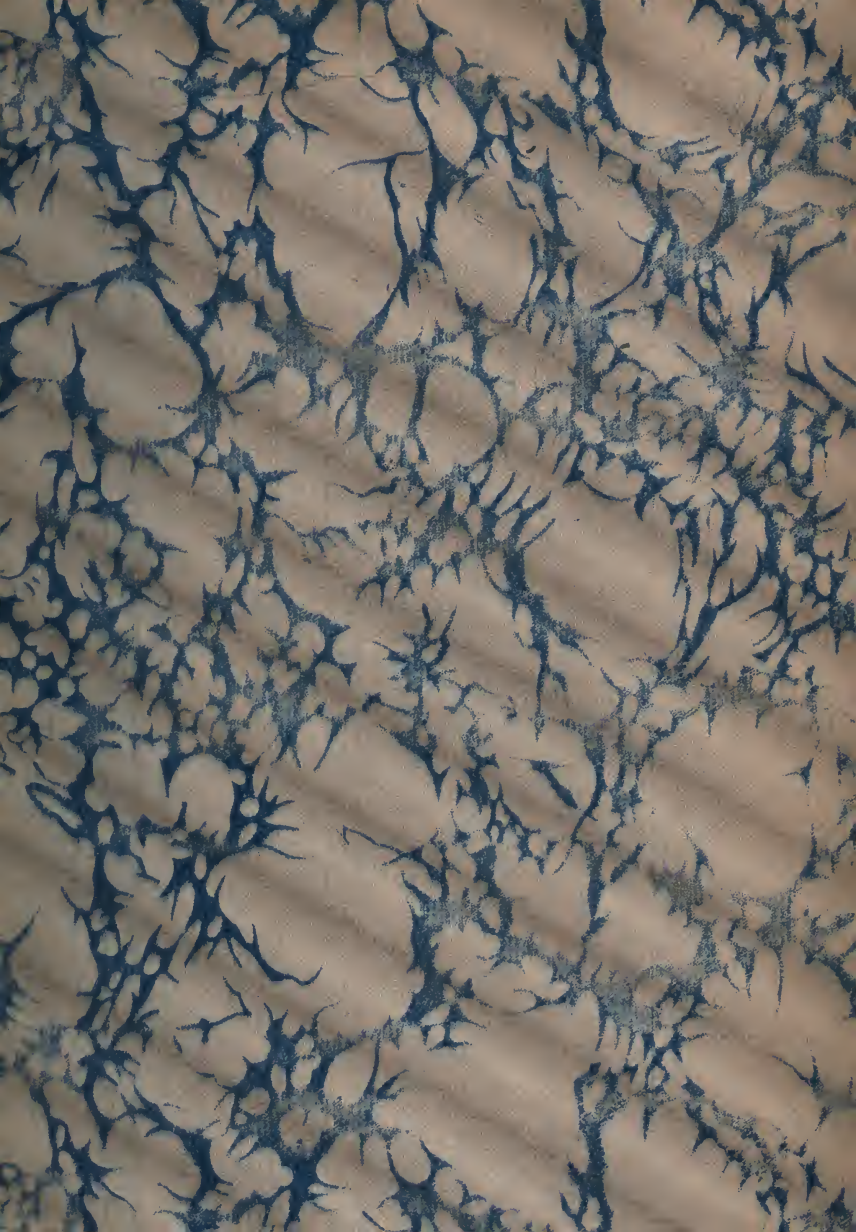

Le Mouvement Socialiste

LE

Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

CINQUIÈME ANNÉE

1903

TOME II

(Mai-Août)

de l'Année

TOME X

de la Collection

---

12 J-330
2/12/12

PARIS
10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VI^e^)
—
1903

L'ALGÉRIE ET LA POLITIQUE COLONIALE [1]

La politique coloniale de la France a un caractère propre et se différencie beaucoup de celle des autres puissances. Les traits psychologiques des peuples se retrouvent dans la manière dont ils gouvernent leurs colonies. L'administration coloniale de l'Angleterre diffère de celle de l'Espagne et celle-ci ne ressemble pas du tout au régime hollandais ou russe.

L'esprit français est dogmatique, enclin aux généralisations, exagérément logique et déductif ; il a une tendance constante à agir suivant des principes absolus plutôt qu'à tenir compte des leçons de l'expérience. La base de la politique coloniale française, le but principal de ses efforts, c'est l'*assimilation de l'indigène*, principe qui est devenu pour elle comme une sorte de dogme.

Les philosophes de la Révolution française ont enseigné que tous les hommes, quelle que soit la couleur de leur peau, sont des créatures égales, de la même espèce, du même développement intellectuel et moral, presque identique, à part quelques différences superficielles qu'une éducation tendancielle peut facilement faire disparaître. L'orgueil national, né de l'histoire, et actuellement encore cultivé et choyé, voulait apporter aux hommes des races inférieures les bienfaits de la civilisation française — si supérieure —, leur accorder les mêmes droits politiques, en faire des prosélytes pour les principes de 1789. Et, bien que les « peuples cultivés » soient séparés par un large fossé

(1) Au moment ou les questions algériennes sont de la plus brûlante actualité, nous sommes heureux de publier l'étude qu'a bien voulu nous adresser, au retour d'un voyage d'études en Algérie, notre éminent collaborateur H. van Kol, député au parlement hollandais. (N. D. L. R.)

de ceux qui ont subi une autre évolution et qui se trouvent à un autre stade du développement économique, les Français voulurent imposer leur civilisation, leurs mœurs, leurs coutumes, leur langue, leur religion et leurs institutions politiques aux populations coloniales dont le sort était entre leurs mains.

Il y a quelque chose de chevaleresque et de noble dans les efforts de la France pour élever jusqu'à elle les peuples étrangers, malgré les lourds sacrifices d'hommes et d'argent qu'elle s'impose avec abnégation. Mais ces efforts sont aussi vains que ceux de Don Quichotte ; l'assimilation de l'indigène des colonies tropiques n'a jamais réussi nulle part et ne peut pas réussir. La poursuite aveugle de la réalisation d'un dogme, la lutte incessante pour un but chimérique fut pour la France une source féconde de batailles sanglantes, de pitoyables échecs, de sacrifices inutiles et d'amères déceptions. La promulgation « des Droits de l'Homme » dans l'Annam ; l'introduction du mariage civil parmi les nègres du Congo ; l'institution de la propriété foncière selon le Code civil impose aux Arabes ; tout cela, de même que l'application du régime judiciaire européen à la Cochinchine et les efforts pour transformer les Kabyles en Français, devait échouer misérablement. L'œuvre des siècles ne saurait être artificiellement accélérée. La graine qui a besoin de circonstances favorables pour croître et pour se développer, ne saurait sortir brusquement de terre. Les faits parlent assez haut : « L'assimilation est un principe néfaste ».

Il n'y a pas de nation qui ait traité des Colonies avec autant de sentiments de liberté, de confiance et de générosité que la France. Elle voulait faire goûter aux vaincus les plaisirs et les bienfaits de la suzeraineté sans leur en faire supporter les charges. Ce fut l'admi-

nistration française qui fit tracer les routes et les chemins de fer, créer des ports, dessécher les marais, combler les fossés et exécuter les travaux d'irrigation; ce fut elle qui accorda son aide matérielle et morale, largement et généreusement ; ce fut elle qui supporta les charges de la défense sur terre et sur mer, afin de se gagner l'amour des indigènes en semant le bien-être. Mais tous ces sacrifices furent vains. Les Colonies ne devinrent pas « partie intégrante de la patrie » et les indigènes ne devinrent pas des Français.

Les résultats de cette politique d'assimilation furent désastreux ; les populations coloniales furent démoralisées, les colonies dépérirent et les institutions européennes dégénérèrent, au grand dam des naturels auxquels on avait enlevé leurs institutions et leur administration propres (1).

Ce n'est jamais impunément qu'on viole les lois du développement social. Nous allons le démontrer pour la colonie française qui réunissait le plus de chances d'assimilation : l'Algérie.

I. — *La Contrée et ses Habitants*

A environ 90 milles géographiques de la France, à peu près sous la même latitude que Grenade et Séville, se trouve située la capitale de cette contrée qui s'étend sur une superficie vingt fois plus grande que celle des Pays-Bas. L'Algérie est divisée en trois régions naturelles :

1. Le *Tell*, comprenant le littoral. C'est la région des

(1) On trouvera des renseignements complémentaires à ce sujet dans le rapport présenté par l'auteur de cette étude au Congrès de Sociologie coloniale tenu en 1900 à Paris, en réponse à cette question : « Dans quelle mesure et dans quelles conditions y a-t-il lieu de maintenir les institutions indigènes ? »

pluies périodiques, des bois, des arbres fruitiers et des champs de blé. Elle a une superficie de 14 millions d'hectares. C'est la contrée par excellence de la colonisation des Européens, qui y trouvent sur les plateaux et le long des vallées, non seulement une terre extraordinairement fertile, mais encore un climat doux et sain.

2. *Les Hauts Plateaux.* — C'est le domaine des bergers arabes et des Kabyles, qui y trouvent d'excellentes prairies pour l'élève de leur bétail et qui, dans leurs Alpes magnifiques, se livrent à l'agriculture et à toutes sortes d'industries domestiques. On estime à 14 millions d'hectares la superficie des Hauts plateaux.

2. *Le Sahara, au sud.* — C'est une immense mer intérieure, desséchée depuis des siècles. Ce n'est cependant pas encore le désert. De nombreux troupeaux y trouvent de la nourriture pendant les mois de l'hiver, et là où il y a de l'eau, se forment des oasis avec de grandes villes, de majestueux jardins de palmiers, dattiers, où se réfugient les populations nomades.

Quelques centaines de puits artésiens produisent plus de 600 mètres cubes par jour pour les hommes, les animaux et les plantes.

Plus loin, se trouvent les terres arides remplies de pierres brisées des « hameda » et la région sablonneuse inhabitable « areg », où même le passage des caravanes est dangereux.

La différence entre les peuples est encore plus grande que celles des zones qu'ils habitent.

Les premiers habitants, les Kabyles, descendants des anciens Berbères et qui forment les 3/5 de la population, vivent en tribus, sur les flancs des montagnes, dans une simplicité et une égalité démocratiques.

Ces maigres hommes de la race caucasique aux membres déliés, cultivent avec la plus grande activité

les montagnes, jusque sur les sommets les plus élevés. En dehors de l'agriculture, ils se livrent encore à la culture des arbres fruitiers, des jardins et à la production des huiles d'olive. Pendant la saison d'hiver, ils forgent des armes et des outils, tissent des nattes et des tapis, et confectionnent des poteries. Leur esprit commercial et leur amour de l'argent est des plus caractéristiques ; la vengeance y est en honneur et implacablement exercée. Malgré cela, le peuple est sympathique, hospitalier, capable d'un grand développement. Il a le respect de la femme qui y mène une vie relativement indépendante.

Les Arabes, qui sont de race sémitique, vivent en partie comme « Bédouins », dans les tentes des Nomades, sous un régime gouvernemental, aristocratique et théocratique. Pendant des semaines, ils savent vivre de farine et de froment torréfié. Ils ont peu de besoins et éprouvent une profonde répugnance pour tout travail manuel. La femme est pour eux une esclave, servant de plaisir aux riches et de bête de somme pour les disciples moins fortunés de Mahomet.

Les persécutions religieuses du XIVe et du XVe siècles en Espagne ont chassé vers les campagnes arabes, un grand nombre de juifs qui, après avoir subi le joug très dur des arabes, sont aujourd'hui de riches marchands, de grands propriétaires, mais qui, comme usuriers, ont suscité la haine de la petite bourgeoisie et ont fait naître un violent antisémitisme.

Des pirates turcs et les renégats de toutes les religions et de tous les pays s'établirent sur les côtes de l'Algérie au cours des siècles, et des croisements de ces races et de ces peuples naquirent les Maures. Ceux-ci se livrèrent surtout au petit commerce et au travail du fer, de la soie et du cuir.

Les nègres, depuis l'abolition de l'esclavage, dispa-

raissent peu à peu. Ils sont principalement employés comme domestiques et concierges. Ils sont très bruyants.

Les Espagnols, les Italiens et les Maltais s'établirent en Algérie en nombre à peu près égal à celui des Français, mais bien que l'immigration européenne soit estimée à 1.500.000 individus, il n'y reste plus guère que le tiers de cette population.

La cause de cette dépopulation réside dans le retour des étrangers à leur pays natal et à la mortalité qui, autrefois, était grande parmi eux. La disparition des miasmes délétères, source de fièvres, une manière de vivre plus conforme aux lois de l'hygiène, et surtout l'usage moins fréquent des boissons fortes, a rendu l'acclimatation plus facile et meilleure, a même fait de l'Algérie un refuge pour les malades, et le rêve de Fourier, « un climat transformé », y a produit des merveilles.

D'après les derniers renseignements, il y avait en Algérie 3.757.000 Kabyles et Arabes, 53.000 Juifs, 158.000 Espagnols, 36.000 Italiens, 13.000 Maltais et 347.000 Français, soit une population totale de 4.394.019 habitants.

II. — *Les Productions*

Les principales productions du pays consistent en céréales, tabac, alfa, liège, olives, figues, dattes, oranges et autres fruits odorants des pays chauds et, outre tout cela, il y a abondance de légumes européens.

La culture des céréales occupe une superficie de 3 millions d'hectares et donne une production moyenne de plus de 1.700 millions de froment, d'orge et d'avoine. Les 150.000 hectares de vignobles produisent annuellement plus de 3 millions d'hectolitres de vin, tandis que

les nombreux moulins à eau donnent 150.000 hectolitres d'huile d'olive. Les immenses forêts, de plus de 3 millions d'hectares, dont la sixième partie est plantée de chênes-lièges, produisent chaque année environ 16 millions de kilog. du meilleur liège et on exporte annuellement pour 5,000 millions de kilog. d'alfa, destinés surtout aux papeteries anglaises.

La colonie possède plus de 13 millions de têtes de bétail dont 350.000 chevaux et mulets, 1.000.000 de bêtes à cornes, 8 millions de moutons, dont 1/8 exporté en France représente une valeur de 20 millions.

Au désert, on trouve également quantité d'ânes et de chameaux.

L'Algérie possède de nombreuses mines de fer, de cuivre, de zinc, de plomb, d'antimoine qui pourraient procurer de grands avantages si les tarifs élevés des Compagnies de chemins de fer ne constituaient un obstacle à leur exploitation. On y soupçonne l'existence de source de pétrole et de naphte et l'exploitation des couches de phosphate y est en pleine prospérité. Dans la seule province de Constantine, les mines de phosphate produisent annuellement 300.000 tonnes d'engrais chimiques de la plus grande valeur.

Des carrières de marbre et d'onyx y ont été trouvées, et 173 sources thermales y ont donné naissance à différents sanatoria.

Le développement de l'industrie est entravé par la pénurie de charbon. C'est pourquoi les minerais, l'alfa et les phosphates sont expédiés dans les usines de l'étranger. Comme il ne faut pas désespérer de découvrir en Algérie des veines de charbon, cette situation pourrait changer et de florissantes industries indigènes de métaux et de papiers pourraient y surgir.

Parmi les industries qui ont pris jusqu'ici un grand

développement se trouvent les minoteries, les distilleries d'eaux de senteur, les tanneries, les poteries, la fabrication des cigares, des allumettes, des tapis, de la chaux, le gypse et le ciment.

Le commerce intérieur consiste surtout en échange sur les marchés d'Alger, Boghar, Oran, Médéah, etc. L'exportation s'est élevée en 1900 à 346 millions, dont 80 p. c. pour la France et l'importation à 320 millions dont 82 p. c. proviennent de la patrie-mère. En 1898, le commerce de l'Algérie se chiffrait par 587.991.000 francs dont 285.768,000 pour l'exportation et 30.222.300 francs pour l'importation. La part de la France dans l'importation était de 224.451.00 francs et dans l'exportation de 225.535.000 francs.

Les ports sont excellents et sont reliés à l'intérieur par de fort bonnes routes. Les deux grandes « routes nationales » ont une longueur totale de 2917 kilomètres et les nombreux chemins secondaires ont une longueur de 26.000 kilomètres. Il y a 2.905 kilomètres de chemins de fer qui traversent le *Tell*, et pénètrent jusque très loin dans le désert, où un commerce de caravanes très développé continue l'échange des produits jusqu'au fond de la terre africaine.

Cette contrée, si longtemps abandonnée, renferme d'inépuisables richesses et peu de pays se prêtent aussi admirablement à la colonisation européenne.

Le Français surtout y retrouve ses campagnes aimées; dans les montagnes de l'Atlas, ses Vosges, ses Alpes et ses Pyrénées; dans Métidja, les jolies prairies de la Normandie et les champs de blé de la Beauce; les vignobles de Méliana, de Médéah, etc., lui rappellent ceux de la Gironde et de la Bourgogne; et les éleveurs de la Gualina n'ont rien à envier aux éleveurs français. La natalité, qui y est autrement grande qu'en France,

prouve suffisamment « l'implantation » de la race gauloise. Les familles de 4 et 6 enfants n'y sont pas rares, — « car l'enfant n'y est pas une charge. »

Le climat y est plus régulier qu'en France. La température ne descend jamais jusqu'au point de congélation. L'eau est saine et les habitations sèches. Les hommes bien portants, sobres, ayant le goût du travail et quelque connaissance de l'agriculture, peuvent y acquérir une existence très convenable. Le gouvernement fait ce qu'il peut pour développer la colonisation européenne, mais avant d'examiner ce point, il nous faut dire d'abord quelques mots de la réglementation de la propriété foncière.

III. — *La propriété foncière*

Le code mahométan distingue la propriété de la possession par héritage ou « droit d'usage » et « location perpétuelle ». D'après le Coran, la terre appartient à Allah, mais l'individu, la famille, la tribu acquiert un droit d'usage sur le sol qu'ils ont défriché. Dans les guerres, le vainqueur respectait le plus souvent les situations acquises dans les contrées soumises à la loi de l'Islam.

Sous le régime turc, on distinguait le sol en « terres vives » — celles qui étaient défrichées — et en « terres mortes ». Ces dernières étaient considérées comme « res nullius » et appartenaient à Dieu. Mahomet avait écrit : « Les Musulmans sont les propriétaires collectifs de l'eau, du feu et de la prairie ». Le sol cultivé appartenait à des particuliers, à l'Eglise, à l'Etat ou au souverain. Tandis que la caste sacerdotale tendait constamment à étendre le domaine collectif et à agrandir les « terres habbous », les guerriers donnaient les terres conquises aux Arabes pour être cultivées. La plus grande partie du sol était donc en possession de « collec-

tivités d'individus formant familles » (Villot, *Mœurs et Coutumes indigènes*).

Il y avait deux sortes de terres domaniales : les « terres Beylick » ou publiques, les « terres Arch », ressortissant de la Couronne. Les premières étaient inaliénables ; par confiscation ou par défaut d'héritiers légitimes, elles étaient tombées en la possession du souverain.

Les dernières pouvaient passer de main en main : elles furent données en location par bail emphytéotique. On en avait l'usufruit, on n'en avait pas la propriété.

Le gouvernement français respecta tout d'abord les droits des indigènes sur le sol. La loi de 1851 proclamait le droit de propriété des habitants considérés comme des fermiers inamovibles des « terres Arch » dont ils avaient l'usufruit. Le Sénatus Consulte du 22 avril 1863 déclarait même « d'une manière irrévocable le droit des vaincus à la propriété de leurs terres ».

Mais la réaction ne se fit pas attendre. Les partisans de l'expropriation des indigènes, grâce au scandaleux système des « cantonnements », atteignirent leur but et parvinrent à satisfaire leur avidité. La révolte de 1870 leur fournit un prétexte à de nombreux « arrêtés de séquestre », par lesquels les 4/5 des terres de la population agricole furent brutalement confisqués et incorporés au domaine du souverain. Les adversaires du droit de propriété des indigènes triomphaient. L'Etat alla jusqu'à nier aux habitants le droit d'aller cueillir dans les forêts le bois et le liège et de faire pâturer le bétail. De nombreux incendies de prairies furent la conséquence de cette violation d'anciens droits coutumiers.

Le Sénatus Consulte du 22 avril 1863 ordonna la délimitation des territoires des tribus, le partage des

terres entre les habitants des douar's (communes) et voulut remplacer la propriété collective par la propriété privée.

Les indigènes durent supporter toutes sortes d'atteintes à leurs propriétés, qui passaient ainsi aux mains des Européens. Ceux-ci en profitaient pour se livrer à une spéculation sans frein et à une chasse au gain insensée. Une fois, d'énormes superficies furent données en cadeau (1), car les terres « habbous » comme les « beylick » et les « arch », furent peu à peu annexées ; — une autre fois on les affermait ; parfois on n'en accordait que l'usufruit ; d'autres fois on en concédait la propriété moyennant certaines conditions. Aujourd'hui la vente se faisait à prix fixe, un autre jour, au plus offrant, ou de la main à la main. Des individus gagnèrent à ces spéculations de terrains, au Café Apollon, d'immenses fortunes en vingt-quatre heures de temps.

Les lois de 1873 comme celles de 1887 et de 1897 furent préjudiciables au maintien de la propriété des indigènes. Elles étaient dues aux efforts énergiques du « parti colonial » qui, sous prétexte de liberté, voulait enlever ces terres aux habitants, afin de briser toute entrave au développement de l'industrie. La loi du 16 février 1897 « réglant la propriété foncière en Algérie » a pour but de faire disparaître le régime des « terres *arch* », pour le remplacer par celui de la propriété individuelle (terres « melk ») pour le soumettre au droit civil français.

La négligence du cultivateur algérien, sa tendance à contracter des dettes, son imprévoyance, la lourde charge des impôts, tout cela eut pour conséquence

(1) La loi du 21 juin 1871 accorda gratuitement 100.000 hectares de terres aux Alsaciens auxquels on fit en même temps des avances en argent.

inévitable la lente individualisation de la propriété. Le propriétaire deviendra la proie d'usuriers blancs et bruns et, par son amour de la procédure, s'endettera de plus en plus profondément, il laissera hypothéquer et saisir ses terres et finalement il va se trouver bientôt transformé en pauvre salarié. Les conditions nécessaires au libre développement du capitalisme existeront alors seulement. Les fruits du travail de l'indigène vont grandement servir l'étranger. Un prolétariat sans propriétés doit être créé pour procurer à l'Européen une force de travail à bon marché. De la terre, il y en a en abondance et à des conditions très avantageuses. Ce qui manque encore, c'est la main d'œuvre.

Cependant le gouvernement français se montre large et généreux, dans ses efforts pour soutenir son système de colonisation. Aux immigrants, il accorde gratuitement, aux frais du Trésor, des concessions de 30 à 40 hectares, situées dans les villages, pourvus d'écoles, d'églises, de bureaux de poste et de maisons commerciales, de distributions d'eau et de lavoirs. Le transport sur mer est gratuit ; par chemin de fer, le tarif est réduit de moitié. Le service militaire pour les jeunes gens est réduit à un an et peut être accompli dans la colonie même. Des avances d'argent sont faites pour l'achat du bétail. On peut se procurer très facilement des graines et des instruments aratoires. Et comme d'abord, beaucoup de malheureux attirés par l'appât du gain, n'avaient trouvé qu'une existence misérable par suite de fausses indications et de manque absolu d'aptitudes et de capitaux, on posa comme condition à l'immigration la possession d'un capital de 5 à 6000 francs et la connaissance de l'agriculture.

Malgré les lourds sacrifices supportés par la France et qui s'élevaient pendant les dernières années de 2 1/4

à 3 millions de francs et à 180 millions depuis l'annexion, les résultats sont maigres. Ainsi que nous le disions, la partie française de la population ne comporte pas 8 p. c. de la population totale, si peu dense cependant, tandis que le plus grand nombre de ces 347.000 Français sont encore des fonctionnaires et ne se livrent pas à l'agriculture (1).

Les 3/5 d'entre eux ne sauraient être rangés parmi « les colonistes » effectifs. L'administration algérienne, qui connaît les pauvres résultats de l'immigration, n'ose pas les publier. Il est cependant certain qu'en 6 années, de 1894 à 1899, 630 concessions seulement ont été accordées aux immigrants venant de la mère-patrie (*Revue scientifique*, du 6 décembre 1899). C'est la condamnation de la colonisation officielle car, tandis que quelques dizaines d'émigrants se dirigent vers l'Algérie, des milliers partent chaque année, de leur libre volonté, vers le Canada, les Etats-Unis, le Brésil, la République Argentine et le Mexique pour s'y fixer définivement.

Pour l'année 1897-1898, sur une production totale de 1.728.464 tonnes de froment, de seigle, d'orge et d'avoine, les indigènes apportèrent 1.289.000 tonnes, soit 74 p. c. de l'ensemble. Leur culture, qui laisse encore beaucoup à désirer, se développera grâce au contact de cultivateurs capables et aux efforts de l'enseignement agricole. Leur goût au travail sera excité par la création de besoins nouveaux. Leur esprit n'est nullement fermé au progrès, à condition qu'ils puissent jouir en paix du fruit de leur travail.

(1) En 1896, le nombre des fonctionnaires de tous genres avec leurs familles comprenant 52.000 personnes ; celui du personnel des chemins de fer, 10.000 ; celui du clergé, 20.000 ; celui des hôteliers, des cafetiers et des « marchands de goutte » 37.000. Ensemble, 119.000 ou environ 34 p. c. de la population totale.

L'agriculture européenne a d'ailleurs des avantages, malgré une protection excessive et la violation du droit des indigènes.

Dès à présent, 125.000 hectares de terre sont plantés de vignes par les Européens. Cette culture produit environ 23 millions de salaires aux indigènes. Les 485.000 hectares de blé leur procurent 12 millions de salaires et les 6.000 fermes qui, toutes, occupent des indigènes, à peu près 7 millions. On a calculé que les Européens propriétaires paient en salaire aux Algériens environ 60 millions de francs. Dans le rapport de 1899 du consul des Pays-Bas à Alger, M. Van Vollenhoven, rapport très intéressant, très consciencieux et fait par un homme compétent, je lis que ces 60 millions de salaires répartis entre une population de 3.400.000 habitants qui s'occupent d'agriculture, équivalent à un revenu de fr. 17,65 par tête ou de fr. 78 par famille. Comme ils vivent sous les tentes avec des vêtements très modestes et qu'ils se contentent de dépenser 1 franc par jour et par famille, ce revenu de 78 francs forme les 1/5 de ce qui est indispensable à leur existence. Les quatre autres cinquièmes leur sont fournis par la culture indigène qui se pratique sur environ 7 millions d'hectares — dix fois la superficie de la culture européenne — et par la cueillette des fruits et des herbes sauvages. — (*Rapports consulaires*, 24 mai 1900). — De 1,4 millions d'hectares de terre possédés par les colons blancs, la moitié à peine est cultivée. Une partie du « vaste désert », des collines dénudées, des marais paludéens de Metidja, est transformée en champs de blé, en pâturages et en vignobles. Les routes qu'on y a construites favorisent le commerce et l'échange, et toutes les terres ont acquis une plus-value.

Les Arabes et les Kabyles n'ont pour l'agriculture aucune répugnance. En beaucoup d'endroits, de pauvres émigrants, chassés par la faim, de l'Espagne, de la Sicile et de Malte, viennent offrir leurs bras. Le grand commerce — avec ou sans coopération — se développera nécessairement. En un mot, la culture européenne a, dans cette grande et fertile contrée, un avenir assuré, sans qu'elle soit obligée d'asseoir sa propriété sur l'appauvrissement et l'exploitation de l'indigène ou sur l'accaparement de la terre.

Une grande partie des « Colons français » ne sont français que de nom. Ils sont d'origine espagnole, italienne ou maltaise, et leur amour pour la France n'est pas trop fortement enraciné.

Que la France généreuse veille avant tout à protéger l'indigène! L'idéal de sa politique coloniale devrait être le développement physique, intellectuel de l'Algérien d'origine. Ces millions d'indigènes, bien plus que les colons, ont droit à sa protection et à son aide. Ils sont les faibles, les petits dont les droits sont constamment et impunément violés sur le terrain économique et sur le terrain politique.

Leurs droits furent méconnus lorsqu'on voulut « franciser la terre », comme lorsqu'on s'efforça de « franciser les hommes ».

IV. — *Le Régime administratif.*

L'Algérie devait devenir une « seconde France », un « prolongement de la France » de l'autre côté de la Méditerranée. Les cohortes occidentales qui l'envahirent voulurent être gouvernées à l'occidentale. Quant aux indigènes on leur appliquerait les lois européennes et on leur ferait connaître ainsi les bienfaits de la civilisa-

tion et les « Droits de l'Homme ». Avec des procédés rudes, inintelligents, on s'efforça de tout franciser : l'Algérie dévait devait devenir une province française, le gouverneur devait être un fonctionnaire français, les Kabyles et les Arabes n'avaient qu'à devenir des Français.

Les organismes administratifs de la Vieille Algérie furent impitoyablement désarticulés, l'œuvre des siècles fut détruite, tout fut sacrifié à un insaisissable idéal. Les conséquences fatales de cette action funeste ne tardèrent pas à se faire sentir.

Les tribus arabes se divisaient en « douar » ou groupes familiaux sous la direction d'un chef. Une réunion de « douar's » forme une « ferka » ayant comme chef élu le « Cheik ». Plusieurs « ferka » constituent une « tribu » dirigée par un « Caïd » et plusieurs tribus forment un « aghalik » ou « grand caïdat » sous les ordres d'un « agha ». Le Califat était l'ensemble de plusieurs « aghalik ».

Tandis que le « douar » — un certain nombre de tentes — constituait l'unité, la base, l'organisation sociale des Arabes et de Bédouins, le régime gouvernemental avait une base aristocratique ou plutôt théocratique. Toute cette hiérarchie fut renversée — bien que l'on en conservât les noms et les titulaires — et remplacée par l'administration française.

La deuxième République déclara l'Algérie « territoire français » sous l'autorité d'un Gouverneur général responsable, placé lui-même sous les ordres du Ministre des Colonies. Il lui est adjoint un « Conseil de gouvernement dont les attributions sont réglées par les décrets de 1860 et du 11 août 1875, et un « Conseil supérieur » composé de 20 fonctionnaires et 18 délégués des Conseils généraux, qui se réunit une fois par an, au mois de

décembre, pour élaborer le budget qui devra être soumis au Parlement français.

Toute la colonie est divisée en 3 califats ou départements, sous l'autorité d'un préfet. Celui-ci a son « Conseil de préfecture » comme corps consultatif, et comme représentatif un « Conseil général composé de 25 membres élus — des Français — et 6 « assesseurs musulmans » qui n'ont, ces derniers, que voix consultative. La loi française de 1871, qui règle la matière, a été promulguée et reçue force obligatoire en Algérie en 1875. Il en fut de même de la loi municipale qui retira aux étrangers le droit de siéger dans les Conseils municipaux, droit qui leur était reconnu autrefois.

Au Parlement français, l'Algérie est représentée par 3 sénateurs et 6 députés, élus selon la loi électorale française. Tout repose sur une centralisation à outrance, surtout dans les circonscriptions dites militaires.

Le régime féodal de l'organisation politique des Arabes est transformé en un fonctionnarisme plein de raideur. Le Ministre de la Guerre nomme les « Agha »; les commandants de division, les « Caïds » ; les commandants de subdivision, les « Cheik », etc. Partout les anciennes organisations sont remplacées par des administrations françaises ; l'autorité des chefs indigènes est diminuée, leur influence réduite ; leurs attributions ne sont plus réglées d'après les mœurs et les coutumes, mais fixées par des décrets ministériels. « On a francisé ces anciennes institutions patriarcales aristocratiques ».

Le ministre nomme les « Califes » et même les Agha « indépendants » au lieu de suivre l'usage historique ; le « djemaa » ou Conseil des Notables de la « ferka » s'est vu enlever toute autorité et toute influence, alors que cette autorité et cette influence auraient dû être développées.

Le Caïd, chargé de rendre la justice, doit appliquer le Code français ; l'enseignement généreusement répandu dans le pays, doit avoir un caractère français : On y apprend aux enfants à haïr la France en langue française !

Le régime aristocratique qui forme la base de la Constitution arabique répugne à nos mœurs, mais il est intimement lié à la propriété collective familiale et ne disparaîtra qu'avec elle. L'évolution de la propriété terrienne, conséquence fatale du développement capitaliste, et une culture plus intensive, modifieront lentement ce système féodal et le remplacera peu à peu par un régime plus démocratique en rapport avec les conceptions occidentales. Mais quelques étapes sont encore à parcourir, avant que disparaîtront les dernières traces de cette aristocratie sortie des entrailles de la race, de l'histoire et de la religion.

Ce n'est pas que nous désirions le statu quo, non, mais nous ne voulons pas imposer notre civilisation — qui n'est souvent qu'un vernis recouvrant beaucoup de barbarie — à des peuples qui se trouvent à un autre stade de l'évolution. Laissons grandir l'enfant, laissons le fruit mûrir ; ne faisons pas intervenir les procédés brutaux qui pourraient détruire, au lieu de la favoriser, la croissance de la plante : ne violons pas les lois du développement économique ; ne détruisons pas l'œuvre des siècles, les conséquences naturelles de l'évolution ; abolissons les abus ; améliorons les institutions ; purifions les coutumes par l'exemple et la persuasion : ainsi nous aurons appliqué le véritable procédé qui développera le progrès sans heurts et sans secousses par le moyen le plus sûr et le plus rapide. Respectons les organisations indigènes ; maintenons l'autorité des chefs, en prévenant par le contrôle les abus qui pour-

raient se produire ; tenons compte des anciennes mœurs, des coutumes et des usages, et les résultats seront tout autres que ceux qui ont été obtenus par la France en Algérie.

La France prodigua des millions sans parvenir à conquérir, ni la confiance des chefs, ni l'amour des indigènes. Il lui faut une armée de fonctionnaires, une force armée considérable (1), une occupation militaire permanente pour maintenir son autorité. La politique coloniale a repoussé loin d'elle l'indigène au lieu de l'attirer ; elle l'a souvent corrompu et démoralisé au lieu de l'élever. Un tas de systèmes furent successivement expérimentés, puis abandonnés, pour être repris de nouveau. L'absence de système semble être devenue la règle. Tous les moyens procédèrent d'un faux principe, d'une dangereuse illusion : imposer à l'indigène la civilisation européenne. Là où on toléra les usages et les convictions religieuses, c'est parce qu'on y fut obligé et on ne le fit qu'avec répugnance, aveuglé que l'on était par le désir fatal « d'assimiler les indigènes ». Même les bases de la vie politique, l'existence communale furent brutalement secouées.

V. — *L'administration communale*

Les arrondissements — autrefois les Aghalis — furent divisés en « communes de plein exercice, communes mixtes et communes indigènes ».

Pour les communes de la première catégorie, on adopta absolument les lois et les règlements des villes

(1) Java, qui compte 5 fois plus d'habitants que l'Algérie, a une armée beaucoup moins nombreuse. Avec les forces militaires que possède la France en Algérie, l'Angleterre, dans ses colonies de l'Inde, maintient dans l'ordre une population de 250 millions d'habitants.

et des villages français. Bien que quelques indigènes furent admis dans l'administration communale, leur influence fut annihilée. On fait de temps à autre semblant de les consulter. Les conseillers communaux sont élus par le suffrage universel, mais quel que soit le nombre respectif des indigènes et des colons, les premiers ne peuvent élire qu'un tiers des conseillers et leur représentation ne peut pas dépasser le chiffre de 3. Il en résulte que deux cents colons ont autant d'influence que 20 ou 30.000 indigènes et ils ne manquent pas d'abuser de leur pouvoir et de leur injuste privilège.

Les indigènes payent en moyenne 2 fr. d'impôts communaux et sont astreints, en outre, à des corvées au profit de la commune, mais les colons emploient leur argent et leur travail pour la construction de rues bien pavées, de théâtres, pour l'éclairage électrique, toutes choses dont l'indigène n'a nullement besoin. Les grandes communautés indigènes sont absolument indépendantes des petites communes de colons et, dans celles-ci, ce ne sont pas toujours les hommes de valeur qui ont le plus d'influence. Il n'est donc pas étonnant que *jamais* une « Commune mixte » n'a sollicité l'honneur de devenir une « commune de plein exercice » pour jouir de l'égalité (?) des droits.

Les « communes indigènes » ne sont le plus souvent que des villages de tentes, qui se déplacent, mais toujours dans un certain rayon seulement. Chacun de ces « douars » a un « Conseil de notables » choisi par le général de division, avec un Caïd comme président. Ils ont voix consultative pour ce qui concerne la création des impôts et le partage des champs collectifs. Ils sont placés, au point de vue de l'administration française, sous l'autorité du « bureau arabe », composé presque entièrement de militaires et sont, par conséquent,

gouvernés d'une main de fer. Le Sénatus Consulte de 1863 fonda ces communes aux frais de la tribu et fit du chef indigène un agent politique auquel on enleva tout pouvoir. « C'était la tentative d'assimilation la plus énergique qu'on ait entreprise » (VILLOT, *Mœurs et coutumes indigènes*, p. 320).

On trouve la « commune mixte » dans les districts où la population indigène est très dominante, aussi bien sur les territoires civils que militaires qui divisent chaque province. Le Conseil communal est alors composé d'un administrateur nommé par le gouverneur; d'un adjoint et d'une Commission de 4 ou 5 membres nommés par le Préfet. Ces communes, qui ont parfois une superficie de dix mille hectares, sont soumises à l'autorité de fonctionnaires civils qui, souvent, ne sauraient ni parler ni comprendre la langue de leurs administrés et qui, par conséquent, dépendent de leur interprète, le plus souvent le Caïd, chef de l'administration communale indigène ou « djemaa ». L'administrateur décide, mais en réalité, c'est le Caïd qui gouverne, mais celui-ci, n'est plus, comme avant la domination française, surveillé par la djamaa qui, sentant son impuissance, ne s'assemble plus du tout.

Dans les conseils généraux des départements, les indigènes sont également dépourvus de toute influence; à Constantine on émet même le vœu de les exclure de la participation à l'élection du bureau de Conseil. Leur rôle se réduit à celui de marionnettes que font mouvoir les fonctionnaires français.

Enfin, les indigènes ont été chassés impitoyablement du « Conseil supérieur de l'Algérie », où sont cependant discutées les grandes questions intéressant la population et le pays. On ne les y consulte même pas.

Cette attitude des autorités françaises est aussi

insensée qu'injuste. Les indigènes que l'on considère et que l'on traite encore comme des demi-barbares se développent et se civilisent au point d'égaler, si pas de surpasser, leurs maîtres. Ce n'est qu'en leur inspirant confiance qu'on gagnera leurs cœurs, que l'on pourra compter sur leur aide, leur coopération et leur conseil.

D'une manière tout aussi inintelligente, on a porté atteinte aux institutions démocratiques des Kabyles. Chez les Berbères, la « dachra », le village, l'unité politique est comme la « dessa », chez les Javanais.

La « tribu » est formée de plusieurs villages groupés. Le mot arabe est originaire du mot *K'bila* qui signifie *fédérés*. Chaque village élit son chef, l' « *Amin dir Amin* », qui seul a dans ses attributions les intérêts de la communauté. On trouve donc ici, contrairement à l'administration arabe, un régime démocratique dont on aurait dû se servir pour développer et civiliser cette population fière, indépendante et sympathique.

La tribu se divise en régions « *dachra* » ou « thad » et celles-ci, à leur tour, sont subdivisées en « *Karoubas* » ou familles, qui, chaque année, élisent leur homme de confiance, leur « *amin* ». La réunion des « *amin* » forme l'administration du village. Si on avait accordé à cette institution historique une large autonomie administrative, elle aurait pu fournir la base d'une organisation sociale et politique supérieure pour ce peuple plein d'avenir.

Ce fut une lourde faute d'oublier, quand on imposa à l'Algérie nos institutions européennes, que l'on entrait ici en contact avec une race énergique, nullement destinée à disparaître au contact des blancs, une race qui, avec ténacité, restait fidèle à ses mœurs, à ses coutumes, aux croyances que l'on avait juré de respecter. Ce fut une folie que de vouloir, à coups de décrets,

transformer les Kabyles et les Arabes en Français. Au lieu de leur apporter les bienfaits de notre civilisation, on les a démoralisés, on a empêché leur libre développement, et au lieu de trouver le rapprochement, l'union que l'on cherchait, on n'a recueilli que la haine. Le fossé s'est élargi au point de devenir presque infranchissable.

On fut cruellement châtié pour l'aveuglement dont on fit preuve lorsque, en 1881 (décrets du 26 août et 1er septembre) par l'introduction du « système de rattachement » tous les services civils et judiciaires, ceux des affaires intérieures, les corvées, l'enseignement, le commerce et l'agriculture, furent placés sous la direction immédiate du ministre des colonies et que l'on chargea celui-ci d'appliquer à l'Algérie « les lois, les décrets et les règlements qui devront régir la France ».

Le résultat fut désastreux, et pour la France, et pour ses colonies. Le célèbre rapport de Jules Ferry et celui de Jonnart des 6 et 7 février 1893, constituent un écrasant réquisitoire, fourmillant de preuves contre la politique coloniale de la France, « la politique d'assimilation »...

(*A suivre*) H. Van Kol.

LES ÉVÉNEMENTS DE HOLLANDE[1]

(Fin)

Les ouvriers et leur presse avaient célébré leur triomphe, et avec raison ; car le premier fait qui suivit ce fut la fin de la grève des dockers, laquelle finit par une éclatante et complète victoire. Un mouvement intense et énorme se produisit parmi les ouvriers non organisés, qui se firent inscrire par milliers dans les syndicats.

Mais il se produisit un incident qui fit, sur l'opinion publique, la plus mauvaise impression. Ce fut l'ultimatum des ouvriers des services municipaux d'Amsterdam.

La ville d'Amsterdam a, sous l'influence des radicaux, pris presque tous les services publics en régie. Le service du gaz, les tramways, les téléphones, le service des eaux, les instruments hydrauliques du port, les plantages, les pontons, le bâtiments publics, tout cela est, à côté du nettoiement, etc., exploité en régie. Donc, la ville d'Amsterdam, ville de 530.000 habitants, a beaucoup d'ouvriers à son service : environ 6,000.

Un grand nombre de ceux-ci sont organisés, soit dans des syndicats isolés, soit dans la *Fédération des Ouvriers municipaux*, qui a, dans presque toutes les villes de la Hollande, des sections.

En 1902 et les années suivantes, lorsque les radicaux firent mettre en régie tous ces services publics, les salaires des ouvriers municipaux d'Amsterdam furent fixés, et à un taux un peu plus élevé que les salaires moyens de l'industrie privée.

---

(1) Voir notre précédent numéro.

Mais, depuis ce temps-là, le mouvement syndical a été intense et fructueux à Amsterdam. Les salaires ont monté dans la ville et la vie est devenue plus coûteuse. Presque tous les vivres ont monté en prix, dans ces dix années. En outre, la ville d'Amsterdam comptait en 1892, 428.000 habitants, et en 1902 elle en a 530.000. Cela veut toujours dire que la vie est devenue plus chère.

Si bien qu'aujourd'hui, les salaires des ouvriers municipaux d'Amsterdam sont plus bas que les salaires dans l'industrie privée. Il y a plus de deux années et demie que ces ouvriers ont attiré l'attention du Conseil municipal sur ce fait anormal. Mais entre temps, les radicaux ont fléchi, la lutte contre les Compagnies du gaz, des eaux, etc., étant finie, ils ne surent que faire devant cette situation nouvelle. Un conseil municipal sans principes, sortant d'une série de compromissions et d'alliances, est venu remplacer l'autre : il y a même un échevin clérical, et une dizaine des conseillers cléricaux y ont une grande influence. Jusqu'il y a quelques mois seulement, aucun socialiste n'avait pu pénétrer dans cette enceinte. C'est en décembre dernier que le premier y a été élu.

En un mot, les ouvriers ont frappé à la porte de sourds, pendant deux ans et demi : ils n'ont pas reçu de réponse. Mais au moment de l'ultimatum, une commission avait été chargée de projeter une nouvelle fixation de salaires.

Et c'est à cet instant que les ouvriers municipaux, enthousiasmés par les succès des ouvriers des transports, entrèrent en mouvement. Les gaziers se réunirent et annoncèrent — c'était le mercredi — qu'une augmentation de salaires devait être donnée pour le lundi

suivant, sinon la grève serait déclarée. Les ouvriers du service des eaux firent la même déclaration, ceux des tramways furent plus calmes, mais affirmèrent se tenir prêts à la grève, quand le comité le voudrait. Les autres, jusqu'aux pompiers, parlèrent dans le même sens.

Les revendications qu'on avait envoyées au Conseil étaient très justes, mais devaient coûter à la Commune environ un million de florins par an. Et depuis des années déjà, les grandes villes de la Hollande sont pauvres à pleurer. En 1885, les octrois ont été abolis par la loi, mais jamais on n'a remplacé par d'autres taxes les ressources qu'on a pris aux communes. Elles ont le droit de lever un impôt sur les revenus, mais alors les gros personnages quittent par milliers les grandes villes et s'en vont demeurer à la campagne ou dans les villes où, par suite de leur grand nombre, les impôts restent bas, comme c'est le cas à La Haye.

Un million de plus de dépenses, cela voulait dire un million d'impôts en plus pour la grande et la petite bourgeoisie, qui fit la grimace. Le moment était propice pour la presse réactionnaire, et elle en profita.

La menace de grève de la part des gaziers et des ouvriers du service des eaux, impressionnait fortement l'opinion publique. Le tort des ouvriers étaient de s'en être tenu à protester auprès de la municipalité pendant deux ans et demi, et de n'avoir rien fait pour émouvoir l'opinion publique : or le public ne savait rien de la question. Aussi la menace de grève, menace de priver la ville de lumière et d'eau, fut mal accueillie et la presse réactionnaire frappa un grand coup.

Une campagne terrible fut menée contre les « dangers révolutionnaires », et les bourgeois apeurés selon toutes les règles de l'art. Un chœur formidable s'élevait aux quatre coins du pays dans toute la presse bour-

geoise, dans la libérale aussi bien que dans la cléricale, un chœur qui finissait toujours par le même refrain, adressé au gouvernement : « De la répression ! soyez fort ! maintenez l'autorité ! » Et comme vite le danger devenait imminent, toute la presse demanda des lois pour protéger la société contre les ouvriers !

Mais les ouvriers se sentaient forts ; ce sentiment dépassa même la réalité. Le défi de la classe bourgeoise fut relevé et au cri des réactionnaires réclamant des lois de répression, il fut répondu par une menace rigoureuse du côté des ouvriers. L'ultimatum des ouvriers municipaux fut repris et le président et le secrétaire des organisations du personnel des chemins de fer lancèrent une déclaration, où ils disaient que le personnel avait à se tenir prêt, afin de répondre immédiatement à l'appel du comité, quand celui-ci jugerait nécessaire de proclamer la grève générale, pour empêcher le vote, par les États généraux, d'une loi qui enlèverait le droit de grève aux ouvriers des chemins de fer, Il y était dit encore que les ouvriers des chemins de fer résidant à La Haye, Rotterdam, et ceux de quelques lignes indiquées, auraient, lorsque le signal serait donné, à marcher à la Haye, pour manifester la volonté du personnel de ne pas laisser voter une telle loi.

Le conflit devenait imminent. Le gouvernement rappela sous les armes deux levées de troupes en congé. Les chemins de fer furent occupés comme en temps de guerre. Dans la ville d'Amsterdam, qui a, en temps normal, une garnison faible, puisque le plan de défense exige de grandes garnisons dans les villes autour d'Amsterdam, on entassa 5,000 hommes de troupe et un fort contingent de gendarmes : alors le gouvernement convoqua la Chambre, et, le premier, le Dr Kuyper, parla. Il parle bien le Dr Kuyper, quand il veut. Il rappela

la grève des transports, laquelle n'était pas une grève pour déplacer l'autorité, une grève révolutionnaire ; il parla des horreurs qui avaient eu lieu à Durgerdam (où quelques supplanteurs avaient reçu une râclée de la part des grévistes dockers) ; et puis il parla de l'autorité, et encore de l'autorité. Mais, comme conclusion de ce discours sauveur de la société et de l'ordre, il déposa trois projets de lois, connus maintenant en Hollande sous le nom de lois des grèves.

La situation devenait tout à fait critique. Les projets de fois furent déposés le 21 février, donc plus de trois semaines après la grève des chemins de fer.

La crise des ouvriers municipaux d'Amsterdam avait trouvé sa solution. Le conseil municipal avait nommé une commission pour élaborer, le plus vite possible, un nouveau règlement des salaires, et les ouvriers s'étaient contentés de ce premier pas vers la conciliation fait par le Conseil. Il est probable que la confiance des ouvriers grandit, par ce fait qu'à cette commission avait été nommé le seul social-démocrate du Conseil, le citoyen Henri Polak.

Dans les chemins de fer, la situation était celle-ci : une des revendications acceptées le 31 janvier par les Compagnies, c'était que les organisations ouvrières seraient reconnues par les Compagnies et que toujours, celles-ci seraient prêtes à traiter avec les représentants des organisations ouvrières, à propos des revendications, des plaintes, des griefs des ouvriers. De ce côté donc, la voie pour une paix honorable était ouverte. De plus, dans les milieux ouvriers, on était fixé maintenant sur la portée des événements du 31 janvier, on avait acquis des résultats précieux, surtout par la victoire des dockers et la reconnaissances des organisations

des ouvriers des chemins de fer, un fort accroissement des syndicats. On désirait la paix, un temps de repos, pour consolider ces choses acquises.

Il y avait, il est vrai, des grèves dans l'air, mais c'étaient des grèves ordinaires : les terrassiers, les ouvriers du bâtiment à Harlem et La Haye, des boulangers et des bateliers à Amsterdam, tous revendiquaient quelques centimes d'augmentation de salaire ou une petite diminution des heures de travail. Ce n'était vraiment pas la révolution qui grondait.

Si la lutte avait fini là, je crois qu'elle aurait eu une solution heureuse : les gouvernants avaient été réveillés, un peu rudement il est vrai, de leur ignorance et indifférence, et les ouvriers avaient entrevu leur force en même temps que le danger de la force politique de la classe capitaliste ; peut-être une période de réformes eût pu commencer. J'ose présumer que, si le gouvernement libéral de 1897-1901 avait encore été au pouvoir, il eût profité des circonstances dans ce sens.

Mais le gouvernement « chrétien » que nous avons est un gouvernement réactionnaire. Le Dr Kuyper se dit démocrate ; il a déclaré encore dernièrement qu'il est né démocrate et que démocrate il désire mourir, — ce qui a fait dire qu'il vaudrait bien mieux que le Dr Kuyper vécût démocrate. Mais, dans tous les pays, la petite bourgeoisie croyante, les petits paysans, les pêcheurs, fanatiquement religieux, sont des éléments réactionnaires ; et ce sont ces couches de la population qui forment les 7/8 des électeurs anti-révolutionnaires, les électeurs du parti du Dr Kuyper. Aussi, au lieu de profiter des circonstances pour obtenir de la classe possédante des sacrifices qu'il n'aurait pas obtenus en temps ordinaire, le « démocrate » Dr Kuyper en profita pour faire voile à grands coups dans les eaux de la réaction.

Ce qui est crime doit être nommé crime et puni comme tel, clama-t-il. — Mais qu'est-ce qui est crime?

Les projets de loi vont nous l'apprendre : 1° dans le Code pénal de notre pays, le gouverneur voulait insérer l'article suivant : « *Art. 284 bis.* — Celui qui, par des actes gênants ou embarrassants (1), ou par l'usage de moyens aptes à faire peur, contraint quelqu'un à faire, à laisser ou à supporter quelque chose, sera puni de prison d'au maximum trois mois ou d'une peine d'au plus 100 florins. Si le délit est commis par deux personnes ou plus, le maximun de la peine est doublé.

2° Tous les délits de grève ou de révolte peuvent être punis par la suppression des droits civiques, spécialement du droit de vote et d'éligibilité. »

Cet article est un article caoutchouc, bien connu dans tous les pays, dans la plupart heureusement en état de projet, qui jette presque chaque gréviste qui fait son devoir entre les pattes de la justice, — article qui, si on l'applique intégralement, rend impossible toute grève, — article qui coûte, dans tous les pays où il existe, soit-il sous d'autres formes, aux ouvriers organisés des années et des années de prison. Et encore, avec une élasticité telle qu'on nous le propose, il n'existe nulle part. En Belgique, il existe, mais sous une forme positive : là, on indique du moins les actes punissables ; ici, on laisse au libre choix des juges de définir ce qui est ou ce qui n'est pas un délit.

Les autres articles du projet faisaient interdiction aux fonctionnaires des services publics en général ou du

(1) *Hinder* et *werlast* en Hollandais. Ces mots ont le sens de : incommoder, gêner, contrarier, ennuyer, importuner, empêcher, faire obstacle, nuire, faire tort, embarrasser, etc...

service public spécial des chemins de fer de refuser le service. Celui qui ne fait pas le travail qui lui est commandé par son supérieur légal, ou le travail dont il s'est chargé par l'acceptation de son poste même, est passible d'un maximum de peine de 6 mois. Si ce refus est la suite d'un complot, la peine s'élève à un maximum de 2 années, et si le but : arrêter le service, est atteint, la peine s'élève jusqu'à 4 ans. Pour les instigateurs et les directeurs de complots, le maximum de peine est de 6 ans (1).

Quant ce projet de loi fut publié, il n'y eut qu'un seul cri d'indignation dans la classe ouvrière. Quelques jours auparavant déjà, les organisations ouvrières avaient fondé un *Comité de résistance*.

La résolution prise à la fondation de ce Comité disait que, les ouvriers de transports, ceux des chemins de fer comme ceux des ports, si le gouvernement faisait une loi attaquant le droit de grève, étaient résolus d'y répondre par une grève générale ; le Comité avait, si cette éventualité se produisait, pour mandat d'organiser l'agitation contre cette loi et d'engager toute la classe ouvrière à se solidariser avec les ouvriers des transports.

Le Comité organisa d'abord une campagne de meetings et de manifestes. Pendant la semaine du

(1) Ce projet a été remplacé par un autre, où sont survenus les changements suivants : Les mots « actes gênants ou embarrassants » sont remplacés par « quelque acte », qui sont introduits dans l'article 284 du Code pénal. L'article 284 bis a été, pour le reste, repris.

Un nouvel article est fait contre le picketing, qui est défendu sur la voie publique, et rendu punissable d'un mois de prison au maximum.

Les articles contre la grève des ouvriers des voies publiques, ou ceux des chemins de fer, sont maintenus, seulement les peines sont de 2 ans pour les grévistes comploteurs quand la grève a arrêté le service, de 4 ans pour les instigateurs et directeurs du mouvement.

1er au 8 mars, pas une place de quelque importance n'avait pas son meeting. Des milliers et des milliers d'ouvriers ont, dans ces centaines de meetings, protesté contre la loi.

L'impression produite par cette campagne fut assez grande, pour que les partis « chrétiens » essayassent d'organiser une contre-campagne, et tous les organisateurs des ouvriers chrétiens, même ceux qui, dans la lutte syndicale, avaient maintes fois lutté d'accord avec les syndicats socialistes, se laissèrent employer par le gouvernement pour soutenir cette loi d'iniquité. Mais, surtout, la presse menait une campagne terrible contre les ouvriers et peu à peu l'opinion se fixa.

La presse et le parti libéral eurent un moment d'hésitation. Ils entrevirent la possibilité d'un profit réel à tirer par le parti libéral, à combattre la loi. Car, dans ce cas, les ouvriers ayant à choisir entre eux et le parti clérical, voteraient, aux élections, pour eux. La presse faisait des réserves, l'Union libérale, la plus grande des fractions libérales, demanda un délai, afin de faire une enquête sur les griefs des ouvriers des chemins de fer, avant le vote de la loi.

Mais alors une autre fraction des libéraux, surtout des milieux commerciaux, s'opposa carrément à cette manière de voir. A une pétition des libéraux progressistes et des radicaux, on opposa une pétition où presque tout le commerce se déclara pour la loi de musèlement.

Une élection à la seconde Chambre fixa l'opinion du parti libéral. C'était dans la circonscription d'Alkmaar, une circonscription jusque là démocratique libérale. Un candidat libéral se présenta, qui défendit carrément la loi de musèlement, pendant que le candidat libéral officiel la combattit. Le résultat fut que le partisan de la loi fut élu.

C'était clair. La bourgeoisie — la grande et la petite — était acquise à la réaction ; et même une grande partie de la classe ouvrière, maniée par le clergé catholique et protestant, prêtait la main aux réactionnaires.

C'est alors que le gouvernement jeta le pont pour que le parti libéral pût passer de son côté. Il élabora un règlement qui sera imposé aux Compagnies de chemins de fer, un règlement sans importance, et qui remplacera les garanties que les ouvriers trouvaient auparavant dans leurs organisations. C'était là un leurre pour les ouvriers, si c'était le prétexte cherché par les libéraux pour passer du côté du gouvernement.

Et depuis ce moment-là, il devint incontestable que la loi serait votée à la presqu'unanimité.

Dans les milieux ouvriers, ce fut une tempête d'indignation. Dans presque toutes les organisations, le parti de la grève générale reprit le dessus, et les voix prudentes des socialdémocrates ne furent plus entendues.

Bientôt après sa formation, le *Comité de résistance*, ayant pris ses informations, hésita à se déclarer partisan de la grève générale.

La grève du personnel des chemins de fer du 31 janvier avait été un de ces événements sociaux, qui éclatent tout à coup comme un coup d'éclair et de tonnerre, mais qui sont aussi vite passés. Le 31 janvier, les Compagnies et le Gouvernement avaient été pris à l'improviste : ils n'avaient pas eu le temps de préparer leur défense ; ils furent obligés de céder. Cela ne se renouvellerait pas. Toutes les forces bourgeoises sociales et morales, les Compagnies elles-mêmes, le clergé, les politiciens chrétiens, la presse, et encore beaucoup d'autres puissances, s'étaient attachées à la corruption et à la désorganisation des ouvriers des chemins de fer.

On fonda des « Unions d'ordre », où les hommes à l'âme « jaune » trouvèrent refuge et où on les arma de toute la brutalité nécessaire pour trahir leurs camarades.

Un referendum parmi les ouvriers des chemins de fer donna un résultat tout à fait insuffisant. Les votants se prononcèrent presque tous pour la grève, mais leur nombre fut trop petit, les absents étaient la très grande quantité.

Si les éléments ouvriers avaient été vraiment unis, si les uns pour les autres avaient osé parler de la retraite, si les éléments trop violents surtout, n'avaient poussé à la grève, celle-ci n'aurait pas eu lieu.

L'opinion des social-démocrates se manifesta. La rédaction ou l'organe central du Parti, *Het Volk* déclara, le 17 mars, que, vu les circonstances, il valait mieux renoncer au projet de grève générale.

Mais les éléments anarchistes s'indignèrent violemment, parlèrent de la peur des politiciens, qu'ils appelaient des révolutionnaires de carton, et commencèrent à crier à la trahison. Dans ses polémiques, *Het Volk* avait déclaré que, si les syndicats se décidaient de faire la grève, le parti socialdémocrate serait prêt à prendre sa part de responsabilité et à faire cause commune avec les grévistes. Le hasard voulut qu'une réunion des organisations faisant partie du « Comité de résistance », eût lieu le 2 avril, et que ce même jour, la Chambre prit tout à coup la résolution de commencer immédiatement les débats sur les projets de sa loi. La réunion des syndicats eut donc lieu sous l'impression toute fraîche de cette nouvelle. Néanmoins les socialdémocrates prêchèrent la prudence. Ce fut surtout le citoyen Oudegeest, président du syndicat des chemins de fer, qui fit passer les dangers d'une aventure irréfléchie devant les yeux des membres des comités syndicaux. Mais tous les

autres délégués des chemins de fer furent partisans de la grève, et le résultat de la réunion fut qu'à l'unanimité, moins une voix, la grève fut décidée.

Dès ce moment, les événements marchèrent à pas rapides. La Chambre commença les débats et, après deux jours, on était fixé. Non seulement les partis gouvernementaux, mais aussi les libéraux, déclarèrent n'avoir pas à opposer d'objections de principe ; l'accord était presqu'unanime.

La surexcitation ouvrière monta à son comble, et dans la nuit du 5 au 6 avril, la grève générale des ouvriers des transports fut proclamée. Avec une angoisse terrible, on attendait l'effet de la proclamation, le 6, un lundi matin, car si on avait quelque espoir, on avait aussi des doutes torturants.

Les craintes pessimistes s'affirmèrent : une partie, très grande, du personnel n'avait pas suivi le mot d'ordre ; des trains purent partir, peu nombreux, il est vrai, mais tout de même, il y en eut.

Le fait qu'on n'avait pas réussi à faire cesser tout service, se répandit, comme le feu à une traînée de poudre, dans le pays, et, en beaucoup d'endroits, la grève fléchit dès le premier jour. Le fait le plus désespérant fut que le personnel d'Amsterdam, sur lequel on avait bâti le plus grand espoir comme sur un rocher, n'avait pas unanimement répondu à l'appel. Sur les 200 machinistes, stationnés à Amsterdam, 58 travaillèrent. C'était trop, et les autres gares furent défavorablement impressionnées par ce fait important.

Mais, au lieu de désarmer le mouvement, le fait que la grève des chemins de fer n'avait pris l'extension espérée, ne fit qu'accroître la surexcitation des autres métiers. Les ouvriers des transports fluviaux, les doc-

kers, les marins, les magasiniers avaient marché comme un seul homme, à Amsterdam et Zaandam, pendant qu'à Rotterdam, où on avait peu d'espoir, 4.000 dockers s'étaient mis en grève.

Pour renforcer le mouvement, les boulangers quittèrent tout travail, la nuit du lundi au mardi. Dans le courant du mardi, le *Comité de résistance* eut à employer toute son énergie et tout son temps à retenir des syndicats qui « ne pouvaient plus tenir leurs hommes ». Cette pression devint telle, le mercredi, que, dans l'après midi, le Comité résolut de proclamer la grève générale pour tous les métiers.

Nous autres, n'avions plus à ce moment, un seul espoir de réussite. Mais les instincts de révolte étaient en travail. On s'attendait à ce que les ouvriers des usines de gaz, puis les ouvriers du service de nettoiement des rues, et d'autres ouvriers des services publics, prissent part au mouvement. Pour beaucoup d'entre nous, plonger la ville dans l'obscurité, la laisser croupir dans ses ordures, cela nous semblait dangereux, car c'était ameuter contre nous l'opinion. Aussi quelques uns de nous proposèrent, en toute prudence, de faire descendre dans la rue, à côté des éléments trop impatients, des ouvriers bien organisés, des syndiqués d'expérience, les diamantaires, les cigariers, les ouvriers du bâtiment, bien que ces métiers n'aient que très peu d'influence sur la marche de la machinerie sociale.

La grève générale fut donc proclamée pour tous les métiers, à commencer du jeudi matin. Le mot d'ordre fut suivi, à Amsterdam, par 25.000 ouvriers, soit 7.000 diamantaires, 6.000 ouvriers de la métallurgie, 3.000 dockers, 1.500 ouvriers des chemins de fer, 1.000 cigarières, 1.000 boulangers, 2.000 ouvriers municipaux, 500 typographes, au moins 3.000 ouvriers du bâtiment,

300 couturières, puis des ouvriers de divers petits métiers. Pour les autres villes, on n'a pas eu de chiffres exacts, mais le nombre des grévistes, dans le pays entier, doit être évalué à 60.000 ou 70.000.

Le pays fut terriblement bouleversé, ce jeudi-là ; mais le gouvernement était préparé à cette grève générale, comme il avait été préparé à celle des transports. Le déploiement des troupes fut formidable ; dans les ports, de nombreux vaisseaux de guerre étaient concentrés ; la vie sociale, se sentant protégée par ces moyens de défense, continua son cours, quoique défectueusement, mais ne s'arrêta nullement.

La Chambre avait, le mardi, repris la discussion des projets de loi de musèlement et, le mercredi, l'article premier, fut adopté à l'unanimité, moins les voix socialistes. Faire résistance était désormais inutile et, le jeudi, le projet entier fut adopté par 61 voix contre 14.

Le jeudi soir la situation était la suivante : La grève des chemins de fer avait échoué. Les membres du comité du syndicat des chemins de fer avaient adressé une lettre aux Compagnies où, entre autres, la question avait été posée de savoir si, en cessant la grève, tous les ouvriers grévistes pourraient reprendre leur travail. A cette lettre, les compagnies répondirent : « Vos questions resteront sans réponse ».

De toute part, on recevait des nouvelles désespérantes. Le comité était d'avis que sans les ouvriers des chemins de fer, la grève serait sans aucun effet, et qu'une grève des chemins de fer serait disloquée dans les 24 heures suivantes. C'était la raison principale pour laquelle la grève devait cesser.

La loi une fois votée à la Seconde Chambre, la Première Chambre (le Sénat Hollandais) fut convoquée pour le lendemain, dans l'après-midi. Vu l'unanimité

de tous les cléricaux et de tous les libéraux, à la Seconde Chambre, il était sûr d'avance que la loi serait adoptée sans discussion. La reine était à La Haye. Dans le projet, il était dit : Cette loi entrera en fonction le jour de la promulgation.

Ainsi, il était possible, même probable, que dès le vendredi, donc dès le lendemain soir, la loi serait promulguée et mise en vigueur. Dès lors, tout ouvrier des chemins de fer, commandé à un travail par ses supérieurs, serait passible, s'il refusait le service, de 2 ans de prison. De plus, les meneurs d'une grève des chemins de fer seraient passibles de 4 ans de prison. Les meneurs, ce n'étaient pas seulement les membres du « *Comité de résistance* », mais encore tous les membres du Comité supérieur des syndicats des chemins de fer, et enfin tous les meneurs locaux. De plus, tous ceux qui exciteraient à la grève seraient passibles d'un maximum de 5 ans. Tout acte de la direction de la grève des chemins de fer ou des ouvriers municipaux, devenait donc impossible.

C'était une raison de plus, d'ailleurs, à elle seule assez puissante, pour faire cesser la grève. Mais il y en avait encore d'autres : de nouvelles grèves furent sur le point de commencer, et cela eût été de la stupidité, dans la phase où en était le mouvement. Alors, le *Comité de résistance* décida, à l'unanimité, dans la nuit du 9 au 10 avril, de proclamer la fin de la grève générale et d'inviter les ouvriers à reprendre le travail.

Il est presque incroyable, mais il est vrai, que la véritable situation n'était pas connue de la masse. Les ouvriers grévistes se trouvaient partout par milliers et milliers, puisant leurs opinions dans les discours des orateurs, qui avaient pour tâche d'exciter leur courage,

et qui avaient bien dû un peu masquer les points faibles, croyant que les affaires marchaient bien. Il y eut une simple circonstance qui fit beaucoup sur ce point.

Les orateurs socialdémocrates, n'ayant pas pris part de gaieté de cœur au mouvement gréviste, et surtout n'ayant presqu'aucune confiance dans son succès, s'exprimèrent généralement avec une certaine réserve, montrèrent la possibilité de l'insuccès et essayèrent de préparer les ouvriers à une défaite presque assurée.

Les éléments anarchistes, au contraire, ayant une confiance illimitée dans la grève générale, et ne se rendant pas compte des moyens dont disposait le gouvernement, attendant des révoltes de soldats qui ne vinrent pas ou quelque attentat qui n'eut pas lieu, s'exprimèrent avec une hardiesse excessive. Aussi avaient-ils dans les réunions tumultueuses et enthousiastes des grévistes, tout le succès pour eux. Encore le soir de ce jeudi, l'un d'eux, membre du *Comité de résistance*, un syndiqué connu, le citoyen Van Enkel, faisait prendre une résolution de déclarer la grève, par une catégorie d'ouvriers municipaux en leur disant : « Votre affaire marche bien, nous serons les vainqueurs » ; et, quelques heures plus tard ce même militant était obligé de voter la fin de la grève.

Tel fut le procédé de combat des éléments impatients, et, parce que les socialistes n'étaient pas dans une situation favorable pour les contredire, cette manière de voir se répandit dans la foule. Ce qui contribua à fortifier cette manière de voir de la foule, ce furent les moyens employés par la presse bourgeoise. Celle-ci cria, dès le premier jour, que le mouvement avait échoué, que presque tous les trains marchaient, que le nombre des grévistes était très petit, etc., etc. Quand les ouvriers virent de leurs propres yeux ces nouvelles tendan-

cieuses, ils crurent bien vite le contraire, et cela renforça l'opinion optimiste des anarchistes.

Donc les grévistes, les 25.000 grévistes d'Amsterdam surtout, étaient allés se coucher le jeudi avec cette certitude, et, le vendredi matin, à leur réveil, on les appela dans la rue pour leur annoncer la cessation de la grève générale, pour leur dire que le mouvement grandiose où ils avaient mis une confiance illimitée, avait totalement échoué.

Ils ne voulurent pas le croire : ils coururent par milliers au local des diamantaires, où le *Comité de résistance* avait son siège. Et quand on sut la vérité, les éléments vaincus commencèrent à crier à la trahison. Ce fut une journée dangereuse : la surexcitation était telle que tout devenait possible. Heureusement le bourgmestre d'Amsterdam ne montra pas de soldats ni de police dans la rue : il laissa les passions s'exprimer librement.

Une réunion au « Palais du Peuple », qui rassembla 10.000 hommes, dans les salles et dans les jardins, fut des plus tumultueuse. Les orateurs anarchistes déclarèrent être prêts à recommencer ; mais quand les socialdémocrates, défendirent carrément la résolution prise comme inévitable, et la reprise du travail comme unique solution, on étouffa leurs voix sous des huées.

Comme il arrive toujours dans de pareilles circonstances, la surexcitation tomba après quelques jours ; et les anarchistes ne firent aucun effort sérieux pour continuer le mouvement.

Je n'ai pas à perdre mon temps à dire un seul mot de la question de trahison. La trahison consiste en ce que les socialdémocrates auraient, par des renseignements faux, obtenu du Comité la cessation de la grève

au moment où cette grève devait finir immédiatement après le vote de la loi. On a d'ailleurs pris la peine de nommer une commission d'enquête.

Quelques jours après, le travail fut repris peu à peu partout. Mais il reste à terre une armée de victimes.

Le capitalisme a triomphé ; maintenant il applique le principe : guerre aux vaincus !

Il y a quelques heures, j'apprenais le nombre exact des victimes : il y en a 4.000. Les compagnies de chemins de fer ont jeté sur le pavé 1.600 hommes, les ouvriers municipaux en comptent 500, les métallurgistes 500, etc., etc.

Les actes de solidarité ne manquent pas. Les diamantaires ont commencé par donner 20.000 francs pour les victimes, l'organe socialdémocrate annonce, dans un seul numéro, une souscription de 6.000 francs. Mais pour remplir cet abîme de misère, cela ne suffit pas, et il est à craindre qu'une réaction terrible ne règne pendant longtemps dans notre pays.

Heureusement, même cette réaction aura du bon. Trop de prolétaires néerlandais ont cru à la toute puissance exclusive de l'action syndicale ; ils ont vu battre les forces syndicales ouvrières par la force politique de la classe bourgeoise. Il leur est démontré maintenant la nécessité absolue de joindre à l'action syndicale l'action politique.

Et puis, l'anarchisme a trop attendu de la grève générale. Ni la grève générale, ni quelque autre moyen *unique* ne peut rassembler par soi-même, par soi seul, toute l'action dont le prolétariat a besoin.

Il est prouvé par ces événements, une fois de plus, ce que la résolution du congrès international socialiste de Paris en 1900, disait : « La conquête du pouvoir politique par le prolétariat ne peut être le résultat d'un

coup de main, mais bien d'un long et pénible travail d'organisation prolétarienne sur le terrain économique et politique. »

Quant les larmes se seront séchées, et même avant que les courages ne renaissent, les socialistes hollandais se rappelleront ces paroles, et ils recommenceront inlassablement leur œuvre.

H.-W. VLIEGEN.

Amsterdam, 25 avril 1903.

POLÉMIQUES

A chacun son dû. Jaurès est un grand orateur. Qui pourrait lui contester la puissance de l'action, l'ampleur des périodes, l'éclat des images, la splendeur des métaphores ?

Malheureusement, les plus hautes qualités littéraires ne sauraient suffire à tout. Et, chez Jaurès, le polémiste — comme le critique, l'historien et le théoricien — n'est pas toujours au niveau de l'orateur. Il a des procédés de discussion regrettables. Le *Mouvement Socialiste* en a, récemment encore, fait l'expérience.

C'est à propos des controverses qu'a suscitées notre *Enquête sur l'Anticléricalisme et le Socialisme*. Jaurès, qui y a pris part, n'a pas eu l'intervention heureuse : il lui est survenu quelques mésaventures. La faute en a été rejetée par lui sur le *Mouvement Socialiste*, et, pour nous rendre responsables de ses méthodes de lecture, il a vaguement incriminé nos traductions. Il a été plus loin : pour avoir plus facilement raison de nous, il a faussé l'opinion de Engels — traduite et publiée ici même — sur la liberté de l'enseignement. Enfin, pour mieux nous combattre, il a grossièrement dénaturé la conception socialiste — exposée dans cette Revue — de l'anticléricalisme.

Ce sont là moyens de polémique douteux. On en jugera.

Tout ce qui tend à différencier le socialisme de la démocratie bourgeoise n'est pas pour plaire à Jaurès. Chef incontesté du « bloc républicain », il semble n'avoir d'autre souci que l'élimination progressive des points spécifiques de l'action socialiste, qu'il tend à confondre de plus en plus avec la simple action démocratique.

Il est naturel que les résultats de notre *Enquête* ne l'aient pas satisfait. Pour Jaurès et ses amis, l'anticléricalisme est un des terrains d'élection où peut s'opérer le mieux la jonction des « socialistes » réformistes et des démocrates bourgeois. Déclarer que, sur ce point, comme sur tous les autres, le socialisme a ses solutions propres, qui se distinguent fondamentalement des solutions de la démocratie bourgeoise ; affirmer qu'il y a un anticléricalisme socialiste et un anticléricalisme bourgeois ; c'est démasquer impitoyablement la politique confusionniste de Jaurès.

L'éloquent orateur y a répondu, en d'abondants articles de la *Petite République*, où il a vertement rudoyé la pensée socialiste internationale. Mais, entre tous, c'est sur Kautsky

qu'il a spécialement porté ses coups. On sait que, depuis quelque temps, Jaurès dirige contre le marxisme et les marxistes le feu convergent de sa plus grosse artillerie.

Le malheur a voulu que, dans sa hâte à convaincre Kautsky de contradiction et d'incohérence, il ait agi avec quelque précipitation. Mehring qualifie — plus loin — de *teuf-teuf méthode* la rapidité avec laquelle Jaurès opère ses lecteurs. C'est cette vitesse vertigineuse d'allure qui ne lui a pas permis de voir, dans le passage qu'il a relevé, l'unique inexactitude — *évidente et criante* — de la traduction parue ici même de l'étude de Kautsky.

Notre dernier numéro a publié sur ce point de suffisantes explications. Nous n'y reviendrions pas, si Jaurès n'avait, en termes de discrédit, accusé le *Mouvement Socialiste* de fausser les traductions. « J'avais cru, écrit-il dans la *Petite Répu-* » *blique* du 28 mars, par la traduction que le *Mouvement* » *Socialiste* a publiée de son étude, que [Kautsky] faisait la part » plus large [à la politique anticléricale]. *La traduction était* » *inexacte en quelques points essentiels...* »

L'affirmation est singulière. Ce n'est pas *en quelques points essentiels* qu'il y a eu inexactitude : c'est *en un seul point*. Et encore, comme l'a exposé Kautsky, était-il impossible de s'y méprendre : un lecteur de bonne volonté ne pouvait pas ne pas s'apercevoir de l'erreur et ne pas la corriger lui-même. Le simple contexte rendait la faute suralondamment visible.

De plus, le traducteur, notre camarade Léon Remy, s'empressa de signaler à Jaurès l'impossibilité où il s'était trouvé de revoir les épreuves, et il le mit en garde contre toute méprise. La rectification, qui aurait évité toute discussion, ne parut pas dans la *Petite République*.

Le *Mouvement Socialiste* ne peut donc être rendu entièrement responsable des méthodes de lecture de Jaurès. En tout cas, nous ne pouvons laisser dire que nos traductions sont de nature à induire nos lecteurs en lourdes erreurs.

Que dirait Jaurès, si nous usions à son égard de semblables procédés ? Il y a, dans son *Histoire Socialiste*, un amusant lapsus. Dans le tome I ᵉʳ, page 263, il a écrit sur la chute de la Bastille cette phrase, qui n'est qu'une inadvertance : « ..... Du moins, bourgeois et nobles se rencontraient-ils dans une commune haine de ce monument du *despotisme ministeriel*. » ... Despotisme *ministériel* ! On sent que Jaurès dut écrire machinalement ce mot, un lendemain de Comité Général, les oreilles bourdonnantes encore des discussions passionnées, qui, à ce moment, mettaient aux prises ministérialistes et antiministérialistes.

Cela nous donnerait-il le droit de conclure : Voilà de quelle manière hâtive et bâclée Jaurès écrivait son *Histoire ?*

Mais Jaurès ne s'en est pas tenu là.

Il écrit : « Dans son commentaire du programme d'Erfurt, « Engels protestait contre la liberté de l'enseignement confessionnel.... ». Cette affirmation complète une âpre tirade « contre ceux qui réclament pour eux-mêmes le monopole du marxisme ». Il semble donc que l'indication de l'opinion d'Engels ne vienne là que pour confirmer quelque désaccord sur la politique anticléricale entre les fondateurs du marxisme et les marxistes.

Or, c'est là justement le contraire de ce qu'a dit Engels, La citation est grossièrement fausse. Voici comment s'exprime l'ami et le collaborateur de Marx : « *On ne peut pourtant pas défendre [aux communautés religieuses] de fonder, par leurs propres moyens, des écoles qui leur appartiennent en propre, et d'y enseigner leurs idioties* » (*Mouvement socialiste*, 1er décembre 1901).

Jaurès va-t-il prétendre que la traduction est inexacte ?

Enfin, dernier exploit.

« Le mot d'*anticléricalisme bourgeois*, écrit l'éminent » orateur, est distingué et sonne bien. Dès qu'on le prononce » avec une certaine moue dédaigneuse, etc... Pourtant ou » ce mot n'a aucun sens, ou il signifie « *que les prolétaires* » *devront renoncer, comme parti, à combattre la congrégation* » *et l'enseignement clérical, tant qu'ils n'auront pas complète-* » *ment détruit la société bourgeoise* ».

Qui a dit cela ? Où et quand ? Nos lecteurs ont-ils lu de pareilles absurdités dans les critiques — parues ici — de l'anticléricalisme bourgeois ? N'a-t-on pas, au contraire, dénoncé ce qu'a d'artificiel et d'inefficace cet anticléricalisme de parade, pour lui opposer l'anticléricalisme réel et profond du socialisme prolétarien ?

Vraiment, quelqu'éloquent que soit Jaurès, c'en est trop.

Ce n'est pas la première fois que nous avons à relever pareille attitude. Jaurès n'admet pas aisément que de jeunes socialistes — venus d'ailleurs avant lui à notre parti — se permettent de le rappeler au maintien des principes. Il l'a souvent témoigné par la désinvolture de ses procédés de polémique. L'éloquence pourtant ne confère pas le droit à une moralité différente de celle du commun des militants.

Nous ne nous laisserons plus faire.

Hubert LAGARDELLE.

JAURÈS HISTORIEN [1]

Pour le Roi de Prusse !

Jaurès a, dans un court espace de temps, publié trois tomes volumineux sur la Révolution Française. Ses amis allemands représentent ces travaux comme d'incomparables chefs-d'œuvre historiques, et je suis bien loin de vouloir y contredire.

Mais, dans le long chapitre dépassant deux cents pages du troisième tome où il traite des idées politiques et sociales de l'Allemagne à l'époque de la grande Révolution française, Jaurès se livre à des attaques contre le matérialisme historique en général et contre mon livre sur Lessing en particulier. Aussi faut-il, bon gré mal gré, répondre aux reproches de l'auteur. Je le fais à regret à propos de mon livre, volontiers en ce qui concerne le matérialisme historique. On me trouvera peut-être présomptueux de ne faire qu'un de la cause du matérialisme historique et de ma cause particulière, de mon livre. En fait, il y a déjà des années que M. W. Sombart, a déclaré que dans mon œuvre sur Lessing, j'avais montré comment *il ne fallait pas* appliquer la conception matérialiste de l'histoire. De même Jaurès me reproche d'avoir fait un emploi tout artificiel de la théorie des classes et du matérialisme économique. Quelque considérables que soient ces autorités, celui des deux fondateurs du matérialisme historique qui vivait encore à l'apparition de mon livre, était cependant sur ce point d'un avis différent.

---

(1) Dans l'article de la *Petite République* du 28 mars, auquel font allusion les pages précédentes, Jaurès écrivait : « La traduction était inexacte en quelques points essentiels, *et Mehring qui, après avoir mordu les socialistes allemands, est devenu leur dogue, a tiré prétexte de là pour aboyer fortement après moi. Il est vrai que j'ai commis le grand crime de ne pas admirer le paradoxe puéril de son livre sur Lessing.* »

Nous avons cru devoir porter à la connaissance des lecteurs français la défense de Mehring et sa critique de Jaurès historien.

N. D. L. R.

Frédéric Engels a plus d'une fois exprimé la joie que lui causait ma libre indépendance vis-à-vis du matérialisme historique dans ma *Lessing Legende*. Voici ce qu'il m'écrivit lui-même quand je lui en eus envoyé un exemplaire : « Je ne puis que répéter à propos du livre ce que j'ai dit déjà à plusieurs reprises des articles, quand ils paraissaient dans la *Neue Zeit*. C'est à beaucoup près le meilleur exposé qui existe de la genèse de l'Etat prussien. Je puis même dire qu'il est le seul bon, développant exactement les rapports et dans la plupart des cas allant jusqu'aux détails. » Il va de soi qu'en me réclamant de Engels, je ne prétends pas mettre une seule phrase de mon livre à l'abri d'une critique approfondie. Je veux seulement, pour jouir sans trouble du grand honneur d'une discussion objective avec Jaurès, me débarraser tout d'abord des importunités dont on ne cesse de rebattre les oreilles des « marxistes orthodoxes », quand on prétend que, si Marx et Engels vivaient encore aujourd'hui, ils ne manqueraient pas de rejeter nos travaux comme des caricatures de leur méthode scientifique.

Le chapitre allemand de l'histoire de Jaurès, c'est ainsi que, pour être plus bref, je désignerai cette partie de son troisième tome, dont j'ai uniquement à m'occuper ici, commence par l'étude de cette question : pourquoi une révolution n'a-t-elle pas éclaté en Allemagne comme en France ? L'auteur trouve que c'est, d'abord, le morcellement politique de l'Allemagne, puis son état économique arriéré qui en sont causes. Cependant Jaurès commence déjà à s'étonner. Il n'a pas étudié une œuvre scientifique fondamentale sur le développement économique de l'Allemagne du XVI[e] au XVIII[e] siècle, le travail de Gülich par exemple, mais il s'est contenté de feuilleter quelques écrits de Forster, de Moeser, de List, ainsi que la compilation de Biedermann sur le XVIII[e] siècle, compilation qui n'est pas précisément inutilisable, mais qui est superficielle, et tout à fait insuffisante, particulièrement au point de vue économique. Il est ainsi arrivé à apprendre ce fait, surprenant pour lui, qu'à l'époque de la Révolution Française, on rencontrait déjà en Allemagne des commencements de production capitaliste. Grâce aux citations qu'il emprunte

à ces ouvrages, Jaurès s'élève du doute incrédule à une clarté prodigieuse sur le matérialisme historique.

Suivons-le pas à pas. A la page 452, après de longues citations de Biedermann, il nous dit :

Visiblement, c'est l'essor du capitalisme industriel qui commence en Allemagne, et je m'étonne que Marx n'ait pas illustré, par les traits que pouvait lui fournir l'évolution allemande de cette époque, ses admirables études sur la période manufacturière où il cite surtout des exemples anglais.

Puis suivent de longues citations de Moeser, et voici ce que nous trouvons à la page 460 :

Chose curieuse !... Il (Marx) ne fait aucune allusion à l'Allemagne. Il avait fait du néant de la bourgeoisie allemande une pièce si importante de sa dialectique historique qu'il a sans doute négligé outre mesure d'étudier le mouvement de la production allemande, dans cette période encore embryonnaire.

Et à la page suivante, après une citation de Moeser, courte, par exception : « Et toujours, sur l'Allemagne, silence complet. » Puis suit tout une charretée de citations de Forster, et Jaurès se demande, page 465 :

D'où vient donc l'impuissance révolutionnaire de l'Allemagne ? Est-il possible de l'expliquer toute par l'insuffisance du développement économique de la bourgeoisie ? Le recours pur et simple aux thèses du « matérialisme économique » serait ici trop commode... Il paraît donc impossible qu'une simple différence de degré dans une évolution économique de même origine et de même sens, suffise à expliquer l'animation révolutionnaire de la France, l'atonie révolutionnaire de l'Allemagne.

Les forces, d'ordre politique et intellectuel, doivent nécessairement intervenir ici, et dans une très large mesure. Isolé, le mouvement économique n'est qu'une abstraction, et jamais je n'ai senti plus vivement qu'en étudiant à la même date l'action si différente de l'Allemagne et de la France, la préparation révolutionnaire de celle-ci et l'inaptitude révolutionnaire de celle-là, à quel point il serait dangereux de considérer le matérialisme économique comme une explication adéquate de l'histoire... Que l'on suppose un instant, sans rien modifier à son état économique de 1780, une Allemagne politiquement unifiée et où les recherches des penseurs aient été directement appliquées depuis un siècle à l'étude de l'organisation sociale : et il est probable qu'un mouvement révolutionnaire bourgeois se produira en Allemagne comme en France et avec une intensité sensiblement égale. Je crois que c'est pour assurer au

matérialisme économique une victoire trop commode que l'on a considéré comme une quantité négligeable et comme une force à peu près atone l'industrie allemande à cette époque.

Si peu flatteuse que soit cette croyance pour Marx et ses disciples, ce ne peut être une raison de méconnaître l'éclatante logique de Jaurès. Illustrons-la par un exemple. Il dit : supposons un instant qu'un garçon de cinq ans ait déjà engendré un enfant, sans avoir cessé pour cela d'être un garçon de cinq ans ; il est vraisemblable qu'alors ce garçon de cinq ans se battra comme un homme de vingt ans. Les états nationaux modernes sont des produits de la bourgeoisie et si une communauté féodale est dans le même état que le Saint-Empire romain en 1789, c'est une preuve irréfutable que dans cette communauté n'existe pas encore de bourgeoisie à l'état de classe capable d'une action, et cela malgré toutes les citations de Biedermann, Mœser, Forster, et malgré les débuts du mode de production capitaliste, qui se rencontraient alors réellement en Allemagne. Marx aurait observé sur ces débuts un « silence complet ». C'est une fantaisie de Jaurès. Incontestablement, dans tout tableau sincère de la période manufacturière, la production allemande ne pouvait jouer qu'un rôle très accessoire, parce que le système colonial est le levier principal du développement historique à ce stade. Mais Marx a déjà remarqué ce rôle accessoire, comme nous le prouve son incursion sur le « système financier prussien et le salmigondis gouvernemental de despotisme, de bureaucratie et de féodalisme » de Frédéric.

Cependant c'est précisément ici que Jaurès commence à verser des pleurs. Voici ce qu'il enseigne à ses lecteurs :

Mais ce n'est pas seulement le morcellement politique de l'Allemagne, ce n'est pas seulement l'insuffisante préparation économique de sa bourgeoisie qui y frappaient d'emblée l'esprit révolutionnaire de paralysie ou de langueur, c'est aussi que depuis un demi-siècle l'Allemagne était habituée à recevoir le progrès d'en haut. En France, la monarchie avait accompli depuis longtemps sa fonction essentielle qui était de créer l'unité nationale, et elle avait été récemment discréditée par les vices personnels de Louis XV et par les incohérences de sa politique : la pensée française, en son essor du XVIII[e]

siècle, se sentait indépendante de la royauté. Au contraire l'Allemagne morcelée, abaissée, humiliée depuis le traité de Westphalie, n'avait recommencé à prendre confiance en elle-même que sous l'action héroïque de Frédéric II, sous l'action réformatrice de Joseph II Le souverain admirable qui, dans la guerre de sept ans, avait lutté contre presque toute l'Europe, qui ne s'était laissé abattre par aucun revers, éblouir par aucune victoire, qui avait ensuite, dans la paix, donné l'exemple d'un labeur infatigable et scrupuleux, et qui, tout en méconnaissant et dédaignant les efforts immédiats et les œuvres présentes de la pensée allemande, lui avait ouvert les voies de la grandeur, était pour toutes les classes du peuple allemand, pour les soldats comme pour les lettrés, pour les paysans comme pour les artistes, le héros de la renaissance nationale.

C'est ainsi que Jaurès commence son travail « pour le Roi de Prusse ». Il juge alors à propos de donner son congé à Marx et de me tirer les oreilles.

A quoi sert-il à M. Franz Mehring de le nier, dans son livre sur la *Légende de Lessing* ? Pourquoi, en se refusant à voir l'action éclatante et fascinatrice de Frédéric II, se condamne-t-il par là même à ne pas comprendre l'histoire de l'Allemagne moderne ?

Suit ensuite le passage, déjà cité, sur mon application tout à fait artificielle de la théorie des classes et du matérialisme économique.

Mais que cette construction de M. Mehring est artificielle et fragile ! D'abord, si la bourgeoisie allemande n'est, selon sa propre expression, qu'un « avorton tardif » dans l'histoire du monde, si elle a été radicalement incapable au XIX^e^ siècle d'accomplir sans le concours désastreux des Hohenzollern son œuvre historique, pourquoi s'étonner que, depuis le XVIII^e^ siècle, le plus glorieux des Hohenzollern ait contribué, par son activité héroïque, à l'élan des esprits à l'éveil de la pensée ? Les témoignages abondent de l'influence décisive de Frédéric II sur le génie de l'Allemagne : c'est comme un sillon d'héroïsme et de gloire qui se prolonge en un sillon de lumière.

Telle est la première décharge que Jaurès dirige contre mon malheureux livre, et je dois encore lui être reconnaissant de me dire obligeamment que, puisque j'avais déjà digéré le vieux Guillaume, je pouvais bien avaler le vieux Fritz.

Mais malgré toute ma reconnaissance, je ne puis me soustraire à l'affligeante conviction que ma méthode historique

et celle de Jaurès n'ont aucun point de contact, que tout pont est rompu entre nous, que toute possibilité de nous entendre fait défaut. Jaurès, comme le prétend un de ses admirateurs allemands, veut s'être inspiré de Marx, de Michelet et de Plutarque. Mais, dans son chapitre allemand, pas la moindre trace de Marx, de Michelet ou de Plutarque : ce que l'on trouve c'est Janssen. Bien entendu, ces noms ne désignent pas ici des personnes, mais des méthodes. Janssen est, en Allemagne, le représentant le plus connu de cette méthode de la citation, où l'histoire tendancieuse se complaît d'autant plus que la méthode du matérialisme historique se développe davantage et fait plus de progrès dignes d'être reconnus parmi les historiens bourgeois. Arrêtons-nous un instant à cette méthode de la citation.

Elle exige un tas de livres, une paire de ciseaux, un panier à papier, un pot à colle, puis enfin une plume. Veut-on dépeindre une période historique déterminée ? On se procure une certaine quantité d'ouvrages contemporains, une centaine ou une douzaine, c'est selon. Janssen tenait pour la centaine. Jaurès préfère la douzaine. Puis on lit ces livres, les ciseaux à la main. On découpe ce qui paraît à peu près plausible et on jette le reste au panier. Puis on colle les extraits et on les relie par des considérations ingénieuses sur la fragilité des choses d'ici-bas, sur les émotions mystérieuses de l'âme populaire, sur la liberté absolue, sur l'utilité des princes progressistes, sur la modeste vaillance de la bourgeoisie, sur l'insatiabilité du prolétariat et sur tout ce qui peut toucher profondément l'âme du bourgeois. Enfin, et ce n'est pas l'opération la moins utile, il sied de se montrer surpris, étonné, stupéfait des trouvailles faites par les ciseaux. On assaisonne largement le plat d'une poignée de « Ah ! », « Chose curieuse ! », « Hélas ! », et il est prêt à être servi.

Cette méthode historique a des avantages nombreux et variés. Grâce à elle, on peut démontrer tout ce que l'on veut, prouver toute hypothèse historique, si absurde soit-elle. Grâce à elle, Janssen a établi que jamais une classe n'a vécu dans des conditions plus agréables, plus commodes, plus

confortables que les paysans allemands à la vielle de la guerre des paysans de 1525. Grâce à elle, Goltz a fait voir que jamais il n'y eut une armée mieux équipée, mieux commandée, plus inspirée par le courage et l'amour de la patrie que l'armée prussienne à la veille d'Iéna. De plus, cette méthode de la citation permet d'établir le contraire avec les mêmes « sources. » Il suffit de destiner aujourd'hui au pot à colle, ce qu'on abandonnait hier au panier.

D'anciens lecteurs de la *Neue Zeit* se souviennent peut-être encore que Paul Ernst, dans une critique de ma *Lessing-Legende*, a démontré par des citations tirées de Justus Mœser qu'à l'époque de Lessing la bourgeoisie allemande n'existait absolument pas, tandis qu'aujourd'hui Jaurès prouve par des citations empruntées au même Justus Mœser que la bourgeoisie allemande avait déjà atteint à cette époque un degré de développement relativement élevé, que seul le matérialisme historique, dans un but de tromperie, avait réduit à une « quantité négligeable ». En général, la méthode de la citation convient admirablement à démasquer des charlatans scientifiques. Il suffit à Jaurès de laisser par trois fois se refermer ses ciseaux sur Biedermann, Forster et Mœser, et voyez, un flot de clarté s'étend là où Marx entretenait une obscurité artificielle, pour assurer à la méthode du matérialisme historique une victoire trop commode. Ainsi Marx pensait avoir fait faire par sa théorie de la valeur un pas à la science. Vieille histoire, nous disent Janssen et Jaurès, qui sont deux têtes dans un bonnet. Le droit canon du moyen-âge déclarait déjà que le travail était l'unique source de toute valeur, nous assure Janssen, et Jaurès explique que dans « l'État commercial fermé » de Fichte, la valeur doit être mesurée par le travail. Sans doute, Marx a fait dépendre la validité de sa loi de la valeur du règne de la grande industrie et de la libre concurrence, c'est-à-dire de conditions historiques que devait ignorer le droit canon du moyen âge et que voulait ignorer « l'État commercial fermé » de Fichte. Mais peu importe, il suffit d'enlever aux notions de travail et de valeur toute précision historique et l'on peut alors démontrer

d'une manière frappante, par des citations empruntées au droit canon et à Fichte, que Marx n'a découvert l'Amérique qu'après qu'elle l'était déjà depuis des dizaines, voire des centaines d'années.

Mais nous n'avons pas encore épuisé ainsi tous les avantages de la méthode de la citation. Elle munit la recherche scientifique des ailes qui lui conviennent dans l'âge de la vapeur et de l'électricité. On peut l'appeler encore la *teuf-teuf-méthode*. Il suffit, en effet, de parcourir ses « sources » avec la rapidité d'un automobile, et les ciseaux et le pot à colle fourniront encore à la machine à composer la plus vorace plus d'ouvrage qu'elle ne peut en absorber. Aussi peut-on tous les trois mois venir à bout, dans un tome volumineux, d'une période historique que nos anciens auraient mis trois ans ou même trente ans à étudier scientifiquement. Avec le malheureux train de diligence que suivait son matérialisme historique, Marx a employé quarante ans pour ne mettre la dernière main qu'à un des trois tomes de son *Capital*. De plus, la méthode de la citation confère à ses maîtres cet air distingué, ce pathos écrasant dont Jaurès m'accable. « Voici les témoignages d'un Goëthe et d'un Lessing, d'un Fichte et d'un Hegel, et vous osez les attaquer vous, monsieur Durand ou monsieur Dubois ?» Il ne faut pas oublier que, dès que les héros de cette méthode ont acquis quelque dextérité, ils peuvent, avec dix citations, édifier un château fort dont l'assaut exige un long siège.

Je me trouvais dans cette situation quand j'écrivais mon livre sur Lessing. On peut tirer de notre littérature classique, de Gœthe et de Lessing en particulier, une quantité de citations, d'après lesquelles cette littérature même aurait reçu sa première impulsion du système gouvernemental de Frédéric, serait redevable de son contenu particulier, réel, au gouvernement d'un autocrate prussien, profondément anti-national, à ce salmigondis de despotisme, de bureaucratie et de féodalisme dont parle Marx.

L'histoire officielle avait édifié avec ces citations un château de cartes, une légende, et les citations beaucoup plus

nombreuses, d'un sens tout à fait opposé, ont naturellement disparu dans le panier à papier. Il eût été facile de reprendre les citations mises de côté pour détruire cette légende, mais alors les extraits sur lesquels elle était édifiée auraient dû reprendre le chemin du panier et je ne me sentais aucun goût pour ce jeu enfantin. Je préférai de beaucoup étudier l'époque de Frédéric et notre littérature classique en suivant la méthode du matérialisme historique pour fixer la valeur historiques des citations sur lesquelles se fonde la légende prussienne. Dans la première partie de mon ouvrage, je m'occupe principalement de la plus importante de ces citations, du « passage célèbre » de « Dichtung und Wahrheit », où Gœthe célèbre le despote prussien comme le génie vivifiant de notre poésie classique, et voit dans Lessing le représentant principal de cette opinion.

J'étudiai d'abord ce passage, en me plaçant à un point de vue subjectif, montrant comment c'était le milieu social où vivait Gœthe qui l'avait amené à cette opinion. Puis, je l'examinai au point de vue objectif et je recherchai si le système de Frédéric, que je dépeignais d'après sa diplomatie, ses guerres, son administration, sa jurisprudence, sa politique scolaire et religieuse, etc., avait favorisé ou entravé la civilisation. J'arrivai à ce résultat : ce système était en contradiction absolue, décidée avec une manifestation de civilisation comme notre littérature classique. Pour expliquer la citation de Gœthe, j'emploie environ cent fois plus d'espace qu'elle n'en occupe elle même.

Quelle attitude observe Jaurès à l'égard de cette partie de mon œuvre ? Il reproduit le célèbre passage de Gœthe et le fait suivre de cette considération ingénieuse. « M. Mehring ne parvient pas aisément à se débarrasser du témoignage historique de Gœthe ». C'est tout. Jaurès expédie encore plus brièvement la seconde partie de mon livre où je représente la vie de Lessing comme une lutte ininterrompue contre le système de Frédéric « Lessing lui-même... a toujours reconnu que les audaces nouvelles du génie allemand jaillissaient des grandes audaces d'action de Frédéric II ». Et c'est

encore tout. Je montrerai que même l'histoire officielle prussienne ne travaille pas « pour le roi de Prusse » avec cette énergie exterminatrice !

Cependant Jaurès fait quelques légères tentatives d'esquisser le milieu social où sont nées les citations de Goethe et de Lessing. Il donne un détail biographique sur Goethe et deux sur Lessing. La justice oblige a en tenir d'autant plus compte que Jaurès, ici, ne nous donne pas de coupures, mais fait œuvre originale. C'est ainsi qu'il nous dit qu'à Weimar, Goethe avait vécu avec les frères Humboldt, les frères Schlegel, avec Voss et Jean Paul, ce qu'avant Jaurès aucun mortel n'avait encore prétendu. Aucun mortel n'a davantage affirmé le premier détail biographique que Jaurès donne sur Lessing : Lessing aurait vécu presqu'un demi-siècle en Prusse. Or Lessing n'a atteint que l'âge de cinquante-deux ans. Il ne vint en Prusse qu'à vingt ans et quitta ce pays à trente-huit ans. Si l'on calcule encore que, même pendant son séjour en Prusse. il s'est rendu à l'occasion en Saxe, Lessing a peut-être passé le tiers de sa vie en Prusse, mais non comme le prétend Jaurès, presque toute sa vie. Comment Jaurès en arrive-t-il à commettre cette affreuse bévue, qu'il aurait pu rectifier avec la *Biographie universelle* ou la *Nouvelle Biographie universelle*, s'il ne voulait pas passer les Vosges ? Je ne puis que risquer une modeste supposition ; dans les premières pages de ma *Lessing Legende*, où je recherche pourquoi parmi nos classiques, Lessing est devenu la victime de la légende prussienne, je m'exprime ainsi : « Lui, qui était né Saxon, avait passé volontairement en Prusse une grande partie, sinon la plus grande partie du temps pendant lequel il a produit. Pendant une demi-dizaine d'années il a été secrétaire d'un général prussien et cela au cours de la guerre de sept ans. » Est-ce que Jaurès, quand il parcourait mon livre en automobile, aurait mal lu ces phrases et y aurait vu que Lessing avait vécu presque un demi-siècle en Prusse ?

L'autre détail biographique que Jaurès nous fournit sur Lessing est de nouveau une coupure. Il y a longtemps que des byzantins nous ont raconté que Lessing avait dédié ses

dialogues sur la franc-maçonnerie à son « prince », à son « seigneur et protecteur, » à ce duc de Brunswick qui, plus tard, comme généralissime de l'Europe féodale, fit irruption dans la France révolutionnaire avec son fameux manifeste incendiaire, et qui, après la défaite, vit finir si misérablement son épopée dans les boues de la Champagne. Je fis une rectification dans une note de mon livre, où je dis à peu près que Lessing a dédié ses dialogues sur la franc-maçonnerie non au duc régnant Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick, mais au duc apanagé Ferdinand, non au neveu, mais à l'oncle, non au vaincu d'Iena, mais au vainqueur de Krefeld et de Minden, non au favori de Frédéric II, mais au loyal adversaire du despotisme de Frédéric, non au misérable qui vendait à l'Angleterre, comme chair à canon, les enfants de son pays, mais au soldat courageux qui refusa d'accepter le commandement suprême contre les rebelles américains que l'Angleterre lui offrait. Mais, dans sa défiance aussi justifiée que profonde à l'égard du matérialisme historique, Jaurès n'ajoute pas foi à ma rectification et nous resert son plat byzantin. Cette vertu trouve aussitôt sa récompense et il abat trois mouches d'un coup : il découvre une « chose curieuse », il se défait d'une considération particulièrement ingénieuse, et il nous montre comment les forces intellectuelles interviennent dans les raisons économiques des choses. Il écrit ce qui suit sur les dialogues sur la franc-maçonnerie :

> C'est même, chose curieuse, au duc de Brunswick qu'il dédie ses dialogues, au même duc de Brunswick qui, plus tard, signera à regret le mémorable manifeste contre la France révolutionnaire. Qui sait si le souvenir de la grande pensée humaine de Lessing ne pesait pas sur lui, dans sa marche à travers la Champagne désolée ?
>
> ... Comment pouvait-il combattre de grand cœur quand toute l'illustre pensée de l'Allemagne était contre lui ? La force des nouvelles idées pesait sur Brunswick comme un fardeau.

« Chose curieuse » en effet ! Jusqu'à présent, il régnait sur ce point une rare unanimité chez les historiens. Tous pensaient que la défaite de la coalition féodale, dont les armées étaient militairement bien supérieures aux volontaires fran-

çais, avait son explication dans des causes économiques. Mais Jaurès fait intervenir les « forces intellectuelles » et y voit la raison décisive de la défaite. Le courage de lion du marchand d'hommes brunswickois a été abattu par la force des idées nouvelles, et cette spirituelle construction historique a pour base d'airain le charlatanisme de quelques byzantins.

Si les dialogues sur la franc-maçonnerie de Lessing ont assuré la liberté française, son *Education de l'humanité* a assuré la liberté absolue, quoi que Jaurès entende par là. D'après lui, dans cet écrit, c'est la prise de possession éternelle de l'univers par l'esprit libre :

> Jetée violemment dans le monde, cette doctrine, en révolutionnant tout le système des idées, pourrait révolutionner aussi tout le système politique et social; car si l'individu humain, trouvant en soi sa récompense et son châtiment, et capable de renaissances indéfinies dont il est seul la règle et le but, est ainsi, au fond, pleinement affranchi de Dieu, pleinement et à jamais, comment pourrait-il supporter dans la phase de l'univers où il est engagé, la tyrannie des puissances moindres ? Là où M. Mehring, avec son interprétation pauvrement économique et étroitement matérialiste de la pensée humaine, ne voit qu'un reflet de ce qu'il appelle « la misère allemande », je vois, au contraire, une audace de pensée admirable, et qui va à la liberté absolue.

Il m'est désagréable d'être obligé de me répéter ; mais Jaurès, en parcourant mon livre en automobile, n'a, encore une fois, pas lu convenablement ce que j'avais écrit. Je ne ramène pas l'*Education de l'humanité* à la « misère allemande » ; je dis au contraire que cette « œuvre, écrite de main de maître, *n'a pas* pour centre de gravité l'hypothèse de la transmigration des âmes qui apparaît à la fin, et c'est *seulement* de cette « perspective fantastique » que je dis qu'elle s'explique par la « misère allemande », — un homme, comme Lessing, si plein de la joie de vivre, si réfractaire à toute idée d'immortalité, sous l'effroyable pression des conditions misérables où il languissait surtout dans les dernières années de sa vie, ne pouvant se représenter un « avenir meilleur » que sous la forme de la métempsycose. Pour le reste, quand j'analyse l'*Education de l'humanité*, j'y vois une ten-

tative de démontrer, par le droit historique des religions révélées, la nécessité historique de leur chute, et j'y trouve les germes et de la philosophie de la religion de Hegel, et de la morale de Kant. Ce peut être « pauvrement historique et étroitement matérialiste ». Mais Jaurès ne peut non plus faire grande parade de son « audace de pensée », de sa « liberté absolue », de sa « prise de possession éternelle de l'univers par l'esprit libre ». Car, dans la mesure où ces tirades pompeuses présentent un sens intelligible, elles ne sont qu'une copie de la dénonciation cléricale où le pasteur Goeze faisait entendre au duc de Brunswick, que Lessing, avec sa critique de la Bible et de la religion, mettait également en péril les « hauts privilèges » de la maison de Brunswick, en d'autres termes, que la révolution de l'ordre politique et social suivait de près la révolution des idées.

Mais Jaurès ne se contente pas de travailler « pour le Roi de Prusse » avec le même zèle que l'histoire officielle : il lance contre ma *Lessing Legende* Klopstock et Herder. Aucun byzantin allemand n'a encore jamais osé faire honneur de ces deux représentants de notre littérature classique au système frédéricien. Les autorités les plus éprouvées de la méthode prussienne de citation y ont renoncé. Non seulement parce qu'on ne rencontre dans les écrits de Klopstock et de Herder, quelque étendus qu'ils soient, que peu de citations pouvant servir la légende officielle, mais encore pour une raison plus honorable, par un sentiment — comment dirai-je? — de honte ou de conscience. Herder et Klopstock étaient, en effet, tous les deux des déserteurs prussiens.

L'un et l'autre ne sont devenus des gloires de la civilisation et de la littérature allemande que parce qu'ils ont réussi à temps, en se réfugiant l'un en Danemark, l'autre en Russie, à échapper au bras chéri du père de leur peuple, Frédéric, aux coups de plats de sabre et de baguettes, aux hontes d'un service militaire de vingt ans, destructrices de toute conscience humaine. Invoquer le témoignage de ces hommes pour prouver la civilisation du système frédéricien, exige en

fait un certain courage, dont l'absence constitue un côté supportable de la légende prussienne.

Mais Jaurès possède ce courage. Aussi fulmine-t-il contre moi : « Et comment M. Mehring peut-il invoquer les colères de Herder maudissant Berlin » ? Dans ce passage, je ne cite Herder que tout à fait incidemment. Dans la même page où j'expose les raisons pour lesquelles Lessing, né dans la Saxe électorale, est devenu la victime de la légende prussienne, je dis que Herder, né prussien, ne pouvait servir à cet objet. Il a abandonné sa patrie en la maudissant, et ce qu'il nous dit sur le « règne de Pyrrhus » défie une tentative impossible. Jaurès, lui, tente l'impossible, grâce à une citation, s'entend; elle est tirée des *Lettres pour l'humanité*. Dans ces lettres, Herder ne cesse de lutter constamment contre le système frédéricien, contre la politique des cours, le plus grand adversaire de l'humanité en Europe, contre la prétraille et le sauvage esprit guerrier, contre le système barbare de guerres et de conquête. Herder demande : « Imaginez une espèce animale qui se détruirait non par besoin, mais pour le plaisir, le loisir d'un seul de ses membres. Que diriez-vous alors de l'auteur de la nature ? Le genre humain est fait pour se gouverner lui-même, pour qu'on s'aide entre soi à arriver au bonheur, non pour qu'on se fasse bouillir ou rôtir ou pour qu'on se tue ». Mais, quand Herder écrivit ces lettres, quelques années après la mort du roi Frédéric, les écrits posthumes de ce dernier venaient de paraître, et parmi eux sa correspondance avec Voltaire. Frédéric y exprime les principes les plus nobles et les plus humains qui soufflètent sa propre pratique. Herder saisit l'occasion de discréditer le système frédéricien au moyen des opinions *personnelles* de son auteur. Il fait alors à la *personne* du roi quelques compliments. Un sentiment de justice m'a fait agir de même dans ma *Lessing Legende*. Jaurès reproduit ces compliments de Herder, puis tonne de nouveau contre moi et me demande : « Mais comment M. Mehring a-t-il pu invoquer le nom de Herder pour nier l'influence de Frédéric II sur la grande

pensée allemande ? » Voilà qui est bien ! Nous aurons mieux encore.

Jaurès raconte que Frédéric II était pour Klopstock le type de la grandeur. Au début, le conquérant aurait bien déplu au poète, mais enfin les actions de Frédéric seraient devenues pour Klopstock le point culminant du siècle, la mesure de toute gloire. En fait, c'est le contraire qui est vrai. Si Klopstock, dans sa jeunesse, ami du rimeur frédéricien Gleim, réservait encore quelques mots au « penseur cuirassé », de très bonne heure il a déversé sur le roi et sur son système de gouvernement ses odes enflammées de colère, jusqu'à la mort de Frédéric, dont le livre absurde sur la littérature allemande n'a provoqué que trois ou quatre odes furieuses, tandis qu'à cette occasion Herder comparait le roi à un fantôme vivant. On peut douter que Klopstock ait toujours été juste à l'égard de Frédéric. Moi-même j'ai remarqué, dans ma *Lessing Legende* que Lessing, avec son froid mépris pour les Mécènes princiers, était supérieur à Klopstock qui, sous la protection d'un roi de Danemarck, s'en prenait à « l'étranger dans sa patrie ». Gervinus, dans son histoire de la littérature, est encore plus rude : « Dans son vertige patriotique, Klopstock écrivit ces odes violentes contre Frédéric II, qui francisait ; on ne peut y relever la moindre trace de respect pour le grand homme. » Mais quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur la lutte de Klopstock contre Frédéric, aucun byzantin prussien n'a osé mettre en doute le *fait* de cette lutte. Il était réservé à l'historien Jaurès de le faire !

Dans sa démonstration, il suit naturellement la méthode de la citation. D'une chanson patriotique, que Klopstock composa pour être chantée par une de ses nièces, Jaurès cite ce passage :

> Je suis une jeune fille allemande ; mon œil est bleu, et doux mon regard ; j'ai un cœur noble et fier et bon. Et mon œil bleu s'irrite et mon cœur a de la haine contre ceux qui méconnaissent la patrie... Je suis une jeune fille allemande et nulle autre patrie ne m'aurait agréée si mon choix avait été libre. . Je suis une jeune fille allemande et mon haut regard n'a que mépris pour ceux qui hésitent dans leur choix... Non, tu n'es pas digne de la patrie, si tu ne l'aimes

pas comme moi !... Je suis une jeune fille allemande; mon cœur noble, bon et fier bat au doux nom de la patrie, et il ne battra qu'au nom du jeune homme qui, comme moi, est fier de la patrie, qui est bon et noble, un vrai Allemand.

Jaurès fait suivre cette citation de l'ingénieuse considération qui suit. Il change la nièce de Klopstock en la muse de Klopstock :

Ainsi chantait, en 1770, la muse de Klopstock ; et ces allusions irritées sont à l'adresse du grand roi qui est à la fois pour l'Allemagne une gloire et une douleur.

Je ne puis dire ce que Jaurès entend par là. M^lle^ Jeanne-Elisabeth de Winthem, dans la bouche de laquelle sont placés ces vers, ne pouvait désigner le roi, quand elle parlait du jeune homme haï ou aimé, pour cette seule raison que le roi n'était plus un jeune homme, mais comptait cinquante-huit ans. De plus, les étranges penchants amoureux du roi étaient beaucoup trop connus de ses contemporains pour que le roucoulement, même si doux, d'une jeune fille aux yeux bleus, ait pu promettre la moindre impression sur ce vieux monsieur. Bref, quelles que soient l'opulence économique et la largeur matérialiste de cette interprétation de Jaurès, elle n'en reste pas moins un mystère pour tout le monde, sages comme fous. Mais s'il voulait renseigner ses lecteurs sur l'opinion que Klopstock avait de Fréderic en 1770, il pouvait trouver, tout à côté de la chanson patriotique, une ode de la même époque. Elle porte le titre de « Die Rosstrappe » et nous montre le poète sur la rive écumante, méditant sur Frédéric II et Joseph II, et résumant, dans le dernier vers, son jugement sur ces deux héros de la renaissance nationale, célébrés par Jaurès : « Ils vivent à peine encore leur vie maladive, courbés, voutés, tout blancs de vieillesse, l'œil fixe : ce sont ces ombres que je vois errer dans la brume du ruisseau ».

Comprenons bien ! Jaurès veut nous dire quelle opinion avait Klopstock sur Frédéric vers 1770. Une ode de Klopstock, de la même époque, s'exprime sur le roi avec toute la précision désirable, mais en un sens qui ne convient pas au genre

d'article que tient Jaurès. Aussi la jette-t-il au panier. Mais il introduit de force dans une autre ode de Klopstock de 1770, qui ne se rapporte nullement à Frédéric, des allusions à ce roi, avec une vigueur tout aussi admirable que celle dont a fait preuve le héros de Jaurès dans la conquête de la Silésie. Nous nous trouvons ici en présence d'une application de la méthode de la citation qui peut servir de modèle.

Mais en voilà assez, plus qu'assez ! Il ne nous reste plus à montrer que Jaurès, qui dépasse les historiens prussiens dans leur travail « pour le Roi de Prusse », l'emporte encore sur eux quand il s'applique à anéantir la littérature du matérialisme historique. De la première à la dernière page, mon livre sur Lessing combat les historiens prussiens. Je n'avais aucun droit d'attendre de leurs critiques le moindre ménagement et je n'y prétendais certainement pas. En fait, la *Historische Zeitschrift*, organe principal de la tendance que je combattais, fit précéder son annonce de ma *Lessing Legende* des plaisanteries accoutumées sur la « Science démocrate socialiste ». Mais cette revue reconnaissait aussi que mon tableau de l'État prussien sous Frédéric était établi réellement d'après une étude approfondie des meilleures sources et pouvait être lu avec profit même par les historiens bourgeois. La *Historische Zeitschrift* terminait ainsi : « Nous ne voulons point ici fonder notre point de vue qui est opposé tant pour la méthode que pour l'interprétation. Nous préférons faire observer que ce serait une faute d'ignorer simplement des livres de ce genre et que la science historique, en appréciant impartialement une conception aussi foncièrement différente de l'État et des forces de la vie historique, retirera de cette attitude autant de profit que l'économie nationale l'a fait en ce qui la concerne ». Comparez à cette critique les fades sottises que Jaurès répand sur mon livre !

Ce n'est pas que je m'en plaigne. Je trouve la chose tout à fait dans l'ordre. En tant que revisionniste, Jaurès est à la place qui lui est due, comme moi, à la mienne, en tant que « marxiste orthodoxe ». Franz Mehring.

(*Traduit par Léon Remy*).

ENQUÊTE

SUR

L'ANTICLÉRICALISME & LE SOCIALISME

APPENDICE

(FIN[1])

II

RÉPONSES A QUELQUES CRITIQUES

I

Quelques explications à la RAISON.

(*La Raison*, 29 mars 1903)

Depuis quelques semaines, la *Raison* me fait l'honneur de s'occuper beaucoup de mes conférences à Paris et à Bruxelles, sur le *Socialisme et la Religion*.

Je ne pourrais que m'en réjouir, car rien n'est plus utile que des discussions amicales où l'on tente mutuellement de s'éclairer, si vous aviez bien voulu faire connaître ma thèse à vos lecteurs, d'une manière objective, avant d'en entreprendre la réfutation.

Mais à lire Victor Charbonnel et à lire surtout G. Téry, ceux qui ne me connaissent point doivent se dire que je suis un transfuge de la Libre Pensée, un optimiste à la Méline, un allié secret du cléricalisme, masquant ses compromissions ou ses défaillances sous les apparences d'un marxisme doctrinaire et intransigeant.

---

(1) Voir nos numéros 107 à 118.

Tout cela parce que, d'accord avec nos camarades d'Allemagne, j'estime que les Partis socialistes doivent rester fidèles à la fameuse formule du programme d'Erfurt : *La Religion est affaire privée.*

Il est vrai que vous considérez cette formule comme, à la fois, dangereuse et absurde.

On ne saurait, dites-vous, établir un départ entre le catholicisme et le cléricalisme, parce que ce dernier est le fruit naturel et toujours renaissant de l'autre.

Avons-nous jamais prétendu le contraire ?

Avons-nous contesté les avantages, que dis-je ?... la nécessité d'une propagande rationaliste bien comprise ? Ne sommes-nous pas, au même titre que vous, des libres penseurs militants ? Ne poursuivons-nous pas, comme vous, l'émancipation intégrale des travailleurs, dans l'ordre moral et intellectuel, aussi bien que politique et économique ?

Ce qui nous distingue, ce n'est point le but à atteindre, mais peut-être les moyens à mettre en œuvre.

Si je comprends bien votre méthode, vous prétendez identifier l'action du Socialisme et de la Libre Pensée.

Je pense, au contraire, dans l'intérêt de l'une et de l'autre, que leurs sphères d'action doivent rester distinctes.

Agir autrement, ce serait exclure des cercles de la Libre Pensée, la minorité bourgeoise qui n'est pas socialiste ; ce serait, d'autre part, écarter des groupes socialistes la minorité ouvrière qui n'est pas, ou qui n'est pas encore, dégagée de ses croyances religieuses traditionnelles.

Or, fidèles aux principes de l'Internationale, nous avons la conviction profonde que les efforts du socialisme doivent tendre, avant tout, à unir tous les travailleurs *sur le terrain de la lutte des classes.*

Et, pour que cette union soit possible, il faut nécessairement que les Partis ouvriers, poursuivant des fins politiques et économiques, *ne se préoccupent pas des croyances individuelles de leurs membres*, ou, en d'autres termes, considèrent la religion comme « *affaire privée* ».

Seulement — ainsi que je l'ai dit dans ma conférence à

Paris (1), cette formule ne signifie pas seulement que la Social-Démocratie fait appel à tous les travailleurs, croyants ou incroyants. Elle doit être entendue avec toutes ses conséquences politiques, et ces conséquences sont la liberté absolue de tous les cultes, mais l'indifférence non moins absolue des gouvernements en matière de religion, la séparation complète des Eglises et de l'Etat, la laïcisation de tous les services publics, depuis l'état civil jusqu'à l'enseignement et à l'assistance sociale.

Nous sommes donc absolument d'accord avec vous pour défendre les droits de la société contre toutes les prétentions cléricales ; et, d'autre part, il me paraît difficile que vous ne soyez pas d'accord avec nous, lorsque nous revendiquons, pour nos adhérents, pleine et entière liberté de conscience individuelle.

N'aviez-vous pas hautement approuvé, en effet, ces paroles de Séailles, écrivant au Congrès de Genève :

« Au nom de la Libre Pensée, demandons qu'il n'y ait plus d'opinions suspectes ou privilégiées : qu'on puisse être athée sans être traité de scélérat et croire en Dieu sans être traité d'imbécile. »

Eh bien ! nous ne demandons pas autre chose, que les travailleurs viennent au socialisme tout en conservant, sur les choses du ciel, des croyances que nous ne partageons pas.

Certes, nous ne renonçons pas à les convaincre, à leur montrer que, *logiquement le Socialisme aboutit à la Libre Pensée, comme la Libre Pensée au Socialisme ;* mais nous nous refusons à tourner en dérision des convictions sincères, ou à recourir, pour les combattre, à des moyens de contrainte ou à des mesures d'exception.

Pareille attitude, d'ailleurs, n'est pas seulement conforme à nos principes, mais aux intérêts même de la Libre Pensée aussi bien que du Socialisme : « Dans ma longue carrière politique — disait Liebkneckt au Congrès de Halle — j'ai appris que ni les outrages, ni les attaques à la religion n'ont

(1) Voir le *Mouvement Socialiste*, 1er et 15 février 1903.

pu ébranler la foi d'un seul croyant. Nous pouvons détrôner la religion en lui opposant la science. Il faut mobiliser l'École contre l'Église, l'instituteur contre le prêtre : une éducation forte et éclairée éloigne de la religion ».

Vous me direz que, dans certains pays — la Belgique, par exemple — l'instituteur est bien plus souvent la créature du prêtre que son antagoniste. C'est une raison de plus pour que nous nous efforcions de suppléer à l'enseignement scolaire par l'enseignement postscolaire, par la multiplication des œuvres d'éducation et de diffusion scientifiques.

A cette tâche, le Socialisme n'a jamais failli ; il n'y faillira pas dans l'avenir, mais le succès de ses efforts dépend, dans une large mesure, de la durée des heures de travail, de la possibilité, pour les travailleurs, d'une existence vraiment humaine, et c'est pourquoi je considère que le problème économique doit rester au premier plan de nos préoccupations.

II

Anticléricalisme Bourgeois et anticléricalisme Socialiste

(*Le Peuple*, 1er avril 1903).

A la Chambre française, au cours du récent débat sur les congrégations, l'abbé Lemire, qui a pris la défense des Chartreux avec beaucoup de franchise et de sincérité, a cru devoir, dans l'intérêt de sa cause, opposer à nos camarades français, l'opinion de Volmar et la mienne, sur l'attitude du socialisme à l'égard de l'Église.

Prenant texte de ce discours Jaurès, dans la *Petite République*, nous prend amicalement à partie et s'attache à montrer que nos formules sont dangereuses, que nous fournissons des armes à nos adversaires, que nos railleries contre « l'anticléricalisme bourgeois » procèdent d'une fausse élégance d'esprit et d'un dilettantisme quelque peu suranné.

A l'entendre, les socialistes allemands et une partie des socialistes belges se soucieraient assez peu de la question cléricale, et ce, pour des motifs qu'il expose dans les termes suivants :

En Allemagne, le socialisme ne se préoccupe pas de la lutte directe contre la puissance cléricale, parce que celle-ci ne semble pas encore assez dangereuse. En Belgique, c'est peut-être parce que le cléricalisme est trop puissant, parce qu'il pèse sur des régions entières d'un poids écrasant, que l'on renonce à le combattre par un effort direct. On espère vaguement dissoudre peu à peu l'obstacle qu'on ne peut briser, et en appelant tous les travailleurs sur le terrain de la lutte de classe, faire dériver l'émancipation intellectuelle de l'émancipation économique.

Je crois que le calcul est faux et que l'illusion est funeste. Je crois qu'il ne sera pas possible précisément d'éveiller les travailleurs à un vif sentiment de classe tant que le joug de l'éducation confessionnelle pèsera aussi lourdement sur le prolétariat. En Allemagne, on ne lutte pas parce qu'on juge la lutte inutile. En Belgique, on ne lutte pas, parce qu'on la juge impossible.

Nous ne pouvons laisser passer, sans réponse, de telles affirmations, surtout quand elles émanent d'un militant aussi justement estimé que Jaurès.

Certes, la question cléricale se pose, et doit se poser autrement en France qu'en Allemagne ou en Belgique : nous l'avons dit, en termes exprès, dans les conférences que l'abbé Lemire invoque et que Jaurès critique. Mais il est profondément injuste de prétendre que, soit en Allemagne, soit en Belgique, le socialisme ne se préoccupe pas de la lutte directe contre la puissance cléricale.

C'est méconnaître l'immense effort que la *social-démocratie* dirige, en ce moment, contre la Tour du Centre, et la lutte de tous les instants que le Parti ouvrier belge mène, sur le terrain politique et social, contre les défenseurs du trône, de l'autel et du coffre-fort.

D'autre part, il est complètement inexact d'attribuer à des motifs diamétralement inverses, les analogies qui existent entre la méthode des Allemands et celle des Belges, à l'égard des questions philosophiques et religieuses.

A coup sûr, nous ne contestons pas que la lutte contre le cléricalisme soit plus difficile dans un pays catholique comme le nôtre, et, peut-être, moins nécessaire, dans un pays comme l'Allemagne, où deux Eglises rivales se disputent le gouvernement des âmes.

Mais il est à noter que c'est précisément dans la catholique Bavière, cette forteresse du Centre, que les social-démocrates insistent avec le plus d'énergie sur la nécessité de s'en tenir à la formule d'Erfurt : « La religion est affaire privée ».

« Si vous voulez montrer — disait Vollmar, au congrès de Munich — que le Centre, ou tout autre parti, abuse de la religion, c'est tout autre chose. Mais la sphère des idées religieuses n'a rien à voir avec la lutte que nous menons. Ne pas le comprendre, agir dans un autre sens, c'est fortifier nos adversaires ».

Ce n'est donc point parce qu'ils jugent la lutte inutile que les socialistes d'Allemagne se montrent « aussi réservés que possible » en matière religieuse.

Et, nous prions Jaurès de le croire, ce n'est pas non plus parce que les socialistes belges jugent la lutte impossible, à raison de la toute-puissance de l'Église, que beaucoup d'entre eux se refusent à mettre les questions religieuses ou philosophiques, au premier plan de leurs préoccupations.

Mais, en Belgique, comme en Allemagne, *et pour les mêmes motifs*, nous pensons que le plus sûr moyen de combattre la puissance cléricale, c'est de l'attaquer dans ses fondements économiques, de mener, avant tout, la lutte contre le capitalisme, de grouper tous les travailleurs, en un parti de classe, « sur le terrain politique et économique ».

En France, au contraire, cette conception de la lutte des classes ne paraît pas avoir la même prise sur les esprits. Les uns n'y voient qu'une formule creuse et stérile. D'autres l'admettent en principe, l'affirment en d'admirables discours, mais ne lui attribuent, dans la pratique, qu'une importance subordonnée. Il en est même, comme Millerand — et beaucoup sont plus d'accord avec Millerand qu'ils ne veulent bien le reconnaître — qui en arrivent à dire que le parti socialiste n'est pas autre chose que l'aile gauche du « grand parti républicain réformiste ».

Rien d'étonnant, d'ailleurs, à ce qu'il en soit ainsi : ces différences profondes, dans la conception et la méthode, ne

sont, en dernière analyse, que le reflet de différences, non moins profondes, dans les conditions économiques.

En Allemagne et, plus encore, en Belgique, la grande industrie constitue la forme de production dominante, ou, tout au moins, tend à le devenir avec une foudroyante rapidité. La prolétariat industriel constitue, dans de vastes régions, la classe la plus nombreuse, et ses intérêts fondamentaux sont en opposition manifeste avec ceux des autres classes ; il est donc tout naturel que, dans ces pays, le parti socialiste se différencie nettement de tous les partis bourgeois, libéraux et cléricaux.

En France, par contre, les centres industriels sont relativement rares. De même que la population, l'industrie reste à peu près stationnaire. Les artisans, les petits bourgeois, les paysans — cette forme rurale de la petite bourgeoisie — forment la grande majorité des habitants, et c'est, en majeure partie, la prédominance de cet esprit « petit bourgeois », qui explique, en même temps, l'esprit démocratique qui règne actuellement dans les Chambres françaises et, revers de la médaille, les tendances anarchistes, les divisions sans cesse renaissantes, la faiblesse relative des organisations prolétariennes, la confusion et l'incertitude des programmes électoraux, les affinités de certains élus avec le radicalisme, qui rendent si difficile, et souvent si ingrate, l'action socialiste de nos camarades français.

Car, il importe de le dire, pour éviter tout malentendu et toute équivoque, ce serait une injustice criante de reprocher aux individus ce qui est le fait des collectivités.

Plus que personne nous admirons l'immense et continuel effort d'un homme comme Jaurès, pour unifier les forces socialistes, pour concilier les exigences de l'idéal et les nécessités de la pratique, pour tourner au profit du prolétariat les velléités réformistes de la majorité républicaine.

Mais notre admiration et notre sympathie pour Jaurès ne peuvent nous empêcher de voir ce qu'il y a de superficiel et de contradictoire dans l'action du bloc républicain, qui fait la guerre au clergé régulier et qui ménage le clergé séculier,

qui prend contre les congrégations des mesures exorbitantes du droit commun et qui recule devant la suppression du budget des cultes, qui repousse, par un seul vote, toutes les demandes d'autorisation formulées par les congréganistes, et qui promet, cependant, de ne pas appliquer la loi à certaines congrégations enseignantes et hospitalières, parce qu'il est impuissant à les remplacer par des œuvres d'enseignement et d'assistance laïques.

On nous répondra que cette impuissance et ces contradictions de l'anticléricalisme bourgeois ne sont pas le fait des socialistes ; que ces derniers sont à peu près unanimes à blâmer les déclarations de Millerand, contre la dénonciation du Concordat.

Nous en tombons d'accord, mais c'est précisément pour ce motif que notre attitude à l'égard de l'Eglise doit se différencier de l'attitude des radicaux ou des libéraux.

Point ne s'agit, bien au contraire, de renoncer à la lutte ou de repousser les concours qui nous viennent des anticléricaux sincères de la bourgeoisie.

Mais dans sa lutte contre la puissance cléricale, le Socialisme doit rester lui-même, forger ses propres armes, se placer, avant tout, sur le terrain social, et, par sa propagande autant que par ses actes, montrer aux travailleurs qu'il est seul à même de vaincre l'Église, parce qu'il est seul à même de lui opposer une doctrine positive, une conception supérieure de la morale et de la société.

Émile VANDERVELDE.

III

Correspondance

Citoyen,

Vous ne me refuserez pas de publier dans votre estimable revue une rectification, ayant pour but de rétablir quelques erreurs que je trouve, à mon propos, dans le discours de Vollmar au Congrès de Munich. Je veux, à ce sujet, montrer

qu'en réalité le § 6 du programme : « la religion est affaire privée », si on entend par là la neutralité absolue par rapport aux croyances religieuses, est tellement contraire à la nature même du socialisme révolutionnaire, considéré comme une force intégrale civilisatrice, que le parti lui-même, ainsi que ses meilleurs représentants, ne peuvent l'appliquer.

En effet, le parti démocrate-socialiste d'Allemagne, au courant de cette dernière période, n'a jamais cessé de publier et de répandre dans le peuple, par des milliers d'exemplaires, toute une série de brochures anti-religieuses par excellence. Et non seulement au courant des 2 ou 3 dernières années, comme l'affirme Vollmar, mais pendant les derniers 25 ans. Je ne m'en rapporterai pas à mes propres brochures publiées par le Parti l'année dernière, et répandues à 32 mille exemplaires. Ces brochures tendant à établir la complète incompatibilité des idées du christianisme et du socialisme, ont été déclarées par Vollmar, au congrès de Munich, extrêmement superficielles », et contre elles il mit en garde ses camarades. Toutefois, Vollmar ne trouva pas un mot de blâme pour la brochure si connue de Bebel « *Christentum und Socialismus* », publiée en même temps que les miennes et ayant le même caractère anti-chrétien ! Cette brochure, qui critique sans pitié le « vrai christianisme » a été répandue à plus de cinquante mille exemplaires. Je demande : Est-cela qui constitue la neutralité du parti par rapport aux croyances religieuses ?

Il est vrai que Bebel protesta aussi, à Munich, contre la résolution de Welker et se déclara solidaire de Vollmar, mais dans ce cas pourquoi en réalité fait-il lui-même la plus ardente propagande anti-religieuse ?

Ensuite Vollmar oublie que Bebel a traduit, et le parti a publié, l'œuvre connue de Yves Guyot et de Sigismond Lacroix: « Etudes sur les doctrines sociales du christianisme. » Quatre éditions de ce livre ont paru en 1876, 1886, 1893 et 1898. Ce qui prouve que pendant tout ce temps le parti faisait de la propagande antireligieuse et proclamait partout l'antagonisme irréconciliable existant entre le socialisme et les religions, entre le christianisme et la lutte des classes. A tous ceux qui

s'intéressent à cette question, je conseille de parcourir le catalogue des éditions du parti à Berlin, pour s'assurer de l'étrange discordance qui existe entre la théorie et l'action du parti considéré justement comme modèle.

L'apparition des éléments opportunistes ne conféra point au parti, la neutralité religieuse. Au contraire, on se mit à discuter plus vivement les questions religieuses, mais dans un sens tout à fait contraire. Si auparavant, Bebel, Liebknecht, Dietzgen et beaucoup d'autres, s'efforçaient d'expliquer à la masse l'incompatibilité du christianisme et du socialisme et leur prouvaient l'absurdité des vieux dogmes et croyances ; actuellement une foule d'opportunistes s'efforcent de prouver le contraire, et le même parti publie les brochures de Paul Göhre, Richard Calver, etc., enseignant aux mêmes masses populaires que le christianisme et le socialisme ne font qu'un et que la morale de Jésus est la morale la plus haute de l'humanité et d'autres blagues semblables. Pour la propagande de ce genre, Vollmar ne trouva pas un mot de blâme, peut-être parce qu'il la trouve extrêmement profonde... Mais on se demande : qu'est-ce que doit penser la classe ouvrière du parti qui lui parle en « deux langues » ? Une propagande ainsi « variée » est pire sans doute que la neutralité la plus absolue et il vaudrait certainement mieux se taire que d'embrouiller d'une telle façon les cerveaux des masses inconscientes.

J'espère avoir montré, que la prétendue « neutralité » du parti socialiste allemand en ce qui concerne les croyances religieuses, n'est en réalité *qu'un mythe*. La religion est assurément, ou, mieux encore, devrait être une « chose privée » *dans le sens* : 1° *de la séparation complète de l'Eglise et de l'État* et 2° de la réprobation de toute violence, c'est-à-dire *de la liberté de conscience*. Mais ce principe du programme d'Erfurt ne peut être jamais expliqué d'une telle façon, qu'il interdit au parti, appelé à renouveler *tous* les côtés de la vie, à introduire, par la voie d'une propagande immédiate et philosophique, la lumière éclatante de la raison dans les coins les plus obscurs du peuple. Ce n'est pas son *droit*, c'est son *devoir* !

Eugène Losinsky,
Homme de lettres.

LES PARTIS SOCIALISTES

FRANCE

Documents sur le Congrès de Bordeaux

Le *Mouvement Socialiste*, dans son dernier numéro, a précisé la portée du Congrès que le *Parti Socialiste Français* a tenu à Bordeaux les 12, 13 et 14 avril. Mais nous croyons utile, pour nos lecteurs, d'y revenir. D'abord, parce que nous devons, fidèles à notre œuvre d'information, rassembler les documents indispensables à conserver. Ensuite, et surtout, parce que — si les discussions et les décisions du Congrès n'ont pas eu grande importance en elles-mêmes — il n'en reste pas moins que les conséquences qui en résultent exigent, à côté de l'appréciation des faits qui s'y sont passés, au moins une relation succincte.

Cela est indiscutable. Sans doute les résolutions prises pouvaient être prévues à l'avance, sans qu'il fût besoin d'être grand prophète, et cela atténue singulièrement leur intérêt. Sans doute encore les débats n'ont été, comme il fallait s'y attendre, que tournois oratoires de réunion publique, où les plus habiles, en l'espèce les plus éloquents, ont eu finalement raison d'adversaires qui se croyaient trop à deux doigts du triomphe. Tout cela est exact. Mais il faut bien reconnaître aussi que le Congrès de Bordeaux constitue une date décisive. Jusqu'ici, chaque Congrès du *Parti Socialiste Français* avait marqué une orientation toujours plus accentuée vers la politique de Millerand. Or, le Congrès de Bordeaux clôt cette évolution : cette assemblée mémorable a fait accomplir le pas final vers le réformisme antirévolutionnaire. Par là se termine la période d'équivoque et de trouble où nous nous débattions depuis trois ans ; chacun a désormais repris sa position

respective : les ponts sont définitivement coupés entre la politique de Millerand et de ses amis et le socialisme.

C'est pour ces raisons que nous devons rappeler à nos lecteurs les incidents et les résolutions du Congrès de Bordeaux.

Dans les précédents congrès, Millerand n'avait pas paru. Il s'était mis en « congé ». Mais, depuis, son « congé » ayant été épuisé avec son ministère, il avait fait son entrée dans le *Parti Socialiste Français*, au Groupe socialiste parlementaire d'abord, à la Fédération de la Seine ensuite.

Durant son « congé », la tâche des amis de Millerand avait consisté surtout à le préserver contre toute répudiation de la part de son parti. On sait combien, à Lyon et à Tours, ils s'en tirèrent à merveille ! Leurs motions transactionnelles, habilement équivoques et passablement ambiguës, avaient mis le ministre Millerand à l'abri de toute atteinte.

Il est probable qu'on s'en serait tenu à ces résolutions salutaires si, poussé par la logique de sa méthode et l'intérêt de sa politique, Millerand n'était venu, par trop de clarté et trop de loyauté, tout compromettre. Nos lecteurs savent, par l'article de Renaudel qu'a inséré le *Mouvement Socialiste* dans son avant-dernier numéro, que deux votes de Millerand vinrent soulever l'émotion générale dans son propre parti : d'une part, son vote, indiqué par rectification, contre la suppression du budget des cultes ; d'autre part, son vote au sujet du *Manuel du Soldat* et des poursuites intentées à ses auteurs.

L'anticléricalisme des militants fut violemment heurté par le vote concernant le budget des cultes, et les récriminations les plus âpres ne manquèrent pas de se faire entendre. Ce mouvement de révolte, qui se propagea rapidement dans un grand nombre de fédérations, aboutit à une demande d'exclusion du *Parti Socialiste Français* déposée contre Millerand.

Jaurès, qui avait tant de fois opéré dans les précédents congrès le sauvetage de la politique de Millerand, sentit la

nécessité de calmer l'émotion soulevée. Il essaya — en même temps — et de se différencier de Millerand et de le sauver une fois encore. Il prit comme prétexte la préface sur le *Socialisme réformiste* que Millerand avait placée en tête de l'anthologie de ses discours, qui venait de paraître, et, dans une série d'articles de la *Petite République*, il examina les conceptions générales et les votes de Millerand. Mais des explications embrouillées et contradictoires, qui consistaient à blâmer les actes de l'ancien ministre tout en admettant en gros sa tactique, n'aboutirent qu'à provoquer une vigoureuse riposte de Millerand, où ce dernier, en des pages d'une ironie subtile, se félicitait du parfait accord où — après comme avant la discussion — Jaurès se trouvait avec lui.

Le Congrès de Bordeaux approchait. Les fédérations s'agitaient, et Jaurès, qui avait promis, pour apaiser leurs susceptibilités froissées, de s'expliquer clairement une dernière fois avant le Congrès, crut prudent, sentant se lever les vents contraires, d'observer le plus absolu mutisme. Tout au plus, la *Petite République* s'était-elle sentie forcée d'insérer une déclaration signée Renaudel et Hervé, où ceux-ci indiquaient les raisons qui devaient imposer l'exclusion de Millerand. Ils précisaient le terrain sur lequel ils se plaçaient : ce n'était pas contre la politique réformiste, mais *seulement et uniquement* contre les quelques votes incriminés de Millerand, qu'ils en avaient. C'est sur ce terrain, une fois choisi, qu'ils devaient combattre jusqu'à la fin.

Quant à Millerand, fidèle à lui-même, il devait concevoir difficilement pourquoi on le menaçait de l'exclure ou de le blâmer, après l'avoir si longtemps approuvé. Laissé à lui-même, il aurait peut-être, dans son intransigeance légitime, été jusqu'au bout. Les dernières phrases de sa « Lettre ouverte » à Jaurès étaient grosses de menaces de rupture. Mais Jaurès veillait. Il trouvait plus politique de ne rien brusquer et, comme on l'avait fait dans les précédents congrès, de conserver les apparences. Mieux informé que Millerand, qui n'avait jamais vu les groupes que sous les espèces de son comité électoral, docile et complaisant, Jaurès avait senti

combien les votes récents du député avaient, à tort ou à raison causé une irritation autrement grande que tous les actes réunis du ministre. Le danger était réel, et la solution mixte, qu'il annonçait déjà à ses amis, lui semblait plus prudente que l'attitude trop nette de Millerand, qui pouvait tout briser.

C'est ainsi que le Congrès s'ouvrit dans l'incertitude. Les amis de Millerand et de sa politique, inquiets, sentaient que la bataille allait être rude. Ses adversaires, pleins d'optimisme, affirmaient que leur triomphe était d'autant plus sûr qu'une majorité de MANDATS IMPÉRATIFS leur était acquise. Entre les deux camps, Millerand venait, fort de sa logique, résolu à exposer — et à imposer — son point de vue, que, dans un discours récent, à Vierzon, il avait à nouveau affirmé avec raideur (1).

Les débats s'ouvrirent, dès l'abord, sur le nouveau « Cas Millerand ». Par consentement tacite, les congressistes renvoyaient aux calendes grecques la discussion des 40 autres articles dont ils avaient surchargé le plus bariolé et le plus réjouissant des ordres du jour.

Ce fut Sarraute qui, le premier, amorça, comme il le fallait, la discussion. Il fut précis, il fut net, il fut loyal :

Les conceptions particulières de Millerand — dit Sarraute, selon le compte-rendu de la *Petite République*, 14 avril — ne sont pas mises en cause : ce sont quelques votes épars. *Ces votes sont pourtant la conséquence d'une politique : celle du socialisme démocratique qui, tous les jours, gagne du terrain sur le socialisme révolutionnaire.*

Nous soulignons ces déclarations. Elles exprimaient réellement et nettement la situation : c'était une mise au point nécessaire.

Sarraute répudia ensuite, au nom de la politique de

(1) Les amis de Millerand, les défenseurs de sa tactique, étaient à ce point tourmentés que, dans la réunion publique, donnée la veille du Congrès par Gérault-Richard, de Pressensé et Jaurès, on ne parla que.... de l'Affaire Dreyfus !

Millerand, la conception de la lutte de classe, telle que les socialistes l'ont préconisée :

[La lutte de classe], dit-il, est, en réalité, limitée par la démocratie, par le suffrage universel, par le régime de la majorité. *Il suffit de pousser jusqu'au bout l'exercice normal de nos libertés pour rendre la liberté inutile et dangereuse. Dans une démocratie, c'est par la discussion et non par la violence que les transformations sociales peuvent s'opérer.*

Les votes de Millerand ne sont que la conséquence de cette conception imposée par les faits. Quiconque ne respecte pas la majorité du pays démocratique se montre anarchiste, antisocialiste, désintéressé d'un régime qui peut se modifier par le libre jeu du suffrage universel. La démocratie, qui nous donne des droits, nous impose aussi des devoirs. Depuis longtemps, le socialisme a renoncé à la révolution et s'est orienté délibérément vers les réformes légales.

Le débat était ainsi élevé et porté sur le domaine théorique. C'était les conceptions d'ensemble d'une politique, et non quelques actes isolés, que Sarraute était venu défendre.

Hervé, qui lui répondit au nom des adversaires de Millerand, ne le suivit pas sur ce terrain. Il s'attaqua spécialement aux votes incriminés de l'ancien ministre avec vigueur et ironie :

Nous ne venons pas, dit-il — d'après l'*Action* du 13 avril, — *attaquer la méthode réformiste.* Nous sommes à la fois réformistes et révolutionnaires.... Dans l'Yonne, les réformistes eux-mêmes ont voté l'exclusion de Millerand, et c'est tout dire. Il semble ne pas comprendre combien son attitude est dangereuse, et quelles difficultés elle soulève pour la propagande. Que répondre aux radicaux qui nous disent : « Vous aussi, vous retournez votre veste, avant même d'être au pouvoir. »....

.... Ne cherchez-vous pas, pour pratiquer librement la tactique réformiste, à creuser un abîme entre les deux tendances socialistes. Nous, nous voulons un rapprochement.

C'est Millerand en personne qui vint répondre directement aux critiques d'Hervé. Son discours fut, d'ailleurs, moins une réponse qu'une attaque. Le début le prouve :

Eloigné — dit-il, d'après la *Petite République* du 14 avril — pendant trois ans de mon parti, je n'ai pu assister aux congrès socialistes nationaux. Au moment où je reviens au milieu de mes amis, vous

me permettrez de constater d'abord que s'il s'agit encore d'un « Cas Millerand », ce n'est plus le même, *et de prendre acte que je n'entends plus aucune de ces accusations qui, pendant mon ministère, retentissaient contre moi.*

Que quelqu'un ose donc évoquer ici mes actes comme ministre : je suis prêt à répondre.

Provocation cinglante, hardie, à laquelle répondit seul le silence. Millerand partait donc de ce principe que tout le monde acceptait sa politique ministérielle et le Congrès y donnait son assentiment tacite.

L'ancien ministre du commerce exposa ensuite les raisons qui, selon lui, légitimaient les votes qu'on lui reprochait, — après avoir, au préalable, déclaré que « depuis dix ans sa ligne de conduite n'avait pas dévié » et « qu'il n'est plus besoin de procédés révolutionnaires pour réaliser des ambitions légitimes. »

Loin de s'excuser, loin d'atténuer en quelque mesure l'étrangeté de sa conduite, il en fit franchement l'apologie ; « De tout son discours, écrit Hervé, dans l'*Action*, il ressortait même nettement, orgueilleusement, qu'en toutes ces circonstances, ce n'est pas lui qui avait eu tort ; ce furent ses collègues du groupe parlementaire qui se sont livrés à de puériles manifestations et qui ont eu des faiblesses regrettables pour les excitations révolutionnaires. » Il établit enfin les grandes lignes de sa politique personnelle, montra que tous les actes de sa vie politique formaient un tout indivisible, et qu'il était de plus en plus décidé à renoncer aux « manifestations » stériles pour collaborer à l'œuvre réformatrice dont la bourgeoisie républicaine poursuit la réalisation.

Cette fois enfin, la question était posée nettement, trop nettement même, car la franchise de ces déclarations les rendait dangereuses ; les choses présentées sous ce jour éclatant, Millerand aurait peut-être été renié. Immobiles à leur banc, les députés se réservaient. Leurs sympathies pour l'opportunisme millerandiste ne se manifesta qu'à la fin. Tous alors, sauf un qui s'abstint : le citoyen Piger, y compris ceux qui, comme le citoyen Pastre, avaient des mandats pour

l'exclusion, devaient voter l'ordre du jour d'équivoque que l'on ne pouvait manquer de présenter.

Mais Jaurès était là, dont l'intervention, une fois encore, allait tout sauver. Jaurès sentait bien que la défaite et l'exclusion de Millerand, c'était un gros échec pour son propre prestige ; il accourut corriger les imprudences et jeta dans la balance l'énorme poids de ses discours. Il donna au Congrès, il donna à la Commission, et, battu à la Commission, il revint donner au Congrès. Il ne s'agissait plus dès lors que de s'assurer la majorité ; le grand jeu allait se reproduire auquel on avait assisté dans les congrès précédents.

Avec une dialectique abondante et subtile, Jaurès déplaça d'abord le débat ; à Millerand, il opposa Guesde, sans qu'on pût bien savoir pourquoi ; mais cela lui permit de s'installer lui-même dans un juste milieu. Alors, revenant à Millerand, il prit successivement ses votes et les apprécia tour à tour avec une louable sévérité ; puis, les ayant condamnés en détail, il approuva l'ensemble. Il eut des mots que nous ne résistons pas à citer. Au sujet de la propagande antimilitariste, il pensa, non aux soldats — ouvriers, paysans, prolétaires de tout ordre, — mais.... aux officiers !

Notre propagande antimilitariste est imprudente lorsqu'au lieu d'attaquer seulement la partie du personnel militaire disqualifié par des crimes spéciaux, nous nous livrons à d'injustes généralités. Le génie révolutionnaire n'a-t-il pas suscité des officiers pendant la Révolution, qui, sortis de l'ancien régime, ont formé une partie des cadres de l'organisation nouvelle? Nous devons tendre la main aux officiers qui sont imprégnés de l'esprit républicain et nous serons heureux de les inscrire demain dans les cadres de nos milices populaires.

Cela, sans doute, dut être dit sans rire, comme sans rire aussi cette définition de l'*idéal révolutionnaire (Petite République*, 15 avril) :

Je demande au Parti d'affirmer que la participation socialiste à la conquête des pouvoirs publics implique l'affirmation constante de son idéal révolutionnaire.

Oui, la révolution de la rue est finie, mais la révolution de l'idée continue. C'est ce que je demanderai au Parti de déclarer.

La *Révolution de l'idée* ! voila une révolution que doit facilement accepter le *Socialisme d'affaires* !

Mais le comble fut que Jaurès rendit responsables de « certaines attitudes de Millerand » ceux qui l'avaient combattu :

Ceux qui sont le plus responsables de certaines attitudes de Millerand sont ceux qui l'ont forcé à se replier sur soi-même en le couvrant d'outrages et d'injures quand il accomplissait une besogne utile au prolétariat.

La motion d'exclusion présentée ici est une trahison, une iniquité. Ceux qui s'y tiennent continuent à faire peser sur Millerand l'abominable esprit de secte que vous avez tous été unanimes à réprouver.

L'éloquence de Jaurès produisit le miracle attendu : à mesure qu'il parlait, certains mandats impératifs d'exclusion avaient peu à peu perdu de leur force coercitive et étaient insensiblement devenus très peu impérieux. Ce phénomène de transformation de mandats par l'éloquence se traduisit par la déclaration du délégué Georgel, de la Fédération de la Vienne, qui, venu mécontent, se trouvait satisfait. C'était le premier retour, — que d'autres allaient suivre.

(*A suivre*). André Morizet.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la partie Bibliographique.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE BOUIT FRÈRES

LE PROBLÈME DES TRUSTS AUX ÉTATS-UNIS

I

LE PROBLÈME

En 1881, un socialiste anglais (1), qui visitait les États-Unis, écrit à M. John Morley, membre du Parlement Britannique, une lettre dont la publication déchaîna, sur les deux rives de l'Atlantique, des critiques ardentes et nombreuses. L'auteur de cette lettre annonçait « que la vie d'une génération ne s'écoulerait pas sans que l'industrie américaine fût, pour une part importante, aux mains « de trusts géants. »

L'un des journaux qui s'appliqua à couvrir de ridicule le prophète socialiste était la *Tribune de New-York*, dont l'éditeur, M. Whitelau Reid, a si bien mérité le titre de « laquais ordinaire » de la Cour. « L'Angleterre, écrivait-il, envoie bien des fous en Amérique, mais elle n'en avait pas encore envoyé de cette taille ! »

On était alors en 1881 : l'année suivante, en 1882, la constitution de la « Standard Oil Company » frappait de stupeur le monde commercial ; actuellement, en 1903, personne, même le journal qui, en 1881, commentait en termes si dédaigneux la prédiction du « voyageur insensé », ne conteste qu'elle se soit complètement réalisée ; et l'on voit un Président, élu du Parti républicain, parcourir le pays en prenant pour thème de ses discours : « le problème du contrôle des trusts. »

En Europe aussi, la même situation industrielle s'est

(1) Notre camarade H. M. Hyndman.

révélée. L' « invasion américaine » est une sorte de cauchemar perpétuel. En Angleterre, en France, en Allemagne, en Russie, l'on redoute beaucoup le monstre américain, et, dans toutes les grandes capitales de l'Europe, on prononce avec terreur les noms de nos grands dominateurs de trusts. Même le ruse diplomate russe, M. de Witte, a décidé le Czar à convoquer un congrès international, pour rechercher les moyens de briser les trusts. Mais la plupart des nations sont restées sourdes à cet appel, un peu à cause de la défiance universelle que provoque la Russie, et surtout parce qu'elles savent bien qu'une telle conférence ne pourrait aboutir qu'à un échec.

On peut affirmer que jamais question économique n'a si profondément agité le monde. Ce ne sont pas seulement les petits capitalistes, évincés par les méthodes implacables des trusts, qui font entendre des récriminations amères et bien naturelles. La question est beaucoup plus large ; et l'on peut voir, d'après les avis exprimés chaque jour dans la presse, que l'opinion publique s'habitue chaque jour davantage à voir dans cette concentration, entre quelques mains, du capital et de la puissance qui en découle, une préface à une concentration plus vaste et plus compréhensive qui trouverait son expression dans une propriété et un contrôle nationaux. On assure que le redoutable Morgan lui-même a exprimé cet avis. Or cette thèse a toujours été soutenue par l'école marxiste, et c'est là un fait qui donne un intérêt de plus à cette question et qui confère aux théoriciens socialistes le droit de parler avec autorité sur ce sujet.

Si on laisse de côté celles qui continuent à répéter : « Laissez faire, laissez passer », on peut ramener à

quatre opinions principales les solutions proposées au problème des trusts :

1° Destruction de tous les monopoles par une législation énergique et spéciale ;

2° Révision des tarifs douaniers (c'est l'opinion de ceux qui pensent que ces monopoles sont le résultat des tarifs protectionnistes) ;

3° Réglementation légale des monopoles ;

4° Socialisation des monopoles.

Puisque j'ai employé le mot de *monopole*, je demande la permission d'ajouter aux nombreuses définitions qui ont été données de ce terme, une définition précise : elle me paraît d'autant plus indispensable que le mot est pris dans des acceptions très diverses. Élargissant la définition donnée par le professeur Richard T. Ely (1), j'appelle *monopole* « tout commerce ou industrie, soumis à une unité de direction, absolue ou suffisamment étendue pour donner à ceux qui en sont investis, vis-à-vis des autres entreprises, de la même profession, une supériorité qui les mette en mesure de fixer les conditions générales d'exercice de cette industrie ou de ce commerce. »

Quand Karl Marx prétendait que les forces en travail dans l'évolution capitaliste aboutiraient nécessairement à un monopole complet, stade de production auquel la transformation de ce monopole capitaliste en monopole socialiste pourrait s'accomplir, il ne voulait évidemment pas dire qu'un individu ou un groupe d'individus associés posséderaient et dirigeraient absolument toute l'activité productive de toutes les industries. Si telle était la thèse socialiste, il y aurait encore de longs jours de tranquillité pour la société capitaliste ! Les critiques,

(1) *Monopoles et trusts* (1902), chapitre I.

superficiellement habiles, qui ont rivalisé d'ingéniosité pour attirer l'attention publique sur le nombre considérable des petites exploitations industrielles et commerciales, et qui ont prétendu par là « réfuter Marx » feraient bien de méditer notre définition du monopole. N'avons-nous pas le droit de dire que l'industrie est bien près d'avoir atteint le « monopole », si même elle ne l'a pas déjà réalisé dans certaines branches de la grande production ?

II

Le progrès de la concentration industrielle

On s'est plu, dans ces derniers temps, à constater la tendance de l'industrie à une concentration toujours croissante. Aussi nous paraît-il intéressant de noter la rapidité de la concentration de la production, dans une industrie telle que celle du fer. Il importe, notamment, de commenter certaines statistiques relatives à la production comparative de l'acier par les entreprises indépendantes et par celles qui font partie du « trust », statistiques sur lesquelles on s'est appuyé pour combattre la thèse socialiste de la concentration industrielle croissante et de l'élimination corrélative de la concurrence. Le *Bulletin de l'Association américaine du Fer et de l'Acier*, affirme l'exactitude des chiffres suivants :

TABLEAU RELATIF A LA PRODUCTION RESPECTIVE DU *Syndicat américain de l'acier* ET DES AUTRES ENTREPRISES, EN 1901 :

Chargements de minerais et production en 1901. Tonnes brutes	Syndicat américain de l'acier	Entreprises indépendantes	Totaux	Pourcentage du syndicat américain de l'acier
Chargements de minerais de la région du Lac Supérieur en 1301	12.692.213	7.897.024	20.589.237	61 6
Production totale de minerai en 1901..	12.692.213	16.195.266	28.887.475	43.9
Production de fer et d'acier en 1901. Tonnes brutes.				
Fer de Bessemer et gros fer de base.....	6.460.847	4.584.796	11.045.643	58.1
Spiegeleisen et ferromanganèse.....	190.485	100.976	291.461	65.4
Fers de forge, de fonderie et autre sorte de gros fers	152.656	4.388.594	4.541.250	3.4
Total des gros fers (y compris spiegeleisen et ferromanganèse).....	6.803.988	9.074.366	15.878.354	42.9
Lingots d'acier de Bessemer et fontes ..	6.113.588	2.599.714	8.713.302	70.2
Lingots d'acier et fontes de four	2.746.996	1.909.313	4.656.309	59.0
Total des lingots d'acier et de fonte de Bessemer et de fours.	8.860.584	4.509.027	13.369.611	66 3

Production de fer et d'acier en 1901. Tonnes brutes	Syndicat américain de l'acier	Entreprises indépendantes	Totaux	Pourcentage du syndicat américain de l'acier
Rails d'acier de Bessemer.....	1.719.076	1.151.740	2.870.816	59.9
Pièces de construction.....	629,733	383,417	1.013.150	62.2
Plaques et feuilles (y compris plaques noires pour étamages	1.459.847	797.528	2.257.425	64.6
Tringles de fer...	1.039.939	306.075	1.395.934	77.6
Tous autres produits laminés (y compris barres, maquettes, clous, rails d'acier de four, rails de fer, etc	1.324.393	3.520.649	4.845.042	27.3
Total de tous les produits laminés....	6.189.958	6.159.369	12.349.327	50.1
Fils (barres de 100 livres	6.446.938	3.356.884	9.803.822	65.8

L'*Iron-Age*, commentant cette remarquable statistique, déclare que « depuis lors, la production des entreprises indépendantes a pris une extension rapide, surtout en ce qui concerne les feuilles, laques, fils, tôles et tubes et qu'il est douteux que la part du syndicat dans la production totale soit actuellement aussi considérable » (1).

Nous ferons remarquer, sans vouloir amoindrir la portée et l'intérêt de la statistique, qu'elle embrasse une

(1) D'après une communication récente du *Springfield Republican*, le Syndicat a absorbé maintenant beaucoup de ces entreprises indépendantes.

période trop courte pour que l'on puisse tirer de ses conclusions des arguments décisifs.

Des causes multiples ont concouru, pendant la période visée par elle, à donner une activité intense à l'industrie métallurgique.

Il y avait là une situation tout à fait favorable à l'éclosion d' « entreprises indépendantes ». Le *Journal du Commerce* de New-York, toujours à propos de cette statistique, s'exprimait ainsi :

Il y a eu ceci de curieux dans le développement des trusts qu'ils n'ont pas empêché de nouvelles concurrences de surgir, alors même qu'ils avaient, à leur apparition, absorbé toutes les entreprises existantes et paraissaient devoir être des monopoles, sinon absolus, au moins presque complets. Le capital du syndicat de l'acier est tellement considérable, ses opérations si étendues, qu'il aurait fort bien pu anéantir toute concurrence, mais son propre mode d'organisation a fait naître une nouvelle concurrence. *Quel serait le sort de ces diverses entreprises, si la consommation, devenue insuffisante, ne pouvait absorber toute la production ? Qui supporterait le mieux cette crise, des grandes ou des petites entreprises ? C'est là un problème que seul l'avenir peut résoudre.* Pour le moment, et pour un certain temps encore, les besoins de la consommation dépassent la production et les industriels sont obligés d'importer de l'acier.

On pourrait ajouter que beaucoup d'entreprises soi-disant « indépendantes », n'existent qu'avec la permission du trust. Le syndicat s'est toujours flatté de ses « relations amicales » avec un grand nombre de ces maisons « indépendantes », ce qui, dans le langage brutal des faits, veut dire que les « indépendants » se sont engagés à observer les tarifs du syndicat. Il y a plus : une analyse scrupuleuse des listes d'actionnaires des « Compagnies indépendantes » et du Syndicat,

manifesterait très vraisemblablement un degré très avancé de cette concentration, qu'on perd volontiers de vue (1).

La question soulevée par le *Journal du Commerce*, dans le passage que j'ai reproduit en italique, indique, comme je l'ai déjà fait moi-même, combien il importe de ne pas prendre pour base d'une critique sérieuse des statistiques qui ne visent qu'une période restreinte. Peu de temps après la publication de cette statistique, le Syndicat de l'acier, prévoyant une baisse sensible de la consommation, a déclaré une guerre de tarifs, dont les résultats seront évidemment intéressants à connaître.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la production du fer évolue dans la direction générale de la concentration industrielle — direction « générale » au moins pour certaines grandes industries. Le professeur R.-T. Ely en a fait une démonstration qui me paraît décisive. A l'aide des citations empruntées au *Monde manufacturier et métallurgique américain*, il montre que cette concentration s'accomplit même avec plus de rapidité qu'on ne le suppose généralement. C'est ainsi qu'au mois de janvier 1890, il y avait aux États-Unis 345 hauts fourneaux allumés, avec une capacité hebdomadaire totale de 175.000 tonnes de saumons de fer, c'est-à-dire une capacité hebdomadaire moyenne de 507 tonnes par haut-fourneau. Au 1er novembre 1897, le nombre des hauts fourneaux allumés n'était que de 185, mais leur

(1) Il est inutile d'insister sur l'importance d'une habitude aussi fréquente, au point de vue de la concentration industrielle. C'est ainsi que d'après une étude très bien faite, publiée par le *Worker* de New-York, sur les 53 individus qui composent la direction de trois syndicats (la Standard Company, le Syndicat américain de l'acier et la National City bank), 39 ont au moins 637 places de directeurs dans 385 Compagnies différentes.

capacité hebdomadaire totale s'élevait à 219.638 tonnes, soit 1,187 tonnes par haut-fourneau. Donc, en 1897, avec un nombre de hauts-fourneaux inférieur de 46 °/o à ce qu'il était en 1890, le rendement total était supérieur de 25 °/o, et le rendement moyen de chaque haut-fourneau avait augmenté de 130 °/o.

L'examen de plusieurs autres grandes industries nous amènerait à des résultats analogues. Cela résulte par exemple, pour l'industrie textile, du tableau que nous reproduisons ci-dessous et qui s'applique aux quatre grandes divisions de l'industrie textile : manufactures de coton, manufactures de laine, manufactures de la soie, achèvement et teinturerie.

Année	Ensemble de l'industrie textile			Par établissement	
	Etablissements	Nombre d'employés	Production en dollars (1)	Nombre d'employés	Production en dollars
1850	3.025	146.897	128.769.971	48.5	42.568
1860	3.027	194.082	214.740.614	64.1	70.942
1870	4.790	274.943	520.386.764	57.4	108.640
1880	4.018	384.251	532.673.488	95.1	132.572
1890	4.114	511.897	721.749.262	124.4	175.743

Dans un article remarquable (2), auquel j'ai emprunté ce tableau, M. W. F. Willoughby soumet ces chiffres à une analyse scrupuleuse.

Je crois utile d'en citer quelques passages :

(1) 1 dollar = 5 francs.

(2) La concentration de l'Industrie aux États-Unis, par W. F. Willoughby : *Yale Review*, mai 1898.

En réunissant les quatre branches de l'industrie textile, il apparaît donc que le nombre des établissements n'a augmenté en quarante ans que de 30 %, tandis que le nombre des employés s'accroissait de 248 %, et le chiffre des affaires de 465 %. Le chiffre moyen d'ouvriers par établissement est rapidement passé de 48,5 en 1850, à 64,1 en 1860, 57,4 en 1870, 93,1 en 1880 et 124,4 en 1890.

Et M. Willoughby ajoute :

Il ne faut pas oublier que, dans toutes les industries, le mouvement vers la concentration s'est encore accéléré dans ces dernières années.

Je n'ai assurément pas la prétention d'établir une moyenne du degré de concentration auquel est parvenue actuellement l'industrie américaine; il n'existe pas, en effet, de donnée suffisamment précise. Mais l'on peut, à l'aide de quelques faits bien connus, s'en faire une idée approximativement exacte. Dans la *Revue des Revues* (1), de New-York, M. Byron Wholt, écrivain justement réputé, a publié, en 1899, une liste de 120 trusts. Le *Journal du Commerce*, dans un annuaire publié en 1899, a donné une liste de 353 trusts et coalitions existant au mois de mars de cette année. Le capital total de ces 353 trusts était de 5.832.882.842 dollars, soit pour chacun d'eux un capital moyen d'environ 1.700.000 dollars. Il faut remarquer que cette liste ne comprenait guère que des coalitions constituées sous forme de sociétés, et très peu de ces pools, conventions et autres coalitions qui n'existent que pour la fixation des prix. Quelques auteurs, parmi lesquels le professeur Ely, reprochent à ces listes d'englober beaucoup de coalitions qui n'ont pas le caractère de monopoles : mais ils perdent de vue que si l'on cite ces coalitions, c'est pour montrer, non pas l'étendue

(1) *Revue des Revues*, de New-York, juin 1899. Depuis lors M. Holt, a revu cette liste et a porté le nombre des trusts à 163. (Almanach du New-York World, 1901.)

des monopoles, mais l'évolution de l'industrie vers la concentration.

Prenons d'ailleurs les chiffres très timides contenus dans le rapport du recensement de 1900, et cités par l'honorable W.-R. Merriam, directeur de ce service, dans un article publié par l'*Atlantic Monthly* en mars 1902. Cette liste laisse de côté les pools et les simples ententes. Or, le nombre des coalitions serait de 183, avec 2.203 entreprises, et un capital total de 3.569.615.808 dollars. Leur production totale était évaluée, pour l'année recensée, à 1.661.000.000 dollars. « Contrairement à l'impression générale, dit M. Merriam, ces grandes coalitions ne contrôlent qu'une faible part de l'industrie nationale. Leur production, si énorme qu'elle nous paraisse, ne représente guère plus du dixième de l'industrie des Etats-Unis ». Mais, comme mon ami le Dr J.-M. Rubinow l'a déjà remarqué dans l'*International Socialist Review*, l'arithmétique de M. Merriam est assez défectueuse : d'après ses propres estimations, la production totale de l'industrie américaine serait de 13.091.876.000 dollars ; or, les 1.661.000.000 dollars auxquels il évalue la production des 183 coalitions compterait pour 12,6 % dans la production totale, c'est-à-dire pour plus d'un huitième.

Si l'on prend maintenant l'analyse très claire, faite par le Dr Rubinow, on trouve que les estimations de M. Merriam sont fort peu satisfaisantes, et que la production des « trusts » en 1900 s'élevait au septième de la production générale. La production de l'industrie manufactière des Etats-Unis est en effet répartie dans les cinq classes visées par le tableau suivant qui s'applique même aux travaux exécutés par les artisans pour leur clientèle locale et aux travaux de réparation :

CLASSE	Nombre d'établissements	Chiffres d'affaires
		dollars
1° Métiers à la main	215.990	1.486.201.435
2° Etablissements de l'Etat	155	21.452.079
3° Institutions éducationnelles, pénales et charitables	502	10.373.785
4° Etablissements ayant une production annuelle inférieure à 500 dollars	127.419	29.784.643
5° Autres établissements	296.651	11.443.124.828
Totaux	640.607	13.091.876.790

Il suffit de jeter un regard sur ces chiffres, écrit M. Rubinow, pour comprendre que les établissements des 2e et 3e classes (établissements pénitentiaires, éducationnels, etc...) sont en dehors des atteintes de la concentration industrielle. Opérant à la première classe, elle mérite plus d'attention. Faut-il considérer ces 215.990 établissements comme de véritables établissements industriels, et leur activité comme rentrant dans la manufacture ? Une concentration quelconque de ces établissements sera-t-elle jamais possible ? A ces questions nous ne pouvons répondre que par un « non » très énergique. Il suffit, en effet, de considérer la composition de cette classe : 6.331 établissements sont occupés à la réparation des bicyclettes et des tricycles ; 59.791 sont des forgerons ; 25.734 travaillent à la chaussure sur commande et à ses réparations ; 15.300 à peindre les maisons et les enseignes ; 12.243 réparent les montres, etc.... Un statisticien bourgeois est d'accord avec nous sur ce point : c'est M. S.-N.-D. North, chef de la statistique des manufactures, et l'auteur du Bulletin du recensement sur les coalitions industrielles : « Si du total de la production industrielle nous retranchons le chiffre d'affaires des métiers à la main, ou des industries

mécaniques et locales, qui sont incompatibles avec ce mode de gestion qu'est la coalition industrielle, nous avons un résidu... Nous devons donc, dit M. Rubinow, éliminer de notre statistique le chiffre d'affaires des métiers à la main.

..... Nous pourrions aussi, dit le même auteur, critiquer fortement le nom d'établissements industriels appliqués à la quatrième classe. Les établissements dont la production annuelle ne dépasse pas 500 dollars, et n'atteint en moyenne que 223 dollars, avaient paru jusqu'ici mériter si peu d'intérêt qu'aucune statistique précédente ne les citait. Mais nous serons généreux et nous laisserons ces petits établissements figurer dans la statistique avec leurs 29.734.643 dollars. Quelle est, en résumé, la situation des trusts ?

Leur production étant de 1.661.295.364 dollars, sur une production industrielle totale de 11.873.649.471 dollars, compte donc pour 14,83 °/₀, c'est-à-dire pour un peu plus du 1/7ᵉ de la production totale.

Mais nous devons pousser notre critique plus loin encore que ne le fait le Dr Rubinow. Si nous examinons les bases mêmes sur lesquelles les auteurs du Recensement ont appuyé leurs recherches, nous constatons que les statistiques que nous avons discutées sont beaucoup trop timides et ne donnent qu'une idée atténuée de la concentration de notre industrie nationale.

En premier lieu, comme on l'a fort justement observé dans la presse socialiste et même ailleurs, la définition de la « coalition industrielle » adoptée par le recensement exclut beaucoup d'entreprises importantes, et cette définition (1), sans être inexacte, restreint le

(1) La définition donnée à la page une du *Bulletin du Recensement*, 122 est ainsi formulé :

« On ne considère dans le présent recensement, comme coalitions » industrielles, que les agrégats industriels composés d'entreprises » autrefois indépendantes et réunies en une société avec une charte » commune. Nous excluons donc de cette catégorie beaucoup de

champ d'investigation de l'enquête de façon à borner les résultats aux limites que lui assignent les désirs des économistes.

Ensuite, le Recensement a, sans raison plausible, exclu de la statistique des coalitions industrielles les sociétés occupées à la fabrication et à la distribution du gaz d'éclairage et de l'électricité, bien qu'elles figurent dans la statistique générale de l'industrie. Cette exclusion a peut-être des raisons administratives, mais, au point de vue économique, rien ne la justifie L'exclusion des pools, ententes et autres coalitions passagères s'explique mieux, mais encore convient-il de remarquer qu'à part les économies dans la gestion et l'élimination des gaspillages, d'ailleurs peu considérables, ces coalitions ont les mêmes résultats que les trusts : elles ont en effet la même influence pour le contrôle des prix et de la production, et pour réprimer les abus de la concurrence. Qui pourrait douter par exemple de l'efficacité, à ce point de vue, des « ententes » intervenues entre les propriétaires de mines d'anthracites, ou de celles conclues par les fabricants de viandes de conserves ?

Même à l'époque où se place le recensement, la concentration industrielle était donc plus intense que ne l'indique le rapport. Or, comme l'a observé, entre autres, M. W. J. Ghent (1), « le début de 1900 n'était que le milieu du mouvement des coalitions. Depuis lors il s'est précipité en avant, comme une grande vague ».

» grands établissements, formés de plusieurs entreprises, mais qui » se sont constitués non par coalition avec d'autres entreprises, mais » par la création de nouvelles succursales ou l'achat d'anciens » concurrents. » Parmi les établissements exclus par cette définition il convient de citer l'ancienne Compagnie Carnegie, malgré son capital considérable.

(1) *Notre féodalisme bienfaisant*, par W. J. Ghent, p. 12.

Le prochain recensement prouvera que, dans toutes les branches de l'industrie manufacturière, la concentration a augmenté d'une façon tout à fait remarquable et sans précédent, au cours des deux ou trois dernières années (1). Je pense que l'on peut, sans exagération, évaluer au quart et presqu'au tiers de la production manufacturière de notre pays, les industries soumises au contrôle des coalitions. J'étais déjà arrivé à ces conclusions, au début de 1902, et je suis heureux de constater que par des recherches absolument indépendantes des miennes, M. Ghent et le Dr Rubinow sont parvenus à des résultats presque identiques.

JOHN SPARYO,
directeur du *Conrade*, de New-York.

(*La suite à un prochain numéro*).

(*Traduit par Raoul Briquet*).

(1) Le *Journal du Commerce*, qui est l'autorité financière la plus sûre en Amérique, publiait en décembre 1902 les chiffres suivants :

Capital total des trusts organisés en	1899 :	2.663.445.000 dollars
» »	1900	945.195.000 »
» »	1901	2.805.475.000 »
Capital total des trusts organisés dans les 3 années 1899-1901		6.414.115.000 dollars

Le « *livre de propagande démocratique* » (1902), contient une liste des coalitions industrielles, compilée par M. John Moody, l'éditeur du « Manuel des Syndicats » et qui renferme les noms de 287 syndicats avec un capital total de 6.972 448.857 dollars.

La même tendance à la concentration se révèle dans l'industrie allemande, ainsi que le montre Karl Kautsky dans son étude récente : « La Révolution sociale ». Il critique sévèrement, mais avec raison, les « oiseaux de mauvais augure, socialistes, qui s'écrient avec insistance que le nombre des petites industries a augmenté de un huitième pour % entre 1882 et 1895 », mais qui « ne veulent pas voir que dans la même période, le nombre des grandes industries s'est accru de 90 % et celui des industries géantes, occupant plus de 1.000 ouvriers, de près de 100 % ».

L'ALGÉRIE ET LA POLITIQUE COLONIALE [1]

(Fin)

VI. — *L'antisémitisme*

Une autre assimilation, qui semble avoir été inopportune et qui eut de fâcheuses conséquences, fut celle des juifs algériens qui, par le décret Crémieux de 1870, furent naturalisés Français.

Loin de nous la pensée qu'une différence de religions peut conduire à une différenciation de droits et à une estimation particulière de la valeur d'un individu. Le fait d'appartenir à l'une ou l'autre Église ne prouve rien au point de vue du caractère, de la noblesse d'âme, du développement intellectuel. Bien des disciples de Confucius et de Bouddha sont, à tous points de vue, supérieurs aux meilleurs d'entre nous, et un chrétien Papou peut toujours être comparé au païen idolâtre. Ce n'est pas la confession religieuse qui peut servir ici de critérium, mais le développement moral et économique auquel un individu ou un peuple est arrivé. A ce point de vue, les juifs d'Algérie qui, repoussés de l'Espagne, avaient dû subir le joug de petits princes pendant des siècles, qui avaient dû vivre dans l'esclavage, l'hypocrisie et l'assujettissement, ces juifs se trouvaient plus près des Arabes que des habitants de la belle France.

Leur accorder des privilèges que l'on refusait aux fiers disciples de Mahomet, élever ceux que les Arabes regardaient de haut constituent tout au moins une maladresse politique. On aurait pu atteindre le même

(1) Voir notre dernier numéro.

but en prenant d'autres chemins. Au surplus, ce furent non seulement les influences politiques qui se firent sentir, mais aussi des influences économiques.

L'antisémitisme, qui ne saurait guère se développer que chez les peuples et les individus d'une moralité inférieure encore imprégnés du préjugé de la haine des races, trouva en Algérie un sol tout préparé, surtout parmi la petite bourgeoisie de race blanche. Dans la dure lutte pour l'existence, beaucoup d'Européens virent leur petit négoce languir et sombrer. Ils durent contracter des dettes et ce fut souvent le juif économe qui devint leur créancier. Les juifs pratiquèrent eux-mêmes le commerce avec succès et firent aux Européens une redoutable concurrence. Le trouble apporté par la décadence de la petite bourgeoisie, opprimée par le grand commerce, ne fut pas attribué à la véritable et unique cause de la crise, au régime capitaliste, mais seulement à un de ses phénomènes : la richesse des Juifs honnis. On ne livra pas la lutte contre toute la classe capitaliste, mais seulement contre les sémites. La fortune de quelques juifs devint un grief contre toute la race. Le mensonge, la calomnie, l'exagération devaient aigrir les esprits et faire éclater une guerre religieuse.

Les griefs contre les juifs algériens, les plaintes au sujet de leur influence et de leurs richesses, les injures dont on les abreuva, étaient encore terriblement exagérées par une pressse vénale, sans conscience. Les 53.000 Israélites, 1, 2 p. c. de toute la population, appartiennent à la partie la plus active, la plus éclairée et la plus morale de l'Algérie. Ils peuvent à ce point de vue soutenir brillamment la comparaison avec leurs plus mortels ennemis, les vagabonds Espagnols et Italiens. Eu égard à leur nombre, ils envoient aux écoles deux fois

plus d'enfants que les Français eux-mêmes ; ils comptent 5/8 moins de prisonniers ; les naissances illégitimes sont chez eux moindres d'un 1/3 ; la prostitution, la mendicité et le vol font parmi eux beaucoup moins de ravages. Ils sont au nombre de 8000 électeurs seulement sur 90.000, de sorte que leur droit de vote ne pèse pas lourdement dans la balance. Sur 18.000 fonctionnaires, il y a 250 juifs ; il n'y a pas de juges juifs, sauf deux juges *cantonaux* sur 142. Parmi les 30.000 propriétaires fonciers, on n'en compte que 226 de religion juive possédant 52.000 hectares de terre en partie encore sauvage ou hypothéquée (*Revue socialiste*, 1900, I, p. 74). Beaucoup de juifs se montrèrent excellents colons malgré tous les obstacles qu'on leur suscita pour les empêcher de devenir agriculteurs. Le commerce d'échange de l'Europe avec les indigènes leur est redevable de ses progrès, grâce à leur connaissance de la langue, à leur inébranlable patience dans leurs relations avec les habitants du désert que le commerce français ne parvient guère à atteindre.

Le principal grief invoqué pour pousser à l'extermination des juifs et exciter contre eux l'esprit de vengeance fut leur passion pour l'usure.

Oser faire pareil reproche aux juifs en Algérie constitue une indignité, car nulle part l'usure ne s'est mieux acclimatée, nulle part elle n'est exercée sur une plus large échelle que dans ce malheureux pays « où il n'y a que deux industries prospères : l'usure et la politique ». *Tous*, à quelque race, à quelque religion qu'ils appartiennent, quels que soient leur rang ou leur situation sociale, la couleur de leur peau ou la langue qu'ils parlent, comptent dans leur sein des brebis galeuses qui vivent de l'exploitation de la misère, des vols opérés sur l'indigence.

L'Arabe, bien que le Coran lui interdise le prêt à intérêt, prête à son débiteur des biens avec droit de rachat à des conditions très avantageuses pour lui. Les Kabyles et les Mozabites font, à ceux qui sont dans la nécessité, des avances d'argent et de biens dont ils parviennent à retirer 80, 200 et jusqu'à 1200 p. c. !

La rente n'est pas mentionnée sur le reçu, mais on majore de 40 à 100 p. c. et l'on y ajoute encore un gros intérêt. Si la récolte de l'indigène a été mauvaise et si celui-ci n'est pas en état de payer sa dette qui est allée en grossissant, l'usurier se contente de faire saisie sur quelques sacs de blé et de majorer une fois de plus de 40 à 100 p. c.

Le Maltais prête au besogneux une somme de 500 fr. par exemple, mais fait signer un reçu de 1,500 francs et sur cette dernière somme, le débiteur s'engage à payer une rente de 10 p. c. L'Espagnol donne au laboureur des semences, mais, quelques mois plus tard, lors de la récolte, il exige tout.

Le Français, qui convoite les terres de son voisin, prête à l'Arabe insouciant, des semences et du fumier et en réclame 60 p. c. d'intérêt jusqu'à ce que la dette s'est accrue au point qu'il peut acquérir les champs de son débiteur pour un prix dérisoire. Quoi d'étonnant à ce que l'on entende de temps à autre parler du meurtre d'un colon ?

La plupart des banques européennes vivent d'emprunts hypothécaires. D'un procès qui se plaida à Tizi-Ouzou, il résulta que le « Comptoir d'Escompte » prêtait aux Européens à 12 p. c. et aux indigènes à 16 et jusqu'à 20 p. c. « Quelques bandes de bandits, écrit la *Vigie* — le mot n'est pas trop fort — *s'emparent petit à petit des meilleures terres d'une région*, en grevant d'hypothèques les propriétés acquises ».

Est-il juste, dans ces conditions, de charger des péchés de tout Israël le seul juif qui réclame un intérêt moindre — quoique encore fort élevé — que le chrétien ou le musulman ? Et que dire d'un gouvernement qui laisse perdurer une telle situation, qui laisse croître le chancre qui ronge le bien-être de l'indigène au lieu de l'extirper, et qui ne songe pas à organiser le crédit agricole à bon marché ?

Ce fut cet antisémitisme qui, par des fraudes électorales scandaleuses, s'était emparé des grandes villes. Il érigea la corruption en système, il se servit de la calomnie comme d'une arme ordinaire. Cette politique eut pour conséquence la dilapidation des deniers publics et la démoralisation.

D'immondes individus excitèrent la populace, des prêtres et des fonctionnaires se rendirent complices des violences qui furent exercées contre les juifs à Alger en 1899 :

Quand la lueur sinistre de l'incendie, écrit Louis Durieux, répandait la terreur dans Alger ; lorsque, dans les villages les plus éloignés, sur les routes lointaines, on traquait, pillait les pauvres colporteurs juifs ; lorsqu'on saccageait les synagogues juives, et qu'on fessait dans les rues les femmes enceintes ; lorsqu'on lapidait les petites filles de six ans, il ne s'est pas trouvé un évêque, un curé, un vicaire, pour prononcer une parole de paix et de pitié.

A part ces terribles excès d'émeutiers inconscients, la revolte des Arabes, en 1872, qui fut réprimée dans le sang, doit très vraisemblablement être attribuée à l'inopportun et inintelligent décret Crémieux du 24 octobre 1870.

VII. — *Le fonctionnarisme*

Un voyage en Algérie, des conversations que j'y eus avec des hommes compétents et dignes de foi, mes propres observations ne me donnèrent pas une très haute idée de la valeur des autorités françaises chargées de répandre dans la colonie la civilisation et d'y faire régner la justice. Je dois signaler cependant — sans pouvoir citer de noms naturellement — quelques glorieuses exceptions, précisément dans les rangs les plus élevés de l'administration algérienne. On a l'impression qu'il se trouve là des hommes de bonne volonté possédant l'énergie nécessaire pour nettoyer les écuries d'Augias, mais qu'ils en sont empêchés par l'autorité supérieure. Ce ne sont pas les hommes qui sont coupables, c'est le système gouvernemental. Une centralisation excessive, une atmosphère politique malsaine détruit tout effort vers l'amélioration de la condition des indigènes. Ce ne sont que plaintes que l'on entend, plaintes contre le choix malheureux des fonctionnaires, contre l'incapacité de leur direction, ce qui fait que parfois l'on confie les intérêts du pays à des officiers sans expérience qui ne connaissent ni la langue ni les coutumes locales. Dans le cercle immédiat de la résidence, on administre trop, quelquefois d'une façon ridicule. Le reste de la contrée est abandonné à lui-même. Le sentiment du devoir et l'esprit de sacrifice sont rares.

La quantité ne saurait suppléer à la qualité. Il y a trop de fonctionnaires. Comme dans les autres colonies françaises, en Algérie, le fonctionnarisme est arrivé à son point culminant. En 1899, on y comptait 17.843 fonctionnaires, de sorte qu'on y a souvent l'impression de se trouver dans une colonie de fonctionnaires avec

une forte occupation militaire. Il serait nécessaire de réagir énergiquement. Devant pareille situation, il faut réduire considérablement le nombre de fonctionnaires européens mais en leur donnant plus de pouvoir et de responsabilité, augmenter le nombre des administrations locales dont il faudrait rétablir l'autorité et la considération, dont il faudrait éveiller les sentiments d'honneur et de devoir.

Pour préserver les autres colonies et parce que, dans ce domaine, nous autres, Néerlandais, nous n'avons pas grand'chose à nous reprocher, je préfère transcrire ici, sans l'accompagner de commentaires, le jugement d'un Français qui écrivait dans la *Revue socialiste* de 1900, page 214, les lignes suivantes :

Il faut surveiller la *magistrature* et ses suppôts. A tous ces officiers ministériels, qui tiennent de la faveur leurs grasses sinécures, qui ont envahi toutes les assemblées délibérantes et donnant à certains journaux les annonces payées par leur clients, qui terrorisent tous les pouvoirs, et qui font sciemment échouer tous les projets de diminution de frais de justice, il faut enfin imposer une discipline sérieuse.

Tous les autres auxiliaires de la justice ferment les yeux sur des scandales qu'ils devraient être les premiers à dénoncer, mais qui leur fournissent l'occasion de dresser très légalement des actes dont les honoraires sont bons à toucher. Au premier rang, se distingue l'avoué. Celui-là vit, s'engraisse des dépouilles du malheureux colon ou du pauvre indigène exproprié.

Et plus loin, page 340 :

Une fois pour toutes : les *fonctionnaires algériens* sont en grande partie responsables, nous allions écrire uniquement responsables, de tout les maux dont souffre l'Algérie. Si la métropole a été pendant si longtemps odieusement trompée, c'est que les 17,864 fonctionnaires qu'elle paye là-bas et qui

sont en grande partie recrutés à ses frais, sur place, l'ont systématiquement trompée.

Pour que le Parlement puisse entrevoir à quelle sarabande et à quel fourbi se livrent, avec l'argent du paysan français, les *municipalités antijuives*, se renseigner à cet égard, dans le beau rapport de M. Jonnart. On a dépensé des *millions pour la colonisation*, et les crédits ont été employés de telle manière que *rien n'est fait*.

Qu'on s'étonne ensuite d'apprendre que le *colon Algérien* revient à 16.000 fr. par tête (p. 341).

On laisse nombre d'officiers ministériels commettre les irrégularités et les procédures les plus scandaleuses, sans oser agir, parce qu'ils sont pourvus de fonctions électives (p. 342).

Il n'y a plus de police, plus de parquets, plus de tribunaux, sauf contre les miséreux juifs. Et voilà pour la Justice. Il a fallu que le *Temps* lui-même nous apprenne le rôle des gendarmes et des zouaves, acceptant des émeutiers les cigares volés chez les marchands juifs.

Et il se trouvait bien des militaires en uniforme parmi les émeutiers (1) (43).

Et pour finir :

La tragi-comédie a suffisamment duré : les *lois d'exception*, *état de siège*, la *persécution contre la presse*, le *retrait des libertes acquises*, ne sont nullement nécessaires pour rendre à l'Algérie la paix qu'une *poignée de fonctionnaires* lui a fait perdre au profit d'une bande d'agités. Il faut enfin que la France, pour les 183 millions que lui coûte annuellement l'Algérie, ait là-bas un gouverneur digne de ce nom, entouré de fonctionnaires décidés à ne pas trahir les lois et l'esprit français, à faire cesser les crimes de lèse-civilisation et de lèse-humanité qui se commettent chaque jour (347).

---

(1) *Rapports officiels sur les troubles d'Alger, extraits du Temps du* 19-2-1898.

VIII. — *L'autonomie financière*

Tandis que l'administration de la colonie était modelée sur l'administration française, sous l'autorité des lois françaises, et centralisée en fin de compte au quai d'Orsay, un progrès fut cependant réalisé dans le sens de la décentralisation et de l'autonomie financière. Grâce à l'initiative du gouverneur-général Laferrière, on créa les « délégations financières algériennes ». Le 21 août 1898, le Président du Conseil des Ministres adressa un rapport au Président de la République et un projet de loi fut déposé.

Ce projet avait pour but :

De créer sous le nom de *« délégations financières algériennes »* un *corps électif nouveau*, permettant à l'ensemble des contribuables français ou sujets français, de se faire entendre dans toutes les questions d'impôts, au moyen de délégués librement élus.

Les règles traditionnelles, disent les commentaires, qui président aux rapports de l'Algérie avec sa métropole, ne permettaient pas au Gouvernement de donner à cette assemblée, notamment en matière budgétaire, d'autres attributions que des *attributions* purement *consultatives*. En effet, le budget de l'Algérie a toujours été *un budget d'Etat*. Nul ne pourrait admettre qu'il cessât de l'être pour tout ce qui concerne les *dépenses de souveraineté*, c'est-à-dire celles qui ont trait à la direction politique de la colonie, à sa *défense sur terre et sur mer*, et aux autres *grands services publics* qui assurent le respect du droit national et l'autorité de la justice.

Mais de bons esprits ont pensé qu'en *dehors de ce budget de souveraineté*, il pourrait y avoir place, en Algérie, pour un *budget spécial*, analogue aux budgets coloniaux, s'alimentant au moyen de ressources dont la métropole abandonnerait la disposition à notre *France algérienne*.

Il s'agit donc d'un corps élu qui n'a que voix consultative pour l'élaboration des impôts. Les contribuables algériens sont divisés, sous ce rapport, en trois catégories, « dont les intérêts sont souvent communs, mais quelquefois aussi différents et même antagoniques ».

Il y a d'abord les colons qui possèdent et exploitent la terre, « une collectivité puissante, justement honorée »: ils représentent l'élément blanc dans le plat pays et ont 24 délégués.

Il y a ensuite les Européens habitant les villes qui paient des impôts sur la propriété bâtie, *des impôts de location* et la patente. Ils ont également 24 représentants au sein des délégations financières.

Viennent enfin les *Musulmans indigènes* qui paient également des impôts et pour lesquels il semble juste « qu'ils puissent faire entendre leur voix lorsque ces impôts sont en jeu. D'ailleurs, à quelque race qu'ils appartiennent, *les indigènes savent que la France, dont ils sont les sujets*, est assez forte pour pouvoir se montrer généreuse à leur égard, sans craindre que ses sentiments d'équité ne risquent d'être interprétés comme des sentiments de faiblesse.

« Les indigènes musulmans auront donc eux aussi leur délégation; et, pour tenir compte des différences qui existent entre les races et les systèmes d'impôts qui y correspondent, il sera au sein de cette délégation, une section arabe proprement dite et une section Kabyle ».

La délégation indigène se compose de 21 membres dont 9 sont choisis par les conseils communaux, 6 par le gouverneur *des territoires de commandement* et 6 Kabyles élus par les chefs des Karoubas. Chaque délégation se réunit séparément, mais ne saurait remplir

qu'un rôle consultatif, l'ensemble du budget devant être soumis au vote du Parlement français. Toute résolution prise dans une assemblée qui sortirait des strictes attributions qui lui sont assignées par la loi, est de fait nulle et sans valeur. Au Conseil supérieur, les délégations sont représentées par 6 membres choisis dans les délégations de race-européenne et par 4 indigènes.

La loi du 19 décembre 1900 créa donc des organes qui ont doté l'Algérie d'une personnalité administrative. Grâce à celle-ci, la colonie peut se créer un patrimoine en faisant appel aux emprunts et au crédit des marchés financiers.

Cette autonomie partielle peut devenir un instrument de progrès. Elle permettra à la colonie d'acquérir plus rapidement les moyens économiques nécessaires au développement de la production. Car, malgré les sacrifices énormes consentis par la France, les travaux publics les plus urgents ne sont pas encore effectués. Dans les 20 dernières années, on peut constater un arrêt qui peut être considéré comme un recul. Depuis 1879, on n'a pas ajouté un kilomètre aux routes nationales, et plus de 350 kilomètres de chemins se trouvent dans un état lamentable, faute d'entretien. Depuis 1889, on n'a pas construit un seul kilomètre de chemin de fer. Les tarifs élevés et nombre d'autres charges firent sentir depuis longtemps la nécessité qu'il y aurait à nationaliser ces moyens de transport appelés à exercer une influence prépondérante sur la prospérité des industries et le bien-être du pays.

L'autonomie financière est donc un pas dans la bonne voie, le premier pas qui devra être suivi de beaucoup d'autres. Mais déjà, des protestations se font entendre. On parle d'un accroc à l'ancienne politique

coloniale de « francisation et d'assimilation »... Ecoutez ce que disait le *Journal des Débats* du 12 février 1900, lors de la discussion du projet de loi :

Dans quelques termes qu'il soit fait, *l'octroi de l'autonomie financière* procédera donc, avant tout, *de la confiance que le Parlement croira* devoir témoigner aux Assemblées algériennes.

Mais, si grande qu'elle puisse être, cette confiance ne *saurait être absolue*. Remettre aux Assemblées algériennes la discussion et le vote du budget algérien, sans réserver à la France de puissants moyens d'intervention et de contrôle, ce ne serait pas seulement de la *décentralisation inconsidérée et dangereuse*, ce serait, de la part *de la France*, une *véritable abdication* de la mission de civilisation et de progrès dont elle a assumé la tâche dans l'Afrique.

On redoute des difficultés dans le partage des subsides. Subsides pour la défense du pays et des côtes et pour de grands travaux productifs, qui seront à charge de la mère-patrie. Les autres subsides sont à charge de la colonie et constitueront un budget spécial.

Le Parlement devra fixer une ligne de délimitation très nette entre le budget de la France et celui de la colonie.

Le sentiment impérialiste apparaît aussi :

L'intérêt de la France est, en Algérie, l'intérêt de la haute et noble mission d'ordre, de *civilisation* et de progrès dont notre généreux pays a assumé la tâche dans l'Afrique du Nord. C'est cet intérêt ainsi compris qui doit manifestement *dominer* toute l'organisation de l'*autonomie financière* de l'Algérie. Aussi doit-il rester *la Règle suprême* quand il s'agira de délimiter la sphère d'action laissée à l'initiative et à la décision souveraine des Assemblées locales relativement à la détermination et au vote des dépenses publiques de la colonie. Comprendre autrement l'autonomie financière de l'Algérie,

et en concevoir l'organisation sur *d'autres bases*, ce ne serait plus réclamer des *libertés* locales, ce serait *demander à la France* une véritable *abdication*. Cette abdication serait trop manifestement *injustifiée*, elle pourrait être trop dangereuse pour qu'il soit permis de croire qu'un parlement français ait jamais la faiblesse d'y souscrire.

Quoi qu'il en soit, ce commencement d'autonomie financière, la séparation légale des finances, desideratum de toutes les colonies, est réalisé, et l'on peut en espérer beaucoup s'il est bien appliqué.

Cette réforme peut être considérée comme l'embryon d'une assemblée à laquelle on confiera la direction de toute la colonie sous le contrôle de la France et qui deviendrait le corps représentatif de l'Algérie et des intérêts algériens. Mais si on veut que cette institution nouvelle soit assurée de l'avenir, si on veut qu'elle vive, il faut qu'on abandonne la chimère de la politique d'assimilation et que tous les efforts convergent vers le développement des organismes administratifs locaux et vers la participation de plus en plus grande de l'indigène à l'administration de son pays et de son village.

IX. — *Dur Impérialisme*

Les sacrifices que la France fit pour sa politique coloniale aussi noble qu'insensée, furent lourds.

De 1885 à 1899, ses dépenses coloniales s'élevèrent à 1.354 millions de francs, tandis que les recettes et les subsides de la Cochinchine et « la rente indienne » ne rapportèrent que 76 millions, soit un déficit de 1.278 millions. En 1900, les dépenses de la France pour ses colonies se montèrent à 85 millions et, en outre, 9 millions pour la déportation et 64 millions pour la défense de ses colonies, donc un total de 158 millions.

De 1885 à 1898, le commerce de la France avec ses colonies s'élevait à 2.242 millions. En fixant le bénéfice à 20 p. c., cela fait environ 450 millions gagnés par quelques milliers de Français, alors que le Trésor, alimenté par tous, avait dépensé 1.180 millions, ce qui fait 783 millions enlevés à la richesse nationale. Rien d'étonnant à ce que M. Firmin Faure s'écriait à la Chambre, le 7 décembre 1899 : « Tant de sacrifices en pure perte ! ».

Tout le budget colonial de la Grande-Bretagne qui sait retirer de ses colonies des avantages un peu plus sérieux que la France, se montait pour l'année 1896-1897, à peine à 10 millions pour les dépenses civiles et 53 millions pour les dépenses militaires, ensemble 63,3 millions pour un territoire 7 7/11 de fois plus grand et une population 8 fois plus nombreuse. Les dépenses coloniales militaires de la France étaient en 1891 de 34,3 millions ; elles s'élevaient à 118 millions en 1899. Elles avaient donc triplé. *Elles étaient de 79,3 millions en 1901.* Des produits des Tropiques importés en France en 1898 pour une valeur de 1.238 millions, 62 millions seulement provenaient des colonies françaises et 1.176 millions de l'étranger (Revue scientifique, 16 décembre 1899). Pour le café consommé en France, 1 p. c. seulement (1,3 million sur un total de 106 millions) est livré par ses colonies.

Les dépenses pour l'Algérie seule se montent depuis l'annexion de 1830 à 5.300 millions contre 1.800 millions de recettes, soit un déficit de 3.500 millions laissé à charge du vainqueur, sans compter les dépenses militaires (L. Vignon, p. 326, loc. cit.). Les 250 mille colons ont donc déjà coûté environ 4 milliards. « Notre colonisation est la plus chère du monde », disait Villebois de Mareuil.

Ne comprendra-t-on donc jamais que c'est une déplorable politique que de considérer les colonies comme des prolongements de la mère-patrie ? Instruit par l'expérience, va-t-on enfin abandonner cette sotte idée d'incorporer des millions d'indigènes dans notre organisation sociale, qu'on peut leur imposer nos lourds organismes administratifs, notre coûteuse justice, notre vieil enseignement et surtout notre armée de fonctionnaires alors que l'on a à sa disposition d'excellentes aptitudes administratives à bon marché ? L'Angleterre et surtout les Pays-Bas pourraient à cet égard fournir à la France un exemple instructif. Ce n'est qu'en maintenant les organisations indigènes que l'on parviendra, sans recourir au militarisme et à la violence, à gouverner convenablement les millions d'habitants des colonies, que l'on augmentera leur bien-être, qu'on améliorera leur condition, qu'on élèvera leur niveau moral et leur degré de civilisation.

La politique de l'assimilation a lamentablement échoué en Algérie. La sympathie réciproque des Français et des Arabes n'existe guère. Au lieu d'avoir produit un rapprochement, c'est un fossé qu'on a creusé. On se défie l'un de l'autre. Les divers tempéraments se heurtent et l'antipathie est visible, elle éclate aussi bien dans la manière hautaine avec laquelle l'officier français accueille le musulman que dans les yeux noirs du vaincu où se lisent la haine et la vengeance. La force des armes seule peut prévenir les sanglantes querelles. L'indigène s'incline, impuissant, comprimant sa colère contre le vainqueur qui est cependant plein de bonnes intentions à son égard mais que, par ses procédés peu réfléchis, va à l'encontre du but qu'il se propose.

Pour qu'un peuple puisse être assimilé à un autre, il faudrait une grande ressemblance de mœurs, de

tempéraments, de religion et de besoins. Ces 4 millions d'indigènes, répandus sur une grande superficie, ces descendants d'une race fière et vaillante qui aspirent à être délivrés du joug étranger, ces millions d'hommes ayant d'autres mœurs, d'autres usages, on peut les opprimer temporairement, on ne saurait leur approprier notre civilisation ni nos lois, car une telle transformation ne saurait être que l'œuvre des siècles.

En respectant leurs droits, en maintenant leurs anciennes institutions, sauf à les améliorer lentement, en agissant avec douceur, avec justice, on atteindra le but que l'on ne saurait atteindre par la violence et la tyrannie. Quelque grande que soit la volonté des hommes qui président à la politique coloniale, quel que soit leur pouvoir, ce n'est pas à coups de décrets qu'ils modifieront toute une organisation sociale et des situations historiquement acquises. L'excès de réglementation a fait naître le désordre : désordre dans l'administration par un manque de discipline parmi les fonctionnaires; désordre dans l'action des corps constitués ; désordre dans le droit de propriété sur les terres, par suite du manque de sécurité pour les personnes et pour les biens ; désordre dans les contrats, manque de crédit, usure dévorante, injuste expropriation des faibles ; désordre dans l'administration de la justice, depuis que nous avons voulu greffer nos conceptions juridiques sur un tronc sur lequel elles ne pouvaient pousser, au lieu de contrôler simplement la justice indigène et de l'améliorer progressivement ; désordre dans la répartition des impôts, arbitraire, concussion, les honnêtes gens devant pâtir de la malhonnêteté des autres.

Est-il nécessaire d'ajouter encore au Livre noir et ne peut-on pas appliquer à la politique coloniale de la

France en Algérie ces paroles de la Bible : Tu as été jeté dans la balance et trouvé trop léger ?

Franchement, si cette colonie doit être « le seuil grandiose d'un immense Empire africain », l'avenir de cet empire est bien compromis.

Mais la France peut faire mieux, elle a déjà fait mieux, lorsque, contrainte par les circonstances, elle a fait table rase de ses funestes dogmes et inaugura dans la Tunisie tout un autre régime colonial.

X. — *Un protectorat*

Comme contraste à ce qui précède, voici rapidement esquissés les résultats de cette autre politique coloniale appliquée par le même gouvernement dans la Tunisie. Peut-être que plus tard, lorsque les circonstances le permettront, je donnerai à cette esquisse un peu plus de développement.

Les deux pays se trouvent l'un à côté de l'autre, sont habités par les mêmes races. Les mœurs et les coutumes de la Tunisie ressemblent à celles de l'Algérie. En Algérie, on avait voulu « assimiler de gré ou de force ». Dans la Tunisie, au contraire, on a fidèlement maintenu les institutions indigènes, l'autonomie politique et administrative du peuple conquis.

Le traité du Bardo reconnaît la suzeraineté de la France. Le « protectorat de la France » fut créé par le traité du 8 juin 1883. « Pour faciliter au gouvernement français son protectorat, est-il dit dans l'article 1, le Bey s'engage à procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugera utiles ». Le Bey règne, mais la France gouverne. C'est là tout le secret du succès de cette politique nouvelle.

Le gouvernement français n'a pas voulu assimiler les indigènes à la Tunisie, il n'a pas voulu leur imposer nos idées européennes il s'est, au contraire, efforcé de respecter les mœurs, les coutumes et les institutions locales, apportant des réformes sans ébranler les bases de l'organisation sociale et politique de la colonie. Le Protectorat ne touche pas aux institutions existantes.

C'est une sorte de coopération amenant au fur et à mesure, les améliorations successives et les réformes nécessaires, évitant les chocs et les heurts, rendant inutile la violence. Ce régime a semblé un instrument de progrès incontestable appliqué à des contrées qui ont derrière elles des siècles de barbarie et qui commencent seulement à s'ouvrir à la civilisation.

Le Bey doit s'efforcer de conserver son pouvoir, sa considération ainsi que son droit souverain de législateur. Il se borne seulement à soumettre toutes les lois au visa du Résident général français. Dans les provinces, on a laissé aux caïds et aux Khalifes, l'administration du district, sous l'inspection des « Contrôleurs civils » qui ne prennent ni n'appliquent jamais eux-mêmes des mesures administratives. Les chefs de village, les cheiks, sont placés sous l'autorité directe de leurs supérieurs indigènes, les Caïds.

Ce n'est que dans les rares communes habitées par des Français et des indigènes que le Résident Général nomme les hommes qui n'ont ni droit de vote ni droit d'éligibilité. *Tous* les indigènes restent donc les sujets de leur souverain, le Bey ; ils conservent leurs coutumes, leur culte, leur organisation familiale. On a seulement réparti les impôts d'une façon plus égalitaire et plus juste.

« Le Protectorat est la méthode la plus pacifique et la plus fraternelle de colonisation ; il a prouvé être le

régime le plus économique, le plus rapide et le plus sûr en présence d'une organisation indigène suffisamment cohérente » .... « C'est un régime souple, perfectible, qui se fait sans sang ni milliards. » (Paul Leroy-Beaulieu. *La colonisation chez les peuples modernes*, p. 491).

La France a acquis sur les habitants une incontestable influence morale en agissant sur eux par l'intermédiaire de leurs propres chefs.

Respecter les institutions indigènes en laissant aux chefs leur autorité effective, tenir compte des mœurs et des usages des habitants, adoucir ces mœurs au fur et à mesure que l'on gagnait leur confiance, ce régime de « demi-souveraineté » a produit des résultats qu'on n'aurait pas osé rêver autrefois.

Qu'on en juge par cette énumération :

Pacification de la Tunisie qui était troublée ; ordre et *économie dans les finances*, au lieu du désordre et du gaspillage d'autrefois.

Rendement régulier et réduction notable des impôts ; pas un seul impôt nouveau créé.

Augmentation des recettes de l'Etat de 6,1 millions de francs qu'elles étaient en 1884 jusqu'à 19 et 22 millions en 1889.

Payement régulier des intérêts de la dette et de l'amortissement.

Institution d'un contrôle civil administrant au nom de la France.

Progrès considérable de l'instruction publique et augmentation du budget de l'enseignement.

Millions consacrés aux routes et aux ponts (1) ;

(1) En 1888, on construisit 1700 kilomètres de routes et 304 kilom. de chemins de fer.

Tunis mis en communication par un service régulier de bateaux à vapeur avec l'Europe, par un chemin de fer avec l'Algérie ; les ports de la Tunisie considérablement améliorés ; les côtes éclairées ; les routes maritimes pourvues de bouées.

Le service des postes organisé pour l'intérieur ; les abus de la *justice consulaire* des Européens abolis..

L'agriculture et l'élève du bétail développées. Pendant l'hiver de 1897-1898, on ensemença de froment 359.000 hectares de terre, d'orge, 371.000 hectares et de foin, 7.000 hectares. La production vinicole s'élève à 210.000 hectolitres sur une superficie cultivée de 355 hectares et celle de l'huile d'olive à 41 millions de litres.

Le commerce qui se chiffrait, avant l'occupation française, à 20 millions, atteignit 51 millions en 1888 et 115 millions en 1898 (1).

La question si difficile de la propriété terrienne réglée admirablement, le domaine de l'Etat délimité et convenablement administré sous un contrôle compétent; les terres déclarées inaliénables et données seulement en location ; des milliers d'hectares de mainmorte accordés en usufruit aux défricheurs, sans susciter de froissements de la part des « Djema's », des « Habbous », qui jouissent d'une rente viagère. La propriété individuelle protégée contre les désirs d'annexion des colons blancs, les titres de propriété soigneusement examinés ; égalité du droit foncier,

(1) Commerce de la Tunisie en 1898 : 114.959.000 francs dont 52.214.000 pour l'exportation et 62.744.000 à l'exportation. Part de la France : 59.917.000 fr. (Tableau général du Commerce).

La Tunisie compte à peine 1/8 de la superficie et 1/3 de la population de l'Algérie. Elle se trouve sous la domination française depuis 20 ans seulement alors que l'Algérie la subit depuis 70 ans et cependant le rapport du commerce des deux pays est dans la proportion de 1 : 5.

pour les Français et les indigènes. Le droit de propriété de la terre, cette question si délicate à résoudre dans toutes les colonies, résolu ici à la satisfaction de tous les honnêtes gens et jusqu'à présent, exempt de tout abus.

Mais, quelque agréable qu'il soit de développer ce thème réconfortant, nous devons nous arrêter.

Notre but était seulement de montrer les résultats différents obtenus par deux systèmes différents de politique coloniale appliqués à deux contrées semblables. En Tunisie, le gouvernement français laissa les indigènes s'administrer eux-mêmes sous la tutelle européenne; en Algérie, ce même gouvernement voulut assimiler les habitants en leur imposant des conceptions et des lois françaises. Entre ces deux systèmes d'une politique si divergente, l'expérience faite dans les autres colonies aidant, le choix ne saurait être douteux.

Les peuples qui ont suivi une autre civilisation, ne sauraient se plier aux lois et aux coutumes occidentales. Nous sommes des étrangers pour ces hommes que l'Histoire a confiés à notre garde, pour ces indigènes dont nous ne comprenons ni les aspirations ni les besoins. Dans notre œuvre difficile de tutelle, nous ne saurions nous passer ni de leur savoir, ni de leurs connaissances, ni de leur coopération. Nous devons nous borner à une direction générale, à des conseils, à un contrôle. Ce n'est que par une administration indirecte que nous parviendrons à accomplir notre mission et à assurer une influence salutaire sur des millions d'êtres dont la destinée nous est confiée. La conclusion naturelle de ces considérations c'est le vœu que j'émis au Congrès international de sociologie coloniale tenu à Paris en juillet 1900. Il était libellé comme suit :

Le Congrès,

Considérant que le bien-être des indigènes, leur développement physique, intellectuel et moral doit être l'idéal de toute politique coloniale ;

Considérant que l'évolution des formes sociales des indigènes ne saurait se produire que progressivement, n'étant elle-même que la conséquence naturelle des transformations économiques qui décident du degré de civilisation d'un peuple ;

Considérant que la seule méthode rationnelle consiste dans l'application de la politique coloniale aux institutions existantes, aux lois et aux coutumes des indigènes allant de pair avec les réformes ayant pour but de faire disparaître l'injustice et d'approprier celles-ci aux besoins nouveaux qui viendraient à surgir ;

Émet le vœu de voir la politique coloniale s'efforcer de maintenir les institutions politiques et économiques des indigènes.

Que l'Algérie nous serve d'avertissement et la Tunisie d'exemple !

H. Van Kol.

Prinsenhage, avril 1903.

SUR LES COOPÉRATIVES SOCIALISTES

Observations à Charles Guieysse

Les quelques observations qui suivent ne sont en aucune façon destinées à critiquer l'article de Charles Guieysse (*Mouvement Socialiste*, n° 112, 15 janvier 1903), qui contient des idées très nouvelles sur la question des Coopératives. Je voudrais simplement amener notre ami à préciser les parties trop concises de son travail.

I

Le Problème de la Propriété. — La solution théorique proposée par Charles Guieysse est certainement très nouvelle. Les Coopératives ne seront plus des Sociétés dont chaque adhérent sera actionnaire.

L'adhérent jouera son rôle social de coopérateur en payant sa cotisation d'une part, en se fournissant à la coopérative d'autre part ; mais son intervention comme propriétaire d'une fraction du capital de la Coopérative aura cessé, car ce capital n'appartiendra plus à personne et deviendra une propriété indivisible et impersonnelle. Voilà l'idée originale, la conception théorique très curieuse d'une richesse créée par un groupe d'hommes qui n'en seront cependant pas les propriétaires. Ils bénéficieront des avantages de l'achat en commun, de la répartition sur un plus gros chiffre d'affaires des frais généraux, en un mot, de tout ce dont on bénéficie dans une société coopérative du genre actuel, mais ils ne seront plus actionnaires, c'est-à-dire propriétaires d'une partie du capital.

Comme le dit Guieysse, « tout cela est conforme aux idées qui se dégagent de toute critique socialiste ».

Tant qu'il s'agit de théorie, je suis notre camarade avec le plus vif intérêt. Mais si nous envisageons la pratique, de

grosses difficultés se présentent aussitôt. Une propriété sans propriétaire, une richesse sans maître, voilà qui n'est guère compatible avec notre législation actuelle. Guieysse le dit d'ailleurs très franchement lui-même. « C'est un problème de droit à résoudre ». Et je dois avouer que parlant « affaire » cet aveu m'épouvante un peu. Devons-nous diriger nos camarades coopérateurs dans une voie aussi périlleuse et qui sera surtout si longue à nous conduire où nous voulons arriver ?

Si la spéculation théorique nous fait entrevoir comme « possible » la réalisation d'un régime aussi nouveau de la propriété, — ou plutôt de l'a-propriété —, le désir nécessaire de l'extension coopérative dans le régime actuel nous fait hésiter à entrer dans cette voie encore si neuve.

Si cette nouvelle conception de la propriété est difficile à réglementer juridiquement, combien plus difficile encore serait son organisation pratique. — L'administration des coopératives, en effet, se trouve modifiée essentiellement par le régime de l'a-propriété. « Dans toute coopérative, régime actuel, l'élément administration est soumis à l'élément propriété..... Mais si les consommateurs d'actionnaires deviennent simplement des cotisants, si les administrateurs représentent l'élément fonctionnaire au lieu de l'élément propriétaire, si la coopérative passe entre les mains de professionnels, si les consommateurs prennent comme seule attribution le contrôle, qu'on peut organiser d'une manière très rigoureuse », est-il exact que « les difficultés disparaissent » ? — Voici un premier point sur lequel je voudrais que Guieysse précise sa pensée. Qu'il faille des spécialistes pour diriger des affaires spéciales de commerce, cela est certain et l'on ne saurait trop répéter aux coopératives que l'achat et la vente de produits alimentaires demandent des connaissances spéciales que seules l'expérience et la pratique peuvent donner aux administrateurs. Mais je ne saisis pas l'avantage de faire dépendre l'administration des seuls fonctionnaires à l'exclusion des participants.

J'ai pu voir de près l'esprit des fonctionnaires de sociétés anonymes, conçues suivant la législation capitaliste actuelle,

et ces expériences m'ont donné une crainte, une appréhension très grande des tendances naturelles de ces fonctionnaires. Leur irresponsabilité financière leur donne une quasi-indifférence d'une part pour les erreurs qu'ils peuvent commettre au détriment de la collectivité, d'autre part pour les améliorations qui pourraient être apportées dans la gestion des intérêts communs. La plupart du temps la compétence de l'élément fonctionnaire des Sociétés anonymes (directeurs, secrétaires généraux, ingénieurs, chefs des services commerciaux, etc.) est réelle et contrôlée ; mais ces personnalités agissantes n'étant pas financièrement responsables des fautes commises et n'étant pas davantage intéressées comme actionnaires — à la bonne marche des affaires — il en résulte une sorte de laisser-aller, d'indifférence, qui comptent parmi les principales causes de ruine des sociétés anonymes.

On me dira peut-être que je raisonne sur des organisations constituées suivant la législation actuelle et que la mentalité des fonctionnaires pourra se modifier avec la nouvelle conception de la propriété. Je crois pourtant que la nature humaine ne se transforme que bien lentement avec les changements d'ordre social ; et je redoute que les fonctionnaires des coopératives futures ressemblent trop aux fonctionnaires des sociétés anonymes actuelles et que ce soit en conséquence un gros danger de laisser exclusivement entre leurs mains l'administration de la coopérative. Si la toute puissance laissée actuellement à l'actionnaire est pleine de fâcheuses conséquences, ne risquons pas de tomber dans le travers opposé en donnant à l'élément fonctionnaire cette même toute-puissance. Il faut chercher au contraire à maintenir une véritable coopération dans l'administration par la juste balance des influences de l'adhérent intéressé et du fonctionnaire compétent.

II

Le Problème de la Ristourne. — Ici encore, quelques précisions sont nécessaires.

« Comment peut-on établir logiquement les taux de répar-

tition des denrées ? Il ne faut pas se contenter de tenir compte des frais de magasinage, de manipulation, d'administration ; il faut aussi considérer : 1° les charges du capital de l'entreprise ; 2° les variations de cours des denrées ».

Laissons de côté la question des charges du capital, que Guieysse ne traite que très rapidement et examinons aussitôt la question des variations du cours des denrées.

« La répartition des denrées alimentaires, dit Guieysse, doit se faire de telle sorte que le salarié — dont nous pouvons avec une suffisante approximation considérer ici le salaire comme fixe — soit mis à l'abri des variations du cours des denrées. Ainsi se trouve justifiée la majoration des taux normaux de répartition d'une certaine fraction qu'on peut appeler : *prime d'assurance contre les risques de hausse.* »

Voilà une idée qui certes est très attrayante au premier abord, mais qu'il importe d'expliquer à fond pour éviter de la part des ouvriers coopérateurs une interprétation erronée.

Disons d'abord qu'il n'est aucunement question d'assurer effectivement les participants contre les dangers de la hausse, d'une façon semblable à celle dont ils pourraient s'assurer contre l'incendie, le vol, ou les accidents. Il ne peut pas y avoir d'assurance contre la hausse d'articles quelconques, parce que cette hausse n'est pas due comme l'incendie, le vol, l'accident ou la mort prématurée à une cause individuelle et fortuite, mais à des causes générales dont l'origine est dans l'organisation même du régime capitaliste et dont tout consommateur doit subir les effets. Il n'y a qu'une façon de s'y soustraire pour une période nécessairement limitée : c'est de conclure des marchés d'achats aux époques où la marchandise est cotée à un bas prix ; encore l'application de cette méthode comporte-t-elle des exceptions et n'est-elle pas exempte de dangers très réels. Toute marchandise est soumise aux variations possibles des cours. Toute période de baisse peut être suivie d'une période de hausse, mais aussi d'une nouvelle période de baisse plus accentuée. Tout marché d'achat comporte un risque plus ou moins grand suivant les cas, les époques et les marchandises. Or, cette part inévitable

de risques ne doit pas, me semble-t-il, entrer dans la gestion normale des coopératives. Surtout à une époque où la formation si rapide des trusts, des syndicats d'achat ou de vente peut troubler le marché et modifier brusquement les conditions des échanges, on ne saurait trop conseiller la prudence à des institutions financièrement aussi faibles que la majorité des coopératives, dont la seule source de vie est la différence entre le prix d'achat et le prix de vente.

Cherchant à pénétrer plus complètement la pensée parfois trop condensée de Guieysse, je crois comprendre qu'en réalité il propose que les bénéfices, au lieu d'être comme actuellement distribués sous forme de boni aux adhérents, soient versés à une réserve qui viendra grossir le capital d'exploitation de la coopérative et qui lui permettra de faire des achats importants au moment opportun. Ceci aurait certainement pour avantage de donner aux coopératives une surface financière très utile en régime capitaliste. Les fournisseurs vendent à de meilleures conditions et avec des modes de paiement plus avantageux aux clients dont le crédit est sûr, qu'à ceux dont la situation financière est faible ou même moyenne. Il faut cependant remarquer que, en procédant par *marchés*, il n'est pas nécessaire d'acheter des quantités importantes pour livraison et paiement immédiats ; que l'on peut au contraire, pour un assez grand nombre d'articles, échelonner les livraisons et les paiements correspondants et qu'il n'est en conséquence pas très nécessaire d'avoir d'une part une forte réserve des capitaux, d'autre part des magasins pour « accumuler les denrées achetées ».

En ce qui concerne ce dernier détail, l'accumulation fait courir un risque de détérioration des marchandises emmagasinées, et entraîne un service de contrôle et des dépenses d'assurances qui n'existent pas avec les marchés à livrer.

III

Si j'ai bien compris l'article de Guieysse, je vois à sa nouvelle théorie deux dangers : d'une part, celui de donner l'administration exclusivement à l'élément fonctionnaire ;

d'autre part, celui d'engager trop vivement les coopératives dans la voie dangereuse des achats de longue durée. Mais dans la pratique les difficultés des solutions proposées par notre ami sont plus grandes encore. Au point de vue juridique, Guieysse signale lui-même la question de la régularisation légale d'un capital sans propriétaires. Au point de vue de la propagande enfin les répugnances seraient grandes de la part des adhérents à verser une cotisation sans obtenir en échange d'autre avantage que celui de faire partie de la coopérative ; d'ailleurs la suppression pure et simple de la ristourne éloignerait beaucoup les ménagères de la coopérative. Le système actuel des boni ne vaut rien, c'est bien entendu ; mais au lieu de les supprimer brutalement, vaudrait-il pas mieux chercher une forme qui permette aux coopératives socialistes de devenir ce qu'elles doivent être pour coopérer utilement à la modification du régime social actuel : les banquiers du prolétariat ?

Étienne Buisson.

EXPLICATIONS

Réponse à Étienne Buisson

Mon cher Lagardelle,

Ayant moi-même pris soin de dire que je ne prétendais pas dans mon article du 15 janvier exposer une théorie complète de la coopération socialiste, je ne m'engagerai pas dans une réponse détaillée à Etienne Buisson. Je vous avais envoyé un *essai*, et pas autre chose. Je compte plus tard revenir sur les diverses questions que j'ai soulevées, et j'y reviendrai alors en entrant dans le détail ; l'occasion me sera peut-être fournie quand nous connaîtrons le résultat des travaux de la commission constituée au ministère de la justice pour la révision des lois sur les sociétés anonymes.

Je tiens seulement à bien spécifier que pour étudier la coopération socialiste je me place à un point de vue diamétralement opposé à celui où se place Etienne Buisson. Ne termine-t-il pas ses observations en disant que les coopératives doivent essentiellement devenir les banquiers du prolétariat ! Voilà contre quoi précisément je m'élève. Les coopératives ont à mes yeux — et certes aussi aux yeux d'un grand nombre de militants — un autre rôle à remplir que de fournir au parti socialiste et aux ouvriers conscients de leur puissance politique l'argent que ne fournissent pas les grands financiers, si facilement généreux vis-à-vis du parti radical et des socialistes étatistes. Je me refuse à considérer les coopératives simplement comme des organisations provisoires de combat ; elles sont autre chose que des groupes financiers comparables aux groupes politiques, et c'est pour cela qu'il faut s'efforcer de déterminer leurs principes juridiques, qui ne pourront naturellement pas se trouver dans le code de commerce actuel.

Laissant de côté la question des bonis pour ne m'occuper que de la question propriété et de l'ensemble des critiques qu'Etienne Buisson adresse à ma solution théorique, je me

demande si notre ami ne se laisse pas prendre par ce qu'on peut appeler le mirage démocratique. Alors que les faits sont là, éclatants, qui prouvent que l'ensemble des coopérateurs est parfaitement incapable d'administrer une coopérative, qui prouvent que la souveraineté coopérative des consommateurs est aussi vaine que la souveraineté nationale des citoyens, pourquoi vouloir faire durer indéfiniment l'illusion? Va-t-on en matière de coopération socialiste se laisser aller à chanter le vieux refrain radical dont nous changerons seulement les paroles ? Va t-on proclamer que la coopération sera parfaite le jour où tous les consommateurs seront éduqués ? et qu'il faut autant que possible faire comme s'ils étaient éduqués ? on tombera alors dans le plus dangereux système idéologique ; et vraiment quand on voit la politique envahie par tant d'idéologues nommés socialistes, il convient de faire beaucoup d'effort pour sauver de la contagion les coopératives, au moment où elles semblent se développer.

Qu'Étienne Buisson voit bien les dangers qu'il y a à considérer les coopératives comme simples puissances financières, en même temps qu'à considérer l'ensemble des coopérateurs comme une démocratie de la consommation. Il en arrivera à trouver bon que de nouveaux aristocrates détiennent la puissance souveraine pour le plus grand bien du prolétariat; il en arrivera à admettre que la révolution sociale doit se faire par le moyen d'un petit groupe de dictateurs omni-compétents et infiniment puissants, auxquels les coopératives fourniront largement l'argent nécessaire pour agir.

En matière de coopération, le problème consiste à se demander si, étant donnés les salariés actuels, il est possible de trouver des formes juridiques nouvelles relativement à la circulation des denrées alimentaires, formes juridiques à l'abri desquelles le prolétariat peut se développer en capacité, c'est-à-dire trouver en lui des administrateurs compétents pour une gestion nouvelle des intérêts généraux de la société.

Sur la position du problème, j'insiste. C'est le droit que le socialisme doit changer ; les coopératives peuvent-elles se

développer en créant un droit nouveau ? voilà la question essentielle.

Quant à la manière dont j'ai essayé de formuler quelques principes de ce droit nouveau, je n'insiste pas aujourd'hui ; je suis très loin de croire mes formules définitives, et je suis fort heureux de le voir discuter.

Bien à vous,

Charles GUIEYSSE.

LES FAITS POLITIQUES

RUSSIE

Le Tzar réformateur !

Le tzar Nicolas II vient de nouveau d'étonner l'Europe : le tzar promet des réformes ! Liberté de conscience, autonomie, que sais-je encore, on trouve tout dans son récent manifeste. En général, la presse s'est montrée fort sceptique sur cette proclamation du tzar. Elle a eu grandement raison.

Dans tout ce document, le seul point qui dénote quelque précision est la promesse d'abolir la responsabilité collective des paysans en matière d'impôts. Mais voici ce qui en est. Tant qu'il exista encore dans la commune agricole une famille importante composée de paysans plus ou moins fortunés, la responsabilité collective de tous les membres de la commune garantissait jusqu'à un certain point la rentrée des impôts. Mais actuellement des masses énormes de paysans russes sont absolument ruinées. Elles n'ont plus de bétail, plus de matériel d'exploitation, elles ne possèdent plus que les quatre murs de leurs chaumières, dont souvent la chaume n'existe plus. Bref, il ne leur reste rien qui puisse servir de gage. D'un autre côté, il existe sans doute des individus qui, grâce à l'usure, ont su tirer profit de la misère générale et se sont ménagé un bien-être relatif. Mais ce sont précisément ceux qui s'entendent le mieux à ne pas payer d'impôts et à se soustraire à la responsabilité des arriérés. Bien mieux : ces arriérés constituent pour eux une source de profit et leur permettent d'exploiter systématiquement les paysans les plus pauvres.

Le fisc ne trouve donc pas son compte. Bien qu'à différentes reprises, le taux des impôts ait été considérablement réduit, que l'on ait fait remise des arriérés, ceux-ci s'accumulent de nouveau avec rapidité, à un tel point qu'ils multiplient souvent les impôts. Les impôts ne rentrent pas.

Comment le feraient-ils ? La famine règne dans tout le pays. On sait que, tous les ans, le gouvernement est obligé d'avancer des millions pour empêcher que, d'une année à l'autre, des provinces entières ne soient absolument dépeuplées. Aussi, depuis longtemps déjà, le ministre des finances, Witte, désire-il abolir la responsabilité collective, pour mieux atteindre le contribuable individuel. Mais le but auquel il tend est encore plus étendu.

Pour le paysan prolétarisé, la part du domaine communal qui lui revient ne représente pour lui qu'une charge, puisqu'il doit contribuer aux impôts pesant sur la commune, qu'il utilise ou non sa parcelle. On veut permettre maintenant au paysan de se retirer de sa commune. Comme le sol doit néanmoins continuer à rester propriété collective, la masse des paysans ruinés se retirera de la commune ou en sera exclue d'une façon ou d'une autre, et le sol communal passera entre les mains des usuriers et des maîtres de la commune. Au point de vue du fisc, on créera ainsi des imposés solvables.

Ces deux réformes consacrent légalement la décomposition et la prolétarisation de la commune paysanne russe. L'extension prévue du crédit agricole facilitera encore le procès d'expropriation des masses paysannes par les hommes d'argent de la campagne. La propriété commune ne sera plus maintenue que de nom, quand les paysans auront été évincés en masse de la commune.

Il est facile de voir qu'une semblable modification des conditions économiques de la campagne exige une modification de la constitution villageoise. Le manifeste en promet une, mais il laisse complètement dans l'ombre les principes sur lesquels cette réforme doit reposer et les moyens de la réaliser. Il est fort douteux que l'on songe à donner plus d'extension aux zemstvos, corps élus de l'administration provinciale russe ; en tout cas, le texte du manifeste ne le laisse nullement entendre.

Le paysage qui fait allusion à la tolérance n'est qu'une phrase vide. On a voulu y découvrir que l'on cesserait désor-

mais les persécutions contre les Raskolniki, contre les sectes religieuses. Mais la tolérance n'est promise qu'envers les « confessions étrangères » et seulement dans la mesure où elle est « indiquée par les lois fondamentales de l'Empire russe »; c'est-à-dire où elle existe déjà. Le « Raskol », le schisme au sein de l'Église orthodoxe, n'est pas considéré comme une confession particulière, mais comme une hérésie, comme une infraction aux prescriptions de l'Eglise orthodoxe que l'Etat doit faire expier tant que, comme dit le manifeste, il reconnaîtra respectueusement dans l'Eglise orthodoxe « l'Eglise suprême et dominante. »

Il s'agit donc principalement de réformes dictées par l'intérêt fiscal. Mais cet intérêt fiscal est également une loi de l'évolution socialiste. C'est la preuve que le système politique qui règne en Russie a si bien fait son temps que des réformes sont devenues indispensables pour éviter une catastrophe financière.

Quand un gouvernement qui a élevé le conservatisme à la hauteur d'un principe directeur, a l'air de vouloir entreprendre des réformes libérales, il fait une concession politique. Le manifeste du tzar, malgré toutes ses expressions voilées, constitue une concession directe faite au mouvement révolutionnaire. C'est le sens que partout on lui donne, c'est ce qui fait surtout sa valeur et son importance. Le manifeste du tzar est imprimé en première place par toute la presse du pays ; il est affiché aux murs, lu dans les villages, et la nouvelle se répand, dans toute l'étendue de l'Empire, que le tzar ne peut venir à bout des « troubles » intérieurs, que dans le pays même lui est né un adversaire politique puissant qu'il pense se concilier par des concessions. Le manifeste du tzar est un puissant moyen de propagande révolutionnaire.

Le document impérial met à l'ordre du jour les difficultés inextricables des conditions administratives russes. Le gouvernement ne pourra s'empêcher d'accorder une plus grande liberté à la critique publique de ces conditions. Les réformes en matière d'impôts et de propriété amèneront un grand déplacement de population dans les villes et les campagnes.

Dans l'état chaotique de l'administration russe, ces modifications provoqueront un désordre salutaire.

L'intérêt politique se trouvera excité, des forces révolutionnaires s'éveilleront. Des perspectives grandioses s'ouvrent devant la démocratie socialiste russe, et pour montrer qu'elle est à la hauteur des grands devoirs qui lui incombent, il lui faut donner tous ses soins à la constitution d'un Parti Ouvrier socialiste révolutionnaire unitaire.

(*Traduit par Léon Remy.*) PARVUS.

LES PARTIS SOCIALISTES

FRANCE

Documents sur le Congrès de Bordeaux [1]

(FIN)

La critique de la politique de Millerand ne devient pas beaucoup plus générale avec Renaudel, dont l'intervention constitue un véhément et pressant réquisitoire contre l'ex-ministre du commerce. Renaudel déclare qu'un fossé infranchissable sépare Millerand du *Parti Socialiste Français*, et il relève les votes objets de ses critiques : votes dans diverses validations, votes sur le budget des cultes, sur l'ambassade du Vatican, sur les crédits des missions en Orient. Il insiste surtout sur le vote concernant le *Manuel du Soldat*. Il estime que c'est là une politique individuelle inadmissible. Il réclame l'exclusion de Millerand.

Heppenheimer renouvelle en faveur de Millerand le discours prononcé déjà dans les congrès précédents, et, après des interventions diverses, parmi lesquelles celle de Lagrosillière, Millerand reprend la parole pour répondre à Renaudel.

Millerand renouvelle ses explications sur ses votes. Mais son intervention a surtout pour but de préciser son point de vue réformiste et égalitaire :

> On me demandait ce que voulait dire la solidarité des classes. Je vous renvoie à Jaurès, qui, ce matin, a démontré que le Parti socialiste devait prendre en main sa part de charge des intérêts généraux du pays, et qu'il n'était aucun de ces intérêts où le prolétariat n'eût sa part prépondérante.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

Vous disiez, Jaurès, que c'est du point de vue prolétarien qu'il faut les envisager, du point de vue de ceux qui sont la masse, qui sont la foule, et à qui nous devons plus de justice, plus de liberté. Donc la solidarité des classes éclate à tous les yeux ; elle ne s'oppose pas à l'antagonisme des classes. Ce sont là deux points de vue différents, également vrais. La vérité, c'est que nous devons prendre le souci de travailler pour tous, car c'est en même temps travailler pour nous, pour tous les prolétaires, et alors ne voyez-vous pas que nous voici d'accord ?

Il a affirmé la communauté de vues qui anime tous les membres du *Parti Socialiste Français*.

La participation au pouvoir — je puis le dire après ces débats — ne soulève plus de résistance de principes. C'est là-dessus qu'il faut s'expliquer. Je dis que, dans nos débats, la participation n'a soulevé aucune résistance sérieuse... .

... Sur la méthode essentielle du Parti, en effet, j'estime qu'il faut que nous soyons pleinement d'accord. Je suis certain que nous le sommes. C'est pour cela, c'est parce que je suis convaincu qu'il n'y a entre l'immense majorité de ce congrès et moi aucune dissidence sur ce point capital... Non ! il ne peut y avoir division entre nous parce que, étant d'accord et sur les principes et sur la participation au pouvoir, il ne peut y avoir divorce sur la question d'application.

Je vous ai donné mes raisons ; j'ai confiance que l'avenir les confirmera et que l'application même de ces principes y conduira par une voie fatale et rapide.

Je ne demande qu'à marcher en soldat discipliné, d'accord avec mon parti.

Les débats étaient clos ; tout avait été dit ; il n'y avait plus qu'à voter.

Mais, malgré l'opposition de Renaudel, le Congrès décida la nomination d'une commission composée à raison d'un membre par fédération, et chargée de présenter une motion définitive.

A la commission, l'éloquence de Jaurès se heurta au roc des mandats impératifs. Il eut beau mettre en œuvre tous ses moyens dramatiques et oratoires, il fut impuissant à changer la décision de la majorité, qui, par 19 voix contre 16 et 3 abstentions, vota une motion d'exclusion. Millerand allait donc, semblait-il, être exclu du *Parti Socialiste Français*.

Ç'aurait été compter sans Jaurès. Inlassable, il recommença devant le Congrès, mais avec la certitude de triompher, son intervention de la Commission. Ceux qui ont assisté au Congrès de Lyon se souviennent des procédés impressionnants dont Jaurès est coutumier en ces sortes de circonstances, où la nervosité des délégués est à son comble et où toute une salle, s'abandonnant et peu maîtresse d'elle-même, peut être retournée et saisie. Jaurès fut, pour cette œuvre, à la hauteur de son talent habituel :

Quelle comédie a-t-on jouée ici pendant deux jours (1)? Sans cesse on a demandé à Millerand des explications; Millerand les a données; il a tenu le langage qu'on lui demandait... Vous voulez humilier le Parti tout entier.

Comme à Lyon, Jaurès dénonce au Congrès que tout ce qui touchera Millerand l'atteindra lui-même. Seuls, les termes changent : le procédé est le même. A Lyon, Jaurès avait dit : « Vous voulez me poignarder dans le dos. » A Bordeaux, il s'écrie : Vous voulez braquer vos canons contre ma poitrine », Il insiste dans ce sens, en accumulant les métaphores de ce genre : « En me gardant, vous me mutilez... Vous me frappez d'hémiplégie... Vous m'enlevez un lobe de mon cerveau » ; il voulait dire le lobe réformiste, l'autre lobe étant le révolutionnaire. A la Commission, il avait dit : « Vous me laissez mon cœur, mais vous m'enlevez un ventricule et une oreillette. »

On comprend la puissance de telles images sur des délégués de Congrès, fatigués et impressionnables !

Le trouble prévu se produisit : Après les discours de Jaurès, le Congrès était au point. Les efforts répétés de Renaudel, d'Hervé et de leurs amis devenaient inutiles, leurs assauts étaient oubliés, Millerand n'avait fait que resserrer les rangs des fidèles. Jaurès avait gagné les hésitants et suscité des transfuges : au troisième chant du coq, le citoyen Rodrigues, délégué de la Somme, reniait sa fédération et

(1) A Lyon, il s'était écrié, dans un identique mouvement : « Qui trompe-t-on ici? »

déclarait qu'il ne suivrait pas son mandat d'exclusion. D'autres défections.

Renaudel dut venir expliquer que c'étaient les votes et non les conceptions personnelles de Millerand qui étaient en cause. A quoi Jaurès répondit :

C'est une tentative équivoque et une surprise qu'on essaye. A un ordre du jour honnête on a substitué un ordre du jour ne visant que les votes, mais visant implicitement une conception et une tactique.

Enfin, Millerand renouvela ses déclarations, peu compromettantes pour lui, dans leur imprécision :

— J'ai dit hier, et je répète, que, du moment que le Congrès et moi étions *d'accord et sur les bases du Parti et sur la participation au pouvoir*, je ne voyais aucune difficulté à m'incliner pour l'application des principes devant les décisions qui seraient prises *par la majorité de mes camarades du groupe parlementaire*.

Il ne manquait plus qu'à passer au vote, lorsque, après un défilé de délégués nombreux à la tribune, se produisit *le coup final*.

Tous ceux qui ont pris part à un congrès ont connu ce moment où l'émotion, habilement soulevée, permet d'obtenir le vote qu'on désire. Il y a, pour jeter le trouble dans ces grandes réunions publiques, toute une série de ficelles classiques dont l'effet ne manque jamais. La plus connue est « le coup de l'honnête militant de province », qui consiste à envoyer à la tribune un brave ouvrier de Carmaux ou d'ailleurs, pour reprocher aux « Parisiens » leurs « querelles personnelles » : (... *Que dirai-je, en rentrant à la mine, aux camarades qui me demanderont ce que nous avons fait ?...*) C'est le citoyen Baudot qui s'en est chargé à Bordeaux, et il paraît avoir réussi. Emporté par son ardeur, il n'a pas seulement reproché à Hervé ses « odieuses » paroles, *il a rappelé le temps où Millerand accourait mettre à Carmaux le rempart de sa poitrine entre les grévistes et la troupe*. Après les tueries de Châlons et de La Martinique, c'est d'une belle ingénuité !

La motion Jaurès devait, après tout ce déplacement d'appa-

reils et de forces, être votée : elle le fut, par 109 voix contre 89. Ce sont là les chiffres du Congrès. Mais il faudrait en déduire les votes des « *traîtres* » qui ont violé leur mandat impératif d'exclure Millerand. Attendons les protestations de leurs fédérations respectives.

Cette motion disait :

Le Congrès.

Considérant que l'action du Parti socialiste doit être constamment réglée par l'idée d'une transformation complète de l'ordre social ;

Considérant que l'œuvre nécessaire de réforme quotidienne ne peut être séparée de la constante affirmation théorique et pratique de l'idéal socialiste, défini par les congrès nationaux et internationaux, notamment par le Congrès national de Tours ;

Déclare qu'il est du devoir étroit des élus socialistes de maintenir par leurs votes la tradition du Parti socialiste relative à la séparation des Églises et de l'Etat, et d'assurer toujours le libre développement de la classe ouvrière organisée pour la lutte nécessaire contre la classe capitaliste ;

Déclare, en outre, que le Parti socialiste est un parti de pensée libre et de perpétuelle enquête scientifique, mais que son devoir envers le prolétariat est d'exiger de tous les élus l'observation disciplinée des décisions collectives du Parti réuni en congrès ;

Et prend acte des déclarations faites en ce sens par le citoyen Millerand.

La motion que Renaudel, au nom de la minorité, opposait à celle-ci, déclarait simplement :

Le Congrès décide que le citoyen Millerand est exclu du Parti socialiste en raison de ses votes antisocialistes (1).

---

(1) C'est sous cette forme, proposée par la Fédération des Bouches-du-Rhône, que la Commission, où chaque fédération n'avait qu'une voix, l'avait adoptée. Cette rédaction simple et nette, avait été restituée par ses auteurs à une autre, plus longue, pour donner satisfaction au citoyen Jaurès, qui trouvait que les considérants de la première motion préjugeaient la solution d'une question de tactique que le Congrès n'avait pas examinée. La motion retirée était la suivante :

» Le Congrès, tout en reconnaissant que le citoyen Millerand a revendiqué hautement la responsabilité de son attitude et de ses actes ;

» Et sans renoncer à poursuivre la politique de réformes qui pourraient être obtenues par la légalité républicaine ;

» Affirme que le parti socialiste reste un parti révolutionnaire dans son but : la transformation de la société capitaliste en société collec-

Le vote de la motion Jaurès — est-il besoin de le dire ? — c'est le plein succès de Millerand.

C'est d'abord le triomphe personnel de l'ancien ministre, qui n'est ni exclu ni blâmé. C'est ensuite, et surtout, le triomphe de sa politique réformiste anti-révolutionnaire.

La motion Jaurès — selon une coutume familière à son auteur — parle bien d'une vague affirmation d'un vague idéal. Mais nous savons ce que valent ces saluts familiers qu'on adresse en passant aux principes, avec le détachement de l'enfant de chœur qui plie le genou en passant devant l'autel.

Il est aussi question, dans la résolution votée, d'une discipline imposant les décisions collectives du Parti. Mais nous savons ce que cela veut dire : l'expérience nous a sur ce point suffisamment renseignés. Millerand est le chef incontesté du Groupe Socialiste parlementaire, et comment ce dernier pourrait-il ne pas faire siennes les décisions de l'ancien ministre ?

Il n'y a donc, dans cette motion, que la vaine musique des mots. La réalité, qui s'impose à nous et qu'il faut retenir, c'est que Millerand a obtenu du Congrès de Bordeaux ce qu'il voulait en tirer : il l'a contraint à accepter sa tactique. Sans soulever de protestations, il a affirmé le PLEIN ACCORD du *Parti Socialiste Français* et de sa politique personnelle. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, on ne détruira pas les faits.

Il s'est passé à cet égard un incident suggestif, après le vote de la motion Jaurès. Trois heures restaient pour examiner les *quarante* questions qui figuraient encore à l'ordre du jour ; il fallait faire un choix, et les délégués de l'Yonne obtinrent la priorité pour la question primordiale de la « participation ministérielle ».

Nous empruntons au journal de leur Fédération, le *Travailleur*, le récit de cet incident :

---

tiviste ou communiste, et, dans ses moyens : la grève générale et le recours à la force prolétarienne, pour le cas où l'expropriation de la bourgeoisie serait impossible par voie parlementaire ;

» Et déclare n'admettre la politique dite des réalités qu'autant qu'elle n'entraîne pour le socialisme aucune violation de son programme et de ses principes, aucune abdication de son idéal ;

» Et décide que, par ses votes, illustrations de sa tactique personnelle, le citoyen Millerand s'est mis hors du parti socialiste. »

« Le citoyen Millerand, déclara la Fédération de l'Yonne, a déclaré qu'il était d'accord avec le Parti sur la participation au pouvoir; or, le Parti n'a jamais admis le principe de la participation; à Tours, l'an dernier, notre Fédération a fait décider que jusqu'à nouvel ordre, en attendant qu'un congrès en ait décidé autrement, il est interdit à un socialiste d'être ministre. La Fédération de l'Yonne entend savoir si le Congrès de Bordeaux est d'accord avec le citoyen Millerand sur cette question capitale. »

Le baron se leva et demanda la parole; il allait manger le morceau. Aussitôt ses amis le tirent asseoir, l'empêchant de parler.

De notre côté, nous crions : « La parole au citoyen Millerand, qui l'a demandée! »

Les amis de l'ancien ministre craignant de laisser M. Millerand afficher à tous les yeux qu'il n'avait nullement renoncé à sa tactique personnelle et à son indiscipline d'autrefois, réclamèrent « l'ordre du jour préalable » pour la motion de la Fédération de l'Yonne.

« Il est entendu, n'est-ce pas, conclut la Fédération de l'Yonne, que la décision du Congrès de Tours reste entière? »

La majorité y répondit *par l'ordre du jour préalable, c'est-à-dire par le silence, l'étouffement et l'enterrement*.

Quoi de plus significatif, et que pourront opposer à ces faits ceux qui, malgré tout, battus et contents, cherchent à se faire d'impossibles illusions?

Tel est le point final de l'évolution complexe et heurtée de cette crise du socialisme, où nous nous débattons depuis quatre ans.

On peut suivre la décomposition croissante du Parti que Millerand inspire en fin de compte aujourd'hui. Lentement, mais systématiquement, l'organisation naissante a été entravée, comme pouvant gêner l'action personnelle de quelques individualités. Le principe de l'autonomie absolue, auquel nous avons trop cru, parce qu'on le présentait habilement comme un contrepoids à un centralisme excessif, a conduit ce Parti à n'être plus qu'une cohue. Le Comité Interfédéral, où quelques journalistes d'aventure font élire leurs clients, n'est qu'une parlotte impuissante et ridicule. Le groupe socialiste parlementaire seul mène cet agglomérat confus de groupes disparates : de sorte que le *Parti Socialiste Français* n'est guère plus que la juxtaposition précaire des comités électoraux de quelques députés. Lui-même, le groupe socialiste parlemen-

taire, ne constitue pas un groupe politique à proprement parler : c'est une réunion d'élus *à idées d'orientation vaguement semblable*, autour de quelques orateurs éloquents. Enfin, les variations des grands chefs constituent le programme ondoyant de ce « parti. »

Au fur et à mesure que s'accentuait cette décrépitude organique, parallèlement à la décrépitude théorique, les socialistes organisés abandonnaient cette atmosphère irrespirable pour eux. D'année en année, tous les éléments profondément socialistes se sont retirés de cette mêlée, pour prendre leur indépendance ou surtout pour jeter les bases d'un Parti socialiste révolutionnaire unitaire.

Le *Parti Ouvrier Français* d'abord, le *Parti Socialiste Révolutionnaire* ensuite, le *Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire* après, un certain nombre de fédérations aussi, ont, peu à peu, fait le vide autour de cet amas d'éléments confus.

L'expérience de Bordeaux va-t-elle être concluante pour les derniers socialistes obstinément égarés dans cette cohue ? Nous voudrions l'espérer. La Fédération de l'Yonne, s'est déjà retirée du *Parti Socialiste Français*. Et son exemple serait suivi, si les délégués parisiens des Fédérations déculées à la rupture, ne les retenaient et ne les empêchaient de partir. Tactique incompréhensible, et que nous cherchons vainement à comprendre !

Mais qu'importent les actes qui vont se produire ? Un point reste acquis, et il suffit : c'est que tous ceux qui accepteront les décisions du Congrès de Bordeaux abandonneront délibérément le socialisme pour passer au réformisme petit-bourgeois. Qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, c'est ce qui résultera de leur attitude. Ils auront beau se mettre des bandeaux sur les yeux pour ne point voir ; ils n'empêcheront pas la vérité d'être ce qu'elle est.

Au milieu de ce chaos, l'unité des forces révolutionnaires se fera toujours plus forte autour des anciennes fractions, sauvegarde vivante des principes traditionnels du socialisme en France.

André Morizet.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

La politique syndicale du ministère Combes

Les Syndicats de Cantonniers

Tandis que partout dans le monde civilisé, la classe ouvrière, mieux consciente de ses intérêts, développe et fortifie son organisation, les gouvernements s'appliquent à enrayer ce mouvement et opposent de nouvelles digues à la vague syndicale, toujours montante. Les projets de loi déposés par le gouvernement allemand devant le Reichstag et seulement repoussés grâce à une résistance désespérée des social-démocrates ; la réaction jurisprudentielle, qui, en Angleterre, refoule la liberté trade-unioniste ; la loi draconienne que les États-Généraux viennent d'imposer aux travailleurs de la Hollande, malgré une déclaration de grève générale ; l'attitude récente du ministère italien au cours des grèves d'employés de chemins de fer ; tous ces faits, et d'autres encore, caractérisent l'esprit de réaction qui anime une bonne partie des hommes d'État européens, au moment même où la démocratie ouvrière semble appelée à prendre une part décisive dans la direction des affaires publiques.

I

Les circulaires des 12 et 31 janvier 1903, par lesquelles les Ministres de l'Intérieur et des Travaux publics, MM. Combes et Maruéjouls, d'accord avec le garde des sceaux, M. Vallé, invitent les syndicats professionnels de cantonniers à se dissoudre, peuvent paraître, à côté des faits que nous venons de rappeler, un événement d'une importance minime. Cepen-

dant — bien qu'à un degré moindre — elles révèlent chez les ministres « d'action républicaine » les conceptions sociales qui inspirent les hommes d'État des monarchies européennes, et leur défiance de l'organisation ouvrière.

Voici le texte de l'une de ces circulaires, tel que nous la lisons dans le Bulletin de l'Office du Travail (1) :

Circulaire du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, en date du 12 janvier 1903, sur la légalité des syndicats de cantonniers :

« Dans un certain nombre de départements, les cantonniers des divers services de voirie, se fondant sur la loi du 21 mars 1884, ont cru pouvoir former des syndicats professionnels.

» La question de la légalité de ces associations vient d'être tranchée par une récente décision de M. le Ministre de la Justice, que je crois utile de porter à votre connaissance, après entente avec M. le Ministre des Travaux publics.

» M. le Ministre de la Justice estime que les cantonniers n'ont pas qualité pour invoquer en leur faveur le bénéfice de la loi du 21 mars 1884, attendu que, d'après la jurisprudence de la Cour de cassation (arrêt du 27 juin 1885) le droit de former un syndicat est restreint à ceux qui, soit comme patrons, soit comme ouvriers ou salariés appartiennent à l'industrie, à l'agriculture ou au commerce à l'exclusion de toutes autres personnes ou de toutes autres professions.

» Il ajoute toutefois que d'après la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association, la question de la légalité des syndicats paraît avoir perdu la plus grande partie de son intérêt. Aux termes de cette loi, en effet, les citoyens peuvent former entre eux, sans condition de profession, des associations régulières, qui, une fois déclarées, présentent à peu près les mêmes avantages que les syndicats professionnels. Il en résulte que le groupement dissous comme syndicat, peut librement se reformer comme association.

» Dans ces conditions, les procureurs généraux ont reçu des instructions les invitant à provoquer la dissolution des syndicats de cantonniers constitués en vertu de la loi du 21 mars 1884 et à faire connaître en même temps, aux administrateurs de ces syndicats, qu'il leur est loisible de former valablement une association nouvelle en se conformant aux prescriptions des articles 1 et 2 de la loi du 1er juillet et en se plaçant sous l'empire de cette loi. »

Ainsi, le Garde des Sceaux s'abrite derrière la Cour de Cassation pour interdire aux cantonniers de former des syn-

(1) N° de mars 1903, p. 239. — Une circulaire identique a été adressée par le Ministre des Travaux publics, le 31 janvier 1903.

dicats professionnels et l'on pourrait croire que c'est pour leur éviter l'éventualité désagréable d'une dissolution qu'il leur donne amicalement le conseil de renoncer au bénéfice de la loi de 1884 et de revendiquer celui de la loi de 1901. Mais si l'on examine la jurisprudence de la Cour de Cassation, on est en droit de conclure que cette jurisprudence ne commandait nullement l'interprétation administrative par laquelle M. Vallé prétend, suivant l'expression inexacte et présomptueuse de la circulaire, avoir *tranché* une question de légalité, réservée à la compétence exclusive des tribunaux.

L'arrêt du 27 juin 1885 (1), dont parle la circulaire, a décidé, à une époque où le législateur de 1892 n'avait pas encore comblé cette lacune de la loi de 1884, que les syndicats professionnels de médecins étaient illicites. La Cour de Cassation, pour motiver sa décision, prétend que les travaux préparatoires de la loi de 1884, comme le texte même de la loi, en restreignent l'application à ceux « qui appartiennent » soit comme patrons, soit comme ouvriers ou salariés à » l'industrie, au commerce et à l'agriculture, à l'exclusion » de toutes autres personnes et de toutes autres professions ». La Cour Suprême estime qu'en limitant « l'objet de ces syn- » dicats à l'étude et à la défense des intérêts économiques, » industriels, commerciaux et agricoles », l'article 3 de la loi de 1884 refuse par là même le droit de former des syndicats « à tous ceux qui n'ont a défendre aucun intérêt indus- » triel, commercial ou agricole, ni par suite aucun intérêt » économique se rattachant d'une façon générale à l'un des » intérêts précédents. » La circulaire aurait pu ajouter qu'un arrêt plus récent de la Chambre criminelle (28 février 1902) (2), que nous avons critiqué ici même et qui déclare illégal un syndicat mixte de médecins et de pharmaciens, avait confirmé l'interprétation restrictive par laquelle la Cour suprême se refuse à voir aucun intérêt économique en dehors des intérêts industriels, agricoles ou commerciaux. Il résulte de cette jurisprudence, déjà fortement critiquée

(1) Sirey, 1887. I, 281.

(2) Voir le *Mouvement Socialiste* n° 91 (12 mai 1902), page 898.

par M. Villey en 1887 (1), qu'à moins de disposition exceptionnelle (comme celle de la loi de 1892), la faculté de constituer des syndicats professionnels ne s'étend pas aux professions libérales, ni d'une façon générale aux professions qui ne rentrent pas dans l'une de ces trois grandes catégories de l'activité sociale : industrie, commerce, agriculture. Une interprétation aussi peu libérale de la loi de 1884, déjà critiquable à l'époque où M. Villey commentait la jurisprudence de la Cour de Cassation, devient tout-à-fait inadmissible, maintenant que la loi de 1901 a fait de la liberté d'association une règle de droit commun. Quand même cette jurisprudence s'appliquerait aux syndicats de cantonniers, on aurait le droit de s'étonner que M. Vallé lui apportât son autorité, d'autant plus qu'elle est presqu'universellement contestée en doctrine et que les tribunaux n'ont pas été unanimes à l'adopter (2). Il semble que, dans cette hypothèse, le Garde des Sceaux, s'il avait été inspiré de sentiments vraiment démocratiques, aurait dû proposer un amendement de l'article 3, plutôt que de s'incliner devant une jurisprudence aussi regrettable. Mais le Garde des Sceaux n'avait même pas à prendre cette mesure législative : la jurisprudence de la Cour de Cassation ne saurait en effet être raisonnablement opposée aux syndicats de cantonniers.

La Cour de Cassation exige que les membres des syndicats professionnels appartiennent, soit comme patrons, soit comme ouvriers ou salariés à l'industrie, à l'agriculture ou au commerce ; et si elle a refusé aux médecins, avant 1892, le droit de former des syndicats professionnels c'est qu'elle ne voyait en eux, ni des patrons, ni des ouvriers ou salariés, et que leur art ne lui paraissait rentrer ni dans l'agriculture, ni dans le commerce, ni dans l'industrie. On comprendrait à la rigueur que, se fondant sur cette jurisprudence, M. Vallé contestât aux professeurs de lycées ou aux instituteurs primaires le droit de former des syndicats profession-

(1) Note sous l'arrêt du 27 juin 1885. Sirey, 1887. 1, 281.

(2) La Cour de Paris a déclaré licite un syndicat d'experts géomètres, 1er décembre 1898. (Sirey, 1899-2-245).

nels : s'ils sont salariés, ces travailleurs n'ont pas une profession agricole, commerciale ou industrielle. Mais on ne saurait en dire autant des cantonniers : la construction et l'entretien des routes sont évidemment, par nature, une industrie ; et d'autre part les cantonniers sont vraiment des ouvriers ou salariés. Si le service de la voirie était chose privée, la légalité des syndicats de cantonniers ne soulèverait assurément aucune objection. Dès lors il est évident que si l'on conteste cette légalité au nom de la jurisprudence de la cour suprême, ce n'est là qu'un argument de pure forme, destiné à masquer la véritable thèse de la circulaire : C'est parce qu'ils sont des employés de l'État, des départements ou des communes que le garde des sceaux refuse aux cantonniers le droit de se syndiquer.

II

La décision de M. Vallé n'est pas une conséquence de la jurisprudence de la Cour de cassation. Elle est, sous une forme déguisée, une consécration nouvelle de cette théorie par laquelle les gouvernements qui se sont succédé depuis 1884 ont refusé aux ouvriers et aux employés des services publics la liberté syndicale, reconnue aux autres travailleurs. C'est ainsi que M. Jules Roche, en 1891, M. Jonnart, en 1894, M. Rambaud, en 1897, M. Dupuy, en 1899, ont nié aux employés des chemins de fer de l'Etat, aux maîtres répétiteurs, aux facteurs des postes, le droit de se mettre en grève ou de former des syndicats, sous prétexte que ces diverses catégories de travailleurs étaient des fonctionnaires et qu'ils ne pouvaient constituer des groupements professionnels, qui seraient de véritables coalitions de fonctionnaires, contraires à la hiérarchie administrative et à l'ordre public. Si M. Vallé, au lieu d'adopter, sans contrôle, cette théorie, d'ailleurs solennellement condamnée par la Chambre des Députés, à la séance du 22 mai 1894, s'était livré à une analyse plus exacte des services publics, il aurait compris que la prétention émise par les ministères successifs reposait sur une confusion voulue entre le fonctionnaire et l'employé, entre l'agent d'autorité, investi

d'une portion de souveraineté publique, et l'agent de gestion, qui concourt sans être revêtu d'aucune autorité spéciale, à l'exécution du service public. Dans un opuscule récent où il a reproduit une série de leçons faites à l'école supérieure des Ponts-et-Chaussées, M. Bourguin (1), professeur à la Faculté de Droit de Paris, insiste sur cette distinction nécessaire. Après avoir refusé « le droit d'association, en dehors des simples » groupements d'assistance mutuelle, non seulement aux » agents de la force publique comme les gardiens de la paix, » mais aussi aux employés de chemins de fer, soit de l'État, » soit même des compagnies, lorsqu'ils sont assermentés et » investis du droit de verbaliser », de même qu'aux surveillants et chefs surveillants du service télégraphique, également assermentés, tous agents d'autorité « privés par conséquent » du droit de former des associations syndicales »(2), M. Bourguin reconnaît formellement aux agents de gestion le droit de former des syndicats professionnels.

Les agents de gestion tels que les instituteurs, les maîtres-répétiteurs, les professeurs, des divers ordres d'enseignement (3), les employés de tout grade des administrations publiques, les facteurs des postes et des télégraphes — tous compris dans la catégorie des agents de gestion comme n'ayant aucune participation à la puissance publique — se trouvent liés à l'État par un véritable contrat de louages de services. Leurs rapports avec l'État me paraissent être de même nature que ceux d'un ouvrier ou employé ordinaire avec son patron et je n'aperçois aucune raison puisée dans les textes ou les principes généraux pour leur refuser le droit ordinaire d'« citoyens, le droit de défendre leurs intérêts vis-à-vis de leur employeur, l'État, au moyen d'associations professionnelles.

Peu importe ajoute M. Bourguin, réfutant un argument produit par M. Jonnart à la tribune de la Chambre, le 22 mai 1894, que les salaires de ces travailleurs soient inscrits au

(1) *L'application des lois ouvrières aux ouvriers et employés de l'État*, par Maurice Bourguin. Paris, Rousseau, 1902, pages 64 et suivantes.

(2) Il y aurait des réserves à faire sur ces affirmations de M. Bourguin.

(3) M. Bourguin, on le voit, n'admet pas la thèse de la jurisprudence refusant d'appliquer la loi de 1884 aux professions libérales.

budget. Il n'en résulte pas qu'ils soient immuables et soustraits aux lois de la concurrence. Les fournitures de l'armée figurent au budget : les fournisseurs de l'Etat sont-ils pour cela privés du droit de débattre le prix de leurs fournitures avec l'administration ?

M. Bourguin trouve inadmissible « que l'Etat fasse des » lois au profit des ouvriers et cherche à s'y soustraire ; ce » serait trop commode de faire de la démocratie sur le dos de » l'industrie privée ». — Abordant la question du droit de grève pour les ouvriers et employés de l'Etat, M. Bourguin aboutit encore à la même solution. Les agents d'autorité ne peuvent, sans se rendre coupables du délit de coalition de fonctionnaires (article 126 du Code pénal) se mettre en grève. Mais les agents de gestion ne sont soumis à aucune mesure restrictive du droit de coalition. C'est ainsi que la grève des facteurs de 1899, qualifiée de « rébellion » par M. Mougeot, semble à M. Bourguin parfaitement licite, au point de vue pénal, et qu'à son avis elle pouvait tout au plus engager la responsabilité civile des grévistes, pour brusque rupture du contrat du travail.

Cette argumentation de M. Bourguin me paraît absolument décisive et elle s'applique parfaitement aux cantonniers qui sont de purs agents de gestion et dont on ne saurait, sans une cruelle ironie, faire de véritables fonctionnaires. La circulaire n'est donc, avec le mérite de la franchise en moins, qu'une manifestation de cette « thèse inouïe » (suivant l'expression de Millerand, en 1894), d'après laquelle l'Etat réclame une situation privilégiée à celle des autres employeurs et prétend que la loi de 1884 ne limite pas son absolutisme patronal. Elle est donc, par elle-même, l'indice d'un autoritarisme regrettable chez nos hommes de gouvernement, et ce serait là une raison suffisante pour lui attirer le blâme de tous les démocrates. Mais cet inconvénient théorique n'est pas le seul, et il serait inexact de penser que la circulaire assure aux syndicats des cantonniers des avantages immédiats presque égaux à ceux qu'elle leur refuse.

III

Il nous semble d'abord contestable, si l'on se tient sur le terrain jurisprudentiel, et si l'on admet comme la circulaire l'illégalité des syndicats de cantonniers, que ces travailleurs puissent tourner la loi de 1884 en constituant des associations conformes à la loi du 1er juillet 1901. Dans l'instance qui a donné lieu à l'arrêt de la Cour de cassation du 28 février 1902, cité plus haut, le pourvoi invoquait la liberté d'association proclamée par la loi de 1901 et prétendait que si un syndicat était nul aux termes de la loi de 1884, il n'en constituait pas moins une *association* licite, puisqu'aux termes de l'article 2 de la nouvelle loi, les associations peuvent se former sans aucune autorisation ou déclaration.

A mon avis (1) cet argument est irrésistible et l'article 21, § 2 de la loi de 1901 lorsqu'il dit qu' « il n'est en rien dérogé » pour l'avenir aux lois relatives aux syndicats professionnels... » signifie simplement que les syndicats professionnels, pour jouir des avantages spéciaux que leur reconnaît la loi de 1884, doivent se conformer aux conditions de fond et de forme prescrites par cette loi.

Mais la Cour de cassation n'en a pas décidé ainsi, et, malgré la loi de 1901, elle a frappé de peines correctionnelles les fondateurs d'un syndicat médico-pharmaceutique qu'elle jugeait illégal au point de vue de la loi de 1884. Si les syndicats professionnels de cantonniers sont illégaux aux termes de la loi de 1884, je doute que la Cour de cassation — si elle veut rester logique avec sa déplorable jurisprudence — puisse reconnaître leur légalité au nom de la loi de 1901. Le Garde des Sceaux, qui invoque si volontiers la jurisprudence de la Cour suprême, aurait bien dû songer à ce danger (2).

(1) C'est également l'opinion de M. Pic, *les Lois ouvrières*, 2e édition, pages 241 et suivantes.

(2) D'ailleurs, si l'on admet avec la circulaire que les cantonniers peuvent valablement constituer des associations tandis que leurs syndicats seraient illégaux, on ne comprend pas les instructions données aux parquets pour poursuivre la dissolution des syndicats et provoquer la constitution d'associations. En effet, dans cette hypothèse, les groupements formés actuellement par les cantonniers, s'ils ne peuvent se réclamer de la loi de 1884, constituent tout au moins

On peut ajouter qu'en déclarant illégaux les syndicats professionnels de cantonniers, la circulaire consacre tous les arguments développés par les ministres qui ont dénoncé dans les syndicats de fonctionnaires un véritable attentat contre la hiérarchie administrative et l'ordre public : et il est évident qu'on ne saurait admettre la légalité d'associations contraires à l'ordre public.

Enfin, à supposer même, comme le prétend la circulaire, que l'illégalité des *syndicats* de cantonniers ne puisse faire obstacle à la légalité des *associations* de cantonniers, il n'est pas exact de dire que « la question de légalité des syndicats » paraît avoir perdu la plus grande partie de son intérêt », et que les associations, une fois déclarées, présentent des avantages à peu près équivalents à ceux des syndicats professionnels. Il reste en effet douteux que ces associations de cantonniers soient investies du droit essentiel à toute association professionnelle ouvrière, le droit de grève. En effet, tous les arguments qui ont été opposés à la légalité des syndicats professionnels d'employés ou d'ouvriers des services publics, s'appliquent tout naturellement aux coalitions formées par ces travailleurs : il est évident que si les premières sont contraires à l'ordre public, à la discipline administrative, les secondes présentent, à un degré plus élevé encore, le même caractère. De sorte que les associations de cantonniers doivent, dans cette opinion, se borner à être de simples sociétés amicales ou mutuellistes, mais qu'elles sont privées de l'arme indispensable à tout groupement ouvrier qui veut poursuivre efficacement l'amélioration des intérêts collectifs de ses membres. Telle nous paraît être la conséquence nécessaire à laquelle mène la théorie de l'illégalité des syndicats professionnels de cantonniers, admise par M. Vallé. Il y a donc quelqu'ironie de la part du Garde des Sceaux à dire que les « associations » une fois déclarées, présentent des avantages presqu'équivalents à ceux des syndicats professionnels.

A d'autres points de vue encore, les avantages reconnus par la loi de 1901 aux associations sont inférieurs aux droits

---

des associations formées sans aucune déclaration, privées de personnalités morales, mais licites aux termes de l'article 2 de la loi de 1901.

que les syndicats puisent dans la loi de 1884. Sans doute l'article 2 de la nouvelle loi (amendement Groussier) autorise les associations à se constituer sans aucune formalité et c'est là une faculté précieuse pour les syndicats qui redoutent toute ingérence administrative et ne veulent pas d'une personnalité civile qui permet aux tribunaux d'épuiser par de lourdes condamnations le patrimoine collectif. Mais lorsque les travailleurs, surmontant ces défiances et bravant ces dangers, veulent constituer un organisme collectif, capable de les représenter en justice et de posséder un patrimoine corporatif, ils ont avantage à invoquer la loi de 1884. En effet, si la propriété immobilière accordée aux uns et aux autres est soumise à des limitations analogues, la propriété mobilière des syndicats est illimitée tandis que celle des associations déclarées est restreinte aux cotisations. Les syndicats professionnels peuvent recevoir, sans aucune autorisation administrative, les dons et legs qui leur sont faits, tandis que les associations ne peuvent acquérir à titre gratuit que si elles ont été reconnues par décret, et, dans ce cas, leur faculté de recevoir est soumise comme celle de tous les établissements d'utilité publique à la tutelle administrative. Assurément l'histoire syndicale contemporaine ne nous montre guère de syndicats ouvriers, légalaires ou domaniaires, mais il y a là pour eux un droit qui peut devenir précieux. Ajoutons que les syndicats professionnels sont électeurs au Conseil supérieur du travail et aux Conseils du travail, et qu'en privant les cantonniers du droit de former des syndicats, on leur refuse en même temps le droit de collaborer à la préparation des lois ouvrières.

La décision par laquelle M. Vallé refuse aux cantonniers le droit de se réclamer de la loi de 1884 soulève donc plus qu'une critique formaliste. Elle est fâcheuse parce qu'elle apporte à la liberté syndicale, déjà trop limitée par la jurisprudence de la Cour de Cassation, une nouvelle restriction que cette jurisprudence ne commandait pas. Elle consacre la thèse réactionnaire de l'illégalité des coalitions et des syndicats formés par les employés des services publics. Enfin les droits qu'elle reconnaît à ces travailleurs sont insuffisants et d'ailleurs problématiques. Raoul Briquet.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE CRITIQUE

La Représentation proportionnelle (1)

M. Gaston Bonnefoy aura donné un bon coup de main à ceux qui souhaitent l'introduction de la représentation proportionnelle dans nos élections politiques ; car si une réforme de ce genre doit aboutir, ce sera surtout parce qu'il en sera parlé : qu'il en soit parlé pour la blâmer ou l'applaudir, cela est tout-à-fait secondaire. M. Gaston Bonnefoy est personnellement convaincu que la représentation proportionnelle ne sera pas adoptée, et il n'en est pas partisan, mais, avec une sorte de sérénité fataliste, il se contente généralement d'énoncer les faits, et, dans la section assez réduite de son livre dans laquelle il examine les arguments généraux pour ou contre la R. P., il procède par amples citations, qu'il fait simplement suivre d'une rapide conclusion, plutôt formulée que défendue. C'est précisément par là que son livre est intéressant et utile : des documents et des chiffres, nous ne demandons pas autre chose.

Les documents auraient pu parfois être mieux choisis, et l'on pourra penser que des extraits de tous les articles où M. Drumont a parlé de la R. P. n'étaient pas nécessaires. Il est toutefois intéressant de constater tout d'abord que si la R. P. a en somme peu d'ennemis très déclarés, elle a en revanche des amis de tous côtés. Il n'y a pas de parti ni de fraction de parti qui ne compte des proportionnalistes militants. Le fait est rare, et il vaut la peine d'être noté. D'où vient donc que l'idée de la R. P. — bien qu'elle ait incontestablement fait de légers progrès ces derniers temps — paraît toutefois avoir si peu de chances d'aboutir prochainement ? Je crois précisément que cela vient de ce que les partisans de la R. P. ne parviennent pas à soulever d'objections, et rencontrent la simple résistance passive. On n'y croit pas, et par conséquent on ne se donne pas la peine d'y réfléchir ; on la considère, en France, même après l'exemple de la Belgique, comme une de ces fantaisies peu praticables, dont les gens pratiques n'ont pas à s'occuper. Et la plupart ne savent même pas en quoi elle consiste

Historiquement, d'ailleurs, on a mis longtemps à élucider cette idée si simple, et elle est encore loin d'être parfaitemement mise au point. En France, c'est surtout à partir des dernières années de l'Empire, lorsque les républicains se sont préoccupés de l'organisation d'un suffrage universel sincère, et pendant l'Assemblée Natio-

(1) *La Représentation proportionnelle*, par Gaston Bonnefoy, 1 vol. in-8°, 715 pages. Marchal et Billard.

nale, alors qu'il s'agissait de rédiger la Constitution, que l'on s'est mis à chercher des moyens d'assurer une représentation des minorités. Selon une méthode générale, on a ainsi recherché des moyens empiriques de réaliser un but mal déterminé, et ce sont ces recherches mêmes qui ont conduit plus tard à poser le problème d'une façon plus précise. Les principaux de ces moyens empiriques étaient le système du vote limité et le système du vote cumulatif. Le système du vote limité consiste en ce que chaque électeur ne peut inscrire sur son bulletin qu'un nombre de noms inférieur à celui des représentants à élire ; le système cumulatif est celui suivant lequel chaque électeur peut inscrire plusieurs fois le même nom. Ces deux systèmes comportent beaucoup de variantes et ont été appliqués et fonctionnent aujourd'hui sous des formes diverses. Mais pour les élections législatives, seul le vote limité a été adopté, dans la République brésilienne et au Portugal.

M. Bonnefoy range parmi les systèmes rationnels le système de Hare ou d'Andrae (adopté en 1867 pour le landsting danois). Voici en quoi il consiste : chaque électeur inscrit dans l'ordre de ses préférences, les députés qu'il désire ; le nombre des bulletins, divisé par le nombre de représentants à élire, donne le quotient électoral ; en dépouillant les bulletins, on ne tient compte que du premier nom, tant que ce nom n'a pas atteint le quotient électoral, mais sitôt qu'un nom a réuni le quotient électoral, on n'en tient plus compte dans les bulletins dépouillés ensuite, qui compteront seulement en faveur du second nom qu'ils portent. Ce système ingénieux paraît très séduisant, en ce qu'il laisse à l'électeur une absolue liberté dans son choix, en même temps que les bulletins sans effet utile sont réduits au plus petit nombre. Il n'en est pas moins absurde au fond. Imaginez-vous en effet la circonstance suivante, qui n'est pas rare en politique : un grand nombre d'électeurs votent pour A en première ligne parce que A jouit d'une grande popularité, même en dehors de son parti, et ces électeurs votent, en seconde ligne, les uns pour B, les autres pour C, et B et C appartiennent à des partis différents. Si ceux qui votent pour B en seconde ligne se donnent le mot pour voter le matin, leurs bulletins seront au fond de l'urne, et par suite seront dépouillés les derniers : les votes en faveur de B, en seconde ligne, compteront dès que A aura atteint le quotient électoral, tandis que les votes en faveur de C ont été couverts par le nom de A. dans le dénombrement des bulletins dépouillés d'abord. C'est pourquoi la loi danoise prescrit que les bulletins doivent être *mêlés* dans l'urne, s'en remettant ainsi au hasard pour décider entre B et C.

Je ne discuterai pas avec M. Bonnefoy la question de savoir si le système de Hare est un système rationnel. Il marque certainement un souci de résoudre la question autrement que par la simple représentation des minorités. Il serait sans doute possible de le modifier de manière à dénombrer équitablement les votes attribués en seconde

ou troisième ligne ; mais ce serait certainement fort compliqué comme calcul et très long comme dépouillement.

Et c'est ainsi que l'on est amené enfin au système vraiment rationnel, qui est le système des listes concurrentes. Dans ce système, qui est le système belge, l'électeur ne vote plus en réalité pour des représentants, il vote seulement pour un parti, et c'est ce parti lui-même qui a préalablement établi la liste, par ordre de préférence, des députés qu'il espère. Dès lors il y a peu de bulletins différents, même lorsque les partis politiques sont assez multipliés, le dépouillement est facile, et le calcul du nombre de représentants auquel chaque liste a droit dans une circonscription est simple.

Mais il en résulte que la liberté de l'électeur est limitée. Il choisit un parti, mais non les hommes qui doivent, selon lui, représenter ce parti. Les comités électoraux, les organisations, politiques, temporaires ou permanentes prennent une autorité presque officielle, très efficace, qui leur permet d'écraser ceux qui voudraient, à l'intérieur de chaque parti, manifester des tendances indépendantes ; c'est l'écrasement des minorités dans chaque parti ; les divergents d'un parti, s'ils ne veulent pas laisser annuler leur influence, sont forcés de devenir des dissidents, et de faire liste à part. On aboutirait ainsi à la multiplication des listes

Il est vrai qu'en fait, cet inconvénient ne s'est pas fait sentir en Belgique. Cela tient sans doute à ce que les partis politiques belges sont moins multipliés, plus nets qu'en France ; ils font bloc vis-à-vis des autres partis, et se sont habitués à une plus grande tolérance à l'intérieur de chacun ; ils sont fortement organisés et les compétitions pour être placé en rang utile sur la liste de présentation de chaque parti n'amènent pas de scissions. En France, dans l'état actuel de division des partis, le système des listes concurrentes exclusives paraît moins nécessaire, et l'on voudrait trouver un moyen de permettre à l'électeur de désigner nominativement les représentantsde son choix ; c'est dans ce sens que les auteurs de projets déposés à la Chambre ont cherché. Parmi ceux-ci les mieux étudiés sont ceux de MM. Lemire et Mirman, bien que celui-ci adopte et défende la méthode de calcul belge (système d'Hondt), commettant ainsi la faute mathématique que j'ai signalée déjà dans cette Revue.

Ainsi se perfectionne peu à peu, par degrés, le système de représentation personnelle qui s'offre au législateur. Déjà l'idée est tout à fait nette. Sa réalisation pratique est facile, moyennant certains inconvénients, dans chaque circonscription. Le résultat sera-t-il exact, c'est-à-dire la représentation sera-t-elle vraiment proportionnelle pour l'ensemble du pays ? M. Gaston Bonnefoy a montré par une intéressante suite de chiffres ce qu'il faut en penser. En Belgique, l'ancien système électoral avait donné des résultats d'une inexactitude que l'on peut qualifier de scandaleuse. La R. P., beaucoup moins inexacte, est cependant encore loin de donner une image exacte des forces relatives des partis dans le pays (ceci, sans

tenir compte de l'inexactitude plus grande encore provenant du système du vote plural). En France, au contraire, le système de la R. P. belge, appliqué par départements, donnerait des résultats moins exacts que notre scrutin uninominal.

D'où vient cela ? Pour le comprendre, il faut se rappeler d'abord que nous avons 584 circonscriptions, nombre considérable qui constitue une sorte de système empirique de représentation des minorités par compensation, en sorte que la Chambre ne donne pas une image très inexacte du pays. D'autre part, il faut tenir compte de l'erreur provenant de la faute mathématique du système d'Hondt. Mais surtout la R. P. calculée séparément dans chaque département donne bien (sauf cette faute) la représentation la plus exacte possible de chaque département ; mais comme le quotient électoral varie d'un département à l'autre, en sorte que dans l'un, par exemple, il y a un élu par 1.000 voix, et dans l'autre, un élu par 15.000 voix, il s'en suit que le résultat total est faussé.

M. G. Bonneloy, ayant constaté dans son livre ce résultat paradoxal que le système de R. P. le plus rationnel que l'on ait appliqué jusqu'ici est plus inexact que le scrutin uninominal, en tire argument contre le principe de la R. P. Il insiste sur ce fait évident que la R. P. ne serait parfaite qu'avec un collège électoral unique. S'il avait mieux mis en évidence la raison de cet apparent paradoxe, il aurait vu en même temps le remède. Il suffit en effet d'avoir le même quotient électoral dans tous les départements, ce qui peut se faire de deux manières :

On peut faire le total des votants dans le pays tout entier, et diviser ce total par le nombre des députés à élire, ce qui donnerait un quotient électoral général, qui servirait ensuite de base au calcul de la R. P. dans chaque circonscription.

Ou bien on pourrait fixer d'avance le quotient électoral général (car il est connu d'avance à peu près).

Avec un tel système les calculs seraient extrêmement simples. Il y aurait seulement un léger changement à nos habitudes, mais qui serait sans inconvénients : le nombre des députés ne serait pas rigoureusement fixé d'avance. Dans chaque département, un parti aurait droit à autant de députés qu'il aurait obtenu de fois le nombre de voix admis comme quotient électoral. On donnerait un député de plus aux partis qui auraient réuni, en outre, un nombre de voix dépassant la moitié de ce quotient.

Je crois qu'au point de vue mathématique, avec la notion du quotient électoral général, la question de R. P. est résolue. Il reste seulement à chercher le moyen de laisser la plus grande liberté possible à l'électeur dans la confection de sa liste, tout en conservant le principe des listes concurrentes.

P. G. La Chesnais.

Notices

LES LIVRES

Grande ou petite propriété, par Michel Augé Laribé. (Montpellier, Coulet et fils, 1902). — Le livre que vient de publier, sous ce titre, M. Augé Laribé, n'a point la prétention de résoudre le problème, si complexe, des avantages ou des inconvénients respectifs de la petite ou de la grande propriété. Il constitue en quelque sorte, la préface d'un autre livre, encore à faire, et ne se propose pas d'autre but que de bien poser la question, de la dégager des incertitudes qui l'obscurcissent et — comme le sous-titre l'indique — de faire « l'histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture ».

L'auteur remarque, tout d'abord, avec infiniment de raison, l'avantage scientifique qu'il y aurait, lorsqu'on parle de grande et petite propriété, à séparer le problème social du problème économique :

« Il est possible, dit-il, qu'au point de vue social les préférences aillent à une répartition démocratique du sol, accessible au plus grand nombre, et qu'au point de vue économique les exigences de la culture conseillent de conserver ou d'établir de grandes exploitations aptes à utiliser tous les progrès de la science agronomique. On se rend compte que si nous proposons de séparer les deux questions, nous les considérons cependant comme également importantes; il s'agit seulement d'une prudence méthodique qui a manqué trop souvent à un grand nombre d'auteurs, des préférences politiques pour une forme de propriété les portant à négliger ses inconvénients économiques. »

Mais cette distinction nécessaire ne suffit pas; il est non moins indispensable, avant d'entreprendre une étude sur la grande et la petite propriété, de définir ces deux termes, qui sont essentiellement relatifs.

A première vue, cette observation ressemble à une lapalissade et cependant pour n'en avoir pas tenu compte, pour n'avoir pas dit ce qu'ils entendaient exactement par grande ou petite propriété, nombre d'économistes ont engendré les plus inextricables malentendus.

M. A. L. rappelle, très justement, que la superficie des exploitations rurales est un criterium tout à fait insuffisant : vingt-cinq hectares sont une grande propriété dans les Flandres, une petite propriété dans les landes ou les fagnes de la Campine et l'Ardenne. La classification d'après l'importance des revenus donnerait des résultats plus exacts, mais se heurterait et se heurte, surtout, dans l'état actuel du cadastre, à des difficultés considérables. Quant à la clasification, généralement adoptée aujourd'hui, qui détermine les

catégories de propriétés, d'après la situation sociale des propriétaires (selon qu'ils emploient des salariés, ou cultivent avec les seuls membres de leur famille, ou doivent demander au salaire une partie de leur subsistance), elle peut convenir si l'on se place au point de vue social, mais elle doit être écartée — dit notre auteur — par ceux qui veulent étudier le problème économique.

Reste alors un quatrième mode de classification, qui conduit à distinguer les catégories suivant la richesse des moyens d'exploitation du sol. C'est ainsi, par exemple, qu'Hyppolite Passy, l'un des pères de l'économie rurale en France, classait comme petites propriétés celles qui n'occupent pas complètement une charrue, comme moyennes celles qui emploient largement une charrue ou deux, comme grandes, celles qui emploient davantage.

Il est certain que cette classification a le défaut d'être très incomplète, car elle laisse de côté les pâturages et les prairies, les forêts et l'horticulture ; M. A. L., qui l'adopte néanmoins, reconnaît que, pour être utilisable, elle devait être appliquée, d'une façon particulière, pour chaque genre de cultures. Mais, dans ces conditions surtout, pareille méthode n'est guère utilisable que pour des études de détail. Si l'on devait s'en servir pour dresser des statistiques agricoles, avec les procédés et les agents actuels, les données de ces statistiques seraient inévitablement plus inexactes encore, pour ne pas dire plus fantaisistes, qu'elles le sont aujourd'hui.

M. A. L. nous fournit des détails édifiants sur la manière dont les autorités locales en France — ne peut-on pas dire la même chose, au surplus, de beaucoup d'autres pays, à commencer par la nôtre — remplissent les questionnaires agricoles. Ainsi, l'on comprend qu'après de telles expériences, il dénie à peu près toute valeur aux recensements de l'agriculture et proclame la nécessité impérieuse, si l'on veut aboutir à des résultats satisfaisants, de recourir à la méthode des enquêtes monographiques.

Peut-être conviendrait-il de faire quelques réserves à ce sujet et de rechercher d'obtenir des statistiques de notre dernier recensement industriel.

Quoi qu'il en soit, c'est à la rareté et à l'insuffisance des enquêtes monographiques, ainsi qu'au vague des définitions que M. A. L. attribue les fluctuations, les incertitudes, les contradictions que révèle l'histoire des doctrines sur la valeur relative de la grande et de la petite propriété.

Bien que, dans cette histoire des doctrines, notre auteur soit amené, par la force des choses, à nous parler de Sismondi, de Stuart Mill et de Karl Marx, le cadre de son étude se limite à la France.

On ne peut le lui reprocher, mais on peut le regretter, car il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de décrire, en se plaçant à un point de vue national, un développement théorique essentiellement international.

D'autre part, on a le droit de s'étonner que, dans cette « histoire des doctrines en France », M. A. L ne nous dise pas un mot des socialistes français, antérieurs à Karl Marx, ou ses contemporains, qui se sont occupés des problèmes relatifs à la répartition du sol et à la transformation industrielle de l'agriculture.

Citons, par exemple, les observations, si ingénieuses et si profondes, de Charles Fourier sur les inconvénients de la culture morcelée et des avantages de l'association agricole ; les écrits de Pecqueur et de François Vidal ; la critique de la grande et de la petite propriété au point de vue collectiviste, de Colins, et, plus tard, le beau mémoire de César De Paepe sur la propriété collective, dans lequel il expose admirablement les nuisances de la petite culture et de la grande propriété en régime capitaliste.

Il nous paraît que voilà toute une mine de renseignements précieux, auxquels M. A. L. ne semble pas avoir songé à recourir.

Mais, ces réserves faites, on ne peut que louer la clarté et l'objectivité vraiment scientifique avec lesquelles il nous expose — au point de vue spécial où il se place — les doctrines des physiocrates, les arguments des défenseurs et des adversaires de la grande propriété féodale, sous la Restauration, les théories favorables à la propriété paysanne, surtout après 1848, et, enfin, les théories socialistes contemporaines sur la question agraire.

M. A. L. montre fort bien que les socialistes, lorsqu'ils signalent les avantages techniques de la grande propriété, ou, plutôt, de la grande culture capitaliste, continuent la tradition des physiocrates et de la plupart des économistes classiques. Ce n'est qu'à partir du moment où la crainte du socialisme a jeté la perturbation dans leurs idées économiques, que les écrivains conservateurs se sont mis à vanter les avantages de la propriété paysanne et du morcellement des cultures. A l'époque de la Restauration, au contraire, les défenseurs de l'ordre, les « honnêtes gens » du parti féodal réclamaient des mesures législatives pour « enrayer les progrès véritablement effrayants de la subdivision des propriétés territoriales » et, en 1823, dans un article sur le régime successoral français, l'économiste écossais Mac Culloch faisait bravement la prédiction suivante :

« Dans un demi-siècle, la France sera devenue la plus grande nichée de pauvres de l'Europe et partagera avec l'Irlande, l'honneur de fournir à tous les pays du monde des domestiques et des prolétaires vivant au jour le jour ».

Quand on voit à quel ridicule on s'expose en faisant des généralisations et des prophéties de ce genre, on ne peut féliciter M. A. L. de l'extrême réserve de ses conclusions et attendre avec le plus sympathique intérêt, l'enquête monographique qu'il nous annonce, sur l'industrie viticole dans le Bas-Languedoc.

C'est surtout en faisant beaucoup de travaux analogues, que l'on dégagera de l'extrême complexité des phénomènes, les lois d'évolution de l'agriculture capitaliste. Émile VANDERVELDE.

L'Art, la Littérature

CRITIQUE D'ART

Au Louvre. Le legs Thomy-Thierry

Ce n'est pas un mince héritage. Ce legs fait publiques des beautés qui ajoutent à notre admiration pour les écoles françaises des deux premiers tiers du XIX^e^ siècle. Applaudissons-nous de leur retour à la collectivité, seule héritière évidente d'œuvres d'art amassées par la passion d'un seul, mais de droit, appartenant à tous. N'est-il pas étrange, en effet, que des toiles ou des marbres capables d'éveiller dans le plus pauvre esprit des lueurs rénovatrices soient tenus loin des yeux qu'ils dessilleraient, confisqués jalousement par des privilégiés vaniteux ? Combien de richesses sont ainsi stérilisées ! Lors donc qu'un amateur intelligent comprend son devoir et, léguant à l'Etat les moissons qu'il a faites, démontre qu'il eût le souci du bien commun, il sied de le féliciter avec joie pour le bon exemple qu'il a donné. Mais peut être ne ferait on pas mal de glisser dans le testament de tout collectionneur une clause instituant, à sa mort, la société propriétaire de tout ce qui, dans la collection, serait à sa convenance. Cette manière de prélèvement social me paraîtrait bien équitable.

Dans la nouvelle salle du Louvre, les Decamps, nombreux et de choix, attirent par leur pâte friande et blondie. On peut y reprendre un caractère trop strictement local, regretter qu'ils n'aient pas une valeur plus générale, plus humaine. Ce reproche vaut pour les « Sonneurs », les « Catalans », le « Valet aux Chiens », morceaux très forts d'ailleurs, composé avec amour, mais trop chargés de matière et n'ayant pas l'air d'être de tous les temps. Les pages d'Orient, elles, sont de la plus grande splendeur.

Delacroix triomphe. Ici, c'est l'enlèvement de Rébecca illustrant de sorte éblouissante le récit de Walter Scott : teintes rutilantes et royales, splendide allure. Là, c'est

Angélique liée au rocher, et Roger fondant du haut du ciel sur le dragon, pour une lutte terrible dans un gouffre écumeux et glauque : magnifique vision, abondamment peinte en couleurs luxueuses qu'on dirait parfumées.

Isabey pâlit devant Delacroix. Toutefois la « Procession », le « Mariage dans l'église de Delft » et surtout « Louis XIII au château de Blois » ont, malgré leur aspect théâtral ou à cause de cet aspect même, un pittoresque seigneurial et attrayant qui serait assez celui d'un Monticelli infiniment moins poétique et bien plus maigre.

Les femmes de Diaz sont prudhomiennes, mais épaisses, sensuelles et sans suavité. Ses paysages sont puissants, mais bitumeux et opaques. Pas grande âme en tout cela.

Troyon unit avec bonheur l'homme et la nature. Il est ample et naïf, il est simple et touchant, comme Georges Sand. « Le Gué, les Hauteurs de Suresnes » surtout font aimer la campagne, les troupeaux, les eaux, les chemins familiers et le cercle lointain des collines bleuies d'où vient le soir.

Parmi les nobles ouvrages de Rousseau rassemblés ici il est un chef-d'œuvre : « Le Village sous les arbres » : Des chaumières basses sont accroupies au pied de deux ormes dominateurs et centenaires : elles semblent ne vivre et n'être protégées que par ces géants qui les écrasent. Rousseau a fait de ces arbres des êtres immenses, d'une inconcevable majesté. Dans le dôme de leurs branches sans nombre et de leur feuillage intarissable, ils portent la nature, sa force éternelle et sa grandeur ; un sentiment de souveraine bonté, de panthéistique énergie émane de leur sombre masse harmonieuse.

Corot, fin et voilé, puissant aussi — par-dessous — tend des brumes transparentes sur les « Saulaies et les Étangs ». Au coin des bois, là où naissent les plaines, il fait descendre les blancheurs matinales, il fait neiger le Soir, dans les douceurs enveloppantes des demi-teintes séductrices, des gris d'argent, des bruns attendris, des verts pâles.

« L'Étang », de Daubigny, est une œuvre admirable de fidélité, sans doute composée dans un de ces paisibles pays du

centre riverains de la Loire charmante. Daubigny a transcrit sans interprétation subjective, ce caractère régional si calme et si gracieux de la vaste prairie basse, plantée çà et là de peupliers élancés qui penchent. Les autres tableaux qui témoignent ici pour lui ont ce même mérite de véracité cordiale.

A certains Millet légués par Thomy Thierry, je préférerais de bonnes gravures sur bois d'après ces tableaux ; et cela parce que la manière de Millet est souvent trop liquoreuse ; elle glace, elle laque, elle affadit les mâles attitudes, la vigueur des rudes visages. « La Lessiveuse », entre autres, est peinte au lait et au sucre de pomme. Pourtant qui fit les paysans plus grands que Millet, qui traduisit plus intensément leur misère et leur gloire, leurs labeurs quotidiens et la beauté parfois douloureuse des terres fécondes ?

Un tableau de Barye m'a étonné : Un lion et une lionne étendus auprès de leur antre, dans une retraite de rochers et d'arbres tordus. Ils ont une tranquillité formidable de bêtes sûres d'elles-mêmes. Couleur grise et morne, facture âpre et simplifiée, avec des sertissures à la Guillaumin.

Dans une vitrine sont groupés des bronzes du même grand Barye, lions, tigres, cerfs, chevaux et cavaliers. Traités largement par les plans essentiels, ce sont des constructions d'un équilibre et d'une puissance extraordinaire qui, agrandies, feraient à nos villes une décoration que, très assurément, elles n'auront jamais. Car que deviendraient M. Paul Dubois et ses frères ?

J'en ai dit assez pour prouver la rare importance du don fait au Louvre. La salle de l'Apothéose d'Homère ne donne qu'une vague notion d'Isabey, de Decamps, de Corot, en tant que paysagiste pur, de Daubigny et de Millet. La nouvelle salle nous permet d'enrichir l'idée que nous avons de ces glorieux morts.

D'ailleurs — et en France cela paraît tout naturel — l'incendie la guette. Le voisinage du Ministère des Finances lui sera fatal un jour venant, comme celui des Colonies aux Rubens. Les soleils d'été la rendront intenable. Louis Lunet

a dénoncé déjà cet ennui et ce péril. J'y insiste à mon tour. Enfin, cette salle est au bout du monde, on y arrive à travers le Musée de la Marine, par des corridors strangulés. La sortie s'opère par un escalier de service obscur, poussiéreux, trop étroit pour trois personnes. L'Administration doit élargir l'escalier ; elle doit aussi — que ne commença-t-elle par là ? — expédier cuirassés, trois-ponts et jonques, aux Invalides, installer les dessins à la place de ces bateaux, et à la place de ces dessins le legs Thierry. Ce serait parfait. On le conte. Mais n'est-ce pas un conte ?

Le Musée des arts décoratifs

Ce Musée, autrefois logé dans une aile du Palais de l'Industrie, s'est offert, l'été dernier, l'hospitalité du Louvre, où il ne dispose encore que de deux étroits étages. On lui prépare un domaine plus vaste, qui s'étendra, paraît-il, jusqu au pavillon de Marsan. Mais il faudra du temps, beaucoup : trois, cinq, sept, dix années ! Lenteur bien nationale. Sérieusement il siérait de se hâter. Car aujourd'hui, un Musée des arts décoratifs et appliqués est devenu un organisme esthétique indispensable. Jadis, des pontifes idiots, vaticinant au nom d'un idéal étriqué, reléguaient la beauté dans un Empire chimérique où le froid de la convention la glaçait, et laissaient le réel en proie à l'utilitaire laideur. Nous voulons, nous, mêler la beauté avec la vie afin que la vie soit belle et vivante la beauté. Viollet le Duc, William Morris, Ruskin nous ont appris à vouloir ainsi. Et nous voulons encore que ce mariage de la vie et de la beauté ne fasse pas seulement l'enchantement d'une élite, mais qu'il soit connu, compris, aimé par le grand nombre. Pour cela il nous faut une ample maison aux galeries claires et larges où soient réunies les œuvres les meilleures et les plus instructives, au centre de la ville une accueillante maison où tous viendront, artistes curieux de lignes, de nuances, de ciselure, d'émaillage, passants soucieux de devenir plus humains, de s'enrichir. Certes nul apprenti n'y viendra chercher des leçons serviles

et s'exercer au métier fructueux de pasticheur. Mais chacun y complètera l'enseignement technique reçu, par l'examen réfléchi d'ouvrages excellents ; chacun s'y imprégnera d'admirations salutaires et d'émulations nobles. Quant au promeneur entré par flânerie, puis revenu par goût, il concevra dans ce Musée-école que le changement est une des lois de l'art, que par conséquent les vases de son salon ont tort d'être d'infâmes copies de vieux Saxe, que ses simili-Gobelins du Bon-Marché sont criminels, que son buffet Henri II, son lit Louis XV, collés et cloués, sont bêtes à pleurer et qu'il faut brûler tout cela.

Le Musée des Arts décoratifs et appliqués doit donc rendre de considérables services à notre cause, qui est celle de la Beauté sincère et en marche. Il doit tenir le registre exact des tentatives heureuses, des découvertes, des renouvellements, s'accroître de toutes les œuvres où se lisent l'originalité, l'audace, la vie.

Il sera l'auxiliaire du mouvement d'art rénovateur qui de proche en proche envahit tout. Sans doute, il fera sa place au passé nécessaire à l'intelligence du présent et trop magnifique ou trop délicieux pour qu'on songe à le méconnaître. Il aura il a des Fragonard et des Moreau, des Boucher et des Debucourt, des consoles Régence et des toiles de Jouy avec des bergères à houlette. Mais surtout, il sera le miroir où se reflètera l'évolution contemporaine de tous les arts mineurs si sottement dédaignés et pour qui la réparation commence. Les vitrines seront peuplées des verres de Gallé, de Bracquemond, de Dammouse, des grès de Carriès, de Bigot, de Hoentschel, de Moreau-Nélaton, des reliures de Marius-Michel, des cuirs repoussés de Chailly-Bert, des étains de Charpentier et de Baffier; ses murs seront tendus des panneaux de Steinlen, de Besnard, des étoffes de Friedrich, et ses salles meublées des meubles de Gaillard, de de Feure et de Plumet.

(*A suivre*). René Fleury.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE DIGOT FRÈRES

PROLÉTARIAT ET LUTTE DE CLASSE

I

Parti et Classe

Le parti socialiste est l'interprète des intérêts de classe du prolétariat. Les autres partis prétendent représenter les intérêts de toutes les classes, du moins de toutes les classes importantes. Comme ils l'ont déjà fait souvent autrefois, ils reprochent à notre parti de ne représenter que les intérêts particuliers. Les partis bourgeois, au contraire, se flattent de favoriser toujours et puissamment l'intérêt général, l'intérêt de l'État et de la société, l'intérêt de l'ensemble et de la population.

Si le reproche était justifié, les partis bourgeois pourraient se prévaloir d'une grande supériorité. Mais heureusement il ne repose que sur une confusion. C'est le contraire qui est vrai. Toutefois il n'est pas très facile de démêler la confusion à laquelle il est dû.

Tout d'abord, avant d'examiner les intérêts de classe, il nous faut comprendre clairement, ce qu'est une classe.

Dans le troisième tome de son *Capital*, Marx avait commencé à étudier le concept de classe. Son étude est malheureusement inachevée. Elle s'arrête précisément à l'endroit décisif.

Dans la société moderne, nous trouvons trois grands groupes économiques : salariés, capitalistes, propriétaires fonciers. Qui en fait les facteurs des trois grandes classes sociales? se demande Marx, et il répond :

A première vue, on pourrait invoquer l'identité des revenus et de leurs sources et dire qu'il s'agit de trois grands groupes sociaux dont les parties constituantes, les individus qui les forment, vivent respectivement du salaire, du profit et de la rente foncière, c'est-à-dire de la mise en valeur de leur force de travail, de leur capital et de leur propriété foncière.

Mais, si tel était le point de départ de la classification, les médecins et les employés, par exemple, formeraient également deux classes, car ils appartiennent à deux groupes sociaux distincts, dont les revenus ont la même source. Et cette subdivision irait à l'infini, en présence des séparations innombrables que la multiplicité des intérêts et la division du travail social créent parmi les capitalistes et les propriétaires fonciers, car ces derniers, devant être groupés, par exemple, en propriétaires de vignobles, de terres labourables, de forêts, de mines, de pêches.

Malheureusement le manuscrit s'interrompt ici. Il est naturellement impossible de déterminer exactement ce que Marx aurait exposé ensuite. Mais nous pouvons répondre pour nous à la question, si nous examinons les faits avec indépendance.

Qu'est-ce qui caractérise la position qu'occupe, par exemple, le propriétaire foncier vis-à-vis du salarié et du capitaliste, ou le propriétaire d'un champ vis-à-vis d'un possesseur de forêts ou de terrains à bâtir?

Pour une grandeur donnée du revenu national, la rente du propriétaire foncier ne peut être augmentée qu'aux dépens soit du salaire, soit du profit du capital. Les intérêts du propriétaire foncier s'opposent donc à ceux du salarié et du capitaliste. Par contre, la rente du propriétaire de champs ne s'accroît pas aux dépens de la rente des autres propriétaires fonciers. Au contraire, la hausse de la rente foncière ou du prix du sol d'une catégorie de terrain, qui dépend de la première, entraîne la hausse des rentes et des prix du sol des

autres biens fonds. Mais chaque fois qu'il se produit une hausse semblable, le salaire et le profit du capital se trouvent proportionnellement atteints.

Considérons maintenant la classe des salariés. Elle se compose d'imprimeurs, d'ouvriers de l'industrie métallurgique, de l'industrie textile, de travailleurs des champs. Mais ces subdivisions ne constituent pas de classes. Tous s'opposent ensemble au capital et à la propriété foncière. En effet, pour un revenu national donné, le salaire ne peut hausser qu'aux dépens de ces deux sources de revenu. Par contre, dans la classe ouvrière, le salaire d'une catégorie ne s'élève pas aux dépens des autres. Bien au contraire, toute élévation de salaire pour une catégorie d'ouvriers favorise la tendance à la hausse du salaire dans les autres catégories ; elle favorise, chez l'ouvrier, la tendance à demander des salaires plus élevés et affaiblit la résistance des patrons à les consentir.

Nous voyons déjà ce qui constitue les différentes classes. Ce n'est pas seulement la communauté d'origine du revenu, mais aussi la communauté d'intérêts, la communauté d'antagonisme vis-à-vis des autres classes, dont chacune tend à restreindre les sources de revenu des autres pour accroître les siennes.

Les différentes professions dans les grands groupes fondés sur le revenu ne forment donc pas des classes particulières. Mais, à considérer les choses de plus près, on voit qu'entre les trois grandes classes et à côté d'elles, se constituent des intermédiaires qui présentent eux aussi le caractère de classes spéciales.

C'est ainsi que, par exemple, nous pouvons, dans la classe capitaliste, distinguer le capital industriel, le capital marchand, le capital argent. Arrêtons-nous à ce dernier. Tout capitaliste est obligé d'avoir de l'ar-

gent s'il veut fonder une entreprise et l'exploiter. Mais il existe une espèce de capitalistes qui ne s'occupe pas de diriger des entreprises, mais préfèrent prêter leur argent à intérêt à des industriels ou à des commerçants. La source du revenu de ces financiers leur donne une certaine communauté d'intérêts. Le taux de l'intérêt de l'un ne hausse pas aux dépens du taux de l'intérêt des autres. Au contraire, chaque hausse du taux de l'intérêt se produisant à un certain endroit entraîne sa hausse autre part. Mais cette source de revenu les oppose tous ensemble aux autres capitalistes. Le taux de l'intérêt ne hausse en effet qu'aux dépens du profit.

Notons-le bien : pour éviter des malentendus, remarquons que nous ne voulons pas dire que si le taux de l'intérêt monte, le taux de profit doive baisser. Ce serait aussi faux que de prétendre que si le salaire monte, le profit doit baisser. Dans les périodes de prospérité, profits, intérêts, salaires peuvent s'élever tous ensemble ; aux époques de crise, ils tombent tous ensemble. Mais cette remarque ne change rien au fait suivant : à un moment donné, tout ce que le capitaliste, toutes choses égales d'ailleurs, économise en salaires ou en intérêts, augmente son profit et réciproquement. Quand le produit total de la société augmente, la masse des produits revenant à chaque classe peut monter, mais la part proportionnelle de chaque classe au produit total ne peut monter simultanément; la part de l'une doit diminuer si la part de l'autre augmente; et surtout, quelque considérable que soit le produit total, la part de chaque classe isolée à ce produit n'est pas réglée systématiquement dans la société actuelle, mais est déterminée par les luttes politiques et économiques les plus diverses, où chaque classe met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour se faire la part la plus forte.

Les différences, les antagonismes, les luttes de classes sont fondés sur cette méthode de répartition. Ils persisteront tant qu'existera la société capitaliste. Ces antagonismes ne tombent pas aux époques où salaires, profits, intérêts s'élèvent. D'ailleurs, cette hausse n'est, comme on sait, que passagère; c'est un moment d'ivresse, inévitablement suivi d'un douloureux mal aux cheveux, quand salaires, profits et intérêts baissent simultanément. Les luttes, dont la part au produit national est le prix, deviennent plus vives, plus ardentes, et les antagonismes de classe s'intensifient.

Le concept de classe implique nécessairement celui d'antagonisme de classe. S'il en est ainsi, quand un parti proclame qu'il satisfait les intérêts de toutes les classes, il ne prononce qu'une phrase vide; c'est même pis, c'est un charlatanisme démagogique. C'est assurer que ce parti défend les intérêts des locataires et travaille à faire baisser les loyers, en même temps qu'il défend les intérêts des loueurs et s'emploie à faire hausser les prix de location. C'est assurer qu'il veut ménager aux ouvriers des salaires élevés et aux capitalistes des forces de travail peu coûteuses; qu'il s'efforce d'obtenir pour les consommateurs les moyens de subsistance à bon compte et pour les producteurs de ces objets des prix considérables, etc.

En réalité, à ces trois grandes classes de la société correspondent également les grands partis qui interviennent dans la politique des Etats modernes : les libéraux, les conservateurs et les socialistes.

Nous ne prétendons pas cependant que, dans la réalité politique, les partis se distinguent avec la même netteté que le font les classes d'après la théorie économique. D'abord nous avons les classes intermédiaires ou collatérales dont les intérêts ne coïncident pas abso-

lument avec ceux de l'une ou de l'autre des trois grandes classes. Le capital-argent, par exemple, est intermédiaire entre le capital industriel et le capital commercial qu'il exploite également. Aussi politiquement occupe-t-il une position intermédiaire entre le libéralisme et le conservatisme féodal et agrarien ; il se rallie tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces deux partis ; c'est ce qu'ont fait en Allemagne les nationaux-libéraux et les conservateurs libres, par exemple.

D'un autre côté, les petits bourgeois se placent entre le prolétariat et la classe capitaliste, les petits paysans entre le prolétariat et la propriété foncière.

Les antagonismes de classe n'empêchent pas que des membres de classes différentes s'unissent dans un même parti. Dans un État démocratique, sous le régime du suffrage universel, capitalistes et grands propriétaires fonciers ne peuvent revendiquer à eux seuls le pouvoir politique ; leur nombre est trop faible.

En 1895, on comptait, en Allemagne, parmi les citoyens indépendants étant à leur compte (abstraction faite des salariés), dans le commerce et l'industrie :

Pauvres (à leur compte, sans aide, ou industriels à domicile).	1.721 418
Petits artisans et petits commerçants (propriétaires et directeurs d'entreprises employant de 2 à 5 personnes). . . .	900.850
Petits capitalistes (employant de 5 à 20 personnes)	200.471
Grands capitalistes (employant plus de 20 personnes)	48.765

Nous voyons que, dans le groupe des employeurs, industriels et commerçants, le nombre des grands capi-

talistes ne s'élevait pas à 50.000. Le nombre des prolétaires réels, même parmi les citoyens prétendus « indépendants », était encore bien plus grand que celui des petits capitalistes, y compris ceux qui occupaient une position intermédiaire entre le prolétaire et le petit capitaliste.

Les rubriques d'ailleurs ne sont pas toujours exactes. Une maison de commerce occupant cinq ouvriers peut déjà employer un capital considérable. D'un autre côté, une exploitation comptant deux ouvriers, un maître et un apprenti par exemple, doit être rangée parmi les entreprises prolétariennes. Les erreurs isolées doivent se compenser. D'ailleurs les différences numériques sont si considérables, que l'exactitude pour un cas isolé importe peu.

Pour les classes possédantes, la situation est un peu meilleure dans l'agriculture. Parmi les agriculteurs indépendants, on comptait dans la classe des :

Pauvres (au-dessous de 2 hectares) . . .	548.572
Petits paysans (de 2 à 5 hectares). . . .	694.850
Paysans moyens (de 5 à 50 hectares) . .	1.221.284
Grands propriétaires fonciers (plus de 50 hectares)	98.224

Ici le nombre des prolétaires, des propriétaires apparents est plus petit que celui des possesseurs ; toutefois le nombre des grands propriétaires fonciers est encore un minimum.

Mais si nous ajoutons le chiffre des salariés, nous verrons nettement comment est infime le nombre de ceux qui tirent leur revenu exclusivement de leur propriété foncière ou d'une entreprise capitaliste.

Nous avons pour l'agriculture :

Salariés	5.723.967	6.272.539
Pauvres travaillant à leur compte.	548.572	
Paysans	1.916.134	
Grands propriétaires fonciers . .	98.224	

C'est encore pis dans le commerce et l'industrie :

Salariés	7.771.410	9.435.828
Pauvres, indépendants	1.721.418	
Classe moyenne	1.401.321	
Grands capitalistes	48.765	

Ce qui donne ensemble, si l'on réunit les trois grandes classes, agriculture, commerce, industrie :

Salariés.	13.438.377	15.708.367
Pauvres, indépendants	2.269.990	
Classe moyenne	3.017.455	
Grande fortune	146.989	

Enfin, si l'on fait entrer en ligne de compte les autres branches de l'activité et dans chaque classe les membres des familles, nous arrivons au résultat suivant pour la population totale :

Salariés	28.757.058	55,55 p. %
Pauvres, indépendants. .	6.492.384	12,54 »
Classe moyenne	15.874.600	30,36 »
Grande fortune	646.242	1,25 »

Dans ce tableau, la supériorité numérique du prolétariat apparaît moins forte parce que, chez lui, le chiffre des membres de la famille restant oisifs est réduit au minimum. Elle n'en est pas moins énorme dans ce dernier tableau. Le prolétariat compte 68 %, soit plus des deux tiers de la population. La grande propriété un peu plus de 1 % seulement.

On voit combien serait lamentable la situation pour

les classes qui tirent leur revenu de la possession du capital ou de la propriété foncière, si, dans les luttes politiques, elles ne pouvaient compter que sur leurs propres membres. Il leur faut s'employer à se concilier, dans la masse de la population, des auxiliaires qui leur donneront les suffrages nécessaires. Les deux classes intermédiaires, la petite bourgeoisie, les paysans, paraissent mieux que tout autre répondre à ce but. Mais les partis appartenant aux classes possédantes cherchent également à gagner des voix dans le prolétariat. Promesses vides qui souvent sont des tromperies pures et simples, et, quand elles ne suffisent pas, menaces de châtiments perpétuels ou momentanés; quand rien ne fait, contrainte directe, mise en œuvre de tous les moyens que leur position dans la société met à leur disposition, — telles sont les méthodes d' « agitation électorale » de ces partis, ou plutôt telles sont les méthodes qu'ils emploient pour mettre tant et tant de voix au service des intérêts du capital ou de la propriété foncière.

Il est clair que, dans une lutte électorale comprise de cette façon, les partis qui représentent les classes possédantes ne peuvent accorder qu'il existe des intérêts de classe et des antagonismes de classe. Il leur faut voiler, nier même ces oppositions. Quiconque les dévoile est leur ennemi juré. Mais ils ne nient ces antagonismes que pour servir des intérêts de classe particuliers.

Il en est autrement de la démocratie socialiste, du parti du prolétariat. Les capitalistes et la grande propriété foncière ne représentent qu'une petite minorité de la population. Sous le régime du suffrage universel, ces classes disparaîtraient complètement au point de vue politique si elles ne réussissaient pas à amener à leurs partis des suffrages provenant d'autres classes. Le

prolétariat, de son côté, forme la classe la plus nombreuse de la population. Dans un pays industriel, pourvu d'institutions démocratiques, sa victoire est assurée dès qu'il a réussi à rendre tous ses membres conscients de leurs intérêts de classe, à les détourner de suivre les partis bourgeois.

Si les autres partis ont pour devoir de tromper les masses de la population sur leurs intérêts de classe pour les enrôler à leur service, la démocratie socialiste a toutes les raisons de les éclairer sur ces intérêts, de les empêcher de servir plus longtemps de bétail électoral et de se laisser mettre au service d'intérêts qui leur sont étrangers ou hostiles. Aussi insiste-t-elle sur les antagonismes de classe. Elle en instruit le peuple.

Mais, par contre, rien ne serait plus faux que de conclure qu'elle ne sert que des intérêts de classe déterminés. Tout autre parti agit de même. Bien mieux, comme elle représente les intérêts de classe du prolétariat, elle représente par là même, et plus que tout autre parti, l'intérêt général, l'intérêt de la masse de la population. Elle ne le représente pas seulement, parce que le prolétariat forme la majorité de la nation, mais encore parce que les intérêts prolétariens se confondent aujourd'hui avec ceux de la nation.

(*A suivre*) Karl KAUTSKY.

(*Traduit par Léon Remy*).

LA RÉVOLUTION ET LE DROIT OUVRIER

Des penseurs de qualité estiment que la Révolution française contenait en germe toute l'évolution socialiste. Les idées de la Déclaration des Droits devaient acheminer fatalement la société vers les revendications qui caractérisent le mouvement ouvrier. Cependant, à l'encontre de la Liberté « naturelle », telle que les hommes de 89 la concevaient, il est permis d'opposer la notion de liberté « réelle », que la philosophie abstraite des révolutionnaires n'a pas aperçue. On peut croire que le régime de la démocratie politique, qui autorise la toute puissance économique d'une classe, ne peut et ne doit pas être confondu avec la création par le prolétariat d'organismes et d'institutions autonomes.

L'ouvrage si complet de M. Germain Martin sur les *Associations ouvrières au XVIII^e siècle* (1) vérifie expérimentalement l'opinion qui attribue au mouvement ouvrier une origine distincte de celle du régime démocratique, une évolution qui n'a pas emprunté son principe à la Révolution bourgeoise, une individualité qui porte en elle-même toutes les lois de son développement. Les faits apportent la démonstration réaliste de leur thèse à ceux qui voient dans les revendications de 1789 les desiderata d'une classe, la déclaration des droits des possédants.

L'histoire des Associations ouvrières au XVIII^e siècle nous fait connaître l'existence d'un mouvement prolétarien déjà conscient et antérieur de plus d'un siècle à la Révolution.

La loi Le Chapelier nous montre qu'en législation ouvrière, la Révolution n'a été que l'héritière et la continuatrice de la monarchie absolue.

---

(1) A. Rousseau, 1900. — La scrupuleuse honnêteté historique et le caractère vivant de ce livre en font une lecture très attachante. On consultera aussi avec fruit la réédition récente de l'ouvrage de M. A. Levasseur. qui est le livre classique d'Histoire ouvrière.

On ne comprend bien les causes qui ont créé un mouvement spécifiquement prolétarien que lorsqu'on a dissipé un double préjugé : l'état idyllique des relations corporatives, et le paternalisme gouvernemental de l'ancien régime. Pour bien comprendre les nécessités qui ont groupé les ouvriers en organisations de défense et de combat, il faut savoir le principe qui dominait les relations entre les maîtres et les compagnons, entre les « autorités sociales » et les salariés : l'intérêt des maîtres était l'intérêt public ; celui des ouvriers, *ces êtres nés pour le trouble des sociétés*, apparaissait comme toujours contraire à l'intérêt général.

On se figure d'ordinaire les corporations à l'image des syndicats obligatoires que préconise l'École sociale catholique. Tandis que dans les syndicats obligatoires, les salariés auraient, dit-on, une juste part d'autorité, il n'y avait place dans la corporation que pour la volonté des maîtres ; les compagnons n'avaient voix ni délibérative, ni même consultative ; ils étaient exclus de toute discussion, de toute décision prise sur la conduite et les intérêts généraux de la corporation.

La corporation était la chose d'une classe. On peut presque dire que les ouvriers n'y étaient admis qu'à titre de figurants : leur rôle consistait sans doute à donner un caractère de généralité corporative aux intérêts des maîtres qui, au début, semblables à ceux des compagnons, en étaient rapidement devenus distincts.

Le lien qui unit compagnons à maîtres est un lien de domesticité. Il n'y a pas entre eux de relations juridiques et les difficultés auxquelles donne lieu le contrat de travail (1) sont du ressort de la police. Chef de la famille industrielle, le maître a un véritable droit de propriété sur le travail de ses ouvriers : « La main d'œuvre est alors considérée, pour une ville et pour un métier donné, comme une masse indivise à laquelle tous les maîtres ont des droits égaux, absolument de la même façon qu'ils ont des droits égaux sur la matière première nécessaire à leur industrie » (2).

---

(1) M. Germain Martin remarque que Pothier ne n'en occupe même pas.

(2) H. Hauser : *Ouvriers du temps passé*, p. 60.

Les ouvriers « ne répondent point directement au public, mais aux maîtres..... » ; « la manufacture n'est pas faite pour l'ouvrier, mais l'ouvrier pour la manufacture » (1).

De ce pouvoir despotique qu'ils ont sur le travail des compagnons, les maîtres se servent, non pour exercer sur eux un patronage quasi-familial, à la mode de Le Play, mais pour les exploiter. Ils ne réparent pas l'injustice de leurs droits par la justice de leur conduite. L'autorité paternelle soucieuse du bien-être de ses subordonnés, qu'on nous représente comme la marque d'un âge d'or industriel, n'a jamais existé qu'en imagination.

Les maîtres accaparent la maîtrise (2), ils en font un monopole de famille ; ils s'opposent à cette lente ascension hiérarchique, à ce « transfert de classe » que nous décrit pompeusement le panégyriste d'un passé regretté, parce que mal connu.

Les maîtres accaparent les profits, ils font obstable à l'amélioration de la condition matérielle des compagnons ; ils s'approprient tout le bénéfice de la hausse qui se produit au XVI[e] siècle et se refusent à en abandonner la moindre part à leurs ouvriers.

En face de cette situation qui, en droit comme en fait, met les compagnons à la merci des maîtres, l'État est-il intervenu pour protéger la faiblesse des uns contre la toute-puissance des autres ? Le pseudo-paternalisme gouvernemental de l'ancienne Monarchie a-t-il au moins permis aux salariés de grouper leurs impuissances isolées en une force collective ? La corporation, où ils délibèrent en commun, unit les maîtres en un groupement naturel et légal : les ouvriers vont-ils pouvoir opposer à celui-ci leurs organisations propres ?

La classe ouvrière n'a pas plus d'existence légale en dehors

(1) Germain Martin, passim.

(2) Cet accaparement de la maîtrise n'est pas seulement l'effet de l'égoïsme des maîtres, mais d'une erreur économique qui lui faisait croire que le travail était en quantité limitée.

de la corporation qu'elle n'en a en elle. Non seulement l'État n'intervient pas en sa faveur, mais le droit public lui enlève cette arme de défense qu'est l'association.

Dans l'ancien droit toute assemblée est illicite par le fait seul de son existence, et les confréries, à l'abri desquelles s'unissent les ouvriers, sont rangées parmi les assemblées illicites. Depuis l'ordonnance du 27 janvier 1383 jusqu'à celle de 1670, toutes les ordonnances interdisent aux membres des corporations : « de faire assemblée aucune par manière de confrérie de métier, ni autrement en quelque manière que ce soit. » L'ordonnance de Villers-Cotterets défend « à tous les dits maîtres ensemble aux compagnons et serviteurs de tous métiers de faire aucune congrégation ou assemblées grandes ou petites et *pour quelque cause ou occasion* que ce soit, ni faire aucun monopole et n'avoir *aucune intelligence les uns avec les autres du fait de leur métier* sous peine de confiscation de corps et de biens ».

Les ordonnances de Moulins (1566), de Blois (1579), les règlements de Colbert répètent ces défenses, mais en fait on ne les applique qu'aux compagnons.

On sait que les maîtres délibèrent valablement entre eux sur les intérêts généraux de la corporation. Mais en dehors même de cet organisme, l'État tolère les coalitions patronales (1) que les maîtres forment au XVIII^e^ siècle pour combattre les revendications des compagnons. Enfin, le gouvernement de l'ancien régime intervient constamment en faveur des patrons contre les ouvriers.

« Les mesures vexatoires prises à l'égard des ouvriers », dit M. Germain Martin, « ne furent point passagères et durèrent autant que les corporations. » L'intérêt public, c'est l'intérêt des maîtres; quoiqu'entreprennent les compagnons, leurs actes ne peuvent être que « très préjudiciables aux intérêts du *public, de l'Etat et des Maîtres.* »

Les associations ouvrières sont poursuivies impitoyablement;

(1) Elles prennent naissance à Bordeaux en 1734 : dans la circulaire adressée aux maîtres des autres villes, il était dit : « Monsieur le Procureur du Roi nous aidera de ses secours... »

les maîtres peuvent, sans aucune requête préalable, appeler un commissaire pour faire emprisonner les syndiqués ; pour toute cessation de travail, les ouvriers sont condamnés à des dommages et intérêts, et lorsqu'ils sont prêts d'obtenir une hausse de salaire, les maîtres font appel au gouvernement. L'Etat fixe un maximum que la rémunération du travailleur ne peut pas dépasser. Il est défendu aux patrons animés de quelque esprit de justice de montrer leur bienveillance à leurs ouvriers en augmentant leurs salaires : pour avoir commis semblable manquement à leur solidarité de classe, des manufacturiers en drap sont, en 1730, poursuivis et condamnés à 5.000 livres d'amende.

Cette situation vexatoire eut pour effet d'éveiller chez les ouvriers leur conscience de classe. Les salariés comprirent de bonne heure qu'ils ne devaient compter que sur eux-mêmes pour améliorer leur condition, et ils s'organisèrent.

Au XVIII[e] siècle, pour vaincre la volonté des maîtres, les compagnons employaient ces deux moyens d'inégale efficacité que sont la grève et le monopole de placement.

Les raisons d'où naissaient les grèves n'étaient guère dissemblables de celles qui en sont la cause aujourd'hui : les litiges avaient trait tantôt à la question des salaires, tantôt aux autres conditions du travail. A Lyon, en 1774, la grève est une protestation contre l'emploi des femmes ; en 1776, à Paris, elle a pour objet l'obtention de la journée de 14 heures ; la journée fixée par les règlements était alors de 16 heures.

Mais les grèves étaient presque toujours localisées à une ville (1) et elles n'aboutissaient qu'à des hausses momentanées.

Le but visé par les associations ouvrières était mieux atteint par le monopole de placement que réalisèrent partiellement les compagnonnages.

A l'entente tacite des patrons, qui crée une sorte de demande collective du travail, il était naturel d'opposer une offre collective dont l'organe est le syndicat.

Les associations ouvrières cherchaient à faire respecter leur droit au placement des camarades en interdisant les

(1) Les papetiers seuls avaient une association générale.

boutiques des maîtres qui ne passaient pas par leur intermédiaire. Comme les compagnonnages s'efforçaient par une sévère discipline intérieure, d'assurer le savoir-faire et l'habileté des ouvriers, certains maîtres leur adressaient volontiers leur demande de main-d'œuvre, et ainsi des contrats collectifs minuscules s'ébauchaient déjà.

La faiblesse du mouvement prolétarien au XVIII[e] siècle fut son manque d'unité. Les compagnonnages étaient divisés par des luttes intérieures. Les compagnons des différents rites mettaient leur point d'honneur à n'avoir rien de commun et leurs rivalités dégénéraient trop souvent en rixes sanglantes.

Il n'existait alors dans le monde ouvrier qu'une solidarité de coterie et non une solidarité de classe. Le bien-être général de la classe ouvrière n'apparaissait pas encore comme l'unité vivante qui doit fondre en un seul effort les intérêts particularistes des métiers et des régions.

La moderne scission entre rouges et jaunes ne rappelle que très imparfaitement les querelles entre enfants de Salomon et enfants de Maître Jacques.

Les maîtres profitèrent de ces dissentiments pour substituer au placement des ouvriers par les compagnonnages, un bureau de placement ne dépendant que d'eux. Ils obtinrent du Pouvoir royal les lettres patentes de 1749 et de 1781 (1) qui, par l'obligation au livret et au billet de congé, entravèrent singulièrement l'action des associations ouvrières.

La Révolution abolit les corporations, mais elle ne toucha pas au droit ancien sur les associations. La loi Le Chapelier montre qu'en matière de législation ouvrière, la Révolution n'a pas innové. Les hommes de 89 ont en apparence institué un principe nouveau : la liberté du Travail ; mais ils n'ont en fait opéré aucun déplacement des forces : la toute puissance de l'hérédité familiale et du capital s'exerçait déjà sous l'autorité despotique de la monarchie avec une liberté non moindre que celle proclamée par la Déclaration des Droits.

(1) Voir lettres patentes de 1749 et surtout leur *préambule* caractéristique (G. Martin, p. 174-175) de 1781 (p. 176).

La loi Le Chapelier n'est pas une loi de circonstance. Tous les faits, tous les textes recueillis avec tant de conscience par M. Germain Martin prouvent que ses origines lointaines sont la suite des ordonnances qui avaient interdit les assemblées, confréries et autres congrégations.

En votant la loi Le Chapelier, les membres de l'Assemblée obéissaient à trois ordres de motifs.

Tout d'abord, ils s'abandonnaient inconsciemment aux idées de l'Ancien Régime sur le contrat de travail.

Ils n'étaient pas seulement conduits par leurs préjugés héréditaires, mais par leurs idées philosophiques. Ils avaient de la liberté une conception toute abstraite qui ne leur permettait pas de faire l'analyse des forces sociales et de découvrir la nécessité d'un contrepoids au capitalisme. Ils n'avaient en aucune façon l'esprit réaliste.

Les compagnonnages leur apparaissaient comme un retour au régime corporatif, et non comme un moyen pour la classe ouvrière de rétablir l'équilibre économique rompu par l'appropriation privée du capital. Ils ne comprenaient pas que le mouvement prolétarien avait été déterminé par d'autres causes que celles qui avaient donné naissance aux corporations ; que, dans son caractère comme dans son but, ce mouvement représentait un esprit tout différent. Mais la liberté du travail, qui n'admet l'interposition d'aucune personnalité intermédiaire entre l'industrie et l'État, ne cherche pas si en fait il n'existe pas des conditions économiques artificielles qui livrent la destinée des uns à l'arbitraire des autres.

Enfin les membres de l'assemblée n'avaient pas à prendre souci des intérêts de la classe ouvrière puisqu'ils ne la représentaient pas. Ils étaient les députés de la bourgeoisie, de la noblesse et du clergé ; il était tout naturel qu'ils fussent inconsciemment dominés par les intérêts de leur classe dont le règne rendait nécessaire une certaine subordination de la classe ouvrière.

Plus nettement encore que la psychologie des législateurs, les faits qui ont précédé la loi Le Chapelier en éclairent le caractère.

Déjà en 1789 (le 14 octobre), le projet de loi Mirabeau reprenait le droit public monarchique en défendant expressément « tous attroupements, c'est-à-dire toutes assemblées illicites. »

Puis ce sont, en 1790 (les 31 mars et 12 mai), les requêtes des patrons et des jaunes d'alors, demandant la dissolution des compagnonnages « qui ont *toujours* été *illicites* et *toujours défendus* » : l'ancien droit sert de base à ces pétitions.

Les principes, proclamés par la Municipalité de Paris, le 26 avril 1791, déterminent le sens de la loi : « En vertu de l'idée de liberté, il est impossible d'imposer aux patrons une décision quelconque ». C'est toujours l'État se refusant à intervenir pour les ouvriers, mais intervenant contre eux. La Municipalité considère toute coalition ouvrière comme contraire à l'intérêt général et toute cessation du travail comme un délit : « En réclamant une augmentation de salaire, les ouvriers traient à *l'encontre des principes révolutionnaires*. Tous les citoyens sont égaux en droit, mais ils ne le seront jamais en facultés, talents et moyens, la nature ne l'a pas voulu » (1).

On se rend compte par ces paroles de la confusion qui rendait l'esprit des révolutionnaires hostile aux coalitions ouvrières. Les bourgeois de 1789 n'ont pas su distinguer les inégalités naturelles, qui reposent sur des incapacités ou des moindres capacités physiques et mentales, des inégalités artificielles qui ont des causes économiques. Ces dernières dépendent du droit positif qui est essentiellement modifiable. Les premières seules sont irréductibles pour autant que l'éducation morale et physique, la culture et le sport sont impuissants à développer notre organisme et nos facultés (2).

Sous l'empire de cette confusion, les révolutionnaires croyaient que l'interdiction des coalitions peut seule assurer le droit de l'individu au travail, dont l'exercice n'est possible qu'à l'abri de l'association. Ils ne s'apercevaient pas qu'à défaut de personnes, les capitaux s'associent et que les ouvriers qui en sont dénués sont mis par ce seul fait en état d'inégalité.

---

(1) Voir Germain Martin, p. 232, 239.

(2) Les économistes hostiles au socialisme font tous involontairement cette confusion.

Cependant, la concentration des capitaux, autorisée par la Révolution française, rendait illusoire la liberté individuelle des salariés (1) et faisait du droit au travail une fiction légale. Elle devait consolider l'union des chefs d'industrie qui sont et seront de plus en plus des syndicats de capitalistes.

La liberté, que nous a léguée la Révolution française, consistait à permettre l'entente tacite et permanente de patrons qui crée un véritable monopole d'achat du travail et à refuser aux syndicats le monopole de la vente du travail. Aujourd'hui encore, les unions de syndicats ne peuvent faire reconnaître par les patrons leur droit de représenter la classe ouvrière.

La Révolution a été la fidèle héritière de la monarchie absolue. Comme celle-ci, elle croyait que les ouvriers ne s'associent que pour troubler la société (2).

La Loi Le Chapelier (17 Juin 1791) consacre toutes les dispositions pénales dirigées contre les ouvriers par les ordonnances royales, règlements de police et arrêts de Parlement. Après elle, dans ses art. 414, 415, 416, le Code Pénal confirme l'inégalité traditionnelle de répression qui frappe le patron d'amende et l'ouvrier de prison.

L'ouvrier reste assimilé à un domestique : le député Camus insiste sur la nécessité de l'éclairer sur ses *devoirs*.

La police reste chargée de punir les infractions commises contre la loi. Ainsi les associations ouvrières restent en dehors du droit commun. L'art. 3 de la loi s'exprime ainsi : « Les délibérations prises par les citoyens de même profession afin de refuser de concert ou n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leur industrie, sont déclarées inconstitutionnelles, attentatoires à la Liberté et à la Déclaration des Droits. »

La Révolution française n'a pas reconnu à la classe ouvrière d'existence légale.

Edouard Dolléans.

---

(1) Comme le remarque M. Germain Martin, la grande Manufacture existe déjà. Voir de cet auteur La grande Industrie sous Louis XIV. La grande Industrie sous Louis XV.

(2) Voir les paroles de Le Chapelier dans G. Martin, p. 245.

APRÈS LA GRACE DE MILLERAND [1]

Pour ceux qui n'ont suivi que de loin et avec des éléments d'appréciation insuffisants le congrès de Bordeaux, il est possible de parler de « triomphe de M. Millerand », de « consécration définitive de sa théorie et de sa pratique ». Les militants socialistes auxquels il fut donné de mener pendant trois jours cette lutte dramatique ne peuvent pas ne pas avoir une opinion diamétralement opposée.

Il y a un an, le congrès de Tours semblait se caractériser par le triomphe complet des tendances ministérialistes au sein du Parti Socialiste Français et l'un des écrivains bourgeois qui connaît le mieux les choses du socialisme en France, M. Bourdeau, dont Lagardelle cita à cette époque l'opinion ici même, déclarait : « ce congrès marque l'évolution la plus accentuée vers l'opportunisme qui ait été accompli dans un parti socialiste » (2).

Il faut évidemment faire la part des exagérations de polémique et du désir des écrivains bourgeois d'accentuer sans cesse avec un malin plaisir les causes de dissentiment qui peuvent exister entre socialistes. Le vote d'une motion de principe écartant dans un avenir immédiat la participation ministérielle, des affirmations semi-révolutionnaires dans la Déclaration de Principes, semblaient démentir cette appréciation du rédacteur du *Journal des Débats*. Mais, minorité infime au congrès de Tours, nos camarades Renaudel, Hervé, Gandrille et quelques autres avaient obtenu bien plutôt d'un

(1) Malgré que le *Mouvement socialiste*, par deux fois, ait nettement exprimé son opinion sur le Congrès de Bordeaux, nous ne pouvons pas ne pas laisser s'expliquer sur cet événement décisif notre camarade Jean Longuet, qui fut un des rédacteurs de la première heure de cette Revue, mais qui, sur ce point essentiel, se sépare de nous.

Notre obligation ainsi remplie à l'égard de Jean Longuet, nous arrêtons là une discussion qui — tout ayant été dit — ne saurait présenter de nouvel intérêt.

(Note de la Direction).

(2) *Journal des Débats*, 5 avril 1902.

désir de conciliation de Jaurès que de la force même de leur opposition, ces concessions, d'ailleurs très partielles.

Après le congrès de Tours, on crut généralement chez beaucoup de socialistes, tant en France qu'à l'étranger, à la séparation de tous les socialistes révolutionnaires, d'avec ce qu'on appelait en Allemagne la « fraction jaurésiste ». Cette fraction n'allait plus compter, déclarait Lagardelle, que les « seuls tenants théoriques et pratiques de l'opportunisme ministérialiste ; il allait de soi que *Millerand devenait le chef incontesté* d'un parti dont Jaurès est l'orateur brillant(1) », tandis que tous les militants soucieux de maintenir dans son intégrité l'idéal prolétarien irait à la fraction guédisto-blanquiste (Unité Socialiste Révolutionnaire).

Je dirai plus loin jusqu'à quel point, à mon avis, on est en droit de considérer cette solution comme désirable. Matériellement, nous pouvons constater qu'elle n'a point jusqu'ici reçu la confirmation des faits.

Des fédérations qui s'étaient retirées du Comité Général après le vote sur l'affaire de Compiègne, les unes, telles celles de l'Est (Jura, Ain et Savoie), rentrèrent tranquillement dans le Parti Socialiste Français qu'elles n'avaient jamais quitté complètement, les autres, telle la Fédération de Bretagne, restèrent à l'écart pour des raisons rien moins que doctrinales et ne manifestèrent pas le moins du monde l'intention de se rapprocher de « l'Unité Socialiste Révolutionnaire ». Quant au « Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire », s'il a semblé depuis quelque temps prendre une attitude nettement antiministérialiste, son absence du Comité Interfédéral n'avait pas jusqu'ici de raisons doctrinales. Il n'est pas possible d'oublier que précédemment il avait sans cesse contribué, du moins par la voix de certains de ses militants, à maintenir, volontairement ou non, l'équivoque – notamment à Wagram et à Lyon — en prétendant que les congrès « ne devaient pas s'occuper de Millerand parce qu'il n'appartenait pas à un groupe du parti », comme s'il était possible de solutionner par une semblable défaite une question vitale pour l'avenir du mouvement socialiste.

(1) *Mouvement socialiste* du 1er Mars 1902.

Il est d'autre part non moins évident pour tous ceux qui approchaient d'un peu près les groupes et les militants du Parti Socialiste Français que ce parti n'avait pas le moins du monde tendance à se restreindre « aux tenants théoriques et pratiques de l'opportunisme ministérialiste, » ni à prendre Millerand comme « chef incontesté. »

Bien au contraire, sous l'action inlassable et vigoureuse de Renaudel qui y tenait d'une main ferme le drapeau du socialisme international, nombre de militants, de groupements, voire de fédérations, qui avaient semblé pendant ces dernières années complètement ankylosés par le ministérialisme, prenaient, peu à peu, une conscience de plus en plus nette des dangers qu'il faisait courir à la cause prolétarienne.

Trop fréquemment, on avait jugé les fédérations du Parti Socialiste Français sur leurs élus. En général, elles conservaient beaucoup mieux que leurs représentants parlementaires le respect des principes socialistes, la pratique d'une action de classe.

Les votes particulièrement scandaleux de Millerand en faveur des poursuites contre le *Manuel du Soldat* et pour le budget des cultes, provoquèrent d'un bout à l'autre de la France socialiste d'ardentes protestations, mais la portée des votes d'exclusion pris par les fédérations, dépassa de beaucoup l'étroitesse d'une critique de détail de certains votes d'un élu. Au congrès de Bordeaux et quoi qu'en pense Lagardelle, c'était bien sur le terrain des principes, — personne en France ne s'y est trompé — que la question s'est trouvée posée. Si la discussion était évidemment engagée d'une façon immédiate sur les votes d'un élu, elle dépassa bien vite son point de départ. Fait caractéristique — et qui dément absolument la tendance anti-cléricale que l'on avait voulu donner aux votes des fédérations — *il ne fut presque pas question au congrès du vote sur le budget des cultes* et si on parla beaucoup du vote en faveur des poursuites contre le *Manuel du Soldat* c'est que son caractère spécifiquement anti-socialiste est beaucoup plus clair.

Après les nettes affirmations doctrinales de Renaudel,

du camarade Sagnol de St-Étienne, de Lagrosillière, après surtout les discussions devant la Commission, il n'est pas possible de douter du caractère pris par le débat, M. Bourdeau le constate : « La querelle entre le socialisme réformiste et le socialisme révolutionnaire, écrit-il, a été discutée avec plus de clarté et d'ampleur que dans aucun autre congrès » (1). Nous n'irons pas aussi loin : le retrait infiniment regrettable du parti de beaucoup des représentants les plus éminents du socialisme révolutionnaire a empêché sans doute la « gauche » du congrès de Bordeaux d'affirmer avec tout l'éclat désirable ses principes et sa tactique. Mais soutenue par des militants plus modestes et moins connus, la cause du socialisme international n'en a pas moins été défendue jusqu'au bout sans faiblesse.

Privé du concours de « leaders » renommés, la « gauche » avait encore à lutter dans les conditions locales les plus déplorables, dans une ville où les partisans de la tactique ministérialiste remplissaient les tribunes du congrès et ne cessaient d'ovationner longuement les représentants de leur tendance qui étaient d'ailleurs les premiers orateurs parlementaires de ce temps.

Depuis le début du congrès enfin les défenseurs de Millerand s'efforcèrent de faire dévier le débat en parlant sans cesse de « première charrette » d' « exécutions ultérieures », jusqu'au moment où Jaurès vint affirmer *que lui-même serait partiellement exclu* par l'exclusion de Millerand.

D'autre part, avec habileté, les leaders parlementaires persuadèrent à certains délégués qu'il s'agissait de faire prendre des engagements à Millerand, alors qu'en vérité il n'y avait pas de conciliation possible entre la conception ministérialiste telle qu'elle avait été exposée par le théoricien même du millerandisme, Joseph Sarraute, et celle du parti socialiste organisé sur le terrain de la lutte des classes et de l'expropriation capitaliste. C'est ce que comprirent les délégués de la minorité qui, n'ayant pas demandé à Millerand des promesses de discipline, n'eurent pas à les accepter.

Lorsque l'ancien ministre déclara d'ailleurs *au milieu des*

(1) *Journal des Débats* du 11 avril 1903.

protestations de toute la gauche, qu'il y avait accord entre le congrès et lui sur le « principe » de la participation ministérielle, une nouvelle équivoque était créée. Écarter d'une façon *abstraite et absolue* le « principe » de la participation c'était se mettre en contradiction avec la résolution même de Kautsky votée au congrès international de 1900. Mais il était évident que dans l'esprit de Millerand le « principe de la participation » a un sens beaucoup plus étroit, qu'il entend par là la pratique ministérielle courante, la *collaboration des classes*, cette nouvelle méthode qui suivant la phrase de J.-B. Clément, cité par notre camarade Varède dans le *Socialiste Ardennais*, retarde le socialisme d'un siècle.

C'est dans de pareilles conditions, en présence des défaillances et des trahisons de mandat, qu'une minorité compacte est restée inébranlablement attachée aux principes socialistes, jusqu'au bout du congrès. Devant le congrès 89 mandats se prononcèrent pour l'exclusion, 15 s'abstinrent après avoir déclaré un moment avant qu'ils voteraient l'exclusion, 109 enfin votèrent la motion Jaurès.

Au lieu donc de la petite minorité anti ministérialiste infime et démoralisée qui, après le départ des blanquistes, était restée au congrès de Lyon, au lieu des quelques opposants sans forces du congrès de Tours, c'était à Bordeaux presque la moitié du congrès qui était avec la « gauche », comprenant d'admirables fédérations prolétariennes, comme celles des Ardennes, de la Loire, de la Seine-Inférieure, de l'Aisne, comme aussi de la Somme qui aussitôt après le congrès, allait protester contre le vote de son délégué et déclarer que ses trois mandats devaient être retranchés des 109 voix de la majorité pour être ajoutés aux 89 de la minorité.

Depuis de nouvelles protestations se sont élevées, notamment dans les fédérations de l'Auvergne, de l'Aube, dans plusieurs groupes de la Vienne, qui peuvent en fait changer le résultat proclamé au congrès de Bordeaux ou en tous cas réduire à deux ou trois voix la majorité qui *a accordé sa grâce à Millerand*, non pour lui même, mais par crainte de frapper en même temps que lui ses défenseurs. On peut se demander

quelle sera la situation de Millerand si le vote rectifié le place dans la situation d'un membre du Parti contre lequel une proposition d'exclusion aura été en fait votée.

La situation est certainement très grave en ce moment pour le socialisme en France, mais beaucoup plus complexe que quelques-uns de nos camarades ne semblent le croire. Il suffit d'avoir la connaissance et la pratique des diverses organisations socialistes pour être persuadé jusqu'à quel point il est impossible d'espérer l'unification des forces socialistes autour des deux fractions isolées de notre parti qui restent aux yeux de la masse des militants, *représentatives de leurs intérêts et de leurs conceptions particulières.* Rien ne nous permet d'espérer que l'unité soit en voie de se réaliser sous cette forme.

Mais même en admettant que ces difficultés n'existassent pas et qu'il fût possible d'espérer l'entrée pure et simple des nombreuses fédérations révolutionnaires et du Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire dans l'Unité Socialiste Révolutionnaire (qui, *à quelques rares exceptions près*, ne compte actuellement que des militants de l'ancien « Parti Ouvrier Français » et de l'ancien « Parti Socialiste révolutionnaire) », le problème de l'unification des forces socialistes ne serait pas encore résolu.

En dehors des fédérations disposées — dans cette hypothèse — à adhérer à l'U. S. R., il subsisterait encore force groupements, nombre de fédérations et de militants dont malgré toutes leurs fautes le caractère socialiste est difficilement contestable, qui comprennent des milliers de prolétaires que l'on abandonnerait au démocratisme petit-bourgeois du *parti réformiste*, dont on prévoit la formation.

Toute la question est de savoir s'il vaut mieux donner au parti ou plus exactement à l'état-major réformiste des troupes ouvrières et socialistes nombreuses en lui abandonnant la direction du Parti Socialiste Français ou s'il n'est pas infiniment préférable, en même temps que possible, *d'éliminer* de cette organisation les éléments hétérogènes qui, *en dehors du socialisme*, iront rejoindre des éléments purement petits-bourgeois et radicaux.

Que ce soit *préférable*, nous le croyons très fermement. La constitution de deux partis socialistes, l'un uniquement réformiste et l'autre uniquement révolutionnaire, nous semble une anomalie absurde, dont le prolétariat de notre pays donnerait seul l'exemple. Nulle part dans le monde on ne voit se scinder de cette façon le socialisme, bien au contraire il y existe partout, dans les limites très nettes du programme, des tendances diverses, autrement dit une droite, un centre et une gauche, et c'est par l'équilibre qui s'établit entre les tendances antagonistes que se précise la tactique commune du parti socialiste.

Que cette élimination des éléments hétérogènes du « Parti Socialiste Français » soit *possible*, nous en rapportons du congrès de Bordeaux la très ferme conviction. Les militants des nombreuses fédérations dont la conscience révolutionnaire a été réveillée par les votes caractéristiques de Millerand, répudient maintenant de plus en plus nettement la conception ministérialiste elle-même. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir nos vaillants petits organes hebdomadaires, le *Progrès* du Havre, le *Socialiste Ardennais*, le *Cri du Peuple* d'Amiens, l'*Observateur du Centre* de Nevers, la *Sociale* de St-Étienne, le *Socialiste Algérien*, l'*Eclaireur* de l'Ain et de la Savoie (1).

Tels sont les résultats positifs dus à l'action constante de quelques militants modestes, dus aussi aux événements eux-mêmes qui contribuent chaque jour davantage à ouvrir les yeux des militants sur les dangers mortels que la nouvelle méthode fait courir au socialisme.

Ces résultats nous permettent d'affirmer aujourd'hui que la dixième partie des efforts dépensés depuis deux ans et demi en pure perte ou pour des résultats misérables, en dehors du parti, eussent abouti depuis longtemps dans le sein de ce parti au triomphe complet du socialisme révolutionnaire.

Jean LONGUET

(1) Nous ne mentionnons pas le *Travailleur de l'Yonne*, puisque la fédération dont il est l'organe a cru devoir se retirer aussitôt après le congrès.

ILLUSIONS TENACES

Il y a des illusions tenaces. Le plaidoyer *pro domo* qui précède en témoigne. Pour Jean Longuet, Millerand serait sorti, non pas vainqueur, mais gracié, du Congrès de Bordeaux, et le socialisme prolétarien aurait encore quelque chose de commun avec le *Parti Socialiste Français*. Les sophismes sont inattendus par lesquels Longuet défend ces paradoxes.

Parce qu'acteur de ce qu'il appelle « cette lutte dramatique », Longuet revendique, d'abord, pour lui seul, le droit de la juger. Il était là, et il a vu les mille et un incidents de la comédie. Si Longuet veut parler de la lâcheté de certains parlementaires et de la trahison de quelques délégués, il a raison : il aurait pu nous renseigner à ce sujet. Mais pour apprécier les résultats du Congrès de Bordeaux, nul besoin d'avoir été là-bas compère et compagnon. Les conséquences en sont suffisamment claires pour ne pas s'y tromper. Et, de fait, elles ont, pour tout le monde, revêtu le même caractère d'indiscutable évidence.

Nous écarterons le jugement de la presse non socialiste. Il serait pourtant intéressant de retenir que les principaux journaux qui se sont occupés du Congrès de Bordeaux — les *Débats*, le *Temps*, le *Siècle*, la *Dépêche*, etc. — ont tous reconnu le complet triomphe de Millerand et de sa politique. Mais Longuet récuse leur opinion. Contestera-t-il aussi l'appréciation portée par les socialistes du dehors ? Tous ont émis une opinion identique à la nôtre. Depuis Mehring et Kritchewsky dans la *Neue Zeit* jusqu'à l'*Arbeiter-Zeitung* de Vienne, en n'oubliant pas la *Leipziger Volkszeitung*, Hyndmann dans *Justice*, Arturo Labriola dans l'*Avangardia* de Milan, et d'autres encore, tous ont constaté, comme nous, la pleine victoire, à Bordeaux, du réformisme sur le socialisme.

Mais oublions l'unanimité de l'opinion socialiste. Les faits sont là, qui parlent par eux-mêmes. La transformation en

minorité de la majorité des mandats impératifs qui exclusaient Millerand, n'est-ce pas là un triomphe ? Est-ce aussi une victoire incertaine que d'avoir imposé au Congrès, qui les a acceptées, *sans protestation motivée à la tribune*, les thèses générales de la politique réformiste ? Par trois fois, Millerand, tenace et clair, a affirmé le parfait accord existant entre le Congrès et lui « sur les principes et la participation au pouvoir. » Cela constitue-t-il une défaite ?

Longuet objecte la croissance continue d'une forte opposition au sein du *Parti Socialiste Français*. Comparée à ce qu'elle était aux précédents Congrès de Lyon et de Tours, la minorité qui combattait Millerand et son action, a cru à Bordeaux dans des proportions inespérées. Réduite à quelques hommes en 1901 et 1902, elle est devenue, en 1903, compacte et forte. Malgré l'absence de *leaders* et la défaillance des traîtres, elle a groupé 89 mandats. Encore un effort, et elle videra le *Parti Socialiste Français* des éléments non socialistes !

Ce raisonnement tiendrait debout, si cette minorité s'était réellement accrue, c'est-à-dire si elle avait grossi en persistant à s'affirmer, comme à Lyon, sur le terrain des principes généraux du socialisme. Or, c'est le contraire qui s'est passé : elle ne s'est si subitement gonflée que parce qu'elle avait abandonné la lutte de principes, pour limiter strictement son action à quelques critiques de détail. Du coup, elle s'est trouvée formée d'éléments hétérogènes, dont une très grosse part, si elle protestait contre les votes incriminés de Millerand, admettait au moins la politique réformiste. Il s'est ainsi constitué une minorité forte, mais artificielle et momentanée, sans lendemain.

Cet abandon du point de vue doctrinal explique tout. Longuet résiste à l'avouer, car c'est, à la vérité, un singulier spectacle que celui de combattants prudents au point de mettre leur drapeau en poche. Mais c'est indiscutable. Hervé et Renaudel ont inlassablement insisté sur ce point, dans *la Petite République*, dans *l'Action*, et au Congrès. Ils étaient

persuadés que c'était le seul moyen de constituer une majorité contre Millerand.

Tactique de myopes, qui ne pouvait qu'échouer, parce qu'impuissante à retenir tous les éléments disparates qu'elle allait attirer ; mais tactique susceptible cependant, par son caractère étroit et restreint, de grouper une minorité imposante. Elle exploitait habilement les sentiments anticléricaux et antimilitaristes des masses que Millerand avait brutalement froissés ; et nombreux furent ceux qui, ayant aveuglément souscrit à la politique ministérielle, venaient avec fracas réclamer la tête de l'ancien ministre. C'est à la faveur de cette émotion, dont l'origine socialiste n'était pas très pure, qu'il y eut une si forte minorité.

Longuet pense-t-il vraiment que pareils éléments de succès puissent jamais se retrouver ainsi rassemblés ? Et comment se leurre-t-il alors au point d'espérer que la minorité du Congrès de Bordeaux, malgré tout précaire et fortuite, puisse se transformer en majorité, le jour où, non plus des discussions de détails, mais des *questions de principe* seront posées ?

Loin de se fortifier et s'accroître, cette minorité, dont les groupes divers ne sont précisément pas animés d'un égal souci du maintien des idées essentielles du socialisme, ne pourra que s'affaiblir et diminuer. Et puis, Longuet ne sait-il pas, par expérience, plus encore après le Congrès de Bordeaux, que l'action, si courageuse soit-elle, de militants bien intentionnés, viendra toujours se briser contre les artifices d'éloquence de Jaurès et la coalition intéressée des parlementaires? On ne gouverne pas contre de tels « chefs. »

Dire que la conscience des éléments constitutifs du *Parti Socialiste Français* s'est éveillée sous l'effort de la minorité du Congrès de Bordeaux, c'est donc un plaisant paradoxe. Et songer encore à l'élimination possible de Millerand et de ses amis, c'est le pire des aveuglements volontaires.

La vérité, c'est que le Congrès de Bordeaux a clairement démontré que le socialisme n'a plus rien de commun avec semblable parti. Et, en ce sens, il est heureux que Millerand

ait pleinement triomphé ; c'est conforme à la réalité des choses, et nous avons besoin de clarté. Combien il aurait été déplorable, par contre, que l'opposition ait obtenu l'unique tête de Millerand, car pareille victoire n'aurait été gagnée qu'à la faveur de la plus funeste équivoque.

Non : il faut se féliciter de l'issue du Congrès de Bordeaux. La situation est devenue claire : tous ceux qui se réclament du socialisme savent désormais à quoi s'en tenir. L'erreur n'a plus d'excuse.

C'est cette œuvre d'éclaircissement que Longuet voudrait détruire. Sous le vain prétexte de défendre les principes socialistes dans un parti dont la raison d'être est de les nier, il s'efforce de retenir à ses côtés les éléments désabusés qui en veulent sortir. Il oublie qu'il fait ainsi le jeu de ceux-là qu'il combat. Le maintien dans le *Parti socialiste Français* de groupements et de fédérations à esprit socialiste ne peut servir qu'à colorer l'action déprimante de l'opportunisme parlementaire et à livrer à son influence des éléments qu'il n'aurait pu sans cela atteindre. C'est là une tâche néfaste.

Souhaitons qu'elle soit stérile. Déjà elle s'est trouvée impuissante à retarder le départ de la Fédération de l'Yonne. Demain, elle ne pourra pas retenir davantage toutes celles, parmi les fédérations hésitantes, qui acquerront le sentiment plus vif du socialisme en danger.

Il s'agit, à cette heure grave, en présence de la plus redoutable des déviations triomphantes, de sauver l'essentiel de nos principes. La lutte sera dure, car les contrefacteurs du socialisme sont puissants.

Battons donc, de toutes parts, le rappel de toutes les forces socialistes de France autour des idées fondamentales du socialisme traditionnel et des hommes qui le défendent. Il n'existe plus, chez nous, aujourd'hui qu'un seul parti socialiste, en dehors duquel il n'y a que confusionnisme et duperie. Tant pis pour ceux qui ne veulent point voir !

Hubert LAGARDELLE.

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE

La politique anticléricale du Gouvernement

Il nous faut reprendre, au point où elle a été laissée, notre chronique politique, que nous avions dû interrompre pour fournir à nos lecteurs les documents nécessaires sur le Congrès de Bordeaux. Avant de signaler la reprise des travaux parlementaires, nous devons rappeler brièvement les faits qui ont marqué la fin de la dernière session.

La politique anticléricale aura été pour ce ministère la « grande pensée du règne ». La Chambre ne lui a d'ailleurs pas refusé son concours, et les premières demandes en autorisation formées par les congrégations non autorisées ont été repoussées.

Ce sont les congrégations d'hommes se livrant à l'enseignement qui, tout d'abord, ont été dissoutes. Le simple refus d'autorisation de la Chambre amène, en effet, dissolution de plein droit des congrégations et dispersion de leurs membres. Cela d'ailleurs n'a pas été sans difficultés.

La loi du 1er juillet 1901 disait en son article 13 : « Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation *donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.* » L'article 18, § 1, ajoutait : « Les congrégations existant au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ces prescriptions. »

Les congrégations d'hommes qui nous occupent étaient au nombre de 59. Le gouvernement a soumis au Sénat les demandes de cinq congrégations, dont il réclame l'autorisation, et sur le sort desquelles il n'a pas encore été statué. Il

a également soumis à la Chambre le cas de 54 congrégations, dont 25 plus particulièrement adonnées à l'enseignement, 28 à la prédication et 1 d'un caractère mixte, mi-contemplative et mi-commerçante : celle des Chartreux.

Pour celles-ci, le gouvernement demandait que l'autorisation leur fût refusée. Et, par une procédure étrange, dont cette loi est sans doute l'exemple unique, comme on ne peut voter sur quelque chose d'inexistant, il déposait des projets d'autorisation dont il réclamait le rejet.

M. Combes avait d'abord introduit des projets de lois séparés pour chaque congrégation. Il les groupait, il est vrai, en trois séries, avec trois exposés des motifs seulement ; mais la Chambre avait à voter sur chaque cas, comme l'exige l'art. 13 de la loi de 1901.

La Commission, en majorité radicale, protesta contre cette méthode. Elle pensait justement que l'exécution serait plus certaine, si on la faisait en masse, et décida qu'il n'y aurait que trois projets de lois globaux. M. Combes dut s'incliner. Il dut promettre aussi de poser la question de confiance.

La-dessus, le plus modéré des groupes du Bloc, « l'Union Démocratique », se déroba. Ambitions ministérielles, crainte d'électeurs puissants, ou scrupules de juristes, plusieurs des membres déclarèrent que chaque congrégation avait droit à un examen particulier, qu'il n'y avait que des situations spéciales, que certaines d'entre elles avaient à la fois des établissements d'enseignement et des établissements hospitaliers, et qu'au surplus il fallait respecter la loi.

On fit des concessions sérieuses ; il fut hautement entendu avant que M. Combes et M. Rabier, rapporteur, ne vinssent le dire à la tribune, qu'on demandait surtout un vote de principe, et que le gouvernement n'appliquerait la loi qu'autant qu'il le trouverait bon. Quant à la légalité, la discussion a suffisamment prouvé que la majorité n'en avait cure et qu'il lui suffisait d'être majorité.

C'est dans ces conditions que la discussion s'est ouverte. MM. Lerolle, Grousseau, de Ramel, au nom de la droite, ont rappelé les exigences de la loi de 1901 et les déclarations

répétées de M. Waldeck-Rousseau. Ils ont dit que la Chambre, en votant cette loi, a entendu soumettre les congrégations à un régime de contrôle et non les supprimer, puisqu'elle a rejeté l'amendement Zévaès, qui les dissolvait toutes ; ils ont encore montré qu'entre les congrégations autorisées et les non autorisées, il y a une foule d'échelons, que certains établissements ont passé avec l'État, les départements, les communes, des traités qui leur confèrent au moins une certaine reconnaissance de fait, et ils ont demandé qu'on tînt compte des situations acquises.

M. Roch a exposé les scrupules de ses amis de l'Union Démocratique, M. Renault-Morlière, le point de vue purement légalitaire des progressistes.

M. Denys Cochin et M. Aynard ont porté la question sur un terrain plus élevé. Les discours qu'ils ont prononcés sur la faiblesse de la philosophie rationaliste et la nouvelle religion qu'on prétend instaurer à la place de l'ancienne n'ont eu et ne pouvaient avoir aucune portée. On ne peut guère plaindre, a dit M. Aynard lui-même, « les Jacobins d'Église » d'être aujourd'hui les victimes des « Jacobins d'État ». Et l'on ne peut davantage s'intéresser à la thèse de la Liberté, lorsqu'elle est défendue par ces républicains pour qui la Liberté n'a jamais été qu'un drapeau destiné à couvrir les pires oppressions.

Ce n'est pas sur le terrain philosophique, c'est plutôt sur le terrain politique que la discussion devait se poursuivre, et que l'ont placée M. Rabier, rapporteur, M. Buisson, président de la commission, et M. Combes. « Nous ne nous embarrassons pas de la légalité », s'était écrié *un membre à l'extrême gauche* (1) et M. Buisson avait déjà déclaré qu'il n'apportait pas à la Chambre une opinion de juriste. « Ce n'est plus, ajoutait M. Rabier, d'une question misérable de procédure qu'il s'agit, il s'agit au premier chef d'une question politique sur laquelle nous avons tous ici à prendre notre responsabilité. » Cette question, M. Buisson, la posait en ces termes : « Il y aura humiliation et recul si vous ne consentez pas à dire comme vos pères, nettement et publiquement : nous ne

(1) *Journal Officiel* du 27 mars, p. 1342, col. 1.

voulons plus de congrégations en France. Le discours de M. Combes, dont la Chambre a voté l'affichage, est le développement le plus précis et le plus complet de cette idée.

La majorité, un peu ébranlée d'abord, s'est vite reformée derrière le ministère : 300 voix contre 257 ont adopté le projet concernant les congrégations enseignantes 304 contre 246 le projet concernant les congrégations prédicantes, 322 contre 222 le projet relatif aux Chartreux.

Puis on a voté deux lois complémentaires : l'une attribue au tribunal qui aura le premier connu des opérations de liquidation des biens d'une congrégation, compétence pour toutes les opérations qui se rattacheraient par toute la France à cette liquidation ; l'autre simplifie la procédure en usage pour l'inscription d'office par le préfet aux budgets communaux des fonds nécessaires à la construction d'écoles quand les communes refusent d'y pourvoir.

Notification du refus d'autorisation a été faite aux congrégations condamnées, et des liquidateurs ont été nommés.

La loi est donc entrée dans sa période d'application. Quels résultats va-t-elle donner ? On ne peut pas affirmer qu'ils seront nuls. Les décrets, en 1881, avaient eux mêmes donné quelques résultats, et les femmes du Comtat se souviennent encore comment une division d'infanterie, sous les ordres du général Billot et du préfet Poubelle, réussit à maintenir huit jours les Prémontrés hors du couvent de Frigoulet. Peut-être reverrons-nous pareils exploits ; peut-être fermera-t-on avec tapage quelque Bon-Pasteur trop compromis. Mais il suffit d'avoir suivi les auteurs de la loi pour comprendre qu'elle ne diminuera guère en France le nombre des moines et prêtres. Ecoutez M. Rabier (1) : Il reste cinq congrégations d'hommes autorisées : les Lazaristes 3412 membres : les Missions étrangères 1305 membres ; les Sulpiciens, 300 membres ; les Spiritains, 653 membres; les Frères des Écoles chrétiennes, 15.405 membres. Il reste 903 congrégations de femmes autorisées avec 54.400 membres. Soit au total 75 470 congréganistes définitivement protégés par la loi.

(1) *Officiel*, 19 mars, page 1226, col. 1.

Joignez-y les cinq congrégations d'hommes que le ministère *demande* au Sénat d'autoriser. Joignez-y les 606 congrégations de femmes non autorisées, auxquelles il n'a pas osé toucher. Joignez-y, parmi les 54 congrégations qui viennent d'être dissoutes, celles pour lesquelles il « usera de bienveillance » suivant l'expression délicate de M. Rabier, et vous verrez ce qui reste de la grande pensée des auteurs de la loi : « Nous ne voulons plus de congrégations en France! »

Car, c'est-là le point le plus admirable de cette admirable loi. Pour en obtenir le vote, ses auteurs ont dû promettre à tour de rôle, au cours de la discussion, qu'elle ne serait pas appliquée. Ils ont dû déclarer que ces congrégations, maintenant dissoutes, pourraient, *après leur dissolution*, introduire des demandes en autorisation pour chacun de leurs établissements. Impuissant à remplacer ce qu'il supprime, bien que la tâche soit moins considérable qu'il ne semble, puisque, M. Rabier lui-même l'avoue, la moitié des écoles fermées l'automne dernier sont déjà rouvertes avec leur personnel laïcisé, le gouvernement en est réduit à laisser subsister sous cette forme hypocrite les institutions scolaires ou charitables qu'il semble d'autre part supprimer, et M. Rabier a pu prononcer, dans la séance du 18 mars, cette phrase suggestive : « Toutes mes observations ont pour but précisément de montrer que la question de la liberté de l'enseignement n'est pas en discussion, puisque *toutes vos maisons qui, prétendez-vous, vont disparaître, subsisteront* au contraire, après que la Chambre aura refusé l'autorisation aux congrégations qui les dirigent actuellement ».

Nous aurions souhaité que les élus socialistes dénoncent avec énergie cette politique menteuse et hypocrite, aussi incohérente que vaine. Mais il est bien difficile encore dans un pays où les masses populaires sont depuis si longtemps nourries de cet anticléricalisme de surface, d'essayer de remonter le courant. Et, depuis que, poussés par le flot, ils ont voté la loi de 1901, nos députés sont pris eux-mêmes dans un engrenage d'où il est bien difficile de sortir. Dejeante, au nom du groupe révolutionnaire, a déposé un projet de loi

portant suppression de toutes les congrégations, qui a été renvoyé à la Commission. De Pressensé, au nom du groupe parlementaire, a déclaré s'associer à l'action du gouvernement dans le fond comme dans la forme, parce qu'il y voyait le début de mesures plus décisives. Si le socialisme, dans la question religieuse, n'oppose pas *son* anticléricalisme à l'anticléricalisme bourgeois, il ne peut, en effet, se présenter que sous ces deux formes : surenchère ou confiance aveugle. La première est d'un effet facile, mais vain ; la seconde est évidemment illusoire.

Nul exemple ne peut être plus probant à cet égard que l'exemple donné par le gouvernement et la majorité radicale dans la première discussion qui a suivi la rentrée de Pâques. L'impuissance de leur politique anticléricale s'est dès le second jour manifestée d'une éclatante façon.

Pendant ces longues vacances, un mouvement d'opinion violent s'était fait jour dans toute la partie agissante de la population républicaine. De nombreux meetings avaient été tenus ; quantité d'ordres du jour avaient été votés par des groupements radicaux de tous genres et par des groupes socialistes. De toutes parts, on demandait au gouvernement d'ignaugurer une politique *réellement* anticléricale et de dénoncer le Concordat. Partout on comprenait que là était le nœud de la question, et qu'au lieu de faire une guerre à coups d'épingles à l'Église, il fallait frapper à la tête en rompant tous les liens officiels qui la lient à l'État républicain.

Ce mouvement d'opinion s'était d'ailleurs traduit en plusieurs endroits par des actes regrettables. M. Combes avait rappelé par une circulaire semblable à celle de son prédécesseur, que les prêtres appartenant au clergé séculier et les membres des congrégations dissoutes, régulièrement sécularisés, devaient seuls, d'après le Concordat, participer aux cérémonies du culte. Quelques hommes s'étaient mis en tête de faire respecter cette prescription : la plupart appartenant à la « Libre-Pensée » bourgeoise, autoritaire et jaco-

bine, agissaient logiquement en se faisant les auxiliaires d'un gouvernement autoritaire et jacobin. Mais des « socialistes » s'étaient joints à eux, et l'on avait vu ceux qui doivent être partout et toujours, par intérêt autant que par principes, les adversaires du jacobinisme, et les défenseurs de la liberté de la tribune comme de toutes les libertés, se faire les auxiliaires de la police et aller demander aux prédicateurs s'ils avaient, pour prendre la parole, l'autorisation du gouvernement. Des rixes s'en étaient suivies. Provoqués à Auber-villiers par les « libre-penseurs », les catholiques s'étaient défendus à Belleville et à Plaisance. Ils avaient opéré, d'ailleurs, avec une odieuse brutalité. Mais, ceci mis à part, il faut reconnaître qu'ils étaient tout à fait dans leur droit. S'il appartient aux libres-penseurs d'exiger que les catholiques soient soumis comme eux au droit commun, et qu'ils subviennent eux-mêmes à tous leurs frais de réunion, il est, par contre, évident que la liberté de réunion appartient aux catholiques comme aux libre-penseurs. Et s'il plaît aux radicaux de renier leurs principes pour satisfaire leurs haines, ce n'est pas aux socialistes à les suivre dans cette voie.

Tous ces faits devaient avoir pour conséquence logique, dès la rentrée des Chambres, un grand débat sur la politique religieuse du gouvernement. Treize orateurs des différents partis devaient interpeller le Ministère. On allait savoir s'il était décidé à entamer enfin des hostilités sérieuses en proposant la séparation des Eglises et de l'Etat, ou s'il s'obstinait à poursuivre son chimérique idéal concordataire, à imposer, fut-ce par la force et l'arbitraire, le respect d'un contrat dont le bénéficiaire ne veut plus, et à consolider en définitive la situation officielle et privilégiée de l'Eglise au lieu de la faire rentrer dans le droit commun.

La solution logique et juste, la solution *anticléricale*, M. Combes l'a repoussée. Pendant la première partie de la session ordinaire, il avait eu déjà à donner son avis sur ce point. Lorsque le budget des cultes vint en discussion devant le Sénat, M. Delpech demanda sa suppression. M. Combes lui répondit, en un discours dont l'affichage fut voté, qu'on pour-

rait parler de cela peut-être un jour ou l'autre — plutôt l'autre — et que si les catholiques rendaient décidément impossible le maintien du Concordat, le gouvernement le dénoncerait. Le lendemain, dans la discussion du budget des affaires étrangères, M. Clémenceau, prenant acte des déclarations du président du Conseil, demanda qu'on réduisît d'un franc, à titre d'indication, le crédit affecté à l'entretien de l'ambassade de France au Vatican. M. Combes répondit que « rien ne lui paraissait de nature à justifier une pareille mesure ». Le crédit fut voté par 192 voix contre 82.

Il a tenu, le 20 mai, à la Chambre, le langage qu'il tenait alors au Sénat : « C'est, a-t-il dit, toute la politique religieuse du gouvernement qui est en cause. Cette politique, vous le savez, est basée sur l'observation loyale et complète des lois concordataires ». Et il a ajouté, poursuivi, comme il y a quelques mois, par la préoccupation de ne pas prendre la responsabilité de la rupture : « Suivant la solution qu'elle recevra (la question des prédicateurs congréganistes), nous n'aurons plus qu'à préciser dans un esprit de réciprocité les rapports établis entre les deux pouvoirs concordataires, ou qu'à constater la rupture du contrat synallagmatique qui les a liés jusqu'à ce jour l'un et l'autre. Dans ce dernier cas, il sera bien entendu que la *responsabilité de la rupture incombe à celui des deux pouvoirs qui n'a pas cessé de violer le concordat* ».

C'est en vain qu'Allard, au nom du groupe socialiste révolutionnaire, est venu lui reprocher « de ne pas avoir fait des déclarations beaucoup plus nettes et surtout de ne pas avoir insisté, avec une promesse formelle, sur la seule solution logique, naturelle et possible : la séparation de l'Église et de l'État » (1).

---

(1) Le groupe socialiste révolutionnaire a proposé l'ordre du jour suivant : « La Chambre, décidée à faire la séparation de l'Église et de l'État et à supprimer le budget des cultes, invite le gouvernement à prendre contre le clergé, tant séculier que régulier, des mesures décisives et immédiates ».

Quelques députés du groupe socialiste parlementaire présentaient un ordre du jour analogue, mais exprimant en outre la confiance de ses auteurs dans le ministère.

Aucun des deux n'a été mis aux voix.

C'est en vain aussi que M. Hubbard, au nom des libres-penseurs, a tenté de faire voter un ordre du jour de principe en faveur de la séparation. Le gouvernement en avait accepté un autre, celui de MM. Étienne, Dubief et Sarrien, tout à fait imprécis et incolore.

M. Hubbard a dû recourir à un artifice parlementaire pour faire mettre aux voix, au moins une motion préjudicielle : « La Chambre renvoie avec urgence déclarée, à la Commission des associations, les propositions sur la séparation des Églises et de l'Etat de MM. Dejeante, de Pressensé et Ernest Roche ». M. Combes, interrogé, a déclaré que le gouvernement n'avait « aucune raison de s'opposer » à cette proposition, et la motion de M. Hubbard, dont le ministère se désintéressait, a été repoussée par 278 voix contre 247. L'ordre du jour Etienne a été voté par 313 voix, contre 237. Il était ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, et confiante dans sa fermeté pour réprimer les empiètements du cléricalisme, assurer l'exécution des lois et le libre exercice des cultes, et repoussant toute adjonction, passe à l'ordre du jour ».

Voilà donc où aboutissait le grand mouvement anticlérical que devait provoquer au dire de certains la politique de M. Combes : à un ordre du jour amorphe que MM. Méline et Ribot, comme l'a remarqué M. Lasies, auraient accepté, eux aussi. Toutes les manifestations avaient été inutiles, et pour la première fois que la question était portée sur son terrain véritable, le gouvernement avouait son impuissance et sa volonté bien nette de ne rien faire de sérieux.

La presse radicale toute entière se lamentait. « Ne nous le dissimulons pas, écrivait l'*Action*, c'est là un échec honorable, mais c'est un échec ». *Le Temps* et *Les Débats* triomphaient de voir la majorité « se reprendre ». Et seule, de toute la presse républicaine, la *Petite République* continuait à montrer au ministère un sourire éternellement heureux. Les « impatients » et les « arrivistes » étaient sévèrement morigénés par elle, et le citoyen Rouanet, faisant allusion au trouble qui avait précédé le vote sur la motion Hubbard et

dans lequel le ministère avait failli laisser la vie, se félicitait de ce qu' « une fois de plus, il eut été sauvé par le loyalisme du Parti Socialiste », sans paraître se douter que ce qu'il nommait *loyalisme* pouvait aussi porter un autre nom (1).

Une majorité de 31 voix avait donc repoussé le principe de la séparation. Si l'on songe que 35 députés ministériels, membres pour la plupart de l' « Union Démocratique », ont voté contre la motion Hubbard, et que 44 autres se sont abstenus, on voit qu'il aurait suffi d'un bien petit effort pour obtenir son succès, et qu'elle eut triomphé facilement si le gouvernement, au lieu de s'en désintéresser, s'était prononcé en sa faveur.

Pourquoi donc M. Combes s'est-il réfugié dans cette inaction plutôt hostile ? Pourquoi a-t-il repoussé la victoire qu'il ne dépendait que de lui d'obtenir ?

C'est qu'on n'est pas impunément philosophe spiritualiste. Il faut bien constater que le chef de ce ministère « anticlérical », est un homme foncièrement religieux. Le citoyen Allard traçait de lui il y a quelques jours un portrait saisissant : « C'est, disait-il, un disciple de J.-J. Rousseau et de Maximilien Robespierre. Il présiderait avec bonheur une fête de l'Être Suprême et mettrait avec joie le feu au monstre de l'Athéisme, figuré par un mannequin. Ceux qui se font des illusions sur les intentions de M. Combes n'ont qu'à relire ses discours. Partout s'affirme naïvement son désir de favoriser le clergé séculier aux dépens du régulier. S'il combat le dernier, dit-il, c'est pour protéger le casuel du premier contre la concurrence désastreuse de la Congrégation. Cette question de casuel préoccupe beaucoup le Président du Conseil. Il verse toutes les larmes de son corps quand il voit ce casuel méchamment diminué par le Jésuite ou l'Assomptionniste. Il veut que le bon curé ait son compte de messes pour les âmes du Purgatoire et de prières pour les agonisants. Chaque fois qu'un congréganiste intervient, il vole vingt-cinq sous au

(1) Tous les députés des deux groupes ont voté la motion Hubbard. Les membres du groupe socialiste révolutionnaire seuls ont voté contre l'ordre du jour Étienne, et le citoyen Vigne s'est abstenu.

bon curé. C'est ce que M. Combes ne saurait tolérer, et c'est pourquoi il combat la Congrégation.»

Un curieux passage du discours de M. Combes ajoute à ce portrait un trait suggessif. Comme il avait parlé de la séparation de l'État et de « l'Église », un député rectifia : « des » Églises. M. Combes se reprit, en effet, pour préciser : la séparation de l'État et « de l'Église catholique. »

Il ne faut donc pas attendre de ce vieil homme, perdu dans ses rêves gallicans, ce qu'il ne veut pas nous donner. Non seulement la rupture du Concordat n'est pas dans son programme, mais il n'en est pas partisan. Libre enfin de ce cauchemar, il va reprendre les luttes qui l'enchantent, et courir sus aux réguliers.

Déjà les groupes du « Bloc » de nouveau cimenté, se sont réunis pour l'entendre, et de nouvelles exécutions se préparent. Aux frocards succèderont les cornettes.

Le cœur des anticléricaux les plus farouches a parfois d'étranges faiblesses, et pour peu que leur intérêt les y pousse, ils sont accessibles à toutes les indulgences. Nous avons vu, durant ces vacances, la députation radicale des Hautes-Pyrénées obtenir du Dioclétien qui fermait les chapelles, la grâce de N.-D de Lourdes. Nous avons lu la circulaire exquise qu'un proconsul radical-socialiste du Doubs, le Dr Borne, adressait aux maires de son canton (1). Ainsi que ce ministre saxon

(1) Voici ce document, qui mérite d'être intégralement reproduit :

Au nom des traditions et des coutumes du pays,

Le maire de Saint-Hippolyte, conseiller général du canton,

Déclare publiquement que jamais il n'a été et que jamais il ne sera question administrativement de fermer les chapelles de Notre-Dame-du-Mont, de Montjoie et toutes autres analogues dans la région, ni d'y supprimer les pratiques habituelles du culte.

Dans l'intérêt de la paix publique, en attendant la régularisation légale, conformément à l'article 294 du Code pénal, ou la reconnaissance après les formalités d'usage, CETTE DÉCLARATION POURRA SERVIR D'AUTORISATION.

Dans ces conditions, pour l'autorité laïque, les chapelles restent ouvertes comme précédemment. Toute suppression du culte sera donc imputable à l'autorité ecclésiastique seule, et c'est à elle que désormais les intéressés devront s'adresser pour obtenir satisfaction et réclamer la conservation de leurs habitudes séculaires.

Le maire de Saint-Hippolyte,

Docteur BORNE, sénateur du Doubs.

qui prescrivait à ses magistrats, lorsqu'ils auraient affaire aux socialistes, de manier le droit suivant des considérations politiques, nous verrons encore nos fougueux démocrates proscrire toutes les congrégations de France, à conditions qu'elles subsistent dans leurs circonscriptions.

Que nous importent ces marchandages? Que valent toutes ces plaisanteries? Puisqu'il est entendu qu'on ne fera rien, ou presque rien, qu'on ne s'occupe que de sauver la façade, la seule conclusion qu'il nous reste à tirer du grand débat sur l'anticléricalisme, est celle que nous empruntons à notre camarade Lepez, secrétaire de la Fédération de la Seine-Inférieure : « Ne comptons que sur nous-même et sur notre action pour arriver à nos fins. Les ministères sont, au fond, à peu près tous les mêmes, ils ont trop besoin des puissances cléricales pour vouloir franchement la disparition des Eglises en tant que cultes rétribués par l'État ; ils ne le voudront que lorsque le peuple aura choisi lui-même et qu'il aura affirmé nettement sa volonté. Alors, mais alors seulement, les politiciens seront nettement anticléricaux (1). »

En attendant que la Chambre donne une suite à la politique anticléricale du gouvernement et que nous sachions encore mieux à quoi nous en tenir, la discussion sur le projet de loi sur l'assistance aux vieillards vient de commencer. Nous en rendrons compte prochainement.

André Morizet.

ALLEMAGNE

La lutte électorale

Prophétiser est chose dangereuse, quand il s'agit de faire davantage que de rechercher la direction de l'évolution prochaine, quand on veut prévoir des événements déterminés, concrets. Mais on peut néanmoins risquer en toute tranquillité

(1) *Le Progrès*, organe de la *Fédération socialiste* de la Seine-Inférieure.

une prophétie sur l'issue de la lutte électorale qui se livre actuellement en Allemagne. Le monde entier est unanime sur ce point : la démocratie socialiste va de nouveau remporter une éclatante victoire.

Sans doute, il ne faut pas aller plus loin dans cette voie. Dans l'appréciation de cette victoire, les prévisions sont fort divergentes. Mais un point est à remarquer : c'est précisément à nos adversaires que le succès prochain de notre parti, succès qu'ils redoutent, apparaît plus important encore qu'aux optimistes de nos propres rangs. Parmi nous, les appréciations les plus larges prévoient un nombre de voix de 2 millions 1/2, et 70, 80 mandats en mettant les choses au mieux. Ce serait déjà un gain énorme de près d'un demi-million de suffrages (en 1898, nous avons obtenu 2.107.076 voix), gain qui n'a jamais été dépassé qu'une fois en 1890, où nous avons doublé le chiffre des suffrages atteints en 1887 en passant de 760.000 à 1.430.000.

La plupart de nos adversaires prévoient une semblable poussée. Ils comptent sur trois à quatre millions de voix et attribuent 80 à 100 mandats à la démocratie socialiste.

Nous serions fort heureux d'avoir à saluer un semblable triomphe. Mais nous ne pouvons provisoirement encore y croire, nous devons encore moins l'escompter. Ce serait exagérer la confiance dans le succès au point de paralyser nos efforts, et cependant, ce n'est qu'en mettant en jeu toutes nos forces que nous remporterons la victoire. C'est précisément parce que nos adversaires s'attendent à une semblable catastrophe, qu'ils emploient plus que jamais tous les moyens de nous battre. Les différents partis bourgeois s'unissent bien davantage que dans les élections antérieures, et au scrutin de ballotage nous n'aurons devant nous qu'une seule masse réactionnaire compacte.

Mais ce serait amoindrir la future victoire que de vouloir mettre le résultat que l'on peut prévoir à trop haut prix.

En tout cas, cette crainte qu'ont nos adversaires d'un succès écrasant de la démocratie socialiste constitue un symptôme remarquable. Elle est partiellement l'effet du

développement économique qui s'est produit de 1895 à 1900. Pendant cette période, la grande industrie a fait en Allemagne des pas de géant et le prolétariat industriel s'est puissamment développé.

Mais cette crainte de nos adversaires provient moins encore de la connaissance de cette évolution que de leur mauvaise conscience. Aujourd'hui, l'avenir économique de l'Allemagne dépend en fait du triomphe de la démocratie socialiste.

Les anciennes méthodes agricoles de l'Europe deviennent de moins en moins praticables, qu'il s'agisse d'ailleurs de la grande ou de la petite exploitation. Dans nos régions, en effet, l'agriculture ne peut plus réussir que si elle est pratiquée d'après un principe entièrement nouveau, si l'on emploie tous les moyens que fournit la science moderne, si l'on réduit les rentes foncières, les prix du sol. On peut discuter sur le point de savoir si la société capitaliste, arrivée à la vieillesse, est encore capable de réaliser cette révolution, si ce n'est pas une tâche qui reste réservée à la société socialiste. Mais ce qui est sûr, c'est que le mode de production actuel de l'agriculture européenne traverse une crise, et que tous les agriculteurs européens, tous, grands et petits, s'opposent de la façon la plus vive à tout ce qui hâte le passage à un nouveau mode de production, à un mode plus élevé, passage d'ailleurs que la génération des agriculteurs actuels ne peut absolument pas réaliser : tout lui manque en effet pour le faire, savoir, capital, terrain libre de dettes en quantité suffisante. Les agriculteurs actuels voient uniquement leur salut dans l'exploitation de l'industrie, ils la saignent, et, pour le faire, se servent de la législation.

Comme partout ailleurs, c'est ainsi qu'ils agissent également en Allemagne où leur puissance politique est énorme.

Mais tandis que l'industrie est ainsi affaiblie en Europe par l'agriculture, on exige davantage de la force de l'industrie. En Amérique se lève un nouveau concurrent qui dispose d'un marché intérieur comme n'en possède aucune autre nation (80 millions d'hommes d'une culture élevée). L'Amérique pro-

duit elle-même très abondamment toutes les matières premières de l'industrie moderne. Les dépenses en faveur du militarisme ne l'ont jamais épuisée. Son industrie ne connaît pas le boulet agrarien puisque le pays exporte des moyens de subsistance au lieu d'en importer.

La crise américaine qui approche déchaînera dans toute sa force la concurrence de ce rival puissant qui ne connaît pas d'égards. Elle causera plus de dommages à l'Europe qu'à l'Amérique elle-même, l'industrie européenne devra mettre tout en jeu pour pouvoir soutenir sur le marché universel la lutte d'extermination que lui fera l'Amérique.

Et, dans cette situation fatale, l'Europe est dominée par les classes qui constituent les parasites les plus néfastes qui s'engraissent de l'industrie nationale, le militarisme et le parti agrarien.

En Allemagne, les luttes soutenues à l'occasion du nouveau tarif douanier ont mis particulièrement en lumière le rôle néfaste, l'étroitesse sans scrupule, mais aussi la force politique du parti agrarien. On a vu d'une façon particulièrement nette que pour la nation allemande, c'était une question d'existence qui se posait et que si elle voulait continuer à vivre, il lui fallait abattre le parti agrarien. Mais ces luttes ont également fait voir que le libéralisme bourgeois a fait une faillite complète ; il est absolument incapable de l'ombre même d'une résistance aux agrariens. Bien loin de fortifier le libéralisme, de concentrer les forces dont il dispose, les luttes auxquelles ont donné lieu le tarif douanier l'ont absolument désorganisé. La douzaine de députés libéraux qui, avec l'appui de la démocratie socialiste, ont courageusement combattu avec elle les tarifs agrariens, n'en met que plus de passion à célébrer l'autre vampire de la nation, le militarisme et le marinisme.

La démocratie socialiste a montré qu'elle était le seul rempart à opposer aux agrariens, comme au militarisme. Elle est devenue le seul parti qui ne combat pas seulement pour un avenir lointain, mais défend pour les années pro-

chaines les conditions nécessaires à l'existence et au développement de la nation.

C'est ce que les débats sur les tarifs douaniers ont fait reconnaître dans des sphères n'appartenant pas au prolétariat, sphères avec lesquelles les anciens partis bourgeois sont en relations beaucoup plus étroites que notre parti. C'est sans doute la raison principale pour laquelle nos adversaires s'attendent à un triomphe de la démocratie socialiste plus complet que nous ne l'espérons nous-mêmes.

Mais ne l'oublions pas : notre parti n'est pas seulement celui qui favorise l'évolution sociale, c'est encore celui de la lutte de classe prolétarienne ; et la même évolution qui accuse l'antagonisme entre les conditions d'existence de la nation et le parti agrarien, accuse également l'antagonisme de classe entre la bourgeoisie et le prolétariat. Plus la crise dure longtemps, plus ses manifestations sont violentes. Précisément dans ces derniers mois, nous avons vu se produire toute une série d'attaques brutales dirigées contre le droit de coalition des travailleurs, à Brême, à Pirmasens par exemple.

Les prochaines élections au Reichstag ne seront pas seulement une lutte de tous les amis du progrès contre les agrariens, elles seront encore la lutte du prolétariat contre ses maîtres capitalistes.

Aussi, ferons-nous bien de ne pas faire trop grand cas des renforts qui viendront du camp bourgeois. Les transports d'amitié pour les ouvriers, les accès démocratiques de l'esprit bourgeois ne passent que trop rapidement.

Mais le prolétariat d'Allemagne est assez fort pour devenir de lui-même maître de ses ennemis. C'est à lui que nous serons redevables, si le 16 Juin un nouveau succès vient s'ajouter aux nombreuses victoires remportées par la démocratie socialiste allemande.

(Traduit par Léon Remy). Karl KAUSTKY.

LES PARTIS SOCIALISTES

JAPON

Le premier Congrès socialiste Japonais

Les 5 et 6 avril derniers s'est tenu à Osaka le premier congrès du parti socialiste japonais, et un heureux concours de circonstances m'a permis de me rendre à l'aimable invitation des convocateurs, et de saluer l'assemblée à titre de premier socialiste européen ayant jamais parlé publiquement au Japon.

Il ne faut pas se représenter cette réunion comme un congrès de parti au sens que nous donnons à ce mot. La tenue d'un congrès semblable serait d'ailleurs impossible au Japon, parce qu'il n'existe pas une organisation politique des socialistes japonais. Quand il y a à peu près deux ans on tenta de transformer en une organisation de ce genre la « Société socialiste », club où l'on discutait les questions sociales et dont les principes étaient socialistes et même en majorité marxistes, le gouvernement interdit la fondation de cette nouvelle association et en punit les initiateurs. Ceux-ci s'en tirèrent avec des amendes, peu considérables sans doute, mais sensibles cependant, dans les conditions où se trouve ce pays. On saisit un manifeste, publié par les initiateurs de l'organisation, pour exposer leurs conceptions et leurs principes et que divers journaux bourgeois avaient reproduit.

On voit donc qu'à ce point de vue le Japon lui aussi rivalise avec succès avec le pays d'Europe. Depuis cette époque, le gouvernement ne songe qu'à opprimer le mouvement socialiste. Les lois restreignent si bien la sphère d'action des syndicats qu'ils ne peuvent avoir presqu aucune importance. Les organisations politiques sont interdites comme dangereuses pour « l'ordre et la paix publics ». On saisit les journaux qui ne gardent pas assez de prudence dans la critique de l'état social.

Malgré toutes ces mesures violentes, le socialisme n'en continue pas moins avec succès sa marche conquérante du Japon, ce qui est certainement dû au grand esprit de sacrifice, à la persévérance et à l'énergie de quelques camarades de Tokio, surtout de S. Katajama, l'éditeur de la feuille ouvrière « The Labour Wordl » et de son ami et collaborateur J. Abé. Tandis que ces deux hommes font leur propagande surtout dans les sphères ouvrières, d'autres, dont les conceptions socialistes diffèrent sans doute parfois des nôtres, se consacrent davantage aux intellectuels, qui, ici, et pour des raisons sur lesquelles je ne puis davantage m'étendre, sont très disposés à recevoir les idées socialistes. Ainsi, plusieurs des journaux les plus répandus s'occupent assez de discuter les problèmes sociaux et les revendications socialistes.

Mais, il n'existe qu'un seul journal proprement socialiste. C'est celui qui est publié par Katajama. Il paraît tous les quinze jours et portait jusqu'au mois de mars de cette année le titre de « The Labour Wordl ». Mais notre camarade vient de se décider à changer le titre en celui de « The Socialiste », et c'est sous ce nom qu'il paraît depuis le commencement de mars. Chaque numéro a la forme d'une brochure grand in-8° et contient, outre les annonces, environ trente pages de texte japonais et deux de texte anglais. Ces dernières n'ont pas seulement pour but de faciliter l'union et l'entente entre le parti japonais et ses frères d'Europe et d'Amérique, mais la liberté de la presse est plus grande en langue étrangère qu'en langue japonaise, aussi peut-on en anglais dire bien des choses qui exposeraient le journal à la saisie, si elles étaient exprimées en japonais. Malgré le volume relativement considérable du journal, son prix est extraordinairement minime, d'ailleurs, d'une façon générale, les journaux japonais sont incomparables de bon marché. Un numéro de « The Socialist », coûte 7 sen.

Comme la police et la législation japonaises interdisent d'exercer la moindre activité comme organisation, il ne reste à nos camarades japonais, comme moyen de propagande, outre la presse, que la réunion et la propagande personnelle

d'homme à homme. A ces deux points de vue surtout, Katajama et Abé font preuve d'une activité fiévreuse. On tente tout, on emploie tous les moyens, des meetings en plein air aux conférences privées. Mais pour couvrir les frais des voyages de propagande et de la location des salles, il est nécessaire de demander un faible droit d'entrée, 5 sen par exemple. Mais comme, au Japon, les salaires sont incroyablement bas, cette faible dépense rend cependant la propagande beaucoup plus difficile. Dans ces conditions, on ne peut établir exactement la force du parti. Les réunions populaires en plein air comprennent souvent plusieurs milliers d'auditeurs, mais on ne peut les considérer comme appartenant par ce fait au parti. Le nombre des abonnés à « The Socialist » ne nous renseigne lui-même que peu sur ce point.

Par suite de la suppression du manifeste, il n'avait jusqu'ici pas été possible aux socialistes japonais de faire connaître leur programme, leurs conceptions, leurs revendications. Pour en avoir l'occasion, on organisa le congrès. Voici ce qu'il faut entendre par là. A Osaka, le centre industriel du Japon, qui possède une énorme population ouvrière et où actuellement, par suite de la cinquième exposition industrielle nationale qui s'y tient, la vie est particulièrement active, on fit de grandes réunions où les principes socialistes devaient être exposés devant un grand public, par leurs représentants les plus connus. Les grands quotidiens ne pouvaient passer sous silence un semblable événement, on avait ainsi réservé à ces déclarations la plus grande publicité, d'autant plus que dans ce but on s'était ménagé le concours de l'« Osaka Asahi », le plus répandu des journaux japonais.

L'ordre du jour de ces trois réunions, dont la première était convoquée pour le 5 avril, à 6 heures du soir, la seconde et la troisième pour le 6, à 2 heures de l'après-midi et à 6 heures du soir, était très chargé : il comprenait à peu près tous les problèmes importants intéressant le mouvement. Je ne citerai que quelques-uns de ces points pour montrer l'importance de ce congrès qui dotera le parti japonais d'une base solide : « Insécurité économique et socialisme » (Isowo

Abé); « le nouveau parti » (S. Katajama); « l'évangile de la paresse » (K. Niskikawa); « l'histoire des idées socialistes au Japon » (S. Kinoshita); « passé et avenir de la société socialiste » (I. Abé); « progrès du socialisme municipal » (I. Miyaké; « la propagande socialiste et sa tactique » (Nishikawa); « progrès du mouvement socialiste international » (S. Y. Katajama). On prevoyait encore des conférences sur la position du socialisme vis-à-vis de la bourgeoisie, le socialisme dans la législation et dans la politique, dans la presse et dans la littérature, sur le mouvement en faveur de la paix et sur d'autres thèmes encore.

Toutes ces réunions avaient été déclarées à la police sous le titre de réunions scientifiques, non politiques. C'est grâce à cet artifice qu'il me fut possible non seulement d'assister à la première, mais encore, comme je l'ai déjà dit, d'y parler, ce qui est interdit aux étrangers dans les réunions politiques.

La salle dans laquelle les deux réunions de la soirée furent tenues est fort spacieuse et belle, bien que toute simple. Elle comprend un parterre où des rangées de bancs peuvent donner place à plus de mille personnes et une vaste galerie. Elle appartient à l'exposition d'Osaka et doit par conséquent à la fin de celle-ci faire retour à la ville. Comme le prix de location de la salle s'élève à 20 yen, il fallut demander un droit d'entrée de 5 sen. Bien qu'à la première réunion le temps fût détestable, ce qui constitue un grand obstacle dans les villes japonaises, effroyablement étendues et pourvues de moyens de transports très insuffisants, l'assemblée ne comprenait pas moins de 500 à 600 auditeurs au moins. Je ne pus y découvrir de femme. D'ailleurs, il est très rare encore qu'elles se rendent aux réunions. La majorité n'appartenait pas à la classe ouvrière proprement dite, bien que celle-ci ne fût pas absente. Une grande partie se composait de petits commerçants et d'étudiants. Chacun suivait les explications de l'orateur avec la plus grande attention, prenait des notes et l'interrompait souvent par de vives marques d'approbation.

Dans les réunions japonaises, on n'élit point de bureau. Le convocateur salue l'assemblée et donne aussitôt la parole

au premier orateur qui reste seul sur la tribune, — avec les agents de police qui sont à une table particulière. Ces derniers paraissent être fort grossiers; les autorités en envoient presque toujours deux, qui à l'occasion interrompent l'orateur.

Après le premier discours, on me donna la parole. Accueilli avec beaucoup de sympathie par l'assistance, je montai sur l'estrade et fis une courte allocution, que le camarade Abé traduisit aussitôt d'anglais en japonais. N'ayant pas de mandat, je ne pus naturellement pas à proprement parler m'exprimer au nom de la démocratie socialiste européenne. Je ne crus cependant pas trop m'avancer quand, après avoir témoigné à l'assemblée une joie de voir un mouvement si jeune disposer déjà de tant de forces et exprimé aux socialistes japonais mes meilleurs vœux de prospérité et de succès, je leur donnai également l'assurance que la démocratie socialiste européenne avait les mêmes sentiments, faisait les mêmes vœux que moi. Je montrai toutes les difficultés avec lesquelles notre mouvement avait à compter et je conclus par un appel à la solidarité internationale qui fut accueilli par une tempête d'applaudissements. Les camarades japonais me prièrent d'assurer la démocratie socialiste européenne de leur plus chaude sympathie.

Malheureusement je ne pus me rendre aux deux autres réunions qui comptèrent des auditeurs encore plus nombreux. Mais je garderai de la seule assemblée à laquelle j'assistai un souvenir ineffaçable. Il est réconfortant de trouver à l'autre extrémité du monde, parmi des membres d'une race toute différente, dans un pays dont le passé n'a rien de commun avec le nôtre, des camarades, des hommes qui conçoivent le monde comme nous, ont les mêmes tendances que nous, des hommes dont les pensées et les actes obéissent aux mêmes principes que nous. On sent alors combien l'appel du Manifeste Communiste est vrai, au sens le plus large du mot : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ».

Gustave Eckstein.

LES SYNDICATS OUVRIERS

BELGIQUE

Le Mouvement syndical belge

La Commission syndicale du Parti ouvrier belge a tenu en décembre dernier son quatrième Congrès annuel, qui a réuni 200 délégués, venus de tous les points du pays, représentant 100.000 syndiqués, dont 83.000 sont en même temps affiliés au Parti ouvrier.

Aux dires de tous les délégués, ce Congrès a marqué un sensible progrès sur la tenue des Congrès précédents, car, en général, les ouvriers belges sont très méfiants à l'égard d'innovations, surtout lorsqu'ils n'en prévoient pas les avantages immédiats et tangibles. De par leurs associations, ils adhéraient, il est vrai, aux Congrès syndicaux récemment créés, mais uniquement « pour voir ce qu'on y ferait ». Leurs délégués votaient les résolutions et vœux, mais les associations ne s'y conformaient que peu ou point, et dans tous les cas, elles ne payaient que très irrégulièrement la trop faible cotisation de 2 centimes par membre et par an votée au congrès de fondation de la Commission syndicale. C'est ainsi qu'au deuxième congrès syndical 62.251 ouvrières et ouvriers recensés étaient représentés par 270 délégués, tandis que 31.797 syndiqués seulement adhéraient à la Commission syndicale.

L'année suivante, la cotisation fut portée de 2 à 5 centimes, mais ici, plus que jamais, la Commission syndicale se buta contre l'inertie des associations professionnelles. Le nombre de groupes adhérant à l'organisation centrale diminua, à tel point qu'elle décida de poser la question de sa dissolution, si les groupes ne venaient pas à de meilleurs sentiments à son égard.

Ils y sont venus cette fois, définitivement, croyons-nous.

Les délégués au 4e Congrès syndical, ayant en effet entendu les rapports relatifs aux nombreux travaux de la Commission nationale et celui relatif à la grande activité à déployer dans l'avenir, votèrent cette fois la majoration définitive de la cotisation, de 2 à 5 c. par membre et par an, obligatoire non seulement pour les syndicats, mais aussi pour tous les autres groupes du parti.

L'accent de sincérité mis par différents délégués à soutenir la proposition du Comité national, l'enthousiasme avec lequel elle fut admise, font prévoir qu'enfin, le budget syndical sera dorénavant plus riche, permettant ainsi à la commission syndicale belge de se rapprocher de la perfection qu'ont déjà atteinte les organismes similaires d'Allemagne, d'Autriche, du Danemark et de l'Angleterre.

Ce ne sera pas malheureux, car la situation économique, chez nous, est si pénible que tous les efforts réunis suffiront à peine, d'une part, pour réveiller de leur apathie des milliers d'ouvriers abrutis par de longues journées de travail et de maigres salaires, d'autre part pour arracher aux forces gouvernementales des réformes sérieuses, qui permettront au prolétariat belge de s'occuper un peu plus de son développement moral et intellectuel.

Le recensement officiel de 1896 indique que les industries recensées occupaient à cette époque 822.976 ouvriers et ouvrières, dont 588.248 hommes et 115.981 femmes hors de leur domicile, et 41.689 hommes et 77.058 femmes à leur domicile.

Avec M. Varlez, nous estimons à 132.000 le nombre de syndiqués, sur les 704.229 ouvriers des deux sexes occupés dans l'industrie (hors de leur domicile) à l'époque du recensement, soit une proportion de 19 0/0.

Cette proportion est belle et se rapproche de celle des autres pays ; elle est encore plus consolante lorsque nous envisageons la situation syndicale des métiers, puisque la proportion des syndiqués est plus élevée et permet en même temps d'apprécier plus sûrement là où les efforts doivent être portés. Pour les seuls syndicats affiliés au Parti Ouvrier,

nous trouvons : Ouvriers en transport 4,6 p. c. ; les mineurs 41 p. c.; les ouvriers textiles 3,9; les métallurgistes 6,9; ouvriers du vêtement 3,9; industrie de la pierre 12,8; industrie du bois 4,2; l'industrie du tabac 13,5; l'industrie du livre 6,6 ; l'industrie du cuir 3,3.

Ces chiffres indiquent que les efforts doivent être dirigés vers toutes les professions, car la proportion des syndiqués doit toujours être accrue, si l'on veut éviter les supplanteurs en cas de conflit; mais ils indiquent aussi que les efforts très grands doivent surtout être faits dans les mines et carrières, dans la métallurgie, dans la construction et les transports, car les conditions politiques et économiques imposées au pays peuvent nécessiter, à un moment déterminé, une action collective, et ce n'est guère que sur les grandes corporations appartenant aux grandes industries, bases de la richesse nationale, que le prolétariat peut compter pour une action efficace.

En outre, des efforts très importants ont été faits, mais sans résultats probants, pour faire admettre la concentration, la centralisation. Les Belges en général, et tout particulièrement les ouvriers, aiment à s'associer, mais seulement avec ceux qu'ils connaissent, avec lesquels ils sont constamment en relations ; aussi les sociétés de toutes espèces sont-elles nombreuses en Belgique. Il y a peu de communes qui ne comptent un ou plusieurs groupes d'agrément ou de mutualité, et dans la plupart des grandes communes industrielles il y a en outre, depuis la fondation du Parti Ouvrier, des syndicats, des ligues ouvrières, souvent des coopératives avec une Maison du Peuple.

La difficulté ne consiste donc pas dans l'incitation à s'unir, c'est d'instinct chez l'ouvrier belge, mais la difficulté qui semble insurmontable, c'est d'apprendre à élargir l'horizon des aspirations, à regarder au delà des frontières locales jusqu'aux extrémités du pays, partout où il y a des intérêts identiques; bref, l'obstacle réside dans ce que de nombreux ouvriers ne sont pas convaincus que les associations ouvrières doivent être unies entre elles, comme les doigts de

la main, autonomes dans leurs milieux, mais rattachés par le lien de la solidarité aux ouvriers de leur métier vivant dans d'autres régions du pays.

Nous ne comptons guère jusqu'à présent que cinq ou six Fédérations nationales, dont deux ou trois sont solidement constituées jusqu'à se rapprocher des organisations nationales modèles d'autres pays! Seulement, une fois l'idée admise et appliquée, la tenacité de l'ouvrier belge fera le reste.

Enfin, tout en travaillant à la disparition de ces préjugés, combien préjudiciables à l'unité parfaite du mouvement prolétarien, il faudrait aussi obtenir la transformation intérieure des syndicats dans le sens admis par quatre fois dans les congrès syndicaux, soutenu et attaqué dans les congrès professionnels spéciaux, prêché dans toutes les réunions ouvrières par les propagandistes du Parti ouvrier, et restant encore aujourd'hui malheureusement sans application sérieuse, au grand détriment du mouvement syndical.

Les réformes préconisées par la Commission syndicale peuvent être résumées dans les lignes suivantes; elles indiquent mieux que ne pourraient le faire tous les commentaires, car malgré leur brièveté, elles disent où le bat blesse :

Le Parti Ouvrier doit tendre à grouper les syndicats professionnels (fédérations régionales).

Le siège social doit être fixé dans la localité où il y a le plus d'ouvriers de la profession. Les ouvriers habitant hors cette localité doivent être constitués en sections et se tenir en relations avec le siège principal.

Les syndicats ont aussi pour devoir de se constituer en fédérations nationales et de s'entendre avec les fédérations des autres pays.

Quant au syndicat, il doit comprendre les ouvriers exerçant le même métier, sans tenir compte des spécialités que l'industrie moderne crée : *un* seul grand syndicat bien organisé vaut mieux que *dix* groupements.

Toutes les questions personnelles doivent être tranchées par le Comité (conciliation, arbitrage) avec appel devant trois arbitres choisis par l'assemblée.

La cotisation est au minimum de 50 centimes par semaine, de 25 centimes pour les femmes et de 15 centimes pour les apprentis.

Tout syndicat sera à base de mutualité ou affilié à une mutualité.

Les cas de secours doivent avant tout s'appliquer au chômage involontaire par crise ou maladie.

Tout syndicat devrait créer une bibliothèque contenant des ouvrages techniques, des livres et des brochures socialistes, le recueil des lois ouvrières et les revues du travail.

Les fédérations régionales ont pour devoir d'étudier tout ce qui concerne la profession dans la région, d'organiser des meetings de propagande syndicale ; de fournir à la Fédération nationale et à la Commission syndicale les statistiques régionales à l'aide des monographies envoyées par les syndicats. Le comité de la fédération de métier a au moins un secrétaire permanent payé.

L'ensemble des fédérations régionales forme *la fédération nationale du métier*.

Le comité est constitué de tous les secrétaires permanents régionaux. Le secrétaire national est choisi en Congrès parmi les secrétaires permanents régionaux.

Le secrétaire national est chargé de recevoir, de classer et de publier les travaux statistiques des Fédérations régionales et de les communiquer à la Commission syndicale et au Conseil général. La première fournira un rapport annuel et général destiné à tous les groupes.

Quant aux grèves, les fédérations régionales et nationales restent autonomes (Congrès de Verviers, 1898).

Cette manière de voir fut approuvée par le Congrès, et une ère nouvelle semblait s'ouvrir pour tous les propagandistes décidés à appliquer dans son intégralité les résolutions admises avec enthousiasme.

Les statistiques qui suivent indiqueront à nos frères de travail des autres pays, jusqu'à quel point ces résolutions ont été appliquées.

Qu'ils n'émettent cependant pas un jugement trop sévère, d'abord parce qu'il y a un incontestable progrès obtenu et que plus que jamais le Conseil général et sa section, la Commission syndicale, sont décidés à ouvrir une vigoureuse campagne en faveur de l'organisation syndicale locale, régionale et nationale ; ensuite, parce qu'ils doivent tenir note que nous n'avons pas l'instruction obligatoire en Belgique, et que plus que partout ailleurs en Europe, la situation économique est, répétons-le, très mauvaise.

Qu'ils n'oublient pas que, d'après l'enquête officielle, le cinquième de la classe ouvrière belge travaille encore plus de 11 heures par jour, repos défalqués, c'est-à-dire que la présence effective de ces malheureux ouvriers est de 11 1/2 heures, sans compter le temps nécessaire pour se rendre au travail et pour en revenir ; qu'il est encore 113.000 ouvriers qui gagnent moins de 2.50 (deux francs cinquante) par jour ; 87.000 de 2,50 à 3 fr. et 100.000 de 3 à 3,50 fr.

C'est au relèvement des salaires et à la réduction des heures de travail que le Parti Ouvrier belge surtout s'attelle, car l'esclavage économique entraîne nécessairement l'esclavage moral et intellectuel. Plus la classe ouvrière est préoccupée de la satisfaction de ses besoins immédiats, et elle le doit tant qu'elle n'a pas atteint le minimum nécessaire à l'entretien de la vie, moins aussi est-il possible de faire naître en elle la pleine conscience de classe, le seul et véritable levier de la rénovation sociale.

Voici, au surplus, le résumé des réponses au questionnaire annuel de Commission syndicale (Voir tableau I).

Il est peu probable que le nombre de syndiqués catholiques, libéraux et neutres, soit plus élevé, mais nous avons noté exactement les renseignements fournis directement ou indirectement à propos des organisations autres que celles de notre parti.

Les catholiques, eux, ne fournissent que des données générales évidemment insuffisantes pour se faire une idée exacte de leur force syndicale. Si, à leur sujet, nous possédons aujourd'hui quelques détails intéressants, c'est grâce à

4e Enquête syndicale

Tableau I — AFFILIÉS AU PARTI OUVRIER — NON AFFILIÉS

	1901			1902			En plus — En moins	Catholiques	Libéraux	Neutres	TOTAL DES SYNDIQUÉS EN 1902
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble					
Manœuvres	325	»	325	315	9	324	— 16	33	»	»	351 dont 3 femmes.
Transport	1 975	»	1 975	990	»	990	— 1 975	41	967 (?)	»	1 500
Mineurs	45,000	»	45,000	55,000	»	55,000	+10,000	»	»	»	55,000
Tisserands	9 297	9 144	18 831	3 343	2 730	6 245	— 600	2 300	1 300	2 674	12 519 dont 3 249 femmes
Métallurgistes	7 925	»	7 925	7 392	»	7 392	+ 230	309	165	35	7 950 neutres affil.
Verriers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6 200	6 200
Vêtements et chaussures	1 801	98	1 899	1 840	312	2 252	+ 353	155	»	»	2 302 dont 712 f. affiliées
Carriers, tailleurs de pierres, maçons et paveurs	3 800	»	3 800	4 300	»	4 300	+ 700	120	»	»	4 820
Bois et ameublement	1 923	6	1 929	2 107	9	2 116	+ 138	1 5	32	175	2 428 dont 8 f. affiliées
Tabac	1 400	»	1 400	1 400	»	1 400	»	»	»	»	1 400
Livre (impr. et reliure)	677	50	727	677	50	727	»	»	»	2 215	2 942 dont 50 f. affiliées.
Cuirs et peaux	980	»	980	1 090	»	1 090	+ 110	»	»	»	1 090
Sellerie et carrosserie	255	»	255	284	»	284	+ 29	»	»	»	284
Alimentation	300	»	300	322	»	322	+ 22	22	»	»	300
Chapellerie	725	»	725	680	»	680	— 38	»	»	»	680
Divers	314	»	314	297	»	297	— 17	210	»	»	507
	76 002	3 298	79 291	80 343	3 094	83 437	10 288 (gain net)	3 747	2 153	11 999	181 436 synd. dont 3 619 f. neutres et affiliées

RESUMÉ

	EN 1901			EN 1902			GAIN TOTAL EN 1902
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Affiliés au Parti Ouvrier	76 002	3 298	79 291	80 343	3 094	83 437	19 288 hommes et femmes.
Catholiques	»	»	»	»	»	3 747	+ ou — ?
Libéraux	»	»	»	»	»	2 153	+ ou — ?
Neutres	»	»	»	»	»	11 999	+ ou — ?

des intermédiaires, dont nous ayons à taire les noms ; néanmoins, nous souhaitons, pour la justesse des statistiques, que les organisations catholiques voudront bien répondre directement, et en détails, au questionnaire qui leur sera envoyé l'an prochain.

Les données libérales, également obtenues indirectement, mais celles-là à peu près complètes, montrent la faiblesse de ce parti au point de vue ouvrier.

Quant aux associations neutres, le plus fort contingent appartient aux typographes et aux verriers ; les premiers sont constitués depuis plus de cinquante ans en une association qui croit devoir déclarer que la politique ne les intéresse pas, comme association, bien qu'à chaque instant les divers gouvernements légifèrent contre les ouvriers ou légifèrent très faiblement en leur faveur, et obligent les associations de ce genre à sortir de leur neutralité.

Enfin, le nombre de 83.677 hommes et femmes affiliés à notre parti, prouve que l'avenir appartient à ceux qui reconnaissent qu'il y a incompatibilité entre le capitalisme et le prolétariat, et que, dès lors, la lutte des classes est justifiée. (Voir tableau II).

Une remarque : Ce sont précisément les groupes qui paient les plus fortes cotisations qui maintiennent le nombre de leurs membres et qui souvent en voient grandir le nombre.

Les groupes à fortes cotisations donnent, en effet, les avantages qui retiennent les membres et leur inspirent une solidarité très grande qui constitue toute la force du Parti Ouvrier.

Dans tous les congrès nous avons préconisé la cotisation minimum de 0 fr. 50 c. par semaine et l'allocation d'indemnités conformément à la situation spéciale de chacun des syndicats. Le jour où les avantages seront grands, les indifférents se réveilleront à la vie syndicale. A nous, alors de leur donner une conscience de classe.

Tableau II

COTISATIONS

En 1901

Par semaine :			*Par mois :*		
3	groupes	de 0.05 à 0.25	18	groupes à	0.50
27	—	de 0.10 à 0.30	10	— à	1.00
3	—	de 0.40 à 0.50	50	—	de 1.10 à 1.20
1	—	de 0.05 à 0.60	4	—	de 1.20 à 1.50
12	—	de 0.50 à 1.50	1	—	de 1.00 à 3.00
1	—	5 °/₀ du salaire.	1	—	de 1.00 à 5.00.
47	groupes.		84	groupes.	

En 1902

3	groupes	de 0.05 à 0.25	17	groupes à	0.50
26	—	de 0.10 à 0.30	5	— à	0.75
2	—	de 0.40 à 0.50	8	— à	1.00
1	—	de 0.05 à 0.60	50	—	de 1.10 à 1.40
1	—	de 0.60	1	—	de 1.00 à 3.00
1	—	de 1.00	1	—	de 1.00 à 5.00
12	—	de 0.50 à 1.50	1	—	de 10.00 par an.
1	—	5 °/₀ du salaire.	83	groupes.	
47	groupes.				

Tableau III

INDEMNITÉS RÉGLEMENTAIRES

92 groupes ne s'allouent des indemnités qu'en cas de grève.
11 — — — — chômage involontaire.
1 — ne s'alloue — — maladie.

31	groupes	ne s'allouent des indemnités qu'en cas de grève et de chômage involontaire (crise et bris de machines ;
10	—	ne s'allouent des indemnités qu'en cas de grève et de maladie ;
1	—	ne s'alloue des indemnités qu'en cas de grève et de pension ;
3	—	ne s'allouent des indemnités qu'en cas de chômage involontaire et de maladie ;
1	—	ne s'alloue des indemnités qu'en cas de grève, de chômage involontaire et de pension ;
23	—	ne s'allouent des indemnités qu'en cas de grève, de chômage et de maladie ;
1	—	ne s'alloue des indemnités qu'en cas de grève, de de chômage et de décès ;
1	—	ne s'alloue des indemnités qu'en cas de grève, de maladie et de pension ;
2	—	ne s'allouent des indemnités qu'en cas de grève, de maladie, de décès et aux conscrits ;
1	—	ne s'alloue des indemnités qu'en cas de grève, de chômage involontaire, pension et accouchement ;
20	—	ne s'allouent des indemnités qu'en cas de grève, de chômage, de maladie et de pension ;
15	—	ne s'allouent des indemnités qu'en cas de grève, de chômage, de maladie et de décès ;
1	—	ne s'alloue des indemnités qu'en cas de grève, de chômage, de maladie, de pension et de viatique (déplacement pour le travail).

Au début du Parti Ouvrier, les groupes, sauf les anciens, ne prévoyaient que la résistance ; depuis, nombre d'eux ont joint la mutualité, afin de parer aux plus fréquentes adversités de la vie. Ils s'en sont bien trouvés.

Il est, en effet, plus que temps de voir tous les syndicats joindre la mutualité à la caisse de résistance. Ils y gagneront. Les mutualités n'ont pas à remplir le devoir, en lieu et place, des pouvoirs publics ; elles ont aussi à répondre vigoureusement à la guerre des classes déclarée aux ouvriers par les dirigeants.

Tableau IV

INDEMNITÉS POUR GRÈVES

1	groupe . .	fr.	0.50 par jour ;
1	— . . .		1.00 —
2	groupes. . .		1.50 —
1	— . . .		1.75 —
25	— . . .		2.00 —
1	— . . .		2.50 —
15	— . . .		3.00 —
13	— . . .		1.00 à 2.00 par jour, selon l'âge ;
1	— . . .		1.50 à 2.00 —
1	— . .		1.50 à 3.00 —
1	— . . .		2.00 à 3.00 —
1	— . . .		1.00 à 5.00 —
3	— . . .		7.50 par semaine ;
1	— . . .		8.00 —
9	— . . .		10.00 —
1	— . . .		11.00 —
2	— . . .		12.00 —
2	— . . .		15.00 —
1	— . . .		10.00 — plus 1.00 par enfant ;
8	— . . .		7.00 à 12.00 par semaine ;
1	— . . .		6.00 à 15.00 —
58	— . . .		selon la fortune de la caisse (indemnité à décider à chaque cas).

L'idéal serait de voir créer une caisse générale de résistance avec un comité permanent chargé de pratiquer la conciliation et l'arbitrage et, en cas de guerre, de mener les mouvements de grève.

Tableau V

INDEMNITÉ POUR CHOMAGE INVOLONTAIRE

(*Crise ou bris de machines*)

4	groupes	. . fr.	0.75 par jour ;	
4	—	. .	1.00 —	
4	—	. .	1.50 —	
1	—	. .	1.75 —	
5	—	. .	2.00 —	
12	—	. .	0.75 à 1.50 par jour ;	
4	—	. .	1.00 à 1.50 —	
24	—	. .	1.00 à 2.00 —	
4	—	. .	1.50 à 2.00 —	
1	—	. .	1.50 à 2.50 —	
1	—	. .	1.00 à 3.00 —	
1	—	. .	4.50 par semaine ;	
6	—	. .	6.00 —	
1	—	. .	7.50 —	
1	—	. .	9.00 —	(bris de machine)
1	—	. .	9.50 —	—
1	—	. .	10.00 —	
1	—	. .	15.00 —	
5	—	. .	selon la fortune de la caisse.	

La tendance des groupes à indemniser les chômeurs involontaires prouve à l'évidence que les pouvoirs publics devraient intervenir largement, lorsque les crises et les catastrophes viennent priver les travailleurs de leur seule ressource de vivre : **le travail.**

Tableau VI

INDEMNITÉS POUR MALADIES

1	groupe.	. fr.	0.50 par jour ;	
1	—	. . .	1.00 —	
1	—	. . .	1.50 —	
2	—	. . .	2.00 —	

5 groupes	. .	2.50 —
1 —	. . .	2.75 —
5 —	. . .	1.50 à 2.00 par jour ;
1 —	. . .	2.00 par semaine ;
1 —	. . .	4.50 —
1 —	. . .	6.00 —
2 —	. . .	1 1/2 kg. de pain par jour ;
2 —	. . .	7.00 à 10.00 par semaine ;
1 —	. . .	12.00 par semaine.

La caisse de maladie devrait être assez forte pour remplacer les mutualités, bien que pour la plupart créées dans ce but humanitaire.

Tableau VII

INDEMNITÉS POUR PENSIONS

1 groupe.	. fr.	0.50 par jour ;
1 —	. . .	1.00 par jour (typographes bruxellois) ;
1 —	. . .	2.50 par mois ;
2 —	. . .	3.00 à 5.00 par mois ;
2 groupes	. .	5.00 par mois ;
1 —	. .	5.00 à 10.00 par mois (selon le taux de la cotisation) ;
1 groupe.	. .	6.00 par mois.

Tableau VIII

AUTRES INDEMNITÉS

1 groupe.	. fr.	15.00 en cas de pécès ;
1 —	. . .	50.00 —
3 —	. . .	5.00 (une fois donnée) aux conscrits ;
3 —	. . .	5.00 (chaque fois) aux accouchées ;
10 —	. . .	(?) pour déplacement.

Tableau IX

SECRÉTAIRES PERMANENTS ET LEUR RÉMUNÉRATION

Fédérations nationales.

Métallurgie	. . . fr.	150.00 par mois;
Cordonnerie	. . . .	130.00 —
Mineurs	. . . . .	?
Dockers	. . . . .	?
Livre	. . . . .	?

Syndicats.

2	pour les mineurs dont 1 à 1,400 fr. par an ;	
1	— dockers gantois	fr. 30.00 par semaine;
1	— maçons gantois .	30.00 —
1	— métallurgistes gantois	30.00 —
1	— manœuvres gantois.	17.00 par semaine (4 jours de travail),
1	— travailleurs du bois gantois	28.00 p[r] sem.
3	— textiles gantois . . .	25.00 à 30.00 par semaine;
1	— textiles d'Alost . . .	18 fr. p[r] sem.
1	— carriers de Basècles .	100 fr. p[r] mois.
4	postes pour verriers	975 fr. p[r] mois. (président, secrétaire et deux employés).
1	pour les typographes de Bruxelles	200 fr. p[r] mois.

C'est de la part des secrétaires permanents que nous avons reçu le plus promptement et le plus complètement les réponses au questionnaire.

Nous affirmons que le jour où, comme en Allemagne, en Danemark, en Angleterre et aux Etats-Unis, les travailleurs belges libéreront les plus intelligents et les plus actifs d'entre eux, pour se tenir entièrement à leur disposition et pour étudier les questions qui les intéressent, — dès ce jour-là, le développement syndical en Belgique sera tel, qu'il constituera bientôt une force avec laquelle tous les pouvoirs politiques et économiques auront à compter.

Bruxelles, avril 1903. A. Octors.

LES GRÈVES

ITALIE

La grève générale à Rome

Encore un essai de grève générale, et encore un échec à enregistrer, après ceux de Turin et de Florence. La grève des typographes fut la cause initiale du mouvement, et c'est d'elle que nous voulons nous occuper tout d'abord.

La *Fédération du Livre*, qui compte 8.500 membres, est en Italie l'organisation de classe la plus ancienne (la section-mère de Turin a été constituée en 1848) et elle a réussi, sans avoir recours à beaucoup de grèves (2 % de l'ensemble des grèves en 24 ans), à obtenir des patrons la reconnaissance d'un tarif de salaire suffisamment élevé en regard des salaires courants dans les autres métiers et à limiter la journée de travail. A Rome, le salaire pour une journée de travail de dix heures est pour les ouvriers compositeurs de 4 fr. 60 en moyenne ; les ouvriers compositeurs qui travaillent aux pièces gagnent 50 cent. par mille lettres pour les travaux ordinaires et 53 cent. dans les journaux : la journée est de huit heures. Pour le travail à la linotype, le tarif est de 50 fr. la semaine pour les œuvres ordinaires et de 9 fr. la journée dans les quotidiens, avec une journée de travail de sept heures, dont une réservée au nettoyage de la machine.

Ces dernières années, on a commencé l'agitation pour la journée de neuf heures qui a été obtenue à Turin (sans grève), à Come, Novare, Pavie, Lodi, Alexandrie, etc. ; à Brescia, la journée est même de huit heures.

Mais comme partout, le grand fléau est le chômage toujours croissant par augmentation du nombre des typographes qu'attirent les hauts salaires, par l'introduction des machines (ici à Rome, il y en a 30 environ qui fonctionnent), et aussi par les conditions particulières du travail dans la capitale. Ici, en fait, les deux tiers du travail typographique est con-

sacré aux journaux, aux publications officielles des ministères, au compte-rendu du Parlement et un tiers seulement aux travaux du commerce. Pendant les vacances parlementaires, le chômage est inévitable pour un dixième des typographes pendant quatre ou six mois, et il faut ajouter à ces chômeurs intermittents les chômeurs habituels. *La Fédération du Livre* à Rome se flattait de pouvoir restreindre le chômage en réduisant la journée de travail. Fin février, elle donnait aux patrons un délai de 24 heures pour souscrire à ses revendications : la journée de huit heures et augmentation de 24 % sur les salaires pour le travail aux pièces. Les patrons acceptèrent la journée de neuf heures, mais repoussèrent toute augmentation de salaire. La Fédération leur répondit par la grève : elle avait peut-être été un peu vite en besogne, et n'avait peut-être pas suffisamment pris connaissance des conditions de la lutte. Le peu de travail restant à faire pendant les vacances parlementaires pouvait être fait en province, enfin l'introduction de la machine à composer pouvait être activée par la grève. Les journaux acceptaient les nouvelles conditions de travail si les autres patrons y voulaient bien, eux aussi, consentir; mais ils les appliquèrent même sans que la grève eût vaincu. *La Fédération* s'émut alors des attaques de certains journaux contre la grève et imposa aux typographes de refuser de composer tout écrit contraire aux intérêts des grévistes. Cet acte provoqua une protestation collective de la part des journalistes. Les patrons s'obstinaient et refusaient maintenant de consentir à la journée de 9 heures, repoussaient tout arbitrage : ils se constituèrent en syndicats, et les *jaunes* leur prêtèrent main-forte. Le gouvernement menaça les patrons de leur confisquer leurs avantages si, dans les huit jours, ils ne rendaient pas les travaux qui leur étaient confiés; ils prétextèrent un cas de force majeure et eurent gain de cause. Les subsides s'épuisaient : les 40.000 fr. de la caisse de résistance étaient distribués et on était obligé de recourir aux prêts (50.000 fr.); aux envois des sections (30.000 fr. d'Italie, 12.000 de l'étranger) ; aux secours des associations ouvrières et des organi-

sations socialistes (80 000 fr.). La résistance continuait néanmoins. En avril, il ne restait plus d'issue que dans la grève générale. Les 34.000 ouvriers organisés de la capitale vinrent prêter main-forte à leurs camarades. Mais il y a à Rome 188.000 salariés et la population ne ressentit guère les effets de la grève générale : les voitures, c'est vrai, manquaient et les journaux sauf un — le plus réactionnaire — cessèrent de paraître. Des voitures et des tramways de forme assez variée furent mis en marche, on avait pourvu à la fabrication du pain par les militaires. Les démonstrations des grévistes étaient dissoutes par la cavalerie sans beaucoup de peine et les arrestations se multipliaient. La grève avait réussi à mobiliser en deux jours la classe ouvrière, mais le but n'était pas atteint et les patrons refusaient toute entente. Malgré le conseil des députés socialistes, les typographes refusèrent de reprendre le travail purement et simplement et poursuivirent la grève pendant une semaine encore, demandant aux patrons la journée de neuf heures sans augmentation de salaire. Ils obtinrent un nouveau refus et, après 47 jours de lutte, ils rentrèrent au travail aux conditions du syndicat patronal : les ouvriers seraient appelés nominativement par les patrons à reprendre leur place ; les ouvriers fédérés ou non fédérés pouvaient être embauchés aux mêmes conditions ; défense aux chefs d'équipe de faire partie de la *Fédération* ; liberté d'employer les femmes aux machines avec des salaires au-dessous du tarif. Cette dernière condition peut avoir de graves conséquences.

Alessandro Schiavi.

RUSSIE

Statistique des grèves du département de la police russe

Les lacunes que présente la statistique officielle des grèves, comme on l'a prouvé même pour un État comme la France ou l'Allemagne, où les organes administratifs doivent

toujours tenir un certain compte de la publicité, sont si considérables que tous les matériaux qu'ils nous fournissent sont souvent douteux. Mais comment parler d'une statistique des grèves faite en dehors de la moindre publicité, où manquent les plus minimes garanties d'un travail administratif consciencieux ?

C'est cependant le cas en Russie. La statistique, qui devrait fournir un tableau des conflits économiques, démontre aussi clairement que possible combien est mal informé le gouvernement central sur ce qui se passe dans le pays.

Une statistique au vrai sens du mot n'y existe pas. Les publications statistiques sur la question ouvrière n'arrivent que rarement à paraître. Mais le mémoire du Ministère des Finances sur l'autorisation de la liberté de coalition, auquel est annexé un tableau sur le mouvement gréviste en 1901, prouve que le gouvernement a tenté d'esquisser quelque chose d'approchant à une statistique des grèves. Les chiffres que ce tableau nous procure ont été réunis par les inspecteurs de fabrique qui, comme on sait, ont une grande part dans l'élaboration du mémoire. Outre ce tableau, nous en possédons encore un autre, concernant les années allant de 1895 à 1897, et emprunté à un mémoire du ministre de l'Intérieur adressé au Conseil de l'Empire sur « l'accroissement de la police dans les districts industriels ». Ces deux tableaux sont difficilement comparables. Le second donne en effet outre le nombre des gréviste celui des « perturbateurs de l'ordre public ». Pour le ministre de la police, il s'agissait surtout de prouver le caractère dangereux de la population des fabriques : aussi vient-il aussitôt à l'esprit que le ministre a compté parmi les grévistes de simples perturbateurs qui sont venus contrarier la police. Si donc les deux tableaux ne permettent pas de tirer des conclusions, si l'on ne peut prétendre illustrer même approximativement les conditions réelles, les chiffres communiqués ne nous en fournissent pas moins certains renseignements sur le procès d'évolution qui se développe dans ces dernières années dans la classe ouvrière russe et contribuent plus d'une fois à nous faire comprendre l'attitude du gouvernement.

de nous permettent de savoir, par exemple, dans quelles parties de l'Empire, dans quelles branches d'industrie l'esprit de la lutte économique a atteint un degré supérieur de matérialité, et, par là, nous arrivons à comprendre le tactique du gouvernement.

« En 1905, nous dit l'exploration apportée au bâtiment du ministère des finances, les divers gouvernements ont participé de la façon suivante aux 1.59 grèves qui ont eu lieu : le gouvernement de Vilna à 30, de Moscou à 12, de Pétersbourg, à 12, de Moscou à 10, de Poltava et de Kharkow l'un et l'autre à 8, de Grodno, Kalisch, et Perm chacun à 4, et les autres gouvernements à 1-3 grèves. Le nombre des grèves dans les deux premiers gouvernements s'explique par les mouvements qui se sont produits à cette époque dans les petites fabriques de cuir. Dans le chiffre total de 55.000 grévistes et de 99.345 jours de grève, le gouvernement de Pétersbourg entre pour 14.300 grévistes et 41.900 jours de grève, ce qui s'explique par les conditions de travail dans de grandes fabriques employant de nombreux ouvriers. Après Pétersbourg vient le gouvernement de Vladimir, où il ne s'est produit que trois grèves, mais où le nombre des grévistes s'est élevé à 2.225. Le chiffre des jours de grève est particulièrement fort dans le gouvernement de Vilna parce que les conditions de travail y sont traînes en longueur. Parmi les autres gouvernements, il faut encore citer Minsk, Wolhynie, Moscou, Riazan et Kherson, où le chiffre des grévistes dépasse 500 et celui des jours de grève 1.500 ».

Le ministère des finances nous donne les renseignements suivants sur la participation des diverses branches d'industrie au mouvement gréviste. « La première place revient à l'industrie métallurgique pour le nombre des grévistes et des jours perdus, dans 53 fabriques 3.765 ouvriers ont fait grève pendant 18.467 jours. En second lieu vient l'industrie du coton avec les chiffres suivants : 77 fabriques 3.760 grévistes, 15.467 jours de grève. »

Puis le ministère établit administrativement le fait particulièrement heureux que la lutte a été surtout menée pour

arriver à une diminution du temps de travail. « La revendication d'une diminution de la journée de travail, nous dit le ministère a été la cause du conflit dans 39 grèves avec 10.334 grévistes et 44.668 jours de grève. Sur ces 39 grèves, 29 appartiennent aux grèves générales des ouvriers du cuir dans le gouvernement de Vilna, et 8 aux grandes grèves des industries métallurgique et textile dans le gouvernement de Pétersbourg. Dans la plupart des cas, le résultat a été un accord entre les deux parties et la reprise du travail avec les anciens ouvriers. Dans un cas seulement, il s'est produit un renvoi général de tous les ouvriers précédemment employés. Dans quatre cas, l'employeur a dû céder complètement; dans 11 cas, les ouvriers ont dû renoncer à leurs revendications. En outre, trois grèves moins importantes se sont produites pour le même motif ; dans un cas, l'administration voulait allonger le temps de travail, dans les deux autres, il s'agissait d'une division défectueuse du temps de travail. « En second lieu viennent les revendications portant sur le salaire ». Dans 33 cas, on fit grève parce que l'ouvrier n'était pas satisfait du salaire existant; dans 4 cas, l'administration des fabriques voulait réduire le salaire; dans 2 cas, il s'agissait de s'opposer aux amendes ». Tandis que dans les grèves ayant pour but la réduction du temps de travail, on peut observer qu'elles se rencontrent dans les branches d'industrie qui comptent les ouvriers les plus développés, celles qui ont été menées en vue d'une amélioration de salaire ne présentent qu'un tableau confus. A ces dernières ont été intéressés 12 gouvernements avec 8 industries différentes, 2.254 grévistes et 8.748 jours de grève. Le ministère groupe de la façon suivante les causes détaillées qui ont conduit à revendiquer une amélioration de salaire : 1° « Conscience que les conventions avec les patrons étaient insuffisamment avantageuses ; 2° salaire supérieur dans les entreprises voisines; 3° salaire supérieur à une époque de meilleur écoulement et de prix plus élevés ; 4° conviction que l'industrie intéressée présentait un certain risque professionnel et enfin l'influence des travailleurs des autres entreprises et

celle des *partis socialistes*. Ces grèves aboutirent comme les autres à un accord des deux parties et dans quelques cas à un renvoi partiel ou général ». Dans quatre cas, des grèves éclatèrent parce qu'on voulait diminuer le salaire. 443 ouvriers y participèrent. Dans huit cas, 681 ouvriers chomèrent 2.746 jours parce que le salaire était irrégulièrement payé. On constate que ce fait ne se produit que dans les petites exploitations. En beaucoup de cas, les ouvriers se sont trouvés en présence de tentatives des patrons de diminuer le salaire, qui se dissimulaient sous le prétexte d'une transformation de la distribution du travail. Le tableau cite vingt-et-un cas de cette espèce où l'on est arrivé à cesser le travail; ces grèves comprenaient 982 grévistes avec 7.166 jours de chômage.

Au sujet des pertes subies par le fait des grèves par les patrons et les ouvriers, le ministère pense qu'elles se balancent. En un cas, par exemple, où le chiffre des jours chômés s'élève à 2.505, la perte du patron est estimée à 1.400 roubles, celle des ouvriers à 1002. Dans un autre cas, le dommage causé au patron pour 1814 journées a 900 roubles, celui causé aux ouvriers à 597. Dans un autre cas, la perte du patron est estimée à 7000, celle des ouvriers à 3600 roubles. « Si l'on compare le nombre des grévistes d'une fabrique au nombre total des ouvriers de cette fabrique, on voit que la proportion pour cent des grévistes est particulièrement élevée si la grève s'étend à plusieurs établissements, en ce cas, elle s'élève jusqu'à près de 100 pour 100, comme on a pu l'observer en mai à Pétersbourg et en juillet à Vilna. Si l'on classe les grèves d'après les mois, on peut remarquer qu'à ce point de vue ce sont surtout mai et octobre qui l'emportent. En mai, il y eut 20 grèves avec 9952 grévistes et 29 405 journées; en octobre, 29 grèves avec 1043 grévistes et 16.389 journées. Les mois où il y a le moins d'agitation sont ceux de février, janvier, mars, décembre, novembre. »

Ce n'est qu'avec la plus grande prudence que l'on peut mettre en regard des chiffres concernant 1901 avec ceux qui se rapportent à 1895-1897, et l'on ne doit pas après les avoir

comparés passer sur une pensée qui paraît correspondre très fortement à la réalité ; la gravité de la lutte économique n'aurait nullement diminué aussi fortement qu'on est tenté de le croire si l'on considère la crise industrielle commencée depuis 1898. C'est à cette conclusion qu'aboutit d'ailleurs l'économiste russe P. Struwe dans son introduction au mémoire du ministère des finances. On peut voir en effet que, tandis que de 1895 à 1897, dans les 14 gouvernements entrant dans le tableau du ministre de la police, le nombre moyen annuel des grévistes et perturbateurs de l'ordre public s'élève à 21.476, ce nombre monte à 22.324 en 1901. Dans la mesure où l'on peut s'appuyer sur des chiffres aussi insuffisants, il semble qu'on puisse constater un accroissement du mouvement gréviste même dans les années les plus mauvaises. Ce phénomène s'explique peut-être par la tendance des patrons à empirer les conditions du travail. Nous ne possédons pas de chiffres pour les années antérieures à 1895, et le tableau du ministre de l'intérieur ne contient pas de données plus récentes que celles qui se rapportent à 1901. Nous ne savons donc rien des chiffres qui ont pu conduire le gouvernement à se convaincre de la nécessité d'une réglementation légale de la journée de travail. Toutefois, il est peu douteux qu'il se soit trouvé en présence de chiffres constamment croissants.

On peut encore relever une relation intéressante entre les chiffres des grèves et la politique gouvernementale. Le gouvernement a dû, dans ces derniers temps, essayer de se concilier les ouvriers. A ce qu'il semble, on a élaboré tout un système dans ce but (rappelons simplement les « assemblées ouvrières » de St-Pétersbourg qui se trouvent sous la protection du ministre de l'intérieur, de Plehve). Les coquetteries du gouvernement ont commencé à Moscou, parmi les ouvriers métallurgistes. Or, ce sont précisément ceux qui (les chiffres nous le montrent) inclinent le plus à pratiquer la solidarité.

R. Popoff.

(Traduit par Léon Remy).

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

L'année Sociologique, publiée sous la direction de M. Durkheim, *Sixième Année 1901-1902* (1 vol. in-8°, Félix Alcan, éditeur, 1903). Le tome VI de l'*Année Sociologique* est conçu sur le même plan que les précédents. La première partie comprend deux Mémoires. Le premier, de MM. Durkheim et Mauss, est une étude sur *les Formes primitives de la classification*. Comment les hommes sont-ils arrivés à cette idée que les êtres pouvaient et devaient être rangés en genres et en espèces, coordonnés et subordonnés les uns aux autres? Psychologues et logiciens admettent d'ordinaire que c'est en vertu d'une faculté innée de l'entendement. Selon MM. Durkheim et Mauss, les cadres des classifications les plus élémentaires et les plus anciennes que nous connaissions sont empruntés à l'organisation des sociétés. Ce sont, d'après eux, les groupements humains, avec leurs divisions et leurs subdivisions, qui ont servi de modèles aux groupements des choses. Les auteurs font, d'ailleurs, entrevoir comment ces premiers systèmes de classification se rattachent à ceux que l'on trouve au début de la science et de la philosophie. Incidemment, ils sont amenés à parler des notions de temps, d'espace, et exposent également comment, à leur sens, ces représentations dépendent de causes collectives. — Le second mémoire est dû à M. Bouglé. C'est une revue générale des théories les plus récentes sur la division du travail social. M. Bouglé les expose, les discute et essaie de déterminer l'état présent de la question. — La deuxième partie de l'*Année* est consacrée, comme dans tous les tomes précédents, à l'analyse des ouvrages relatifs à la sociologie générale, religieuse, juridique, criminelle, économique, esthétique, à la morphologie sociale (étude des formes matérielles des groupements humains). Ces analyses sont méthodiquement groupées, suivant la nature des questions traitées dans les travaux analysés. *L'Année Sociologique* constitue un instrument de travail excellent et précieux. A. M.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE FRANÇAISE

La Revue socialiste *(Mars)*. Fournière examine, du point de vue de la « socialisation de la morale », les systèmes socialistes de Saint-Simon à Proudhon. — Ch. A. Bertrand donne un résumé rapide de l'action des Socialistes allemands au Reichstag. — Quay-Cendre, à propos de l'attitude, d'une part, des deux officiers français refusant de marcher contre les congrégations, et, d'autre part, des 352 miliciens suisses qui se refusaient récemment à prendre les armes contre les grévistes de Genève, critique le principe de l'*obéissance passive*. — Angelo Majorana étudie, dans un article documenté, la municipalisation des services publics en Italie.

(Avril). Fournière poursuit ses études sur les systèmes socialismes, et examine la question de la *Femme émancipée.* — L'intérêt de ce numéro de la *Revue Socialiste* est tout entier dans la publication de deux discours de Jaurès et de Millerand. Jaurès parla à Denain, il y a quelques mois, et, comme il se trouvait en plein centre ouvrier, sur lequel la propagande de Guesde rayonne depuis longtemps, il sentit le besoin de colorer son socialisme : ce qui fait que ce discours ne ressemble pas à ceux que Jaurès a coutume de prononcer depuis quelque temps. La différence de milieu explique la différence de langage. — Mais c'est le discours prononcé par Millerand à Vierzon, le 14 mars 1903, qui est surtout à retenir. Millerand y rappelle les étapes de son évolution socialiste, depuis le jour où, sous l'influence d'Eugène Baudin et de Charles Longuet, il sentit que « le programme du parti radical était vraiment trop insuffisant au point de vue de l'idée sociale ». Dès ce jour, Millerand s'enrôla dans le parti socialiste, mais, dit-il, c'était pour le faire entrer dans les « cadres réguliers du parti républicain ». Il signale et glorifie son œuvre personnelle dans le socialisme français, depuis son action générale jusqu'à son action ministérielle. On a beaucoup parlé des déclarations de Millerand au sujet du *Manuel du soldat.* La sténographie nous les rapporte exactement : «...Ministre de la guerre, chargé, par ma fonction même, de faire respecter la discipline dans l'armée, j'aurais, comme le général André, interdit aux conscrits l'entrée des salles où l'on distribuait de pareils libelles ». — Millerand explique aussi son vote contre la séparation des Églises et de l'État et renouvelle les déclarations que nos lecteurs connaissent. — La fin de son discours précise les conceptions réformistes anti-socialistes de l'ancien ministre : « J'ai dit que le parti socialiste pourrait être appelé demain à accepter la responsabilité du pouvoir. C'est qu'en effet, vous le devinez bien, je n'accepte pas seulement, je réclame pour mon parti sa part de responsabilité gouvernementale, parce que, après avoir passé trois ans au ministère, je veux vous apporter cette affirmation, née de l'expérience, qu'en trois ans de pouvoir, j'ai plus fait pour mes idées et pour mon pays qu'il ne m'avait été donné de faire en 18 ans de parlement.... C'est de la démocratie, du suffrage universel, de l'égalité des droits, que nous ferons sortir, en les cultivant et en les développant, la société future... Parler de révolution aux foules ! Mais c'est agiter devant elles un grelot sonore qui ne les conduit nulle part : C'est dégoûter les masses de l'effort réformiste et utile de tous les jours...» On le voit, c'est là un document de toute première importance.

(Mai). Le numéro de mai a une valeur identique de documentation. Il publie, *in extenso*, les principaux discours prononcés aux Congrès de Bordeaux : Hervé, Sarraute, Millerand, Jaurès, Renaudel, Baudot, etc... Nous n'y insistons pas davantage, le *Mouvement Socialiste* ayant publié suffisamment de documents sur le Congrès de Bordeaux. A. M.

L'Art, la Littérature

CRITIQUE D'ART [1]

(Fin)

Au Luxembourg

Des tableaux que leur âge avancé rendait dignes du Louvre ont été remplacés parfois avec bonheur. S'offrent à notre admiration : — de Zuloaga, une naine difforme, hideuse et falote, sœur du Pied-bot de Ribera. Les Espagnols aiment à représenter les plus macabres et les plus grotesques déchéances humaines, la pauvreté des mendiants, les misères des tarés physiologiques, et ils font, comme ici Zuloaga, sortir une beauté sauvage de ces hideurs comiques et navrantes.

De Mlle Dufau, l'Automne, éclatant et doux poème de la nature toute gonflée encore des voluptueuses moiteurs estivales et décorée par l'or chaud ou pâle des feuillées comme par de grands plumages roux et jaunes. Un centaure passe le long de la route, portant sur son échine une femme nonchalante ; une tanagréenne, enroulée dans des voiles bleus, se retourne comme pour dire adieu à toute la splendeur de la saison où la mort est latente. Au premier plan un homme nu laisse déborder de sa main, comme d'une coupe, des grappes de raisin lumineux, et une femme nue, aux chairs florissantes et polies, parmi les raisins et les fruits, auprès d'un bassin jonché de feuilles et de fleurs, dort, divinité de l'indolence du monde envahi d'une torpeur sacrée. Ce n'est pas là l'agonie morose des pays du Nord, c'est un trépas splendide et délicieux, un magnifique alanguissement dans un sommeil d'or, d'opale et de lumière. Le flottement impalpable d'une atmosphère caressante enveloppe la vision symbolique, peinte par riches harmonies heureuses, par larges coulées nacrées et légères, d'une touche féminine certes, si ce mot veut dire toute moelleuse, toute gracieuse, mais à mille lieues de la fadeur.

De Fantin-Latour le portrait solide, consciencieux d'une jeune femme, en robe noire, lisant, dans un fauteuil rouge éteint, sur un fond gris. C'est une œuvre intime, concentrée.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

Le visage où se décèle la méditation de l'esprit absorbé est d'un sentiment intense et d'une profonde véracité. Il y a beaucoup d'âme et de tendresse humaine en ce sobre et sérieux tableau.

D'Henri Martin un « Devant la porte » à l'heure où la chaleur s'abaisse, où l'ardeur de la clarté s'estompe. Un grand reflet blond baigne la façade de la maison et le sol du chemin; la baie de la porte est emplie d'une ombre douce à l'hôte. Impression de familiarité, de paix délicieuses.

De Lagarde, une marche harassée de soldats vaincus dans un bois aux arbres nus et droits comme des lances. Sur le chemin de neige et de boue il y a des morts. Des lueurs rouges ensanglantent le ciel derrière la forêt. Belle œuvre tragique et désolée que j'avais beaucoup remarquée au Salon dernier.

De Toulouse-Lautrec, une de ces femmes spéciales dont ce corrosif artiste s'était fait le commensal. Ce portrait sans nom est incisif et cruel. La dégradation vicieuse, la méchanceté professionnelle y sont relatées sans ménagement. Étude impitoyable, c'est un document psychologique et social d'une authenticité parfaite et qui en dit long sur la puissance créatrice de certains milieux que nos institutions protègent.

Voilà donc d'excellentes recrues. Par malheur on a acheté et exposé une immense Tuerie de Sérail de Benjamin Constant, avec des corps de cire, des arabesques minutieuses, des étoffes en papier rosâtre, des bourreaux noirs comme leurs crimes, une chose poncée, égale, nivelée, mince et bazar, puis une bataille d'Eylau de Flameng qu'on eût dû laisser aux Panoramas forains, enfin quelques autres horreurs ou, si vous voulez, quelques autres inutilités.

Gustave Kahn a, dans la *Nouvelle Revue*, noté très justement la triste sottise de l'État-Mécène. Il est sûr que, parmi les œuvres des bons peintres, le Luxembourg a laissé échapper les plus décisives. Il est des Fantin-Latour plus beaux que la « Nuit », des La Touche préférables à « Une Loge », des Cazin plus révélateurs de Cazin qu' « Ismaël et Agar », etc. Mais surtout ce Musée, — dont le directeur est un esprit délicat intimidé par la toute-puissance des intrigues — ce Musée infortuné est une auberge où festoient les arrivistes, les arrivés, les passeurs de muscade, les escamoteurs de facile succès et de gloire bonne-fille. Une « Mise au tombeau de Sainte-Cécile » accapare la moitié d'une muraille ; c'est un épouvantail académique signé Bouguereau, et partout

s'étalent les Carolus Duran de la décadence, les Jules Lefebvre en toile cirée et en taffetas, les Meissonier desséchés, les Brouillet douceâtres, les Leroy plats et courtisanesques, tandis que Manet, Monet, Renoir, Pissarro, Sisley, Degas étouffent dans une petite chambre annexe où ils sont logés par pitié ainsi que dans des communs et que dans une semblable petite chambre en face, les Étrangers reçoivent une hospitalité si piteuse et si ladre que pour faire entrer Zuloaga on remise Watts et Whistler au grenier.

A tout prix donc il faut de la place. Or on ne peut songer à agrandir le Musée ; ce serait empiéter sur le jardin qui doit être intangible, de par sa beauté. Le bon moyen serait de faire un feu de joie avec toutes les loques picturales dont le Luxembourg regorge; nous aurions ainsi de vastes panneaux où accrocher les marines de Monet, les Signac, les Luce, sans compter les Van Rysselberghe, les Segantini, les Fritz-Erler, tous ces peintres d'outre-France dont la rue de Valois semble ignorer profondément l'existence. Mais M. Bénédite ne peut ni ne veut souscrire à un aussi salubre songe. « Ranvier et Tattegrain ont des admirateurs, pense-t-il, et tous les goûts ont droit de cité en mon Musée, puisqu'ils sont tous dans la nature. Bien plutôt mon dessein est de transporter tout ou partie de mon Musée à l'Hospice des sourds-muets lorsqu'il sera vacant. Là nous serons à l'aise ». Je le crois; mais les sourds-muets ne quitteront pas de sitôt leur demeure; un nouvel asile ne leur sera pas de sitôt construit. Et puis les cimes de la rue Saint-Jacques sont lointaines; ceux du centre et de la rive droite n'y viendront pas volontiers. En un mot, étrange projet que de vouloir faire entrer ce Musée dans cet hôpital.

Pourquoi donc perdre de vue que Paris abonde en vieux hôtels des XVI^e^, XVII^e^, XVIII^e^ siècles, merveilles aujourd'hui souillées par des boutiquiers auxquels c'est un pressant devoir de les arracher ? Derrière Saint-Germain-des-Près, à deux pas de la Seine, au cœur de la Ville, se dresse la hautaine et magnifique maison de l'Abbaye, où sévit un Institut dentaire. Est-ce que l'État ne devrait pas racheter et sauver ce palais vénérable ? et quel plus rationnel usage en faire alors que d'y verser le trop-plein sans cesse accru du Luxembourg ? Cela coûterait moins cher que de bâtir un nouveau séjour aux pupilles de l'Abbé de l'Épée

Je pose cette question à MM. Bénédite et Roujon et leur rappelle qu'il est une expropriation pour cause de beauté publique.

Quelques Expositions

CARRIÈRE, CHEZ BERNHEIM

Ce fut une grande fête d'art. Rien de plus prestigieux que ces nappes d'ombre qui vont du brun de bure au gris argenté, avec des intensités de ténèbres, des miroitements moirés d'eaux nocturnes et sous lesquelles se modèlent et transparaissent des mères douloureuses pleurant dans les plis de leurs longues robes remontées, des petites filles graves et priantes, des petits garçons tristes et fiers. Rien de plus sculptural, de plus puissamment humain que ces têtes aux larges traits bons et tourmentés, pétris d'un pouce si hardi, dans une glaise si souple. Rien de plus humide de vie que ces portraits (Rodin, Mentchnikoff, Verlaine), de plus philosophique que ces symboles des hautes mélancolies de l'idée ou de la passion, ces paysages unicolores et désolés dans leur teinte d'eau-forte douce. L'ampleur est devenue plus magistrale, la suavité plus fluide, la grâce et la vigueur plus souveraines Cela est peint avec de la brume caressante qui, où il faut, devient marbre. Parfois on surprend un ressouvenir de Van Dyck — comme dans cet enfant, ou mieux cet infant qui, debout à côté de sa mère navrante, porte avec une noblesse étrange une misère qui le fait si pâle. Cet autre enfant, — en robe celui-là — qui tient à deux mains un petit pot et qui nous regarde avec les grands yeux étonnés de sa bonne figure ingénue, c'est une chose adorablement touchante et immortelle comme l'enfance. Une humanité tendre ou poignante, rêveuse, attristée, toujours profonde, gonfle de ses sucs divins l'œuvre de Carrière. — Anatole France et Séailles veulent — par souscription — offrir à l'Etat le Christ de tant d'amour et de tant de souffrance qui fut une des pures splendeurs de l'exposition récente. Ils ont raison. D'aucuns ont protesté. Mais s'il y a un anticléricalisme public en art il faut brûler les Fra-Angelico du Louvre et démolir les Cathédrales qui nous donnent à notre insu le goût du ciel. Et cela deviendrait très grave.

LA SOCIÉTÉ NOUVELLE, CHEZ DURAND-RUEL

C'est un groupe d'élite qui a bien soutenu, cette fois encore, son juste renom. Toutefois l'absence de La Touche, d'Aman Jean, de Brangwyn n'alla pas sans regrets. Les paysages belges de Claus, non exempts de quelques sécheresses, mais d'une vérité fraîche et gaie, rendaient témoignage à l'Impressionnisme. La femme de Cottet, à la figure terreuse et fatidique, tenant son enfant mort enguirlandé de fleurs criardes, laissait une émotion obsédante. Les Jacques Blanches étaient d'une virtuosité riche et savoureuse. Mais surtout les landes de Dauchez avec leurs genêts vert de-gris couchés par le vent, les landes vieilles comme le monde où paît un cheval maigre, les landes coupées de canaux marins, les « Devant la porte » d'Henri Martin, ses villages colorés par des heures et des ciels divers, enfin les scènes bretonnes de Simon, d'une facture drue et rude, m'ont donné des visions de la Bretagne et du Midi, dont je n'oublie ni le robuste et placide réalisme, ni la poésie sombre, ni le charme changeant.

ARTS RÉUNIS, CHEZ GEORGES PETIT

Seuls les bronzes de Nocquet, dont l'allure audacieuse est parfois d'une énergie rodinienne, méritent d'être loués.

AQUARELLISTES

Peu de chose ici encore, mis à part des La Touche aux fonds verdis comme la mousse des vieux puits, aux intimités mystérieuses, et des Jeanniot, d'une acuité très personnelle. Les Guirand de Scaevola, suprêmement habiles, flamboient d'une lumière de projections, mais tout ce qui n'est pas directement éclairé reste opaque, ce qui est faux, et le dessin et le modèle sont sages comme du Brouillet. Luigi Loir est joli, très parisien en ses vues de Paris, De Lasenay miniaturise non sans grandeur. C'est tout.

René FLEURY.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE SIDET FRÈRES

PROLÉTARIAT ET LUTTE DE CLASSE

(FIN [1])

II

LIBERTÉ ET JUSTICE

Quand nous disons que les classes sont nécessairement en antagonisme, et qu'il est, par suite, impossible à un parti de représenter logiquement les intérêts de plusieurs classes ou de toutes les grandes classes, nous ne prétendons pas par là qu'un parti doive nécessairement se borner à représenter un intérêt de classe déterminé. Il ne peut à la longue représenter des intérêts de classe différents; mais il peut, il doit représenter d'autres intérêts que des intérêts de classe. Il s'agit naturellement ici d'intérêts sociaux, non d'intérêts personnels qui n'ont rien à voir avec la politique et qui, même quand ils cherchent à prévaloir, se présentent sous le couvert d'intérêts sociaux. Mais, parmi ces derniers, il ne se trouve pas uniquement des intérêts de classe. La totalité des intérêts de classe qui agissent dans une société, ne constitue pas la totalité des intérêts sociaux; les intérêts artistiques, scientifiques, les intérêts des sexes, etc., ne sont souvent pas des intérêts de classe.

Cependant tous les intérêts sociaux sont très étroitement unis entre eux, et les intérêts de classe sont, en dernière ligne, décisifs. A la position particulière qu'occupe une certaine classe, correspond une attitude déterminée vis à vis des intérêts sociaux qui ne sont pas directement des intérêts de classe, une attitude

(1) Voir notre dernier numéro.

déterminée du parti, qui défend les intérêts de cette classe, vis à vis des divers problèmes sociaux.

Aussi le parti socialiste doit-il se préoccuper de toutes les questions sociales, même quand elles n'ont rien à voir, au moins directement, avec les intérêts de classe du prolétariat. Mais l'attitude qu'il doit observer vis à vis de chacune de ces questions n'est nullement arbitraire ; elle est déterminée par la position qu'occupe le prolétariat dans la société.

Le prolétariat est une classe d'une espèce toute particulière. Il ne forme pas seulement, comme nous l'avons vu, la grande majorité de la population dans un état industriel moderne, les deux tiers ou les trois quarts ; il est aussi la seule classe qui vive exclusivement de son travail et non de l'exploitation d'autrui.

Dans la société actuelle, presque personne n'est assuré de n'être pas exploité. Nous avons déjà vu comment les capitalistes industriels et les propriétaires fonciers étaient exploités par le financier, quand il leur fallait lui emprunter de l'argent. Mais le financier, à son tour, comme tout autre citoyen, est exploité par l'État, auquel il faut payer les impôts. Ce n'est qu'en partie qu'ils servent à accomplir un travail social nécessaire. Pour l'autre partie, ils servent à entretenir les parasites qui ne manquent dans aucun État et qui, dans certaines circonstances, comme en France, avant la Révolution, peuvent ruiner la nation.

Des personnages hauts placés, très haut placés même, peuvent également être exploités. Ils s'endettent fort souvent et se voient, des lors, obligés de payer leur tribut au capital-argent. Les chefs de cette société d'exploiteurs s'exploitent souvent entre eux. C'est, en général, le financier qui rit le dernier.

Dans la société bourgeoise, tout le monde se plaint

donc d'exploitation et d'oppression. Il n'est peut-être pas de classe qui ne doive combattre pour une liberté ou pour un droit.

Mais en dehors du prolétariat, de la classe des salariés, comprenant les paysans les moins fortunés, les artisans travaillant seuls, les industriels à domicile, il n'existe pas de classe qui ne tire de l'exploitation au moins une partie de ses revenus, qui ne soit intéressée de quelque façon à l'exploitation et à l'oppression. En dehors du prolétariat, aucune classe ne peut mener logiquement la lutte pour le droit et la liberté. Chacune d'elles doit refuser aux autres ce qu'elle revendique pour elle-même. Cette inconséquence prend d'ailleurs des formes grotesques.

Les princes allemands du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles déclaraient combattre pour la « liberté allemande », quand ils voulaient fortifier leur despotisme au détriment du pouvoir impérial. La petite noblesse émettait les mêmes prétentions à leur égard. Mais princes et nobliaux se tournèrent avec fureur contre les paysans quand ceux-ci à leur tour réclamèrent un peu de liberté.

Dans la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis du 4 juillet 1776, on affirme que tous les hommes, nés égaux, ont été dotés par leur créateur, de certains droits inaliénables, parmi lesquels il faut ranger le droit à la vie, la liberté, l'aspiration au bonheur. Mais, de l'opinion même de ceux qui les avaient proclamés, ces droits inaliénables s'accordaient parfaitement avec l'absence de droits pour la femme, la mise hors la loi de l'Indien, l'esclavage du nègre.

Il n'existe qu'une classe qui puisse combattre l'exploitation et l'oppression sous toutes leurs formes, c'est le prolétariat. Et non seulement il peut mener cette lutte, mais encore il doit le faire. Sa propre exploitation,

sa propre oppression ne cesseront que quand toute exploitation, toute oppression auront été rendues impossibles.

Le parti socialiste, qui est le seul interprète conscient et logique des intérêts de classe du prolétariat, est par suite le seul parti qui prenne en main la cause de la liberté générale, de l'égalité des droits contre toute oppression et toute exploitation.

Seul, il réclame la liberté complète de la science. Même le plus démocrate de nos démocrates bourgeois pense que l'enseignement scientifique dans les universités doit rester un monopole entre les mains des partisans de l'ordre social actuel. On demande la science sans hypothèse, mais on sous-entend que chaque savant verra se fermer devant lui les portes du temple de la science, s'il arrive à des résultats gênants pour l'État et l'ordre social actuel.

Cependant on pourrait croire, à propos de la liberté complète de la science, que la démocratie socialiste la réclame dans son propre intérêt. En effet, toutes les tendances scientifiques sur lesquelles elle s'appuie sont défendues dans les Universités.

Mais la démocratie socialiste intervient encore en faveur de toute nation opprimée, que ce soit la sienne propre ou une nation étrangère. Aucun parti, par exemple, en Allemagne n'a plus énergiquement condamné les mesures d'oppression prises contre les Polonais et les Danois, que la démocratie socialiste ; aucun parti en Angleterre ne s'est rangé plus décidément du côté des Irlandais que les socialistes.

Pour la même raison, la démocratie socialiste combat la politique de conquête coloniale, non seulement en Allemagne, en France, en Italie, où l'exploitation des colonies est fort onéreuse, mais encore en Hollande

et en Angleterre, où une grande partie de la fortune publique est fondée sur elle.

A la situation de classe du prolétariat qui lui fait faire front contre toute exploitation et toute oppression, correspond l'attitude de la démocratie socialiste dans la question de la femme.

Peu à peu, en hésitant, obéissant plus à la nécessité qu'à leurs propres sentiments, quelques partis bourgeois commencent à abolir certains des privilèges dont les hommes jouissent à l'exclusion des femmes. Le seul parti qui combatte ces privilèges dans leur ensemble, qui les ait toujours combattu, est le parti socialiste.

Il défend même ses adversaires quand ils sont opprimés. Nous ne parlons pas seulement des Polonais et des Irlandais, dont la majorité appartient aux éléments les plus réactionnaires, des femmes bourgeoises qui maintenant déjà n'utilisent que trop volontiers leur influence politique contre le prolétariat; notre remarque s'applique à l'Église et en particulier à l'Église catholique. Le clergé apparaît comme une puissante organisation d'exploitation et d'oppression, qui combat avec la dernière hostilité tous les efforts que tente le prolétariat pour s'affranchir. En vertu de ce principe, le parti socialiste doit combattre énergiquement le clergé, là où il se pose en défenseur de l'exploitation et de l'oppression; il doit s'efforcer de le dépouiller de tous les privilèges qui en font un adversaire si dangereux du prolétariat qui s'élève. Mais la démocratie socialiste intervient en faveur des droits de ce même clergé, quand il est opprimé et soumis à des lois d'exception. On sait que notre parti, en Allemagne, a toujours condamné le « *Kulturkampf* » et, aujourd'hui encore, il demande l'abrogation du reste des anciennes lois d'exception.

Les mêmes principes guident sa conduite à l'égard des classes intermédiaires entre le prolétariat et les grands exploiteurs. Quand ces classes, petits bourgeois et paysans, cherchent à améliorer leur situation en augmentant l'exploitation des faibles, salariés ou enfants, le parti socialiste ne peut se ranger de leur côté; il doit les combattre. Mais ces classes n'ont pas de meilleur défenseur quand elles s'attaquent à l'exploitation et à l'oppression. Le parti socialiste est aujourd'hui au premier rang dans la lutte contre les droits sur les moyens de subsistance. Et ce faisant, il ne défend pas seulement les intérêts des prolétaires, mais encore ceux des petits bourgeois et des petits paysans. Il leur est encore utile en combattant le militarisme, en intervenant pour remplacer les impôts indirects par un impôt progressif sur le revenu, en poursuivant la socialisation ou la communalisation des grands monopoles, etc. Dans la mesure où, dans la société actuelle, on peut venir en aide aux petits bourgeois et aux petits commerçants, il n'est possible de le faire que grâce à ces dernières méthodes.

Rien de plus faux que de prétendre que le parti socialiste veut rendre la vie aussi dure que possible aux petites gens. Il vient à leur secours, quand cela est raisonnablement possible, quand l'aide qu'il leur prête s'accorde avec les nécessités du développement économique de la société, mais il s'oppose énergiquement à ce que ces classes intermédiaires essaient de se tirer d'affaire en aggravant l'exploitation.

Ainsi son caractère prolétarien, son caractère de classe impose à la démocratie socialiste toute une série de devoirs politiques très importants, qui dépassent de beaucoup les intérêts de classe étroits du prolétariat.

C'est à ce fait qu'elle doit surtout de devenir un

foyer d'attraction pour les éléments non prolétariens.

Nous avons vu qu'il existe de nombreux intermédiaires entre le prolétariat et les deux autres grandes classes. A côté des artisans, des petits commerçants, des petits paysans, il y a lieu de considérer ce qu'on appelle les intellectuels, que leur existence, leurs relations personnelles, et souvent les fonctions qu'ils remplissent (comme représentants des capitalistes par exemple), rapprochent de la classe capitaliste. Cependant, comme les prolétaires, ils vivent de leur travail, qualifié il est vrai, ce qui leur donne un rang aristocratique dans la série des travaux. Mais nous avons également vu que, même parmi les exploiteurs, il existe à peine un groupe qui ne soit pas exploité de quelque façon. Nous savons aussi que les exploiteurs exploités jugent sévèrement toute exploitation, toute oppression dont ils sont victimes, mais ferment les yeux sur l'exploitation et l'oppression qu'ils exercent. Ils croient volontiers que l'espèce particulière d'exploitation et d'oppression dont ils ont à souffrir est la seule que l'on doive combattre légitimement ; ils déclarent alors la guerre à toute exploitation, à toute oppression. Outre l'illusion, on peut relever également là une intention démagogique : en faisant de leur lutte contre une espèce particulière d'exploitation et d'oppression une lutte pour la liberté générale et pour l'égalité, ou comme on le dit aussi pour la justice, ils espèrent gagner les classes inférieures de la population, qui, en vertu de leur position de classe, sont toujours prêtes à adopter de semblables causes.

Mais dans chacune de ces classes d'exploiteurs, qui semblent combattre pour la liberté et le droit, et plus encore dans les groupes intermédiaires existant entre elles et le prolétariat, parmi les intellectuels, il se trouve des éléments que l'ardeur du combat ou la

logique de la pensée amène à prendre au sérieux les phrases libertaires, égalitaires de leur programme politique. Mais ils se heurtent à des sourds, quand ils s'adressent aux membres de leur classe, auxquels, soit la réflexion, soit l'instinct, montrent distinctement les limites que leur intervention en faveur de la liberté et la justice ne doit jamais franchir, si l'on ne veut pas ébranler les fondements de la prospérité de leur propre classe. Si les hommes de principes s'adressent uniquement aux classes possédantes, ils échouent. Ils ne peuvent développer leur activité qu'en se ralliant aux classes inférieures. C'est ainsi qu'une quantité d'éléments bourgeois sont venus au parti socialiste, après avoir passé par le libéralisme et la démocratie bourgeoise, après avoir commencé par lutter contre l'exploitation féodale et aristocratique.

Mais ce n'est pas l'unique chemin qui conduise de la bourgeoisie au socialisme.

Tout homme possède, entre autres qualités, une disposition naturelle aux instincts sociaux, sympathie, sentiments de charité, dévouement à la communauté. Depuis des centaines de milliers d'années, l'homme vit en groupes sociaux et ils ne peuvent subsister qu'en vertu de l'accord social, des instincts sociaux. Ces derniers ont acquis un pouvoir considérable, qui gouverne l'homme comme l'instinct de migration gouverne l'oiseau. Ces instincts semblent inexplicables au moraliste, il voit dans ces tendances qui forment la base de la moralité quelque chose de surnaturel, de divin, il y aperçoit les produits d'un autre monde. Ce ne sont pourtant que des produits de la société. La force avec laquelle ils se développent dans les diverses classes, la manière dont ils se manifestent dans chacune d'elles, dépendent des conditions sociales. Il est

facile de voir qu'aujourd'hui c'est dans le prolétariat qu'ils trouvent leur expression la plus puissante. L'arme la plus redoutable dont dispose ce dernier est, en effet, l'étroite union de ses membres. Ces instincts ne peuvent se développer que faiblement chez un membre des classes possédantes, car le pouvoir social de ce dernier dépend en première ligne de la grandeur de sa fortune. Mais il augmente sa richesse non seulement en exploitant les membres des autres classes, mais en évinçant des membres de sa propre classe. La propriété privée des moyens de production et la concurrence affaiblissent puissamment les instincts sociaux. L'absence de cette propriété les renforce par contre chez les prolétaires. L'énergie de la lutte de classe développe chez eux l'esprit public. Les intérêts particuliers tiennent beaucoup moins de place dans le prolétariat et, par suite, dans la démocratie socialiste que dans les partis bourgeois.

Mais ces observations ne s'appliquent qu'aux classes, non aux individus. On rencontre également parmi les prolétaires des individus dont les instincts sociaux sont peu développés, et, parmi les membres des classes possédantes, certains au contraire où ils sont fortement accusés. Mais il y a une différence : dans le prolétariat, l'individu est d'autant moins considéré que ses instincts sociaux sont plus faibles, qu'il place son intérêt personnel au-dessus de celui de ses concitoyens. Dans les classes possédantes, au contraire, subordonner l'intérêt personnel à celui d'autrui, des faibles en particulier, est le fait d'un fou. Quiconque possède un sentiment social puissant et par suite une nature combative, qui, ne se contentant pas de la simple bonne volonté, veut s'attaquer aux causes de la misère, des mauvais traitements, de l'abaissement dont souffrent ses frères, n'a pas de

place dans les rangs des exploiteurs. S'il veut exercer une action politique, il ne lui reste qu'à se rallier au parti de la lutte de classe prolétarienne, à la démocratie socialiste.

Si, en vertu de sa position de classe, le prolétariat est amené à élargir la lutte contre l'exploitation et l'oppression qui pèsent sur lui en une lutte contre toute exploitation, contre toute oppression, à transformer la lutte pour ses intérêts de classe en une lutte pour la liberté de tous, pour la justice pour tous, d'un autre côté, en vertu du caractère particulier des diverses classes, tous ceux qui combattent pour la liberté et la justice, à quelque classe qu'ils appartiennent, sont conduits à se rallier au prolétariat et à mener avec lui ses luttes de classe.

III

Classe et Société

1. — *Idéal de Société féodale*

De même que le tout est plus grand que la partie, l'intérêt général, l'intérêt social est supérieur à l'intérêt de classe. Mais il ne faut pas s'imaginer que l'intérêt social se distingue de l'intérêt de classe en ce que celui ci représente les intérêts particuliers à chaque classe et celui-là les intérêts communs à toutes les classes, — toutes les classes d'une société déterminée ayant un intérêt social commun — de telle façon qu'il serait possible de parler non seulement d'un antagonisme, mais encore d'une solidarité des classes.

Rien de plus erroné. Les intérêts généraux de la société sont trop étroitement liés aux intérêts spécieux des classes pour qu'ils puissent être les mêmes pour

chaque classe. Nous voyons au contraire que l'attitude observée par les différentes classes à l'égard de ces intérêts généraux est aussi variée, aussi opposée que les intérêts de ces classes. C'est ce qui se manifeste très clairement dans l'idéal social que construisent les penseurs appartenant à chaque classe qui ont les vues les plus larges. Cet idéal n'est pas un simple jeu de l'esprit, il a une valeur pratique puisqu'il permet de réunir les différentes tendances sociales d'une certaine classe en un ensemble unitaire, ayant un sens déterminé. Chaque classe possède un type particulier d'idéal social qui se maintient malgré toutes les différences de temps et de lieu ; et de même que les diverses classes de la société peuvent être ramenées au fond à trois grandes classes de la société vis-à-vis desquelles les autres ne forment que des groupes collatéraux ou intermédiaires, de même, la quantité des sociétés idéales imaginées de nos jours, se réduit à trois grands types : l'idéal féodal ou réactionnaire, l'idéal libéral, conservateur en fait, l'idéal socialiste, progressiste en fait. Ces constructions sont aussi opposées, aussi inconciliables que les intérêts pratiques actuels des trois grandes classes.

L'idéal féodal correspond aux intérêts de la propriété foncière et surtout de la grande propriété. Le petit propriétaire foncier en effet tire son revenu moins de son fonds que de son travail. C'est donc un organe intermédiaire qui ne représente pas le type dans toute sa pureté.

La propriété foncière a fort bien su s'accommoder de la société capitaliste. Elle y occupe une situation privilégiée. Elle tire son revenu sans rendre le moindre service en échange, sans la moindre peine, par le simple fait de la propriété, sans que le propriétaire ait à ex-

ploiter son fonds. Ce revenu est la rente foncière et c'est dans le système du fermage qu'elle se présente sous sa forme la plus pure, propriétaire et fermier étant deux personnes différentes. La rente, en général, peut être considérée comme ayant toujours monté au cours des derniers siècles, si l'on fait abstraction de quelques troubles passagers et locaux. Néanmoins, le propriétaire foncier ne se sent pas à son aise dans la société actuelle. Si, au point de vue absolu, sa situation s'est considérablement améliorée, elle a relativement diminué. Mais dans une société la situation d'une classe ne dépend pas de ses progrès absolus, mais de ses progrès relatifs, des progrès accomplis, comparativement à ceux des autres classes. Le propriétaire foncier constate avec amertume que lui qui était tout puissant à l'époque féodale est de plus en plus débordé par le capital. La rente foncière monte il est vrai, tandis que le profit du capital baisse, mais ce phénomène donne matière à une illusion. La rente monte pour une surface de terrain déterminée, par hectare par exemple. Mais l'étendue de terre cultivée ne s'accroît que peu dans les pays de civilisation ancienne. Le profit du capital baisse pour une certaine quantité de capital, mais la masse du capital s'accroît énormément. Aussi la totalité du profit du capital qui revient à la classe capitaliste augmente beaucoup plus rapidement que la totalité de la rente foncière qu'empochent les propriétaires fonciers.

Un exemple nous le montrera. Admettons que dans un pays donné, au cours du XIX^e^ siècle, la rente ait doublé, la surface cultivée restant constante. Le revenu total que la classe des propriétaires fonciers tire de sa propriété a donc doublé également. Supposons qu'il ait passé de 500 à 1000 millions. Admettons encore que pendant ce temps le taux de profit ait tombé de la

moitié, de 20 à 10 %, par exemple, mais que la masse du capital soit devenu vingt fois plus grande. Le revenu de la classe capitaliste est donc décuplé et est passé de 200 à 2000 millions. Sa richesse, sa puissance économique, comparées à celles de la propriété foncière, est devenue quintuple à la fin du siècle ; la richesse, la puissance de la propriété foncière, comparées à celles du capital, sont devenues cinq fois moindres.

Les chiffres que nous donnons ici ont été pris arbitrairement, mais, en fait, l'évolution économique suit cette direction.

Ce n'est pas seulement au point de vue économique, mais encore au point de vue politique que la propriété foncière est de plus en plus mise à l'arrière-plan par le développement industriel. A l'époque féodale, la branche d'industrie prédominante était l'agriculture, exercée par le petit paysan travaillant lui-même. Mais l'activité qu'il déploie absorbe tellement le producteur, le sépare si bien du reste du monde qu'il ne lui est pas possible de se préoccuper d'une façon continue des intérêts politiques ou des autres intérêts sociaux, d'intervenir activement dans les luttes qu'ils provoquent. Il se remet de ce soin aux nobles, aux prêtres, aux mercenaires, aux bureaucrates et à leurs maîtres, aux princes ; ceux-ci usent du pouvoir qui leur est conféré pour opprimer et exploiter le pays plus que pour le protéger. Dans les pays où la petite agriculture constitue la base économique de l'État, elle conduit nécessairement au règne d'une aristocratie féodale, ou d'un despotisme à la mode orientale. Ce n'est que quand la configuration du sol est particulièrement favorable, en Suisse, dans la Frise, que les paysans peuvent se soustraire à cette oppression. D'ailleurs la conquête des libertés démocratiques dans ces pays doit peut-être être plutôt attribuée à la prédo-

minance de l'élève du bétail sur l'agriculture qu'aux défenses naturelles. Les peuples pasteurs aiment en général la liberté, sont belliqueux. Quand c'est l'agriculture qui l'emporte, l'asservissement du cultivateur qui exploite lui-même est inévitable.

Cet Eldorado de l'aristocratie féodale prend fin dès que se développe dans les villes une forte industrie. Des classes de plus en plus hostiles à la féodalité prennent naissance ; elles finissent par briser sa prééminence non seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes. Ce sont les prolétaires et les petits bourgeois des villes qui ont libéré les paysans du joug de l'aristocratie. Ceux qui ont pris la Bastille ont rendu impossible l'asservissement du paysan non seulement en France, mais encore dans toute l'Europe. Les armées de la Révolution ont plus fait pour délivrer les paysans de Suisse par exemple que les anciens cantons tant célébrés, la patrie des Tell et des Winkelried qui s'entendaient à s'assurer la liberté pour opprimer d'autant plus durement leurs voisins. A mesure que l'industrie des villes prend de l'extension, la puissance politique de la propriété foncière se voit de plus en plus menacée. Il n'est donc pas étonnant que cette classe ne se trouve pas à son aise dans la société capitaliste où les rentes foncières montent, il est vrai, mais où sa situation relative au point de vue économique et politique baisse de plus en plus. Il peut arriver que par suite d'un concours de circonstances, le pouvoir politique des propriétaires fonciers devienne plus considérable. Le pouvoir politique et le pouvoir économique ne doivent pas se développer suivant un strict parallélisme. Mais à la longue ils ne peuvent suivre des directions différentes, la base économique finit par être le facteur déterminant. Quand le pouvoir politique d'une classe

n'est plus en accord avec sa puissance économique, il finit par disparaître. Plus le désaccord a été grand, plus il a duré, et plus l'événement qui met un terme à ce pouvoir prend la forme d'une catastrophe.

Il n'est pas étonnant dès lors que les propriétaires fonciers, malgré leur situation privilégiée, désirent être en possesion d'une base économique plus large que celle que ne leur ménage la société capitaliste, d'une base telle que leur en assurait la société féodale. Cette société est leur idéal, ils ont le plus grand désir de la restaurer. Naturellement il n'est question que d'une société féodale idéale, sans ombres, d'une société unissant toutes les splendeurs romantiques aux jouissances de notre époque. Une société semblable est impossible. Les bons et les mauvais côtés d'une société sont étroitement unis, on ne peut les séparer à volonté. Si l'on veut profiter des jouissances modernes, il faut aussi accepter les institutions techniques et sociales, nécessaires à leur production. Si c'est le moyen-âge que l'on veut, il faut retourner à sa barbarie.

Mais si l'idéal féodal de société est devenu impossible, il n'en constitue pas moins un facteur très réel de la vie sociale dans les temps modernes. Il répond en effet aux tendances sociales pratiques des partis qui favorisent la propriété foncière. Tout progrès social est pour eux une abomination. Tout retour en arrière leur est sympathique, même s'il n'a rien de commun avec leurs intérêts de classe : en science, en art, dans l'Église, dans l'organisation industrielle (le régime des corporations par exemple) dans la mesure où la rente foncière n'est pas intéressée à un progrès économique. Dans ce cas l'intérêt de la classe, et souvent l'intérêt personnel se montre plus puissant que l'idéal.

On peut dire d'une façon générale que, les intérêts

sociaux de la grande propriété sont tous différents de ceux de la société actuelle. Il est impossible de les concilier, ils sont en complète opposition ; les intérêts de la propriété foncière sont devenus un élément dangereux pour la société.

2. — *Idéal de société libérale.*

Il en est à peu près de même des intérêts sociaux de la classe capitaliste. Celle-ci doit tenir avant tout au maintien de la société actuelle qui la favorise particulièrement. Les possesseurs des moyens de production sont les maîtres de la production et par suite de toute la société. Mais le développement technique rend les moyens de production (machines, bâtiments, matières premières, moyens de transports), de plus en plus nombreux, de plus en plus coûteux par rapport au chiffre et au salaire des ouvriers employés. Sous le régime de la propriété privée des moyens de production, ce seul fait constitue ces derniers en privilèges de la classe capitaliste dont la force et la faculté d'exploitation augmentent. Le développement économique, qui concentre de plus en plus les moyens de production en quelques mains, a le même effet que le développement technique. Les trusts et cartels précipitent singulièrement cette évolution.

On a bien objecté, il est vrai, que ce développement est croisé par un autre, plus puissant, qui conduit à la décentralisation des fortunes. Grâce au régime des sociétés par action, le nombre des possédants intéressés des moyens de production augmenterait au lieu de diminuer. On nous doit encore la preuve statistique de cette affirmation, les faits semblent y contredire. Admettons cependant qu'elle soit exacte. Elle ne prouverait rien

contre la concentration du capital. Cette dernière est un phénomène du procès de production, indépendant du fait que le nombre des intéressés au produit s'accroît, fait qui est du domaine du procès de distribution. C'est le procès de production, non le procès de distribution qui est décisif au point de vue social.

Un exemple nous le fera comprendre. Admettons que dans un pays existe une branche d'industrie comptant cent fabriques, chacune d'elles valent un million et chacune ayant son propriétaire particulier. Un trust les enlève à la propriété particulière et les remet entre les mains d'une compagnie d'actionnaires. En même temps il leur impose une direction commune. Mille actionnaires se partagent les actions. Le nombre des propriétaires des cent fabriques est donc devenu dix fois plus considérable. Néanmoins cette branche d'industrie est monopolisée en une seule entreprise. Son influence sur le marché du travail ou sur celui des marchandises, son caractère nuisible ou insupportable reste le même, que le revenu du monopole rentre dans une seule ou dans mille poches.

Sur la base de l'ordre social actuel c'est la classe capitaliste dont la richesse est surtout favorisée par l'évolution économique.

Certains défenseurs de cet ordre ne veulent pas l'accorder. Ils veulent nous convaincre que la part des capitalistes au produit national baisse de plus en plus, parce que les profits diminuent tandis que les salaires augmentent. Cette argumentation repose sur un tour de passe-passe. Nous avons vu plus haut que malgré la baisse du taux de profit, la masse du profit revenant à la classe capitaliste s'accroît, plus rapidement même que la masse de la rente foncière. Elle augmente même plus rapidement que la masse du salaire. Mais cette

hausse rapide est dissimulée par ce fait que la masse du capital qui correspond à un ouvrier croît encore plus vite grâce au développement technique, si bien que le profit augmentant par ouvrier, devient cependant plus petit par rapport à une quantité déterminée de capital.

Un exemple nous le montre.

Nous avons admis précédemment que la masse du capital dans un pays déterminé était devenue vingt fois plus grande, tandis que le taux de profit était réduit de moitié. Supposons encore que la masse des salariés soit devenue triple et que leur salaire ait monté de 50 %. La masse du salaire se sera accrue de 450 % environ, tandis que la masse du profit montait en même temps de 1 000 %, bien que le taux de profit fût tombé de 20 à 10 %.

Ce sont là naturellement des chiffres pris arbitrairement, mais ils nous indiquent la direction suivie par l'évolution. D'après les chiffres donnés par Bowley, qui ne sont d'ailleurs pas irréprochables, mais qui, de tous ceux que nous avons sur la matière, présentent encore le plus d'authenticité, ils sont plutôt optimistes que pessimistes, nous avions, en Angleterre, par ouvrier :

	SALAIRE EN MARKS	MASSE DE LA PLUS-VALUE EN MARKS
en 1860	768	736
en 1891	1.074	1.202
AUGMENTATION	306 ou 40 %	466 ou 66 %

La masse de la plus-value s'est donc accrue plus rapidement que celle du salaire. Mais si en même temps la masse du capital par ouvrier était montée par exemple de 5.000 à 10.000 marks, le taux de profit (entendu au sens le plus large) aurait baissé de 14 à 12 %. On voit que la diminution du taux de profit ne prouve pas que l'exploitation n'ait augmenté.

Malgré cette baisse correspondante à une hausse de la rente foncière et du salaire, la classe capitaliste ne regarde pas la société actuelle comme une marâtre. Bien au contraire, elle s'élève de la façon la plus vive contre l'idée de la remplacer par une autre. L'ordre social, tel qu'il est, répond à ses besoins, et elle n'en veut pas d'autre. L'idéal social de nos politiciens et de nos penseurs libéraux est entièrement fondé sur cet ordre social. Ce n'est qu'une idéalisation de la société actuelle, une peinture de ses beaux côtés où l'on laisse les mauvais dans l'ombre.

Personne ne prend plaisir au spectacle de la pauvreté et de la misère, de l'ignorance et de la brutalité, des crises et des catastrophes. La société idéale, la société libérale est donc la société actuelle exempte de ses difformités que l'on considère comme des maladies d'enfances auxquelles, espère-t-on, le développement « organique » mettra fin. Mais par ce développement nos réformateurs bourgeois entendent un traitement des maux sociaux qui se garde soigneusement de toucher aux bases de la société actuelle. Ces bases sont la propriété privée des moyens de production et le profit. Le développement « organique » recule devant toute limitation des droits du capitaliste dans sa « maison », c'est-à-dire dans l'atelier où les ouvriers travaillent pour lui. La limitation du profit n'inspire pas moins de répugnance. Si l'on tente de dépasser ces bornes, on

s'indigne et on crie à la révolution et à la confiscation.

Le désir de s'assurer le profit est le ressort le plus puissant de la société capitaliste, mais c'est également lui qui lui impose sa limite la plus forte. C'est à lui qu'elle doit les plus grands progrès qu'elle ait réalisés à l'époque de sa jeunesse. C'est lui qui devient un obstacle des plus puissants au progrès social à l'époque de sa vieillesse.

Le capital s'oppose même opiniâtrement à ces progrès qui ne menacent pas directement son profit, comme la journée normale de huit heures qui, dans l'état actuel de la technique, pourrait être établie sans danger pour la productivité du travail national. Mais le capital craint les loisirs qui en résulteraient pour l'ouvrier. Il pourrait les utiliser à s'instruire, à fonder, à fortifier ses organisations, à donner plus d'attention à ses luttes politiques et syndicales ; ce serait dangereux.

Plus le mode de production capitaliste devient prédominant, et plus la classe capitaliste devient conservatrice. Elle se défie de plus en plus de tout progrès. Elle hésite de moins en moins à s'allier aux forces qui s'opposent à tout progrès et ont leur origine économique profonde dans les intérêts de la propriété foncière. De là vient l'essor pris par le parti agrarien qui contraste si étrangement avec sa faiblesse économique, de là vient aussi la faiblesse et la décadence de l'idéalisme capitaliste, du libéralisme.

Les intérêts de classe du capital conduisent à une conception sociale qui ne se concilie pas plus que l'idéal féodal avec le progrès et la prospérité ultérieure de l'ensemble de la société.

C. *Idéal socialiste.*

Il en est autrement de l'intérêt de classe du prolétariat. Son idéal social ne peut s'élever ni sur la base juridique de la propriété privée des moyens de production, si sur la base économique du profit. Comme classe des non-possédants, non seulement elle n'a pas intérêt au maintien de la propriété privée des moyens de production, elle a au contraire le plus grand intérêt à la suppression de cette forme de propriété. Comme nous l'avons dit en effet, les maîtres des moyens de production régissent cette dernière et, par suite, la société. Le prolétaire, réduit à travailler avec des moyens de production qui ne lui appartiennent pas, est condamné à l'asservissement dans la production, à la subordination dans la société. Sous le régime de la propriété privée des moyens de production, dans les limites de l'ordre juridique actuel, la perspective d'échapper à la servitude devient de plus en plus faible pour l'ouvrier parce que la concentration de ces moyens dans quelques entreprises prend de l'extension. L'intérêt de classe pousse donc le prolétaire à faire son idéal de la propriété sociale de ces moyens.

Il doit être également hostile à cette propriété privée et au système du profit qui, dans les conditions économiques actuelles en découle nécessairement. Le profit est le ressort de la production actuelle; faire le plus de profit possible est le but de la vie du capitaliste. Aussi, cherche-t-il à abaisser les salaires, à allonger le temps de travail, à exploiter femmes et enfants, à jeter les ouvriers sur le pavé pour les remplacer par des machines, etc. Bref, il emploie toutes les méthodes propres à rendre les travailleurs misérables. La chasse au

profit signifie dégradation de l'ouvrier, l'accroissement de son asservissement et de son exploitation.

Mais de la propriété privée des moyens de production dérive aussi l'anarchie de la production. De la chasse au profit dérivent, d'un côté, l'accumulation ou l' « épargne » de capitaux de plus en plus considérables qui cherchent un placement productif, de l'autre, l'augmentation de l'excès des produits sur la consommation de la classe ouvrière : l'effet réuni de tous ces facteurs conduit aux crises nécessairement périodiques qui, aux tourments provoqués par la servitude et l'exploitation que le prolétaire partage avec les esclaves et les serfs des époques antérieures, ajoutent les tourments résultant d'une insécurité perpétuelle, les continuelles menaces de chômage et de famine.

Ainsi, la situation de classe du prolétariat ne donne pas seulement naissance à cet idéal qui consiste dans la propriété sociale des moyens de production, mais encore à un autre, dépendant du premier, à la réglementation sociale de la production, au remplacement du ressort de la production, du profit, par les besoins de la société.

Cet idéal social n'est pas le produit fortuit d'un esprit fantasque. Il se forme nécessairement partout où le prolétariat arrive à la conscience de sa situation de classe, pense librement ; il s'élabore même auparavant dans l'esprit de penseurs isolés qui reconnaissent la situation du prolétariat et font leurs les intérêts prolétariens. L'aspect que prend cet idéal dans les différents pays, à diverses périodes, et dans des cerveaux isolés présente dans le détail des variations innombrables. Mais depuis un siècle le type de cet idéal est resté le même, partout et toujours. C'est signe qu'il répond aux besoins profonds d'une grande classe et non aux fantaisies ou aux rêves de quelques individus.

Mais pour cette raison même, cet idéal social ne constitue pas une simple utopie, c'est aujourd'hui déjà une force sociale réelle dont la puissance croît dans la même mesure que la puissance de la classe qui le crée, le prolétariat. Mais la force du prolétariat ne cesse d'augmenter, tandis que la part qu'il a au produit social baisse. Sa puissance économique n'est pas dans sa richesse, mais dans son nombre, son organisation, son intelligence ; il est économiquement indispensable et enfin, comme nous le montrerons, ses intérêts de classe se confondent avec l'intérêt du progrès social, si bien que tout ce qu'il revendique dans son intérêt de classe devient socialement nécessaire. La victoire finale du prolétariat dans la société est donc assurée. Si éloignée qu'on la prétende, et, à ce sujet, on ne peut donner que de vagues présomptions, son idéal social n'en exerce pas moins dès maintenant une influence puissante sur le développement social.

C'est le seul idéal de société encore concevable, outre l'idéal féodal et agrarien et l'idéal libéral et capitaliste. Ce qui le montre bien clairement, c'est qu'il est le seul qui se soit formé à côté de ces deux derniers. Il est également le seul qui puisse dépasser l'idéal capitaliste. Il constitue l'unique possibilité d'un développement social ultérieur là où le système capitaliste devient conservateur et s'oppose au progrès social. Il annonce la forme de production qui devient nécessaire partout où la concentration des capitaux crée des monopoles privés qu'il est indispensable de convertir en propriétés sociales si l'on ne veut pas que toute la société devienne le jouet de quelques groupes de capitalistes.

Mais d'un autre côté, l'idéal socialiste suppose la société capitaliste qu'il continue. Il serait impossible de

passer directement de l'état féodal au socialisme. Aussi, en présence du féodalisme, les partis socialistes soutiennent-ils les partis libéraux capitalistes partout où ceux-ci représentent un progrès social.

Ainsi, dès l'origine des mouvements socialistes et prolétariens, l'idéal socialiste comme la lutte de classe du prolétariat devient un ressort puissant de tout progrès social bien avant que la conquête de cet idéal apparaisse comme prochaine. Dès le début, il favorise bien davantage le progrès que le libéralisme parce qu'il n'est pas arrêté par des considérations de profit, parce que son but est plus lointain, et son horizon social plus large.

Mais aujourd'hui nous en sommes arrivés à ce point que le socialisme et la lutte de classe du prolétariat ne sont plus seulement les plus puissants, mais les seuls facteurs conscients du progrès social. La lutte électorale actuelle montre clairement que les classes possédantes, quelque accusés d'ailleurs que soient les antagonismes de classe qui les opposent sont unanimes sur un point : elles ont toutes horreur de tout progrès social un peu important. Aussi sont-elles unanimes à se tourner presque exclusivement contre la démocratie socialiste, le seul parti qui possède un grand idéal, une conception élevé du progrès social et combatte pour lui.

Mais si la démocratie socialiste est actuellement le seul parti qui défende encore le progrès de la société, il doit devenir le parti de tous ceux qui désirent ce progrès.

Dans le second chapitre, nous avons vu que ces intérêts de classe font du prolétariat l'adversaire de toute exploitation, de toute oppression, qu'il crée ainsi le terrain où il se rencontre avec tous les membres honnêtes et logiques des autres classes qui combattent

toute exploitation, toute bassesse. Nous voyons maintenant que ses intérêts de classe font du prolétariat le défenseur le plus décidé, l'unique défenseur du progrès social. Et tous ses défenseurs appartenant aux autres classes se verront amenés, s'ils ont assez de cœur et l'esprit assez clair, à entrer dans le parti du prolétariat militant, la démocratie socialiste. Non moins que le radicalisme démocratique et les sentiments humanitaires, les connaissances économiques, acquises soit par l'étude scientifique, soit par l'expérience pratique peuvent rallier des éléments bourgeois au socialisme. Dans beaucoup de cas, ces trois facteurs y contribueront. A la naissance de la démocratie socialiste, ce sont les deux premiers qui ont eu le plus d'importance. A cette époque, la pression politique était forte chez les bourgeois, puis, les masses ouvrières étaient plus misérables, leur dénûment plus apparent qu'aujourd'hui. Dans ces derniers temps, c'est le troisième facteur qui a du être décisif pour les éléments bourgeois, venant au socialisme : ils ont pu comprendre le caractère nuisible pour la communauté de l'ordre capitaliste, l'impossibilité de son maintien : vers 1880, la crise, puis le développement des trusts, dernièrement les folies douanières et la réapparition de la crise ont dû avoir pour effet d'ouvrir les yeux à des gens qui ne sont pas intéressés à la lutte de classe du prolétariat, de leur faire voir qu'aujourd'hui seuls le prolétariat et son parti représentent les intérêts du progrès social, que seuls ils représentent l'intérêt vital de toute la société ; car où il y a progrès il y a vie, mais le repos c'est la mort.

Ainsi quand beaucoup de nos adversaires prétendent que l'intérêt de classe et l'intérêt général sont nécessairement en opposition, l'observation est exacte pour les partis bourgeois et les classes bourgeoises. Elle

ne s'applique ni au prolétariat ni à la démocratie socialiste.

D'un autre côté, quand beaucoup de nos ennemis, M. Eugen Richter dans son « Sozialisten spiegel » par exemple, tiennent pour contradictoire que la démocratie socialiste tout en étant le parti de la lutte de classe prolétarienne compte dans ses rangs quantités d'éléments bourgeois, c'est une preuve que messieurs nos adversaires ne soupçonnent ni ce qui caractérise spécialement l'intérêt de classe prolétarien, ni les effets des connaissances scientifiques, des sentiments sociaux, de la logique démocratique. Ils oublient qu'on peut nier la *solidarité des classes* tout en reconnaissant la *solidarité des hommes*. De grandes catastrophes sociales, qui font disparaître momentanément les distinctions de classe, des épidémies par exemple, rendent le bourgeois le plus endurci conscient de la solidarité humaine, la relation étroite qui rattache la prospérité d'un seul être humain avec celle de tous les autres. Mais dans le cours ordinaire des choses, ce sentiment de solidarité est étouffé par la conscience et l'antagonisme de classe, de la tendance impérieuse d'exploiter autrui. Le prolétariat crée un idéal qui ne veut laisser subsister qu'une seule grande source de revenu, le travail, supprime la rente et le profit, prépare ainsi la fin des classes et de leurs antagonismes et remplace la lutte de classe par la solidarité des hommes.

Tel est le but final de la lutte de classe que mène la démocratie socialiste. Représentant les intérêts de classe du prolétariat, elle représente les intérêts les plus élevés et les plus généraux de l'humanité.

(Traduit par Léon Remy). Karl KAUSTKY.

LE SOCIALISME EN ESPAGNE

Aperçu historique.

La propagande socialiste en Espagne ne commence qu'après la Révolution de 1840.

Les premiers propagandistes furent des disciples de Fourier. L'un d'eux, Sagrario de Veloy, son ami personnel, parvint à réunir cinq millions de pesetas pour faire construire un phalanstère, mais le général Espartero, alors chef du Gouvernement. se refusa à céder le terrain nécessaire, et déclara même qu'il ne permettrait pas le moindre essai de socialisme pratique. A Barcelone, l'idée socialiste eut aussi des apôtres, mais en Catalogne les idées de Cabet dominaient à tel point que, quand ce dernier se rendit à Nabuco, sur les rives du Mississipi, pour fonder la communauté icarienne, quelques catalans l'accompagnèrent.

Mais tout cela n'était qu'un prélude. L'organisation consciente du prolétariat, la naissance et le développement du socialisme ouvrier ne commence qu'en 1868, peu de temps après la révolution de septembre, avec les travaux réalisés pour fonder l'Internationale en Espagne.

Après la Révolution de 1868, le Conseil Général de l'Internationale et le Comité des Sections de Genève invitèrent les travailleurs espagnols à s'unir au mouvement international ouvrier. Sous l'impulsion de Bakounine et de quelques autres, le socialisme s'établit en Espagne. Le plus actif d'entre eux, fut le député italien Favelli, un collectiviste anarchiste, grand ami de Bakounine envoyé par les sections de Genève.

Favelli se rendit à Madrid, puis à Barcelone. Dans ces deux villes, et sous son influence, se fondèrent des sections de l'Internationale qui eurent bientôt des émules dans tous les coins de la nation. L'Internationale prit en très peu de temps un tel développement qu'elle arriva, à un moment donné, à être numériquement plus puissante en Espagne que dans toute autre contrée.

Il y a ici à signaler un point important. La section de Barcelone se mit en relations directes avec Bakounine et organisèrent secrètement l'*Alliance de la Démocratie socialiste*. A Madrid, et dans quelques autres villes, se créèrent aussi des groupes de cette association qui devait un jour produire de si grandes perturbations dans le sein de l'Internationale.

La propagande que Favelli réalisa en Espagne fut vraiment très spéciale et éminemment tendancieuse, car il se borna à expliquer l'organisation, de l'Internationale et à prêcher l'abstention politique, sans faire connaître les théories du socialisme moderne, ni le *Manifeste Communiste*, ni même le *Manifeste inaugural*.

Cette propagande et le fait que nous avons signalé plus haut eurent ce résultat que les Espagnols se trouvèrent dès l'abord, en relations avec les éléments bakouninistes de Genève et non avec le Conseil Général de l'Association. La direction que prenait le mouvement espagnol, l'amena à s'abstenir de toute action politique.

L'Internationale se trouvait en pleine efflorescence, lorsque survint la scission des éléments qui étaient en relations avec les Bakouninistes. Ceux-ci voulaient écarter le petit nombre de ceux qui restaient fidèles aux statuts de la célèbre Association, chassèrent les uns et discréditèrent les autres. Alors une poignée de ces derniers fondèrent la *Nouvelle Fédération Madrilène*, et le Conseil Fédéral de l'Internationale ayant refusé de les admettre, ils en appelèrent au Conseil Général qui les reconnut. Cette reconnaissance fut confirmée par le Congrès de La Haye, auquel les Espagnols étaient représentés par le citoyen Paul Lafargue.

Les membres de la *Nouvelle Fédération Madrilène*, comprenant le véritable sens de l'action prolétarienne et interprétant justement le principe de la lutte de classe, prêchèrent non seulement l'action du prolétariat sur le terrain économique, mais aussi sur le terrain politique. Leur tactique s'opposait à celle des partisans de Bakounine qui déclaraient que la classe ouvrière, en tant qu'organisation, devait s'abstenir de toute lutte politique, encore qu'ils aient toujours en tant qu'individus agi d'accord avec les groupes républicains.

Les membres de la *Nouvelle Fédération Madrilène* restèrent toujours unis même après la chute de l'Internationale en Espagne. Dans une réunion tenue en 1873, ils décidèrent en principe la fondation du *Parti Socialiste ouvrier*, laissant à une autre réunion le soin de le constituer d'une manière définitive.

Le 2 mai 1879 se forma à Madrid la première organisation du *Parti Socialiste espagnol*. Puis, vint celui de Guadalajara et ensuite celui de Barcelone. C'étaient, en 1879, les seuls groupes constituant en Espagne le Parti socialiste.

La première organisation du Parti fut secrète, car la qualification d'illégale donnée même aux partis républicains par les conservateurs des premiers temps de la Restauration, ne permettait pas autre chose. Elle ne devint publique que vers 1881, époque à laquelle on profita de ce qu'on appela alors « l'expansion libérale ».

A partir de ce moment, dès que le Parti socialiste opéra à la lumière du jour, la lutte qu'il soutenait contre ses ennemis s'anima de plus en plus; lutte terrible sans trêve ni merci, qui fut signalée par une première victoire, dans la première bataille que le Parti livra contre les anarchistes, au Congrès National de Barcelone de 1882. A ce Congrès, auquel assistaient 123 délégués représentant 152 sociétés ouvrières, malgré les efforts faits par les anarchistes, les décisions furent prises dans le sens indiqué par l'élément socialiste.

Mais, malgré la foi, l'enthousiasme et l'abnégation des militants socialistes, le développement du Parti fut très lent, si lent, qu'en 1885, il n'y avait seulement que les groupes de Madrid, de Guadalajara, de Barcelone et de Malaga. Partout se faisait sentir la nécessité d'un journal qui propagerait les idées du Parti et consoliderait son organisation, tout en combattant les ennemis déclarés du socialisme et en les empêchant de faire dévier, par leurs hypocrites et sournoises théories, le mouvement révolutionnaire.

En dépit de très nombreuses difficultés et malgré le manque de ressources, on arriva, le 12 mars 1886, à créer le journal *El Sociatista*, dirigé par Pablo Iglesias. On peut dire que

depuis ce moment, l'organisation du Parti était complète, puisqu'elle disposait de tous les éléments nécessaires pour livrer la bataille engagée et pour rendre tout recul impossible.

« La campagne politique de ce journal — dit Mora en parlant de *El Socialista* (1) — fut dirigée contre les partis bourgeois en général, et en particulier contre les fractions républicaines dans lesquelles militait une partie de la classe ouvrière.

« Il fallait démontrer à celle-ci l'erreur de ses aspirations politiques qui servaient à donner force aux ennemis de sa classe. *El Socialista* n'attaqua jamais les anarchistes, et si quelquefois il discuta avec leurs journaux, ce fut pour repousser les calomnies que ces derniers dirigeaient contre le socialisme et ses militants. »

Peu avant la publication de *El Socialista*, les camarades Pablo Iglesias et José Caparo entreprirent une campagne de propagande en Catalogne et en Andalousie, que secondèrent les groupes du Parti. A ce moment eurent lieu les meetings que le groupe madrilène organisa dans le théâtre Felipe et qui eurent un grand retentissement, à la suite des critiques que prodigua la presse bourgeoise aux idées exposées par les orateurs socialistes.

L'importance de cette campagne fut telle qu'en la seule année 1886, des groupements se fondèrent dans 12 villes différentes, avec les 4 groupes qui existaient déjà à Madrid, Barcelone, Guadalaraja et Malaga, ceux-ci constituaient le Parti Socialiste ouvrier.

Mais bien qu'en 1887 des groupes aient été créés dans 12 autres localités, l'organisation manquait de cohésion, et on jugea nécessaire, à propos de l'ouverture de l'Exposition Universelle de Barcelone de 1888, de convoquer le Congrès national de Barcelone, qui fut le premier tenu par le Parti.

---

(1) *Historia del Socialismo Obrero Espanol*, par Francisco Mora. Madrid, 1902.

Les Congrès du Parti

Au mois d'août 1888, fut tenu, dans le théâtre Iovellanos de Barcelone, le premier Congrès des socialistes espagnols. 18 délégués y assistaient, représentant 20 groupes de 20 localités différentes. Plusieurs adhésions furent en outre reçues. Le Congrès approuva, avec de légères modifications, le projet d'organisation du Parti, que présentait le groupe madrilène, suivant le mandat qu'il avait reçu des différents groupes socialistes. Ainsi fut constitué d'une manière complète et définitive le « Parti Socialiste Ouvrier Espagnol. »

Voici le programme du Parti, tel qu'il fut voté à Barcelone.

Considérant que la société actuelle est injuste, parce qu'elle divise ses membres en deux classes inégales et antagonistes : l'une, la bourgeoisie qui possède les instruments de travail, est la classe dominante ; l'autre, le prolétariat, qui ne possède que sa force vitale, est la classe dominée ;

Que la sujétion économique du prolétariat est la cause première de l'esclavage sous toutes ses formes, la misère sociale, le non-développement intellectuel et la dépendance politique ;

Que les privilèges de la bourgeoisie sont garantis par le pouvoir politique dont elle se sert pour dominer le prolétariat ;

D'autre part :

Considérant que la nécessité, la raison et la justice exigent que l'inégalité et l'antagonisme entre deux classes disparaissent, et ce, par la destruction de l'état social qui les produit ;

Que cela ne peut être réalisé sans la transformation de la propriété individuelle ou corporative des instruments de travail en propriété commune de la société toute entière ;

Que la tâche formidable qu'a le prolétariat de détruire les obstacles qui s'opposent à la transformation de la propriété ne pourra être remplie, tant que la bourgeoisie disposera du pouvoir politique ;

Le *Parti socialiste ouvrier espagnol* déclare qu'il poursuit :

1° La conquête du pouvoir politique par la classe ouvrière ;

2° La transformation de la propriété individuelle ou corporative des instruments de travail en propriété collective, sociale et commune. (Nous entendons par instruments de travail : la terre, les mines, l'outillage des transports, les fabriques, les machines, le capital monnaie, etc.).

3° L'organisation de la société sur les bases d'une fédération économique, où l'usufruit des instruments de travail appartiendra

aux collectivités ouvrières, de manière à garantir à chacun le produit total de son travail ; l'enseignement général scientifique et professionnel à tous les individus de l'un et l'autre sexe;

4° L'assurance aux frais de la société d'une large existence à tous ceux que l'âge, la maladie ou les infirmités empêchent de travailler.

En somme l'idéal du *Parti Socialiste Ouvrier* est la complète émancipation de la classe ouvrière, c'est-à-dire l'abolition de toutes les classes sociales et leur transformation en une seule classe de travailleurs, maîtres des fruits de leur travail, libres, égaux, honorés et intelligents ;

Le *Parti Socialiste Ouvrier espagnol* considère comme nécessaires, pour réaliser ses aspirations, les réformes politiques et économiques suivantes :

Réformes politiques :

Droits d'association, de réunion, de pétition, de manifestation et de coalition. Liberté de la presse, suffrage universel, sécurité individuelle, inviolabilité de la correspondance et du domicile, abolition de la peine de mort, justice gratuite, jury pour tous les délits, suppression des armées permanentes et armement général du peuple, abolition de la dette publique, suppression des privilèges du clergé et confiscation de ses biens.

Réformes économiques :

Journée légale de huit heures de travail pour les adultes. Interdiction du travail des enfants de moins de quatorze ans et réduction de la journée de travail des jeunes gens de quatorze à dix-huit ans, salaire minimum légal déterminé chaque année par une commission de statistique ouvrière et fixé d'après le prix des denrées de première nécessité, salaire égal pour les travailleurs des deux sexes. Repos d'un jour par semaine et interdiction aux patrons de faire travailler plus de six jours sur sept. Interdiction du travail des femmes, quand cela est contraire à l'hygiène ou aux bonnes mœurs. Création de commissions de vigilance élues par les travailleurs pour inspecter les maisons dans lesquelles ils vivent, les mines, fabriques, ateliers et tous les centres de production. Assurance à domicile de secours et pensions pour les invalides du travail.

Réglementation du travail des prisons. Création d'écoles professionnelles, enseignements primaire et secondaire laïque et gratuit. Responsabilité des patrons pour les accidents du travail garantie par une caution déposée par l'industriel dans les caisses des Sociétés ouvrières et cela en proportion des ouvriers employés.

Réformes des lois sur le loyer, le fermage, le métayage et de toutes celles qui tendent directement à léser les intérêts de la classe ouvrière. Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique, chemins de fer, mines, arsenaux, etc., et exploitation des manufactures de l'Etat par des sociétés ouvrières. Abolition de tous

les impôts indirects et transformation des impôts directs en un impôt progressif sur les revenus ou bénéfices dépassant 3.000 pesetas.

Et, en général, toutes les réformes qui peuvent conduire à l'abolition de l'exploitation et de la servitude des travailleurs.

Le deuxième congrès eut lieu à Bilbao (août 1890). 23 groupes s'y étaient fait représenter par 12 délégués.

« Ce Congrès, dit Mora (1), qui remplit dignement la mission qui lui avait été confiée, fut le premier congrès ouvrier espagnol dans lequel la presque totalité des délégués avait été choisie parmi les travailleurs qu'ils représentaient ; et ses décisions, non pour ce qu'elles avaient de nouveau mais bien pour l'aide qu'elles apportaient à compléter l'organisation du Parti, contribuèrent puissamment au progrès du socialisme espagnol. Ce Congrès décida que le Parti prendrait part à la lutte électorale et on arrêta les conditions dans lesquelles il devait le faire.»

Le troisième congrès fut celui de Valence, qui comptait 25 délégués, représentant 32 groupes différents. — A ce moment, les socialistes avaient déjà des représentants dans quelques communes. Le programme municipal du Parti y fut élaboré. Il est ainsi conçu :

1° Abolition de tous les impôts préjudiciables à la classe des travailleurs ;

2° Fixation d'un salaire minimum qui permette aux employés et ouvriers municipaux de se procurer le nécessaire ; le salaire sera déterminé tous les ans par les municipalités, d'accord avec les sociétés ouvrières de résistance ;

3° Journée de huit heures pour tous les travaux et services municipaux ;

4° Cantines scolaires qui donneront gratuitement un repas aux enfants des travailleurs et leur distribueront, tous les ans, un vêtement et une paire de chaussures à l'entrée de l'hiver et à l'entrée du printemps ;

5° Assistance médicale et service de pharmacie gratuit ;

6° Création d'asiles pour les vieillards et les invalides ; création d'asiles pour les enfants que les mères abandonnent, le jour ou la nuit, pour se rendre à la fabrique.

Création de bains et lavabos publics gratuits ; création de bourses

(1) Loc. cit., p. 186.

de travail où les sociétés ouvrières puissent trouver des locaux gratuits, et discuter leurs intérêts.

Abolition des subventions à caractère religieux.

Rétribution des fonctions municipales en rapport au salaire maximum que reçoivent les travailleurs, afin que les élus ouvriers puissent remplir leur mandat.

Exécution complète des ordonnances municipales, principalement en ce qui touche l'hygiène publique et l'analyse des denrées alimentaires.

Le quatrième congrès fut tenu à Madrid (août 1894). 29 délégués y assistaient comme mandataires de 34 groupes.

Il réforma les bases de l'organisation du Parti, qui, se conformant toujours aux besoins du moment, voulut se mettre à la hauteur du progrès réalisé par plusieurs syndicats ouvriers en s'efforçant de les amener dans la voie socialiste. Il décida qu'on pourrait considérer comme affiliés au Parti socialiste, les syndicats ouvriers, cercles et autres organisations qui accepteraient son programme.

C'est encore à Madrid que le cinquième congrès se réunit (septembre 1899). 44 groupes y étaient représentés par 31 délégués. Il discuta la tactique électorale du Parti et réforma l'article de l'organisation qui se rapportait aux coalitions électorales. Ce nouvel article est le suivant :

Dans la lutte électorale, législative, municipale ou départementale, tous les affiliés devront se conformer à la décision adoptée par le Parti, sur la proposition du Comité National, quelque temps avant les élections. Sauf le cas où une décision aurait été prise, seront exclus les groupes ou les individus qui auraient conclu des pactes ou des alliances avec les partis bourgeois ou avec leurs candidats, ou favorisé n'importe quelle candidature bourgeoise, excepté cependant le cas où ils avaient agi par ignorance.

Comme complément à la décision ci-dessus, on en prit une autre de non moins d'importance, car elle modifie en quelque sorte celle qui fut prise par le Congrès de Barcelone, relative au Parti républicain :

Considérant que les libertés politiques reconnues par le Droit de la société actuelle sont nécessaires au prolétariat pour s'organiser et atteindre toutes les améliorations possibles dans l'ordre social existant, le congrès déclare que le Parti Socialiste doit veiller à la conservation de ces libertés. Bien que la décision du Congrès de Barce-

lone sur l'attitude à tenir vis-à-vis des partis bourgeois subsiste dans son essence, elle ne peut être un obstacle à ce que le Parti Socialiste prête son aide à d'autres partis avancés dans le camp bourgeois, quand le principe démocratique court le danger de disparaître ou de s'abâtardir. En ce cas, on adoptera les décisions et l'attitude que les circonstances conseilleront.

Le sixième et dernier congrès fut celui de Gijon (septembre 1902). 48 délégués y assistaient avec les mandats de 73 groupes. Sans parler d'autres décisions secondaires, le congrès de Gijon en prit une très importante, relative à la politique générale du Parti. Cette décision complète celles qui avaient été discutées dans les congrès précédents relatives à la manière suivant laquelle le Parti Socialiste pourrait s'allier avec les partis bourgeois, si des circonstances d'importance spéciale l'exigeaient. Le congrès vota alors l'ordre du jour suivant :

Quand le Comité National ou un ou plusieurs groupes considèreront indispensable une coalition générale avec n'importe quel parti radical bourgeois, on consultera avant le Parti, et si les deux tiers des votants opèrent en sens affirmatif, l'entente se fera. La consultation sur ce sujet devra être faite par le Comité National, même dans le cas où l'initiative émanerait d'un ou plusieurs groupes.

La Tactique.

S'il est vrai que lorsqu'il s'agit de juger la tactique d'un parti, on doit tenir compte des conditions de lieu et de temps où il se développe, cela est encore plus vrai peut-être quand il est question de l'Espagne. L'Espagne s'est trouvée surprise dans la splendeur de sa civilisation, par la découverte de l'Amérique. Ce grand événement la trouva en plein dans la civilisation catholique, la plus avancée qu'on connût alors ; et partant, il fut naturel que la civilisation qu'on importa en Amérique fût celle-là même, fût la civilisation catholique.

Si l'Espagne avait assez de moines et de frères pour son usage personnel, ceux-ci ne suffisaient pas à alimenter le nouveau marché. Aussi dut-on renforcer les couvents et les séminaires, qui, du jour au lendemain, commencèrent à

produire avec intensité de l'élément civilisateur sous la forme de missionnaires catholiques, destiné à porter la culture de la mère-patrie dans l'Amérique encore vierge.

Le peuple, assez croyant par lui-même, et qui, en outre, subissait l'influence directe du catholicisme triomphant, acheva d'affirmer sa foi. Il ne pouvait faire moins que regarder avec une sympathie béate ces martyrs de la civilisation abandonnant patrie et foyer pour aller courir tant de risques et de périls, dans le seul et unique but d'apporter aux nouveaux fils de l'Espagne la consolation de la foi et les lumières de la civilisation !

Mais il arriva que ces martyrs une fois parvenus dans le nouveau monde, oublièrent peut-être un peu trop que leur royaume n'était pas d'ici bas, et s'éprirent des méprisables biens de la terre, à tel point que le peuple indigène sentit plutôt le besoin de se débarrasser de ses civilisateurs que de les accepter comme protecteurs et amis.

La conduite des missionnaires tant par leur intransigeance dans l'accomplissement de leurs devoirs spirituels que par leurs ambitions et leur audace en ce qui touche à l'ordre matériel des choses, amena des conséquences désastreuses pour l'Espagne, conséquences qui donnèrent lieu à une rebellion immédiate de la Nouvelle Espagne contre la métropole, à une série de guerres, qui commencèrent par l'émancipation de la première République latine, et finirent, il n'y a pas longtemps, par la sanglante tragédie qui se déroula dans les eaux de Cavite et de Santiago de Cuba.

Mais ce n'est pas tout. Les missionnaires représentaient l'Espagne. Elle-même les avait envoyés en Amérique et partant, après la perte de ses colonies, la patrie dut prendre a sa charge ses représentants et les rapatrier. Quant à ceux-ci, pas encore satisfaits de la tâche accomplie en Amérique, ils voulurent la continuer en Espagne, et ils la continuèrent, peut-être assez pour qu'un jour, pour qu'aujourd'hui, on pût voir en toute évidence que la stagnation intellectuelle et l'annihilement de forces productives de la vieille Hispania, est en rapport direct avec l'incessant accroissement de nombre de couvents pullulant partout.

L'influence monacale a été épouvantable. Les idées en général y sont restées au point où elles se trouvaient en 1492, à peu de chose près. L'instruction et l'éducation, qui ont souffert la tutelle des moines sinon leur accaparement complet, mettent leur œuvre tout à fait en lumière, car le chiffre des 70 et quelques illettrés qui existent sur 100 Espagnols suffit à rendre honteux celui qui, d'une manière quelconque, peut comprendre ce que la honte signifie.

Et si ce qui a été dit ne suffit pas, nous signalerons un fait à l'appui de notre thèse. Dans les régions où, comme l'Andalousie et la Navarre. le fanatisme et l'influence catholique sont les plus enracinés, le nombre des illettrés est plus grand encore qu'ailleurs.

Dans l'ordre purement économique, la découverte de l'Amérique exerça aussi son influence. La majeure partie des Espagnols croyant que la richesse d'un peuple consistait dans la plus ou moins grande quantité d'or possédé par ses habitants, on crut plus pratique pour atteindre ce but de multiplier les incursions en Amérique que de se dévouer à accroître et exploiter la richesse du pays. Il arriva ainsi que ce qu'on appelle les forces vives de la nation furent seulement les richesses venues de l'Amérique et non ces commerçants, fabricants, agriculteurs, qui, s'ils sont fréquemment riches en désirs d'exploiter le prolétaire, contribuent cependant à améliorer et à développer la puissance productive du pays. C'est pourquoi on a pu remarquer que l'Espagne, depuis un certain temps, importe beaucoup plus qu'elle n'exporte, alors qu'il pourrait en être tout autrement, étant donnée la grande quantité des richesses qui existent dans son sol.

Les choses en étant là, on déduira facilement la raison de l'état matériel et moral de l'Espagne contemporaine, avec toute sa cohorte de vices et de dégradation. D'une part pauvreté matérielle ; pauvre est l'industrie ! pauvre est l'agriculture ! pauvre est le commerce ! D'autre part, l'abrutissement moral, tantôt par le niveau intellectuel peu élevé, tantôt par la prédominance de la religion, et, conséquence des deux conditions qui précèdent, tantôt par l'avilissement des mœurs politiques.

Au point de vue socialiste, nous pourrions tracer comme suit le tableau de l'Espagne actuelle. D'une part l'élément bourgeois plein de préoccupations et d'idées sournoises et par-dessus le marché, s'adonnant de tout son cœur, plus qu'en tout autre nation, au culte de l'individualisme le plus effréné. D'autre part, le prolétariat épuisé plutôt qu'exploité (en Andalousie les salaires ne dépassent souvent pas 60 à 80 centimes pour 10 et 11 heures de travail), est, à de rares exceptions près, famélique et ignorant.

Favorisé par les conditions que nous avons signalées dans notre aperçu historique, favorisé encore par les conditions ethniques et telluriques, l'anarchisme, avec sa théorie simpliste, facile à enraciner dans des cerveaux incultes et des cœurs dominés par la surmisère, fit beaucoup d'adeptes dès le moment où l'Internationale s'établit en Espagne et, s'il est vrai qu'il n'a pas continué sa marche progressive, il n'en est pas moins exact qu'il n'a pas cessé d'avoir toujours son champ d'action. Une région, la Catalogne, qui aurait pu, par ses conditions spéciales, repousser la propagande anarchiste, grâce aux idées autonomistes et fédéralistes propagées principalement par Pi y Margall, a été pendant un certain temps, le champ d'expérimentation des anarchistes, si bien que, à l'heure actuelle, par les discussions entre les compagnons et par les échecs successifs de sa tactique, l'anarchisme catalan souffre d'une crise qui, si elle continue quelque temps encore, fait entrevoir sous peu sa disparition.

Telles sont les conditions dans lesquelles le *Parti Socialiste ouvrier espagnol* entre en lutte. Et ce n'est qu'après les avoir bien comprises qu'on pourra juger de la tactique des socialistes espagnols, lesquels, ayant un programme parfaitement défini et se guidant toujours dans leur action par les décisions des congrès internationaux, ont eu à adopter une *tactique de milieu* — passez-moi le mot — qui, quelquefois, a été disqualifiée par quelques camarades de l'étranger, peu au courant des conditions que nous venons d'exposer.

Le Parti Socialiste est en Espagne dans une situation toute différente de celle de n'importe quel autre pays, parce que nulle part ailleurs n'existe un ensemble de partis aussi opposés — en conceptions, doctrines et tactique au parti socialiste.

Nous devons faire remarquer que même les partis radicaux et républicains se trouvent dans le même cas et n'échappent pas à ces défauts, car la corruption politique, les tripotages et l'inconséquence les distinguent malheureusement.

C'est ainsi que le plus souvent, nos militants doivent — avant de faire de la propagande réaliste directe, — préparer les masses en lançant un appel pour les faire sortir de leur indifférence habituelle et en leur montrant que si le *Parti Socialiste ouvrier espagnol* fait de la politique, c'est une politique tout à fait différente de celle à laquelle les autres partis les ont habitués ; ensuite les débarrasser des préjugés que leur ont inculqués les parasites de la politique de métier ; enfin, leur faire comprendre que le socialisme est une chose tout à fait différente de ce que prétend la bourgeoisie hypocrite, intéressée et lâche.

Le *Parti Socialiste ouvrier espagnol* a compris dès sa fondation la mission qui lui incombait en faisant sa campagne honnête, raisonnée, serrée ; se fixant comme principal but de former des militants sérieux, enthousiastes et pleins d'abnégation pour l'idée.

Sa propagande, du fait d'avoir ainsi compris sa tâche, a toujours été éminemment éducatrice, et le langage y employé s'est distingué par sa mesure et sa raison, écartant à tout instant la vaine phraséologie, les effets oratoires, les menaces et surtout les insultes.

Cette tactique est complètement opposée à celle qu'ont toujours employée les anarchistes et les républicains, lesquels se sont en tout temps fait remarquer par leurs discours vides de sens, abondant en images et en insultes contre tous les partis, principalement contre les socialistes et leurs leaders.

Il convient d'insister sur ce point pour rendre justice au caractère sérieux du *Parti Socialiste ouvrier espagnol*. Celui-ci n'a jamais fait campagne offensive contre les anarchistes,

il s'est simplement borné à se défendre de leurs attaques, car les socialistes espagnols ont compris que tant qu'il existerait une bourgeoisie à combattre, à annihiler, ils n'avaient pas le droit de s'attaquer à des ouvriers, à des prolétaires ; quoique ceux-ci pensent et agissent différemment, ils sont malgré tout des nôtres, puisqu'ils travaillent comme nous et souffrent avec nous.

En se rendant compte du milieu dans lequel il vit et de la nature de partis bourgeois — depuis le plus réactionnaire jusqu'au plus radical —, le Parti Socialiste s'est toujours placé sur le terrain strict de la lutte de classes, refusant toute alliance ou compromission avec aucun autre parti.

Et s'il est vrai que dans quelques-uns de ses congrès il a traité de cette question des alliances, et que, même dans le dernier, celui de Gijon, il en ait prévu la possibilité dans des cas tout particuliers et exceptionnels, on a pu juger, d'après ce qui est dit plus haut, des infinies précautions prises pour que dans un temps donné le Parti Socialiste ne soit pas accaparé ni même son action absorbée par celle des partis bourgeois, car l'Espagne est le pays où les hommes politiques connaissent le mieux les artifices machiavéliques qui consistent à fausser les doctrines.

Je crois qu'on doit à cette tactique suivie scrupuleusement par le *Parti Socialiste ouvrier espagnol*, la renommée de sérieux et d'honnête dont il jouit parmi les hommes de tous les partis et les défenseurs des idées les plus opposées, et on doit aussi à cette tactique, ce qui est encore plus important, non seulement que le Parti ait pu subsister, mais aussi qu'il ait pu se développer comme parti de classe.

Ce n'est pas que le *Parti Socialiste ouvrier espagnol* ait manqué d'occasions pour se pervertir — si toutefois il l'avait voulu — car à part de nombreuses tentatives insignifiantes au premier abord, d'autres indirectes et osées ont été faites. Je me permettrai seulement d'en citer deux pour démontrer de quelle façon les partis bourgeois jouent de la politique et l'idée qu'ils en ont.

La première tentative que je citerai est la démarche faite près de notre camarade Pablo Iglesias à propos des élections générales de 1898. — En cette année, notre ami ayant présenté sa candidature à Bilbao, reçut la visite dans son humble demeure, de M. Martinez Rivas, un millionnaire de Bilbao qui venait lui offrir, *au nom du gouvernement*, le district de Balmaseda et en son propre nom et celui de son frère, aussi riche que lui, l'argent nécessaire pour les frais électoraux, sollicitant en échange, non que notre ami retirât sa candidature à Bilbao, mais qu'il ne fît pas une trop forte opposition (1).

Notre ami répondit ce que la dignité conseille en pareil cas et M. Martinez Rivas quitta Iglesias, le prenant pour un fou, puisqu'il refusait ce que tant d'autres auraient désiré.

L'autre tentative dont je voulais parler, qui, tout en ayant une forme honnête, n'en est pas moins tendancieuse, c'est l'acte de M. Canalejas, qui eut lieu peu de temps après son arrivé au ministère de l'Agriculture dans le dernier cabinet Sagasta. M. Canalejas demanda un rendez-vous à Iglesias, et en sa qualité de ministre, alla visiter le président du Comité National du Parti Socialiste pour lui demander sa coopération et celle du Parti pour diriger l'*Instituto del Trabajo*, que M. Canalejas se proposait de créer. Pablo Iglesias répondit que, pour sa part, il ne pouvait lui prêter son appui, mais qu'il présenterait la proposition au Comité du Parti Socialiste pour qu'on pût la discuter et voir si elle pourrait être acceptée : la proposition fut repoussée à l'unanimité, dès le moment même où elle fut connue. Le successeur de M. Canalejas, M. Suarez Indán, fit une proposition officieuse dans le même sens et aussitôt qu'elle fût connue, l'organe du *Parti Socialiste ouvrier espagnol*, *El Socialista*, la repoussa énergiquement.

Le *Parti Socialiste ouvrier espagnol* veut bien entrer dans le Parlement, mais il veut le faire non seulement par des moyens honnêtes — tout cela va de soi — mais par

(1) En Espagne la candidature multiple est admise.

son propre effort, sans être protégé de personne, parce qu'à la Chambre, il ne veut être l'obligé de personne.

Le *Parti Socialiste ouvrier espagnol* ne repousse pas non plus la participation au pouvoir, mais, il veut qu'elle soit comme elle est, aujourd'hui, dans les communes où il a des représentants, c'est-à-dire conquise par l'organisation ouvrière, et que ce soient des travailleurs qui ouvrent la brèche dans la forteresse bourgeoise ; que ce ne soit pas la bourgeoisie qui invite le prolétariat à collaborer avec elle, cherchant ainsi à mystifier la conscience de classe et à absorber surnoisement la force révolutionnaire du *Parti Socialiste ouvrier espagnol*.

Le *Parti Socialiste ouvrier espagnol* veillant, donc, sur la pureté de ses doctrines et marchant droit au but, maintient, haute et fière, sa bannière devant la bourgeoisie entière et l'on peut dire, nous le répétons ici, que à cela, et seulement à cela, il doit sa vie et sa force.

Si la possibilité d'une alliance du *Parti Socialiste* avec l'élément avancé de la bourgeoisie (possibilité dont il a été parlé au Congrès de Gijon) se réalisait un jour, il est clair que ce serait avec les républicains, mais ces derniers sont tous en Espagne des individualistes enragés, ils n'ont pas — excepté les fédéraux — un programme défini et quand ils se proposent de fonder la République, ils lancent leurs regards sur les hautes sphères de l'Armée. De plus, malgré qu'ils viennent de former une union de différentes tendances du républicanisme, il n'en est pas moins vrai, qu'ils se trouvent minés par les luttes et les discordes intestines. De telle façon que, en Espagne, le deuxième tour de scrutin n'existant pas, le *Parti Socialiste ouvrier espagnol* se voit contraint à se présenter seul, pour se rendre compte de ses forces, et se trouvant, ainsi, séparé des républicains par les principes et la tactique, l'alliance est difficile à réaliser.

Tout de même le *Parti Socialiste* a déclaré, plusieurs fois qu'il préfère une république à la monarchie et qu'il voit, avec sympathie, le réveil républicain, mais il a déclaré, aussi, que sa méfiance est telle, qu'il ne peut en rien s'engager davantage.

Concernant les libres penseurs, ceux-ci, en Espagne, se font remarquer comme des braillards et *mangeurs de prêtres*, et, pour cette raison, diffèrent déjà du caractère et de la façon d'agir du Parti Socialiste, mais, malgré cela, et malgré que le Parti Socialiste croie que, tout en étant anticlérical par conviction, il doit, avant tout, porter son attention sur la lutte économique, il n'a cessé, pour cette raison, de donner quelquefois son adhésion et, d'autres fois, de prêter son concours direct aux actes qui ont pour unique objet de combattre le cléricalisme.

En ce qui concerne le nouveau parti qui a M. Canalejas comme chef, et qui, avec le nom de Parti Démocrate, vient de se former en Espagne, le *Parti Socialiste ouvrier espagnol* a adopté, à son égard, la même attitude que vis-à-vis des républicains : s'il fait quelque chose de bon, le *Parti Socialiste ouvrier espagnol* applaudira, et, comme chez les républicains, verra avec sympathie ses progrès, mais. sous aucun prétexte, ne pourra se joindre à lui, pour faire, avec lui, cause commune.

SA FORCE

Le *Parti socialiste ouvrier espagnol*, qui ne comportait dans son premier congrès que 18 sections affiliées, a eu, depuis sa fondation, une marche progressive, ainsi qu'on le peut remarquer, car si le premier congrès ne comptait que 18 groupes, le deuxième en comptait déjà 23, le troisième 32, le quatrième 34 et finalement le dernier de Gijon en avait 73.

Ces 73 groupes se décomposèrent ainsi ; Asturie, 14; Biscaïe, 10 ; Catalogne, 6 ; Valence, 8 ; Galicie, 6 ; Andalousie, 9 ; Guipuzcoa, 4 ; Alava, 1 ; Aragon 1 ; Iles Baléares 2; Castille 12.

Le nombre de groupes dont le *Parti Socialiste ouvrier espagnol* se compose actuellement atteint presque cent et le nombre d'affiliés cotisant régulièrement dépasse neuf mille. Ce nombre, naturellement, ne comprend que l'élément organisé, car l'élément qui partage les idées du Parti Socialiste est beaucoup plus élevé, ainsi qu'on peut le démontrer par

l'exposé des nombres de voix obtenues dans les dernières élections. Ce nombre arrive à 29,000.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de voix obtenues dans les différentes élections auxquelles le Parti Socialiste a pris part et donne aussi une idée de la marche ascendante du Parti Socialiste.

En	1891.	5.000 voix
»	1893.	7.000 »
»	1896.	14.000 »
»	1898.	20.000 »
»	1899.	23.000 »
»	1901.	25.000 »
»	1903.	29.000 »

Il faut dire, tout de suite, que les voix attribuées officiellement aux candidats socialistes ne représentent qu'une partie de la vérité, car, d'après la façon selon laquelle le suffrage universel est pratiqué en Espagne, il n'est pas possible d'obtenir, même approximativement, un résultat vrai et complet du nombre de voix socialistes.

Dans plusieurs villes, malgré qu'on sût que les socialistes avaient pris part aux élections, à l'heure du scrutin il ne sortit pas une seule voix en leur faveur. Dans d'autres villes, on leur refusa d'être représentés au bureau du vote et les voix socialistes furent réparties entre ceux qui formaient la candidature bourgeoise. Les captations et l'achat des voix sont arrivés à un point inouï par le sans-gêne et la façon de le pratiquer. Aux dernières élections de Bilbao seulement, et dans le but de mettre en déroute la candidature socialiste, les candidats bourgeois ont dépensé environ un demi-million de pesetas. Des voix ont été payées en moyenne à 15 pesetas, et cela se faisait d'une façon si osée et si hardie que les camarades de Bilbao, après avoir dénoncé le fait au Préfet, et voyant son inaction volontaire, s'irritèrent d'une telle façon qu'ils brisèrent les urnes de quatorze sections électorales.

Depuis un certain temps, les élections auxquelles prennent part les socialistes dégénèrent en bagarres sanglantes. La

raison en est que les socialistes pourraient avoir au moins six députés au Parlement; ils n'en ont malheureusement pas un seul, par suite de la mauvaise foi et de l'insolence bourgeoise. La défense violente du côté des socialistes est donc tout-à-fait justifiée.

Le *Parti Socialiste ouvrier espagnol*, a essayé, par tous les moyens légaux, de faire triompher la vérité, mais n'ayant pas pu réussir, il a eu recours à la force. Quand la bourgeoisie sera convaincue de la ténacité des socialistes pour défendre leurs droits, elle ne pourra faire autrement que de respecter la volonté des électeurs.

La presse socialiste n'a pas encore un journal quotidien, mais, en revanche, elle compte un assez grand nombre de journaux hebdomadaires d'un tirage de 35.000 exemplaires qui sont : *El Socialista* (organe central du P. S.), de Madrid; *La Lucha de clases*, de Bilbao ; *La Guerra Social*, de Barcelone ; *La Voz del Pueblo*, de Santander ; *La Voz del Trabajo*, de Saint-Sébastien ; *Solidaridad*, de Vigo ; *El Bien del Obrero*, du Ferrol ; *La Luz*, de Valence ; *El Mundo Obrero*, d'Alicante ; *El Obrero Balear*, de Palma de Majorque ; *La Aurora Social*, d'Oviedo ; *El Sudor del Obrero*, de Puerto de Santa Maria. De plus, on publie tous les jours *Adelante*, de Eibar ; *La Unión Social*, de Málaga, et la *Revista Socialista*, de Madrid. Ce dernier a un caractère scientifique et spéculatif.

Le Parti Socialiste ouvrier espagnol a des représentants dans 11 communes, distribués comme suit : Bilbao, 8 conseillers municipaux ; Ortuella, 2; Castellón, 2 ; Gallarta, 1 ; Baracaldo, 1 ; Oviedo, 2 ; Mieres, 2 ; Villanubla, 3 ; Benicarló, 1 ; Palma de Majorque, 2 ; Sitges, 2.

De plus, dans les dernières élections municipales, quelques syndicats réussirent à envoyer des représentants dans les conseils municipaux. Ces représentants tenteront, au moins, de faire voter le programme municipal du Parti.

Il y a à remarquer que des groupes qui adhèrent au *Parti Socialiste ouvrier espagnol*, 14 sont formés de mineurs et 3 de paysans. Le mouvement qui existe, aujourd'hui, parmi les

travailleurs de la campagne, donne beaucoup à espérer, et on croit, avec raison, que bientôt plusieurs syndicats agricoles viendront renforcer les rangs de notre Parti. Dans les dernières élections législatives, on a pu remarquer une augmentation assez importante des voix socialistes dans les campagnes.

Les militants appartiennent, la plupart, à la classe des ouvriers dits « ouvriers manuels », et ce sont les typographes qui, par leur activité, leur talent et leur dévouement, ont toujours été à la tête du mouvement.

Parmi les socialistes les plus en vue les intellectuels sont rares, mais, depuis un certain temps, on a pu remarquer parmi ceux-ci, notamment parmi les professeurs de certaines universités, un courant de très vive sympathie vers les idées qui constituent le programme du *Parti Socialiste Ouvrier espagnol.*

Mario ANTONIO.

LES PARTIS SOCIALISTES

BELGIQUE

Le 18e Congrès du Parti ouvrier belge (1)

Par les questions discutées, et l'ampleur prise par la discussion, le dernier Congrès du P. O. B. présente un intérêt particulier. C'était de plus la première réunion annuelle depuis les événements d'avril 1902, qui ont ébranlé si fortement le Socialisme Belge. Aussi, à propos de la conquête du S. U., dont la poursuite domine la vie politique belge, c'est toute l'action générale du Parti qui fut mise en question. Les protagonistes eux-mêmes sont venus exposer et défendre les diverses thèses en présence.

Peut-être l'échec d'avril avait-il amoindri le prestige de la grève générale. Cet apparent insuccès (2) de la méthode

---

(1) 12 et 13 avril 1903. Le P. O. B. tient chaque année son Congrès National à Bruxelles les dimanche et lundi de Pâques. Les très nombreux délégués sont presque tous des travailleurs venus de leurs régions; de là la nécessité de choisir des jours fériés. Au congrès d'avril il y avait 592 délégués représentant 350 groupes, ligues, ouvriers, coopératives et syndicats.

(2) La cessation de la grève proclamée par le Conseil général le 20 avril n'était pas un ordre aux troupes en pleine bataille, mais bien plutôt la constatation d'un fait : la grève générale n'avait pas été générale et le mouvement, très important au début, englobant jusqu'à 300 000 travailleurs, n'avait pu durer ; déjà plus des 2/3 avaient réintégré l'atelier ou l'usine, et seuls les ouvriers syndiqués restaient résolus à tenir jusqu'au bout. La faiblesse de l'organisation syndicale du prolétariat belge devait naturellement entraîner l'échec de cette tentative. L'erreur et la faute du P. O. avait été de s'illusionner trop longtemps sur ses propres forces. Et des causes secondaires de défaite s'ajoutent. Illusions sur l'appui du Parti libéral, qui a par dessus tout horreur des moyens efficaces. (On cite avec honneur, mais comme de rares exceptions, les noms des progressistes qui restèrent aux côtés du P. O. aux heures troubles). Illusions sur la résistance du Gouvernement, contre qui l'on ne pouvait faire qu'une courte manifestation. Le souvenir du trop facile succès de 1893 avait abusé les meilleurs esprits. Illusions encore sur la garde civique et l'armée, qui, croyait-on, hésiteraient à tirer sur le peuple. Illusions

révolutionnaire profiterait-il à l'esprit purement légalitaire, aux partisans de l'action parlementaire combinée avec les partis bourgeois ? Modifierait-on la tactique du Parti ou préconiserait-on toujours la grève générale, mais plus longuement et plus sérieusement préparée ? Il fallait préciser la ligne de conduite du Parti, donner une indication aux militants et à la Presse socialiste.

***

A la veille du Congrès, deux articles de journaux développant des conceptions opposées, avaient fourni un thème actuel de discussion.

Dans le *Peuple*, du 4 avril, Edmond Picard, attaquant vigoureusement le Parti libéral, avait repris ses mots fameux de la campagne 1882-84 : « Le doctrinaire affame ou diffame, il déshonore ou destitue, il corrompt ou il écrase, » et il continuait, parlant du libéralisme :

« C'est un failli qui demande à reprendre les affaires, c'est un tricheur qui prétend s'asseoir de nouveau à la table de jeu, c'est un jockey disqualifié qui voudrait reparaître sur le turf. — Il s'annonce comme le représentant du juste milieu entre les « opinions extravagantes », mais quand on lui demande de concrétiser en réformes visibles ce programme gélatineux et vague, vite on s'aperçoit que le

---

enfin sur la discipline des propres troupes du P. O. qui devaient attendre le signal, alors que, huit jours avant la discussion de la proposition de révision, avant que l'attention du pays fût concentrée sur la lutte entre le Gouvernement et l'opposition, l'emballement de quelques-uns provoqua des désordres et fit faire long feu au mouvement.

Et toutes ces illusions étaient à peu près générales. Certains modérés du P. O. B. étaient parmi les plus ardents au printemps dernier.

Il serait injuste de ne pas reconnaître les très grands efforts faits par les socialistes belges l'an dernier. Les syndicats gantois, avec une discipline résignée, suivirent sans hésitation le mot d'ordre du Conseil central, à un moment où la crise industrielle faisait de leur grève un soulagement pour les patrons tisseurs. Les grandes organisations du Borinage, du centre et du pays de Charleroi s'étaient lancées avec une ardeur enthousiaste dans la lutte et firent magnifiquement leur devoir. C'est le député des verriers, des métallurgistes et des mineurs de Charleroi, J. Lestrée, qui, au Congrès du 4 mai porta au nom de la minorité la parole en faveur de la grève à outrance.

vieux pécheur n'est pas corrigé et qu'il a conservé au fond de son cœur racorni sa défiance, sinon sa haine du prolétaire et sa résolution, indurée comme un chancre, de ne rien concéder qui puisse diminuer sa part exorbitante des avantages matériels d'une société humaine ».

Le principal rédacteur du *Peuple*, le vigoureux et mordant journaliste Aug. Dewinne, répondit à Picard (1) :

« Aujourd'hui, je les considère (les doctrinalres) comme une quantité négligeable que la classe ouvrière peut dédaigner. J'ai reporté toutes mes forces, toute ma passion, toute ma haine contre un ennemi autrement redoutable, ce *cléricalisme maudit sans lequel le capitalisme et la réaction s'écrouleraient en poussière....* Je ne crois pas à la mort du parti libéral, je crois à son évolution vers la démocratie et j'estime qu'il a encore un grand rôle à remplir. Il y a beaucoup de bourgeois qui sont des démocrates sincères, sans venir jusqu'au socialisme. Ce sont les alliés nécessaires du P. O., qu'il ne faut pas rejeter dans les bras de la réaction par des attaques injustifiées. Pour établir un pouvoir démocratique, le P. O. a besoin du concours des libéraux. Il faut donc pratiquer vis-à-vis du parti libéral une politique de rapprochement, d'entente, créer un puissant mouvement d'opinion anticlérical, qui finira par balayer ce gouvernement et cette majorité détestés. »

***

Vandervelde ouvre le feu, les conclusions de Dewinne rendant son intervention nécessaire ; il constate dans le *Peuple*, des divergences de vues, des flottements; les deux articles caractéristiques de Picard et de Dewinne en sont une preuve :

« Je ne souscris nullement, dit-il, à l'intransigeance antilibérale de Picard. Il est souverainement injuste et impolitique de confondre dans une même masse réactionnaire, tout le parti libéral. des doctrinaires aux radicaux avancés. Il est dangereux de considérer le péril clérical comme négligeable. — J'approuve Dewinne montrant la nécessité de la défense anticléricale. Je comprends ce sentiment en face d'un gouvernement accumulant les fautes et les crimes, devant un parti qui attaque nos œuvres et veut ruiner nos coopératives, en face d'hommes qui n'ont pas hésité à tuer pour la défense de leurs privilèges. Au jour anniversaire de la mort de deux

(1) Le *Peuple*, 10 avril 1903.

de nos camarades, ce serait une faute et un crime de n'avoir pas au cœur la fureur anticléricale.

Mais la force cléricale n'est que le pavillon qui couvre l'exploitation économique. Notre anticléricalisme doit se confondre avec notre anticapitalisme.

Je n'ai pas entendu, sans surprise, Dewinne conseillant de supplier les doctrinaires d'accepter le cartel. Je veux répondre à lui et à ceux refusant à aller aussi loin, et nous....

Nous sommes tous d'accord que le cartel n'est pas possible pour les élections législatives. La R. P. a au moins eu cet avantage de nous débarrasser des alliances et de nous permettre de lever haut le drapeau socialiste. Un cartel législatif n'aurait d'ailleurs pour résultat que de diminuer la force des partis coalisés. Le meilleur moyen de vaincre, c'est que les partis d'opposition luttent chacun avec son programme et son propre idéal.

On songe donc au cartel communal. Mais il faut être deux. Est-ce aux doctrinaires serviteurs soumis des cléricaux de Gand que l'on demandera de former un cartel ? Le proposera-t-on aux libéraux de Bruxelles qui viennent de faire un cartel radical, avec le vain espoir de chasser les socialistes du Conseil communal ? Le fera-t-on avec les amis politiques du journal de Liège qui veut défendre les coffre-forts contre les Socialistes et non la liberté de conscience contre les cléricaux ?

Dewinne et la rédaction du *Peuple* demandent une union morale, un accord sur quelques réformes: instruction obligatoire, loi sur les accidents, surtout S. U. Elles sont dans notre programme depuis longtemps. Si on veut ajouter qu'il ne faut pas provoquer des conflits inutiles entre les partis d'opposition, nous sommes d'accord.... Mais si on veut l'abandon d'un iota de notre idéal révolutionnaire je dis: jamais, jamais, jamais.... Les illusions sur l'attitude des libéraux à notre égard peuvent réserver des désillusions amères. Je comprends qu'on rende hommage aux progressistes qui l'an dernier ne nous ont pas abandonnés, mais il ne faut pas oublier que ceux que vous considérez comme des alliés se sont faits les défenseurs de l'ordre contre le S. U.

La grève générale est une arme dangereuse. Il ne faut y recourir que le jour où elle sera sérieusement préparée et où elle devra être définitivement victorieuse. — Le but du Congrès est de créer une organisation si forte que la grève générale ne sera peut être pas nécessaire.

L'œuvre d'éducation socialiste ne s'improvise pas. Il faut s'occuper des moyens pratiques, de la Coopération et de la Commission syndicale.

On me dira : à quand la victoire ? Avec cette action foncièrement socialiste, on risque de ne pas voir tomber le Gouvernement l'an prochain, ni dans 2 ans ni dans 3. J'estime que nous avons le plus

grand intérêt à la chute du Gouvernement. Mais si on me déclare que le non renversement du ministère soit un tel malheur pour les socialistes qu'on y voit une preuve d'impuissance, je proteste.

« Il y a 18 ans, le P. O. a été fondé quand les catholiques arrivaient au pouvoir. Tout ce qui a été fait de grand par les socialistes dans ce pays a été réalisé contre le Gouvernement clérical certes, mais sous le Gouvernement clérical.....

« Nous pouvons continuer la lutte sur tous les terrains, mais quel que soit le Gouvernement, sous la poussée du prolétariat, avec ou sans le concours des autres partis, le P. O. saura conquérir l'égalité politique, le S. U. » (1)

Troclet, député de Liège, l'énergique adversaire du Dr Louis Henault, trouve que Vandervelde n'a pas assez nettement pris position. Une politique d'hésitation serait la pire des politiques.

Personnellement il veut l'entente de toutes les forces démocratiques et craint que la grève générale dans un but politique ne soit qu'une illusoire espérance.

Smeets (député de Liège) parle dans le sens de Vandervelde et Van Loo (directeur de la Maison du Peuple) pour l'union de tous les partisans du S. U.

Les déclarations d'Anseele sont attendues par tous avec une certaine impatience. Le tribun gantois a été un ferme soutien de la politique des alliances (2) L'expérience de la réalité, qui est la seule théorie devant laquelle il s'incline, on le sait, grandement, modifie ses idées dans le fond, sinon toujours dans la forme. Sa connaissance reçue du monde ouvrier, sa profonde conscience de classe doit le faire se prononcer pour une action autonome de la classe ouvrière. Aussi est-il d'accord avec Vandervelde, malgré des réserves prudentes sur la possibilité d'alliances futures.

---

(1) J'ai tenu à citer très largement le discours de Vandervelde parce qu'il expose son opinion avec une vivacité rare chez le leader du parti, obligé aux coutumiers ménagements, chez l'habituel conciliateur des tendances contraires.

(2) Anseele ne préconisa jamais les alliances avec les partis bourgeois par passion anticléricale, mais pour réaliser certaines réformes sociales. Il a dans la puissance du prolétariat une foi si orgueilleuse qu'il a toujours jugé les alliances sans danger, convaincu que dans ces rapprochements passagers avec l'ennemi, la conscience révolutionnaire de sa classe ne saurait être affaiblie.

« Moi, dit Anseele, qui suis un vieux défenseur des alliances et des cartels, et qui les ai défendus contre des camarades qui en sont aujourd'hui d'acharnés partisans, je dis : conservons l'autonomie des groupes qui existent, mais soyons prudents. Les masses des deux partis (libéraux et socialistes) ne sont pas conquises à l'idée d'alliance. . . .

Pour que l'alliance donne tout ce qu'elle peut donner, il faut être bien plus forts que nous ne sommes, aussi dis-je, prudence et lutte énergique pour développer nos forces.

Les temps sont-ils donc désastreux pour nous ? Mais jamais ils n'ont été si propices à une propagande nettement socialiste.

Le parti libéral par ses fautes au Gouvernement a perdu la confiance des ouvriers. Les catholiques, les mains tachées par le sang des victimes d'avril, commencent à perdre du terrain chez les ouvriers et les paysans catholiques. Tapons dessus, mais pas sous forme d'anticléricalisme, mais au nom de nos doctrines anticapitalistes, comme sur le parti qui place le Christ devant le coffre-fort.

Ne rien faire rendant plus difficile une alliance qui sera peut-être nécessaire. Mais se garder de l'immense danger que notre préoccupation principale soit de renverser le Gouvernement clérical. C'est sans doute une de nos préoccupations, mais la principale est la propagande socialiste, l'organisation ouvrière, la lutte contre le Capitalisme.

Il faut se garder des hallucinations : toujours ces maudits cléricaux. J'en ai par dessus la tête autant que vous. Mais ils nous servent, nos propres progrès en Flandre en sont la preuve.

Les curés vous embêtent, vous en avez assez. Mais le capitalisme m'embête bien plus encore que les curés.

Si jamais quelqu'un en Wallonie a un moment de désespoir, regardez notre Flandre noire où la poussée socialiste se fait à travers les curés, les moines et les églises. . . .

Qu'on décide qu'avec plus d'acharnement et d'unité que jamais que nous pousserons le cri : Vive le S. U., mais aussi qu'on fasse de la propagande socialiste avec plus d'unité et d'énergie que jamais.

Avant tout, du socialisme, toujours du socialisme, encore du socialisme ».

Aug. Dewinne vient ensuite préciser sa conception avec netteté et franchise sans chercher à dissimuler l'importance des divergences de vues entre Vandervelde et lui :

« Je suis d'accord avec Anseele (1) et je n'ai rien dit d'autre dans mon article. Je ne discute qu'une question politique et je ne dis pas qu'il faut abandonner les œuvres économiques et morales ».

(1) Destrée dira également tout à l'heure « Je suis heureux de voir Anseele d'accord avec nous », et cela avec plus de raison, je crois, que Dewinne.

Mais je ne suis pas d'accord avec Emile Vandervelde. Je crois qu'un différend profond, très sérieux, nous sépare. Il s'est efforcé de l'atténuer ce matin, je ne veux pas l'exagérer. *Mais le Congrès doit nous donner une indication.*

Vandervelde veut une politique d'isolement socialiste. Il croit le P. O. assez fort pour vaincre seul. Je crois que, sans le concours de la bourgeoisie démocratique, jamais nous ne vaincrons le gouvernement clérical.

Vandervelde parle des déceptions amères qui attendent ceux qui ont confiance dans les libéraux. Je reponds que l'on se prépare des déceptions plus amères encore, si l'on se fait des illusions sur les forces du P. O. Je ne suis pas découragé ... mais je ne veux pas revoir la défaite de l'an dernier.

Vandervelde parle du fléchissement de l'idéal socialiste ; c'est un couplet nécessaire pour renforcer son argumentation. C'est le reproche qu'on fait toujours à ceux qui veulent des alliances. Il n'est pas nouveau, on l'a fait à la politique de de Paepe, de Volders, de Denis à Liège, de de Greef. Il n'est pas digne du talent de Vandervelde. J'ai autant confiance dans l'idéal que qui que ce soit, mais je cherche les moyens de l'atteindre plus tôt....

Mon anticléricalisme socialiste n'est pas l'anticléricalisme des bourgeois. Je combats l'Eglise parce que c'est le plus grand défenseur du capitalisme. En Belgique, il n'y a pas moyen de distinguer le capitalisme du cléricalisme.... A cet anticléricalisme vous y viendrez tous par la force des évènements. Contre le gouvernement clerical je sonne le ralliement de toutes les bonnes volontés.

Jules Destrée (1), accentuant le ton donné par Vandervelde à ce débat, développa sans réserves la pensée de la gauche du Parti (2). Dans un discours d'une éloquence expressive et d'une énergique concision, le député de Charleroi montra la position nécessaire du Socialisme en face des partis bourgeois.

Le grand argument des proportionnalistes, c'était qu'avec la R.P. c'en serait fini de l'éternelle question des alliances, et le Congrès

---

(1) Il commença par faire au nom de la *Fédération socialiste de Charleroi* une déclaration sur la R. P. Les wallons de Charleroi comme ceux de Mons restent des adversaires irréductibles de la R.P. et si, par discipline, ils ont accepté de ne pas porter la question devant ce Congrès, ils ont tenu à protester pour ne pas laisser croire à leur acceptation définitive de la R. P.

(2) J'entends par droite socialiste la fraction se rapprochant le plus du radicalisme bourgeois et par gauche, celle qui, au contraire, met en relief les points de vue le plus spécifiquement socialistes.

entier se passe à discuter la R. P.... *Il y a un abîme entre nos deux conceptions.* Nous la rencontrerons, cette question des alliances, aussi longtemps qu'il y aura des cléricaux, dites-vous ; non pas, mais tant qu'il y aura des bourgeois.

Je me souviens des premières batailles de principes purs des élections de 1894.... Ce que nous disions alors, c'est : guerre à tous les anciens partis cléricaux, libéraux, progressistes, *parti anticlérical, oui, mais avant tout parti antibourgeois* Voilà ce qu'on ne doit pas oublier, et voilà ce qu'on oublie quand on est hynoptitisé par le pouvoir, quand on confond la démocratie et le socialisme

Il ne s'agit pas de politique seulement, notre Parti a surtout des bases économiques... *faisons le bloc de la classe ouvrière contre tous les partis bourgeois.* Et nous n'en serons que plus dangereux pour nos adversaires à certains moments.

Nous les combattrons, chacun d'eux suivant leurs mérites et leurs actes.... Langenlouk nous a rappelé qu'à Louvain, le bourgmestre cartelliste, un de vos alliés, Messieurs, défend au cortège socialiste de traverser la ville pour aller saluer la mémoire des martyrs d'avril....

Il ne s'agit pas de politique d'isolement, nous parlons d'indépendance. Nous voulons être nous mêmes, chez nous, et ne pas toujours regarder dehors si un adversaire nous tend la perche. Du point de vue économique, qui est le fondement du programme du P. O., sur le terrain de la lutte de classe, tous les bourgeois sont nos ennemis....

L'illusion suprême, c'est de croire qu'un progressiste, un libéral, parce qu'ils auront fait des déclarations pour le cartel, cesseront d'être des bourgeois, liés à leurs privilèges économiques et toujours comme des obstacles sur le chemin de la classe ouvrière

En pratique, nous sommes tous d'accord sur la besogne urgente : il faut aller droit notre chemin, faire de la propagande socialiste, non seulement politique, mais au sens économique et scientifique du mot. *Il faut que le Congrès donne une indication* ... (1). »

Lekeu, rédacteur au *Peuple*, atténua les divisions théoriques. Pour lui, Dewinne et Vandervelde pensent à peu près de même.

« Nous sommes d'accord, vous dis-je, c'est la force et l'honneur de notre P. O. belge. Il ne faut pas avoir l'air d'être divisé alors que

(1) Destrée interrompit un peu brusquement son discours parce que son temps de parole était écoulé. Comme président du Congrès, qu'il présida d'ailleurs avec autant d'habileté que de bonne humeur, il voulut donner l'exemple du respect des règles établies, ce qui n'est point une qualité ordinaire, même dans un congrès belge.

l'union est dans nos cœurs et dans nos esprits. Je suis personnellement partisan décidé du cartel.

Je supplie le Congrès de bien préciser sa politique. Entre la politique d'isolement ou la politique d'accord moral avec les partisans du S. U., décidez ! *Je m'allierais, moi aussi, avec le diable pour faire triompher le suffrage universel.* »

Enfin Hubert, conseiller communal de Bruxelles, clôtura le débat par une virulente sortie contre les appels à la prudence, à la conciliation, aux concessions ! Il rappela l'histoire sanglante du Parti sous les gouvernements libéraux et proclama sa haine contre le doctrinaire, plus forte encore que contre le catholique. C'était une justification vivante des paroles conciliantes de Lekeu.

Cette longue discussion, où les partisans des deux politiques avaient insisté sur la nécessité pour le Congrès de donner une indication, aboutit à un ordre du jour de *conciliation*, signé et accepté par tout le monde (1) et nécessairement un peu vague. Il affirme cependant l'esprit révolutionnaire du P. O. B. qui, s'il sacrifie parfois aux alliances anticléricales, compte avant tout sur ses propres forces et sur son action autonome légale et extralégale.

Le Congrès,

Affirmant la nécessité de conquérir à bref délai le S. U.,

Décide que le Parti continuera avec plus d'énergie que jamais sa campagne d'organisation syndicale, afin de préparer, après consultation préalable des syndicats, la grève générale, comme moyen suprême de conquérir l'égalité politique ;

Dans la lutte pour un régime politique égalitaire, le Parti accueillera les concours loyaux qui lui seront apportés par d'autres groupes politiques, et il continuera, dans un esprit d'indépendance absolue, l'éducation et le groupement des travailleurs socialistes, qui doivent avant tout compter sur eux-mêmes, pour obtenir l'égalité politique et leur complète émancipation sociale ;

Donne aux députés socialistes le mandat de déposer une nouvelle proposition de révision constitutionnelle avant les élections de mai 1904 (2).

***

(1) Au bas de l'ordre du jour présenté et défendu par Furnémont, rapporteur de la question, fraternisaient les signatures de Dewinne, Lekeu, Vandervelde, Anseele.

(2) Ch. Gheude, P. Pastur et Horlait avaient déposé un ordre

Sous l'unité extérieure du P. O. B., maintenue par sa forte organisation et son esprit de discipline, persistent des opinions très diverses sur les questions les plus importantes de tactique, voire même sur les conceptions doctrinales.

C'est l'exagération de leur anticléricalisme qui pousse certains dans la voie des alliances (1). Tous les moyens leur semblent bons pour réaliser le but immédiat qui absorbe leur attention. Ils sont hypnotisés par le danger clérical. Ils trouvent certes des excuses dans les circonstances spéciales de la politique belge.

Ils ne pensent qu'à s'allier à des partis d'opposition pour lutter contre le Gouvernement clérical ; il s'agit uniquement de renverser quelque chose et nullement de collaborer à une œuvre positive. L'irréductible opposition de tous les socialistes aux Gouvernements bourgeois prend en Belgique la forme de l'anticléricalisme, puisque le gouvernement est aux mains des cléricaux. Les patrons, les grands patrons surtout, sont en majorité cléricaux, et ici encore la confusion se pro-

---

du jour plus exclusif, préconisant nettement la politique de Vandervelde et De Brèe :

« Le Congrès,

« Considérant que la lutte pour l'obtention du S. U. et pour le renversement du gouvernement clérical ne constitue qu'une des manifestations et l'un des épisodes de la propagande que doit poursuivre le parti socialiste au point de vue de l'antikapitalisme et de l'évolution humaine ;

« Décide :

« Qu'il échet, avant tout, au parti socialiste de continuer avec acharnement l'œuvre de constitution des organisations ouvrières, de placer sur le terrain économique la base de son action incessante, et de développer avec plus d'intensité que jamais l'élaboration de mentalités vraiment socialistes, en accordant à la science, au relèvement de la conscience et à l'éducation morale des humbles l'importance qu'elles méritent ;

« Que pour s'armer en vue des prochaines batailles, en ce qui concerne la question spéciale de la conquête du S. U., il échet d'abandonner toute confiance basée sur l'appel aux partis bourgeois, et de préparer d'une façon pratique la réalisation au moment propice de la grève générale ».

(1) Nos camarades belges ont souvent d'ailleurs, de l'alliance, une conception autoritaire. On cite l'exemple de libéraux élus avec l'appui des socialistes qui n'ont obtenu ce concours qu'aux durs conditions de voter avec les socialistes et de ne jamais les attaquer.

duit. Les souffrances de 20 ans d'oppression ont exaspéré les colères contre l'Eglise et ses défenseurs (1).

Enfin, par contraste, on se fait, dans ce pays qui ne possède guère d'exploiteurs radicaux-socialistes, de singulières illusions sur les bienfaits d'un gouvernement démocratique. L'exemple de la France, que les socialistes belges connaissent mal et qu'ils ne voient qu'à travers les racontars idylliques de nos journaux ministériels, contribue à les égarer.

Contre cet anticléricalisme un peu exclusif s'élèvent d'abord les militants soucieux de l'intégrité des doctrines, qui redoutent la confusion avec les anticléricaux bourgeois. Et ils sont soutenus par les populations ouvrières qui voient à l'œuvre les patrons libéraux. Ainsi lorsque Destrée proteste contre cette politique, c'est non seulement le théoricien qui parle en lui, mais le représentant des travailleurs wallons.

Anseele et les Flamands voient avec inquiétude la propagande antireligieuse et le discours, d'ailleurs maladroitement documenté, de Demblon (2), qui, s'il a soulevé l'enthousiasme du pays wallon, a excité des défiances sur la terre de Flandre. Plus que tous autres pourtant les Flamands pâtissent de la tyrannie des curés.

Toutes ces tendances se sont heurtées dans les discussions du dernier congrès. La tactique du P. O. B. persistera pourtant sans grand changement. La politique d'entente plus étroite avec les progressistes et les libéraux ne l'emporte pas. La majorité est encore pour l'action nettement et exclusivement socialiste. Mais il n'est guère contestable que cette même majorité verrait avec plaisir accentuer l'allure anticléricale du Parti et sacrifier un peu sur ce point aux mauvaises habitudes françaises.

Cependant les divergences qui agitent le P. O. B. restent fort loin de nos divisions. Le P. O. B. est avant tout un *parti*

---

(1) Il faut remarquer qu'aucun anticlérical belge n'est aveuglé au point d'en oublier son socialisme. Ainsi, le principal représentant de la Libre Pensée, Léon Furnemont, a prononcé le 3 avril 1903 à la Chambre, au cours de l'interpellation Crombez sur l'invasion des congrégations françaises, un très éloquent discours d'une parfaite correction socialiste.

ouvrier, constitué par des ouvriers, toujours dirigé par des ouvriers (1). Dans ses éléments les plus modérés de l'heure présente on trouve des hommes nécessairement imprégnés d'une forte conscience de classe comme cet ancien couvreur qui a nom Troclet et surtout cet ancien ouvrier marbrier devenu le vaillant publiciste et député Louis Bertrand. Il n'y a pas de rapprochement à faire avec nos ministériels, uniquement politiciens.

Le P. O. B. est fondé sur des bases essentiellement économiques. Les Ligues ouvrières n'occupent qu'une place secondaire par leur nombre et leur importance. Le prolétariat belge est surtout organisé dans ses Syndicats, ses Mutualités, ses Coopératives (2). De là son unité et sa force de résistance.

Mais si fort, si discipliné, si uni soit il, souhaitons au P. O. B. de ne pas traverser de sitôt les crises qui ont bouleversé le socialisme français. Les mêmes causes produiraient des déchirements analogues, dont sa robuste constitution lui permettrait de sortir victorieux, mais à coup sûr amoindri. Sur les marches du pouvoir il égrènerait ses éléments modérés et les discussions fraternelles au sein des Congrès se transformeraient peut-être en d'irréductibles antagonismes.

Ernest LAFONT.

---

(1) Un exemple assez frappant de cet esprit ouvrier :
Dans certaines circonscriptions, les listes de préférence dressées pour les élections législatives portent en tête les candidats présentés par les organisations ouvrières et à la fin seulement, les intellectuels.

(2) Car, pas plus en Belgique qu'en France, les groupements politiques ne sont stables ni durables. Sans ses organismes économiques, le P. O. en avril dernier, se serait, pour de longues années, effondrés sous le vent de la défaite.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

Le Mouvement syndical en 1902

La direction du travail du Ministère du Commerce et de l'Industrie a publié récemment l'annuaire des syndicats professionnels de 1902.

Certes cette publication est encore d'une complication un peu lourde et un peu difficile, mais elle contient pour l'étude du mouvement syndical depuis 1884 jusqu'en janvier 1902 une série de remarques très intéressantes. Elle est à cet égard d'une utilité incontestable et les renseignements qu'elle nous donne sont très précieux à retenir pour l'éducation du prolétariat.

Le mouvement syndical n'a fait qu'aller en progressant malgré les luttes engendrées par les discussions des politiciens. En dépit des obstacles sans nombre, la classe ouvrière s'organise sur son terrain propre et multiplie ses organes de défense et de combat.

En 1884 (1) il y a 68 syndicats ouvriers.

En 1885	il y en a	221.
1886	—	280
1887	—	501
1888	—	725
1889	—	821
1890	—	1.006
1891	—	1.250
1892	—	1.589
1893	—	1.926
1894	—	2.176
1895	—	2.163
1896	—	2.243
1897	—	2.324

(1) Annuaire des Syndicats 1902, page xxx.

1898	—	2.361
1899	—	2.621
1900	—	3.287
1901	—	3.680 (1).

Le nombre des adhérents de ces organisations ouvrières a subi la même progression :

En 1890	on compte	139.602	adhérents.
En 1891	—	205.152	—
En 1892	—	288.770	—
En 1893	—	402.125	—
En 1894	—	403.440	—
En 1895	—	419.781	—
En 1896	—	422.777	—
En 1897	—	437.783	—
En 1898	—	419.761	—
En 1899	—	491.647	—
En 1900	—	538.832	—
En 1901	—	614.204	—

Le Mouvement des unions de syndicats s'est de son côté étendu :

En	1884	il y a	10	unions de syndicats.
	1885	—	13	—
	1886	—	13	—
	1887	—	15	—
	1888	—	15	—
Au 1er juillet	1889	il y a	16	unions de syndicats.
	1890	—	24	—
	1891	—	17	—
	1892	—	47	—
	1893	—	61	—
	1894	—	72	—
	1895	—	79	—
	1896	—	86	—

(1) Le mouvement syndicaliste mixte prôné par les catholiques sociaux a piteusement échoué. Il y avait 1 syndicat en 1884. En 1897 on en compte 184. En 1901 il n'en reste plus que 155.

Au 31 décembre	1897	il y a	94	unions de syndicats	
	1898	—	76	—	
	1899	—	73	—	
	1900	—	95	—	
	1901	—	121	—	(1).

Il est remarquable de constater que de plus en plus les femmes si difficiles à grouper comprennent la nécessité de s'entendre avec leurs compagnons de l'autre sexe et entrent dans les syndicats professionnels.

L'annuaire compte au premier janvier 1902 42.874 femmes adhérentes.

Si l'on recherche maintenant le nombre de syndicats selon chaque groupe professionnel, on trouve :

Pour l'Agriculture, forêt, pêche.....	149	syndicats ouvriers
— les Mines et Carrières.....	91	—
— l'Alimentation..... ...	226	—
— les Produits chimiques.....	76	—
— — Industries polygraphiques.	242	—
— — Cuirs et peaux.....	212	—
— l'Industrie textile.....	317	—
— le Travail des étoffes.....	206	—
— les Industries du bois....	275	—
— le Travail des métaux	482	—
— — Travail des terres et des pierres.....	107	—
— — Bâtiment	710	—
— — Transport et manutention..	468	—
— les Soins personnels et domestiques.....	33	—

Ainsi donc c'est dans les industries qu'on rassemble communément sous le nom de grande industrie, là où la forme capitaliste de production est la plus développée, ou tout au moins là où elle exige le rassemblement dans un même atelier, dans un même local, dans un même chantier d'un grand nombre d'ou-

(1) Annuaire, page XXXII.

vriers prenant ainsi un contact permanent les uns avec les autres, qu'on trouve le plus grand nombre de syndicats.

C'est le bâtiment, où de plus en plus le patron devient une société anonyme, qui tient la tête avec 710 syndicats.

L'industrie métallurgique suit avec 482 ; l'industrie des transports (dockers) avec 468; l'industrie textile 317, etc., etc.

« La grande industrie agglomère dans un seul endroit, » une foule de gens inconnus les uns aux autres. La concur- » rence les divise d'intérêts, mais le maintien du salaire, cet » intérêt commun qu'ils ont contre le maître, les réunit dans » une même pensée de résistance. La concurrence a ainsi ce » but de faire cesser entre eux la concurrence pour pouvoir » faire une concurrence générale au capitaliste.

» Les conditions économiques avaient d'abord transformé » la masse du pays en travailleurs, la domination du capital » a créé à cette masse une situation commune, des intérêts » communs » (1).

Voyons maintenant quelle est la proportion des syndiqués par rapport à la population ouvrière, dans chaque groupe professionnel. Nous trouvons pour

l'Agriculture, forêt, pêche .	15.515	syndiqués, soit :	0,46 °/₀
Mines.	80.098	—	51,48 »
Carrières	3.311	—	5,95 »
Alimentation	26.355	—	4,38 »
Industries polygraphiques.	19.146	—	15,85 »
Métaux.	75.964	—	15,47 »
Produits chimiques	24.010	—	22,65 »
Cuirs et peaux	21.663	—	12,87 »
Industries textiles.	57.174	—	8,96 »
Travail des étoffes.	17.121	—	3,92 »
Industrie du bois	20.643	—	9,18 »
Travail des pierres et terres.	12 212	—	8,45 »
Bâtiment	119.683	—	23,00 »
Transport et manutention.	106.872	—	6,77 »
Soins personnels et domestiques	9.075	—	1,15 »

(1) K. Marx. Misère de la philosophie, page 241.

Ce sont les ouvriers mineurs qui comprennent le plus de syndiqués : 51,48 °/₀.

Viennent ensuite les ouvriers du bâtiment avec 23 °/₀ ; les ouvriers de la corporation des produits chimiques avec 22,65 °/₀ ; les ouvriers des industries métallurgiques avec 15,47 °/₀ et des industries polygraphiques avec 15,85 °/₀.

C'est qu'en effet le mouvement syndical est un mouvement d'élite. Il groupe les ouvriers les plus conscients, ceux qui comprennent leur intérêt de classe et par suite ceux qui ne craignent point d'opposer cet intérêt à l'intérêt du capitaliste.

Malheureusement ces ouvriers d'élite sont encore la minorité, et il est des industries où par la prolongation des journées de travail, par les bas salaires payés, le capitalisme a réduit la classe ouvrière à un tel degré de déchéance que les travailleurs n'osent point se réunir, s'entendre pour la défense de leurs droits. La coalition permanente ne peut s'y établir — la peur du patron, la crainte d'être privé du maigre salaire qui permet de vivre fait déserter le syndicat.

C'est le cas de l'industrie textile, où les ouvriers syndiqués ne sont que de 8.96 °/₀, de l'industrie du vêtement où il y a à peine 3.92 °/₀ de syndiqués.

Ce n'est que lentement que le groupement syndical se développe dans ces industries et c'est souvent, pour ne pas dire exclusivement, par l'appui du législateur, que les réformes, les mesures de protection en faveur de la classe ouvrière y pénètrent.

C'est dire aussi qu'hélas ces réformes sont éphémères et que le capitaliste peut laisser tomber la loi en désuétude, car les ouvriers ne sont point suffisamment organisés pour le rappeler à sa stricte observation.

L'annuaire de l'Office du Travail nous renseigne enfin sur les institutions diverses créées par les syndicats et les unions de syndicats.

C'est ainsi qu'il y a eu :

802 *bureaux ou offices de placement* créés par les syndicats ouvriers — et 66 créés par les unions de syndicats.

188 *bibliothèques professionnelles* créées par les syndicats — 62 par les unions de syndicats.

244 *caisses de secours mutuels* organisées par les syndicats — 8 par les unions de syndicats.

De même 334 *caisses distribuant des secours* divers créées par les syndicats ; 8 par les unions de syndicats.

580 *caisses de chômage* créées par les syndicats ; 14 par les unions de syndicats.

534 *caisses donnant le secours de route*, fondées par des syndicats ; 18 par des unions de syndicats.

Les syndicats ont établi 339 *cours professionnels* ; les unions de syndicats 29.

Ils ont fondé 56 *caisses de retraites* ; 37 *caisses de crédit mutuel*.

Les syndicats ont formé 41 *sociétés coopératives de consommation*, les unions de syndicats 6.

Il y a eu 28 *coopératives de production* formées par des syndicats.

Les syndicats publient 90 *journaux ou bulletins* ; les unions de syndicats 37.

On le voit donc, quelques soient les défaillances, malgré la tristesse des heures présentes, les socialistes français peuvent se réjouir. Les travailleurs s'organisent eux-mêmes Le mouvement ouvrier grandit.

JULES UHRY

LES COOPÉRATIVES

FRANCE

« L'Union d'Amiens »

L'*Union*, « Société civile ouvrière Coopérative de consommation et de prévoyance d'Amiens », a été fondée le 27 juillet 1892, sous le « patronage des syndicats ouvriers » (1). Les statuts de cette Société, adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive et revisés dans les Assemblées générales des 17 décembre 1893 et 2 août 1896, portent explicitement au paragraphe « Admissions » :

« La Société étant fondée avec l'aide et sous le patronage des Syndicats ouvriers, les Syndiqués sont admissibles de droit.

» Toute personne peut faire partie de la Société ; toutefois, les ouvriers dont la corporation possède un Syndicat ne pourront être admis que s'ils justifient de leur inscription à ce Syndicat.

» Toute personne dont la profession ou position particulière ne permettent pas le groupement en Syndicat, peut faire partie de la Société ; toutefois, son admission sera subordonnée à une décision du Conseil d'administration. »

En ce qui concerne l'« Administration », afin de permettre aux syndicats d'en rester les maîtres exclusifs (2), les statuts sont ainsi conçus :

« La Société est administrée par un Conseil pris parmi les Sociétaires *faisant partie des Syndicats professionnels*, à raison de *trois membres par chaque Syndicat*, et nommés par l'Assemblée générale. Il est renouvelable par tiers, tous les six mois, par voie de

---

(1) Le 26 juin 1892, avait eu lieu, sur l'initiative du Syndicat des tisseurs, une réunion ayant donné « mandat aux syndicats ouvriers adhérents à la Fédération des syndicats, d'élaborer les statuts et faire les démarches nécessaires » pour créer une Société coopérative de consommation.

(2) Les 18 premiers administrateurs ont été désignés par les syndicats des mouleurs, cordonniers, tisseurs, teinturiers, ouvriers en voitures et le syndicat typographique.

tirage au sort *dans chaque Syndicat*. Les Membres sortants sont rééligibles.

» Le paragraphe qui précède n'est revisable que si la moitié des Sociétaires inscrits en votent la révision.

» Pour avoir le droit de représentation au Conseil d'administration, les syndicats devront avoir un minimum de 15 membres inscrits sur les registres de la Société. »

De plus, l'article 18 prévoit :

« Tout Membre du Conseil d'administration qui aura manqué à trois séances consécutives sans motif valable, sera considéré comme démissionnaire ; il sera procédé à son *remplacement par l'Assemblée générale des sociétaires du syndicat auquel il appartiendra*.

» Le Conseil d'administration pourra refuser tout délégué qui ne paraîtrait pas donner les garanties suffisantes pour tenir cet emploi. »

Ce dernier paragraphe, on en conviendra, a sa raison d'être, surtout si l'on veut bien considérer que des camarades, quoique parfaitement intentionnés, ne présentent point les multiples qualités requises pour administrer une Coopérative, alors que d'autres camarades sont beaucoup mieux préparés, plus aptes : la faculté d'élimination donnée au Conseil d'Administration prouve que les syndicats d'Amiens ont pensé à tout, n'ayant en vue que la prospérité de l'« Union ».

D'un autre côté, pour éviter des abus sur lesquels il est inutile d'insister, les statuts prévoient encore :

« Aucun Administrateur ou Membre de la Commission de surveillance ne pourra être attaché au personnel, s'il ne donne sa démission au moins quinze jours d'avance. Au cas où sa demande ne serait pas acceptée, il ne pourrait plus faire partie du Conseil ou de la Commission de surveillance, avant qu'un laps de temps de 3 mois se soit écoulé depuis sa demande d'emploi. »

Dans un intéressant « Historique », publié à l'occasion du 10e anniversaire de l'*Union* — historique, auquel nous aurons souvent recours pour montrer la pensée directrice des camarades syndiqués Amiénois —, nous trouvons ces lignes des plus suggestives :

« Suivant exemple des coopératives belges, l'Union devait être, dans la pensée des fondateurs, autre chose qu'une maison d'épicerie, autre chose qu'une imitation du commerce....

» Sans cependant négliger le côté matériel, elle devait surtout avoir pour but de donner plus de cohésion, plus de force au mouvement syndical amiénois ; elle devait devenir quelque chose comme la forteresse des syndicats ouvriers, en même temps qu'une œuvre de solidarité et d'éducation ouvrière.

» La première partie de son but est atteint, l'« Union » est bien la maison des syndicats !

» Et si, à son début, les syndicats ont eu de terribles épreuves à passer pour assurer ses premiers pas, aujourd'hui, c'est elle qui, devenue grande et forte, protège les syndicats qui l'ont créée.

» Le Syndicat, constitué comme instrument de résistance et d'attaque envers la puissance patronale, a comme fonction principale d'accorder des indemnités de grève, de créer des services de viaticum, de placement, d'enseignement professionnel. D'aucuns, élargissant constamment le cercle de leurs attributions, ont abordé résolument la grosse question des assurances sociales : maladie, accidents, invalidité, décès, chômage.

» Les syndicats amiénois ont été plus loin ou tout au moins ont ouvert aux syndicats une voie nouvelle. L'« Union » est, en effet, la première coopérative qui ait inscrit, dans ses statuts, l'obligation d'être syndiqué pour devenir coopérateur.

» Les organisations syndicales ont aujourd'hui compris que, pour grouper les indifférents, les ignorants, et ceux qui n'ont pas à se préoccuper, momentanément, d'améliorer leur situation personnelle, il fallait autre chose qu'une indemnité de grève... De là, la création des caisses de chômage, maladie, etc. Mais ces différents services demandent un effort pécuniaire quelquefois lourd pour le syndiqué, et le Syndicat semble manquer d'un point d'appui pour pouvoir accomplir son œuvre de solidarité et d'émancipation.

» Ce point d'appui, il le trouvera dans la coopérative, et ce sera l'honneur des syndicats ouvriers d'Amiens d'y avoir songé.

» L'union du mouvement syndical et du mouvement coopératif, le second subordonné au premier, ne pourra donner que d'excellents résultats et déjà, un peu partout en France, cette tentative heureuse des syndicats amiénois a de nombreux imitateurs. »

L'œuvre des Syndicats ouvriers d'Amiens a, comme toutes les institutions prolétariennes, éprouvé de sérieuses difficultés à ses débuts. Mais, depuis lors, ses succès n'ont cessé de croître. C'est ainsi qu'au point de vue matériel et en raison de l'augmentation du nombre des sociétaires, l'*Union* a dû quitter son berceau, 8, rue Henri IV, en mai 1894, pour s'installer 22, rue Saint-Martin, local abandonné, à son tour, en Mai 1897, pour le siège social actuel, 9, rue du Bloc, où se

trouvent les rayons d'épiceries, chaussures, lingerie, lainage, etc., etc.

En Juillet 1898, a eu lieu l'inauguration du premier four de la Boulangerie (1), route d'Albert, 108, dans un bel immeuble acquis par la Coopérative. La cuisson journalière dépasse 1700 kilos et le pain de « toute première qualité est réparti au prix fait par les boulangers de la ville pour leur deuxième qualité. »

De plus, un vaste chantier de charbon a été installé, 51, route de Corbie, dans un immeuble dépendant de la boulangerie coopérative.

Enfin, l'*Union* étant encore à l'étroit dans l'immeuble actuel, en raison de sa progression incessante (elle compte 2700 sociétaires), l'Assemblée générale a donné mandat au Conseil d'administration « d'acheter un immeuble suffisamment vaste pour permettre la répartition de *tout* ce qui sera nécessaire aux coopérateurs. » (2)

Les camarades syndiqués et coopérateurs amiénois veulent installer, à côté des magasins de répartition, la *Maison du Peuple*. A ce propos, ils s'expriment ainsi :

« Ce sera là que les syndicats ouvriers, abordant la deuxième partie de leur programme, feront de l'« Union » un centre d'éducation ouvrière qui créera, nous l'espérons, l'état d'esprit, l'enthousiasme indispensables à l'accomplissement des grandes choses que nous voulons pour le bien de tous. »

***

En attendant, l'*Union* poursuit sa marche en avant, tant au point de vue moral, que sous les rapports matériel, financier, etc.

Notamment, le bilan du semestre Avril-Octobre 1902 accuse un actif de 24.015 fr. 73 en immobilisations (matériel, installation, etc.), plus 4.825 fr. de créances, dont 4.000 fr. dus par la « Cordonnerie ouvrière » ; enfin, 38.244 fr. 81 en caisse ou en dépôt dans une banque. Au passif, on constate 10.125 fr. caisse d'épargne, 15.565 fr. prêts des Syndicats (3) ; la réserve figure également pour 25.885 fr. 47.

(1) Le deuxième four a été inauguré en 1899.

(2) L'immeuble vient d'être acquis pour 70.000 fr.

(3) Au nombre de 11, sur lesquels 4 ont prêté une somme globale de plus de 10.000 francs.

Les répartitions, au cours du dernier semestre, ont atteint 392,291 fr. 38, savoir :

Epiceries	248.117 08
Boulangerie	95.672 30
Charbon	48.502 »

Le trop perçu — ou boni — déduction faite des frais généraux, a atteint 37.486 fr. 20, soit :

Epiceries	25.487 82
Boulangerie	9.967 88 (1)
Charbon	2.030 50

Mais la somme de 37.486 fr. 20 précitée n'a pas été répartie : 6.173 fr. 50, soit plus de 16 %, en ont été déduits pour « amortissement du compte mobilier et installation ». Malgré cela, l'épicerie et la boulangerie ont donné lieu à une ristourne de 7,20 %, et pour le charbon le boni a été de 3 %, étant à remarquer que statutairement la répartition des trop perçus a lieu sur les bases ci-après :

80 parts aux sociétaires ;
7 — au fonds de Prévoyance ;
6 — 1/2 au fonds de réserve ;
3 — pour acquisition d'un immeuble ;
2 — au Conseil et à la Commission de surveillance ;
1 — 1/2 au personnel.

Voici, d'autre part, les « bonis nets » réalisés depuis la fondation de l'*Union* d'Amiens :

En 1893-94 . fr.	3.716 20	En 1898 . . fr.	39.774 57
En 1895 . . .	10.046 85	En 1899 . . .	56.941 65
En 1896 . . .	12.139 05	En 1900 . . .	53.912 61
En 1897 . . .	23.961 09	En 1901 . . .	50.526 10

En 1902 : **60.952 fr. 11**

Soit une somme totale de 312.000 fr. qui sont restés « dans la poche des ouvriers », sans compter qu'ils ont contribué à la création d'une œuvre commune durable.

(1) Les bonis sur le *pain* ne sont jamais répartis en argent.

Comme on l'a vu plus haut, la Coopérative d'Amiens possède une « Caisse d'épargne » ; elle donne *3 % d'intérêt* à l'argent placé. Les intérêts n'étant pas capitalisés (1), ils doivent être touchés tous les ans et les formalités de remboursement sont sensiblement moins compliquées que dans les caisses nationales ou municipales d'épargne.

***

Tenant à justifier son titre de « Société de Consommation et de Prévoyance », l'*Union* d'Amiens a établi un « Fonds de prévoyance et de prêt » dont les ressources sont fournies par le prélèvement de 7 % sur les bénéfices de la Coopérative.

Pour montrer sur quelles bases fonctionne cette « œuvre sociale », nous citerons le passage ci-après des statuts :

ART. 28. — Pour participer aux avantages accordés aux Sociétaires par le Fonds de prévoyance et de prêt, les conditions suivantes sont exigibles :

2° S'être fourni au magasin, dans le semestre précédent, pour cinquante francs de marchandises au minimum.

ART. 27. — L'indemnité consiste en une somme de dix francs pour chaque naissance et décès survenus dans la famille d'un Sociétaire. L'indemnité sera portée à vingt-cinq francs lorsque ce sera le Sociétaire lui-même qui décédera.

Ne sont compris dans la famille que l'époux, l'épouse ou la compagne et les enfants habitant sous le même toit.

ART. 30.— En cas de nécessité : maladie, chômage, etc., et après une demande adressée au Conseil d'administration, il pourra être accordé aux Sociétaires, pour une durée qui ne pourra excéder un an, un prêt représentant la moitié de leur avoir ; ce prêt pourra même être de la totalité de l'avoir du sociétaire, s'il était nécessaire.

Le Conseil d'administration est autorisé, au cas d'extrême besoin d'un sociétaire, et après enquête, à accorder un secours qui ne pourrait dépasser vingt-cinq francs (2).

En ce qui concerne la Boulangerie, les statuts prévoient aussi les conditions dans lesquelles les sociétaires malades pourront bénéficier d'un prêt :

---

(1) La somme due de ce chef par l'*Union* atteignait 10 125 francs le 30 septembre 1902.

(2) Les périodes d'instruction militaire (13 et 28 jours) sont considérées comme chômage.

ART. 37. — Tout sociétaire malade recevra (sur sa demande et sur présentation d'un certificat de médecin), à titre d'avance, à partir de la deuxième semaine de maladie, la moyenne du pain qu'il aura pris à la Société le mois précédent, et cela pendant deux mois, si la maladie se prolonge jusqu'à cette époque. Le pain ainsi distribué sera retenu sur les bonis futurs du sociétaire (Pain ou Épicerie).

Si la maladie se prolongeait plus de deux mois, il serait alors distribué au sociétaire, sans qu'il ait à le rembourser, c'est-à-dire gratuitement, un mois de pain.

De plus, les camarades de l'*Union* d'Amiens ne sont pas des égoïstes ; en particulier, ils ont pensé à leurs frères de travail, luttant contre le patronat exploiteur, en insérant dans ses statuts l'article ci-après :

ART. 29. — Le Conseil d'administration est autorisé à prélever sur le Fonds de prévoyance les sommes qu'il jugera nécessaires pour soutenir les ouvriers en grève ou pour un évènement malheureux, et cela, en proportion des ressources du dit fonds.

Ajoutons que le Fonds de prévoyance, qui a déjà déboursé plus de 17.000 fr., possédait 5.648 fr. 67 le 30 septembre 1902, bien qu'ayant supporté, dans le semestre antérieur, les charges suivantes :

Pour naissances	560 fr.	»
Pour décès	495	»
Pour secours à des sociétaires .	733	60
Pour secours à diverses grèves, souscriptions, etc., secours à des passagers syndiqués . .	369	60
Soit un total de.	2.158	20

***

Cette façon de concevoir la Coopération ouvrière, par la pratique constante de la Solidarité sous toutes ses formes, ne répond pas encore aux aspirations des camarades coopérateurs Amiénois. Ils veulent encore mieux, et ils l'ont prouvé, en acceptant (assemblée générale du 2 novembre 1902) les propositions suivantes qui leur étaient soumises par le Conseil d'administration :

1° Création entre tous les sociétaires des syndicats et des coopératives d'une caisse de solidarité qui viendra en aide aux malades par un secours pécuniaire de deux francs par jour, aux femmes en couches par un supplément de secours de dix francs, et d'une caisse spéciale de prêts pour les cas de chômage . . .

« 2° Création, dans un délai rapproché, d'une pharmacie mutualiste qui permettra d'ajouter aux avantages cités plus haut les secours médicaux et pharmaceutiques gratuits et même de penser à l'installation d'un orphelinat ou patronage sur les bords de la mer où tous les enfants des sociétaires pourraient, pendant les vacances, aller respirer l'air pur et vivifiant de la mer et nous donner une jeunesse vigoureuse et forte, capable du plus grand courage et des vastes entreprises pour hâter l'émancipation intégrale. »

Les militants coopérateurs d'Amiens ont compris que, si le pain est indispensable au corps, l'esprit et le cœur réclament aussi impérieusement leur part ; aussi, successivement, ont-ils décidé que le vaillant organe des 17 groupements ouvriers, le *Réveil Syndical*, serait servi gratuitement au 2700 membres de la coopérative ; en outre, ils se sont intéressés à la création de l'Université populaire : *Le Foyer du peuple*, devenu le « centre intellectuel le plus actif de la ville ». Les soirées musicales et littéraires données à l'Université ont contribué à hâter la création d'un orphéon et d'une harmonie, qui prêtent leur concours aux fêtes ouvrières, coopératives ou syndicales.

Constatons encore que la belle coopérative d'Amiens profite de chaque Assemblée générale semestrielle, pour contribuer à l'éducation de ses membres, en particulier par des Conférences sur la Coopération.

En terminant, nous devons ajouter que, grâce à l'*Union* secondée par la *Coopérative d'Albert*, sept camarades ont créé, au commencement de 1902, la *Cordonnerie ouvrière d'Amiens*, qui a déjà donné de bons résultats. La presque totalité de la production de la société de production est acquise par les sociétés de consommation créatrices.

C'est là une dernière et concluante preuve que les camarades coopérateurs amiénois ont compris que, sans l'alliance bien coordonnée, intime de la production avec la consommation — reliées entre elles par le syndicat — le mouvement ouvrier ne saurait produire les heureux résultats qu'en attendent les travaillleurs conscients ; nous entendons par là tous ceux qui veulent aboutir, préférant l'action lente, pratique et sûre, aux alléchantes mais vagues promesses de tous les politiciens aux phrases ronflantes parfois, creuses toujours.

A. Marie.

BIBLIOGRAPHIE

REVUE CRITIQUE

Les Grèves en France et leur solution [1].

Dans un rapide historique, l'auteur étudie la législation du droit de grève depuis la Révolution jusqu'à la loi de 1892.

Dès 1789, mais surtout en 1791, après l'abolition de la vieille organisation corporative, les revendications ouvrières apportent leur note discordante au milieu des succès de la Révolution bourgeoise. Les représentants du peuple, capitalistes de tous genres, émus de la gravité des événements, s'empressent de faire droit aux doléances patronales. Leur vote hâtif (le capital est en danger), qui pour 75 ans va museler le prolétariat, produit la loi fameuse des 14-17 juin 1791. Acte de peur et de prudence des nouveaux privilégiés, dont pendant tout un siècle historiens et économistes ont rejeté la responsabilité sur l'idéologie individualiste du XVIII[e] siècle !

Pas un journal ne proteste; les ouvriers eux-mêmes se résignent sans bruit. Pour sauver la Patrie et la République, ils oublient bien vite leurs intérêts professionnels, dont ils n'ont pas encore nettement conscience.

Le Consulat continue la tradition révolutionnaire par la loi du 22 Germinal an XI. Le Code Pénal de 1810 en reproduit les prohibitions, mais en aggravant les peines.

« Les dispositions du Code Pénal, pas plus du reste que celles des lois antérieures, ne mirent fin aux coalitions » (p. 28). Les documents font défaut sur la période antérieure à 1825, mais de 1825 à 1847, il y eut 1251 poursuites pour délit de coalition contre 7148 personnes.

En 1848, l'Assemblée Constituante pose, sans la résoudre, la question de l'abrogation des articles 414, 415, 416 du C. P. La Législative se contente d'établir dans les textes l'égalité entre ouvriers et patrons.

Mais cette loi devient trop scandaleusement réactionnaire dans ce siècle d'industrialisme. Les juges n'osent plus condamner que pour la forme à des peines dérisoires. Napoléon III, qui esquisse déjà, avec incohérence certes, mais non sans hardiesse, la politique intelligemment conservatrice de l'accord du Capital et du Travail, gracie le plus souvent les condamnés.

La loi du 25 mai 1864 établit la liberté de coalition, mais porte

---

(1) Par Jules Uhry, préface d'Aristide Briand, 1 vol. in 8 (*Editions du Mouvement Socialiste*, 1903).

des peines spéciales contre les atteintes à la liberté du travail, et le nouvel article 416 interdit boycottages, mises à l'index, etc.

La loi de 1884 supprime l'article 416, mais les articles 414 et 415 subsistent toujours et « malgré tout la coalition n'est pas libre » (p. 35). « Le projet de loi, dit déjà Jules Favre, dans la discussion de 1864, atteint ce qu'il ne veut pas atteindre, interdit ce qu'il a l'air de permettre... La commission a supposé une coalition métaphysique, une coalition de sage.... Il n'y a pas une seule coalition qui, dans la réalité, ne donne naissance à quelqu'un des faits que votre loi poursuit » (35).

Chaque jour grandissent les protestations, même en dehors du monde ouvrier, et dans la Nouvelle Revue (1er Février 1901) nous avons vu M. Barthou conclure à l'abrogation de ces textes « inutiles, arbitraires et dangereux » (p. 38).

Sans doute notre magistrature ingénieuse trouvera encore des armes dans le droit commun, cependant moins élastique. Mais les Parquets seront préservés de la tentation de créer d'imaginaires délits pour le seul plaisir de faire fonctionner les textes spéciaux.

Dans une 2me partie, Jules Uhry se livre à une consciencieuse étude des faits.

Les années les plus fertiles en grèves sont à la fois les années de dépression économique (Exemple 1893) et les années de grande prospérité (1899 et le premier tiers de 1900). Apparente contradiction, facile à expliquer. En temps de crise le patron cherche à réduire les salaires pour maintenir les bénéfices; d'où conflit et grève. L'industrie est-elle florissante, l'ouvrier, frappé de l'énormité des profits capitalistes, veut augmenter sa part. Conflit encore et grève.

L'influence des lois nouvelles est considérable aussi. En 1893, 326 grèves sont motivées par l'application de la loi de 1892 sur le travail des femmes et des enfants, et, en 1899, 84 par l'application de la loi de 1898 sur les accidents. Même effet produit par la loi du 30 mars 1900. Les capitalistes se moquent des votes du Parlement et des simulacres d'énergie gouvernementale. Ils ne capitulent que devant les forces ouvrières menaçantes.

« C'est donc bien la cause économique qui détermine le chiffre plus ou moins considérable des grèves » (p. 74). « On a cependant prétendu que l'augmentation des grèves pendant les années 1899, 1900, 1901 était due à une cause politique » (p. 74) : l'arrivée de M. Millerand au pouvoir. Sans doute l'avènement d'un ministre « socialiste » a éveillé dans la classe ouvrière de naïves espérances.

On voit les ouvriers demander l'intervention du Ministre du Commerce ou de M. Waldeck-Rousseau. C'est le triomphe du paternalisme. Les préfectures deviennent des laboratoires de Paix Sociale.

Mais ces illusions des travailleurs n'ont fait que s'ajouter aux causes profondes et déterminantes des grèves de ces dernières années.

« A mesure que la grande industrie se développe, que la forme capitaliste de production s'introduit dans une contrée, peu à peu aussi se manifeste la lutte entre le patronat et la classe ouvrière » (p. 85).

« Les faits donnent un démenti à tous ceux qui prétendent qu'il y a solidarité entre l'industriel et les ouvriers, que tous deux sont intéressés au sort de l'industrie. Les rêves généreux de paix sociale s'évanouissent. L'histoire des grèves n'est qu'une des manifestations de cette lutte des classes dans la société actuelle » (p. 82).

Cet antagonisme d'intérêts se révèle jusque dans les motifs des grèves. De plus en plus nombreuses sont les grèves de solidarité et celles ayant pour objet l'organisation intérieure du travail. Ce sont ces grèves que les économistes les plus libéraux traitent d'abusives, parce que, paraît-il, elles ne sont motivées par aucun intérêt professionnel. C'est là pourtant qu'éclate la profonde originalité du mouvement prolétarien. La classe ouvrière prétend un droit réel sur son travail et veut substituer à la discipline externe, imposée par le capitalisme, une discipline interne, que, consciente des nécessités de la production, elle acceptera volontairement.

Les patrons résistent à cette main mise des ouvriers sur ce qu'ils considèrent comme leur chose, et l'intervention des syndicats n'est pour eux que la tyrannie syndicale.

La sentence de M. Waldeck-Rousseau, à la suite de la grève du Creusot, consacre avec éclat la conception patronale. Au contrôle gênant des militants syndiqués, il substitue les protestations anodines des délégués officiels, que la direction saura bien faire choisir parmi les « bons ouvriers ». Ainsi l'unité de la classe ouvrière est brisée ; chaque usine s'organise chez elle, nouvelle petite circonscription électorale, indifférente aux luttes et aux souffrances des prolétaires voisins. Et cette œuvre réactionnaire se couvre de grands mots : la République dans l'atelier, le suffrage universel dans les questions de travail.

Malgré tout chaque jour augmente l'influence des syndicats dans les grèves. De 1890 à 1900, sur 5112 grèves, dans 2908 les ouvriers étaient syndiqués. On commence à voir des conflits réglés entre syndicats ouvriers et syndicats patronaux.

« La grève cesse d'être un mouvement spontané.... Le syndicat la surveille avec un soin jaloux, il l'organise...., il l'interdit ou la déconseille si elle est inopportune, il la commande, l'impose si elle lui semble nécessaire. »

C'est aux organisations ouvrières qu'est due la tendance de plus en plus marquée aux grèves généralisées d'abord, corporatives ou régionales, à la grève générale ensuite.

« Les ouvriers organisés sont tous d'ardents partisans de la grève générale » (p. 107). Il n'y a pas là seulement le désir de remédier aux inconvénients des conflits partiels, « mais la manifestation d'une idée toute particulière » (p. 107).

« Chaque grève, dit G. Sorel, n'est, pour les ouvriers qui réflé-

chissent, qu'une manifestation partielle de la grève générale (1) »

Les grèves sont une source de misères pour les travailleurs, affirment doctrinalement les savants bourgeois (2).

Cependant, de 1890 à 1901, seulement 2422 grèves sur 3525 ont échoué et près des 2/3 de celles motivées par une question de salaire ont réussi. Mais il faut tenir compte avant tout des résultats moraux : le respect plus grand inspiré aux patrons et l'esprit de solidarité développé ! Qu'importent les échecs partiels, les souffrances d'un moment si la grève a permis d'organiser le prolétariat !

Quels ont été les effets pratiques de la loi de 1892 sur la conciliation et l'arbitrage ? De 1893 à 1900, sur 4794 grèves, il n'y a eu que 1154 recours à la conciliation dont 34 seulement sur l'initiative des patrons. Ces derniers voient là une atteinte à leur autorité, ils considèrent les ouvriers comme n'étant plus à leur service et le contrat de travail comme rompu. Au contraire, les ouvriers par leur bonne volonté cherchent à se concilier l'opinion publique et au moins la neutralité gouvernementale.

Pour l'arbitrage, le refus est à peu près général. Les ouvriers acceptent bien de discuter avec les patrons, mais ils ne veulent pas qu'un étranger vienne trancher souverainement leurs conflits d'intérêts. Ils se défient de l'impartialité du tiers arbitre, toujours choisi dans la classe ennemie par le Président du Tribunal civil, qui n'est lui même qu'un agent du Gouvernement.

Les patrons de leur côté n'ont pas confiance dans le respect des sentences rendues, ne voyant le plus souvent devant eux aucun représentant légal des travailleurs.

J. Uhry consacre une centaine de pages aux nombreux projets destinés à perfectionner la loi de 1892.

En 1895 la proposition et en 1898 le projet Mesureur, qui ne donnent aucune attribution aux Syndicats, marquent « le triomphe de la conception radicale et jacobine » (p. 160).

La proposition de Mun et le projet Lebon en 1895 avantagent les syndicats mixtes.

La proposition Jules Guesde (8 février 1896) établit la grève obligatoire, mais ne tient malheureusement pas compte de l'organisation ouvrière.

La proposition Groussier (7 novembre 1901), sous prétexte d'arbitrage obligatoire, est un instrument de socialisation partielle des moyens de production.

La proposition du 21 novembre 1895 reste très anodine, mais un remarquable exposé des motifs la précède, qui condamne avec une

(1) Avenir Socialiste des Syndicats, page VIII, 2e édition, Jacques Paris, 1902 (p. 108). La grève générale est la forme proprement ouvrière de la Révolution.

(2) Il faut faire une honorable exception pour M. Paul Leroy-Beaulieu.

vigueur décisive l'arbitrage obligatoire. Tous les membres du groupe socialiste (y compris le député Millerand), signèrent ces paroles mémorables lues à la tribune par Jean Jaurès : « L'arbitrage obligatoire nous paraît impossible, et il serait pour les libertés ouvrières plus que pour l'autorité patronale un péril mortel. Théoriquement l'arbitrage obligatoire suppose qu'il y a aujourd'hui une force capable d'assumer la responsabilité et la direction de la vie économique, et de se substituer à la fois aux patrons et aux ouvriers.

« Si une telle force existait, si elle était organisée et reconnue, la *Révolution Sociale serait chose faite*, et il n'y aurait plus lieu à arbitrage, car il n'y aurait plus antagonisme d'intérêts. En fait, l'arbitrage obligatoire manœuvré par un pouvoir habile supprimerait absolument le droit de grève. *Ce serait la plus formidable police gouvernementale qui eut été instituée sur le travail et contre lui* (1). » J. O. 1895 S. O. Débats parlem. Chambre, séance du 21 novembre p. 2437.

Enfin en 1900 le projet Millerand qui « tend à canaliser le mouvement ouvrier qui commencait à devenir puissant, à endiguer le flot gréviste, de telle façon qu'il ne menace plus rien » (p. 208). Contre ce projet se sont levés avec un remarquable ensemble la plupart des patrons et des ouvriers. Seuls quelques capitalistes intelligents ont compris l'utilité du Réformisme conservateur et défendu le Ministre du Commerce. Il ne leur déplairait point de voir le mouvement spécifiquement prolétarien fondu dans un vague et paisible courant de démocratie. Les ouvriers se sont légitimement insurgés contre cette introduction du parlementarisme dans le monde du travail, ce qui entraînerait l'arrêt du développement syndical et des forces révolutionnaires.

Si un arbitrage est possible, les syndicats seuls peuvent l'organiser. D'ailleurs comme l'arbitrage entre nations, il ne pourra porter que sur des points secondaires, présentés sous une forme juridique précise, des questions d'interprétation de contrats. Mais s'agit-il d'établir ces contrats, de déterminer la part de chacun dans le produit, c'est une question de vie pour les ouvriers, eux seuls peuvent en décider. Il ne s'agit plus d'ergoter avec des formules, mais d'imposer de force ses conditions à l'adversaire vaincu.

Je me suis efforcé de donner une idée de l'œuvre tres intéressante de Jules Uhry. C'est un utile instrument de travail, très facile à consulter, nourri de documents, agrémenté de discussions théoriques. Écrit dans un style vigoureux et clair, c'est en somme un brillant essai de socialisme ouvrier, où à chaque page on retrouve l'inspiration de l'éminent penseur qu'est Georges Sorel.

Ernest Lafont.

---

(1) A la même séance J. Guesde, interrompant M. Deschanel, pouvait s'écrier : « Tout le groupe socialiste de la Chambre est contre l'arbitrage obligatoire. Il y a *unanimité* dans le groupe socialiste. » J. O., Chambre, Débats 1895, S. O. page 2443.

Notices

LES LIVRES

La Protection légale des Employés de Commerce, par Hector Bezançon (Arthur Rousseau, éditeur) L'étude de M. Hector Bezançon signale la pauvreté de la législation protectrice des employés de commerce. — La plupart des lois ouvrières ne sont point applicables à cette catégorie de travailleurs, et les lois récemment votées — notamment celles concernant la station verticale — semblent bien être assez incomplètes pour permettre aux employeurs de la violer à leur guise. M. Bezançon, dans son travail complet et consciencieux, montre la besogne qui reste à remplir, en insistant sur les doléances des congrès ouvriers et aussi en donnant des points de comparaison avec les législations étrangères. — Dans son introduction, il examine quels sont les travailleurs qui doivent être considérés comme « employés de commerce ». Il examine ensuite les raisons qui limitent en faveur de la protection légale des employés de commerce, étudie les cas où le législateur est intervenu pour améliorer les conditions du travail des employés (apprentissage, station verticale), passe en revue ceux dans lesquels il doit intervenir (limitation de la durée du travail, repos hebdomadaire, hygiène et sécurité), enfin examine les moyens que l'employé a à sa disposition pour réaliser ses desiderata (action syndicale, ligues de consommateurs, label, action législative) L'étude de M. Bezançon serait lue avec profit par Messieurs les Députés et Sénateurs, si toutefois les luttes de couloirs leur en laissent le temps, et par les employés qui devraient bien profiter de la force de leur nombre pour obtenir l'amélioration de leur sort.

Resist not evil, par Clarence Darrow (vol. in-16 de 178 pages, Charles Kerr, éditeur, Chicago 1903).— En ce volume magnifiquement édité par l'éditeur socialiste de Chicago, le citoyen Charles Kerr, Clarence Darrow, le fameux avocat de Chicago et l'un des plus brillants écrivains de langue anglaise de notre époque, expose la théorie tolstoïenne de la « non résistance au mal. » M. Darrow, quoique très sympathique aux revendications prolétariennes (il fut l'avocat conseil très dévoué du syndicat des mineurs devant la Commission d'arbitrage nommée par le président Roosevelt, à la suite de la grande grève de Pensylvanie) n'est pas un socialiste et à vrai dire ses conceptions sociales semblent bien vagues. Son livre est écrit dans une langue très belle et les chapitres consacrés à la critique de l'État moderne, du militarisme, surtout de la justice bourgeoise et de ses moyens de répression, sont extrêmement brillants. Mais les qualités littéraires de l'auteur ne suffisent pas à masquer la faiblesse de sa

thèse qui apparaît lamentablement insuffisante lorsqu'on veut en tirer des conclusions pratiques. M. Darrow s'émeut de l'exploitation du prolétariat par le capitalisme parasitaire, mais s'il condamne toute « résistance au mal », comment peut-il approuver la résistance du prolétariat à l'exploitation capitaliste, même sous la seule forme de l'action syndicale, dont il se déclare d'autre part un ferme partisan? La philosophie de ce livre qui est, en somme, un anarchisme pacifique et néo chrétien, n'apparaît pas comme une doctrine capable de supporter l'épreuve des faits.

Le Droit des Femmes et la Morale intersexuelle, par A. DE MORSIER (1 vol. in-8o, chez Schleicher, Paris. Kündig, Genève, 1903. — L'auteur a cherché à dégager les éléments du problème intersexuel envisagé au point de vue du droit de la femme. Il a examiné successivement l'égalité des droits et la différenciation des activités; l'unité de la loi morale, le droit à l'immoralité et la théorie du mariage monogamique dans une 1re partie qui se recommande par une intéressante analyse des idées, et un effort sincère d'éclectisme; l'auteur combat la théorie spiritualiste mystique et celle qui condamne la femme à la seule fonction de reproduction de l'espèce. L'auteur pense qu'une société humaine n'est pas possible. « Sans la famille constituée sur la stricte monogamie. Mais la sanction légale ne saurait intervenir que comme sauvegarde des libertés sur les bases contractuelles. »

Dans une seconde partie, l'auteur s'occupe de la question de l'éducation et discute le principe de son infériorité biologique.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE FRANÇAISE

L'Avenir Social, revue du Parti Ouvrier Belge *(mars).* Une page éloquente de QUELCH sur le socialisme. Des renseignements sur la *Concentration capitaliste aux États-Unis*, sur les *Trusts en Belgique*, sur le *Mouvement ouvrier et socialiste international.* Des Bulletins *syndical* et *corporatif* remplis de faits. Des notes complètes sur le *Mouvement communal.*

(Avril). Un article plein d'intérêt sur la *Question macédonienne*, signé BERNSTEIN. Le *Bulletin Syndical* publie l'histoire très curieuse de l'Association des paveurs allemands. Le *Bulletin Coopératif* consacre un souvenir ému à la mémoire de Standaert. Le *Mouvement Communal* publie le rapport de VINCK au nom de la Fédération des Conseillers communaux.

(Mai). A. M. SIMONS donne des indications intéressantes sur la *presse socialiste aux États-Unis*, qui s'accroît rapidement. Victor SERWY relève, comme d'habitude, les faits touchant au *Mouvement ouvrier et socialiste international.* Renseignements syndicaux sur

le mouvement syndical aux États-Unis et sur les Congrès ouvriers en Allemagne. Renseignements coopératifs sur le récent Congrès coopératif Belge et sur les coopératives à l'Exposition universelle de 1900. Renseignements sur les *Eaux dans l'alimentation et l'hygiène du peuple*, par L. Pépin.

LANGUE ANGLAISE

The Comrade (*Mars*). — La publication illustrée de notre ami et collaborateur John Spargo continue à mériter les éloges qu'elle a déjà recueillis dans tout le socialisme international.

Ce numéro contient la suite de la série « Comment je suis devenu socialiste », par une contribution intéressante du romancier de San Francisco Jack London, dont les dernières œuvres ont eu un tel succès dans le monde anglo-américain; une lettre inédite de William Morris sur « le droit de l'enfant »; un article de Spargo, sur les « résidences de Marx à Londres », à propos du 20e anniversaire de la mort du grand théoricien socialiste, avec des reproductions photographiques. Olav Kringen, représentant du parti socialiste norvégien au Bureau international, expose « l'évolution de la Démocratie et le développement du socialisme en Norwège »; Frank Stuhlman retrace la vie accidentée de Théridge de Méricourt, Jentzsch donne des illustrations très originales aux « Nouvelles de Nulle Part » de William Morris dont le *Comrade* poursuit la publication et Spargo expose l'origine des mots « socialiste » et « social-démocrate ». Le numéro contient en outre une revue des livres très complète et de nombreuses et brillantes illustrations.

International Socialist Review (*Mars*). Le Dr Rubinow, qui nous donna déjà d'excellents articles très documentés sur diverses questions économiques, publie la conférence qu'il fit devant le groupe des Social-Démocrates russes de New-York sur le « développement économique du sud des États-Unis », qui, de plus en plus s'industrialise. La citoyenne May Wood Simons répond à quelques objections faites contre la conception matérialiste de l'histoire. Notre ami et collaborateur A. M. Simons examine les questions de tactique en ce moment posées devant le parti socialiste américain et notamment les résolutions de la récente réunion du Comité National, tenue à Saint-Louis et qui décida de transférer à Omaha dans l'État de Nébraska, le siège du parti. Enfin Max Hayes donne sa revue mensuelle du mouvement trade-unioniste.

Le Directeur-Gérant : Hubert Lagardelle.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

L'UNITÉ INTERFÉDÉRALE

Le Congrès de Bordeaux a porté le dernier coup à l'unité du « Parti socialiste français », constitué par Jaurès et ses amis en haine des organisations socialistes révolutionnaires et contre elles. C'est un fait, quoique les effets de la dislocation ne se soient pas tous encore affirmés au grand jour.

Deux fédérations cependant, celle de l'Yonne et celle de la Somme, sont déjà parties. D'autres et nombreuses laissent percer dans les journaux hebdomaires qui leur servent d'organe, le désir d'évasion dont elles sont travaillées. On sent qu'elles voudraient rompre, car la situation à elles faite par le triomphe quasi-cynique des méthodes opportuniste et ministérialiste les a placées dans une position intenable.

Pourquoi donc ne brusquent-t-elles pas le mouvement ? C'est qu'elles n'osent, d'une part retenues par la fausse honte de reconnaître que longtemps elles se sont trompées, d'autre part et surtout par la crainte d'être obligées tôt ou tard de s'agréger à leur tour au bloc des organisations restées fidèles à la tactique du socialisme révolutionnaire. D'esprit avec nous, elles n'y sont pas de cœur et nous redoutent davantage encore qu'elles ne réprouvent les faux socialistes qui les embrigadèrent un temps à leur suite. Si bien que la raison même qui devrait le plus les engager à se rapprocher de nous, à savoir la possibilité de réaliser enfin l'unité totale du socialisme en France, est par un illogisme singulier la raison qui les en éloigne.

Il serait trop long d'analyser dans le détail les causes multiples de cette situation légèrement paradoxale.

Il est évident, en tout cas, que ce qui subsiste actuel-

lement de groupements spécifiquement socialistes extérieurs à « l'Unité socialiste révolutionnaire » se compose presque exclusivement de groupes et fédérations qui ont été plus ou moins pénétrés au cours de leur histoire par les influences possibilistes.

Nées à l'époque où les diverses organisations du Parti s'opposaient violemment les unes aux autres, ces Fédérations ont très naturellement hérité des préjugés courants. Elles ont cru de bonne foi par exemple que les militants du P.O.F., du P.S.R. étaient des adversaires de l'action syndicale parce que nous estimions que le mouvement corporatif devait se développer distinct du mouvement politique ou bien parce que la grève générale ne nous apparaissait pas comme l'arme révolutionnaire par excellence. Elles ont cru plus tard de non moins bonne foi comme nous n'avions pas voulu, à l'occasion de l'affaire Dreyfus, laisser se confondre l'action du Prolétariat socialiste avec celle de certaine fraction de la Bourgeoisie libérale ou plus explicitement de la Bourgeoisie judéo-protestante que notre républicanisme était de moins bon aloi que le leur et que nous ne comprenions pas la nécessité de mener contre cléricalisme et militarisme le combat qui s'impose.

Sans contact, sans relations avec les adhérents de ces Fédérations, comment les aurions-nous détrompés ? Ceci explique que malgré l'ébranlement provoqué dans les milieux ouvriers et socialistes par l'accession de Millerand au pouvoir et la déviation brutalement accusée de plusieurs de ceux que nous étions habitués à regarder comme des nôtres, nous ayons trouvé chez ces camarades, dès la publication du Manifeste, non des amis et des alliés prêts à nous seconder dans l'œuvre de rectification nécessaire, mais des étrangers soupçonneux et presque des ennemis.

Les malins du ministérialisme se rendirent compte immédiatement du profit à tirer de la situation.

Le Dreyfusisme qui un moment leur avait servi d'obusier pour démolir le socialisme organisé devenait inutilisable. Par ordre, Jaurès et les siens le savaient, la pièce allait être enclouée. Il était donc à craindre que les divers éléments socialistes libérés de cette obsession ne vinssent au sein du Comité général qui, pour la première fois, les rapprochait tous à se mieux connaître, juger et pénétrer. Qui sait ? l'unité prolétarienne, la grande, la vraie pouvait surgir, faite non pas par les arrivistes en vue de la collaboration des classes et de la conquête des portefeuilles, mais par les vieilles organisations pour la lutte de classe et la Révolution sociale. C'était Millerand livré aux bêtes et les ambitions de ses pareils écrasées dans l'œuf. Grave danger auquel il convenait de parer au plus vite en avivant les haines anciennes, en renforçant les préjugés existants, en creusant plus profond le fossé entre les délégués venus du P. O. F., du P. S. R. et ceux qui avaient plus ou moins reçu l'empreinte du P. O. S. R. Nous avions dit : « Contre Millerand et les déviateurs ses complices ! » on nous répondit : « Contre les Pontifes et les chapelles. »

Et c'est ainsi que le Fédéralisme se trouva devenir le nouvel engin de désorganisation et de guerre civile.

Depuis quelque temps, l'idée fédéraliste ou autonomiste était, à vrai dire, la « tarte à la crème » des socialistes de certaines régions. Ces militants pensaient que les agitations et conflits qui, périodiquement, secouaient le Parti, étaient dus à l'influence perturbatrice de dirigeants de la capitale et plus spécialement aux membres des conseils nationaux ou centraux des organisations. Ils s'imaginaient que le P. O. F., le P. S. R., etc., constituaient autant de chapelles pari-

siennes où officiait un Pontife flanqué de quelques porte-queues et suce-mèche. Ils étaient persuadés que de chacune de ces chapelles, homélies, encycliques, bulles et le reste gagnaient la province et étaient accueillies dans toutes les succursales par un « amen » religieusement psalmodié. Au cours de la dernière crise notamment, ils croyaient dur comme fer que le P. S. R., l'A. C., le P. O. F. s'étaient élevés contre le scandaleux marchandage qui avait valu à Millerand de « sauver la République » de concert avec Galliffet uniquement parce que Vaillant, parce que Guesde, parce que Lafargue, jaloux de s'être vu préférer par Waldeck-Rousseau un tard venu au socialisme, en avait ainsi décidé. Compétitions de politiciens, disaient-ils, rancunes d'évincés ; assez de chefs ; assez de Parisiens ! Et le remède leur apparaissait dans la Fédération autonome groupant indistinctement dans son rayon les adeptes de toute les organisations, faisant besogne socialiste exclusivement sur son terrain et laissant les gens de la capitale à leurs querelles, à leurs rivalités, à leurs excommunications réciproques.

Les malins du ministérialisme, au courant, je le répète, de ce bizarre état d'esprit, en usèrent en l'intensifiant.

C'est soi-disant pour promulguer le nouveau dogme de l'autonomie des Fédérations, en réalité pour sauver par cette diversion savante Millerand, dont les mains venaient de se rougir du sang des assassinés de Chalon, que fut organisée, machinée la comédie du Congrès de Wagram. C'est soi-disant encore pour restreindre davantage la part directrice de l'organisme central du Parti, en réalité pour favoriser la farce de la mise hors contrôle du ministre passé trop effrontément au camp capitaliste que fut jouée la représentation des Folies Lyonnaises.

Ainsi les autonomistes, indignement mystifiés, ont servi tout au long de la crise, les secrets desseins des ficeliers et des roublards qui entendaient émasculer graduellement le Parti, lui enlever son caractère d'opposition et l'amener à composer à demeure avec la Société et l'Etat bourgeois. Ils furent sans s'en rendre compte — c'est à peine si, à cet égard, leurs yeux se dessillent — les fourriers de l'opportunisme, du confusionisme, de l'arrivisme. C'est avec eux, par eux que Jaurès, la fraude aidant, a gagné sur nous, pour Millerand, la bataille de Wagram ; c'est avec eux, par eux qu'un autre de la bande a « neutralisé » Millerand, à Lyon ; c'est par eux sinon avec eux, mais grâce à leurs complaisances passées que Millerand en personne s'est imposé à Bordeaux et a pu leur crier : « La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir. »

Mais les fédéralistes ont-ils du moins atteint le but spécial qu'ils poursuivaient, réalisé la conception unitaire qui était la leur, à savoir un ensemble de Fédérations autonomes, c'est-à-dire pleinement maîtresses chez elles et régissant directement par leurs délégués l'ensemble du Parti affranchi de la tutelle des « pontifes », des chefs et de la main-mise parisienne ? Pas le moins du monde. On leur a concédé les apparences de l'indépendance locale et du gouvernement direct, mais par la substance. C'est toujours Paris qui gouverne ; c'est le centre autant que jamais, plus que jamais.

Parlotte de sous-préfecture, modeste boîte aux lettres où de temps à autre, le facteur laisse tomber une demande de concours pour réunion, voilà le Comité interfédéral. Il ne possède aucune initiative, aucun pouvoir, ne dispose d'aucun moyen lui permettant d'extérioriser son action. Députés et publicistes se moquent de lui et l'envoient à l'ours dès qu'il fait mine

de regimber. Organe interfédéral, il n'est même pas composé de délégués venus de leurs fédérations. La difficulté des communications, la pénurie de leurs finances obligent les provinces comme devant à se faire représenter par des Parisiens. Et quels Parisiens ? Parcourez la liste des délégués et vous y trouverez une dizaine au moins de rédacteurs à la *Petite République*, plus une dizaine de familiers du même établissement. Pâle caricature de l'ancien Comité Général, il s'agite dans le vide, s'étiolant, en dépit de la valeur et de la sincérité de quelques-uns de ses membres encore, en de mesquines discussions et de puériles chicanes. Les chefs de bande n'y viennent plus. A quoi bon ? Ils sont casés, ils ont fait leur trou, décroché la timbale. Ils interviennent simplement par leurs sous-ordres. C'est suffisant.

En fait c'est le groupe parlementaire qui gouverne et par le groupe : Millerand ; c'est la presse quotidienne non moins et par la presse : Jaurès. Le Parti s'est absorbé en eux. Seuls visibles, seuls parlant, seuls écrivant, seuls agissant, ils le personnifient aux yeux de l'opinion et l'affublent, quoiqu'il en ait, d'une livrée à leur couleur et à leur goût. En l'occurrence la livrée gouvernementale.

Ce n'est déjà pas mal pour un Parti qui entendait se libérer de la domination des individus et de la capitale.

A domicile, les Fédérations qui ont l'avantage de posséder des élus sont également bridées, tenues en laisse. Le député y commande en maître. Fort de son écharpe, de sa médaille, des gros et menus services qu'il peut rendre grâce à ses relations ministérielles et préfectorales, il se moque des critiques et de l'intervention des citoyens groupés dans les Comités qui firent autrefois son élection. Il se retranche derrière celui

qu'il qualifie son seul juge : le suffrage universel, c'est-à-dire la masse amorphe, inorganisée sur laquelle les militants, il le sait, n'ont aucune prise efficace. Et la Fédération isolée dans sa mission de surveillance et de rectification est obligée de capituler. Elle ne saurait en appeler aux autres Fédérations, puisque celles-ci sont statutairement inaptes à se prononcer à l'occasion des faits qui ne se produisent pas dans leur ressort. Comme il n'y a pas de Parti, il n'y a pas de contrôle, parce que seul le Parti dans son ensemble est susceptible de faire contrepoids au groupe des élus parlementaires et à chacun de ces élus en détail. Qu'importe à l'un de ceux-ci d'être désavoué par sa Fédération, exclu même? Il sait bien qu'il restera nonobstant « socialiste », pouvant s'appuyer sur d'autres Fédérations, qui, à quelques lieues de chez lui, les méthodes les plus opposées étant également praticables, applique précisément la tactique dont on lui fait grief ; fort surtout de la Fédération spéciale, particulière, de choix à laquelle il appartient, la Fédération des élus qui ne laisse pas toucher à ses membres, tous compères et compagnons.

N'est-ce pas Millerand qui, à Bordeaux, répondait à ceux qui lui reprochaient de « tenir peu de compte de l'opinion de son parti », qu'il n'avait jamais interrompu le contact avec ses comités électoraux et qu'au Parlement il fut toujours l'un des plus assidus aux séances de son groupe, montrant bien ainsi qu'il ne s'estimait dépendant que de ses *mandants* d'abord, puis de « *ses compagnons de lutte* », c'est-à-dire des collègues, ses égaux ? Quant au Parti, c'est en vain que l'on chercherait dans les deux plaidoyers que l'ex-ministre prononça alors pour sa propre défense une phrase nette, une formule catégorique par laquelle il s'inclinât expressément devant lui et le reconnût son maître.

Or, si vous désirez savoir quel sera le Parti demain, ce qu'il est dès aujourd'hui au fond, non dans les apparences, considérez simplement ce que Millerand en veut faire, ce qu'il veut qu'il soit.

Ainsi, antiministérialistes, les fédérations de la majorité ou de la minorité du Congrès de Bordeaux — qui fut en effet la majorité, qui la minorité en ce Congrès aussi truqué que ceux de Wagram et de Lyon ? — en sont arrivées à pratiquer le ministérialisme le plus authentique, à endosser la responsabilité de tous les actes commis par Millerand, ministre, et depuis par Millerand, député, et finalement à ne pouvoir même protester, lorsque l'accusé, se faisant provocateur, les sommait de venir à la tribune désavouer l'œuvre qu'il avait poursuivie durant trois années, aux côtés de Waldeck Rousseau, Galliffet et André. Ainsi avides de gouvernement direct, impatientes du joug des Conseils centraux, des « pontifes, » des chefs, ces mêmes Fédérations en sont arrivées à constituer un organisme, où il n'y a d'indépendant, d' « autonome, » comme dans la société bourgeoise, que les seuls nantis, ceux qui détiennent un mandat électoral ou la direction d'une feuille quotidienne (1). Hors contrôle : les ministres ! Hors contrôle : les députés ! Hors contrôle : les publicistes ! Le gros du Parti est « à la merci de ses grands hommes et de ses non moins grands journaux » (2) qui le tirent où ils veulent et le louent à la journée ou au mois aux bénéficiaires du régime capitaliste.

(1) Notez que par une superfétation caractéristique la Fédération des élus, assimilée à une Fédération départementale, a ses représentants directs au sein du Comité Interfédéral, comme si ses membres, en opposition au commun des militants, relevaient d'une juridiction spéciale.

(2) Expression du citoyen Ch. Rappoport dans sa remarquable brochure « Socialisme de gouvernement et socialisme révolutionnaire », qui demeure plus que jamais d'actualité. La brochure se trouve à la Bibliothèque du Parti socialiste de France, 7, rue Rodier, Paris.

La faillite est complète. Mais l'erreur d'un jour ne peut être l'erreur de toujours. Nos camarades des Fédérations autonomes ne nous tiendront pas éternellement rigueur de n'avoir pas fait comme eux, d'avoir fait mieux, en introduisant dans la Constitution du *Parti socialiste de France* tout ce qui était réalisable de leur pensée et avait été réalisé déjà au reste, pour concilier le principe de l'unité nécessaire de doctrine, de tactique et d'action avec l'indépendance la plus large laissée dans sa sphère à chacun des éléments formatifs : groupes, sections, fédérations. C'est sur ce point que je voudrais insister dans un prochain article.

Louis DUBREUILH

LETTRES A KUGELMANN [1]

(Suite)

XII

11 octobre 1867.

Cher Kugelmann,

D'abord, mes meilleurs remerciements pour vos deux lettres : vous me faites un grand plaisir quand vous m'écrivez aussi souvent que votre temps le permet. Mais il ne faut pas compter sur des réponses bien exactes ; mon temps ne suffit presque pas à la nombreuse correspondance que je dois entretenir de différents côtés.

D'abord, avant de vous parler de mon livre, un mot préliminaire. Je crains que, malgré lui, Borkheim soit sur le point de me jouer un très mauvais tour : il fait imprimer son « Discours de Genève » en quatre langues, français, allemand, anglais et russe (2).

Il l'a même orné d'une préface baroque et surchargée de citations.

Entre nous, et dans l'intérêt du parti, je vais vous dire la vérité : Borkheim est un homme actif et même un « homme d'esprit », mais malheur quand il lui

---

(1) Voir le numéro 105 du *Mouvement Socialiste*.

(2) Il s'agit ici de la brochure *Meine Rede vor dem Genfer Kongress*. Au Congrès international de la paix tenu à Genève du 9 au 12 septembre, et auquel assistait également Kugelmann, Borkheim avait voulu tenir un discours que les bruillards de ce congrès pacifique l'empêchèrent de terminer. Il concluait en affirmant que, pour assurer la paix en Europe, il fallait déclarer la guerre à la Russie. Au point de vue de la forme, il est sans doute plus d'un passage à reprendre, mais Borkheim ne mérite pas le jugement sévère que Marx porte sur lui. Le *Capital* venait de paraître et Marx était alors plus nerveux et plus sensible que jamais. Il l'avoua plus tard ; néanmoins il est facile de comprendre qu'il ne voulait pas voir confondre sa façon d'exposer les choses avec celle de Borkheim.

arrive de prendre la plume ! Tout tact, tout goût lui font alors défaut, même l'instruction préparatoire indispensable. Il ressemble au sauvage qui croit s'embellir la face en la tatouant des couleurs les plus criardes. La banalité et la bouffonnerie courent sur ses talons ; chez lui presque chaque phrase porte tout naturellement la marotte.

S'il n'était pas si foncièrement vaniteux, j'aurais pu empêcher la publication et lui faire comprendre que ce fut un bonheur pour lui qu'on ne l'ait pas entendu à Genève et qu'on n'ait compris que quelques bons *points* de son speech. D'un autre côté, je lui ai de l'obligation pour son intervention dans l'affaire Vogt et c'est un de mes amis personnels. Dans son Discours, etc., se trouvent quelques phrases où il caricature mes opinions personnelles ; ce serait un beau coup pour mes ennemis (Vogt a déjà insinué dans la *Neue Züricher Zeitung* que j'avais collaboré à ce discours) de me rendre responsable des absurdités et des personnalités de M. Borkheim, au lieu d'attaquer mon livre. Si cela devait arriver, il faudrait faire paraître par l'entremise de Warnebold, etc., dans les journaux dont vous disposez, de courts articles où vous dévoileriez cette tactique, sans toutefois injurier Borkheim en rien. Mais il faudrait ne pas manquer de dire que seules la malveillance ou l'absence de critique peuvent identifier des choses aussi disparates.

Dès qu'il ne parle plus, mais écrit, la manière baroque et confuse dont nos idées se reflètent dans la tête de Borkheim, fournit naturellement à toute la racaille de la presse l'occasion attendue pour l'offensive et ce peut être un moyen de nuire indirectement à mon livre. Mais si la presse se taisait, ce que je ne puis pas espérer, puisque Borkheim envoie son factum à

toutes les rédactions, n'interrompez alors en aucune façon le silence solennel.

Si Borkheim n'était pas mon ami personnel, je le désavouerais publiquement. Vous comprenez ma « fausse position », ainsi que mon ennui : quand on offre au public une œuvre travaillée avec beaucoup de peine (il n'y en a peut-être pas une de cette espèce qui ait été écrite dans des conditions plus difficiles), pour élever le parti aussi haut que possible et que, par le mode d'exposition on désarme même la bassesse, en ce même moment, un camarade du parti, en casaque de fou et la marotte au poing, se jette sur la place publique et provoque les pommes pourries et les œufs qui peuvent, même dans le parti, frapper quelqu'un à la tête !

Vos manœuvres contre Vogt à Genève m'ont très « satisfait » ; il m'est agréable que mon livre vous plaise.

Pour ce qui est de vos questions : Ernest Johnes devait parler en Irlande à des Irlandais comme homme de parti, et comme dans ce pays, la grande propriété foncière se confond avec la propriété de l'Angleterre sur l'Irlande, il devait s'élever contre la grande propriété foncière. Dans les « Hustings Speeches » (1) des hommes politiques anglais, il ne faut pas chercher de principes, mais ce qui est utilisable pour le but le plus prochain.

Le peonage (2) est de l'avance d'argent sur un travail futur : il en va là avec ces avances comme dans l'usure ordinaire : non seulement le travailleur reste toute la vie le débiteur, c'est-à-dire le travailleur forcé

(1) Discours électoraux.

(2) De l'espagnol *Peon*, journalier, sorte d'esclavage pour dettes que l'on appelle ainsi au Mexique.

du créancier, mais cette condition s'hérite dans la famille et dans les générations futures, qui ainsi appartiennent réellement au créancier.

L'achèvement de mon second tome dépend en grande partie du succès du premier ; ce dernier m'est nécessaire pour trouver un éditeur en Angleterre, et sans cela mes misérables conditions d'existence resteront si pénibles et si démoralisantes que je ne pourrai trouver ni le temps, ni le loisir de l'achever rapidement.

Ce sont là naturellement des choses que je ne désire pas que M. Meissner connaisse. Il dépend donc maintenant de l'habileté et de l'activité de mes amis en Allemagne que le second tome mette longtemps ou peu de temps à paraître. Des critiques émanant soit d'amis soit d'ennemis ne peuvent se produire que de temps en temps ; un ouvrage aussi considérable et aussi difficile par endroits demande du temps pour être lu et digéré. Mais ce ne sont pas les critiques courtoises qui font le premier succès, mais, pour le dire franchement, le bruit, la grosse caisse, qui forcent l'ennemi à parler.

D'ailleurs, ce qui est important, ce n'est pas ce qu'on dit, mais qu'on dise quelque chose : surtout il ne faut pas perdre de temps.

J'ai envoyé votre dernière lettre à Engels pour qu'il vous fasse parvenir les renseignements nécessaires : il lui est plus facile qu'à moi d'écrire sur mon livre. Mes souhaits les plus cordiaux à votre chère femme. Je lui enverrai un de ces jours une recette pour lire mon livre.

Votre

Karl Marx.

P. S. — Tenez-moi « au fait » de tout ce qui se passe en Allemagne au sujet du tome I.

Comme Paul Stumpf (de Mayence) m'a écrit une

lettre où il appelle le discours de Borkheim « mon discours » et que je n'ai pas le temps de lui écrire, faites-le donc, s'il vous plaît ; expliquez-lui la chose et recommandez-lui le silence à l'apparition de la brochure. Stumpf même devient fatal quand il prend la plume — « entre nous ».

XIII

Londres, 15 octobre 1867.

Cher Kugelmann,

N'écrivez pas à Borkheim. D'ailleurs ce serait en vain. Son œuvre est déjà au catalogue des libraires et a déjà paru chez Schabelitz. De plus, Borkheim lui-même est à Bordeaux. Une lettre semblable venant de vous n'aurait pu avoir qu'un effet, celui de me faire un ennemi de Borkheim.

« Ce qui est fait est fait », *never mind !* (1). J'étais très fatigué par des travaux de nuit. Aussi me suis-je peut-être « *at first* » (2) exagéré la malignité de l'événement. En fait : « je suis puni par où j'ai pêché ». L'idée du scandale que notre ami allait produire parmi les respectables philistins de Genève m'amusa « au premier abord ». Mais je ne prévoyais pas le succès de librairie. J'aurais dû penser cependant qu'en exécutant son plan, Borkheim dépasserait naturellement les sages limites que lui recommandait ma lettre. La seule politique à suivre est maintenant de garder le silence tant que nos ennemis ne parleront pas. Dès qu'ils prendront la parole et voudront me rendre responsable, il faudra leur jouer le mauvais tour de leur montrer que, pour ne pas répondre à mon livre, ils sont obligés de

(1) Peu importe.
(2) Tout d'abord.

m'imputer les plaisanteries de Borkheim. En ce cas il faudrait encore traiter notre ami avec bienveillance ; sa vanité littéraire mise à part, « after all », c'est un homme zélé, convaincu et un « homme d'action », estimable tant qu'il ne fait pas l'habile homme.

Vous devez avoir reçu les renseignements de Engels. Je suis en correspondance avec Liebknecht et Becker.

Par « succès du livre » j'entends uniquement son prompt écoulement qui produira un bon effet en Angleterre.

Le *Courrier français* (aujourd'hui le journal qui attire le plus l'attention) et la *Liberté* de Bruxelles ont publié des traductions françaises de ma préface en y joignant des « complimentary preambles » (1).

Un certain Nakmer, à New-York, s'est proposé comme traducteur anglais. « Quod non ».

L'arrivée de Liebknecht à Berlin m'a fait grand plaisir. Je lui ai envoyé d'ici quelques instructions.

Le pauvre Becker (2) en est arrivé à ce point qu'il va peut-être être obligé de renoncer à toute activité politique et littéraire. Comme on regrette dans des conditions semblables de ne pouvoir porter secours !

Votre
Karl Marx.

XIV

Londres, 30 nov. 67.

Cher Kugelmann,

Le retard que j'ai mis à vous répondre n'est dû qu'au mauvais état de ma santé. Depuis des semaines, je suis de nouveau bien mal dans mes affaires.

(1) Préambules élogieux.
(2) Evidemment Jean-Philippe Becker, de Genève.

D'abord mes meilleurs remerciements pour vos démarches. Engels a écrit (ou écrira) à Liebknecht. Ce dernier d'ailleurs (avec Götz) s'était proposé de demander au Reichstag d'ordonner une « enquiry » sur les conditions du travail. Il m'avait écrit dans ce sens et je lui avais envoyé sur sa demande des documents parlementaires ayant trait à la question. Le projet échoua parce que le temps manqua, l'ordre du jour étant trop chargé. Sur un point, il vous est plus facile qu'à Engels ou à moi d'écrire à Liebknecht. Dites-lui que vraiment il est de son devoir d'attirer l'attention sur mon livre dans les réunions ouvrières. S'il ne le fait pas, les Lassalliens s'empareront de la chose et s'en serviront mal.

Contzen (professeur à Leipzig, disciple et partisan de Roscher), m'a demandé un exemplaire via Liebknecht. Il a promis d'en faire une analyse sérieuse en se plaçant à son point de vue. Le livre lui a été envoyé par Meissner. Ce serait un bon début.

Dans votre note, la faute d'impression Taucher (1), au lieu de Faucher, m'a beaucoup plu. Faucher appartient aux « prédicateurs itinérants » de l'économie politique. Cet individu ne figure pas parmi les « savants » économistes allemands, tels que Roscher, Rau, Mohl, etc. C'est encore lui faire trop d'honneur que de le nommer. Je ne l'ai jamais laissé figurer comme substantif, mais seulement comme verbe.

Voulez-vous indiquer à votre femme les chapitres sur la « journée de travail », « coopération, division du travail, machinisme », enfin sur « l'accumulation primitive », et lui conseiller de commencer par eux sa lecture. Vous lui expliquerez la terminologie qui lui

(1) Plongeur, en allemand

paraîtra incompréhensible. Je suis à sa disposition pour les autres difficultés.

J'ai les meilleures espérances de croire qu'en France (à Paris), on parlera longuement de mon livre (dans le *Courrier Français*, proudhonien malheureusement) et que même on le traduira.

Dès que je serai mieux, j'écrirai davantage. J'espère, en attendant, que vous m'écrirez souvent. Vos lettres ont une bonne influence sur moi et m'encouragent.

Votre

KARL MARX.

XV

Londres, 7 Déc. 67.

Cher Kugelmann,

S'il y avait en Allemagne six hommes de votre calibre, la résistance des philistins et la « conspiration du silence » des gens compétents et de la clique des journalistes seraient si bien vaincues, qu'au moins une discussion sérieuse aurait commencé. « Mais il faut attendre ! ». C'est dans ce mot qu'est tout le secret de la politique russe. Je joins ici une lettre d'un ouvrier (tanneur) germano-russe, que je vous prie de me retourner.

Engels remarque justement que la philosophie antodidactique, maniée par les ouvriers eux-mêmes, a fait de grands progrès si l'on compare ce tanneur au cordonnier Jacob Boehm. Aucun autre ouvrier qu'un allemand n'aurait été capable d'une telle production cérébrale.

. . . . . .

Comme je vous l'ai déjà raconté, si je ne me trompe, Bucher m'a demandé d'accepter d'être le correspondant économique de la *Kgl. preussische Staatszeitung*.

Vous voyez donc que si je voulais utiliser de semblables ressources, je pourrais le faire sans l'entremise d'un tiers.

. . . . . .

Votre
KARL MARX

Voici la lettre à laquelle Marx fait allusion; elle est de Josef Dietzgen. Nous la reproduisons textuellement :

A Monsieur le Docteur Karl Marx, à Londres.

Monsieur,

Permettez moi, je vous prie, bien qu'inconnu de vous, de vous présenter mes hommages pour les mérites inappréciables que vous vous êtes acquis par vos recherches. Vous avez bien mérité de la science et surtout de la classe ouvrière. Déjà dans ma première jeunesse, quand il m'était encore moins donné de comprendre que de soupçonner la substance si riche de vos écrits, j'en étais comme captivé et je ne cessais de les lire et de les relire jusqu'à ce que je sois arrivé à les entendre suffisamment. L'enthousiasme que souleva en moi l'étude de votre œuvre parue à Hambourg m'entraîna, au risque de commettre une indiscrétion peut être importune, à vous assurer de ma reconnaissance, de mon respect et de ma gratitude.

J'ai étudié avec la plus grande application la première livraison de la « Critique de l'économie politique », parue à Berlin, et j'avoue qu'aucun livre, si volumineux fût-il, ne m'a jamais procuré tant de connaissances neuves et positives que cet opuscule. Aussi en ai-je attendu la suite avec beaucoup d'impatience. Vous exprimez sous une forme claire, irréfutable, scientifique, ce qui désormais constituera la tendance consciente de l'évolution ; elle veut que l'on subordonne à la conscience humaine le procès de production sociale qui jusqu'à présent n'a agi que comme une puissance aveugle de la nature. Votre acte immortel, c'est d'avoir rendu

cette tendance intelligente, de lui avoir fait comprendre que notre production manque de tête ; le temps vous apportera une reconnaissance éternelle. Je lis entre les lignes de votre livre que la condition de votre économie fondamentale est une philosophie fondamentale.

Comme cette dernière m'a coûté beaucoup de travail, je ne puis résister au désir de vous exposer brièvement mes tendances scientifiques en vous faisant observer que je ne suis qu'un tanneur ayant reçu une instruction élémentaire.

Depuis longtemps déjà, l'objet de mes recherches était une conception systématique du monde. Ludwig Feuerbach m'a montré la voie, mais je dois beaucoup à mon propre travail et je puis dire en parlant de moi que les choses générales, la nature et l'essence des choses me sont maintenant scientifiquement claires. Ce qu'il me reste à connaître maintenant, ce sont les objets particuliers. Comme je n'en connais que l'individuel, je me dis que tout connaître est trop pour un individu.

Le fondement de toute science consiste dans la connaissance du procès de pensée.

Penser signifie tirer le général des données des sens, du particulier.

Le phénomène est la matière nécessaire de la pensée. Il doit être donné avant qu'on ne puisse trouver l'essence, le général ou l'abstrait. L'intelligence de ce fait enferme la solution de toute énigme philosophique. Par exemple, la question du commencement et de la fin du monde n'appartient plus à la science si le monde ne peut être que la condition, mais non le résultat de la pensée ou du savoir.

L'essence de la pensée est le nombre. Toutes les distinctions logiques ne sont que quantitatives. Tout être est plus ou moins une apparence constante. Toute apparence est un être plus ou moins constant.

Toutes les causes sont effets, et réciproquement. Dans une succession de phénomènes, l'antécédent le plus général est la cause ; par exemple, après un coup de feu, sur cinq oiseaux, si quatre s'envolent, le coup est la cause, et, si un reste, la

cause est l'intrépidité; mais si, par contre, un s'envole et que quatre restent, la cause de sa fuite est, non plus le coup de feu, mais la peur. Un célèbre physicien écrit : « Nous ne pouvons jamais percevoir la chaleur; nous ne faisons que conclure des phénomènes l'existence de cet agent dans la nature. » Et moi, au contraire, je conclus du défaut de perception de la chaleur à la non-existence de cet agent, et je conçois les phénomènes ou les effets de chaleur comme la matière, dont le cerveau se fait la notion abstraite de chaleur. Si, sans commettre de confusion des notions, nous appelons matière le concret, le sensible, son abstraction est la force. En pesant un ballot de marchandises, la pesanteur est donnée en livres, sans égard à la matière du corps pesant. L'insipide Büchner dit : « Now what I want is facts », but he does not know what he wants (1); ce qui importe à la science, ce ne sont pas tant les faits que leur explication, pas tant la matière que la force; si, en réalité, force et matière sont identiques, leur distinction, la séparation du particulier et du général est plus que justifiée. « La force ne se laisse pas voir. » Sans doute, mais la vue elle-même et ce que nous voyons ne sont que de pures forces; nous ne voyons pas les choses elles-mêmes, mais leur effet sur nos yeux. La matière se manifeste et les manifestations sont matérielles. La différence entre l'être et l'essence n'est que quantitative. Nos facultés ramènent la pluralité à l'unité, les parties au tout, le transitoire au permanent, les accidents à la substance.

Morale : par morale, le monde entend les égards que l'homme rend à lui-même et aux autres. Le nombre et le degré de ces égards détermine différemment les différents hommes et les différentes sphères humaines. Cette sphère une fois donnée, la pensée n'a qu'à distinguer le général du particulier. Qu'est-ce que le but ? Qu'est-ce que le moyen ?

Au point de vue du salut abstrait de l'homme, tous les

(1) « Hé bien, je ne me sers que de faits », mais il ne sait pas ce dont il se sert.

buts sont moyens et, en ce sens, le principe : « La fin justifie les moyens » a une valeur absolue.

Si le manque d'érudition ne m'en empêchait, j'écrirais un livre sur ces sujets, je crois avoir là-dessus des choses neuves à dire.

Pardonnez-moi, Monsieur, d'avoir ainsi disposé de votre attention ; j'espérais vous faire plaisir en vous prouvant que la philosophie d'un travailleur manuel est plus claire que ne l'est en général celle de nos professeurs actuels. Je priserai plus votre approbation que ma nomination à une académie quelconque.

Je termine en vous assurant une fois de plus que je prends la plus grande part à vos efforts qui dépassent de beaucoup notre époque. Le développement social, la lutte pour la suprématie de la classe ouvrière m'intéressent plus vivement que mes affaires privées. Je regrette seulement de ne pouvoir y coopérer davantage. « Allons, enfants, pour la patrie ! »

Joseph DIETZGEN,
Meister der Wlasimirschen Lederfabrick,
Wassili Ostrow, Saint Petersburg.

24 octobre, 7 novembre 1867.

XVI

Londres, 11 janvier 1868.

Cher Kugelmann,

« D'abord » mes meilleurs *happy new years* pour votre chère femme, pour le petit François, pour vous-même. Ensuite *my best thanks* pour le Jupiter et pour l'intérêt avec lequel vous faites de la propagande et conduisez la presse allemande en laisse. Notre ami Woerth, mort trop tôt, nous chantait : « Il n'y a rien de » plus beau sur terre que de mordre ses ennemis, que » de dire leurs vérités à tous les mauvais compagnons ».

Au moment où je vous écris, je ne suis pas tout-à-fait rétabli ; je ne puis travailler ; encore plusieurs

semaines de perdues, et pas même « pour le roi de Prusse » !

Dans la critique de M. Dühring (1), ce qui perce surtout, c'est la crainte !

Vous me feriez plaisir si vous pouviez me procurer le livre de Dühring « *Gegen die Verkleiner Carey's* », dito celui de Thünen « *Der isolirte staat mit Bezug auf die Landwirthschaft* », ou d'autres semblables (avec l'indication du prix). Ces commandes traînent trop longtemps ici.

Votre

Karl Marx.

(A suivre). *(Traduit par Léon Remy).*

---

(1) Elle parut en 1867 dans « *Ergänzungsblätter zur kenntniss der Gegenwart* » III, 3.

La Concentration Capitaliste en France

La concentration industrielle, qui est l'un des traits dominants de l'évolution économique, et qui, étudiée déjà, il y a quatre-vingts ans par Fourier et Saint-Simon, demeure l'une des bases solides du socialisme, est toujours niée par les libéraux orthodoxes. Ils ont rencontré parfois des concours inattendus jusque dans les rangs de la démocratie sociale. Bernstein, dans la thèse fameuse qu'il a publiée (1), il y a peu d'années, tentait de démontrer que la grande industrie n'a nullement tué la moyenne et la petite et qu'elle progresse seulement à côté d'elles.

Si l'assertion était justifiée, elle prendrait une importance énorme par ses conséquences. Du coup les théories formulées, en 1848, dans le *Manifeste des Communistes*, apparaîtraient minées à la base, ou tout au moins singulièrement ébranlées : nul ne s'est trompé sur la gravité de l'initiative prise par Bernstein, et c'est pourquoi il a recueilli de longs et compromettants applaudissements parmi les champions de la vieille économie.

Mais la concentration industrielle n'est pas un concept autour duquel il soit permis de batailler, en brandissant de pures abstractions. Elle est une loi, ou si l'on veut, une tendance, un phénomène continu qui se dégage des faits, et c'est exclusivement, en consultant des statistiques, et en confrontant des chiffres, que l'on présentera une discussion concluante.

Kaustky (2) pour l'Allemagne, a déjà répondu à Bernstein, en prouvant que la grande fabrique s'élevait, d'un bout à l'autre de l'empire, sur les ruines de l'atelier ancien. Les petites exploitations qui figuraient, dans l'ensemble de l'activité, pour deux tiers en 1882, n'en représentaient plus que

---

(1) *Socialisme théorique et Social démocratie pratique*, 1900.
(2) *Le Marxisme*, 1900.

la moitié en 1895. La transformation a été formidable dans certaines catégories, telles que la métallurgie ou les industries chimiques, qui ont pris outre-Rhin un développement inouï, grâce à leur aménagement même et aux économies réalisées par la réduction des frais généraux.

Le recensement officiel français de 1896 nous fournira tous les éléments nécessaires pour juger les critiques de Bernstein, il en ressortira une éclatante justification de la thèse marxiste de la concentration.

En 1896, les agents de l'administration ont relevé chez nous : 784.240 établissements industriels ; en 1866, le total montait à 1.450.223. Or la comparaison est absolument exacte, car tous les termes qui pourraient la fausser : différences de classification, perte de l'Alsace-Lorraine, ont été éliminés avec soin, et elle a été fondée sur des données strictement identiques. Ainsi, alors que la population a augmenté, que les besoins se sont accrus, que des fabrications nouvelles, plus nombreuses et plus importantes qu'on pourrait le supposer, ont fait leur apparition, le déchet est de près de moitié : une exploitation de 1896 réunit deux exploitations de 1866.

Mais ce rapprochement d'ensemble n'offre encore qu'une valeur restreinte, car toutes les industries n'ont pas été touchées également : il en est, comme celle de l'alimentation, où l'outillage mécanique ne joue qu'un rôle secondaire ou à peu près nul ; il en est encore, tel l'habillement, où le goût personnel demeure un facteur de premier plan, et qui par conséquent sont plus rebelles au changement, et pourtant celles-ci aussi sont atteintes, dans une proportion un peu moindre, il est vrai. Les recenseurs ont noté, en 1896, 245.281 maisons d'habillement et 194.181 maisons d'alimentation contre 355.812 et 374.538 en 1866 : pour ces deux chapitres, où les critiques de la concentration prétendait d'habitude puiser des arguments décisifs, la réduction d'effectif est de 289.000. Encore faudrait-il savoir dans quelle mesure les petites exploitations sont liées, inféodées aux grandes. Combien de confectionneurs ou de confectionneuses

d'habits et de robes ou de chapeaux, autonomes en apparence, dépendent en réalité d'établissements plus ou moins vastes, qui traitent avec eux, et qui leur interdisent d'entrer en contact avec le public des consommateurs directs ! Le même fait se justifierait, avec une plénitude plus frappante encore, dans l'alimentation ; mais ce champ d'investigations demeure à peu près vierge et force nous est de nous tenir aux chiffres bruts.

Les deux modes d'activité capitaux dans l'état moderne, ceux qui groupent les plus gros contingents de salaires, sont la métallurgie et la filature et le tissage, ou plus généralement la transformation textile. Ici, la comparaison fournit des résultats presque stupéfiants. De 1866 à 1896, les établissements métallurgiques ont fléchi de 1786 à 171, c'est-à-dire de 90 °/₀ et les établissements textiles de 151.267 à 37.235, c'est-à-dire de 75 °/₀. Combien les objections de Bernstein paraissent faibles et mal étudiées à côté de statistiques pareilles !

Le commerce lui-même, qui par nature, pourrait être plus réfractaire au groupement, a suivi une marche analogue. Au cours des trente dernières années étudiées, les magasins d'habillement ont rétrogradé de 83.346 à 31.003. Si l'on pouvait douter de ces chiffres, la nomenclature quotidienne ou hebdomadaire des faillites dissiperait toute illusion. En règle générale, tout chef d'exploitation au début du xx^e^ siècle, représente deux patrons du second Empire. Qu'on s'imagine la progression se poursuivant uniformément — et il n'est point de raison pour qu'elle s'arrête — la concentration quasi intégrale serait avant longtemps un fait accompli.

Les contingents de salariés réunis dans certaines industries, le nombre des grands établissements qui s'y sont développés vont nous fournir de nouveaux éléments d'appréciation.

Les recenseurs ont calculé en 1896, que sur 3.106.000 ouvriers, 1.112.000 étaient rassemblés dans les exploitations de plus de 100 personnes, 861,000 dans celles de 10 à 100 et 1.133.000 dans celles de 1 à 10, c'est-à-dire qu'en France où

la production même métallurgique et textile est relativement plus dispersée qu'en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis. 36 °/₀ des travailleurs relèvent déjà de la grande industrie. La petite industrie qui représente 85 °/₀ de l'effectif des ateliers n'englobe que 36 °/₀ de celui des producteurs.

Au total la France possède 3.668 fabriques ou manufactures occupant plus de 100 personnes : 457 exploitations occupent plus de 500 personnes. La proportion est un peu moins accentuée dans le commerce.

La plupart de ces grandes maisons patronales se trouvent, d'abord dans l'extraction minière où 106 compagnies sur 151, rassemblent de 50 à 500 ouvriers et plus ; puis dans la métallurgie et les transformations dérivées, où 700.000 ouvriers se distribuent entre moins de de 1.800 exploitations : 31 établissements de fer possèdent plus de 500 salariés, et 51 autres de 50 à 500 ; 12 établissements de l'acier disposent de plus de 500 et 53 autres de plus de 50 ; 16 chantiers de constructions navales alimentent plus de 500 travailleurs et 9 autres plus de 50.

L'industrie textile répartit 815.000 hommes, femmes et enfants entre 37.000 maisons. C'est elle, à proprement parler, qui a inauguré la forme de la grande production capitaliste, car c'est elle qui a introduit les premiers métiers mécaniques. Les conservateurs croient pouvoir tirer argument, soit du maintien partiel du travail à domicile pour la dentelle (Vosges, Calvados, Haute Loire), soit du retour de ce même mode, grâce à la diffusion des énergies électriques — dans la soierie (Loire, Rhône), mais il n'y a là qu'une apparence habilement présentée, car la dentellière à domicile est annexée aux grands établissements laïques ou ecclésiastiques qui la rétribuent à des taux de famine, et l'ouvrier tisseur des environs de Saint-Étienne n'exerce pas davantage son autonomie. Il est un simple rouage dans la grande fabrication rubannière.

La filature de lin compte 70 exploitations de plus de 50 personnes : 150 appartiennent au tissage de la toile ; 323 à la filature et au tissage de coton ; 415 à la soierie. La mégisse-

rie, l'industrie chimique, la verrerie nous fourniraient encore bien d'autres conclusions à l'appui de la thèse de la concentration, mais elle ressortira, singulièrement illustrée, d'un tableau que les recenseurs de 1896 ont dressé, comme pour réfuter les allégations de Bernstein. Et pourtant leur intention n'était certes point de livrer des matériaux au communisme.

La moyenne du personnel, par établissement, atteint 467 individus pour la métallurgie du fer et de l'acier, 414 dans les usines, 126 dans la métallurgie de cuivre, de plomb, etc., 134 dans la verrerie, 54 dans la fabrication du coton et du papier, et si l'on tient compte de ce fait incontestable que les petites exploitations sont de plus en plus absorbées dans le rayonnement des maisons puissantes et subordonnées à leur activité, et que pourtant, elles réduisent sensiblement les moyennes, la loi de la concentration s'imposera avec évidence à tout esprit de bonne foi.

Mais il sied encore d'envisager le phénomène sous un autre aspect : dans les Etats fortement outillés des Deux-Mondes, les grandes entreprises industrielles se fédèrent et constituent des syndicats de production. C'est un nouveau stade de l'évolution, relativement récent, et qui est venu jeter une lumière singulière sur certaines assertions du marxisme. Cette tendance au groupement se manifeste sous deux formes : le Trust et le Cartel. Le Trust apparaît surtout comme une participation, comme une gigantesque société par actions, où viennent se fondre totalement ou en partie, à temps ou à titre définitif, des dizaines et des centaines d'exploitations. Le Cartel se définit : une entente en vue de limiter la production et de relever les prix. L'un et l'autre s'efforcent de réagir contre la concurrence, en la supprimant autant qu'il est en leur pouvoir; ils aboutissent et acheminent au monopole — qui sort nécessairement, comme Proudhon l'avait démontré — de la lutte intensifiée des organismes économiques.

Le Trust, avec ses énormes armées de travailleurs, qui excèdent parfois cent mille individus, avec ses étonnantes

accumulations de capitaux, deux, cinq, dix milliards qui égalent la fortune publique d'un Etat secondaire, avec son revenu de centaines de millions, avec les innombrables rouages dont il dispose, est une puissance que les temps modernes ignoraient encore à la veille du XX^e^ siècle. Il accapare toute une production, houille, fer, acier, pétrole, sucre, tabac, et s'approprie à la fois des voies ferrées, des flottes et des cités entières. Il constitue une unité assez forte pour lutter avec l'autorité publique, pour dominer le Parlement, imposer des guerres, et rançonner la masse des consommateurs. Les mesures qu'on prend contre lui, les lois qu'on élabore pour résister à ses menaces, sont d'avance frappées de stérilité.

Non seulement il bafoue l'Etat, mais encore il le disloque. De national, il devient international, vivant témoignage de la caducité des vieilles théories de frontières devant le prodigieux mouvement industriel et commercial qui les brise et les annule. Le trust de l'Océan arrache aux nations européennes, grandes et petites, les réserves de leurs flottes de combat, et M. Pierpont Morgan possède une marine supérieure à celles de l'Allemagne et de la Russie et presque égale à celle de la France. Il lui suffirait de cuirasser et d'armer ses paquebots pour avoir une des premières escadres du globe, sinon la première.

Le Trust triomphe et sévit au Nouveau-Monde. L'Ancien se contente du Cartel qui joue déjà un rôle considérable, en agglomérant, sous des statuts communs, des effectifs croissants de maisons industrielles. En quatre ou cinq années, il a pris en Allemagne, sous le couvert des taxes douanières, et grâce à la complaisance des lois, une extension inattendue C'est par lui, que, dans l'Empire germanique — et aussi dans l'Empire austro-hongrois — autre terre d'élection, les raffineurs de sucre ont pu encaisser des bénéfices scandaleux. Il a été légalisé tout récemment chez nous, en dépit du Code pénal, par une Cour d'appel, à propos d'un procès du fameux comptoir de Longwy — et M. Méline en préconise la diffusion, comme le salut de l'activité française.

Le Trust et le Cartel sont les maîtres de la fabrication moderne. Il serait aussi puéril de prétendre les arrêter que de vouloir sauver la petite industrie et le petit commerce. Tout comme la grande métallurgie, ou comme la puissante filature, ils sont les résultats de la transformation économique. Ils vérifient la thèse de la concentration, en attendant que se dressent le Trust des Trusts, et le Cartel des Cartels, réalisant contre la foule des consommateurs spoliés et des moyens fabricants expropriés, la fédération des forces productives, rêvée par Proudhon. Il est vrai que le Philosophe des « Contradictions » n'avait pas prévu que cette coopération d'énergies, et cette agglomération d'outillage, dussent s'effectuer au détriment de la nation ou de la quasi totalité des êtres humains.

Les adversaires du communisme ont tiré argument contre lui de la stagnation apparente de la propriété foncière. Ils abandonnent assez volontiers l'industrie, dont il est trop aisé de leur démontrer la concentration ininterrompue, pour se rejeter sur le domaine agraire. Ils évoquent le paysan, défenseur de l'antique parcelle, arrondissant sans relâche son bien fonds, multipliant sa mainmise sur la terre: ils allèguent la croissance de cette démocratie rurale, qui fractionne les latifundia d'autrefois, et qui développe une classe de propriétaires autonomes et hostiles à toute innovation.

Le problème posé est ample et essentiel. S'il était vrai que l'effectif des détenteurs du sol allât en grandissant et qu'une dispersion des parcelles se produisît méthodiquement sur la surface du territoire, un des principes mêmes, et le plus solide, de la doctrine marxiste, serait partiellement démenti. Il resterait, il est vrai, à prouver que l'agriculture conserve un rôle prépondérant ou décisif dans l'organisation économique.

Ce qui est très frappant, à première vue, c'est la dépopulation des villages. Si le nombre des propriétaires ruraux progressait réellement, cet exode deviendrait inexplicable. Si la démocratie paysanne n'était pas effrayée, menacée par l'évolution, elle resterait sur la terre qu'elle occupe depuis des siècles : or, il n'en est rien.

En apparence, la propriété foncière n'a pas subi les bouleversements violents qui ont changé la structure de l'industrie. Lorsqu'on se reporte aux statistiques décennales, l'on y apprend que le contingent des détenteurs d'immeubles diminue lentement, mais sûrement. Ils étaient 3.799.000 en 1862 — 3.525.000 en 1882 — 3.387.000 en 1892. L'expropriation s'opère donc, quoique non sans hésitation.

A côté de ce mouvement, il en est un autre, non moins digne d'attention. La toute petite propriété, celle dite du mouchoir de poche, augmente sa superficie moyenne, ainsi que la très grande, à l'autre extrémité de l'échelle ; la petite et la grande, à l'inverse, réduisent les leurs.

De ces données, il est permis d'inférer qu'il n'y a pas stagnation, encore moins émiettement, mais concentration. Et ce n'est point tout, et d'autres déductions, plus importantes encore, s'imposent avec évidence. Dans son livre sur la question agraire, Kautsky les a étudiées avec une admirable netteté d'expression.

La petite et la grande propriété — d'une façon générale, celle qui comprend les exploitations de 1 à 40 hectares tend à se restreindre. Elle ne peut plus lutter contre la grande propriété, qui s'assure de puissants capitaux, qui s'adapte aux procédés techniques, qui dispose d'un outillage perfectionné. La statistique de 1892 comptait 4 millions et demi de batteuses, faucheuses, moissonneuses mécaniques, etc., contre 3.800.000 en 1889, 3.363.000 en 1862 ; — 12.037 machines à vapeur contre 9.288 en 1882 et 2.849 en 1862, et encore la France est-elle en retard à cet égard. La progression est bien mieux marquée en Allemagne. Partout les mêmes causes produisent les mêmes conséquences, c'est-à-dire l'éviction des cultures moyennes. Comment celles-ci résisteraient-elles d'une part, à la concurrence des latifundia, et de l'autre, à la crise mondiale? A la rigueur, sous la protection douanière, avec les méthodes intensives, le grand agriculteur peut ajourner sa ruine ; à côté de lui, celui qui ne travaille que sur quelques hectares, n'a qu'à déserter son champ ou à consommer ses propres produits. Il faut qu'il renonce à les

vendre, car son blé est plus cher que celui de Russie ou d'Amérique, et son beurre est éliminé du marché par les fraudes auxquelles la science prête chaque jour des éléments nouveaux.

Auprès de la très grande propriété, la toute petite subsiste : association bizarre, mais qui, par ailleurs, se conçoit aisément. Au capitaliste, qui achète quelques centaines d'hectares, les journaliers, attirés par les villes, se refusent de plus en plus. Pour retenir autour de lui les travailleurs, que la machine ne saurait suppléer totalement, il leur facilite la constitution de minces lopins de terres : cette propriété parcellaire et minuscule lui est sacrée, car elle est la condition de sa fortune et de sa domination. Ainsi les domaines infinitésimaux se rangent autour du bien fonds énorme, comme les chaumières des manants, au moyen âge, à l'ombre du château féodal. En réalité, les petits possesseurs, dont la détention est précaire, — ne sont que des prolétaires déguisés, et il est fait état de leurs maigres arpents, pour grossir la statistique officielle, mensongère, mais spécieuse.

Si l'on interprète donc les chiffres, au lieu de leur accorder une confiance mystique, on s'aperçoit que l'évolution économique en agriculture, n'est pas, en réalité, interrompue ou renversée. La même loi préside à la marche des forces productives, dans tous les modes d'activité.

Lorsqu'on peut briser la façade décevante de la société, et aller au fond, des aperçus inattendus se révèlent. C'est ainsi que, de temps à autre, nous nous avisons de l'effroyable accumulation d'hypothèques, qui pèse sur telle ou telle propriété. Son possesseur juridique n'en avait plus que l'usufruit, ou mieux, il la cultivait pour autrui. Tant que la somme des charges hypothécaires n'aura pas été relevée sincèrement par pays, toute déduction définitive sera puérile et illusoire. Kautsky nous enseigne qu'en Prusse, de 1886 à 1895, cette dette a grossi d'un milliard et demi. A combien d'expropriations individuelles correspondrait cette majoration ?

Ce n'est point tout encore. L'agriculture, autonome jusque

vers 1880, est de plus en plus subordonnée à l'industrie. Elle ne se borne pas à perdre ses serviteurs : elle change de caractère. L'évolution, comme d'aucuns l'ont remarqué, revient à son point de départ — en ce sens que l'activité agricole se relie à l'activité manufacturière : seulement les situations sont renversées.

Les producteurs de betterave sont les ouvriers de la sucrerie; les producteurs de houblons et d'orge dépendent de la brasserie ; les distilleries, les amidonneries, les laiteries, les fabriques de conserves forment autant de foyers capitalistes auxquels s'assujettissent petites et moyennes exploitations. Et il suffirait de socialiser les établissements installés sur les latifundia ou construits par le grand capitalisme usinier pour socialiser de même coup un nombre considérable de propriétés de faible étendue.

Les économistes libéraux, opposant aux théories marxistes la stagnation de l'agriculture, méconnaissent totalement les phénomènes les plus manifestes. Par ignorance ou par mauvaise foi, ils se cantonnent dans des thèses vieillies, démenties à chaque instant par les réalités éclatantes. Il est permis de conclure que la transformation agricole, comme la transformation manufacturière, élabore sans relâche les éléments matériels de la société socialiste.

Paul Louis.

LES PARTIS SOCIALISTES

ANGLETERRE

Le Congrès de l'Independant Labour Party (1).

L'Independant Labour Party a tenu son 11e congrès annuel dans le Hall Coopératif, à York, les 13 et 14 avril 1903. Le congrès fut ouvert à 10 h. 15 du matin, sous la présidence de Bruce Glasier, le Président du Parti. Il y avait 112 délégués présents, représentant 88 sections.

Le président, en ouvrant la séance, dit qu'il avait à féliciter chaudement les membres des progrès accomplis par le Parti.

C'est la plus nombreuse réunion que le Parti ait tenue, et elle représente la force la plus vivante de la politique britannique. L'année passée le nombre des sections a augmenté, les contributions et la représentation du Parti dans les administrations locales ont augmenté également. Les sections ont recueilli pour leur propre usage pendant les 12 derniers mois près de 25.000 livres, presque entièrement dépensées pour la propagande. Quand on se rappelle la courte vie de toutes les tentatives précédentes pour former dans l'État un parti démocratique et ouvrier, on trouve digne d'être signalé le fait pour l'I. L. P. d'avoir non seulement achevé 10 ans d'existence comme organisation nationale, mais aussi d'être plus fort et plus uni que jamais. L'insuccès et la discorde ont bientôt déchiré et divisé le mouvement Chartiste. Elles sont mortes aussi la Ligue Républicaine, la vieille ligue pour la Représentation (Representation League) et l'Association électorale libérale ouvrière.

Les résultats dans le domaine électoral depuis le début, il y a 10 ans, ont été plus grands que ceux jamais atteints par un troisième parti dans la politique britannique. L'I. L. P. a combattu dans 2.000 élections locales, avec non moins de 800 succès, et il a disputé exactement 50 sièges parlementaires, avec deux victoires effectives, et avec une moyenne de 1592 voix il y a 8 ans contre 3750 aux dernières élections. Il a pendant ce temps recueilli et dépensé 15.000 livres pour les élections parlementaires et 30.000 livres pour les élections locales. C'est un résultat grandement honorable pour des

(1) Parti Ouvrier Indépendant.

travailleurs, hommes et femmes, qui ont eu à lutter contre l'opposition la plus acharnée des politiciens et de la Presse. Ces chiffres prouvent l'existence d'une propagande socialiste étendue, qui a eu une profonde influence sur l'opinion publique, le Parlement et les administrations locales. Sans doute on reconnaît combien peu de chose a été fait, en comparaison de ce que l'on désirait, mais l'I. L. P. n'est inférieur à aucun parti, à aucune organisation, pour l'énergie que tous ses membres, hommes et femmes, apportent dans leur action. Ce mouvement est d'une pressante nécessité chez les peuples d'aujourd'hui.

Les classes ouvrières ne suivent pas le Parti Libéral. Les principes durables de liberté et de réforme ne peuvent pas vivre plus longtemps au sein du Parti libéral capitaliste. Mais en rejetant cette enveloppe libérale usée, le nouveau parti n'abandonnera à aucun degré les principes de liberté intellectuelle et de progrès, qui ont animé la démocratie libérale durant le dernier siècle. Bien plutôt le nouveau parti défendra ces principes avec des forces nouvelles et plus vivantes. A tous ceux qui estiment la liberté religieuse et politique, la pureté de la vie publique et les réformes sociales, le nouveau parti fait appel. Le nouveau parti ne vient pas pour détruire, mais pour apporter des réalisations. Ce mot fait pour rassurer les réformistes libéraux doit être joint à un mot d'avertissement. Nous désirons bien faire savoir que toute tentative du Parti Libéral pour porter atteinte à l'indépendance du nouveau parti aggraverait seulement la désastreuse situation dans laquelle la cause du progrès est tombée depuis si longtemps aux élections. Si la sympathie libérale pour les ouvriers est sincère dans quelque mesure, que les Libéraux le prouvent en reconnaissant l'autonomie du nouveau mouvement. Si le « Trade Unionisme » s'attache aux partis Libéral ou Conservateur, toute sa puissance politique en est paralysée. C'est tout ce qu'il peut dire relativement aux conseils de ceux qui croient que le monde du Travail et le Libéralisme peuvent travailler de concert. Les adhérents sont venus au nouveau mouvement au nom des droits qu'ils tirent de leurs principes ouvriers, de l'organisation du travail et de leur puissance politique. Ils sont aussi énergiquement Trade Unionistes que le Congrès des Trades Unions lui-même. Ils se réjouissent dans leur socialisme et dans leur action socialiste et ils se sont alliés aux Trades-Unions parce que leur cause est la même. Après ce rappel de l'alliance avec les T.-U., il déclare qu'elles n'ont pas avalé les têtes socialistes et que les socialistes n'ont pas violemment arraché leurs queues. Il ne peut comprendre au nom de quels principes démocratiques ils pourraient refuser de coopérer politiquement avec les T.-U. qui sont prêtes et désireuses de coopérer avec eux. Aucun socialisme politique, sauf celui qui se personnifie dans la revolte du travail, n'a fait de progrès dans ce pays. Il demande aux membres de ne rien faire pour affaiblir leurs forces ou créer des divisions dans leurs propres rangs pour la cause d'une hypothé-

tique unité extérieure. Il les prie de favoriser le parti tel qu'il est, et de ne pas gaspiller leur temps sur des subtilités de noms et de formes *(Applaudissements)*.

On vota de formels remerciements en faveur du président, sur la proposition de M. Wood (York), pour son discours suggestif, et il fut décidé qu'il serait entièrement publié.

Le rapport du Conseil Administratif National fut ensuite présenté. Il s'occupe de l'activité politique du Parti, qui s'est manifestée dans deux élections d'un intérêt particulier, celles de Clitheroë et de Woolwich. Le citoyen David Schackleton, secrétaire des tisserands de Darwen, fut choisi à l'unanimité comme candidat ouvrier à Clitheroë, lors de la vacance de l'an dernier, par un comité d'entente des Trade-Unions et de l'I. L. P. ; il fut élu sans concurrent. A Woolwich, sur l'initiative de la section locale de l'I. L. P., le citoyen W. Crooks fut désigné, comme candidat et fut élu avec une majorité de 3229 voix sur son concurrent conservateur.

L'extraordinaire développement du Comité de représentation ouvrière, qui a maintenant 860.000 affiliés, a complètement modifié la manière de choisir les représentants du Travail.

Le groupe ouvrier à la Chambre des Communes comprend maintenant 4 membres, J. Keir Hardie, Richard Bell, D. J. Shackleton et Will Crooks. Le Conseil Administratif National a présenté officiellement la liste suivante des candidats de l'I. L. P. aux prochaines élections parlementaires :

Phlip Snowden	à	Blackburn
F. W. Jowett	»	Bradfort Ouest
A. E. Fletcher	»	Camlachies
W. F. Black	»	Dundee
James Parker	»	Halifax
J. R. Macdonald	»	Leicester
J. Keir Hardie	»	Merthyr
G. H. Roberts	»	Norwich
J. Littlejohns	»	Swansea

J. Keir Hardie, M. P., Philip Snowden, F. W. Jowett, James Parker, J. R. Macdonald, G. H. Roberts et J. Little-

johns ont été présentés par le Comité de représentation ouvrière.

Le comité de représentation des travailleurs écossais a présenté les candidatures de A. E. Fletcher et W. F. Black.

Cette année les sections ont consacré beaucoup d'efforts à augmenter la représentation socialiste et ouvrière dans les Conseils Municipaux et autres administrations locales. Elles ont, en outre, mené une vigoureuse propagande sur les questions d'asiles municipaux, de force électrique, de trams et autres entreprises, ainsi que pour l'amélioration des conditions de travail des ouvriers. La constatation des résultats électoraux de l'I. L. P. aux derniers scrutins de novembre fut particulièrement encourageante, 82 candidats de l'I. L. P. disputèrent à la fois des sièges aux Conseils Municipaux. Il y eut 33 succès et seulement 2 sièges perdus. En tout il semble y avoir eu 180 candidatures de l'I. L. P., des Trade Unions et de la S. D. F. (Social democratic Federation). Il y eut un gain net socialiste et trade unioniste de 42 sièges.

	Nombre de candidats	Elus	Gains	Pertes	Elus sans mouvement	Nombre de voix
Vérificateurs (1)	9	7	1	»	6	5,402
Gardiens des pauvres (2) . .	12	5	2	»	3	4 336
Membres du bureau scolaire.	5	4	2	»	1	5,933
Conseillers municipaux . .	82	33	22	2	5	47,334
Conseillers de districts . . .	27	12	9	1	»	8,441
	135	61	36	3	13	71 446

(1) Les Vérificateurs (Electives auditors) sont au nombre de 3 dans les Bourgs, un choisi par le maire dans le Conseil municipal, les deux autres élus directement. Ils ont pour fonction d'apurer deux fois par an les comptes du trésorier du bourg.
(Note du Traducteur).

(2) Le Bureau des gardiens des pauvres (Board of Guardians) est l'autorité supérieure qui administre une Union locale de la loi des pauvres (Poor Law Union), circonscription spéciale pour l'assistance.
(Note du Traducteur).

A la suite de la croissance sérieuse du chômage qui se manifesta de bonne heure cet hiver, l'I. L. P. s'est efforcé d'imposer au Parlement et aux corps locaux le devoir de prendre des mesures contre ce genre de misère présente et future ; aucune mesure cependant n'a été adoptée pour traiter d'une manière proportionnée au mal ou permanente ce résultat de notre capitalisme moderne.

Au commencement de la session parlementaire le citoyen Keir Hardie présenta l'amendement suivant à l'Adresse :

Nous désirons humblement exprimer notre regret que les conseillers de Votre Majesté n'aient pas jugé convenable de lui recommander l'inscription d'une ou plusieurs mesures qui auraient donné au Gouvernement et aux autorités administratives locales le pouvoir d'acheter de la terre à cultiver, et de monter des entreprises, où les hommes et les femmes, incapables de trouver de l'ouvrage sur le marché ordinaire du travail, pourraient être utilement employés.

Une intéressante discussion suivit, à laquelle on prit part des deux côtés de la Chambre et au scrutin il y eut 161 voix pour la proposition et 201 contre, le Gouvernement étant ainsi réduit à une majorité de 40 voix. Keir Hardie avait soulevé cette question aux Communes en 1893 et les années suivantes ; les libéraux étaient alors au pouvoir ; aussi Keir Hardie fut-il surtout soutenu par l'opposition conservatrice, alors que cette fois il l'était par l'opposition libérale.

A la fin de février une grande conférence, la première convoquée par le Conseil métropolitain de l'I. L. P., se réunit au Guildhall à Londres, et fut suivie par près de 600 représentants des Conseils municipaux, des autres administrations et par des délégués des Trade-Unions. On y vota des résolutions, résolution déclarant que la responsabilité de trouver du travail aux chômeurs incombait au Gouvernement central et aux administrations locales, résolution demandant au Gouvernement d'agir immédiatement, et réclamant pour l'introduction d'un ministre de l'Industrie dans le Cabinet. Le ton de la réunion fut très cordial, et un fort Comité fut constitué pour conduire l'agitation en vue d'obtenir des lois dans le sens des résolutions votées.

Pour l'organisation du Parti, on reconnut que les sections

travaillaient avec une continuité et une efficacité croissantes, mais on sentait un besoin croissant aussi d'efforts pour une propagande nationale. Le N. A. C. s'est efforcé d'atteindre ce but en faisant des démonstrations spéciales de propagande. Cette méthode fut trouvée très satisfaisante et le Conseil est d'avis de consacrer une somme plus considérable à l'agrandissement de son œuvre dans ce sens.

Une attention spéciale a été accordée à Londres durant l'année. Philip Snowden y fit en mai dernier une série de conférences, qui obtint un grand succès, et dernièrement Bruce Glatier organisa des réunions avec le Conseil Métropolitain et diverses sections. J. Keir Hardie, J. R. Mac Donald, Dr Stanton Coit, G. N. Barnes, Isaac Mitchell et le Secrétaire général ont aussi pris une part active à la propagande, et le Conseil Métropolitain a rendu de grands services en organisant de nombreuses réunions et conférences. La visite de Philip Snowden fit revivre l'I. L. P. à Woolwich, et cette section créa le Comité local, qui, à la dernière élection, fit surgir la candidature de Will Crooks, qui eut tant de succès dans cette circonscription.

Une tournée spéciale de propagande eut lieu dans le Sud du Pays de Galles en novembre et Philip Snowden et John Penny y donnèrent une série de 6 réunions.

Le N. A. C. fit des démonstrations à Wolserhampton, Sunderland et Southport, et les membres ont organisé des réunions dans un grand nombre de villes, Glasgow, Manchester, York, Newcastle, Oldham, Norwich, Stockport, Preston, Leicester et diverses villes du comté de Gloucester et du sud du pays de Galles. Une conférence spéciale des sections du comté de Lancaster fut tenue avec grand succès sous les auspices du Conseil à Bolton en novembre dernier.

La publication mensuelle de l'I. L. P. News a été poursuivie et le Parti examine la possibilité d'acquérir un journal hebdomadaire.

La position financière du Conseil National est de beaucoup meilleure qu'elle ne fut jamais auparavant. Son revenu a été

de 1992 livres 11 schellings, dont 653 livres 8 schellings 1/2 proviennent de publications littéraires, etc. De plus chaque section a son propre revenu et ses dépenses, car les fonds de l'I. L. P. ne sont pas centralisés comme ceux des Trades-Unions et des Sociétés de secours mutuels.

H. H. Hughes (d'Aberaman) proposa l'adoption du rapport dans son ensemble : il proposa également d'autoriser le paiement d'un penny par membre et par an au fonds spécial du Comité de représentation ouvrière.

Cela fut voté à l'unanimité.

Des télégrammes de félicitations furent reçus des Congrès des commis des postes et des employés de commerce, et une lettre de l'Union pour l'école du Dimanche. On décida d'envoyer des félicitations en réponse et d'en envoyer aussi aux Congrès des Partis Socialistes Danois et Hongrois, du Parti Ouvrier Belge et du Parti Socialiste Français.

Le secrétaire-général, le citoyen John Penny, qui est resté cinq ans en fonction, déclara qu'il désirait se retirer. On décida de ne pas nommer tout de suite un autre secrétaire, mais de renvoyer la question au Comité administratif national, pour qu'il examine si l'on ne pourrait pas opérer une réorganisation de l'administration.

Le Congrès poursuit ensuite l'examen de son ordre du jour.

Représentation ouvrière

Brockhouse (Bromwich Ouest) proposa :

Ce Congrès félicite le Comité de représentation ouvrière de son énorme croissance et insiste sur la nécessité pour ce comité de prendre une attitude strictement indépendante envers les deux partis capitalistes.

La motion, appuyée par J. Stewart (Hutchesontown), fut votée à l'unanimité.

Le conseiller Higham (Blackburn) fit, avec l'appui de J. Walker (Darlington), la proposition suivante :

Ce Congrès voit avec appréhension les récentes décisions judiciaires qui ont détruit la Charte et les libertés du trade unionisme et il pense que le seul moyen pour les T.-U. de conquérir leur puis-

sance utile est une action politique indépendante et l'envoi au Parlement d'hommes, qui se seront engagés à siéger comme adversaires à la fois des deux partis capitalistes, le conservateur et le libéral.

Keir Hardie exposa l'œuvre du Comité d'entente représentant le Comité parlementaire du Congrès des Trade-Unions, le Comité exécutif de la Fédération générale des Trade-Unions, et la Commission exécutive du Comité de représentation ouvrière, chargé de rédiger un projet de loi à propos de la situation faite aux T.-U. par les récentes décisions des Tribunaux. Jusqu'au jugement dans l'affaire Taff Vale (1) il était universellement admis par les employeurs et les trade-unionistes que les patrimoines des T. U. ne pouvaient être attaqués pour dommages subis par les employeurs au cours d'une contestation. Le jugement dans l'affaire Taff Vale a renversé cette théorie. Il y eut 3 décisions judiciaires dans cette affaire. Le premier tribunal décida qu'une union ne pouvait être actionnée pour dommages ; la Cour d'appel était d'avis qu'une union, n'étant pas une personne juridique comme un individu, une corporation (2) ou une compagnie, mais purement un groupe d'hommes volontairement réunis, ne pouvait en conséquence être poursuivie ; la Chambre des Lords, quoique admettant que juridiquement une union n'avait aucune personnalité, fut d'avis qu'elle pourrait être regardée comme en ayant une, et par suite elle réforma la décision de la Cour d'appel. Le Comité a décidé de rédiger un projet de loi, et une minorité dont Keir Hardie fait partie, désirait l'insertion d'une clause qui placerait les patrimoines des T. U. à l'abri des attaques des employeurs devant les tribunaux. Avec l'interprétation actuelle de la loi un employeur est gratifié d'un droit sur les biens d'une union qu'un membre de l'union ne possède pas. Un membre ne peut poursuivre une union pour versements retenus, mais l'union peut être poursuivie par un employeur et des dommages intérêts obtenus sur le patrimoine. On ne peut concevoir une union poursuivant un employeur. Les pères du mouvement trade-unioniste ont combattu avec succès avec des unions légalement reconnues et il ne faut pas risquer de perdre les avantages obtenus. Un ministre de l'Intérieur conservateur et un ministre de l'intérieur libéral ont l'un et l'autre défendu cette manière de voir ; Sir Robert Reid est disposé à la défendre maintenant, et MM. H. H. Asquith et R. B. Haldane restent seuls pour la combattre. Keir Hardie espère qu'on trouvera des appuis pour agir dans le sens indiqué et obtenir que les unions ne restent pas plus longtemps à la merci des politiciens intéressés et de plats fonctionnaires.

La résolution fut votée à l'unanimité.

---

(1) Voir le *Mouvement Socialiste*, n° 78 et suiv., articles de Raoul Briquet.

(2) Le mot corporation est un terme de droit anglais qui désigne une association ayant la personnalité morale. (Note du Traducteur).

Unité Socialiste

Après une courte discussion sur une motion en faveur de l'union des deux principales organisations socialistes, l'Independant Labour Party et la Social Democratic Federation, l'amendement suivant fut voté par 79 voix contre 14 :

Ce Congrès rappelle son appréciation de l'œuvre splendide poursuivie par le Comité de représentation ouvrière pour l'unification des forces démocratiques et ouvrières dans un but politique, et réaffirme son désir que ce comité emploie la meilleure méthode pour amener l'unité dans nos rangs, et pour favoriser la représentation et la législation ouvrières et socialistes.

Election au Conseil Administratif National

Philip. Snowden fut le seul candidat à la présidence du Parti, et T.-D. Benson pour la Trésorerie. Ils furent élus sans opposition. Au Conseil Administratif National furent élus Keir Hardie, J.-R. Macdonald, Bruce Glasier, James Parker, F.-W. Jonett et Miss Isabella O. Ford.

Le Congrès s'ajourna alors au lendemain.

Le mardi matin, Keir Hardie présenta son rapport parlementaire dans les termes suivants :

« Il n'y a rien de très saisissant à rapporter sur l'œuvre de la Chambre des communes. Le Gouvernement est fatigué et usé, et il semble indiqué maintenant qu'une dissolution pourra venir cette année. Je veux au moins avertir le Parti de prendre ses dispositions pour cette éventualité. D'accord avec la promesse faite l'année dernière, et après avoir consulté le Conseil national, je me suis résolu à préparer deux projets de loi, un sur les questions électorales et l'autre sur la nationalisation des chemins de fer. Le premier est presque prêt à être déposé ; le second est beaucoup moins avancé. Cependant, avec un spécialiste, j'ai mis en lumière un facteur de la situation qui est digne de considération. Les modes de transit changent si rapidement qu'il n'est pas invraisemblable que dans 10 ans le matériel de chemins de fer pourra être acheté au prix du vieux fer. Cela étant, la question reste vraiment ouverte de savoir jusqu'à quel point nous devons nous efforcer de poursuivre nos propositions de nationalisation des chemins de fer. Je mentionne seulement la question et je la laisse à votre décision. Le retard dans la préparation des projets vient entièrement du manque de temps..... Maintenant, où, grâce à la bonté de quelques amis, j'ai plus d'aide à ma disposition, j'espère déposer les projets avant Pentecôte.

Depuis mon dernier rapport, le Parti ouvrier a doublé sa force numérique dans la Chambre des communes par l'élection des citoyens David J. Shackleton et Will Crooks. Peu après l'élection de Shackleton, lui, Richard Bell et moi, nous réunîmes avec J. R. Mac Donald, le secrétaire du Comité de représentation ouvrière ; nous décidâmes de former entre nous le noyau d'un Parti ouvrier parlementaire, et de nous réunir une fois par semaine pour discuter notre politique et notre tactique.

Après quelques questions et remarques, le rapport de Keir Hardie fut adopté à l'unanimité et des remerciements lui furent votés.

Retraites pour la vieillesse

On discute sur une résolution en faveur des retraites pour la vieillesse, qui fut finalement remaniée. Le texte suivant fut voté :

Le Congrès est d'avis que le temps est venu où le Gouvernement pourra s'occuper de la question des retraites. Aucun projet ne peut être considéré comme satisfaisant, s'il ne traite pas le problème d'un point de vue national et ne reconnaît franchement que toutes les personnes, hommes et femmes, qui atteignent un âge donné, seront pourvus d'une pension de l'État, pendant qu'une allocation spéciale sera réservée à ceux qui seront prématurément invalides. De plus l'allocation de pensions précédera toute réduction d'impôt sur les revenus.

Une résolution présentée par Bradford et amendée par Ham Ouest fut adoptée, après quelque discussion, pour l'emploi des bénéfices des services municipaux à la construction d'habitations ouvrières ou à d'autres buts dans l'intérêt du peuple, et non à la réduction des impôts.

F. D. Wood (York) proposa que :

La Conférence reprenne sa résolution de la création d'un Journal socialiste hebdomadaire ; et insiste auprès du Conseil national sur ce qu'il est désirable, dans l'intérêt même du mouvement, de faire de vigoureux efforts pour l'établissement d'un tel journal.

Le conseiller W. Godbold (West Ham) appuya, et après une discussion elle fut votée par 70 voix contre 39.

La citoyenne Pankhurst proposa que :

La Conférence approuve les démarches faites par le Conseil

administratif national pour acquérir un journal consacré aux intérêts socialistes et ouvriers, et l'autorise à continuer ses efforts dans ce sens.

La résolution fut votée avec l'appui du Conseiller Jacobs.

Parmi de nombreuses résolutions, une en faveur de la Municipalisation des Hôpitaux et Infirmeries, et une autre en faveur des Ecoles socialistes du dimanche, furent toutes deux votées ; la plupart des autres furent repoussées ou renvoyées au Conseil National.

Sûr la proposition de S. G. Hobson (Londres), il fut décidé de charger le Comité National de nommer un comité de trois membres avant le prochain Congrès, pour réviser et classifier les résolutions envoyées par les sections et pour mettre à l'ordre du jour les plus intéressantes.

On décida de tenir le prochain Congrès dans le sud du pays de Galles.

Après des votes de remerciements au président sortant, Bruce Glasier ; au seérétaire sortant, John Penny et à S. D. Shallard, aussi bien qu'au Comité local, pour le confort procuré aux délégués, le Congrès fut clôturé au chant de l' « Auld Lang Sing ».

Mary A. Macpherson.

(Traduit par Ernest Lafont).

LES SYNDICATS OUVRIERS

BELGIQUE

Le XIV^e^ Congrès international des mineurs (1)

La Fédération internationale des Mineurs, poursuivant, avec une méthodique activité, son œuvre d'entente et d'organisation des travailleurs houillers de tous les pays, a tenu, à la Maison du Peuple de Bruxelles, du 1^er^ au 4 juin 1903, ses assises annuelles. Cinq nationalités avaient envoyé des délégues. La Grande-Bretagne en comptait 56 (dont 41 pour la Fédération nationale et 5 pour les organisations indépendantes), parmi lesquels Abraham, Pickart, Wilson, Woods, Smillie, représentant une masse organisée de 539.000 mineurs. La France (162.000 mineurs) avait six délégués : Cotte, secrétaire national; Bexant, Menu (Nord); Cadot, Cordier (Pas-de-Calais) et Berthou (Sud). L'Allemagne avait, malgré l'approche des élections au Reichstag, envoyé 20 délégués, entre autres Schroeder, Leimpeter et Schellings, mandatés par 280.000 travailleurs. L'Autriche (160.000) avait député Zinger, membre du Reichsrath. Enfin, la Belgique (130.000) comptait 15 délégués, dont plusieurs sont membres de la Chambre des Représentants, Maroille, Cavrot, Wettinck, Pépin, Déjardin, Fauvieau, etc. Au total, le Congrès comprenait 77 délégués représentant 1.271.500 travailleurs de la fosse.

Deux faits importants ont marqué le Congrès de Bruxelles. D'abord, l'annonce de l'adhésion probable des mineurs américains au prochain Congrès, c'est-à-dire une extension du caractère internationaliste de la Fédération ; ensuite, l'orientation de plus en plus nette des mineurs vers la législation ouvrière et vers une politique de classe, c'est-à-dire l'accentuation du caractère socialiste de leur organisation.

---

(1) Voir notre compte-rendu du XIII^e^ Congrès, dans le n° 97, du 27 juin 1902.

Les mineurs américains prétendaient, jusqu'à une époque très récente, se tenir en dehors du mouvement de solidarité internationale qui, depuis dix ans, groupe leurs camarades du vieux monde ; ils ne voulaient pas, en liant partie avec les mineurs européens, contrecarrer l'invasion de l'Europe par les charbons américains et refuser ainsi à leur production nationale des bénéfices sur lesquels ils comptaient bien prendre leur part. Mais la grande grève de Pensylvanie, par laquelle les mineurs américains, révoltés contre une tyrannie patronale des plus odieuses, ont obtenu des concessions tout à fait importantes, rend du même coup la concurrence américaine beaucoup moins menaçante pour l'Europe ; et la lutte formidable soutenue par les travailleurs du sous-sol américain contre leurs employeurs, en creusant plus profondément le fossé qui sépare les deux classes, rapproche par là même ces travailleurs de leurs frères européens. Si la fédération des mineurs des Etats-Unis n'a pu participer au Congrès de Bruxelles, c'est que ses statuts ne prévoient pas de délégation à un congrès international. Mais le Secrétaire de la Fédération a écrit au Comité international qu'il proposerait au prochain Congrès des mineurs américains une modification nécessaire des statuts. Il est donc vraisemblable que le Congrès de Paris (1904) verra les délégués américains participer aux délibérations de l'Internationale houillère. Ce sera là un événement considérable dans l'histoire de l'internationalisme ouvrier. Les discours par lesquels Pickart et Abraham ont annoncé cette bonne nouvelle et commenté son importance ont soulevé l'approbation enthousiaste du Congrès de Bruxelles.

Le deuxième fait — celui-ci d'un caractère général — qui marque les séances du XIVe Congrès international, c'est l'adhésion de plus en plus résolue des mineurs aux idées de législation ouvrière et de politique de classe. Nous avons expliqué ici même (1) les raisons spéciales qui prédisposent les mineurs à cette conception de la loi économique. Les

(1) Voir notre compte-rendu du XIIIe Congrès international des mineurs, tenu à Dusseldorf en 1902. — *Mouvement socialiste*, n° 97, 21 juin 1902.

mineurs ne dédaignent pas l'action syndicale (ce sont eux qui ont fait les grèves les plus redoutables), mais ils pensent qu'elle doit être complétée et renforcée par une législation protectrice du travail, et ils estiment que, pour obtenir cette législation, ils doivent faire entrer dans les Parlements des députés qui soient vraiment les représentants du prolétariat en général et de leur corporation en particulier. Les délégués de la Grande-Bretagne, eux-mêmes, ont soutenu cette thèse avec ardeur. Au moment où certains milieux syndicalistes de notre pays manifestent pour l'action politique une vive répugnance, il importe de noter cette attitude de la Fédération internationale des mineurs : c'est elle qui a dominé toutes les discussions du Congrès et inspiré ses résolutions.

La journée de huit heures. — Le premier point à l'ordre du jour était la question, déjà débattue dans le précédent Congrès, de la journée de huit heures. Cette réforme, placée à juste titre au premier plan des revendications immédiates du prolétariat international, est particulièrement chère aux mineurs : leur labeur souterrain et pénible exige impérieusement une limitation de la journée de travail, limitation rendue aussi nécessaire par le souci d'assurer la sécurité des ouvriers, grâce à une organisation plus rationnelle de l'exploitation.

Par l'action syndicale, les mineurs ont obtenu déjà des résultats notables.

Dans beaucoup de bassins anglais, la journée est de 8 heures, parfois même de 7 heures. En France, les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais travaillent en moyenne 8 heures 1/2 par jour ; mais ce ne sont là que des conquêtes révocables tant qu'une loi ne les a pas consolidées, et, d'ailleurs, elles ne sont pas générales. C'est ainsi que le délégué Cadot (Pas-de-Calais) a signalé l'abus des longues coupes : à la suite de la dernière grève générale, elles ont cessé, théoriquement, d'être obligatoires, mais elles le sont restées en réalité : le mineur, qui, sa journée normale de travail terminée, quitte la veine après avoir laissé dans sa taille le charbon prêt à se détacher, trouve, le lendemain, ce charbon

enlevé par les camarades qui ont fait longue coupe; il perd des heures à remettre son chantier en état et, le soir venu, pour éviter pareille mésaventure, il fait longue coupe à son tour. Il importe donc de fixer, par la loi, au maximum de 8 heures, compatible avec les nécessités industrielles, la durée de la journée de travail dans les mines.

En Autriche, à la suite de la grève de 1899, la journée de travail a été fixée par la loi à 9 heures. En Angleterre, le bill des 8 heures n'a, en 1901, échoué qu'à une infime majorité devant la Chambre des Communes. En France, la Chambre des Députés a voté, le 5 février 1902, une loi limitant la journée de travail à 8 heures (du trait au trait, il est vrai, c'est-à-dire depuis le dernier ouvrier descendu jusqu'au premier remonté, et non pas du jour au jour, c'est-à-dire de l'entrée à la sortie de chaque ouvrier mineur, ainsi que le demandait le projet Basly). En Belgique, une proposition de loi analogue à celle votée en France par la Chambre a rencontré l'accueil favorable de la commission parlementaire. Ce sont là des satisfactions ou tout au moins des promesses importantes. Il convient que, par une action énergique, le prolétariat houiller obtienne le vote des projets et l'amélioration des lois déjà votées.

Le Congrès a adopté l'ordre du jour proposé par la Fédération de la Grande-Bretagne :

> Nous devons continuer l'agitation pour obtenir, par voie législative, la limitation de la journée de travail à huit heures.

Cet ordre du jour a rallié l'unanimité du Congrès, moins les trois délégués des mineurs de Northumberland et de Durham qui se sont abstenus. Encore ces délégués ont-ils déclaré n'être pas hostiles à cette réforme, mais ne pouvoir la voter, parce que dans leurs bassins les mineurs ont obtenu la journée de 7 heures et redoutent, à tort ou à raison, que la généralisation de la journée de huit heures n'ait pour résultat de prolonger leur propre journée de travail.

Minimum de salaire. — Dans leur magistral ouvrage sur la Démocratie industrielle, M. et Mme Webb ont montré, d'une façon saisissante, comment toute la politique trade-unioniste,

après avoir admis la théorie d'un salaire basé sur la loi de l'offre et de la demande (corrigée il est vrai par l'action collective des trade-unions), avait évolué vers la revendication d'un *salaire de vie* (living wage) permettant à l'ouvrier et à sa famille de vivre *humainement*.

Cette théorie a été exprimée avec force au Congrès de Bruxelles :

Il faut que le patronat, en établissant son prix de revient des produits, a dit le délégué anglais Harvey, fasse entrer tout d'abord en ligne de compte les frais nécessaires pour permettre aux travailleurs de vivre largement, sans l'aumône humiliante. L'ouvrier doit être à l'abri de toutes les fluctuations du prix de l'existence qu'entraînent les changements de saisons, les conditions économiques générales. Il travaille, il doit pouvoir vivre de son travail

Il faut que le principe du minimum de salaire soit proclamé et appliqué, non pas seulement au mineur, mais à tous les prolétaires du monde entier.

Et le délégué français Cordier a dit de même :

Nous demandons un minimum de la journée de travail, salaire établi pour pouvoir suffire à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille. Nous disons que quelle que soit la force ou l'habileté du travailleur, il doit être assuré d'un salaire de vie, non pas fixe, mais qui ne saurait en aucun cas tomber au-dessous du chiffre fixé.

En Angleterre, grâce à la puissance des trade-unions, la question du minimum de salaire est fortement avancée pour les mineurs. C'est en 1893 que les houilleurs britanniques ont, pour la première fois, obtenu la réalisation de ce que les économistes bourgeois appellent une « utopie ». Depuis lors elle subsiste toujours et sur 700 000 mineurs, 80 °/₀ jouissent d'un minimum stable. En Amérique, la grève de Pensylvanie a également fait consacrer le principe du minimum de salaire.

Sur le continent européen, par contre, la question a fait peu de progrès. Des chiffres donnés au Congrès, il résulte qu'en France le salaire moyen est de 6 fr. 26, mais il y a des salaires de 3 fr. 70. En Belgique, il y a des salaires de 3 fr. En Autriche, ils tombent parfois à 2 fr. et 2 fr. 50. Dans les périodes de crise, les mineurs allemands connaissent des salaires de 2 marks à 3 marks.

En présence de cette impuissance de l'action syndicale,

une intervention de la loi fixant un minimum de salaire est donc nécessaire. En France, Basly avait déposé un projet en ce sens : il édictait que le salaire minimum serait fixé périodiquement par des représentants ouvriers et patronaux, mais ce projet a été repoussé par le Parlement. Le Congrès a décidé de continuer la campagne en faveur du minimum de salaire. Il a voté l'ordre du jour suivant, proposé par la Fédération des mineurs de Grande-Bretagne :

Nous estimons que toutes les nationalités représentées au Congrès doivent s'efforcer d'obtenir un taux minimum de salaires.

La Représentation ouvrière au Parlement. — Les mineurs ont compris, depuis longtemps déjà, la nécessité qu'il y aurait pour eux d'envoyer dans les Assemblées législatives des représentants dévoués à leurs intérêts. En Grande-Bretagne, bien que les députés n'aient pas d'indemnité parlementaire comme en France ou en Belgique, les mineurs ont élu, il y a dix-huit ans déjà, six députés. Actuellement, ils en comptent douze et ils ont constitué un fonds électoral, alimenté par 350.000 cotisations annuelles de 1 shilling (11.25), qui sont effectivement payées. Un autre progrès s'est accompli dans ce mouvement politique des mineurs anglais. Jadis, les députés mineurs, comme les députés des autres corporations ouvrières, ne constituaient pas un parti ouvrier indépendant : la plupart se rattachaient au parti libéral, et, d'autre part, ils avaient une tendance à se considérer comme les délégués de leur corporation exclusivement au lieu d'agir en mandataires de la classe ouvrière dans son ensemble. Actuellement, la conscience de classe augmente chez les députés ouvriers de la Chambre des Communes, en même temps que diminue leur particularisme corporatif. Les mineurs anglais adhèrent au Comité de représentation ouvrière, formé par les délégués des coopératives, des trade-unions et des groupements socialistes, et qui poursuit la constitution au Parlement d'un parti vraiment ouvrier, sinon socialiste. On a remarqué, au Congrès de Bruxelles, que les députés anglais applaudissaient énergiquement les orateurs allemands, français et belges, lorsqu'ils recommandaient aux travailleurs de la fosse de choisir, à

défaut de mineurs, des députés socialistes; et, dans une soirée donnée à la Maison du Peuple en l'honneur des congressistes, le délégué Smillie, prenant la parole au nom de ses camarades anglais, a préconisé une politique ouvertement socialiste.

La résolution votée par le Congrès à l'unanimité est ainsi conçue :

« Nous estimons que les classes ouvrières sont insuffisamment représentées dans les Parlements des divers pays, et nous sommes d'avis que des candidats ouvriers doivent être présentés dans toutes les circonscriptions minières où il y a possibilité de gagner des sièges ».

Les retraites de vieillesse et d'invalidité. — La question des retraites est assurément plus proche de sa réalisation pour les mineurs que pour les autres travailleurs. Presque partout les Compagnies ont organisé des caisses de retraite alimentées par les contributions patronales et ouvrières, et la loi est parfois intervenue (telle la loi française du 29 juin 1894), pour rendre obligatoires ces institutions et pour leur apporter une réglementation, offrant quelques garanties aux ouvriers. Mais, cette intervention de la loi n'est pas générale et trop souvent les mineurs n'ont que des pensions dérisoires et tardives.

Les chiffres cités par le délégué Maroille, pour la Belgique, sont tout à fait significatifs de cet état de choses. Dans le bassin de Mons, la pension est de 12 francs par mois, à l'âge de 65 ans et après 35 ans de services. Dans le Centre, les mineurs touchent 15 francs à l'âge de 55 ans et 20 francs à l'âge de 60 ans. Dans le bassin de Charleroi, la pension est de 8 fr. 33 à l'âge de 60 ans. Enfin dans le bassin de Liège elle est de 11 à 18 francs de 50 à 65 ans. Tel est le médiocre résultat auquel a abouti la philanthropie des actionnaires. Les pouvoirs publics n'ont rien fait ou presque rien. Le projet Defuisseaux, qui accorde une pension de 600 fr. aux mineurs âgés de 50 ans, dort dans les cartons parlementaires. Quant à la loi du 10 mai 1900 (1), si elle accorde des subsides assez

(1) Voir dans le n° 85 du *Mouvement socialiste* (29 mars 1902) la critique que j'ai faite, d'après M. Sölvan, de cette loi.

importants aux mutualistes, elle ne fait que toucher de très loin le problème de l'assistance sociale : elle se borne à accorder transitoirement, aux ouvriers de 65 ans, privés de ressources, une pension annuelle de 65 francs !

En Allemagne, les mineurs participent, comme les autres travailleurs, au système d'assurances sociales inauguré dès 1883 par M. de Bismark. Ce système assez complexe aboutit (lois de 1889 et de 1899) à fournir aux ouvriers des pensions mensuelles de 25 francs (15 francs aux veuves ; 3 ou 4 francs aux enfants). Il impose à la classe ouvrière des charges considérables : pour l'ensemble des assurances (maladie, vieillesse, accidents, service médical et pharmaceutique), l'ouvrier paie 50 fr. 50 et le patron 45 francs seulement. La complication de cette législation soulève de nombreux procès ; en 1902, les mineurs ont fait 11.000 procès, qui leur ont coûté 20 000 francs. Ils doivent payer un secrétaire spécial et plusieurs avocats pour s'occuper de ces questions. En somme le système allemand, s'il a le mérite de poser le principe de l'assurance générale et obligatoire, appelle bien des améliorations.

En France, la loi du 29 juin 1894, en rendant obligatoire un prélèvement de 4 °/₀ sur les salaires (dont moitié à fournir par l'exploitant et moitié par l'ouvrier) procure aux vieux ouvriers une pension de 300 à 360 francs par an. Les mineurs réclament une pension minimum de 2 francs par jour à 45 ans d'âge et après 25 ans de services. Elle serait assurée par un prélèvement égal à 6 °/₀ du salaire (2 °/₀ par l'État, 2 °/₀ par la Compagnie et 2 °/₀ par l'ouvrier). Cette réforme est facilement réalisable, car, au cours de la dernière grève générale, les Compagnies du Nord et du Pas-de-Calais, ne voulant pas céder aux revendications de leurs ouvriers concernant les salaires, leur ont spontanément offert une retraite annuelle de 500 à 560 francs. Malheureusement, le projet de loi n'a pas encore été adopté et le Parlement s'est contenté de voter un subside d'un million de francs pour porter à 360 francs les pensions inférieures à ce chiffre.

Quant aux Anglais, malgré le développement de leurs

Mutualités, ils réclament, eux aussi, un système d'assurances nationales, qui devrait fournir aux vieux travailleurs une pension égale au moins à la moitié du salaire.

C'est à l'unanimité que le Congrès a voté, comme conclusion à cette instructive discussion, l'ordre du jour proposé par les Français et les Belges, et qui réclame l'institution de retraites raisonnables pour les mineurs âgés ou invalides.

Inspection des mines. — Malgré l'incontestable utilité de l'inspection des mines, telle qu'elle fonctionne actuellement dans la plupart des pays civilisés, les ouvriers se plaignent avec raison que ces inspecteurs soient trop peu nombreux et qu'ils manquent parfois de compétence ou de zèle pour les intérêts dont ils ont la charge. Le Comité d'affaires présentait, en conséquence, au Congrès, un ordre du jour ainsi rédigé :

« Le Congrès décide d'insister auprès des gouvernements de chaque nationalité représentée, sur la nécessité d'augmenter le nombre d'inspecteurs des mines, de les choisir *parmi* les ouvriers mineurs et qu'ils doivent être rétribués par l'Etat ».

Les Anglais seuls ont voté cet ordre du jour. Les Allemands, et avec eux les Français et les Belges, ont exposé que les inspecteurs devraient être non seulement choisis *parmi* les mineurs mais aussi *par* les mineurs.

Nationalisation des mines. — A l'unanimité, moins les 3 voix des mineurs de Durham et sans discussion, le Congrès a voté sur cette question, jadis si controversée, l'ordre du jour présenté par son Comité d'affaires :

« Le Congrès international des mineurs se déclare nettement en faveur de la nationalisation de toutes les mines. Dans les pays où les mines sont exclusivement la propriété de l'Etat, aucune concession ne devra être faite aux compagnies ou aux individualités privées ».

Statistique. — Le Congrès, comprenant toute l'importance que présente, pour l'élaboration des lois ouvrières comme pour les rapports journaliers des organisations syndicales avec leurs employeurs, la connaissance exacte du marché houiller, vote, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès décide que dorénavant le secrétaire de chaque nationalité devra envoyer au secrétariat général des rapports sur la production du charbon, le prix, le salaire et autres statistiques ».

La grève générale internationale. — La délégation française avait proposé à l'ordre du jour la question de la grève générale internationale, déjà abordée au précédent Congrès. Mais cette question n'a pas été discutée. Les Allemands se sont refusés à la traiter en public. Ils se sont plaints aussi de n'être pas renseignés, par les secrétariats nationaux, sur les mouvements grévistes ; c'est par la presse capitaliste, toujours tendancieuse, qu'ils ont pu suivre la dernière grève de France. Le délégué français Cordier s'est associé aux observations des Allemands. Quant aux Anglais, ils ont déclaré que si la question était mise aux voix, ils la repousseraient à l'unanimité. Le Congrès, malgré les protestations des Belges, est passé à l'ordre du jour.

Il ne faut pas voir dans cette attitude du Congrès international une hostilité irréductible à la grève générale internationale de mineurs. Elle atteste seulement l'esprit de maturité du Congrès et sa volonté de ne pas discuter une question aussi grave sans étude préalable. La grève générale internationale ne deviendra en effet possible que par l'institution d'un secrétariat permanent, centralisant méthodiquement des renseignements exacts et complets sur l'industrie houillère et sur l'organisation des mineurs de tous les pays.

Nous regrettons, à ce point de vue, que la question du Secrétariat permanent international, ajournée lors du précédent Congrès, n'ait pas été résolue, ni même discutée au Congrès de Bruxelles. Elle s'impose à l'ordre du jour du Congrès de Paris (1904).

Le Ver des Mineurs. — La dernière séance du Congrès a été consacrée au *Ver des Mineurs* (ankylostome, pour l'appeler par son nom scientifique), ce parasite qui cause, parmi les travailleurs de certains bassins, des ravages considérables. Un délégué allemand a dit que cette question était la plus importante du Congrès ; elle présentait, en tous cas, un attrait de nouveauté et un caractère d'urgence incontestables

et elle revèle bien l'indifférence des capitalistes pour la santé et la vie des travailleurs.

L'ankylostome, dit le *Bulletin de l'Office du Travail français* (1) ..... est un ver qu'on n'a trouvé jusqu'ici que dans les intestins de l'homme, sous la forme d'une larve enkystée d'une longueur de 6 à 8 millimètres (mâle) ou de 10 à 18 millimètres (femelle). Ce parasite s'attache par quatre crochets à la muqueuse intestinale pour sucer ensuite le sang des petits vaisseaux, et sécrète en outre une toxine qui aurait un pouvoir destructeur sur les globules rouges du sang. Il en résulte, entre autres manifestations morbides, l'anémie, l'hydropisie, la cachexie, la perte générale des forces. Aussi cette maladie est-elle grave, et même souvent mortelle, d'autant plus qu'un seul individu peut abriter dans son organisme jusqu'à 1(0) ankylostomes et davantage.....

....D'après les études entreprises par la Belgique et l'Allemagne, l'infestation se fait, dans l'immense majorité des cas, par le transport, au moyen des mains, des excréments larvifères dans le tube digestif du travailleur indemne.

Par leur teneur en substances grasses et albuminoïdes, les matières fécales mélangées au charbon forment une espèce d'enduit gluant qui s'attache aux mains et souille tous les corps que le mineur a l'habitude de porter à la bouche : tartine, bidon, chique, dans la fosse ; et à l'extérieur, pipe, cigare, etc... La souillure de ces objets s'effectue d'autant plus facilement que le mélange des fèces avec la poudre de charbon est inodore, ou à peu près, et que le sens olfactif ne renseigne plus le houilleur sur la nature des matières qui noircissent sa peau. La boue de la mine, l'eau d'arrosage qui se trouvent en contact avec la bouche du houilleur, ou l'eau qu'il avale dans le puits même, sont également des véhicules du parasite.

Une fois arrivé par l'estomac dans l'intestin, les vers se développent rapidement en exerçant les ravages ci-dessus décrits ; puis, les femelles sont fécondées et pondent une énorme quantité d'œufs qui sont évacués dans les selles du malade. S'ils se trouvent déposés dans un endroit sec (peu importe une température basse ou élevée) les œufs périssent ; mais, à une place chaude, boueuse, très peu visitée par la lumière, ils donnent naissance aux larves dans les deux à trois jours. Si enfin celles-ci restent au milieu de ces conditions favorables (25° à 28° Celcius ; chaleur moite et humide, lieux sombres) elles changent de peau, deviennent ainsi capables de résister même à l'eau et sont dès lors en état de propager, à leur tour, le mal, en s'introduisant au hasard, comme il a été dit, dans le corps humain...

---

(1) N° de mai 1903, p. 385.

Le remède contre une pareille maladie consiste, on le comprend aisément, dans des mesures d'hygiène et de prophylaxie. Les ouvriers doivent être examinés souvent afin d'écarter de la fosse ceux qui sont atteints ou suspects. Les ouvriers doivent faire, autant que possible, les selles hors de la mine, ou dans des tinettes établies spécialement à cet usage, ou sur des berlines remplies de charbons, en recouvrant de poussière sèche les excréments. Il faut recommander aux ouvriers de ne boire que de l'eau pure, de se laver fréquemment les mains; il convient que les Compagnies établissent des bains pour permettre aux mineurs de se laver complètement au sortir de la fosse, etc.

En Angleterre et en France, où les ouvriers mieux payés ont su imposer aux Compagnies plus de souci de leur sécurité, la maladie n'a fait que des apparitions très restreintes et elle a été aussitôt enrayée. Mais en Allemagne et en Belgique elle a causé de nombreuses victimes parmi la population houillère. En Belgique, le mal a été découvert dès 1884, chez un mineur du bassin de Liège. Depuis lors, il s'est développé rapidement et sur les mineurs du bassin de Liège, 60 % à 70 %, d'après les chiffres donnés au Congrès, en seraient atteints. En Allemagne, dans certains bassins, tel que celui de la Rühr, le mal frappe 90 °/₀ de la population minière. Cette proportion pourrait paraître excessive, mais sur l'interpellation des délégués étrangers, le délégué allemand Leimpeter en a affirmé l'authenticité.

Et cependant, malgré la gravité du fléau et la simplicité relative du traitement, patrons et gouvernements ne se sont décidés à agir que bien tard et bien incomplètement. En Allemagne, un règlement du 12 mars 1900 a prescrit aux exploitants, certaines mesures préventives d'hygiène, mais elles ne sont observées qu'insuffisamment. En Belgique, bien que le parasite ait été découvert en 1884, le gouvernement catholique n'a rien fait pour le combattre. Il fallut qu'en 1896 une majorité radicale et socialiste fût élue au Conseil provincial de Liège pour que les pouvoirs publics sortissent de leur coupable apathie. Ce Conseil, ainsi renouvelé, a, il est

vrai, fait des efforts méritoires : depuis 1896, il vote un subside annuel de 20.000 francs pour soigner les mineurs atteints et une somme de 5.000 francs pour permettre à la Commission médicale qu'il a instituée de se livrer à ses travaux et de chercher un remède décisif contre la maladie.

Le Congrès international, profondément ému par cette lugubre documentation, a décidé de ne rien négliger pour la solution de la question. Il a résolu que les secrétaires des diverses nationalités seraient mis en possession de tous les renseignements relatifs à l'ankylostomasie. Il a voté l'ordre du jour présenté par la délégation allemande :

Les patrons doivent être forcés *par la loi* de prendre les mesures nécessaires à la santé de leurs ouvriers : en premier lieu de faire construire des bains spacieux pour l'usage des mineurs, ensuite d'employer tous les moyens décisifs dont la science a démontré l'utilité pour combattre, parmi les ouvriers, la maladie nommée *le ver*.

Nomination du Comité international. — Avant de se séparer, le Congrès a procédé au renouvellement de son Comité international. Ont été élus : Lamendin, Cotte et Goniaux (France); Cavrot, Caluwaert, Maroille (Belgique); Hire, Sachse et Schrœder (Allemagne); Zinger, Ehert et Häckel (Autriche); Pickard, Ashton et Abraham, auxquels a été adjoint Wilson pour représenter la minorité (Grande-Bretagne).

Le prochain Congrès. — Les délégués ont désigné Paris comme siège du prochain Congrès international.

On peut juger par ce compte-rendu combien les séances du XIV[e] Congrès international ont été remplies; mais notre récit ne saurait donner qu'une idée bien imparfaite du Congrès de Bruxelles. Pour se faire une impression exacte et concrète d'un pareil Congrès, il faut avoir suivi, dans la *Salle blanche* de la Maison du Peuple, mise à leur disposition par la cordiale hospitalité du Parti ouvrier belge, les délibérations des congressistes. Elles se déroulaient avec une méthode et une courtoisie bien rares dans nos assemblées politiques. On était frappé par l'attention que les délégués prêtaient aux orateurs,

par la sobriété des discours, par la cordialité des discussions, par l'unanimité presque constante dans le vote des résolutions. La présence de nombreux députés anglais, parlementaires consommés, quelque peu formalistes, contribue, sans nul doute, pour une forte part, à la bonne tenue des Congrès internationaux des mineurs. Mais il y a d'autres raisons, plus profondes : le développement de l'esprit critique des militants houilleurs ; les progrès de leur conscience socialiste ; le sentiment, invinciblement ancré dans leurs âmes, que les difficultés de l'œuvre à accomplir nécessitent les efforts et l'entente de tous les travailleurs. Des Congrès comme celui de Bruxelles sont pour les socialistes un réconfortant spectacle : ils légitiment les espérances les plus hautes du prolétariat international.

Raoul Briquet.

LES QUESTIONS AGRAIRES

ANGLETERRE

La question agraire en Irlande [1]

La longue série des réformes tentées pour mettre un terme aux troubles agraires en Irlande n'a évidemment pas atteint le but qu'on se proposait. L'Irlande reste politiquement mécontente, l'agriculture ne reprend pas, l'émigration continue sans interruption. Il serait cependant inexact de parler d'un insuccès de ces tentatives. Si leurs effets ne répondent pas aux vues de la classe dominante, elles n'en ont pas moins préparé le pays à une réforme fondamentale. C'est d'ailleurs en cela que consiste d'une manière générale la valeur des réformes; elles n'apaisent pas, n'endorment pas des peuples, des classes opprimées mais énergiques; elles leur donnent, au contraire, de nouvelles forces, et leur permettent de remédier au vice capital dont elles souffrent. C'est là, semble-t-il, un des enseignements que nous fournit l'histoire d'Irlande.

I

Les troubles agraires irlandais sont dus essentiellement aux causes suivantes : les clans irlandais ont été dépouillés violemment par les conquérants irlandais. La première conquête de l'Irlande par l'Angleterre (1171-1177) ne fut pas suivie de conflits agraires. Les barons anglo-normands qui s'établirent dans le pays et prirent possession des terres en qualité de seigneurs féodaux devinrent bientôt « plus Irlandais que les Irlandais ». Ce n'est que l'Angleterre de la Réforme qui intervint d'une façon funeste dans le développement de l'Irlande. Les conquêtes sous Elisabeth (1598-1602),

(1) Voir nos numéros précédents.

sous Cromwell (1649-1652) et sous Guillaume III (1690) amenèrent des conflits très sanglants ; elles furent suivies de la confiscation de la plus grande partie du sol irlandais. Les nouveaux seigneurs fonciers étaient étroitement unis à leur mère patrie, l'Angleterre, mais ils étaient séparés des Irlandais par leur religion, leur race et leur politique. L'Anglais devint protestant, non-seulement pour les nombreuses raisons déterminées par le passage du féodalisme à l'État national, mais encore à la suite de la guerre contre l'Espagne catholique, tandis que l'Irlandais resta catholique parce que le protestantisme devait lui être imposé par son oppresseur. Cette situation eut un résultat désastreux. Les nouveaux seigneurs fonciers se ménagèrent bien des droits mais se refusèrent à tout devoir. Ils étaient étrangers au pays conquis. Ils ne portaient d'intérêt qu'à la rente. Le sol ne fut pas amélioré parce que les seigneurs ne s'en préoccupaient pas, et les fermiers, les agriculteurs proprement dits, étaient trop pauvres, leur propriété trop instable pour lui consacrer la culture nécessaire, surtout depuis l'introduction d'un moyen de subsistance aussi bon marché que la pomme de terre ; à toutes ces causes vint se joindre la fécondité de la race irlandaise qui rendit plus âpre la chasse aux fermages et empêcha la rente de tomber. Enfin l'industrie et la navigation irlandaises furent complètement ruinées par la politique douanière et maritime de l'Angleterre aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Les Irlandais furent réduits à l'agriculture qui forma pour eux le seul moyen d'existence. En Irlande, la misère atteignit son point culminant dans les années effroyables qui vont de 1846 à 1849, quand les seigneurs fonciers répondirent à la suppression des droits sur les blés en transformant les champs cultivés en pâturages et expulsant en masse les fermiers ; à la même époque, la maladie de la pomme de terre privait le peuple irlandais de sa seule nourriture. La famine et le typhus le décimèrent. Il ne faut pas oublier que Thomas Carlyle, en présence de toute cette misère, eut le cœur de dire : « On devrait marquer à la craie

ces deux millions de mendiants paresseux et les vendre au Brésil ».

Les « mendiants paresseux » passèrent bien l'Océan, mais d'une toute autre façon que ne le croyait le prophète anglais. Ils quittèrent leur patrie pour s'armer et se venger dans le sang de leurs bourreaux impitoyables. Les Fenians se levèrent et, par leurs violences et leurs conspirations politiques, firent régner la terreur en Angleterre. De 1851 à 1896, 3.700.000 Irlandais abandonnèrent leur patrie et l'émigration ne cesse de progresser. En 1897, 32 533 personnes quittèrent l'Irlande ; en 1898, 32.241 ; en 1899, 41.232 ; en 1900, 45.288. Seuls, l'abandon de la patrie, l'influence croissante des Irlandais en Amérique, l'activité révolutionnaire des Fenians, et l'extension du droit de suffrage dans le Royaume-Uni firent comprendre à l'Angleterre que des siècles de mauvais traitements exigeaient impérieusement des réformes en Irlande.

En 1869 s'ouvrit l'ère des réformes agraires, que les actes de 1870, 1881, 1883, 1885, 1891 et 1896 complétèrent.

C'est aux libéraux que revient l'honneur d'avoir entrepris cette tâche ; les conservateurs l'ont énergiquement poursuivie et sont sur le point de la parfaire. Deux idées fondamentales se retrouvent dans toute cette législation. Elles correspondent aux deux partis politiques qui se succèdent au gouvernement de l'Angleterre. La réforme libérale tendait surtout à aider les fermiers comme tels, en abaissant la rente et en assurant une certaine stabilité au fermage. Les conservateurs se sont surtout efforcés de permettre au fermier d'acquérir par voie d'achat les terres affermées.

La réforme de 1869 fut menée à bien à l'occasion de la sécularisation de l'Eglise anglicane en Irlande. Les biens ecclésiastiques furent offerts aux fermiers aux conditions suivantes : l'acheteur payait un quart du prix d'achat, l'Etat avançait les trois autres quarts, la dette devait être acquittée en 32 ans par termes, avec un intérêt de 4 %. Cette réforme transforma 6.057 fermiers en propriétaires.

Par la loi agraire de 1870, on tenta pour la première fois de tenir compte des revendications des fermiers demandant

qu'on leur assure l'occupation de leurs biens. La loi posa le principe que le fermier irlandais, qui n'obtient du seigneur que le sol nu et est toujours exposé à être congédié, ne peut être expulsé sans une indemnité pour les bâtiments construits et les améliorations faites par lui, ainsi que pour le dommage qui résulte de la résiliation. De même, à l'exemple de la réforme de 1869, la loi contenait certaines dispositions concernant l'achat du sol par le fermier. La législation de 1870 resta complètement lettre morte, et il fallut dix ans d'une agitation intense (Parnell) pour faire prévaloir les revendications des fermiers.

La législation de 1881 est l'œuvre la plus importante et la plus profonde du gouvernement libéral (Gladstone). Elle assurait au tenancier : *Fixity of tenure* (le fermier qui remplit ses obligations ne peut être expulsé) ; *Fair rent* (un fermage modeste ; elle crée des tribunaux spéciaux qui fixent une rente peu élevée pour 15 ans) ; *Free Sale* (le tenancier a le droit de vendre les droits qu'il a acquis sur sa ferme). On appelle la rente fixée en 1881 jusqu'en 1896 *first term rent* ; celle établie depuis 1896, *second term rent*. La révision de la rente par ces tribunaux spéciaux aboutit généralement à un abaissement. Il va de soi qu'en 1911, à la fin de la période de la *second term rent*, une diminution aura encore lieu. Pour bien comprendre les conditions agraires en Irlande, il est particulièrement important de connaître ces abaissements périodiques des rentes.

En 1883, les lois antérieures furent complétées et on y joignit une disposition tendant à améliorer la situation des ouvriers agricoles (*Labourers act*). En vertu de cette mesure, les communes ont le droit de prendre sur le produit des impôts locaux certaines sommes destinées à la construction de *cottages* pour les ouvriers des champs. A ces cottages doit être joint un demi acre de terre. En 1887, on améliora cette disposition, à chaque maison était attribué un acre entier. La location ne peut dépasser le prix coûtant.

La loi de 1885 constitue la première grande tentative de transformer les fermiers en propriétaires. D'après cette loi,

l'État prête au tenancier la somme totale nécessaire à l'achat; elle doit être amortie par termes en 49 ans avec 3,5 °/. d'intérêt. Pour permettre l'application de la loi, le gouvernement conservateur vota dans les années 1885, 1888 et 1891, 43 millions de £. En 1891, on adopta également le *Congested districts' bill*, qui charge l'État de réunir les districts peuplés d'exploitations naines et d'assurer aux personnes rendues libres d'autres occupations dans le pays. Une circonscription électorale est considérée comme surpeuplée (*congested*) quand sa valeur imposable, divisée par le nombre des électeurs, donne une somme inférieure à 30 sh. Pour permettre l'application de la loi, on consentit une somme de 1.700.000 £.

La loi de 1896 avait pour but d'unifier toute cette législation; d'obliger les propriétaires fonciers ayant fait de mauvaises affaires à vendre leurs terres aux tenanciers qui les cultivaient. C'était la première fois que l'on formulait le principe de la vente forcée.

Ainsi, à la fin du XIX^e^ siècle, on rompait avec une politique qui avait commencé au XII^e^ siècle.

II

L'effet de ces lois agraires irlandaises ne pouvait guère qu'ébranler l'ancien édifice. Leurs résultats positifs directs se réduisaient à la transformation de 80.000 tenanciers en propriétaires et à l'abaissement de 20 °/. de la rente dans les quinze années allant de 1881 à 1895, et de 22 °/., et d'après d'autres données, de 18 °/. seulement, de la rente, dans la période suivante allant de 1896 à 1911. Le premier abaissement est appelé, comme nous l'avons déjà remarqué, *first term rent*; le deuxième, *second term rent*. Actuellement peu de fermiers peuvent faire usage de ce dernier. Ces réformes donnèrent naissance à de graves inconvénients. Les abaissements de la rente et les achats conduisirent à des opérations compliquées et coûteuses. L'appareil judiciaire et administratif engloutit des sommes importantes. Les tenanciers tombèrent beaucoup trop entre les mains des agents, des avocats et des juges. Enfin les intéressés étaient traités avec

beaucoup d'inégalités, achetant conformément à des actes différents et, par suite, à des conditions différentes. Les inconvénients doivent être plus considérables qu'on ne le croit généralement; le flot d'émigration n'a pas été endigué le moins du monde, nous l'avons déjà montré, et le mécontentement du peuple irlandais n'a pas diminué davantage. C'est précisément dans ces trois ou quatre dernières années que l'opposition irlandaise s'est montrée plus énergique et plus unie tant en Irlande qu'au Parlement anglais. D'une manière générale, il semble que les principaux avantages de la loi n'aient pas profité aux petits tenanciers, mais aux gros et aux moyens. On pourrait en apporter la preuve en se servant des derniers recencements en Irlande. Ils n'ont pas été faits avec toute la clarté désirable, mais ils peuvent suffire cependant à fonder notre précédente affirmation. En 1901, la population irlandaise s'élevait à 4.458.775 personnes (2.200.040 hommes, 2.258.735 femmes), contre 4.704.750 en 1891.

La diminution s'élève à 5,23 °/₀. Rangées par professions, elles se répartissent de la manière suivante : professions libérales, 131.036; domestiques, 219.418; commerce, 97.889; industries et métiers (constructions navales et spiritueux), 639.413; *agriculture*, 876.062 (contre 936.759 en 1891); sans occupation et divers, 2.494.958. Le recensement n'indique pas combien de *fermiers* et combien d'*ouvriers agricoles* il y avait parmi les personnes pratiquant l'agriculture. La statistique des terres affermées ne nous éclaire pas davantage. En 1901, il y avait 490.301 fermes contre 486.865 en 1891 et contre 499.109 en 1881. La surface occupée était de 18.739.644 acres en 1901 contre 18.535.930 en 1891 et 18.289.076 en 1881. Le nombre des familles vivant sur ces fermes était de 543.840 en 1901 contre 579.010 en 1891 et 638.759 en 1881. La statistique ne dit pas si ces chiffres des familles comprennent les ouvriers agricoles; elle n'indique pas davantage, et c'est au moins aussi important, si le nombre des fermes correspond au nombre des fermiers indépendants, ni dans quelle mesure. La question devient encore plus compliquée si l'on considère

qu'en vertu du *Labourers act* de 1883 et de 1887, un certain nombre d'ouvriers agricoles ont à bail une terre jusqu'à 1 acre. D'après T. W. Russell (*Ireland and the Empire*, Londres, 1901), on comptait en Irlande 480.000 familles de fermiers et 200.000 familles d'ouvriers agricoles. Le recensement nous donne les renseignements suivants sur la grandeur et le nombre des exploitations :

ÉTENDUE	1901	1891	1881
Au-dessous de 1 acre	20.037	18.243	16.879
De 1 acre à 5 acres	52.388	55.554	61.751
» 5 » 10 »	72.095	76.943	82.389
» 10 » 15 »	61.153	62.702	65.424
» 15 » 20 »	54.097	55.538	57.043
» 20 » 30 »	64.742	64.994	65.504
» 30 » 50 »	67.014	66.969	65.709
» 50 » 100 »	94.501	52.928	51.396
» 100 » 200 »	23.086	22.354	21.596
» 200 » 500 »	9.189	8.975	8.881
» 500 » et au-dessus	2.249	2.175	2.413
Ensemble	490.301	486.895	499.105

Ce tableau est le seul du recensement agricole qui puisse jeter quelque lumière sur les effets des réformes accomplies dans ces trente dernières années. La première classe, qui comprend les terres inférieures à 1 acre, dénote une augmentation considérable, qui provient probablement de la mise en vigueur du *Labourers act*. Ce tableau ne nous renseigne pas sur le mouvement de la propriété foncière. Il en est autrement des 10 autres rubriques. Par rapport à leur augmentation ou à leur diminution, les fermes se divisent exactement en deux : les 5 premières classes de terrain, de 1 à 30 acres sont en diminution régulière à l'égard de 1891 et de 1881, tandis que les 5 dernières classes de 30 à 500 acres accusent une augmentation régulière. Ce phénomène ne peut avoir qu'une

signification : les réformes de ces trente dernières années ont profité aux grands et aux moyens fermiers.

La diminution de l'étendue des cultures suivantes n'est pas moins caractéristique :

TERRES MISES EN	1901	1891
Grains	1.317.574 acres	1.492.763 acres
Vert	1.079.443 acres	1.191.424 acres
Lin	55.442 acres	74.665 acres

Les prés et les trèfles marquent au contraire une augmentation.

L'accroissement du mécontentement et de l'émigration des petits fermiers irlandais correspond à ce mouvement en faveur de la grande exploitation. Mais les seigneurs fonciers, les sentinelles avancées, les représentants de la civilisation anglaise en Irlande ne se montrent pas plus satisfaits. L'auteur de la diminution de leurs revenus leur importe peu. Ils ne voient qu'une chose : leur autorité a été ébranlée par les réformes et la rente a été abaissée. La rente est tombée à la suite des jugements des tribunaux, puis à la suite de l'émigration, enfin de l'instabilité générale amenée par des législations périodiques et d'interminables tentatives de réformes. Le moment psychologique pour s'attaquer au vice fondamental était venu. Le mot d'ordre était le même pour les exploiteurs et les exploités, les protestants et les catholiques, les Anglo-Saxons et les Celtes : Vendons les terres des seigneurs en masse.

T. W. Russell, membre conservateur du parlement et fermier protestant de l'Ulster, eut le mérite de comprendre l'importance de ce moment. Russell que la religion, la race et la politique rapprochent des seigneurs fonciers, mais que les intérêts font irlandais, obtint que les représentants des propriétaires fonciers et des fermiers se réunissent en décembre 1902 à Dublin en une conférence pour s'entendre

sur la base d'une réforme profonde. L'assemblée fut présidée par Lord Dunraven et se mit d'accord sur une série de décisions dont les idées principales furent adoptées par le gouvernement et incorporées dans un bill destiné à mettre un terme aux troubles agraires en Irlande. Le bill a été déposé sur le bureau du Parlement, le 25 mars 1903, par M. Wyndham, secrétaire d'Etat pour l'Irlande.

III

Le texte du bill a été publié le 27 mars. Son titre est le suivant : « Projet tendant à améliorer les lois concernant la possession et la propriété des terres en Irlande, etc., et les *labourers acts* ». Il se compose de 4 parties, 89 divisions et de nombreuses subdivisions.

Le bill doit résoudre les problèmes suivants :

Les seigneurs fonciers veulent vendre et les fermiers sont prêts à acheter. Si cette transaction a lieu, la paix sera rendue à l'Irlande. Les fermiers sont pauvres et ne peuvent réunir le prix d'achat, mais on peut très bien leur faire crédit. Les seigneurs fonciers demandent un prix qui dépasse le prix courant actuel. Mais ils ont droit à une somme de rachat dont les intérêts sont égaux aux rentes payées maintenant. Les fermiers ne veulent donc payer que le prix courant et on ne doit pas leur prendre un prix supérieur.

La solution de ces problèmes va de soi : l'Etat intervient avec son crédit et sa puissance financière, pour 1° rendre liquide le capital nécessaire à la transaction et 2° couvrir la différence entre le prix demandé et le prix offert. Ce sont là les idées fondamentales du bill : crédit de l'Etat, subvention de l'Etat. Il y avait à considérer dans cette question : 1° la garantie du prêt, qui implique les voies et moyens de permettre au fermier d'effectuer ponctuellement les remboursements de la somme avancée ; 2° la diminution de l'apport de l'Etat pour ne pas charger d'une façon trop sensible le contribuable anglais ; 3° l'institution d'un appareil administratif simple et peu coûteux, ce qui suppose l'absence de toutes

les longues procédures. Puis venaient une série de questions accessoires : comment protéger le nouveau propriétaire contre l'hypothèque et le morcellement, lots ordinaires du petit paysan ; comment faire participer aux bienfaits du bill les fermiers expulsés et par suite sans propriété ; enfin comment remédier à la situation malheureuse des *congested districts* et comment améliorer la situation des ouvriers agricoles. Ce sont ces idées et ces mesures qui forment le contenu du bill agraire irlandais.

Si l'on passe du général au particulier on peut résumer de la façon suivante les dispositions aussi importantes que compliquées de ce bill.

On offre aux tenanciers irlandais d'acheter les 5/6 de la surface agricole de l'Irlande, soit en chiffres ronds 400,000 fermes. Dans ce but, les intéressés sont divisés en trois catégories : 1° les fermiers qui en sont à la *second term rent*, c'est-à-dire dont le fermage a déjà été revisé une fois dans la période de 1881 à 1896, et une seule fois depuis 1896, c'est-à-dire dont le fermage a été diminué ; 2° les fermiers qui en sont à la *first term rent*, c'est-à-dire dont le fermage n'a été abaissé qu'une fois avant 1896 ; 3° les fermiers dont le fermage n'a pas été revisé.

Fixation du prix d'achat. Si les fermiers de la première ou de la troisième catégorie tombent d'accord sur la transaction avec leurs propriétaires, il faut, avant que le prix ne puisse être fixé, que la rente soit abaissée de 10 jusqu'à 30 °/₀. Pour les fermiers de la seconde catégorie, la rente doit être abaissée de 20 jusqu'à 40 °/₀. La rente ainsi diminuée est alors divisée en deux parts, 7/8 + 1/8. Les 7/8 sont capitalisés à 3,25 °/₀, le dernier huitième à 2,75 °/₀. La somme de ces deux produits constitue le prix d'achat imposé au fermier. Ce prix est d'une façon générale le prix-courant. Mais l'État réserve au propriétaire foncier une prime de 5 à 15 °/₀ inversement proportionnelle à la grandeur des terres vendues ; c'est-à-dire que plus le montant de la vente de ses biens est grand, plus petite est la prime. Le prix d'achat, plus

la prime, forment la somme de rachat que le propriétaire reçoit en espèces de l'État.

Remboursement du fermier. — Ceci terminé, les fermiers deviennent les débiteurs de l'État pour le prix d'achat qu'il leur a avancé. Le prix d'achat, comme précédemment, est partagé en 7/8 + 1/8. Les 7/8 doivent être payés annuellement à l'État pendant une période de 68 ans 1/2 ; le 1/8 restant est une rente perpétuelle. Après la période d'amortissement (68 ans 1/2), le fermier devient propriétaire. La rente perpétuelle permet à l'État de ne pas permettre d'hypothèques onéreuses ou le morcellement. L'État devient ainsi copropriétaire du sol irlandais. La rente perpétuelle pourra faciliter un jour la socialisation du sol.

Avant de parler des autres dispositions de la loi, nous allons rendre plus intelligibles, au moyen d'un exemple simple, les transactions précédentes. Admettons que la *second term rent* est de 100 £ (elle était en 1880 d'environ 140 £). Pour servir de base au prix d'achat, elle doit être réduite de 10 jusqu'à 30 °/₀. Dans le premier cas, elle s'élève maintenant à 90 £. Le prix d'achat est, par suite :

7/8 de 90, capitalisés à 3,25 °/₀ . . . . . =	2 423 £
1/8 de 90, capitalisé à 2,75 °/₀ . . . . . =	425 £
Prix d'achat à la charge du fermier	2 848 £
Prime de l'État de 15 °/₀	427 £
Somme de rachat due au propriétaire . . .	3 275 £

soit 32 3/4 fois la rente. C'est là un maximum. Ce calcul est fait si l'on considère la plus petite réduction de la rente et la plus grande prime. Le prix de rachat minimum s'établirait comme suit :

7/8 de 70, capitalisés à 3,25 °/₀ . . . . . —	1884 £
1/8 de 70, capitalisé à 3,75 °/₀ . . . . . —	318 »
prix d'achat à la charge du fermier. . . .	2202 £
prime de l'État de 5 °/₀	110 »
prix de rachat dû au propriétaire.	2312 £

soit 23 fois la rente. C'est le minimum. Dans certaines cir-

constances cependant, le prix de rachat peut encore tomber plus bas, dans le cas des fermiers de la 2me catégorie, où l'on réduit la rente de 40 °/₀ :

7/8 de 60, capitalisés à 3,25 °/₀.	=	1615 £
1/8 de 60, capitalisé à 2,75 °/₀.	=	272 »
prix d'achat à la charge du fermier. . . .		1887 £
prime de l'État de 5 °/₀		94 »
prix de rachat dû au propriétaire.		1981 £

Fermiers expulsés. — Le bill concerne surtout les agriculteurs qui possèdent une ferme. Il contient cependant une disposition suivant laquelle des fermiers qui ont été expulsés dans ces 25 dernières années peuvent obtenir de petites terres.

Congested districts. — Les autorités qui appliquent la loi concernant ces districts peuvent acquérir des terres aux mêmes conditions que les fermiers. Toutefois la valeur des biens qu'ils administrent ne peut dépasser 1.250.000 £.

Ouvriers agricoles. — Un des points les plus faibles du bill est ce qui concerne les ouvriers agricoles. On ne sait à vrai dire pourquoi on les a fait entrer dans son titre. Voici en en effet tout ce que leur assure la loi. « Si un ouvrier est congédié parce qu'il s'est adressé au conseil communal pour demander à prendre un cottage à bail, le congédié a le droit de demander des dommages et intérêts à son employeur. » Cette disposition jette toutefois une étrange lumière sur les sentiments que les fermiers catholiques d'Irlande nourrissent pour les ouvriers.

Finances. — Les 400.000 fermes que l'on offre aux tenanciers irlandais représentent une valeur courante de 90 millions de £ environ. La subvention de l'État est fixée, au total, à 12 millions de £. Le rachat doit durer 15 ans. L'Etat entreprendra donc jusqu'en 1918 un emprunt de 100 millions de £, dans les trois premières années, 5 millions par an ; plus tard davantage, environ 7 millions en moyenne par an. Dans ce but on émettra du papier portant 2 ¾ % d'intérêt, remboursable au bout de 30 ans seulement. En ce qui concerne la

subvention de 12 millions, le budget ne pourra être grevé de plus de 390.000 £ par an. Par contre, les économies en frais de police et de justice s'élèveront annuellement à 250.000 £. Toute l'opération ne coûtera donc au contribuable anglais au plus que 140.000 £. Naturellement le contribuable irlandais a sa part dans ces charges.

Garantie. — L'emprunt à 2 ¾ % est garanti d'abord par les 400 000 terres affermées, puis par une subvention budgétaire annelle de 2.500.000 £ à l'Irlande pour des besoins locaux (bienfaisance, asiles, voirie). Le ministre des finances peut donc se garantir avec ces sommes du non-paiement des remboursements.

Telles sont les lignes principales du bill agraire irlandais, de la première tentative faite sur une grande échelle de mettre un terme aux troubles agraires. Le bill conduira nécessairement à accorder un certain Home rule. Il ne pourra en effet fonctionner sans trop de difficultés que si la commune et le comté interviennent dans ce vaste changement de propriété. L'opération exige encore une grande confiance de la part des Anglais et des Irlandais. Et la confiance ne peut exister qu'entre égaux.

M. Beer.

(*Traduit par Léon Rémy*).

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

La Police des Mœurs, par Édouard Dolléans, Paris, Larose, éditeur, 1903. — Ce n'est pas une histoire anecdotique de la réglementation policière, mais un exposé critique des idées et des systèmes. Pour résoudre la question des mœurs, deux théories antithétiques sont en présence : l'une, qui s'autorise d'une pratique séculaire, soumet la prostitution à l'intervention d'une police spéciale et s'intitule le *Réglementarisme* ; l'autre, par réaction contre la précédente, a pris le nom d'*Abolitionisme* et s'appuie avant tout sur l'analyse strictement réaliste des conditions économico-sociales.

La première, quelles que soient les diversités des systèmes, pivote invariablement autour de l'inquisition policière. Or, cette institution d'une police des mœurs n'a pas seulement pour caractéristique d'être arbitraire, elle représente aussi une illégalité notoire. En s'appliquant uniquement à la femme, et à la femme de condition inférieure, elle crée une double exception de sexe et de classe. Malgré les versions juridiques tentées pour la justifier, elle invoque une raison d'état des mœurs et prend le salut public comme recours ; mais le salut public n'est ici que le bon plaisir de quelques particuliers.

Les projets du Dr Fournier et la proposition Bérenger, en France, le projet Lejeune, en Belgique, qui essayent de transformer cet état de fait en état de droit, n'ont pour résultat que de consolider l'arbitraire en le légalisant ; ils créent un délit de prostitution, sans la réprimer réellement, et ne réussissent qu'à la rendre officielle. C'est d'ailleurs l'ultime aboutissement de la logique réglementariste d'établir une inspection obligatoire et universelle.

Les systèmes abolitionistes, au contraire, ont pour principe générique la liberté dans la justice. Théoriquement, ils considèrent la prostitution comme une résultante du déterminisme social ; juridiquement, ils réclament pour tous l'égalité devant la loi, indépendamment du sexe et de la classe.

Ces principes, posés et admis aux deux conférences de Bruxelles (1899 et 1902), en réintégrant la prophylaxie vénérienne dans l'hygiène générale, ont condamné définitivement la police des mœurs, comme un rouage anormal et inefficace. Ils repoussent toute ingérence de l'État dans les relations intersexuelles, tout en admettant que la responsabilité collective vienne tempérer la liberté

individuelle. Mais leur principale valeur, — et le mérite de cet ouvrage est d'en apporter la démonstration, — c'est de vouloir faire rentrer la prostitution dans le droit commun, et les prostituées dans l'humanité. Gaston Picq.

Pour le Socialisme : *Arguments*, par Pierre Renaudel, préface d'A. Cipriani (Paris, 1903, forte brochure de 128 pages, in-24, 18, rue de la Jonquière). — Ainsi qu'il le déclare dans son avant-propos, Renaudel « n'a pas voulu faire comme tant d'autres en ont la tarentule, de la révision socialiste ». C'est une bonne brochure de propagande qu'il a voulu écrire. Ce petit volume est d'une lecture facile; clair et précis, il sera certainement très utile à tous les militants socialistes. Après avoir montré les conditions de l'évolution économique moderne aboutissant au régime capitaliste et à l'asservissement matériel et moral du travailleur salarié, Renaudel consacre deux chapitres à la critique du cléricalisme et du militarisme. Nous aurions quelques réserves à faire sur sa conception « anti religieuse » de l'action socialiste. Contrairement à notre camarade, nous ne croyons pas que « les socialistes doivent être nécessairement des athées », — il existe, en France même, d'excellents socialistes ayant conservé, à tort ou à raison, des croyances déistes, voire chrétiennes — ni surtout que nous ayons à nous occuper dans l'œuvre de propagande, de la conception métaphysique du monde, que peuvent avoir les travailleurs auxquels nous nous adressons. En revanche, Renaudel dit d'excellentes choses sur le rôle capitaliste de l'armée, et sur la colonisation moderne. L'exposé des principes socialistes, du but communiste universellement poursuivi par le prolétariat organisé, fait l'objet de la deuxième partie de l'ouvrage et comprend l'examen des principales questions de méthode. Renaudel insiste très fortement sur la nécessité de l'organisation ouvrière, du contrôle de la classe ouvrière sur ses élus, sur l'importance capitale de l'organisation syndicale, du mouvement coopératif; il expose enfin les bases de l'internationalisme ouvrier. Dans un dernier chapitre, il analyse et réfute quelques-unes des objections fréquemment adressées aux socialistes.

The municipality from capitalism to socialism, par E. Untermann, Girard (Kansas), 1903. — Notre camarade Ernest Untermann, de l'*International Socialist Review*, de Chicago, depuis peu directeur-adjoint du grand organe socialiste hebdomadaire l'*Appeal to Reason*, de Girard, dans le Kansas, a précisé dans cette excellente petite brochure la position du parti socialiste en présence du problème municipal et montré les exagérations des « municipalisateurs » à outrance à la mode fabienne. Il montre justement combien il importe de ne pas confondre l'organisation des services publics municipaux préconisés en Amérique, notamment par le maire démocrate de Chicago, Harrison, avec les buts propres du prolétariat socialiste.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE ALLEMANDE

Documente des Socialismus (*Avril*).— Après la bibliographie critique des derniers ouvrages socialistes parus, la revue continue ses études consacrées à l'histoire du socialisme et passe aux documents relatifs aux théories socialistes agraires. De la littérature Lassallienne, elle cite un long passage du discours de Francfort de Lassalle, ainsi que des lettres du même, la première adressée à Marx (1853), et quatre autres à Rodbertus (1863). Elle rappelle enfin quelles étaient les idées du successeur de Lassalle sur ce sujet. *Saint Max* est une étude inédite de Marx et de Engels sur Max Stirner. Le chapitre sur le libéralisme politique est reproduit dans son entier. « Il caractérise très nettement le point de vue de Marx et de Engels à l'époque où ils l'ont écrit ». La revue contient, en outre, la reproduction du manifeste lancé par le comité directeur du parti démocrate socialiste hollandais à propos de la grève des ouvriers de chemins de fer, ainsi que celle des circulaires, programmes, etc., tendant à la convocation en 1848 d'un parlement social, chargé d'élaborer et de présenter au parlement politique tous les projets concernant la législation sociale.

Socialistische Monatshefte (*Avril*).— Dans un article intitulé « le culte de Marx et le droit à la révision », Bernstein s'élève contre les critiques que la « Neue Zeit » adresse aux révisionnistes à l'occasion du 20e anniversaire de la mort de Marx. Jamais ceux-ci n'ont méconnu le fondement de la doctrine marxiste, la conception matérialiste de l'histoire. Mais cette conception n'est pas spécifiquement socialiste. Elle peut servir à justifier la société bourgeoise, et les défenseurs de celle-ci ne s'en sont pas privés. Marx s'est plutôt borné à purifier, à systématiser, à approfondir cette théorie. C'est la façon dont il l'a appliquée qui constitue surtout son mérite ; ce qu'il y a d'incontestable, c'est que Marx et Engels n'ont donné que la formule générale ; dans le détail de la pratique, elle demande à être complétée considérablement. Beaucoup de leurs prévisions n'ont pas été réalisées ; sans parler des prophéties politiques, la famille ouvrière n'a pas suivi l'évolution que prévoyait le Manifeste Communiste. Si le mouvement ouvrier démocrate socialiste doit beaucoup à la théorie, la théorie ne lui doit pas moins. C'est ainsi que Marx et même Engels jusque dans ses dernières années n'accordaient pas une très grande confiance au suffrage universel. On voit pourtant dans les succès électoraux actuels les succès pratiques du marxisme. Ce qu'il faut, c'est interpréter les faits et tâcher de mettre la théorie en accord avec eux. — L. Braun publie une intéressante étude sur les assurances en faveur de la maternité et de la maladie.

(*Mai*). — Lebien étudie la position des syndicats vis-à-vis de la législation. Il montre que les progrès réalisés ces dernières années par la législation ouvrière sont dus à la représentation que les syndicats ont au parlement par l'intermédiaire des députés démocrates socialistes. Les syndiqués doivent donc ne pas se renfermer dans la neutralité politique, mais voter pour les candidats démocrates socialistes. — Ed. David examine les critiques que l'on a faites de son livre « Le socialisme et l'agriculture ». Il se plaint surtout des jugements portés sur lui par Kautsky. — Bernstein ne croit pas que son article sur le culte de Marx paru peu de temps avant les élections ait pu nuire à l'action du parti. Il revendique le droit d'exprimer son opinion dans des cas semblables. — Z. Daszynska donne une étude sur les grèves en Gallicie, et H. Sauerbeck sur l'histoire des prix du blé en Angleterre.

Die Neue Zeit *N° 25.* — Kautsky poursuit sa critique du livre de David sur l'agriculture. — G. Link rend compte du deuxième congrès pour la protection des ouvriers du bâtiment.

N° 26. — Kautsky termine sa critique. Il reproche à l'auteur de vouloir ramener toutes les branches de production, quel que soit leur degré de développement, au même type d'exploitation, à la famille du petit paysan. Il ne croit pas non plus que l'auteur ait fait une bonne œuvre au point de vue de la propagande. Ce n'est pas en faisant espérer au petit paysan un avenir meilleur sur la base du mode de production actuel, qu'on le rendra plus tôt socialiste. Ce livre rompt complètement avec les conceptions socialistes. — F. Stampfer critique la décision du comité directeur du parti qui fixe les conditions dans lesquelles un démocrate socialiste peut collaborer à un journal bourgeois.

N° 27. — Ianko Sakasow traite de la question macédonienne. — Max Bach fournit des contributions à l'histoire de l'Internationale. Il étudie dans ce numéro la scission qui s'est produite dans la fédération anglaise en 1872. Il fait brièvement l'historique de la conférence de Londres, du Congrès de la Haye, et des divers congrès régionaux, montre l'influence qu'ont eue les bakouninistes sur ce mouvement séparatiste et publie la traduction de deux adresses de la fédération anglaise qui confirment sa manière de voir.

N° 28. — Max Bach termine ses contributions à l'histoire de l'Internationale. Il nous donne d'intéressants renseignements sur le congrès tenu à Londres en 1873 par la fédération anglaise, congrès qui rendit la scission définitive. La rédaction fait suivre son article de lettres de Eccarius, et de Engels, qui se rapportent au même sujet. — C. Zetkin traite de la femme et de l'intellectualisme.

N° 29. — Sous le titre de « Suprême paresse », la revue critique sévèrement l'attitude de Jaurès au Congrès de Bordeaux, ainsi que

son discours à la Chambre sur la question de l'Alsace-Lorraine. — Romeo Soldi commence une étude sur la situation politique en Italie. — H. Schulze nous donne une étude sur les écoles professionnelles. Il conclut en demandant que le certificat de sortie permette comme l'examen de maturité de ne faire qu'un an de service. — A.-M. Simons nous donne des renseignements sur la presse socialiste aux États-Unis. — C. Zetkin termine son étude sur la femme et l'intellectualisme.

N° 30. — Henriette Roland Holst fait l'historique des événements survenus en Hollande au cours de la grève des travailleurs des chemins de fer. — Fritz Kummer étudie le mouvement syndical en Belgique. — Romeo Soldi conclut son article de la façon suivante : « La différence principale qui divise les socialistes italiens est que les uns veulent le succès à tout prix, et, dans ce but, cherchent à contracter des alliances avec les autres partis dans les luttes électorales et parlementaires. Ils attendent de l'état actuel toutes sortes d'avantages pour le prolétariat. Les autres, au contraire, n'ont confiance que dans l'action de la masse et ne voient dans l'action politique que l'activité de cette masse tendant à renverser tous les obstacles qui s'opposent à la victoire du prolétariat

N° 31. — H. Roland Holst attribue l'échec des travailleurs hollandais à l'insuffisance de l'organisation, au manque d'esprit politique, et aux illusions que se faisaient les travailleurs sur leurs propres forces. — Kurt Grottewitz se préoccupe de la forme et de la couleur de la robe des animaux.

N° 32. — B. Kritschewsky publie des remarques décisives sur le Congrès de Bordeaux. Il trouve que maintenant la situation est plus favorable que jamais pour l'Unité Socialiste Révolutionnaire. Désormais on va combattre, visière abattue. Jean Sigg nous fournit des renseignements sur la Bourse du travail de Genève. « Elle présente de grands avantages pour la classe ouvrière genevoise. Elle remplit les devoirs d'un secrétariat du travail local. Elle fournit un terrain d'entente à une fraction importante du mouvement syndical, et sert de bureau de placement gratuit aux travailleurs des deux sexes. »

N°33. — Menikophilos étudie la crise et le mouvement de la population en Allemagne. D'après les chiffres qu'il donne, il y a lieu de constater une diminution générale dans la fréquence des mariages. — H. Thurow tâche de déterminer, surtout en France, l'influence exercée par les utopistes sur les lettres et les arts.

N° 34. — La rédaction célèbre le quarantième anniversaire de la fondation du parti en Allemagne. — A. Braun critique l'œuvre de Jastrow, la politique sociale et la science de l'administration. — Enfin, Kaustky commence une série d'articles sur l'intérêt de classe, l'intérêt particulier et l'intérêt général.

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Les idées Féministes. — Dans le numéro du 4 octobre de la *Revue Bleue*, notre collaborateur Henri Dagan consacre une judicieuse étude à l'*Examen de quelques idées féministes*.

Lamarck. — Dans le numéro de la *Revue Blanche* du 1er novembre, Félix Le Dantec étudie l'œuvre de Lamarck, « si peu appréciée pendant trois quarts de siècle, méprisée même de Darwin qui ne l'a pas égalée » et qui pourtant est encore aujourd'hui une source à laquelle tous les savants ont avantage à penser... En se servant convenablement de l'œuvre du grand évolutionniste français et de celle de son successeur anglais, on peut résoudre d'une manière satisfaisante tous les problèmes de la transformation des espèces.

L'Influence allemande. — Dans le *Mercure de France* de novembre, M. Jacques Morland a ouvert une enquête sur *l'influence allemande*. Les réponses ont été classées en sept groupes : I. Philosophie, Littérature ; II. Sociologie et Economie politique ; III. Sciences ; IV. Art Militaire ; V. Beaux-Arts ; VI. Musique ; VII. L'influence allemande hors de France. Ce sont les réponses du premier groupe que donne le plus récent numéro du *Mercure de France*. Mais il est bien évident que philosophes et littérateurs ne se sont pas fait faute d'empiéter sur le domaine de la sociologie et de l'économie politique. Ils ont eu bien tort, car c'est avec stupéfaction que nous avons pu constater que l'influence de Marx de Lassalle et en général des socialistes allemands était totalement oubliée dans les réponses déjà parues. Il faut sans doute admettre avec M. Brunetière que « tout le monde parle de tout sans avoir rien appris » et reconnaître que l'académicien de la rue de l'Université a eu quelque raison de refuser toute réponse à notre confrère à moins qu'on ne lui procure « toute affaire cessante quelques années de loisir et de tranquille méditation qu'il emploiera à étudier la question. »

Malgré tout quelques pensées émises sont intéressantes et nos lecteurs seront heureux de les connaître :

M. Georg. Brandès :

...« Je suis un admirateur de beaucoup d'artistes allemands, je suis l'admirateur et l'ami de tous les meilleurs écrivains de l'Allemagne et de l'Autriche allemande. Mais je ne trouve pas que si l'on prend les deux littératures en bloc on puisse comparer le roman allemand au roman français, ni le drame allemand au drame français bien que celui ci ne soit pas pour le moment à un instant de floraison. On ne peut pas non plus comparer aucun sculpteur allemand à Rodin.

M. Fouillée :

... Emprunter aux Allemands ce qu'ils ont de mauvais (abus de la philologie, manie de l'érudition vaine dans l'histoire et dans la critique littéraire, négligence actuelle à l'égard des études philosophiques) et ne pas leur emprunter ce qu'ils ont de bon (culte des humanités, amour de la discipline et respect de la règle) voilà ce que n'ont pas cesse de faire depuis une trentaine d'années nos réformateurs de l'enseignement secondaire plus compétents en politique courante qu'en éducation.

M. Rémy de Gourmont :

...Il ne me semble pas qu'il y ait dans l'Allemagne contemporaine quelque chose qui réponde à ce que nous appelons littérature, mouvement littéraire, lutte pour une forme d'art verbal et un mode de penser...

Pour la philosophie, l'influence de Kant décroît, celle de Nietsche augmente et celle de Schopenhauer n'est pas tout à fait morte.

M. Max Nordau :

Les guides spirituels du XIX^e^ siècle ont été Hegel, Feuerbach, Humbold, Auguste Comte et Pasteur, Herbert Spencer et Darwin. Aucun de ces géants ne saurait être identifié avec un peuple. Leur demander : quelle est votre nationalité, ce serait le fait d'un commissaire de police remplissant un passe-port, non celui d'un penseur...

M. Albert Réville :

...C'est en histoire, l'histoire étant une Science aussi bien qu'un art, que son action (de l'Allemagne) est le plus sensible.

M. Th. Ribot :

En ce qui concerne les études philosophiques, il est hors de doute que le grand mouvement qui a rempli presque tout le XIX^e^ siècle de Kant à Hartmann en passant par Schopenhauer s'est arrêté depuis au moins 20 ans. Nietsche peut à peine compter pour un jeune Allemand : d'ailleurs, c'est plutôt un penseur qu'un systématique. La génération actuelle, recrutée surtout dans les Universités bien qu'elle compte quelques « épigones » fort estimables parait nourrie surtout de reliefs et abandonne les hautes spéculations personnelles...

L'Art, la Littérature

CRITIQUE LITTÉRAIRE

Vérité, par Emile Zola (1)

M. Zola aima la vérité plus que sa profession, plus que ses intérêts, plus que sa gloire. Nous nous devons donc à nous-mêmes et nous devons à sa mémoire de parler de lui en toute franchise. Voilà longtemps qu'il nous donna d'ailleurs, lui tout le premier, l'exemple de dédaigner les haines et de négliger les colères : et cela dès ses débuts.

Pas plus alors qu'aujourd'hui, le monde ne pouvait souffrir qu'on parût ignorer ses conventions, et lorsque, sans manteau, sans robe, sans jupon, corset, pantalon, ni chemise, nue, rigoureusement nue, la laide et sévère vérité de M. Zola voulut entrer dans les salons, il n'y eut valet de plume qui ne se précipitât pour l'expulser, gosier à gages qui ne s'efforçât de couvrir sa voix. Il se trouva qu'elle avait bonne gueule, qu'étant une rude lutteuse elle bouscula les esclaves, et M. Zola résolut de lui demeurer à jamais fidèle, c'est pourquoi nous ne cesserons plus de l'admirer.

Dès ce moment, ce réaliste ne vécut que pour son rêve, sans souci des basses contingences, dans l'idéal, dans l'absolu, avec une simplicité de cœur et une humilité d'esprit vraiment touchantes. Pendant plus de quarante années, il prêcha le naturalisme avec les gestes d'un apôtre ; c'est hier que, dans la lâcheté universelle, il osa se tenir debout seul contre un peuple, sous la foudre et dans la tempête, comme une colonne sublime, pour soutenir sa foi ; et aujourd'hui que la mort a interrompu son labeur, nous voyons resplendir, sur le dernier moellon du monument inachevé, cette inscription qui résume d'un mot la pensée directrice de sa vie : Vérité.

Il aimait tant *sa* vérité, qu'il ne savait rien voir hors d'elle,

(1) Fasquelle, éditeur, Paris, 1903.

de là le caractère singulièrement incomplet de ses conceptions; il l'aimait avec un tressaillement de tout son être, de là, le lyrique enthousiasme avec lequel il prétendit importer dans l'art les procédés minutieux et les méthodes impartiales des sciences exactes ; il l'aimait d'un amour si aveugle qu'il ne la vit point vieillir et changer.

Il s'était efforcé d'instituer le roman expérimental; il avait passé son existence à démontrer que les hommes sont fonction d'une race, d'un milieu donné : or, les héros de ses derniers livres ne se rattachent ni à une époque ni à un pays déterminé : Fécondité, Travail, Vérité, sont écrits à toute volée d'imagination, en plein songe, en pleine métaphysique: au nom de ses propres méthodes, nous repousserons ses dernières œuvres.

Disons tout de suite que *Vérité* est un fort bon livre de propagande laïque. A ceux qui seraient tentés de l'oublier, il rappelle en des pages vigoureuses que l'Église n'a point renoncé à son rêve millénaire de domination universelle, et que tous les moyens : la calomnie, le faux, l'assassinat lui seront bons, pour s'emparer des corps, des biens, des âmes. A l'heure où l'on s'apitoie sur le sort des moines, il est urgent de répéter que, hier encore, ils nous traquaient avec une férocité sauvage, prétendant arracher le pain de la bouche, le cœur de la poitrine, le cerveau du crâne, à quiconque vivait, aimait, pensait sans eux. M. Zola en sait quelque chose; toutes les pages où il nous montre l'innombrable armée des soutanes assombrissant le paysage, terrorisant, exploitant, abêtissant les populations,sont excellentes.

Mais ce ne sont là que des épisodes, et nous attendons la bonne nouvelle que l'auteur a voulu nous annoncer. — A-t-il voulu prouver que, lorsqu'on a pour soi la vérité, on finit toujours par avoir la force? — Affirmation toute gratuite incessamment contredite par les faits? Si Alfred Dreyfus n'avait eu pour lui que son innocence, il serait encore au bagne comme tant d'autres.

A-t-il voulu fixer pour l'avenir, sous des noms et en des personnages de convention, l'histoire de l'Affaire? Mais

alors, que l'homme d'action, en lui, est supérieur à l'artiste ; combien le poème est languissant auprès des événements qu'il évoque et quelle impardonnable maladresse d'avoir ainsi rapetissé jusqu'aux mesquines proportions d'un scandale de petite ville ce grand drame national !

M. Zola a-t-il voulu traiter la question de l'antisémitisme ? Mais il ne semble même pas avoir entrevu les termes du problème. Quittons les hauteurs de l'idéologie, descendons dans le domaine des faits : En fait, est-il exact, comme le soutiennent certains neurologistes modernes, que, par la structure et la texture de son système nerveux, le juif soit condamné à réagir en toute circonstance suivant un mode qui lui est propre ? Est-il exact qu'avant d'être Français ou Allemand, prolétaire ou capitaliste, catholique ou libre-penseur, le juif soit et demeure irréductiblement un juif ? En fait, est il exact que l'assimilation de la race juive par un organisme social quelconque soit impossible ? Si elle n'est pas impossible, est-elle désirable ? Les accouplements de juifs et d'argent que semble préconiser M. Zola donneraient-ils des résultats heureux ? Physiologiquement est-il exact, comme l'a prétendu Charcot, que la race juive soit marquée de tares irréparables ? Socialement est-il exact comme l'a prétendu Renan, que la race juive « comparée à la race indo-européenne représente une combinaison inférieure de la nature humaine ? » Tout le problème est là. M. Zola, qui écrivit autrefois l'histoire naturelle d'une famille, ne l'a même pas effleuré.

F. Bayle

Le Directeur-Gérant : Hubert Lagardelle.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

L'UNITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

Inutile de revenir sur l'image grotesque sous les espèces de laquelle nos camarades.des fédérations autonomes se sont figuré longtemps les organisations qui, par leur rapprochement, ont constitué le Parti Socialiste de France. J'ai essayé d'en reproduire approximativement les contours dans mon précédent article. Il suffit. Je n'imagine du reste pas que des conceptions aussi singulières aient encore créance auprès des socialistes qui réfléchissent et jugent les hommes et les choses autrement qu'à travers le prisme des journaux de gouvernement.

Mais il est resté cependant chez beaucoup cette impression que le Parti Socialiste de France n'est pas un parti de liberté, que l'idée s'y trouve asservie et l'acte commandé. On ne croit plus à des pontifes promulguant le dogme devant des ouailles agenouillées, mais on croit à des chefs passant le mot d'ordre à des soldats aveugles.

Entendons-nous. Il est certain que nous représentons une organisation fondée sur une déclaration de principes dont l'admission s'impose à tous les membres qui, volontairement, entrent au Parti et volontairement y demeurent. Hors cette déclaration, qui exprime sous sa forme brève la pensée maîtresse qui nous a réunis, il est évident que sur bien des points nous partageons tous mainte opinion, mainte conviction. Il est évident, non moins,que ce patrimoine commun tend à s'accroître chaque jour au fur et à mesure que les divers éléments venus au Parti se pénètrent davantage. Aucun de nous n'essaie de contrarier cette tendance. La plupart même

la favorise, persuadés que nous sommes de l'excellence et presque de la nécessité d'une identité de vues aussi parfaite que possible pour un parti de lutte tel que le nôtre.

Mais il ne s'ensuit pas de là que nous ne soyons pas un groupement de libre discussion, que nous appréhendions et écartions la controverse, l'opposition, la « self-critique », comme disent les prétentieux.

Cette controverse, cette opposition féconde des points de vue, cette critique, nous la sollicitons au contraire ou, plus exactement, nous la créons en travaillant sans relâche à susciter autour de nous des intelligences conscientes. A cet égard je souhaiterais savoir quel est le parti qui, plus que le nôtre, s'efforce d'instruire des choses socialistes les recrues qui lui arrivent et incessamment d'éclairer ses militants anciens et nouveaux. Cette préoccupation était nôtre avant la crise qui a troublé la classe ouvrière française. Depuis, elle l'est devenue plus encore, car nous avons constaté que ceux là seuls échappaient à la déviation, qui n'étaient pas venus au socialisme par sensiblerie ou entraînement, mais par réflexion et raison. Si notre Parti n'eût été composé que de révoltés impulsifs ou de sectaires ignorants, il n'aurait pas tenu six mois contre les embûches qui lui furent tendues à la faveur de l'affaire Dreyfus. S'il a surmonté les dangers de ces heures difficiles, c'est qu'il était composé déjà pour une notable part d'hommes pensant par eux-mêmes, vaccinés contre la logomachie bourgeoise et le culte des entités, ayant digéré, s'étant assimilé l'essentiel du socialisme.

Plus qu'aucun, le Parti confère donc à tous ses membres sans distinction la possibilité de juger des thèses qui sont la base fondamentale de la théorie socialiste, et par conséquent ne s'y rallier qu'après les

avoir comprises, c'est-à-dire non pas en vertu d'un acte de foi, mais d'une opération de l'esprit délibérée et consciente.

La liberté de critique de l'adhérent cesse seulement au point où en s'exerçant, elle viendrait à nier le socialisme même. Comme il y a facilité ailleurs pour cette besogne, nous n'avons pas motif de tolérer qu'elle s'accomplisse dans nos rangs, sous le couvert et sous le nom du Parti.

Ce n'est pas à ce propos assurément que quelqu'un songerait à crier à la tyrannie. On est socialiste ou on ne l'est pas : rien ne vous y oblige ; mais quand on l'est, il n'y a théoriquement qu'une façon de l'être. La liberté n'a rien à voir là-dedans.

La liberté n'a son sens, sa place, que dans l'ordre de l'application, de la pratique, quand il s'agit non plus de concepts, de principes, de systèmes à élaborer, mais de déterminations à prendre, de résolutions à adopter, de tactiques à suivre. Nous n'avons pas à inventer le socialisme : c'est fait ; nous n'avons qu'à en propager la notion et à organiser pour son avènement le plus rapide la classe qui en est le support historique. Dans ce domaine tout d'application et de pratique, le militant est foncièrement, absolument libre. Il est son maître. Une unité en vaut une autre ; chacune pèse de son poids, influe selon son mérite, la valeur intrinsèque de ses connaissances et de ses arguments. Le dernier venu dans les réunions, les assemblées, les congrès peut opposer sa conception, ses vues personnelles à celles de n'importe lequel de ses camarades, voire même de ceux-là qui, ayant fait le Parti, ont eux aussi en somme quelque droit d'y parler. La liberté de chacun n'est ici limitée que par la liberté de tous et, entière dans le conseil, ne se restreint que dans l'exécution pour se plier à la

loi de la majorité. Contrainte obligatoire et contre laquelle aussi sans doute nul ne protestera, car on n'a pas encore trouvé un autre procédé qui permette aux hommes d'agir de concert et de travailler ensemble à des fins communes.

Dès l'instant, en effet, que les plus outranciers contempteurs de la loi des majorités, que les plus irréductibles individualistes forment un groupe, ils sont bien obligés d'y instaurer la loi honnie et de s'y soumettre, s'ils ne veulent voir le groupe se disloquer aussitôt. Si ces groupes farouchement autonomistes se réunissent eux-mêmes en un organisme plus compréhensif, en une Fédération par exemple, force leur est bien de subir la même loi ou de retourner immédiatement à leur autonomie chérie. Ce qui est vrai pour le groupe, vrai pour la Fédération, l'est également pour le Parti nationalement constitué. Aussi est-ce un spectacle particulièrement réjouissant que celui de ces Fédérations qui crient au viol lorsqu'on leur raconte que dans un Parti bien fait une Fédération doit, quoiqu'il lui en coûte, se subordonner à l'ensemble des Fédérations et même à la majorité des Fédérations, alors que, chez elles, elles savent parfaitement demander aux groupes et aux individus tous les sacrifices indispensables à leur fonctionnement harmonique.

Non pas, certes, que la majorité, pas plus de notre avis que du leur, ait toujours et obligatoirement raison, mais parce qu'on n'a pas, je le répète, trouvé d'autre procédé qui permette à un parti de poursuivre et d'atteindre les fins auxquelles il tend, en un mot d'être un parti. Que si le procédé est enfin trouvé à Sotteville ou à St-Claude, qu'on nous le montre.

J'en ai assez dit, je crois, pour établir que le Parti Socialiste de France réalisait sa prétention d'être pour

ses adhérents un parti de liberté tant dans la sphère de l'idée que dans la sphère de l'acte. Dans la sphère de l'idée parce qu'un homme est libre dès qu'il est mis en état de penser par lui-même, non par autrui, et que tel est le cas de tous les adhérents du Parti. Dans la sphère de l'acte parce qu'un homme est libre dès qu'il est partie du souverain et que tel est le cas de tous les adhérents du Parti.

Il me reste, si on le veut bien, à fortifier cette affirmation en montrant : 1° que le parti est bien une démocratie; 2° que les organismes qui la constituent jouissent chacun dans leur ressort de l'autonomie la plus large, de l'indépendance la plus complète.

Que le Parti soit une démocratie, il suffit pour s'en convaincre de consulter son statut constitutif (1) voté à la Conférence d'Ivry (1901) et confirmé au Congrès de Commentry (1902).

A la base, on trouve l'adhérent-cotisant. C'est lui qui, additionné aux autres adhérents-cotisants, ayant tous mêmes droits et mêmes charges, qu'ils viennent de l'atelier ou du champ, de la mine ou du comptoir, de la Bourgeoisie ou du Prolétariat, qu'ils soient ou ne soient pas investis d'un mandat public, c'est lui qui forme le parti, qui lui imprime vie et action du fait de son versement mensuel, et qui le dirige sans appel. Chaque adhérent influe dans son groupe personnellement, dans la section par le groupe dont il est, dans la Fédération par la section à laquelle son groupe appartient, dans le Parti enfin par la Fédération qui a son

(1) Le texte complet de ce statut se trouve dans le compte-rendu complet du Congrès National de Commentry, forte brochure de 88 pages, en vente à la bibliothèque du *Parti Socialiste de France*, 7, rue Rodier, Paris. — L'exemplaire, 0,25 centimes ; franco 0.35 centimes.

représentant permanent au Conseil central et ses délégués directs au sein des Congrès nationaux qui seuls en dernière analyse parlent et décident au nom du Parti. Convoqués selon les règles d'une proportionnalité étroite qui attribue à la Fédération un nombre de voix exactement calculé d'après le chiffre de ses militants cotisants d'une part et d'autre part l'intensité de sa propagande mesurée d'après le chiffre de suffrages recueillis par ses candidats aux dernières élections législatives, ces congrès sont le miroir fidèle du Parti, en offrent la plus authentique réduction. Les volontés de ces congrès sont donc bien l'expression des volontés du Parti, c'est-à-dire de tous les militants qui le constituent. D'où il suit que le Parti est bien une démocratie au sens strict du mot, ne comptant que des égaux et se gouvernant elle-même, sans interposition aucune par ses congrès annuels et le Conseil central de ses Fédérations.

Le principe de libre démocratie qui vivifie l'ensemble de l'organisme en vivifie non moins toutes les parties. Si le membre reste lui-même dans le groupe, le groupe reste lui-même dans la section, la section dans la Fédération, la Fédération dans le Parti. Chacun de ces éléments superposés n'est contraint que dans la mesure où son action viendrait à s'opposer à celle qui a été réglée par l'ensemble des éléments dont il est directement fraction. Ce qui équivaut à dire, pour employer une expression dont on a fait quelque abus, que la décentralisation la plus large existe à tous les degrés de l'organisation. Chaque élément est dans sa sphère libre d'agir au mieux des intérêts du Parti, d'adapter, comme bon lui semble, sa propagande et sa tactique aux conditions de milieu et de temps et de se régir intérieurement sans craindre aucune immixtion des éléments voisins ou de l'organe central.

Je ne m'attarderai pas à le démontrer pour le groupe ou la section, la critique ne s'étant guère exercée de ce côté. Je ne parlerai que de la Fédération puisque aussi bien c'est sur ce terrain que les ficeliers du ministérialisme ont dirigé leurs attaques et tenté d'opposer la conception de Fédération supra-libres, supra-indépendantes et supra-autonomes aux Fédérations prétendues asservies du P. O. F et du P. S. R.

Que dis-je ? nos détracteurs ont toujours parlé sur ce thème de facon à faire accroire que ni le P. O. F. ni le P. S. R. n'avaient connu le mode d'organisation fédérale, qu'il y avait là quelque chose d'entièrement neuf, une découverte des camarades de la région de l'Est, une trouvaille de génie qui, du jour au lendemain, allait réduire à néant les « organisations sectaires » et réaliser la grande unité où viendraient se confondre pêle-mêle tous les défenseurs de la Justice, de la Vérité, de la Lumière et nous avec « soumis et repentants. »

La prétention était plaisante, car enfin personne n'ignore qu'il y a beau temps que les groupements d'une même région ont songé à s'unir par le lien fédéral et que les diverses organisations nationales comptaient des fédérations vivantes et agissantes bien des années avant que l'évangile autonomiste ne nous eut été révélé au Congrès du Gymnase Japy. Mais passons.

Le Parti Socialiste de France enferme à l'heure présente 38 Fédérations départementales ou régionales en y comprenant la Fédération de Lorraine, qui adhérait hier. C'est un chiffre respectable. Ces Fédérations diffèrent considérablement entre elles comme force numérique et influence politique. Leur contingent varie de plusieurs milliers à quelques douzaines de militants ; leur puissance électorale se mesure par près de cent mille voix comme dans le Nord ou la Seine ou par

un millier, parfois moins, comme dans le Lot ou les Basses-Pyrénées. Mais quel que soit leur degré de développement, les Fédérations sont pareillement libres au sein du Parti. Elles jouissent des mêmes droits et prérogatives à telle enseigne qu'elles sont chacune représentées par un délégué unique au sein du Conseil central. Elles peuvent agir chez elles, comme il leur plaît, en toute indépendance et souveraineté.

« La Fédération départementale unique, disait le projet de constitution unitaire du Parti, élaboré en 1901, la Fédération départementale unique formée de l'ensemble des groupes, libres ainsi de régler de concert l'action et la propagande communes dans le département, est à la base de toute l'organisation. »

La parole a été tenue et depuis les deux années que le Parti fonctionne, jamais une Fédération n'a eu le moindre motif de se plaindre que quiconque, individu ou collectivité, se soit mêlé de ses affaires et ait essayé de faire pression pour l'incliner dans un sens ou dans l'autre.

On lit dans le programme municipal du Parti la revendication suivante : « La commune maîtresse de son administration, de ses finances et de sa police. » De cette formule qui, dans l'état bourgeois, demeure encore un vœu pour la commune et apparemment le restera toujours, le Parti socialiste de France a fait pour ses délibérations une réalité.

La Fédération est maîtresse de sa police. Tous les militants qui la composent sont en effet sous sa juridiction directe : les élus autant que les non élus. Elle peut les blâmer, les censurer, les exclure sans que le Conseil central ait rien à y voir. De même pour groupes et sections, c'est toujours la Fédération qui arbitre et solu-

tionne les cas litigieux. Les parties n'ont qu'un recours, à savoir le congrès national.

La Fédération est maîtresse de ses finances. Sans doute elle est statutairement comptable envers le Conseil central de la cotisation de 3 centimes qui doit être acquittée par tout membre porteur d'une carte d'adhérent; mais cet office rempli, elle a toute facilité de fixer à sa guise le montant des sommes à percevoir de ses groupes et sections. Elle a sa caisse, son budget et en dispose selon ses convenances. Est-elle riche, tant mieux, elle n'en exercera que plus efficacement son œuvre de recrutement et de propagande et pourra plus allègrement supporter les frais des périodes électorales. Est-elle pauvre. en ce cas seulement elle aura peut-être à se préoccuper du Conseil central, mais pour se retourner vers lui et lui demander, si l'affaire est d'importance, de l'aider pécuniairement dans la mesure de ses moyens.

La Fédération est maîtresse de son administration. C'est elle qui règle son fonctionnement interne, elle qui nomme son Conseil fédéral et son bureau, elle qui détermine la nature des rapports des groupes et sections avec l'organe fédéral ; c'est elle qui contrôle ses élus de tout degré, elle qui rédige et dirige sa presse locale. C'est elle encore qui ordonne sa propagande et a charge de l'adapter aux conditions du milieu : Le Conseil Central n'est là que pour lui faciliter l'obtention des orateurs du dehors dont elle croit avoir besoin. C'est elle encore qui désigne les candidats aux élections diverses : municipales, cantonales et législatives ou qui du moins ratifie le choix fait là, où par des dispositions intérieures à la Fédération même, le choix premier appartient aux groupes de la circonscription intéressée. Bien mieux c'est elle, la Fédération, qui est absolument maîtresse de la tactique à suivre au second

tour de scrutin : elle peut retirer ou ne pas retirer ses candidats, adopter tel mode ou tel autre mode de désistement. Bref, censée le meilleur juge des conditions de la lutte, il lui appartient pleinement de la mener comme elle l'entend, responsable seulement de sa tactique devant les Congrès nationaux, c'est-à dire devant l'ensemble du Parti.

Mais alors ou les mots n'ont plus de sens ou il faut avec nous conclure que le Parti a doté ses Fédérations de toutes les franchises que l'esprit d'autonomie le plus exigeant est en droit d'inventer et de réclamer.

Du reste pourquoi insister ? Les Fédérations sont libres pour cette raison bien simple que d'habitude on ne se dénie pas à soi-même la liberté et que les Fédérations sont le parti tout entier, abstraction faite des groupes auxquels les circonstances locales n'ont pas encore permis de se rapprocher départementalement ou régionalement.

Il y a cette différence unique entre l'autonomie telle que l'ont comprise nos Fédérations et l'autonomie des autres, différence essentielle à vrai dire, c'est que nos Fédérations n'ont jamais voulu consentir à être simplement agissantes et propagandistes à domicile, elles ont entendu et elles entendent que leurs efforts, leurs sacrifices influent sur la marche du socialisme en général. Comme elles ne croient pas qu'il y ait un socialisme du Nord et un socialisme du Midi, un socialisme girondin et un socialisme berrichon, comme elles pensent au contraire que le socialisme est un, elles s'intéressent au mouvement prolétarien sur toute la surface du pays et tendent à s'y associer de plus en plus étroitement. Elles sentent le besoin de vivre d'une vie nationale, regrettant même de ne pou-

voir, en raison des entraves qu'y met l'État capitaliste, vivre plus pleinement d'une vie internationale.

Elles n'estiment point non plus que le prolétariat soit parvenu à la terre promise où il pourra se reposer enfin dans l'œuvre accomplie. En conséquence elles considèrent le Parti comme une armée en campagne et elles-mêmes comme des régiments de cette armée et sont persuadés que rien ne leur serait plus désastreux que de prendre part à la bataille en corps francs faisant le coup de feu à leur fantaisie et à leur heure, sans lien avec le restant des camarades, sans plan d'ensemble, sans accord préalable et, pour lâcher le gros mot, sans discipline volontairement et réciproquement consentie.

C'est grâce à cet esprit qui à su concilier les légitimes tendances d'indépendance locale et les nécessités d'une centralisation indispensable à un organisme de lutte que nous avons pu dresser ou que plutôt s'est dressé de lui-même le Parti Socialiste de France. Et tandis que l'unité interfédérale, confusionniste et ministérialiste s'en va à vau l'eau, se développe et s'affermit l'autre unité, l'unité socialiste révolutionnaire groupant dans son sein des militants venus de tous les points de l'horizon, de toutes les anciennes organisations nationales P. S. R., P. O. F., P. O. S. R., voire même de l'ex et éphémère Confédération des indépendants (1) Tout ce monde se sent parfaitement à l'aise dans les cadres

(1) Il serait facile de montrer que les éléments des 38 Fédérations du Parti et ces Fédérations elles-mêmes proviennent des sources les plus différentes. Il suffira d'indiquer que sur les 15 membres de la commission exécutive du Parti, élue au scrutin secret au congrès de Commentry, 7 ont appartenu anciennement au Parti Ouvrier Français, 4 au Parti Socialiste Révolutionnaire, 3 au Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire et 1 à la Confédération des Indépendants.

du jeune Parti, s'y meut avec facilité et harmonie, et s'y reconnaît chez lui.

En résumé, comme l'écrivait dès la première heure la citoyenne Rosa Luxembourg, non seulement les organisations sectaires « ont sauvé l'honneur du socialisme français », mais elles ont créé de leur substance, aidées de quelques autres bonnes énergies extérieures à elles, le nouveau Parti qui s'affirme déjà sans conteste comme l'expression et l'organe de la classe ouvrière sur le terrain politique et qui, dans un avenir prochain, aura rallié en France tout ce qui pense et agit socialistement.

Resteront en dehors ceux-là seuls qui ont confondu l'émancipation d'une classe avec l'émancipation de leur individu figurée pour un tel par un portefeuille de ministre, pour un autre par une recette buraliste. Mais de ces socialistes-là nous n'avons que faire.

Louis DUBREUILH.

LETTRES A KUGELMANN [1]

(Suite)

XVII

Londres, 6 mars 1868.

Cher Ami,

Depuis que Koppel a disparu, mon état a de nouveau empiré. Je ne crois pas que ce soit à cause de son départ, « post non propter » (d'ailleurs, c'est à sa façon un très honnête homme. La politesse même est chose trop saine dans mon état actuel pour que je puisse beaucoup m'harmoniser avec elle). C'est également la raison de mon silence ; je ne vous ai même pas accusé réception du livre de Thünen ; il est presque touchant, ce hobereau mecklembourgeois (doué d'ailleurs de la distinction intellectuelle allemande) qui traite son bien de Tellow comme s'il était le pays tout entier et Mecklembourg-Schwerin comme la Ville par excellence, et qui partant de là, s'aidant de l'observation, du calcul différentiel, de la comptabilité pratique, etc., se construit lui-même la théorie ricardienne de la rente foncière. C'est respectable en même temps que ridicule. Le ton singulièrement contraint de M. Dühring dans sa critique s'explique maintenant ; c'est un *garçon* méprisable, impertinent, qui se jette en révolutionnaire dans l'économie politique. Il a fait deux choses : d'abord (en partant de Carey) une « *Kritische Grundlegung der Nationalökonomie* » (*about 500 pages*) et une nouvelle « *natürliche Dialektik* » (dirigée contre la dialectique hégelienne).

(1) Voir les numéros 105, 112 et 123.

Mon livre l'a enterré à ces deux points de vue : il l'a annoncé par haine pour Roscher, etc., mais se livre, soit intentionnellement, soit par manque d'esprit, à des tromperies. Il sait très bien que ma méthode de développement n'est pas celle de Hegel, puisque je suis matérialiste et que Hegel est idéaliste. La dialectique de Hegel est la forme fondamentale de toute dialectique, mais seulement quand on l'a débarrassée de son aspect mystique, et c'est précisément ce qui distingue ma méthode. « Quant à Ricardo, » ce qui a blessé M. Dühring, c'est que dans mon exposé n'existent pas les points faibles que Carey et cent autres avant lui ont relevés. Il cherche avec « mauvaise foi » à m'imputer les étroitesses de Ricardo. *But never mind* (1). Je dois être reconnaissant à l'homme, puisqu'il est la première personne compétente qui ait parlé.

Dans le tome second (qui pourrait bien ne paraître jamais si mon état ne s'améliore pas), j'analyserai entre autres choses la propriété foncière et la concurrence, dans la mesure où l'exige l'étude des autres sujets.

Durant ma maladie (qui cessera, je l'espère, bientôt), je n'ai pas pu écrire, mais j'ai avalé une masse énorme de matériaux statistiques et autres qui auraient pu rendre *sick* (2) des gens dont l'estomac n'est pas habitué à cette espèce de nourriture et à la digérer.

Ma situation est très pénible parce que je n'ai pas pu me livrer à des travaux accessoires lucratifs, et cependant, à cause de mes enfants, je suis obligé de garder une certaine apparence. Si je n'avais à livrer ces deux maudits tomes (et à chercher en outre des éditeurs anglais) ce qui m'oblige à rester à Londres, je me ren-

(1) Mais peu importe.
(2) Malades.

drais à Genève où je pourrais fort bien vivre avec les moyens dont je dispose.

Ma fille n° 2 se marie à la fin de ce mois.

Salut, Votre

Karl Marx.

XVIII

Londres, 17 mars 1868.

Cher Ami,

Vous pouvez penser que j'ai souvent parlé avec Engels, et non pas seulement avec moi-même et les miens, de mon départ de Londres pour Genève. Je suis obligé de dépenser ici de 4 à 500 livres par an. A Genève, je pourrai vivre avec 200. Mais, *considered all in all*, c'est impossible pour le moment. Il n'y a qu'à Londres que je puisse terminer mon travail, et il n'y a que là que je puisse espérer tirer de mon œuvre un profit pécuniaire au moins convenable. Mais il est nécessaire pour cela que je reste encore pour le moment, sans compter que, si je m'en vais dans ces temps critiques, tout le mouvement ouvrier que j'influence dans la coulisse tomberait en de très mauvaises mains et ferait fausse route.

All drawbacks notwithstanding (1) la destinée me retient encore à Londres pour l'instant. Quant à Koppel, vous lui faites tort. Si je n'avais pas été malade, il m'aurait amusé et une semblable distraction ne nuit jamais dans la famille.

Ni Engels ni moi n'avons encore écrit dans le journal de Liebknecht (Engels lui a maintenant envoyé deux articles sur mon livre) ; le correspondant ordinaire de Londres est Eccarius. Borkheim a écrit un article contre Herzen et Cie.

(1) Malgré tous les désagréments.

La lettre de M... m'a fait beaucoup de plaisir : il s'est mépris en partie sur mon évolution, sinon il aurait vu que je ne présente pas la grande industrie comme la mère de l'antagonisme, mais comme la créatrice des conditions matérielles et intellectuelles de la solution de ces antagonismes ; cette solution d'ailleurs ne pourra se dégager bien paisiblement.

Quant à la législation des fabriques — condition première pour que la classe ouvrière ait « *elbowroom* » (1) dans son développement et son action — je demande, dans l'intérêt de l'Etat, qu'elle soit coercitive et dirigée non seulement contre les fabricants mais aussi contre les ouvriers (page 542, note 52, je relève l'opposition des ouvrières à la limitation de la journée) (2). Si M. M... montre d'ailleurs la même énergie que Owen, il peut briser cette résistance. Je dis également page 243 que le fabricant isolé (sauf dans la mesure où il cherche à agir sur la législation) ne peut pas beaucoup en cette affaire. « En somme, cela ne dépend pas de la bonne ou de la mauvaise volonté des capitalistes isolés, etc., » et ibid., note 114 (3). Les fabricants comme Fielden, Owen, etc., ont largement prouvé que, malgré tout, l'industriel isolé peut lui-même exercer une influence efficace. Leur action principale doit naturellement être publique. Pour ce qui est des Dolfus en Alsace, ce sont des *humbugs* qui savent établir un agréable et très fructueux servage sur leurs ouvriers, grâce aux dispositions des contrats : on les a démasqués fort bien

(1) Les coudées franches.

(2) 3e édition, tome I, page 567, note 52. Cette observation relative à l'empressement de travailler en heures supplémentaires est surtout applicable aux femmes employées comme tisseuses et dévideuses.

(3) 3e édition, page 260.

dans les journaux de Paris. Aussi, un de ces Dolfus a-t-il il y a peu de temps, proposé et *carried* (1) au Corps législatif un des paragraphes les plus infâmes de la loi sur la Presse, savoir que « la vie privée doit être murée. »

Mes saluts les plus cordiaux à votre chère femme.

Votre

K. M.

XIX

Londres, 6 avril 1868.

Mon cher Kugelmann,

. . . . . .

Ici sévit la question irlandaise. Naturellement, elle a été exploitée par Gladstone et consorts pour revenir au pouvoir et surtout pour avoir une plate-forme *(electoral cry)* dans les prochaines élections avec le *household suffrage*. D'abord, cette nouvelle orientation est néfaste au Parti Ouvrier. En effet, les intrigants parmi les travailleurs qui veulent arriver au prochain Parlement, Odger, Potter, etc., ont maintenant un nouveau prétexte de s'allier aux libéraux bourgeois.

D'ailleurs, c'est la juste punition que l'Angleterre, et, par suite, la classe ouvrière anglaise, subit pour son crime contre l'Irlande qui dure depuis tant de centaines d'années.

Et in the long run (2), cela tourne quand même à l'avantage de la classe ouvrière anglaise. En effet, la English established church in Ireland — or what the use to call here the Irish Church (3) est le boulevard reli-

(1) Fait adopter.

(2) Finalement.

(3) L'Eglise anglaise établie en Irlande, ou ce que l'on appelle ici habituellement l'Eglise irlandaise.

gieux du Landlordisme anglais en Irlande, ainsi que l'ouvrage avancé de l'Eglise d'Angleterre (je parle ici de l'Eglise d'Angleterre comme propriétaire foncier). Si l'Eglise tombe en Irlande, elle tombera aussi en Angleterre, et le Landlordisme en Irlande d'abord, puis en Angleterre, la suivra. Mais depuis longtemps déjà, je suis convaincu que la Révolution sociale doit commencer sérieusement par la base, c'est-à-dire par la propriété foncière.

En outre, la chose aura une conséquence fort utile; dès que l'Irish Church sera morte, les protestants irish tenants (1) de la province d'Ulster se joindront aux tenants catholiques dans les trois autres provinces d'Irlande et se rallieront à leur mouvement, tandis que jusqu'à présent le landlordisme pourrait exploiter cet antagonisme religieux.

Avant-hier, j'ai reçu une lettre de Freiligrath (les lettres de faire-part de mariage lui avaient été naturellement envoyées) (2) où se trouve l'étrange phrase suivante. .. Mais il sera peut être plus amusant pour vous que je vous envoie la lettre elle-même, ce que je fais. Je vous demanderai cependant de me la retourner; pour que vous puissiez la comprendre parfaitement, sachez qu'à Berlin parut, quelque temps avant mon livre, « *Zwölf Streiter der Revolution* von G. Struve und Gustav Rasch. »

Dans ce mémoire, Freiligrath est célébré comme « l'un » des douze apôtres et on y démontre par le menu qu'il n'a jamais été communiste et que ce n'est que par too great a condescencion (3) qu'il était entré en rela-

(1) Tenanciers protestants irlandais.

(2) Au commencement d'avril, la seconde fille de Marx, Laura, avait épousé Lafargue.

(3) Trop grande condescendance.

tions avec des monstres comme Marx, Engels, Wolff, etc. Comme Wolff était injurié, je demandai une explication à Freiligrath, d'autant plus que je savais que G. Rasch (un gredin) était à la tête de son comité de mendicité à Berlin (1). Il me répondit très sèchement et avec la duplicité du Philistin ; plus tard je lui envoyai mon livre, mais sans y mettre mon nom, comme nous avions l'habitude de le faire entre nous. Il me paraît avoir compris l'avertissement.

Votre
Karl Marx.

La lettre de Freiligrath à laquelle Marx fait allusion est la suivante :

11, Portland Place, Lower-Clapton, N.-E., avril 3-68.

Cher Marx,

L'envoi de la lettre de faire part de votre Laura nous a surpris aujourd'hui de la façon la plus agréable..

Nous ne savions nullement que le grand événement fût si proche et de tout cœur nous souhaitons le bonheur au jeune couple, comme à toi et ta chère femme.

Laisse-moi aussi te remercier enfin de t'être amicalement souvenu de moi en me faisant présent du 1er tome de ton « Capital » et ne conclus pas, je t'en prie instamment, du retard de mes remerciements qu'ils sont moins vifs et moins sincères. J'avais toujours l'intention de m'en acquitter personnellement, mais tous les travaux et tous les ennuis que m'ont réservés ces derniers mois ne me l'ont pas permis.

Accepte mes remerciements maintenant encore, et sois convaincu que, s'il en est, je suis un des nombreux admirateurs qui saluent d'une approbation joyeuse, l'esprit, le savoir et l'application étonnante, grâce auxquels tu t'es élevé dans

(1) En 1867, on fonda en Allemagne un comité pour offrir à Freiligrath un présent national parce que la Schweitzer-Bank, dont il était le représentant à Londres, avait fait faillite.

cet ouvrage un monumentum ære perennius (et tu continueras de l'élever).

Tu le sais, je ne suis pas un homme de métier (je ne suis un économiste que par sentiment); aussi ne me demande aucun jugement de détail ; mais je puis te dire que sa lecture ou plutôt son étude m'a procuré les enseignements les plus variés et les jouissances les plus complètes.

C'est en effet un livre qui a besoin d'être étudié, aussi le succès ne sera-t-il pas extrêmement rapide ni insolent, mais dans le silence son effet n'en sera que plus profond et durable. Je sais déjà que sur les bords du Rhin beaucoup de jeunes commerçants et d'industriels s'enthousiasment pour ton livre. Dans ces sphères, il atteindra son but, et sera indispensable aux savants comme source de renseignements. Encore une fois, je te remercie bien cordialement, et, n'est-ce pas, à la prochaine occasion, tu m'écriras ton nom sur l'exemplaire ?

Notre Louise s'est aussi fiancée ; quand la maladie juvénile des fiançailles et des mariages entre une fois dans une maison, rien n'y fait : l'histoire doit suivre son cours. The matrimonial measles !

Enfin il y a encore une bonne étape d'ici au mariage : Louise est très jeune et doit encore attendre. Son fiancé est Heinrich Wiens, un cousin du mari de Käthchen ; c'est un véritable pirate de la Baltique, de ceux qui ravissent les filles des vieux poètes.

J'espère que ta santé est de nouveau meilleure ; nous sortirons bientôt pour nous en persuader.

Salutations les plus cordiales, de nous tous, à toi et à ta femme.

Ton

F. Freiligrath.

XX

Londres, 7 avril 1868.

Cher Kugelmann,

. . . . . .

Vous m'avez rendu un grand service en adressant vos quelques lignes à Virchow, bien que je doute qu'il

ait la patience et le temps d'étudier un sujet qui lui est étranger : je sais que pour ma part, il m'a fallu faire un grand effort pour lire à Manchester sa *Pathologie cellulaire*, surtout à cause de sa manière d'écrire.

Votre
Karl Marx.

XXI

Londres, 2 juillet 1868.

Cher Kugelmann,

. . . . . .

Pour ce qui est de mon livre, j'ai reçu avant hier 5 numéros de l'*Elberfelder Zeitung* qui contenaient une critique très bienveillante du Dr Schnake (je me souviens du nom de 1848, mais je ne le connais pas personnellement) (1). Il y a beaucoup de confusion dans sa façon d'exposer la chose. D'un autre côté on m'écrit de Berlin que ce Polichinelle de Faucher a fait le plaisant à propos de mon livre dans la livraison de juin de sa revue (2). Il est bon que ces messieurs en arrivent à crever de dépit....

Votre Karl Marx.

XXII

Londres, 11 juillet 1868.

Cher ami,

. . . . . .

Je vous remercie beaucoup de vos envois, mais n'écrivez donc pas à Faucher ! Ce *Manneken-Pis*

(1) Dans son édition des écrits de Marx, Engels et Lassalle, II, page 365, Mehring écrit : « Parmi les collaborateurs du « Westfälische Dampfboot » (1846) se distinguait F. R. Schnake qui écrivait également pour le Gesellschaftsspiegel, puis on ne sait ce qu'il est devenu. — Il doit être le même que le Schnake dont Marx parle.

(2) *Viertelsjahrschrift für Volkswirthschaft und Kulturgeschichte.*

devient trop encombrant. Tout ce qu'il a pu faire, c'est que, quand paraîtra une seconde édition, je donnerais aux passages convenables sur la grandeur de la valeur, la volée obligatoire à Bastiat. Je ne l'ai pas fait parce que le 3e tome contiendra un chapitre spécial et complet sur ces messieurs de l'économie vulgaire. Vous trouverez d'ailleurs naturel que Faucher et consorts déduisent la valeur d'échange de leur malpropreté, non de la masse de la force de travail dépensée, mais de l'absence de cette dépense et du travail épargné. Et le digne Bastiat n'a d'ailleurs jamais fait lui-même la découverte si bien accueillie par ces messieurs, mais il l'a transcrite dans sa manière en l'empruntant à des auteurs plus anciens ; seulement ses sources sont naturellement inconnues aux Faucher et consorts.

Pour ce qui est du *Centralblatt*, l'homme fait la plus grande concession possible en accordant que, si toutefois l'on accorde le moindre sens à la valeur, on doit adopter mes conclusions. Le malheureux ne voit pas que si mon livre ne contenait pas de chapitre sur la valeur, l'analyse des conditions réelles, que je donne, fournirait la preuve du rapport réel, de la valeur. Son bavardage sur la nécessité de démontrer la notion de valeur se fonde uniquement sur l'ignorance la plus complète tant du sujet dont il s'agit que de la méthode scientifique. Un enfant sait que toute nation périrait, qui cesserait le travail, non pas une année, mais seulement quelques semaines. Un enfant sait également que les masses de produits correspondant aux différentes quantités de besoins exigent des masses différentes et quantitativement déterminées de la totalité du travail social. Il est *self evident* que cette nécessité de la répartition du travail social en proportion déterminée n'est nullement supprimée par la forme déterminée de la

production sociale, mais ne peut que modifier son mode de manifestation. En général, les lois naturelles ne peuvent jamais être abolies : ce qui se peut modifier dans des états historiquement différents, c'est seulement la forme sous laquelle ces lois se manifestent. Et la forme sous laquelle cette répartition proportionnelle du travail se manifeste dans un état social où l'ensemble du travail apparaît comme échange privé des produits industriels du travail, cette forme est la valeur d'échange de ces produits.

La science consiste précisément à développer comment se manifeste la loi de la valeur. Si l'on voulait donc « expliquer » tous les phénomènes en apparence contraires à la loi, il faudrait opposer la science à la science. C'est justement la faute qu'a commise Ricardo dans son premier chapitre sur la valeur en supposant données toutes les catégories possibles qu'il devait d'abord expliquer pour arriver à démontrer leur adéquation par la loi de la valeur.

D'ailleurs, comme vous l'avez supposé à juste titre, l'histoire de la théorie prouve que la conception du rapport de valeur a toujours été la même, plus ou moins claire, entachée d'illusions ou scientifiquement plus exacte. Le procès de la pensée découle lui-même des conditions, est un procès naturel. Aussi la pensée qui conçoit réellement ne peut être que la même. Elle ne peut se différencier que graduellement suivant le progrès de l'évolution ainsi que de l'organe qui sert à penser. Tout le reste n'est que radotage.

L'économiste vulgaire ne soupçonne pas le moins du monde que les conditions réelles de l'échange journalier peuvent ne pas être directement identiques aux grandeurs de valeur. L'ironie de la société bourgeoise consiste en ceci : à priori, il n'y a aucune réglementa-

tion consciente, sociale de la production. Ce qui est raisonnable, ce qui est nécessaire d'une nécessité de nature ne se manifeste que sous la forme d'une moyenne qui agit aveuglément. Et l'économiste vulgaire croit avoir fait une grande découverte quand on lui découvre la structure interne, il crie bien haut que les choses nous apparaissent tout autres. En fait, c'est crier bien haut que pour lui le terme dernier est l'apparence et qu'il s'y tient. Alors pourquoi une science.

Mais, si l'on va au fond, la chose a encore un autre arrière-plan. Dès que l'on pénètre la structure interne, la croyance à la permanence nécessaire de l'état actuel tombe devant le bouleversement de la pratique. Il est donc de l'intérêt absolu des classes dominantes de perpétuer l'absurde confusion. Et comment les sycophantes bavards toucheraient-ils donc leur salaire, eux, dont le dernier argument scientifique consiste à prétendre qu'il est interdit de penser en économie politique ?

Cependant *satis supraque*. On peut voir combien ces bonzes de la bourgeoisie sont abrutis. Des travailleurs, des fabricants même et des commerçants ont compris mon livre et s'y sont orientés. Les « docteurs de la loi » eux se plaignent que je demande à leur intelligence quelque chose de vraiment inconvenant.

Je ne conseillerais pas l'impression de l'article de Schweitzer, bien que celui-ci ait fourni de bons travaux à son journal.

. . . . . .

Votre
K. M.

« A propos ». J'ai reçu un article de Dietzgen sur mon livre. Je l'envoie à Liebkneckt.

(*Traduit par Léon Remy*). (*A suivre*).

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE

La Politique anticléricale

(FIN)

Nous avons vu que, le 20 mai dernier, la Chambre avait refusé de renvoyer à la Commission des Associations, comme le lui demandait M. Hubbard, les différentes propositions de lois sur la séparation des Eglises et de l'Etat, auxquelles M. Combes ne s'intéressait pas.

L'auteur de l'une de ces propositions, le citoyen de Pressensé, est revenu à la charge, et il a obtenu la nomination d'une commission spéciale de 33 membres. Cette commission se compose de 17 députés favorables, de 16 opposés à la séparation, et d'un député favorable au principe, à condition que la mesure soit soumise à un referendum. Elle a élu M. Buisson, président, le citoyen Briand, rapporteur, et adopté dès sa première séance cette motion de notre ami Vaillant :

La Commission décide qu'il y a lieu de procéder à la séparation des Eglises et de l'État, de dénoncer le Concordat, et de passer à l'examen des propositions dont elle est saisie sur le régime qui doit être substitué à celui du Concordat.

Le terrain ainsi déblayé de toutes les discussions oiseuses sur la nécessité ou l'inutilité de la séparation, la commission a commencé sa besogne. Elle a tenu plusieurs séances, et elle annonce son rapport pour la rentrée. Aboutira-t-elle à quelque chose ? C'est là le secret de l'avenir. Mais le seul fait de sa nomination est plus important pour les adversaires de l'Eglise que toutes les mesures prises par le gouvernement actuel ou son prédécesseur.

Cela c'est, ou du moins ce sera peut-être de l'anticléricalisme sérieux ; le ministère ne s'y intéresse pas. Il préfère continuer à jouer avec les congrégations son petit jeu de

massacre, et c'est ainsi qu'une nouvelle charrette a été amenée au Palais-Bourbon.

Nous passons aux congrégations de femmes.

D'après les déclarations faites par le Président du Conseil dans une réunion des délégués du « Bloc », 390 d'entre elles ont demandé l'autorisation exigée par la loi de 1901. M. Combes les divise en quatre catégories : enseignantes, hospitalières, contemplatives et mixtes. Il réserve pour l'instant, les trois dernières pour certaines desquelles, les hospitalières par exemple, il proposera l'autorisation. Mais il a condamné les premières, et apporté à la Chambre, suivant la procédure qu'il avait employée pour les congrégations d'hommes, un projet de loi global concernant les 81 congrégations enseignantes. Après une discussion rapide, et qui a reproduit à peu de choses près la discussion du mois de mars (1), la Chambre a refusé, par 285 voix contre 269, de passer à la discussion des articles, comme le lui demandait le Gouvernement.

Mais ce n'est pas tout que de mettre à la porte les moines. Il faut les empêcher de rentrer par la fenêtre.

C'est une opération difficile que d'imposer le respect de la loi aux gens qu'on a dès longtemps habitués à se considérer comme au-dessus d'elle. C'est une œuvre plus minutieuse encore, lorsqu'il s'agit de leur appliquer des mesures d'exception comme la loi de 1901. M. Combes en a fait l'expérience : il est des morts qu'il faut qu'on tue.

Ce n'était un mystère pour personne que, depuis le jour où a commencé la fermeture des écoles congréganistes, le nombre de ces écoles n'avait guère diminué. L'habit ne fait pas le moine ; le temps de changer la soutane en redingote, ou la cornette en bonnet, l'école se rouvrait avec le même personnel, et l'on avait un établissement laïque. La congrégation, légalement et officiellement dissoute, subsistait

(1) Cf. le *Mouvement Socialiste* du 1er juin 1903.

comme devant ; mais ses membres, mis en congé comme un vulgaire ministre socialiste, restaient comme lui adhérents à leur organisation. Des lettres saisies au cours de ce que le Garde des Sceaux a nommé par euphémisme un « cambriolage légal », et qu'il a lues à la Chambre (1), prouvent que leur sécularisation n'est qu'une sécularisation « à temps ».

M. Combes a voulu mettre fin à cette plaisanterie ; il a cru pouvoir y arriver en allant chercher dans l'arsenal des mesures policières, une proposition qu'avait déposée M. Massé au moment où la Chambre votait la loi du 5 décembre 1902, tendant à réprimer le fait d'ouverture ou de tenue d'un établissement congréganiste, pour essayer une première fois de boucher les fissures de la loi du 1er juillet 1901 :

Cette proposition était ainsi conçue :

Il est ajouté à l'article 16 de la loi du 1er juillet 1901, complétée par celle du 5 décembre 1902, un paragraphe ainsi conçu :

« En outre, et sans qu'il soit dérogé à aucune des dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et notamment à celles de l'article 16, complétées par la loi du 5 décembre 1902 ;

» Sera, pendant un délai de trois ans, à partir de la fermeture d'un établissement congréganiste, réputé établissement congréganiste tombant sous l'application des paragraphes précédents, tout établissement de quelque nature qu'il soit, situé dans la même commune ou dans une commune limitrophe, dans lequel les fonctions de direction ou d'enseignement seraient exercées par un ou plusieurs anciens membres de l'établissement fermé. »

Il ne s'agissait plus d'appliquer un régime spécial à une certaine catégorie de citoyens. Il s'agissait maintenant de marquer des individus d'une incapacité personnelle et temporaire à raison de leur ancienne qualité. Quelques radicaux s'en aperçurent et s'avisèrent tout à coup que ce qu'on leur demandait pourrait bien être quelque peu arbitraire. M. Clémenceau, dans l'*Aurore*, M. Bos, dans le *Rappel*, MM. Buisson et Hubbard déclarèrent à grand bruit qu'ils s'opposeraient à ce qu'on portât atteinte à la liberté individuelle, et ils tirèrent de l'armoire les immortels principes. M. Buisson

(1) *Journ. Offi.*, 2e séance du 23 juin 1903.

alla jusqu'à donner sa démission de président de la Commission des Congrégations.

Aussitôt les groupes du « Bloc » se réunirent. On décida d'insérer une note à la suite du rapport, pour mentionner les scrupules de MM. Bos et Hubbard, et d'ajouter à la proposition Massé, après les mots : « sera réputé établissement congréganiste... » ceux-ci : « sauf la preuve contraire », pour satisfaire M. Buisson. Les récalcitrants rentrèrent alors leurs foudres, et consentirent à sauver la République. Quelques déclarations en séance ont satisfait leurs principes, et M. Buisson a écrit dans l'*Action* (1) un article en faveur de la proposition Massé, qu'il a intitulé avec une parfaite bonne grâce : Pas de lois d'exception !

M. Combes a obtenu plus qu'il ne demandait.

Non seulement la Chambre a voté la loi Massé, par 396 voix contre 63, mais elle a adopté en outre deux propositions qui s'étaient produites au cours du débat (Séances des 22 et 23 juin).

L'une est un contre-projet de M. Modeste Leroy. Comme c'est aux congrégations enseignantes que le Gouvernement s'en est surtout pris jusqu'ici, il arrive constamment que des discussions relatives à l'enseignement viennent à la traverse des exécutions. Elles amènent parfois d'excellents résultats ; l'article qu'a fait voter M. Leroy est de ce nombre, puisqu'il supprime un privilège dont jouissaient les instituteurs libres. Il a été adopté sous la forme d'un amendement de MM. Chaumet et Rajon, et disjoint, pour être, suivant la logique, ajouté à la loi du 30 octobre 1886 sur l'enseignement primaire :

Nul n'est autorisé à exercer les fonctions de directeur ou de directrice d'une école privée s'il n'est pourvu du certificat d'aptitude pédagogique exigé des instituteurs et des institutrices titulaires de l'enseignement public.

L'autre est un projet de résolution de M. Buisson qui, revenu d'un égarement passager, « réembloqué » par les attaques de la droite, n'a pas voulu partir en vacances sans avoir

(1) 19 Juin 1903.

fait preuve de zèle et de repentir. C'est contre les congrégations autorisées, lui, qu'il veut férir, et il a fait voter ceci :

La Chambre invite le Gouvernement à user des pouvoirs que la loi lui confère pour prononcer la dissolution de toute congrégation qui aura rouvert, par personne interposée, un ou plusieurs des établissements congréganistes fermés par décrets (1).

Le gouvernement a donc remporté une victoire complète. On peut dire qu'il l'a remportée sans lutte, car M. Reille seul représentait la défense, et les grands protagonistes de la liberté, découragés sans doute, ne sont pas intervenus. C'est à peine si, dans un bel élan d'indignation, la droite et le centre sont bruyamment sortis de la salle des séances... pour y rentrer quelques instants après. « Le succès du bloc, dit *Le Temps* (2), a dépassé nos craintes et ses espérances, car il a triomphé sans discussion, ce qui est pour lui le dernier mot du parlementarisme ».

Victorieux à la Chambre, le serait-il au Sénat ? Il était permis d'en douter, car M. Clémenceau, lui, n'avait pas désarmé, et on craignait M. Waldeck-Rousseau.

Le Sénat avait à voter la proposition Massé, et les deux projets de lois adoptés par la Chambre avant Pâques, sur la procédure de liquidation et sur la construction d'office des écoles.

La première de ces discussions devait être orageuse ; M. Clémenceau annonçait son intervention. Le président du Conseil déclara qu'il se trouvait suffisamment armé, et la discussion fut ajournée à la rentrée d'octobre.

Les deux autres semblaient devoir être calmes, lorsque, tout à coup, à propos des constructions d'écoles, M. Waldeck-Rousseau demanda la parole (Séance du 27 juin).

Sans s'inquiéter une minute de ce qui était en cause, il déclara qu'on l'avait assez de fois fait parler pour qu'il tînt à

(1) On se souvient qu'en vertu de la loi de 1901, les congrégations autorisées peuvent être dissoutes par décret en conseil des ministres.

(2) 25 Juin 1903.

s'expliquer lui-même, et, dans un réquisitoire éloquent, il accusa son successeur d'avoir déformé « sa » loi et condamna sa politique. Il montra, ce qui est certain, qu'une loi sur les associations n'est pas une loi d'enseignement, mais il oublia qu'il avait dit ailleurs le contraire (1). Il rappela à M. Combes l'exégèse de la loi des associations, et insista surtout sur ces deux points que, dans sa conception, les demandes d'autorisation devaient être soumises aux deux Chambres, et qu'elles devaient l'être séparément. Il lui reprocha les déformations successives qu'il avait fait subir au texte voté en 1901 :

« Vous pouvez disperser ceux que j'ai appelés les moines ligueurs et les moines d'affaires, vous pouvez faire tomber des œuvres parasites et quelques-unes mêmes de celles qui, de la charité, n'ont que le manteau. Vous pouvez rejeter dans le grand courant de la circulation des biens ces énormes alluvions de la main-morte qui en obstruaient le cours. Le pays vous suivra, il vous applaudira, mais si vous voulez qu'il puisse souscrire à des jugements nécessaires, il faut qu'ils soient contradictoires et motivés, et, pour ma part, je n'ai pas protesté contre le huis clos des conseils de guerre pour admettre jamais le huis clos des commissions. »

Bref, il n'oublia de dire qu'une chose ; il est vrai qu'il ne le pouvait pas : c'est que ces déviations successives devaient fatalement se produire, que la loi des associations ne pouvait dans la pratique être appliquée par d'autres procédés que ceux de M. Combes et que s'il a dû prendre la responsabilité de certaines mesures, c'est que M. Waldeck-Rousseau n'avait pas voulu l'endosser.

Lorsqu'on entre dans le domaine de l'arbitraire, lorsqu'on met hors du droit commun une catégorie spéciale d'individus, il faut bien, qu'on le veuille ou non, sortir de la légalité. Du jour où il a été décrété que le droit d'association, qui appartient à tous, serait refusé aux congrégations, et que le Gouvernement le dispenserait selon son bon plaisir et celui de

(1) « Si nous attachons tant d'importance à une loi sur les associations, c'est encore parce qu'elle entraîne avec elle la solution d'une partie, tout au moins, du problème de l'enseignement » (Discours de Toulouse sur les *Deux Jeunesses*, 28 octobre 1900).

sa majorité, il devenait fatal, inéluctable, qu'on recourrait aux mesures d'exception (1). On a donné des entorses au droit, on a fait des lois policières ; on en fera de nouvelles, toutes les fois que la nécessité l'exigera. C'est à celui qui a inauguré contre l'Église cette lutte impuissante et stérile, et préféré les méthodes jacobines à l'anticléricalisme direct et efficace, c'est à lui, à lui seul, et non au pauvre homme qui a poursuivi de bonne foi la besogne commencée, que la responsabilité en remonte. Et il ne saurait déplaire à cette Revue qui, dès l'origine, a combattu dans son principe la loi sur les associations, de reconnaître que jamais critique aussi exacte et aussi vigoureuse n'en a été faite que celle de son auteur.

Le discours de M. Waldeck-Rousseau a été accueilli avec des cris d'enthousiasme par la droite et le centre, heureux de retrouver le chef prodigue trop longtemps éloigné. Le *Figaro* y voit « un appel à la patience, à la mesure et au sang-froid adressé à la conscience des honnêtes gens ». C'est, pour l'*Écho de Paris*, « une déclaration de guerre très ferme, très motivée contre M. Combes », et, pour *la République*, « un lumineux et éloquent discours auquel on ne peut adresser qu'un reproche : celui d'avoir été trop tardif ». Les journaux du « Bloc » ont fait naturellement entendre des sons tout différents, et leurs excommunications n'ont été tempérées que par le souvenir gênant d'une liaison dangereuse. Tous, sauf *le Rappel* (M. Bos), qui traite le discours du 27 juin d' « admirable leçon de droit », ont été unanimes, et M. Clémenceau lui-même l'a défini dans *l'Aurore* « un acte de réaction ».

L'acte de M. Waldeck-Rousseau ne valait pourtant « ni cet excès d'honneur ni cette indignité » ; il a eu tout juste la portée d'une petite rouerie parlementaire, et dans le

(1) « Je demande, disait avec franchise à la Chambre, il y a quelques jours, le garde des sceaux, s'il est ici quelqu'un qui ait cru un seul instant que la loi de 1901, en tant qu'elle vise les congrégations, est une loi de liberté... La loi de 1901 est une loi de liberté pour les associations, mais ce n'est pas une loi de liberté pour les congrégations. » (*J. Off.*, 2e séance du 23 juin 1903).

vote qui l'a suivi, le passage à la discussion des articles du projet de loi sur les constructions d'écoles a été voté par 183 voix contre 95. La discussion s'est terminée sans incident, et, pour qu'aucun doute ne pût subsister sur l'attitude du Sénat, M. Clémenceau, président de sa Commission des Congrégations, a demandé qu'avant la séparation des Chambres, il fût statué sur la demande en autorisation des Salésiens de Dom Bosco.

On se souvient que les demandes des congrégations d'hommes non autorisées avaient été réparties entre les deux assemblées ; 54 ont été soumises à la Chambre, qui les a rejetées en mars ; 5 ont été présentées au Sénat (1). C'est le premier cas sur lequel il se prononce, et son verdict a été le même que celui de la Chambre des députés. Ni les lamentations de M. Bérenger, ni les homélies de MM. de Lamarzelle et de Cuverville n'ont pu sauver ces Salésiens admirables de charité et d'amour. Sur la demande du rapporteur, M. Saint-Germain, et de M. Combes, le Sénat a décidé qu'ils n'étaient que de vils exploiteurs de l'enfance, et rejeté leur demande par 158 voix contre 100.

C'est donc sur une double apothéose du ministère que la session s'est terminée.

Les Chambres se sont séparées après avoir voté les contributions directes, et adressé à l'impôt sur le revenu le souvenir bien cordial qu'il est d'usage de lui envoyer à cette occasion. Elles ont liquidé aussi quelques projets depuis longtemps sur le chantier. Il n'y a guère à citer de ceux-ci que la proposition d'amnistie pour les délits de presse et les condamnés militaires, présentée par le groupe socialiste révolutionnaire et défendue par notre ami Constans, et la proposition du citoyen Breton, pour l'adoption de laquelle le

(1) J'ai dit par erreur dans ma dernière chronique (le *Mouvement socialiste* du 1er juin 1903) que le Gouvernement concluait pour ces dernières à l'autorisation. Il ne l'a demandée que pour quatre d'entre elles, et conclu au refus pour les Salésiens.

syndicat des peintres a fait une campagne active et soutenue (1) qui interdit dans un délai de deux ans l'emploi de la céruse et de l'huile lithargirée dans tous les travaux de rebouchage et d'enduisage.

On s'est en allé ensuite, en laissant à la Commission du Budget le soin d'examiner le projet pour 1904, et le projet d'impôt sur le revenu que M. Rouvier a déposé, comme il s'y était engagé (2).

Les députés ont gagné leurs provinces, pour y prendre un repos bien gagné. M. Combes, enfin seul, aura des vacances charmantes, et sa verte vieillesse s'ébaudira à pourchasser en paix les frocards récalcitrants. Cependant, ses élèves libérés s'excuseront près de leurs électeurs d'avoir fait semblant d'être anticléricaux. Ils veilleront à ce que les chapelles restent ouvertes « au nom des traditions et des coutumes du pays », et ils narreront à leurs compatriotes la longue suite de leurs travaux.

Déjà, pour leur simplifier la besogne, leur vice-président Jaurès a bien voulu les résumer avec émotion. Il a dit les moines dévorés, la congrégation terrassée « malgré les résistances superbes et les défections sournoises ». Il a dit « la grande et belle loi d'assistance » qui contient en germe, comme chacun sait, l'assurance sociale que réclame notre programme (3). Bien plus! Dans son enthousiasme, il a tracé par avance le programme des prochaines sessions (4) : le budget sera voté en décembre, si les gêneurs n'y mettent obstacle, et l'ère des douzièmes provisoires sera close enfin. En janvier, la Chambre adoptera la nouvelle loi militaire, et nous avons appris dernièrement qu'elle portait en germe l'organisation des milices nationales. En février et mars, la loi sur les retraites verra le jour : que les travailleurs sont

(1) Voir dans le *Mouvement Socialiste* du 8 mars 1902 l'article de Fauquet relatif à cette campagne.

(2) Ce projet sera prochainement examiné ici.

(3) Cette loi sera également dans le *Mouvement Socialiste* l'objet d'un article prochain de notre ami Landrin.

(4) La *Petite République* du 7 juillet 1903 : *Demain !*

heureux ! En avril, le projet Rouvier cessera d'être un projet, et personne n'ignore qu'il « contient les germes de l'impôt général déclaré et progressif sur le revenu ». Il ne restera plus qu'à organiser l'enseignement laïque, et à séparer les Eglises de l'Etat, et ce sera de quoi occuper les mois de mai, juin et juillet.

Ah ! les radieuses espérances ! que la République bourgeoise est belle quand on sait bien la regarder ! On se demande vraiment pourquoi le prolétariat s'organise, puisque les hommes politiques s'apprêtent à faire son bonheur.

On comprend que M. Loubet, pour éviter l'aspect de ces lumineuses perspectives, s'en aille à Londres et à Rome s'étourdir dans les plaisirs des cours. Qu'il prenne garde, pour Dieu, qu'en cultivant ses relations étrangères, il noue des amitiés qui pourraient bien, dirait Jaurès, porter en germe le désarmement des peuples et l'Internationale elle-même....

André Morizet.

LES PARTIS SOCIALISTES

BULGARIE

La lutte de la Social-Démocratie bulgare contre l'opportunisme.

Des causes de différents ordres nous ont empêché de donner en son temps le compte-rendu du IX^me^ congrès national du Parti ouvrier social-démocrate bulgare. Quoique déjà assez tard, nous venons aujourd'hui nous acquitter de cette tâche, car les discussions qui se sont produites au congrès sur la question des divergences de principe existant au sein de notre parti, sont de nature à intéresser tous nos camarades de l'étranger soucieux de l'avenir et du triomphe du socialisme révolutionnaire. C'est pourquoi nous nous étendrons assez amplement sur ce sujet.

Le congrès fut tenu l'an passé à Tirnovo, dans la même salle où jadis a siégé la Grande Chambre des Députés (Veliko Narodno Sobranié). La première séance fut présidée par le camarade D. Blagoeff, député de Yambol. Le président avisa le congrès de la présence dans la salle de la citoyenne Stoyana Ivanovitch, déléguée par la Social-démocratie serbe et c'est par acclamation qu'elle fut proclamée déléguée d'honneur du congrès. Et ainsi les ouvriers conscients des deux pays frères effectuèrent en fait cette solidarité fraternelle que la bourgeoisie chauvine et patriotarde s'efforce en vain de réaliser artificiellement.

Le camarade Kirkoff, secrétaire du comité central, donna lecture du rapport concernant l'activité générale du parti. C'est à son rapport, remarquable à plusieurs points de vue, que nous empruntons les données ci-dessous concernant l'activité du parti.

Organisation. — En 1902, le parti comptait 73 organisations locales avec 2.507 membres cotisants, dont 48 femmes. L'année précédente le nombre des membres était de 2.180, — soit un

accroissement de 15 %. D'après le degré d'instruction, les membres se répartissent comme suit : 116 ont suivi l'enseignement universitaire, 549 l'enseignement moyen, 1.785 l'enseignement primaire et 17 ne possèdent aucune instruction scolaire.

Action politique. — Les organisations locales ont eu 1473 réunions générales de membres ou de comités, 746 réunions publiques et conférences, et 146 représentations théâtrales et soirées populaires ont été organisées par le parti pendant l'année. Le nombre général des réunions, etc., organisées en 1900 a été de 986 ; en 1901, de 1.336 et en 1902, de 2.365. On remarque une augmentation de l'activité dans ce domaine.

Aux élections législatives, les candidats social-démocrates ont obtenu : en 1900, 13.815 suffrages ; en 1901, 13.283 et en 1902, 20.307. Actuellement le parti est représenté au Sobranié par 7 députés.

Action économique. — D'après les renseignements statistiques recueillis par le Comité central du parti, il existe en Bulgarie 6 associations générales ouvrières, 1 cercle ouvrier de gymnastique et 33 syndicats professionnels ayant environ 2.000 membres, dont 200 à 300 femmes. Toutes ces organisations ont organisé 100 réunions et soirées populaires et disposent d'un fonds de réserve de 6.698 fr. 25. Un fait à remarquer c'est que la plus grande partie des syndicats a été fondé dans le courant de l'année, ce qui montre le succès considérable que peut avoir chez nous le mouvement ouvrier. En outre des coopératives de consommation existent déjà à Philippopoli, Kazanlick, Yambol, Stara-Zagora et Roustchouk. Il ne faut pas perdre de vue que tous ces progrès faits par le parti sont dus avant tout à la direction donnée par le congrès de Pleven (1). Etant donné que ces organisations purement prolétariennes constituent les véritables forteresses du socialisme, nos camarades déploient une propagande toujours plus grande pour consolider celles qui existent et pour en fonder de nouvelles. Mais, comme ailleurs, ils rencontrent

(1) Voir le n° 69 de cette Revue.

ici sur leur route les partisans de la « nouvelle méthode » qu'on traite chez nous de « chiroki », mot qui a à peu près la même signification que le mot « opportunistes ». Ceux-ci rêvent d'entraîner le parti dans une « vaste » activité parmi les paysans propriétaires, les artisans et petits bourgeois, encore nombreux chez nous, ce qui est en contradiction complète avec son caractère purement prolétarien et révolutionnaire. Nous en reparlerons plus loin.

Enseignement populaire. — Sur l'initiative des organisations du parti, on a fondé dans nombre de villes et de villages des *écoles populaires pour adultes*, qui ressemblent aux « Universités populaires » existant à Paris. Ces écoles ont été fréquentées par 416 élèves réguliers dont 29 femmes et 196 membres du parti. On y a encore donné des cours réguliers sur les matières suivantes : principes de la Social-démocratie, Histoire du Socialisme, Histoire générale, Eléments de Droit civil, Notions de grammaire, Arithmétique, Astronomie, Géométrie, Physique, Géographie, Langues étrangères, Sciences naturelles, Anthropologie, Hygiène, etc.

Finances du parti. — Suivant le budget pour l'année 1901-1902 voté par le dernier congrès, la caisse centrale du parti devait percevoir une somme de 6.670 fr. 02, mais il s'est trouvé qu'en réalité elle en a perçu 7.817 fr. 30, soit 1.147 fr. 28 de plus. Le fond de propagande et d'agitation a fourni 1.400 fr. Le budget de l'organe du parti « La Gazette Ouvrière » a été de 10.261 fr. 40 de recettes et de 9.748 fr. 85 de dépenses, c'est-à-dire qu'il a rapporté un excédent de 515 fr. 55 « La Gazette Ouvrière » se publie hebdomadairement et a 3 000 abonnés réguliers. « L'Almanach populaire rouge », publication annuelle du parti, a fourni un bénéfice considérable malgré son prix fort réduit. Il a été répandu à 30.000 exemplaires.

Dans son rapport, le camarade Kirkoff constate la réussite de la fête du Premier Mai, qui a été célébrée avec un grand éclat en Bulgarie. Ce jour là, des ouvriers conscients bulgares ont manifesté leur solidarité de classe avec le prolétariat socialiste de tous les pays. Par des meetings et réunions spéciales, ils ont protesté contre les cruautés et les procédés

barbares du tsarisme russe à l'égard du jeune et vaillant prolétariat révolutionnaire et de l'intrépide jeunesse univertaire russe, en leur envoyant leur salut fraternel et leur encouragement dans la lutte inégale qu'ils mènent contre ce régime odieux, menace perpétuelle pour la démocratie socialiste internationale.

Le rapport du groupe social-démocrate parlementaire a été présenté par le camarade D. Blagoeff. Celui-ci a attiré l'attention du congrès sur le fait que l'entrée des députés social-démocrates dans le Sobranié a rencontré un accueil éminemment hostile de la part de la majorité du gouvernement « progressiste » aussi bien que de la part de l'opposition bourgeoise. Leur hostilité et leur mécontentement ont été à leur comble au moment où notre fraction a été amenée à déterminer sa position et sa conduite envers les différents partis bourgeois. Pendant les débats sur le budget et sur l'emprunt, le groupe a développé la thèse social-démocrate que les finances publiques ne peuvent s'améliorer que moyennant les réformes radicales préconisées par notre programme. Néanmoins le Sobranié n'a adopté qu'une de ses propositions, à savoir de ne pas effectuer les réductions proposées aux traitements dérisoires des instituteurs et des institutrices. A propos du budget de la guerre, le camarade Kirkoff, dans un discours brillant, des données et des chiffres en mains, a fait ressortir les avantages du système de la milice nationale. Excepté le discours du député Sakazoff sur la situation politique du pays, dans lequel il a été émis des idées qui n'ont jamais été partagées par le parti, l'unité a régné dans le groupe parlementaire sur tous les points de son activité. Le groupe a déposé au Sobranié un projet de loi sur la protection du travail des femmes et des enfants.

Les débats sur les rapports ci-dessus et sur l'activité générale du parti ont été très vifs et passionnés, de sorte que le congrès leur a consacré la plus grande partie du temps dont il disposait ; mais en revanche ils ont montré une fois de plus d'une façon manifeste les grandes divergences de principe existant au sein du parti et le danger que la « nouvelle

méthode » présente pour la marche en avant et l'avenir de notre jeune mouvement socialiste.

Des divergences dans la conception théorique et pratique du socialisme ont existé parmi des socialdémocrates bulgares dès l'apparition même des idées socialistes chez nous, avant et après la fondation du parti ouvrier social-démocrate bulgare. Mais elles ont apparu au grand jour et sont devenues sujet de discussions et de critiques fécondes dans ces dernières années, et surtout depuis que le citoyen Sakazoff, un des membres fondateurs du parti, a commencé la publication de la revue bi-mensuelle « La Cause commune » il y a deux ans et demi. Le titre seul de sa revue vient nous éclairer sur le caractère des « théories » dont elle était appelée à être l'agent et le défenseur. Cette revue a paru à une époque où notre pays se trouvait à la fois sous le poids d'une crise économique et financière que les nombreux gouvernements bourgeois qui ont occupé le pouvoir successivement s'étaient vus impuissants à prévenir. Admettant que les différents régimes spoliateurs qui se sont succédé chez nous ne sont qu'un phénomène accidentel non déterminé par les conditions économiques spécifiques où se trouve le pays, et qu'à l'heure actuelle il manque chez nous une classe sociale, forte et bien organisée, sur laquelle puisse s'appuyer un régime constitutionnel stable, Sakazoff et ses amis de « la Cause commune » trouvent l'unique remède à cette situation fâcheuse dans l'union, « l'action commune » des différentes « couches productives » intéressées. Dans les « couches productives », Sakazoff range en premier lieu la classe des commerçants et industriels à laquelle, selon ses propres paroles, « revient l'honneur de jouer le principal rôle progressif dans le développement social du pays »; puis, à leur tour, viennent les classes des artisans petits bourgeois et des paysans propriétaires et enfin la classe assez faible encore des travailleurs. C'est à l'union de ces classes hétérogènes qu'incombe la mission de débarrasser le pays « du régime des gouvernements personnels et de coterie avec *toutes leurs conséquences économiques* et d'inaugurer le com-

mencement d'une *politique financière et économique* solide qui renforcera successivement nos couches productives, ranimera la production et assurera l'existence de tous ceux qui cherchent du travail et ne peuvent pas en trouver ». Comme on le voit, Sakazoff prête à « l'œuvre commune » une politique financière et économique « commune » qui doit être à la base de son programme « commun ». Il va plus loin encore. Il invite tous les partis et tous les hommes politiques, ayant à cœur le programme proposé, à y donner leur adhésion, à proclamer « l'œuvre » devant tout le peuple comme une « nécessité nationale et suprême », en ajoutant encore que les couches qui feraient partie de « l'œuvre commune » — y compris la classe ouvrière — doivent partout agir en pleine concordance avec les principes du programme « commun ». Et ainsi Sakazoff pense que les régimes spoliateurs et personnels qui règnent chez nous ne peuvent disparaître que par « l'action commune », la « collaboration » de toutes les « couches productives ». Il recommande cette « action commune » à tous les éléments « avancés » et tout d'abord, bien entendu, au parti ouvrier social-démocrate auquel il appartient.

Mais cette nouvelle « tactique » ne peut pas être considérée comme social-démocrate.

Avant tout, pour ce qui concerne les formes politiques d'un pays, nous dirons qu'elles sont déterminées par l'organisation économique qui y existe, par les rapports de production de la société, et que, par conséquent, leur changement dépend du changement de la base même, c'est-à-dire de la structure économique, comme s'exprime Marx. De même aussi on peut expliquer l'existence dans certains pays, comme le nôtre, des régimes de camarilla et d'extorsion. On voit jusqu'à quel point nos opportunistes sont fascinés par cette séduisante « œuvre commune », ce qui ne les empêche pas d'ailleurs de se considérer comme de vrais disciples de Marx et de Engels.

Tous les socialistes, ayant connaissance tant soit peu des principes du socialisme contemporain, seront unanimes à reconnaître avec nous que la théorie de « l'action commune »

formulée dans ses traits généraux et érigée en principe par Sakazoff renie toute lutte de classe et par conséquent celle du prolétariat, sur laquelle repose la Social-démocratie internationale. Donc, sur le terrain de la lutte de classe « l'action commune » est impossible. En effet, dès le moment où nous nous mettons à dire aux ouvriers de s'unir aux autres classes sociales pour mettre fin par les « efforts communs » aux régimes réactionnaires, nous cessons de leur parler de leurs *intérêts de classe*. Nous ne pourrons parler contre l'exploitation des fabricants et des patrons, parce que dans ce cas nous risquerons de les voir quitter « l'action commune » ; nous ne saurons dire non plus aux paysans propriétaires que c'est par leur travail excessif et par leurs privations que les gros marchands amassent leurs richesses colossales, de peur de les faire s'armer contre la sacro-sainte « action commune ». Bref, en admettant la soi-disant théorie de la « collaboration des classes », nous ne pourrons plus dévoiler les antagonismes de classe et les iniquités de l'ordre capitaliste actuel, nous devrions au contraire tâcher de les dissimuler aux yeux de la classe ouvrière et bercer les prolétaires dans les utopies de l'opportunisme.

Il apparaît ainsi clairement que les prêcheurs de « l'action commune », Sakazoff en tête, quittent définitivement le terrain de la lutte des classes. Pour « l'œuvre commune » ne peuvent pas exister des antagonismes de classe, mais seulement « des éléments avancés », un « peuple » au sein duquel ne se développent pas des oppositions et des luttes. Mais si cela est ainsi, si nous ne pouvons et ne devons pas dévoiler et expliquer le contenu profond et la signification de ces luttes entre les différentes classes de la société, nous sommes inévitablement amenés à rejeter toute l'action social-démocrate, nous cessons d'être social-démocrates. Le parti social-démocrate est un parti de classe du prolétariat et voilà pourquoi nos principales préoccupations doivent toujours et partout consister à éveiller chez lui la conscience de classe et à l'organiser au nom de ses intérêts de classe pour

la réalisation du but final que nous ne devons jamais perdre de vue — la socialisation des moyens de production et d'échange — ce qui ne peut pas l'empêcher de chercher dès maintenant à arracher à la classe capitaliste des réformes susceptibles d'améliorer ses conditions de vie et de travail afin de faciliter sa lutte pour le triomphe de son idéal. Il n'existe qu'un moyen pour développer la conscience de classe du prolétariat, c'est de dévoiler les antagonismes de classe dans la société actuelle *toujours* et *partout* où elles se trouvent. Telle est et doit être l'action vraiment révolutionnaire de la Social-démocratie et dès le moment où nous cessons de l'exercer, nous cessons en même temps d'être social-démocrates.

Mais Sakazoff et ses amis ne font qu'éluder cette action essentielle en nous en indiquant une autre, qui non seulement ferait reculer le réveil et l'organisation de la classe ouvrière, mais en fait ne veut faire d'elle que la cinquième roue du char doré de « l'action commune », c'est-à-dire de la bourgeoisie « éclairée » et « avancée ». Si le parti social-démocrate devait adopter un jour la tactique de Sakazoff, il devrait immédiatement plier le drapeau rouge de la Social-démocratie et appeler dans ses rangs toutes les « bonnes volontés » des « couches productives », en un mot devenir au lieu du parti révolutionnaire qu'il a toujours été, le parti de la petite bourgeoisie et de la démocratie bourgeoise.

Par tout ce qui précède, on voit que les divergences qui existent dans notre parti tiennent aux principes mêmes du socialisme. De sorte que l'abandon des principes et de la tactique du parti par Sakazoff et ses amis est de nature à empêcher son activité pratique et par là même à compromettre *l'unité d'action* sans laquelle un parti social-démocrate cesse de facto d'exister, n'est plus le parti militant et révolutionnaire du prolétariat. Il est nécessaire et opportun de nous rappeler toujours les paroles de Liebknecht : « L'unité n'est possible qu'entre gens pensant et se conduisant de même ». L'unité dans l'action avait commencé à se rompre dans les organisations aussi bien qu'au sein même du Comité central

et du groupe parlementaire. On peut maintenant s'expliquer aisément pourquoi les derniers congrès ont tenu à dégager le caractère purement prolétarien et l'attachement indissoluble du parti au socialisme scientifique révolutionnaire. Mais vu les conditions spéciales au milieu desquelles se développe notre parti, ces déclarations des congrès non accompagnées des mesures nécessaires à cet effet ne suffisaient pas. La période transitoire de l'évolution économique où se trouve actuellement notre pays — d'une part la décomposition et la disparition lente des anciennes formes de production et l'apparition des formes plus développees de la grande industrie de fabrique de l'autre — présente un terrain plus que favorable pour la démagogie opportuniste.

— Revenons au dernier congrès. Les débats sur les divergences de principe ainsi que sur l'activité générale du parti commencèrent après le rapport du Comité Central et celui du groupe parlementaire. Avant le commencement des discussions, les opportunistes tentèrent d'éluder l'ordre du jour, cette question vitale pour le parti, et firent maints efforts pour détourner le congrès de s'en occuper. Tout d'abord, ils essayèrent de présenter les divergences pour des dissensions personnelles entre certains membres du parti et ne concernant pas celui-ci. Mais n'ayant pas réussi à induire en erreur le congrès sur ce terrain, les opportunistes recoururent à l'argument bien connu que les congrès, n'étant pas des Académies des Sciences, n'avaient pas compétence pour s'occuper des questions de pure théorie. Comme on sait, c'était le même argument que Berstein et ses amis ont opposé dans des circonstances analogues, au congrès de Lübeck, dont on connaît la décision. Quant à leur premier argument, ce n'était que l'imitation de la tactique traditionnelle des confusionistes français avec le russophile Jaurès et l'ex-ministre Millerand, le décoré du pendeur du Nord, à l'égard des anciennes fractions socialistes et leurs vétérans qui s'appellent Guesde, Lafargue, Vaillant et tant d'autres, que nous considérons comme les seuls représentants du socialisme en France.

Mais notre congrès, comme l'a fait le congrès de Lübeck,

ne se laissa pas prendre par les machinations des opportunistes et ouvrit les débats. Ceux-ci durèrent quatre jours. Il nous semble tout à fait superflu de reproduire ici ses discussions et les discours qui furent prononcés de part et d'autre. Nous nous bornerons seulement à constater qu'ici encore les panégyristes de la « nouvelle méthode » firent voir leur nature opportuniste. Ils renouvelèrent encore une fois leur tactique favorite qui leur est inhérente et qui consiste à égarer la conscience du parti en lui faisant croire qu'en réalité des dissentiments de principe n'ont jamais existé et qu'il n'existe que des « querelles personnelles » entre les « chefs » du parti, etc. Telle est la tactique perfide de l'opportunisme. Et quand vous serrez de près ces gens et leur montrez, à l'aide de leurs propres actions pratiques et de leurs écrits, la trahison des principes fondamentaux du parti, immédiatement, craignant les discussions théoriques, ils élèvent des protestations contre vos incriminations et commencent à battre en retraite et crier à la palinodie. « Depuis qu'un opportuniste vit au sein de la démocratie socialiste allemande, dit Parvus dans un article dans la *Neue Zeit*, il n'a pas cessé de se plaindre d'être mal compris. » Cela est éminemment vrai aussi pour les opportunistes bulgares. Il n'y a rien qui puisse étonner dans ce jeu de nos opportunistes. En général, partout les opportunistes ont peur des polémiques théoriques, car leur démagogie et leurs brigues sont impuissantes là où le prolétariat possède des connaissances théoriques plus solides. *Beati pauperes spiritu* est leur mot d'ordre. L'opportunisme et la démagogie ne peuvent trouver place que dans les partis socialistes dont la culture socialiste est faible ou fait défaut.

Il est plus que temps de nous rappeler que le parti socialiste doit mener la lutte théorique tour à tour avec la lutte économique et politique. Cela est d'autant plus indispensable pour les jeunes partis comme le nôtre. Mais nos opportunistes ne pensent pas ainsi, et avec raison; car toute discussion théorique au sein du parti aurait pour résultat la décompo-

sition et bientôt la mort de cette colossale *contradiction* qu'est l'opportunisme.

Vers la fin des débats se dégagèrent trois courants exprimés par les motions qu'on avait déposées au bureau du Congrès. Le premier courant était représenté par la résolution du camarade Markovsky, qui demandait au Congrès de prendre les mesures les plus radicales pour le nettoyage définitif du parti des éléments opportunistes. Le deuxième courant, celui de la minorité opportuniste, conviait le Congrès à voter la question préalable. Et, enfin, le troisième courant se plaçait, pour ainsi dire, comme intermédiaire entre les deux premiers, et, tout en proclamant, d'accord en cela avec le premier, le caractère prolétarien et révolutionnaire du parti, et en condamnant l'opportunisme, il laissait néanmoins celui-ci poursuivre dans son sein son œuvre néfaste de corruption et mettre en jeu l'avenir de la social-démocratie bulgare. Le Congrès, animé du désir de prévenir à tout prix une scission inévitable et de préserver la soi-disant unité du parti, se rangea à l'avis de la troisième motion en votant la résolution suivante, présentée par le camarade Kolaroff :

« Le IX^me^ congrès national du parti ouvrier social-démocrate bulgare, après avoir entendu le rapport du Comité central et celui du groupe parlementaire, considérant que nonobstant la ligne de conduite adoptée par le congrès de Pleven, le Parti ouvrier social-démocrate bulgare n'ayant poursuivi dans son activité pratique que des succès politiques immédiats — conquête de mandats législatifs — a borné son activité à celles des couches productives proches du prolétariat qui sont le plus susceptibles d'une pareille activité et n'a pas suffisamment travaillé pour l'organisation politique et économique du prolétariat sur le terrain de la lutte des classes et au nom de l'idéal socialiste, *rappelle aux organisations locales la ligne de conduite pour l'activité pratique du parti adoptée par le congrès de Pleven et considère comme périlleuse pour l'avenir du parti l'érection en principe d'un pareil déplacement du centre de son activité en dehors du milieu du prolétariat.* »

Malgré la vigueur avec laquelle cette résolution condamne et répudie l'opportunisme, elle manque néanmoins de précision quant aux mesures et moyens à prendre, non seule-

ment pour le rendre inoffensif et le désarmer momentanément, mais pour le chasser définitivement des rangs du parti. C'est en cela que consiste la seule faute du Congrès.

Faute de temps, on remit au prochain Congrès toutes les autres questions qui figuraient à l'ordre du jour, notamment : les rapports du parti à l'égard du mouvement macédonien, des coopératives et des syndicats; la presse du parti; les changements à apporter au programme minimum; l'élaboration du programme communal, etc. Nous rendrons compte de ce prochain Congrès.

Raphaël-Chr. Denkoff.

LES SYNDICATS OUVRIERS

ALLEMAGNE

La Crise Économique et les Syndicats

La crise économique ne réagit pas seulement sur la situation du travailleur isolé de l'ensemble de la classe ouvrière; elle exerce encore un effet défavorable sur les organisations syndicales. Les syndicats ne recrutent plus de nouveaux adhérents, et perdent même de leurs anciens membres. La possibilité d'améliorer les conditions de salaire et de travail disparaît et souvent les organisations ne sont plus capables d'obtenir les avantages acquis jadis quand la conjoncture était favorable. De plus, l'accroissement du chômage nécessite des sacrifices matériels qui immobilisent toutes les forces des groupements corporatifs.

Les effets funestes exercés par la crise sur les syndicats ne se font pas seulement sentir dans les pays où l'organisation est de date récente et n'est pas encore suffisamment consolidée; mais même là où existe en nombre considérable d'anciennes unions solidement établies. Sans doute cette fâcheuse influence n'agit pas également dans toutes les organisations. Elle est beaucoup plus profonde quand elle s'attaque à une union assez lâche, elle est faible dans les groupements où des institutions d'assistance bien comprises ont éveillé chez leurs membres un intérêt durable et les poussent à faire partie de l'organisation.

Vers 1880, on put remarquer, en Allemagne, une activité nouvelle dans la vie syndicale. On créa des Unions Centrales de syndicats et le nombre des adhérents atteignit un chiffre que les plus optimistes n'espéraient pas. Bien qu'à la suite de cruelles défaites, subies dans la lutte économique, différentes organisations aient perdu un grand nombre de leurs membres, cependant en 1892, au congrès syndical de Halberstadt,

303.500 syndiqués se trouvaient représentés. Ainsi, vers la fin de la période décennale de 1880 à 1890, on était tout disposé à la lutte, l'on exagérait peut-être même ses propres forces. Mais quand en 1890 et en 1891, la crise économique pesa de tout son poids sur les syndicats, quand le nombre des adhérents vint à tomber, il se produisit un brusque revirement.

C'est alors qu'en décembre 1891, le *Correspondenzblatt* de la *Commission Générale* écrivait : « On peut actuellement observer dans les Syndicats une tendance au pessimisme particulièrement forte. Il semble que l'opinion tende à s'établir que, dans la conjoncture actuelle qui est défavorable, les organisations syndicales soient condamnées à périr, qu'elles ne doivent pas ressusciter et que la tendance politique plus radicale propre aux ouvriers allemands doive les empêcher de consacrer de nouveau leurs forces aux organisations qui luttent pour le bien-être. » L'article établissait que cette opinion n'était nullement justifiée.

Le fait que l'organisation centrale devait se livrer à de semblables exhortations montre bien à quel degré était arrivé le découragement.

Que les conceptions sont différentes maintenant que se sont écoulées une dizaine d'années consacrées à l'œuvre de l'organisation syndicale! La crise actuelle n'est pas moins pénible à supporter que celle de 1890. Dans cette période critique l'ardeur à la lutte est moins grande qu'aux moments de prospérité économique, ce qui est explicable. Mais tout pessimisme a disparu. C'est ce qui prouve incontestablement que dans la décade qui vient de s'écouler la confiance de la classe ouvrière dans l'avenir des organisations s'est accrue.

Néanmoins on comprend que le nombre total des travailleurs organisés syndicalement ait baissé dans le courant de l'année dernière. Les Unions Centrales adhérentes à la *Commission Générale* accusent une perte de 3.000 membres en chiffres ronds. Le chiffre de leurs adhérents est tombé de 680.427 à 677.510. Cette diminution ne frappe, il est vrai, que 19 Unions. Les autres organisations, au nombre de 38, témoignent d'un relèvement du chiffre de leurs membres, relèvement

encore faible sans doute. Les raisons de ce fléchissement sont simples. Il faut remarquer d'abord que les organisations n'ont pris une extension rapide que dans ces dernières années. Et chez beaucoup de nouveaux adhérents, l'éducation syndicale n'était pas encore très développée. Dans les organisations où les membres n'ont pas acquis par une participation de plusieurs années des droits à l'assistance, les chômeurs sont très disposés à quitter le syndicat, même quand celui-ci n'exige pas de cotisation pendant la durée du chômage. D'autre part, beaucoup de travailleurs, menacés par le chômage, croient s'assurer du travail en se retirant du groupe corporatif, parce que l'employeur voit d'un mauvais œil ses ouvriers s'organiser syndicalement. Une éducation syndicale insuffisante, la crainte d'être remercié, telles sont les raisons de recul que nous observons.

On pourrait nous objecter que c'est là une supposition gratuite.

Un grand nombre d'Unions centrales ont vu le chiffre de leurs membres s'élever, les associations corporatives Hirsch-Duncker ont gagné environ 5.000 membres et les syndicats chrétiens accusent une augmentation de 14.000 adhérents. Mais si l'on examine plus attentivement l'état des choses, on verra qu'il en est autrement que ne pourrait le laisser soupçonner la simple reproduction de ces chiffres.

L'accroissement du nombre des membres dans les 38 Unions centrales, survenu en 1901, n'est nullement proportionnel à celui des années 1898-1900. De plus, il ne s'agit, dans ce cas, que d'organisation, dont la sphère de recrutement est encore considérable ou de celles qui exercent une grande attraction parce que l'assistance y est très développée.

Pour ce qui est des associations Hirsch-Duncker, il faut constater que le nombre de leurs membres s'est élevé dans les périodes où la pression des autorités et des patrons s'exerçait le plus. Dans les premières années de l'application de la loi contre les socialistes, quand toute vie syndicale sérieuse avait disparu, de 1878 à 1885, le nombre des membres de ces associations passa de 16.525 à 51.000. Cet

accroissement ne parle nullement en faveur de ces associations corporatives. Il prouvait incontestablement qu'elles ne paraissaient pas dangereuses aux patrons, et, remarquons-le immédiatement, elles ne le sont pas davantage, aujourd'hui, si on considère la totalité de ces groupes. La pression que les patrons exercent au moment d'une crise sur les travailleurs organisés syndicalement n'atteint pas les membres de ces associations corporatives, mais les propagandistes des syndicats sont les premiers congédiés dès que des ouvriers deviennent superflus. Mais s'ils sont remerciés, on peut s'attendre à ce que les syndiqués, encore tièdes, sacrifient l'organisation par crainte de subir le même sort. Ces effets désastreux n'atteignent pas les associations Hirsch-Duncker. On ne peut donc, à ce point de vue, les comparer à des syndicats.

Dans les syndicats chrétiens, l'augmentation n'intéresse que les organisations que l'on compte par erreur parmi eux et dont le caractère syndical est fort douteux. L'Union des chemins de fer de Trèves compte 12.265 membres de plus, l'Union des chemins de fer du duché de Bade, 1.262 et l'Union bavaroise du personnel des postes et télégraphes, 800. Ces organisations n'adhèrent pas à l'Union générale des syndicats chrétiens et ne participent pas au congrès de ces groupes. Cette dernière circonstance permet de croire que ces Unions ne veulent pas se considérer comme des syndicats, elles reconnaissent peut-être que leur action ressemble fort peu à celle que doit accomplir un syndicat. De plus, on introduit dans la statistique des syndicats chrétiens des formes d'organisation auxquelles la notion de syndicat s'applique à peine.

Ce sont, par exemple, les Unions pour la protection des travailleurs ; elles comprennent des ouvriers appartenant aux métiers les plus divers qui, en partie, sont en même temps membres des organisations professionnelles chrétiennes. La statistique fait même entrer un cartel de syndicat dans les syndicats. Si l'on établit des distinctions, les associations chrétiennes qui méritent le titre de syndicats, présentent le même phénomène que les syndicats en général.

C'est ainsi que l'Union des métallurgistes du Siegerland a perdu 2.150 et celle du Sauerland 800 membres l'année dernière, tandis que l'Union chrétienne des mineurs a gagné des adhérents.

Le tableau ci-contre montrera l'effet de la crise économique sur le nombre des syndiqués. Il contient le chiffre des adhérents des seize syndicats les plus importants pour la période allant de 1890 à 1901.

Ce tableau nous montre que tous les syndicats dans les années de crise de 1890 à 1893 et en partie encore en 1894 ont subi des pertes importantes. L'Union des métallurgistes et celle des maçons semblent former exception. Ces deux organisations ont été constituées par des groupes locaux qui existaient déjà depuis longtemps. Ces groupes comptaient déjà en 1890, 33.447 maçons et 33.214 métallurgistes. Dans ces conditions on peut admettre comme certain que l'augmentation n'est pas due à l'adhésion de nouveaux membres, mais qu'il s'est agi surtout de l'affiliation à l'Union des groupes locaux.

De 1894 à 1896, à l'amélioration de la situation industrielle correspond une élévation du chiffre des syndiqués, et dans les années suivantes où l'état économique atteint son apogée, le nombre des adhérents augmente dans presque toutes les organisations. Quand ce nombre fléchit dans des années de prospérité industrielle, cette diminution tient à des raisons particulières qu'il serait trop long d'examiner ici. La crise sévissait déjà dans la seconde moitié de l'année 1900 : les syndicats accusent cependant un progrès. Mais l'année suivante, les effets de la crise sont indéniables.

Comme nous l'avons déjà remarqué, le pessimisme ne règne nullement dans les sphères syndicales. Les organisations sont, au point de vue financier, dans une situation incomparablement plus sûre que vers 1890. Les cotisations ont constamment augmenté. On pensait pouvoir attirer les ouvriers en masse en ne leur faisant payer que de légères contributions. On a reconnu depuis qu'un syndicat ne pouvait faire œuvre utile que s'il recevait des cotisations élevées.

NOM de L'ORGANISATION	NOMBRE DES SYNDIQUÉS											
	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901
Ouvriers du bâtiment.	—	2 500	2.000	1 675	2.226	1.750	2.728	4.339	7.862	11.149	17.901	17.300
Mineurs.	65 040	?	22 506	19.187	10 900	8.000	8 000	18.000	27.300	33.000	36.420	33.042
Brasseurs	—	1.300	3 500	4.049	5 108	6.018	8 028	8.133	7.645	8.681	11.410	12.121
Imprimeurs.	17.300	17.000	16.000	16 520	17.275	19 200	21 052	22.887	24.020	26.344	28.838	30.974
Ouvriers de fabrique	3.000	2 000	?	4 649	5.056	6.737	11.247	15.639	18.172	22.592	30.847	31.857
» des ports .	6.000	4 513	1.906	1 600	2.021	2.100	5.549	11.000	10.037	8.587	11.414	13.719
Employ. de commerce	—	—	—	—	—	—	—	2.703	5.087	8.739	17 006	18 274
Ouvriers du bois . .	—	—	—	23.700	26.141	29.052	38.047	40.876	48.988	62.570	73.972	70.251
Peintres.	8.126	?	4.767	5.000	5.289	6.958	7.264	6.861	8.291	9.540	10.906	11.894
Maçons	—	10.215	11.852	12.167	12 580	14.800	26.000	42.052	60.175	74.535	82.964	80.889
Métallurgistes. . . .	—	23.158	26.121	28.429	33 406	33.207	41.005	59.830	75.431	85.013	100.762	102 905
Tailleurs	9.500	7.700	6.272	7.318	8.563	8.000	11.950	9.061	9.495	12.173	15.639	16.769
Cordonniers	13.000	?	10.150	10.356	10.315	9.056	11.926	14.535	14.810	16.922	19.288	19 585
Ouvriers du tabac .	16.000	?	11.079	13.750	13.714	14 138	15.222	17.951	18.613	18.401	18.500	17.737
Industrie textile. . .	—	3.900	6.515	8.042	10 302	17.000	17.571	22 618	29.007	37.617	34.333	28.896
Charpentiers . . .	11.000	9 800	8.371	7 673	8 127	9.281	13 282	17.620	22.104	23.719	25.272	24.151

En 1891, 80 °/₀ des syndicats ne recevaient qu'une cotisation de moins de 20 pfennigs par semaine, en 1901 seulement 19 °/₀ des organisations avaient conservé un chiffre aussi modique. Les recettes des 49 Unions, qui les ont communiquées, s'élevaient en 1891 à 1.116.588 marks, tandis qu'en 1901, les 56 Unions recevaient 9.722.720 marks. Mais il est préférable de ne pas s'en tenir à ces simples données. L'élévation de la cotisation payée par chaque membre apparaît plus clairement quand on calcule le montant total des cotisations par tête. C'est ce que nous montre le tableau suivant pour la période allant de 1895 à 1901.

NOM des ORGANISATIONS	RECETTE PAR TÊTE EN MARKS						
	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901
Ouvr. de bâtiment.	5.02	5 36	4 85	9.76	10.33	13.31	11.13
Mineurs	2.62	1.96	2.72	2.12	2.33	5.29	9.70
Brasseurs	6.37	7 85	6 97	9.98	15.87	10.83	12.88
Imprimeurs . . .	53.75	53.10	53.03	56.21	59.98	55.91	55.10
Ouvr de fabrique.	4.35	6.67	?	5.78	7.55	7.76	8 90
Ouvr. des ports. .	1 95	3.71	2.34	1.71	7.28	7.01	8.98
Ouvriers du bois .	6 85	8.32	9.25	9.87	10.28	15 00	11.83
Peintres	5.63	5.66	6 52	9.12	13.41	16.03	15.64
Maçons	7.40	7 83	8.71	10.32	14.24	15.23	15.44
Métallurgistes . .	8 42	8.55	8.01	7.86	10.55	11.84	12.72
Tailleurs.	6.49	6.42	6.91	6.55	8.31	8.69	9.52
Cordonniers . . .	5.33	7.93	6 14	6.47	7.43	9.69	9.76
Ouvriers du tabac.	?	?	?	10.64	10.94	10 74	14.56
Industrie textile .	?	5.70	5.04	5 44	7.86	8.38	11 12
Charpentiers. . .	8 58	9.59	9.97	11.17	15.75	12 40	11.92

Les calculs faits pour les années précédentes ne peuvent servir de points de comparaison. Ce n'est qu'à partir de 1895 qu'on a procédé unitairement et qu'ils ont été établis d'après le chiffre moyen annuel des syndiqués. Notons encore que

l'accroissement énorme du versement dans certaines années, qui retombe l'année suivante à une contribution plus normale, provient des cotisations extraordinaires que s'imposaient les syndiqués pour mener des luttes économiques particulièrement difficiles. Dans le tableau précédent, on n'a pas rassemblé les organisations où le versement est le plus fort par tête, mais les Unions qui ont servi à établir la comparaison entre le nombre des adhérents. Quantité de petits groupements accusent des cotisations notablement plus élevées que la plupart des Unions citées dans le tableau. C'est ainsi qu'en 1901, les chapeliers recevaient par tête 31 marks 89; les sculpteurs, 29,07; les gantiers, 22,74; les verriers, 22,54 et les autres Unions plus de 20 marks.

Le développement des organisations a provoqué nécessairement une augmentation des dépenses par tête. Cette augmentation est principalement due à ce que les frais des grèves, dans ces dernières années, ont été en majorité couverts par les organisations. En 1892, 34 °/₀ des frais de grève avaient été payés par les caisses des Unions; en 1901, la proportion était montée à 68,8 °/₀.

Pour les dépenses des syndicats, il paraît également utile de ne pas se borner à indiquer qu'en 1891, 47 Unions ont dépensé 1.606.434 marks et en 1901, 56 Unions ont dépensé 8.967.168 marks. Il faut examiner de combien s'est élevée la dépense par tête. Dans le tableau ci-contre, les chiffres se rapportent aux mêmes organisations et à la même période que le tableau concernant les recettes. La comparaison des chiffres de ces deux tableaux établit que, presque sans exception, les Unions ont organisé leurs finances de façon à permettre la constitution d'un fonds destiné à répondre aux nécessités des époques critiques.

Les chiffres des dépenses prouvent que la crise économique impose aux organisations des charges matérielles énormes. Dans presque tous les syndicats le montant des dépenses en 1901, comparé à celui de 1900, a augmenté considérablement. Dans certaines organisations, négligées dans le tableau, l'accroissement est encore plus important. C'est ainsi que les

dépenses en 1901, comparées à celles de 1900, ont passé, chez les gantiers, de 14 marks à 49,20 par tête ; chez les chaudronniers, de 16,18 à 34,60 ; chez les sculpteurs, de 25,94 à 36,24 ; chez les trieurs de cigares, de 21,51 à 26,97, et chez les porcelainiers, de 20,63 à 23,35.

NOM des ORGANISATIONS	DÉPENSE PAR TÊTE EN MARKS						
	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901
Ouvr. de bâtiment	4.65	4.41	6.28	8.65	5.84	10.46	11.55
Mineurs	2.43	1.53	1.68	1.80	2.05	4.15	5.07
Brasseurs	5.97	7.46	6.14	10.06	14.64	6.17	10.99
Imprimeurs . . .	35.92	38.73	36.77	30.09	37.94	41.86	51.21
Ouvr. de fabrique	3.35	5.94	3 38	4.04	4.98	6.99	9.33
Ouvriers des ports	1.16	4.48	4.07	1.63	5.48	5.73	6.42
Ouvriers du bois.	7.25	8.93	7.42	8.37	9.40	16.64	8.94
Peintres	4.57	6.94	5.88	8.36	7.84	13.30	13.72
Maçons	6.92	7.60	8.73	9 21	12.51	10.47	14.22
Métallurgistes . .	7.25	7.00	6 13	5.04	10.62	9.99	11.68
Tailleurs	5.86	6.50	5.06	4.85	6 69	7.60	10.23
Cordonniers . . .	2.20	7.17	6.53	6.57	5 65	9.86	5.51
Ouvriers du tabac	?	11.63	11.02	10.06	10.37	11.53	15.54
Industrie textile.	?	4.23	3 72	4 53	8.23	7.67	9.19
Charpentiers. . .	7.50	8.61	9.14	10.29	11.62	8.31	12.23

Cet accroissement considérable des dépenses est en partie causé parce qu'on a soutenu de longues grèves défensives. C'est le cas pour les gantiers et les chaudronniers. En général, il provient de l'assistance donnée aux chômeurs. Cet emploi des fonds montre nettement quelle influence néfaste la crise économique exerce sur la force de résistance et sur l'activité des syndicats. Voici les dépenses pour assistance contre le chômage par tête :

NOM des ORGANISATIONS	1897 — MARKS	1898 — MARKS	1899 — MARKS	1890 — MARKS	1891 — MARKS
Sculpteurs	10 04	9 38	8 97	10 21	19 72
Brasseurs	0 49	0 96	1 25 *a*)	1 05 *a*)	2 02 *a*)
Relieurs	2.28 *a*)	2.24 *a*)	1 79 *a*)	1 70 *a*)	3.79
Imprimeurs	5.81	5.89	6 04	9.26	16 59
Aides imprimeurs	—	—	0 24	0.64	1.47
Trieurs de cigares	3 91	4 30	4.26	5 35	10 75
Coiffeurs	0.54	1.19	1.96	2.23	4.40
Mouleurs	—	—	—	—	1.97
Verriers	1.10	1.13	1.45	0.67	2.03
Vitriers	0 60	0.39	0.74	1.18	2.63
Graveurs	0 63	1.31	0 74	1 09	3.05
Ouvriers de transport	—	0.28	0.32	0 27	0 63
Employés de commerce	—	—	—	0 05	0 30
Gantiers	1 72	2.48	2.20	3.71	20 60
Chapeliers	7 07	5 29	5.05	4 48	4.00
Chaudronniers	1 83	2 72	2 44	3.37	7.04
Ouvriers du cuir	0.28	0 31	1.45	1.31	— *b*)
Lithographes	—	—	1.85	2.82	4.01
Métallurgistes	—	—	—	0.50	3.03
Porcelainiers	3.87 *a*)	3.77 *a*)	2 64 *a*)	4.91 *a*)	6.83 *a*)
Forgerons	—	—	0.24	0 90	2.20

a) Y compris les secours de route. — *b*) La dépense n'est indiquée que pour trois trimestres.

Comme beaucoup des organisations qui donnent aujourd'hui des secours contre le chômage n'ont commencé à le faire que dans ces dernières années, la comparaison des chiffres des dépenses ne s'applique qu'aux années postérieures à 1897. Quel esprit de sacrifice n'a-t-il pas fallu aux gantiers, par exemple, pour verser 20,60 marks par tête, aux sculpteurs pour donner 19,72, aux imprimeurs pour payer 16,59 et aux trieurs de cigares pour débourser 10,75 en faveur de leur

collègues privés par la crise de leurs moyens d'existence. Chez les gantiers, les frais occasionnés par ces secours ont sextuplé en un an, dans les autres organisations que nous venons de citer ils ont presque doublé. Les dépenses de ce genre, imposées aux syndicats dans les périodes de crise économique, sont extraordinairement élevées. Les organisations peuvent y pourvoir, et si les fonds disponibles ne suffisent pas à porter assistance aux chômeurs, les autres membres du syndicat sont prêts à payer des cotisations supplémentaires. C'est ce qui nous montre nettement que nos syndicats ne sont plus près de s'effondrer au premier coup de vent.

L'effet de la crise sur les dépenses exigées par les secours de route et l'assistance en cas de misère ou de décès est moins net que quand il s'agit de l'aide prêtée aux chômeurs. L'assistance en cas de décès joue un rôle accessoire dans la plupart des syndicats. Les sommes qu'on y consacre ne sont importantes que si le secours est régulièrement servi dans les cas de mort; c'est ce qui se passe chez les chapeliers et chez les chaudronniers. Par contre, les secours de route n'obèrent pas peu la caisse des syndicats. Ce n'est que dans quelques organisations que l'on peut relever une élévation disproportionnée de ce compte en 1901 si on le compare à son montant en 1900. Dans certaines Unions même, il y a eu diminution de ce genre de frais en 1901 par rapport à l'année précédente. Bien que ces chiffres soient peu importants pour le jugement à porter sur l'effet de la crise sur les syndicats, ce n'en est pas moins le lieu de montrer ici, grâce à eux, quelle charge permanente impose aux syndicats l'assistance accordée aux syndiqués obligés de changer de résidence. Dans le tableau page 458, nous avons rassemblé le montant par tête des dépenses causées par l'assistance en cas de déplacement, de misère ou de décès.

La statistique syndicale nous prouve que, dès que la crise éclate, le nombre des syndiqués ne s'accroît pas, mais diminue considérablement dans beaucoup d'organisations. En outre, les charges des syndicats augmentent dans d'énormes pro-

NOM DE L'ORGANISATION	DÉPENSE PAR TÊTE EN PFENNIGS POUR :													
	Secours de route.							Frais de déménagement, secours en cas de misère ou de décès.						
	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901
Boulangers	16	19	30	19	20	22	34	—	—	—	—	—	—	—
Sculpteurs	342	207	228	208	200	228	243	47	23	29	30	43	54	70
Tonneliers	70	85	81	121	95	106	116	7	4	7	22	33	37	36
Imprimeurs	577	660	601	479	496	542	794	117	119	113	114	140	184	151
Gantiers	35	73	53	66	82	88	144	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers du bois	114	50	48	40	38	48	58	7	9	11	13	17	24	39
Chapeliers	419	134	101	122	91	73	75	180	93	254	220	251	223	243
Chaudronniers	389	182	154	231	210	428	520	—	—	—	—	157	234	212
Ouvriers du cuir	446	453	253	250	198	338	?	91	82	39	53	72	96	?
Lithographes	148	153	140	199	304	161	147	—	46	9	18	50	57	44
Peintres	—	—	11	11	29	31	44	—	—	3	—	—	—	5
Métallurgistes	147	57	36	36	46	69	105	—	9	8	12	22	24	—
Selliers	46	44	41	59	77	57	88	17	12	30	28	29	27	43
Forgerons	21	16	24	37	27	29	55	—	—	—	1	—	—	—
Tailleurs	194	101	81	66	48	36	55	4	—	3	1	—	—	—
Cordonniers	73	42	36	38	30	27	38	6	—	16	19	43	20	35
Ouvriers du tabac	?	162	154	159	143	140	129	?	37	28	37	67	76	58
— de l'industrie textile	?	31	31	22	20	20	13	?	—	—	—	—	—	—

portions quand le travail se fait rare. Aussi la conclusion est-elle facile à tirer : dans une période de crise économique, il est difficile d'améliorer les conditions de travail ou de salaire ou même de défendre les positions acquises.

Il s'ensuit aussi logiquement qu'au cours des crises économiques le nombre des grèves diminue en général, le chiffre des grèves offensives baisse et l'issue est essentiellement défavorable à l'ouvrier. Sans laisser de place à aucun doute, la statistique nous fournit les conclusions que l'on doit admettre comme exactes. D'après la statistique des grèves, dressée par les soins de la *Commission Générale,* de 1892 à 1895, le nombre des grèves offensives était bien inférieur à celui des grèves défensives et la proportion pour 100 des grèves terminées par le plein succès des ouvriers ne constituait qu'un minimum. De 1890 à 1901, en moyenne, 45,9 °/₀ des grèves se terminèrent par un succès ; en 1894, la proportion tomba à 27,8 °/₀. Des 131 grèves faites en 1894, 38 seulement étaient offensives ; par contre, 91 étaient défensives. Des premières 31,6, des secondes 26,3 °/₀ se terminèrent par le succès complet des ouvriers.

Le tableau page 460 nous permet de connaître l'aspect que prend la lutte économique pendant les années de prospérité. On y indique d'abord le nombre total des grèves et leur résultat calculé pour cent, puis on divise les grèves suivant leur caractère défensif ou offensif et l'on donne leur issue calculée, également pour cent, dans ces deux catégories :

Si certaines années la somme des grèves offensives et défensives ne concorde pas avec la somme totale des grèves, c'est que les syndicats n'ont pu fournir des données plus précises pour toutes les grèves. Un coup d'œil suffit pour se convaincre que la possibilité pour les syndicats de remplir leur office principal dépend complètement de l'état des affaires. Dans les années de prospérité le nombre des grèves double ou triple, les grèves offensives prédominent et leur issue est en majorité favorable à l'ouvrier. En 1898, 54,1 °/₀ des grèves se sont terminées par le plein succès des prolétaires.

Dès que la crise a commencé à se faire sentir, le nombre

ANNÉES	NOMBRE DES INDUSTRIES ATTEINTES PAR DES GRÈVES	NOMBRE DES GRÈVES	RÉSULTAT °/₀			ESPÈCE ET ISSUE DES GRÈVES							
						GRÈVES OFFENSIVES				GRÈVES DÉFENSIVES			
							RÉSULTAT °/₀				RÉSULTAT °/₀		
			Succès	Succès partiel	Insuccès	NOMBRE	Succès	Succès partiel	Insuccès	NOMBRE	Succès	Succès partiel	Insuccès
1890-91	27	226	20.7	39.4	34.3	147	36.7	40 2	20 4	79	16.5	37 9	31.6
1892	21	73	34.2	20.5	43.9	20	30 0	30 0	40.0	53	35.8	17.0	45.3
1893	26	116	44.0	21 6	32.7	37	48 7	29 7	21.7	79	41.8	17 8	37.9
1894	27	131	27.8	28.7	39.5	38	31.6	39 5	28 9	91	25 3	24.2	44.0
1895	29	204	45.0	15 4	38 6	109	57.0	18.0	25.0	94	32.0	12.7	53.2
1896	40	483	48.0	25.3	21.9	332	54.2	28,3	14,5	151	34.4	18.5	38.4
1897	37	578	47.1	25,3	26.6	330	53 3	30 6	16.1	248	38.7	18.2	40.7
1898	44	985	54.1	21.7	22.1	477	50.9	32 7	13.7	505	57.0	11.4	29.8
1899	40	976	53,7	21.0	21 8	542	56 6	25.4	14 0	430	50 5	15.3	31.9
1900	45	852	44 1	25 3	25.5	514	46.1	31.3	19.0	338	41 4	16,2	36.4
1901	49	727	36,8	23 6	32 6	291	37.5	31.6	28 9	436	36.2	18.1	35.1
		5.351	45.9	23 9	30.4	2 828	47 3	29.7	17 3	2.906	40 3	16,1	34.4

des grèves tombe. En 1899, on compte encore 976 cessations de travail, l'année suivante 852, mais en 1901, on signale 436 grèves défensives contre 291 grèves offensives. En 1900, 44,1 °/₀ des grèves sont encore victorieuses, l'année suivante la proportion tombe à 36,8 °/₀. Au cours de ces deux années, la proportion pour cent des grèves victorieuses est inférieure à la moyenne des 12 dernières années.

On peut regretter vivement les effets désastreux que la crise économique exerce sur la vie syndicale, il faut pourtant s'en accommoder. Les inconvénients les plus graves peuvent être atténués par l'extension du système d'assistance et par les progrès de la discipline. Dans les périodes de crise on a fortement recours aux Unions pourvues de bonnes institutions de prévoyance et ce sont cependant celles qui ont le moins à souffrir de la retraite des adhérents. Si les membres d'un syndicat sont suffisamment disciplinés, bien des cessations de travail ne se produiront pas au moment où elles ne peuvent nuire au patron et où même celui-ci les appelle de ses vœux. Il faut avouer que les syndicats allemands se sont efforcés de mettre à profit les leçons que leur a données la dernière crise. Si, à quelques exceptions près les organisations corporatives ne sont pas aussi développées qu'il serait nécessaire pour supporter la crise sans avoir à sacrifier leur action, on n'en doit pas moins constater qu'il y a en ce sens progrès incontestable. Alors même que les syndicats, seraient parfaitement organisés, il serait toujours impossible de détruire complètement l'influence désastreuse de la crise. Cette conviction doit amener la classe ouvrière à ne pas se contenter de consacrer uniquement ses forces à la lutte corporative, mais à se ménager encore une influence suffisante sur la législation de façon à provoquer une réglementation rationnelle de la production et par suite la suppression même des crises économiques.

KARL LEGIEN.

(Traduit par Léon Remy.)

LES COOPÉRATIVES

· FRANCE

Du Congrès d'Amiens au Congrès de Sotteville

Il y a bientôt un an, dans le numéro du 1er septembre 1902, l'article de notre camarade Jullien sur la Fédération Coopérative de la Région Parisienne et sur les congrès où elle fut organisée, fixait l'état du mouvement coopératif à cette époque, puisque tout l'intérêt du mouvement était alors concentré autour de cette fédération naissante. Aujourd'hui c'est encore à l'étude du développement de l'esprit fédératif qu'il faudrait revenir pour exposer avec exactitude les progrès ou les regrès récents du mouvement, pour expliquer les succès remportés ou les échecs subis, pour établir enfin des prévisions sérieuses sur l'avenir de l'organisation coopérative de la classe ouvrière en France.

Mais il est difficile de donner une idée d'ensemble sur l'état actuel de ce mouvement fédératif. La coopération ouvrière semble obéir à des tendances de décentralisation dont on peut trouver la cause dans l'esprit de défiance et de particularisme qui, jusqu'à ces dernières années, animait encore la presque totalité des organisations coopératives. La fédération régionale — où les sociétés fédérées perdent le minimum de leur autonomie puisqu'elles peuvent, étant donné l'exiguïté du territoire intéressé, administrer, contrôler, surveiller plus efficacement l'organisme entre les mains duquel elles remettent une partie de leurs pouvoirs — semble être le premier degré nécessaire de tout développement fédératif de la coopération ouvrière en France. Or c'est une série de monographies des différentes fédérations régionales qui seule peut mettre le lecteur au courant du mouvement et ces monographies doivent, pour être sincères, être faites par ceux qui ont vécu la vie des fédérations et qui ont travaillé soit à les organiser, soit à les faire vivre. Il y a généralement, même dans les organisations naissantes, tant de travail dépensé, tant de

discussions soutenues, tant de luttes menées contre les préjugés, l'inertie ou la mauvaise foi, et souvent aussi les malentendus, les incidents imprévus, l'influence des tempéraments individuels ont eu sur les résultats obtenus une si grande importance, que la seule étude des documents et des témoignages ne permet pas à celui qui n'a pas été mêlé à la vie d'une organisation, d'en avoir une idée assez nette pour qu'il ose de bonne foi la communiquer aux lecteurs. Nous nous efforcerons donc, par la suite, d'obtenir de première main une série de monographies sur les fédérations régionales coopératives qui, au nombre de 10 ou 12, se partagent aujourd'hui les meilleurs éléments de la coopération française.

Aujourd'hui notre besogne est différente et nous nous bornerons à entretenir les lecteurs du *Mouvement Socialiste* de ce que l'on est convenu d'appeler la partie morale du mouvement coopératif. Nous rappelons qu'en France, comme en Angleterre (1), les organes fédératifs qui groupent les sociétés pour leurs intérêts moraux, sont différents de ceux qui les groupent pour leurs intérêts économiques : En France les coopératives ouvrières et socialistes se groupent d'une part économiquement dans les Fédérations régionales, et d'autre part morale ment dans la Bourse nationale des coopératives socialistes. A côté de la Bourse et des Fédérations régionales, les coopératives moins ouvrières et moins socialistes se groupent moralement dans l'Union coopérative et économiquement dans l'Office coopératif de renseignements commerciaux.

Il faut souhaiter que l'importance des Organes moraux de la Coopération Française diminue devant celle des Fédérations économiques. Nous ne voulons pas dire que leur action soit en ce moment ou nulle ou mauvaise ; c'est à eux, nous le savons qu'incombe encore aujourd'hui la tâche de fixer la doctrine, de lancer le mouvement dans des voies nouvelles, de faire la propagande générale, de défendre la coopération devant les pouvoirs publics ; mais il est certain que tout cela

(1) En Angleterre l'Union coopérative est l'organe moral des coopératives pour tout le Royaume-Uni. La Wholesale anglaise (C. W. S.) est la Fédération économique des sociétés anglaises, la Wholesale Ecossaise (S. C. W. S.) est la Fédération économique des Sociétés écossaises.

pourra d'ici peu être plus efficacement fait ou par les Fédérations elles-mêmes, ou par un organe plus vaste émané d'elles, et qu'un état d'équilibre régnera dans le mouvement coopératif le jour où l'influence des personnes, toute puissante dans les organes moraux où les responsabilités à prendre sont légères, sera remplacée par la volonté collective des sociétés qui seule mène une fédération où, du fait de l'importance des intérêts engagés, les responsabilités sont trop lourdes pour être assumées par de simples individualités.

***

Les lecteurs du *Mouvement socialiste* se souviennent que la Bourse des Coopératives socialistes qui, un moment, avait essayé de devenir une fédération économique nationale, revint rapidement à son rôle d'organe moral, laissant aux sociétés parisiennes, le soin de faire elles-mêmes une Fédération régionale (1). Le congrès des sociétés parisiennes pour la création de cette fédération eut lieu à Paris les 19 juin et 20 juillet (2). Il en sortit une fédération vivante qui n'a fait que croître depuis lors.

La Bourse, continuant le rôle qu'elle avait joué jusque-là, s'occupa d'organiser le 3e Congrès de la Coopération socialiste. Amiens, où le mouvement ouvrier a pris depuis quelques années une rapide extension, fut choisi pour la tenue de ce Congrès, qui eut lieu les 1er et 2 novembre 1902. 54 sociétés coopératives de consommation, 13 sociétés de production et le syndicat des employés des coopératives y prirent part.

Il faut reconnaître que les questions portées à l'ordre du jour du congrès d'Amiens n'étaient pas d'un intérêt capital pour le mouvement coopératif, que les rapports présentés avaient été souvent insuffisamment étudiés et qu'aucune résolution importante ne fut prise au cours des délibérations. Mais l'éclat du congrès fut rehaussé par les fêtes données par la coopérative d'Amiens « l'Union ». L'exemple de l'admirable organisation coopérative des ouvriers amiénois, l'en-

(1) Voir n° 80, 26 avril 1902.

(2) Voir n° 103, 1er septembre 1902.

thousiasme qui ne cessa de régner au cours des réceptions et des banquets profitèrent plus aux délégués que leur participation aux séances un peu ternes du congrès. Et d'ailleurs dans un mouvement à son début, comme le mouvement de la coopération ouvrière de France, ne doit-on pas considérer les congrès comme des réunions de propagande et non comme des assemblées délibérantes d'où sortent des arrêts pris en toute connaissance de cause sur des points bien définis. Le premier rôle des congrès est de réunir des militants, de leur apprendre à envisager les intérêts généraux du mouvement, d'atténuer dans leurs esprits l'importance des intérêts particuliers avec lesquels, dans la besogne de chaque jour ils sont immédiatement aux prises, de créer chez eux une conscience collective par l'influence mutuelle qu'ils exercent les uns sur les autres, de leur faire oublier, dans un moment de joyeux enthousiasme les sacrifices, les luttes et les fatigues et de préparer ainsi de nouvelles énergies et de nouveaux dévouements. A cet égard l'œuvre du congrès d'Amiens ne fut pas vaine.

Les questions qui figuraient à l'ordre du jour étaient les suivantes :

1° Rapport de la Commission d'Assurance. — Rapporteurs : Béguin et Mordant ;

2° Rapport sur la Pharmacie Coopérative. — Rapporteur : Duparchy ;

3° Rapport de l'Union syndicale des employés de coopératives. — Rapporteur : le délégué du syndicat Prothin ;

4° Rapport sur la création d'un service de renseignements commerciaux, de statistique et de comptabilité. — Rapporteur : Marie ;

5° Rapport sur la Meunerie Coopérative. — Rapporteur : Bertrand ;

6° Rapport sur la création d'un Orphelinat des coopératives de consommation. — Rapporteur : Béguin.

Première Question. — *Assurance coopérative.* — L'assurance coopérative toujours à l'état de projet depuis le congrès de Paris (1900) où elle fut votée en *principe*, revient à chaque congrès. L'œuvre à mettre debout est colossale et il est

possible que dans sa forme actuelle la question reste quelques années encore sans avoir de solution définitive. Le projet prévoit la création d'une Société d'assurance ordinaire, à primes fixes dont les bénéfices serviraient à la création de coopératives de production. Le but de l'assurance est coopératif, les moyens employés pour y arriver sont capitalistes. Il est possible que « la fin justifie les moyens », mais beaucoup de sociétés, les sociétés du Nord et du Nord-Ouest, en particulier, auraient préféré une forme plus coopérative d'assurance mutuelle, dont le but aurait été non de trouver des fonds pour créer de toutes pièces des sociétés de production, mais tout simplement de faire bénéficier les sociétés et les coopérateurs assurés d'une réduction sur les primes payées actuellement aux sociétés capitalistes d'assurance.

Dans la forme d'assurance à primes fixes, l'Etat exige la souscription d'un capital de garantie de 200.000 francs dont le quart doit être versé dans une caisse de l'Etat. La souscription d'une aussi forte somme est un obstacle à la réalisation du projet actuel de la commission d'assurance. Depuis 3 ans, et malgré une propagande active, 40.000 francs seulement ont été souscrits.

Au congrès d'Amiens la plupart des délégués parlèrent néanmoins en faveur du projet d'assurance à prime fixe, l'ordre du jour suivant fut voté :

« Et le Congrès de la Coopération socialiste tenu à l'Hôtel-de-Ville d'Amiens le 1er novembre 1902, décide que l'assurance coopérative est créée.

Les délégués présents s'engagent à faire voter des actions par les sociétés qui les ont mandatés au prorata de leurs membres, avec un minimum de deux parts de cent francs par cent sociétaires, — dont le versement du quart immédiatement exigible. »

Pour mettre en relief ce principe que les sociétés de production doivent en dernier ressort être possédées et dirigées par les organisations ouvrières, le délégué de la *Coopération-Socialiste* proposa l'addition suivante qui fut acceptée.

« La part de bénéfices de l'assurance afférente à la création ou à la subvention de coopératives de production sera con-

vertie en souscription d'action qui seront réparties entre les sociétés de consommation au prorata de leurs versements sur le capital de l'assurance. Les subventions ne pourront aller qu'aux coopératives de production dont la plus grande partie du capital sera possédé par des organisations ouvrières : coopératives de consommation ou syndicats ouvriers. »

Deuxième Question. — *Pharmacie Coopérative.* — Nous avions présenté en 1901 au congrès de Lille (2e congrès de la coopération socialiste) un rapport où nous indiquions aux sociétés coopératives comment elles pouvaient ouvrir une pharmacie à l'usage de leurs sociétaires. Un arrêt de la Cour de Cassation de décembre 1900 autorisant les sociétés de secours mutuels à vendre contre argent comptant les médicaments à leurs sociétaires, il était facile pour une société coopérative d'ouvrir une pharmacie en créant une société de secours mutuels entre ses membres.

Quelques camarades craignant l'introduction des idées mutualistes dans les coopératives, combattirent à Lille notre rapport et comptant sur les bonnes dispositions des tribunaux en faveur des coopératives, proposèrent de faire ouvrir simplement par une société coopérative une pharmacie, de laisser agir le syndicat de défense des pharmaciens, et de pousser l'affaire jusqu'en cassation. On espérerait établir ainsi définitivement une jurisprudence en faveur des pharmacies coopératives. — Cette opinion l'emporta et les conclusions de notre rapport ne furent acceptées qu'en principe par le congrès de Lille. Il fut décidé que la question reviendrait au congrès suivant et que dans l'intervalle la Bourse aurait à rechercher une société coopérative disposée à ouvrir une pharmacie et à se laisser poursuivre par les pharmaciens. Les délégués présents à Lille promirent le concours de leurs sociétés pour supporter à frais communs le procès.

Mais aucune action sérieuse ne fut faite en ce sens après le congrès de Lille. Aucune société parisienne ne voulut tenter l'aventure, et les sociétés du Nord, sur lesquelles comptaient les camarades parisiens, décidèrent de ne rien faire avant d'avoir en caisse une somme, versée par les sociétés sœurs, suffisante pour subvenir aux frais du procès.

A la réunion des commissions nommées par le congrès de Lille, qui eut lieu à Paris le 31 mars 1902, il fut décidé que la société serait désignée au congrès d'Amiens.

Le rapport déposé au congrès d'Amiens sur la question de la Pharmacie Coopérative était confus et ne semblait pas tenir compte des décisions antérieures du congrès de Lille et de la réunion du 31 mars. Le rapporteur y reposait la question de principe, et présentait aux délégués le questionnaire suivant qui eut dû être auparavant envoyé aux sociétés :

1° Êtes-vous partisan de la pharmacie coopérative établie directement par les coopératives de consommation, telle que l'a décidé le congrès de Lille et l'assemblée générale du 31 mars 1902 ;

2° En cas de procès voulez-vous prendre votre quote-part des frais pour ne pas accabler la coopérative qui tentera l'essai ?

3° Voulez-vous tenter l'essai de cette pharmacie coopérative en assumant toute la responsabilité, afin de pouvoir établir la jurisprudence ?

La question de principe revenant en discussion, nous en profitâmes pour exposer à nouveau les avantages de la solution mutualiste proposée par nous au précédent congrès, nous fîmes remarquer que trois sociétés (1) l'avaient déjà adoptée et que grâce à elle trois pharmacies coopératives allaient sous peu fonctionner en France. Mais nos efforts furent vains, et, malgré les paroles de notre camarade Lucas, qui fit ressortir au congrès qu'un jugement récent avait condamné une société coopérative, la société de Trignac, pour ouverture d'une pharmacie, les antimutualistes se montrèrent irréductibles, et l'on décida qu'une société tenterait une fois encore l'expérience. Mais les coopératives du Nord, voyant qu'aucune somme n'avait encore été souscrite pour les frais du procès, et craignant d'avoir à les supporter seules, informèrent le congrès qu'elles se désintéressaient de la question. Aucune

(1) Ces trois sociétés sont : *La Solidarité de Cherbourg*, dont la pharmacie fonctionne depuis un an, l'*Egalitaire* (3000 sociétaires) et la *Revendication* de Puteaux (4000 sociétaires) dont les pharmacies ouvriront d'ici peu. Les statuts de la pharmacie de l'*Egalitaire* ont été entièrement approuvés par le Ministère de l'Intérieur.

autre société ne désirant s'engager à leur place, on ne put que voter encore une fois le *principe* du rapport en en remettant à plus tard la réalisation. Les délégués s'engagèrent une fois encore à obtenir le concours de leurs sociétés respectives pour couvrir les frais du procès.

Au cours de la discussion, le délégué de la Coopération Socialiste fit remarquer que si l'on condamnait la solution mutualiste de la question de la Pharmacie Coopérative le seul moyen d'aboutir était d'arriver à transformer la législation sur la matière ; et que, puisqu'une loi était pendante sur l'exercice de la pharmacie en France, il fallait entreprendre auprès des pouvoirs publics une action pour qu'une clause soit introduite dans cette loi, conférant aux sociétés coopératives le droit d'ouvrir des pharmacies à l'usage de leurs membres. Une proposition faite en ce sens fut votée par le congrès.

On a dernièrement reparlé à la Chambre du projet de loi sur l'exercice de la pharmacie en France. Un rapporteur a été nommé, le Conseil d'administration de la Bourse doit saisir cette occasion pour mettre en pratique les décisions du congrès d'Amiens.

Troisième Question. — *Les employés des coopératives.* — Au précédent congrès, à Lille, les employés avaient présenté une pétition où ils demandaient que de bonnes conditions de travail leur soient faites dans toutes les sociétés coopératives. Cette pétition ne fut pas discutée, et la question fut renvoyée au congrès suivant.

Dans la plupart des sociétés coopératives ouvrières, les employés ont des conditions de travail meilleures et des salaires plus élevés que chez les commerçants, mais leur sort peut encore être amélioré sur bien des points. La société coopérative qui doit être considérée comme un organe socialiste de distribution fonctionnant déjà dans la société actuelle, ne peut traiter ses employés comme des salariés ordinaires. Elle doit au contraire tendre à apporter une solution socialiste à la question des rapports à établir entre le travailleur et l'organisation qui l'emploie.

Comment maintenir la discipline nécessaire au fonction-

nement d'une société coopérative tout en donnant une large liberté aux travailleurs ? Quels sont les droits et les devoirs de ceux-ci ? Qui tranchera les conflits entre eux et l'administration ? Quel rôle doit jouer le syndicat ? Toutes ces questions se présentent et se résolvent peu à peu et une sorte de code du droit ouvrier dans la coopération s'élabore au jour le jour. Les résolutions prises au congrès d'Amiens, bien qu'insuffisamment étudiées, ne furent pas sans importance.

Dans son rapport le syndicat des employés de coopératives demandait :

Le repos hebdomadaire. Un dimanche sur deux, les autres jours en semaine.

L'unification de la journée de travail à 9 heures.

A travail égal, salaire égal.

Un minimum de salaire de 6 francs par jour.

L'obligation des employés à être syndiqués.

Le placement du personnel par le syndicat.

Toutes ces propositions furent acceptées par le Congrès. La plupart étaient déjà en vigueur dans les sociétés coopératives.

Le congrès alla même plus loin et sans discussion approfondie décida de donner aux employés voix délibérative dans les conseils d'administration : décision grosse de conséquences. Il n'y a pas en ce moment dans la coopérative ouvrière d'idée nette sur cette question, rappelons que les coopératives anglaises se sont toujours montrées hostiles à l'entrée des employés dans les conseils ; en France beaucoup de militants voient avec défiance que la direction d'une société coopérative dont le rôle est de satisfaire les intérêts généraux de la collectivité des consommateurs puisse être influencée par les intérêts individuels et forcément antagonistes des travailleurs employés.

Voici le texte de la résolution votée par le congrès :

Le Congrès,

Dans l'intérêt même de chaque société, en particulier, et afin de contribuer à l'extension raisonnée de la Coopération ouvrière, en général :

1° Estime que la collaboration constante la plus étendue doit exister entre le Conseil d'administration et le personnel des employés des coopératives, que ces derniers, notamment, doivent toujours être à même de prendre une part effective aux séances des Conseils d'administration et de contrôle, et y avoir des représentants, *avec voix délibérative* ;

2° Préconise, d'autre part, que la préférence, pour le choix des employés des Coopératives, doit toujours être donnée aux organisations syndicales vraiment ouvrières et plutôt aux travailleurs les plus en butte aux procédés du patronat, afin de les rendre indépendants de son exploitation et d'en faire d'actifs propagandistes des idées chères au prolétariat conscient et organisé ;

3° Adopte, pour le surplus, les autres revendications des employés des Coopératives : repos hebdomadaire ; unification de la journée de travail ; à travail égal, salaire égal ; minimum de salaire basé sur celui des syndicats locaux ;

4° Dit, en particulier, que toute Coopérative gérée par des travailleurs ne doit pas attendre d'y être forcée par les pouvoirs publics pour établir le repos hebdomadaire.

Quatrième Question. — *Meunerie coopérative.* — Le rapport présenté au congrès n'offrait aucun intérêt. Il défendait la meule contre le cylindre, la meunerie hydraulique contre la meunerie à vapeur. La discussion qui suivit fut heureusement plus intéressante. Le citoyen Malbranque, secrétaire général de la Bourse du travail d'Amiens, réfuta avec éloquence les conclusions du rapporteur, et conclut à l'établissement de meuneries régionales.

Le citoyen Poullain, délégué de la Solidarité sottevillaise, vint exposer au congrès que sa société venait de louer un moulin, de le faire transformer et que d'ici peu, on y écraserait 30 quintaux de blés par jour. Les farines seraient consommées par la Solidarité sottevillaise et les sociétés de la Fédération du N. O., les résidus de la mouture serviraient à l'élevage des porcs pour ces sociétés (1).

(1) Le moulin de la Solidarité sottevillaise fonctionne aujourd'hui d'une façon très satisfaisante.

Après les paroles des délégués du Pas-de-Calais et de la Fédération du Nord, la résolution suivante fut votée à l'unanimité.

« Le Congrès d'Amiens, constatant que la question de la Meunerie coopérative ayant déjà reçu un commencement de solution par la Solidarité sottevillaise, que d'autres organisations ont à l'étude la création de moulins coopératifs, émet le vœu que les Sociétés coopératives de consommation se fédèrent par région afin de pouvoir créer des moulins coopératifs et entrer ainsi en relations avec le prolétariat agricole et souhaite que les premiers fonds de l'assurance coopérative servent à aider ces organisations. »

Cinquième Question. — *Service de renseignements commerciaux, statistique et comptabilité.* — Le citoyen Marie, dans le rapport bien étudié qu'il présentait sur cette question, montrait les avantages que la coopération ouvrière pouvait retirer de la création d'un Bureau de renseignements commerciaux, chargé de fournir, soit aux sociétés isolées, soit aux fédérations, des renseignements sur l'état des marchés, sur les modes d'achat et sur les fournisseurs. Actuellement la plupart des coopératives achètent à des maisons de deuxième et troisième ordre parce qu'elles ont des connaissances commerciales insuffisantes et qu'elles se contentent des offres que des représentants à tout faire leur apportent à leur siège. Le rôle des Fédérations régionales est de remédier à cet état de choses, non seulement la Fédération obtient des conditions meilleures parce qu'elle traite des affaires plus importantes que les sociétés isolées, mais encore il est relativement facile de mettre à sa tête pour l'administrer des coopérateurs capables, qui, débarrassés des soucis de l'administration intérieure d'une société, peuvent entièrement se consacrer à la recherche de bonnes maisons à l'étude des marchés et des modes d'achat.

Il est certain qu'au dessus de ces fédérations, un bureau de renseignements peut encore leur faciliter la tâche en centralisant les renseignements obtenus par les différentes fédérations ou par les sociétés et en procédant à des enquêtes générales sur les lieux de production, mais il peut encore faire

plus et par des relations permanentes avec les syndicats ouvriers et les Bourses du travail, il lui est possible de faire connaître aux coopératives ouvrières la condition matérielle et morale des travailleurs employés dans les maisons où elles se fournissent et de leur permettre ou d'agir par pression en faveur de ceux-ci ou de ne pas se rendre complice de l'exploitation qu'ils subissent.

Le rapport du citoyen Marie demandait en outre qu'à l'intérieur du Bureau des renseignements commerciaux fonctionnât un *service de comptabilité* et un *service de statistique* : un service de comptabilité chargé d'instruire les administrateurs généralement ignorants en cette matière, d'établir pour les sociétés des types simples de comptabilité et à l'occasion de leur fournir des comptables ; un service de statistique chargé de recueillir et de centraliser tous les documents intéressant la situation morale et financière des sociétés de consommation, des fédérations et des sociétés de production.

Le rapport du citoyen Marie fut accepté par le congrès. Il fut décidé que la question du bureau des renseignements commerciaux serait étudiée pendant l'année par la Bourse des coopératives qui apporterait au congrès suivant un projet définitif d'organisation. Le citoyen Béguin proposa en outre qu'un concours soit ouvert entre les comptables pour l'établissement d'un type simple de comptabilité coopérative. Cette proposition fut adoptée.

6e Question. — *Création d'un orphelinat des coopératives de consommation.* — Le congrès prit peu d'intérêt à l'étude de cette dernière question. Beaucoup de militants pensaient qu'il était inutile d'ajouter encore au travail de la Bourse, et qu'il n'était pas de bonne tactique de chercher à créer une œuvre nouvelle, dont la nécessité n'était pas urgente, alors que d'autres œuvres, telles que l'Assurance coopérative, l'organisation du Bureau des renseignements réclamaient tous les soins et toute l'activité des administrateurs et des militants de la Bourse.

Le rapport du citoyen Béguin prévoyait la création d'un orphelinat sur le modèle des Orphelinats des Chemins de fer ou des Coopératives de production adhérentes à la chambre

consultative. Il fut à peine discuté, aucune résolution ne fut votée.

Après l'adoption d'un certain nombre de vœux, et la fixation du Congrès suivant à Sotteville-lez-Rouen, le Congrès prit fin sur un discours du citoyen Sohier, maire d'Houplines (Nord), et président de la dernière séance.

***

Depuis le Congrès d'Amiens, aucun fait important et digne d'être exposé en détail au lecteur n'a marqué la vie de la Bourse. Elle se réorganisa définitivement suivant la loi de 1901, sur les associations.

Après la réorganisation, la nomination du Conseil d'administration fut l'occasion d'une lutte vigoureuse qui ne fut pas seulement une lutte de personnes.

La loi sur les patentes vint en discussion à la Chambre sans que la Bourse ait pris position, sans qu'aucune action n'ait été menée au parlement. Elle laissa le Comité Central de l'Union Coopérative agir seul, et lui permit ainsi de recueillir tout le bénéfice d'une campagne qu'elle était à même, grâce à ses relations avec les Partis socialistes, de mener avec succès.

A l'heure actuelle la Bourse est tout entière à la préparation du 4e congrès de la coopération socialiste qui se tiendra à Sotteville le 15 août prochain. Sotteville est le centre d'une des meilleures fédérations coopératives régionales, la Fédération du Nord-Ouest. A Sotteville même se trouve une des plus belles sociétés ouvrières de consommation de France : la Solidarité sottevillaise.

Le congrès de Sotteville s'annonce comme devant être brillant par le nombre des sociétés représentées.

Les sociétés de la Seine-Inférieure, les sociétés parisiennes, les sociétés de la Somme et du Pas-de-Calais, la Fédération Bretonne, et, il faut l'espérer, les Fédérations du Nord et des Ardennes, enverront des délégués. A l'ordre du jour figurent deux questions importantes : L'organisation définitive du Bureau des renseignements commerciaux, et l'étude des rapports qui doivent exister entre la consommation et la production coopératives.

Le Bureau des renseignements commerciaux doit être

organisé de façon à pouvoir un jour être transformé en un organe interfédéral, reliant entre elles les Fédérations régionales. Simple agence de renseignements dans les débuts, c'est à lui qu'incombera bientôt, s'il se fonde en conformité avec l'esprit actuel des fédérations, la tâche de passer pour l'ensemble de celles-ci de grands marchés pour les articles de consommation uniforme et courante sur les différents points du territoire (légumes secs, pâtes alimentaires, cafés, thés, etc., etc.) S'il veut atteindre ce but, il faut qu'il suive l'exemple des Fédérations régionales qui ont été fondées par les sociétés elles-mêmes et qui n'ont pas été créées de toute pièce à l'extérieur pour leur être imposées par la suite. Il faut, en un mot, que le Bureau de renseignements commerciaux soit un bureau *interfédéral* émanant directement des fédérations régionales, comme celles-ci émanent des sociétés qui les composent. A cette condition seule sortira du Congrès de Sotteville un organisme viable, dont le développement aura sur les progrès de la coopération ouvrière une influence capitale.

La question des rapports entre la consommation et la production coopératives vaudrait à elle seule d'occuper tout le Congrès. En France surtout, où les Coopératives autonomes de production sont relativement puissantes, où des travailleurs conscients croient pouvoir s'émanciper à quelques-uns en créant une société de production où les projets les plus fantastiques rallient les meilleurs éléments du prolétariat, il est indispensable qu'un peu de lumière se fasse sur cette question dans l'esprit des militants ouvriers. Le moment est favorable. Grâce à la propagande faite sur ce point, grâce aux délégations de camarades au congrès de Manchester, les coopérateurs commencent à avoir des idées plus nettes sur cette question. Dans une dernière assemblée de la Bourse, le principe que « la production devait être faite par les sociétés de consommation fédérées » fut voté à la presqu'unanimité. Et si, comme nous l'espérons, ce principe triomphe au prochain congrès, la doctrine et la méthode coopératives feront de ce fait un pas décisif en avant.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats du 4e congrès de la coopération socialiste. Ph. LANDRIEU.

LE DROIT OUVRIER

Les Syndicats des travailleurs municipaux et la jurisprudence.

Le jugement rendu, le 8 juillet dernier, par la 9e chambre du tribunal correctionnel de la Seine (1) n'est guère de nature à détruire la mauvaise réputation que les juges ont acquise dans la classe ouvrière. Si la thèse adoptée par ce jugement prévalait en jurisprudence, les catégories, chaque jour plus nombreuses, des travailleurs employés par les régies des services publics, se trouveraient mises hors du droit commun, dépouillées de la liberté syndicale reconnue aux ouvriers de l'industrie privée.

Le Syndicat des Égoutiers de la Ville de Paris, estimant qu'il avait été diffamé par l'*Eclair*, assigna le gérant de ce journal en police correctionnelle. Mais, à la barre du tribunal, l'avocat du journal soutint que la citation n'était pas recevable, parce que le Syndicat des Égoutiers, étant illégal, n'avait pas d'existence juridique, ni par suite le droit d'ester en justice. Cette opinion, après conclusions conformes du ministère public, a été sanctionnée par le tribunal.

J'ai critiqué ici même (2) la circulaire récente par laquelle M. Combes, s'inspirant d'un avis de M. Vallé, avait prononcé l'illégalité des syndicats de cantonniers. Les raisons invoquées par cette circulaire pour refuser la liberté syndicale aux cantonniers sont, à peu de choses près, celles que le tribunal correctionnel de la Seine fait valoir pour nier aux égoutiers le droit de se syndiquer : juges et ministres rivalisent d'étroitesse de vue dans l'interprétation de la loi du 21 mars 1884. Je prie donc mes lecteurs de se reporter à mon précédent article, et je me bornerai, malgré l'importance du jugement de la 9e chambre, à en faire un rapide commentaire.

Le jugement, comme la circulaire, adopte l'interprétation restrictive que la Cour de Cassation a donnée de la loi de 1884, dans son fameux arrêt du 27 juin 1885 (Sirey, 1887,

---

(1) Voir *Gazette des Tribunaux*, 9 juillet 1903.

(2) *La politique syndicale du ministère Combes* (15 mai 1903). Voir également : Jules Uhry : *Les Travailleurs et la loi de 1884*, *Mouvement Socialiste*, 11 janvier 1902.

1, 281). La Cour suprême, on s'en souvient, appelée à se prononcer sur la validité d'un syndicat professionnel de médecins, le déclara illégal. Elle prétendit que les travaux préparatoires, aussi bien que le texte de la loi, prouvaient « la volonté du législateur d'en restreindre les effets à ceux qui appartiennent soit comme patrons, soit comme ouvriers ou salariés, à l'industrie, au commerce et à l'agriculture, à l'exclusion de toutes autres personnes et de toutes autres professions ». La Cour de cassation argumentait ainsi :

« D'une part dans l'article 6 elle (la loi) réserve les droits qu'elle confère aux seuls syndicats de patrons et d'ouvriers ; d'autre part dans l'article 3 elle limite l'objet de ces syndicats à l'étude et à la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles, refusant ainsi le droit de former des syndicats à tous ceux qui n'ont à défendre aucun intérêt industriel, commercial ou agricole, *ni par suite aucun intérêt économique se rattachant d'une façon générale à l'un des intérêts précédents.* »

Depuis cet arrêt une loi spéciale (30 novembre 1892) a reconnu aux médecins le droit de constituer des syndicats ; la loi du 1er juillet 1901 a fait de la liberté des associations un principe de droit commun, mais la Cour de cassation n'en persiste pas moins dans son interprétation restrictive du mot « économiques » (1). Je ne veux pas revenir ici sur la critique, souvent faite, de cette interprétation et je comprends parfaitement que des magistrats, qui mettent tout leur amour-propre à éviter la « cassation » ne se soient pas laissés convaincre par les arguments décisifs que Me Manoury, l'avocat du syndicat, a invoqués contre cette jurisprudence de la Cour suprême.

Mais, à supposer même que cette jurisprudence défie toute critique, c'est l'étendre abusivement que d'appliquer aux syndicats de cantonniers ou d'égoutiers la condamnation portée par la Cour de cassation, avant 1892, contre les syndicats de médecins. Pour refuser aux médecins le droit de se syndiquer, la Cour de cassation invoquait un double motif : elle leur objectait d'abord qu'ils n'étaient ni des ouvriers ni des patrons ; elle prétendait ensuite que leur art ne rentrait ni dans l'industrie, ni dans le commerce, ni dans l'agricul-

(1) Arrêt de la Cour de cassation (chambre criminelle), 28 février 1902. *Gazette des tribunaux* 1902. II. 2. 81. Voir *Mouvement Socialiste*, n° du 12 mai 1902.

ture et que par conséquent les médecins n'avaient pas à défendre d'intérêts économiques (au sens étroit admis par sa jurisprudence). La première objection ne saurait assurément valoir contre les égoutiers : ils sont évidemment des salariés, et le tribunal ne cherche pas à leur contester cette qualité. Mais on n'est pas mieux fondé à leur opposer la seconde. Dans le commentaire que j'ai fait de la circulaire de M. Combes, j'écrivais ceci :

« On comprendrait à la rigueur que, se fondant sur cette jurisprudence, M. Valle contestât aux professeurs de Lycée délégués ou aux instituteurs primaires le droit de former des syndicats professionnels : s'ils sont salariés, ces travailleurs n'ont pas une profession agricole, commerciale ou industrielle. Mais on n'en saurait dire autant des cantonniers : la construction et l'entretien des routes sont évidemment par nature une industrie ; . . . Si le service de la voie était chose privée la légalité des syndicats de cantonniers ne soulèverait aucune objection. Dès lors, il est évident que si l'on conteste cette légalité au nom de la jurisprudence de la Cour suprême, ce n'est là qu'un argument de pure forme, destiné à masquer *la véritable thèse de la circulaire : C'est parce qu'ils sont des employés de l'Etat, des départements ou des communes* que le Garde des sceaux refuse aux cantonniers le droit de se syndiquer. »

De même, si le tribunal refuse aux égoutiers le droit de se constituer en syndicats professionnels, c'est parce qu'ils sont employés de la Ville de Paris. Le service des égouts, comme l'entretien des routes, est par nature une industrie : et nul doute que si, au régime de la régie on substituait, comme on l'a proposé, le système de l'adjudication, les égoutiers ne puissent se syndiquer. Plus explicite que la circulaire, le jugement de la 9e Chambre reconnaît d'ailleurs que c'est la qualité publique de leur employeur qui s'oppose à la légalité des syndicats de travailleurs municipaux :

« Attendu que la profession d'égoutier, étant, à Paris, exclusivement relative à un service d'hygiène et de salubrité *dépendant de l'administration de la Ville*, ne peut comporter l'étude ou la défense d'aucun intérêt économique, industriel, commercial ou agricole, et par suite ne permet pas à ceux qui l'exercent de constituer un syndicat en vertu de la loi du 21 mars 1884, »

Les mots importants, dans cet « attendu » me paraissent être ceux que j'ai soulignés : « *dépendant de l'administration de la Ville* ». Il est possible que le tribunal eût jugé diffé-

remment s'il s'était trouvé en présence d'un syndicat, recruté non plus parmi les ouvriers d'un service d'hygiène et de salubrité, mais par une exploitation procurant à l'administration des bénéfices importants, une manufacture d'allumettes ou de tapis, par exemple. Telle est du moins la distinction qu'a esquissée le ministère public dans les conclusions qu'il a développées à l'audience. Mais c'est là une distinction bien artificielle. Une industrie ne suppose pas nécessairement la recherche des bénéfices, et c'est précisément la tendance des industries de l'Etat et des villes de pourvoir à certains besoins de la collectivité plutôt que de fournir des ressources au Trésor. D'autre part, l'hygiène et la salubrité publiques ne sont nullement en dehors du domaine industriel : la profession des vidangeurs, pour ne citer que cet exemple classique, concerne l'hygiène et la salubrité publiques, au même titre que le service des égouts : aucun tribunal ne songerait évidemment à contester aux ouvriers vidangeurs le droit de défendre par la constitution d'un syndicat, leurs intérêts industriels, c'est-à-dire les conditions de salaire, de durée, etc., auxquelles s'opérera cet antique mode de vidanges. Les égoutiers, héritiers des vidangeurs par l'établissement et l'extension du « Tout à l'égout » ont comme eux des intérêts industriels (1) à défendre : ce sont les conditions auxquelles ils presteront leur travail pour la vidange moderne de Paris. Prétendre, comme le fait la 9e Chambre, que les égoutiers n'ont pas d'intérêt industriel, ni par suite d'intérêt économique à défendre, c'est formuler une affirmation contraire à la réalité des faits ; c'est masquer, sous des apparences de légalité et de jurisprudence, la thèse réactionnaire, également professée par la circulaire de MM. Combes et Vallé, qui refuse aux employés de l'Etat, des départements et des communes les libertés syndicales (2).

(1) C'est à dessein que je ne parle que d'intérêts industriels, et non d'intérêts économiques, puisque d'après la Cour de cassation il n'y a pas d'intérêts économiques en dehors des intérêts industriels, agricoles ou commerciaux. Il importe de montrer que même en admettant l'interprétation restrictive de la Cour de cassation, le jugement de la 9e chambre est inacceptable.

(2) Le syndicat des égoutiers ayant invoqué par analogie la loi de 1892 qui permet aux médecins de constituer des syndicats professionnels, le tribunal répond que c'est une loi d'exception ; et il

Le jugement du tribunal correctionnel s'inspire à tel point de la circulaire de MM. Combes et Vallé, qu'après avoir refusé aux égoutiers le droit de se syndiquer, il leur reconnaît celui de se constituer en associations conformément à la loi du 1er juillet 1901. Malheureusement, en l'état de la jurisprudence, c'est une concession éphémère.

En effet, la Cour de cassation (1) a décidé que les syndicats nuls en vertu de la loi de 1884 ne pouvaient pas se prétendre licites en vertu de la loi de 1901. A moins de soutenir que le caractère d'une association se détermine par l'appellation qu'il plaît à ses fondateurs de lui donner et non par sa composition et son objet réels, il est impossible que la Cour de cassation, si elle veut rester logique avec elle-même, admette la légalité et la personnalité civile parce qu'il aurait fait sa déclaration non plus à la mairie, mais à la sous-préfecture, conformément à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901, d'un syndicat professionnel, dont elle aurait prononcé l'illégalité et l'inexistence juridique, au nom de la loi de 1884. Le tribunal correctionnel de la Seine, comme M. Vallé, semble ignorer cette interprétation, donnée par la Cour suprême, de la loi du 1er juillet 1901. Nous croyons devoir la leur signaler : il importe que ministres et juges soient éclairés sur les conséquences, sur toutes les conséquences des décisions par lesquelles ils limitent et émasculent les libertés ouvrières.

Raoul Briquet.

---

ajoute que d'ailleurs cette loi refuse aux médecins le droit de se syndiquer contre l'État, les départements et les communes, de sorte que si on l'appliquait par analogie aux égoutiers, leur syndicat serait sans utilité puisqu'il ne pourrait discuter les conditions de travail avec leur unique employeur, la Ville de Paris. On pourrait répondre que dans ce système il resterait toujours aux égoutiers le droit de poursuivre le journaliste qui les a diffamés ; mais il est préférable de répondre avec M. Bourguin que c'est la limitation apportée aux droits des syndicats de médecins vis-à-vis des pouvoirs publics et non pas le droit reconnu aux médecins de former des syndicats qui constitue le véritable caractère exceptionnel de la loi de 1892.

(1) Arrêt du 28 janvier 1902. Précité.

Le Directeur-Gérant : Hubert Lagardelle.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE SIGNE FRÈRES

Le Socialisme et les Élections allemandes [1]

I

Le 25 juin a tenu les promesses du 16. La peur provoquée par les succès prodigieux de la démocratie socialiste a, sauf quelques honorables exceptions, uni tous les partis bourgeois en une phalange hostile. On voulait sauver ce que l'on pouvait.

En 1898, nous avons recueilli 24 mandats pour 96 ballotages, en 1903, 25 seulement pour 119 ballotages. Tel est le recul causé par l'union de tous les partis bourgeois contre nous.

Ceux qui s'illusionnaient espéraient que les partis bourgeois de gauche feraient leur possible pour maintenir au Reichstag une gauche puissante, dût-on même soutenir la démocratie socialiste, puisque le libéralisme avait si lamentablement échoué au premier tour. C'était oublier qu'on se trouvait en présence d'une bourgeoisie atterrée qui préférerait se jeter dans les bras des pires réactionnaires et faire bon marché de tout ce qu'elle prétendait revendiquer.

Ce n'est pas la première fois que le libéralisme allemand se rend ainsi. Son histoire est l'histoire de ses défaites, toujours dues à son irrésolution, à son manque de sérieux et à sa lâcheté, et qui l'ont con-

(1) Nous réunissons sous ce titre deux articles de Bebel et de Kautsky. Bien que le second ait été écrit entre les deux tours de scrutin, avant que les résultats définitifs des élections ne fussent connus, nous croyons devoir soumettre à nos lecteurs les appréciations portées par son auteur sur la victoire des socialistes allemands. Nous donnerons dans un de nos prochains numéros un article documentaire exposant dans le détail le résultat des élections.
(N. D. L. R.)

damné au triste rôle qui le distingue du libéralisme de l'Europe occidentale. Mais si ce n'est pas la première fois qu'il a trahi, jamais il ne l'a fait aussi ouvertement, d'une façon plus capable d'éclairer même l'esprit le plus borné.

Si jusqu'il y a peu de temps il se trouvait encore dans nos propres rangs des gens qui fondaient quelqu'espoir sur ce libéralisme, le supposaient encore viable et susceptible d'action, le 25 juin a dû les guérir radicalement si le 16 ne l'avait déjà fait.

Au début, on put croire que la campagne électorale se poursuivrait sans grande animation, mais le tableau changea à mesure que la démocratie socialiste déploya plus d'énergie dans la lutte et devint plus agressive. La lutte électorale fut chaque semaine plus acharnée et les partis bourgeois se donnèrent le mot d'ordre que, comme des enfants, ils demandaient depuis si longtemps en vain au gouvernement.

Ce mot d'ordre n'émanait pas du gouvernement impérial, il naquit spontanément au cours de la lutte et alla au cœur de tous les bourgeois, d'Eugène Richter à von Normann et Kardorff. Il était le suivant : lutte contre la démocratie socialiste ! Il délia aussitôt toutes les langues, mit en mouvement toutes les plumes et alors commença une campagne de calomnies comme nous n'en avons jamais subie.

Dans aucune des campagnes électorales, menées depuis trente-six ans, pour nommer le Reichstag de l'Allemagne du Nord ou le Reichstag allemand, jamais la tâche que devait remplir l'Assemblée n'a joué un rôle aussi insignifiant. Le seul point que l'on ait abordé dans une certaine mesure dans les discours et les brochures de nos adversaires a été la conclusion des traités de commerce. La grande majorité des candidats

bourgeois n'ont pas soufflé mot des nouvelles propositions concernant l'armée et la flotte, les colonies et les impôts, la politique intérieure et la politique internationale. Ces candidats ont été élus sans que la plus grande partie des électeurs sache quelle position ils prendront dans toutes ces questions. De cruelles désillusions ne manqueront pas de se produire. Par contre, dès les premiers jours où les partis bourgeois sont entrés en campagne, la lutte contre la démocratie socialiste a pris une telle acuité qu'il semblait qu'on fût sur le point de fonder la société future, qu'il s'agissait d'échapper à ce danger à tout prix.

Cette tactique était bien conforme à la situation où se trouvaient les partis bourgeois. Ils n'ont pas d'idéal, sont las de l'opposition ; ils manquent de programme et ne désirent pas en avoir. Mais il est cependant indispensable d'avoir un but si l'on veut s'attacher les masses et ne pas se rendre sans combat. On eut donc recours à celui qui, à ce qu'il semblait, pouvait encore produire son effet sur des classes peu éclairées, et surtout sur le grand troupeau des philistins. On partit en guerre contre les fauteurs de désordres et pour que l'effet fût plus certain, on puisa dans le sac aux citations des Pères de l'Eglise, Eugène Richter, Lorenz et Bürger, on mentit, on calomnia si bien que, comme on dit, la charpente en gémit et que nos compères virent se dresser les cheveux sur la tête.

On disait : la démocratie socialiste n'a pas de patrie, trahit la patrie ; elle trouble ménage et famille, renverse les trônes, prive le peuple de la sainte religion, — reproche qui ne peut que faire très bon effet surtout dans les pamphlets libéraux-nationaux — détruit la propriété, tue la classe moyenne et le métier, bref, elle ne laisse pas pierre sur pierre de l'ordre social ou poli-

tique actuel : Qu'on se défende donc contre elle ! Beaucoup l'essayèrent, ceux qui n'avaient à y perdre que leur misère et leurs dettes.

Mais cela ne suffisait pas. On citait des déclarations exactes ou prétendues telles, mais qui toujours étaient données sans le contexte ; on opposait les membres du Parti les uns aux autres ; on dénonçait le Parti comme hostile aux travailleurs parce qu'il avait toujours voté contre les lois de réforme ; on le flétrissait ; il voulait la chute de l'Empire parce que ses représentants se refusaient à voter le budget. Bref, on fit tout pour représenter la démocratie socialiste comme un monstre au point de vue politique et au point de vue moral. On pouvait dès lors se demander si le parti obtiendrait encore 1.000 voix et un représentant. Le résultat auquel on arriva ? Ce fut le contraire de ce qu'espéraient nos adversaires : 56 députés et plus de trois millions de suffrages du premier coup.

Un triomphe plus éclatant de la démocratie socialiste, une défaite plus grave de ses adversaires n'était pas possible.

On joua le même jeu et avec plus d'ardeur encore au second tour de scrutin. Si pour 119 ballottages nous n'avons vaincu que 25 fois, le résultat n'est pas l'effet de cette tactique, mais de l'union desespérée de tous nos adversaires.

La « Frankfurter Zeitung », la « Freisinnige Zeitung » et *tutti quanti* se répandaient en lamentations. La démocratie socialiste ne devait ses succès qu'à ceci : elle mettait en poche son propre programme et cherchait à piper des voix avec le programme libéral démocratique. Je ne sais si la chose s'est produite pendant la période électorale. Je n'ai rien remarqué de semblable. Mais si cela a eu lieu, nos adversaires ont fait en sorte pour

que le candidat démocrate socialiste parût sous l'aspect le plus odieux et le plus rebutant. Et malgré tout, nous avons remporté ce succès ! Mais pourquoi les partis bourgeois n'ont-ils pas obtenu un mandat sur ce programme que nous nous serions approprié ? Il serait difficile aux héros libéraux de répondre sur ce point.

Ici encore, nous nous trouvons en présence de la vieille accusation que l'on reproduit après chaque élection. Seulement, les partis dont nous sommes censés emprunter le programme deviennent de plus en plus faibles tandis que notre force s'accroît. Nos adversaires ne comprennent pas les causes véritables de leur décadence. Ce sont la prolétarisation croissante des masses et l'acuité plus grande des antagonismes de classe, le mécontentement sans cesse grandissant, le militarisme, le marinisme, la contradiction entre les phrases qui embellissent tout et la simple réalité. C'est la démocratie socialiste qui se fait l'interprète de toutes les aspirations des mécontents et se les attache de plus en plus étroitement.

Nos ennemis se consolent en disant que ce sont les « co-intéressés » qui font la force de la démocratie socialiste. Seulement le nombre de ceux-ci ne cesse de s'accroître, et de plus, ils restent dans le parti et deviennent de bons camarades.

Sans aucun doute, nous avons aussi des pertes à enregistrer. Mais il en a toujours été ainsi à chaque élection ; nous avons toujours eu des défaites plus ou moins importantes à subir. Aucune personne intelligente n'a pu croire que nous conserverions les 58 circonscriptions que nous avions conquises pendant la dernière législature. Parmi elles, il y en avait une quantité que nous n'avions acquises qu'à la seule majorité. C'étaient des succès dus au hasard. La seule chose

qui m'étonne c'est que ces pertes n'aient pas été plus nombreuses. Il est sans doute pénible que des collèges comme ceux d'Offenbach et de Hanau, dont la structure économique aurait dû faire des fiefs du parti, nous aient échappé. Mais nous nous en consolons en pensant que c'est pour la dernière fois que nos adversaires nous les ont enlevés; nous ne pouvons à la longue conserver une circonscription assaillie par nos ennemis, si elle ne présente pas les conditions naturelles, nécessaires au règne de la démocratie socialiste : le développement industriel convenable et les antagonismes de classe qui en résultent. Quand ces conditions font défaut, le succès ne peut avoir qu'une valeur éphémère. Nous pouvons également perdre des circonscriptions que nous devons au mécontentement momentané de certaines couches de la population.

Notre victoire finale repose sur ce fait que l'évolution capitaliste en assure les conditions. Ce qui le prouve, c'est le grand nombre, le nombre croissant de sièges que nous avons conquis au premier tour, ou dont l'acquisition n'a manqué que faute d'un si petit nombre de voix que certainement nous les aurons sans l'aide de personne aux prochaines élections.

Si les nombreuses victoires et le nombre considérable des suffrages obtenus par la démocratie socialiste forment la caractéristique principale de la dernière consultation électorale, il nous faut cependant jeter quelque lumière sur l'évolution suivie par les divers partis bourgeois.

La défaite qui a surpris les chefs de la ligue agraire et que le second tour de scrutin a complétée est un symptôme réjouissant. Les Hahn, les Rösicke, les Oertel, les Schrempf, les Lucke n'existent plus. Leur rôle est terminé. Ces défaites prouvent que l'on pouvait lutter

avec succès contre les agrariens et que leur agitation n'aurait pas produit les résultats qu'elle a eus si l'on n'avait pas fait preuve de tant de faiblesse en évitant de se rencontrer avec eux.

L'insuccès du chef national libéral, Bassermann, n'est pas moins agréable que la défaite des agrariens. Il tint l'étrier aux partisans des nouveaux tarifs douaniers et s'employa à faire aboutir les propositions suspectes dues à Gröber et à Von Kardorff. La Nemesis n'a pas perdu de temps. A côté de lui succomba également le vice-président Büsing dont les partisans combattirent si bien notre camarade Grothe au second tour de scrutin qu'ils assurèrent le succès d'un représentant des hobereaux mecklembourgeois. Le même sort échut à M. Hasse, le chef des pangermanistes, dont la circonscription, Leipzig, qu'il détenait depuis trente-six ans, revint enfin à notre camarade Motteler. Au reste, dans le nouveau Reichstag comme dans l'ancien, la grande majorité des nationaux libéraux élus au second tour sont les esclaves des agrariens.

Le Centre lui-même est ébranlé. Le terrain se dérobe. Le résultat des élections dans les districts industriels de la Prusse Rhénane et de Westphalie, les échecs de Mayence et de Reichenbach-Neurode sont un « mane thecel ». Sa politique équivoque, astucieuse, a été comprise par les ouvriers qui la suivaient. Les travailleurs l'abandonnent en masse pour se rallier à la démocratie socialiste.

La tactique observée par le Centre à notre égard a été, dans ces élections, particulièrement passionnée et perfide. Mais les mensonges, les calomnies les plus folles finissent par ne plus trouver crédit même parmi les électeurs attachés à ce parti. Nous nous sommes solidement établis dans les régions qui lui étaient dévouées

et nous y ferons des progrès. Ce qu'aucun parti n'a réussi à faire, la démocratie socialiste l'accomplira : elle finira par triompher du Centre.

L'Antisémitisme, le plus absurde des partis, a vu se réduire son domaine d'un quart. S'il venait à disparaître complètement de la scène, personne ne songerait à le pleurer.

Les « nationaux sociaux » sont bien caractéristiques. Leur parti n'a été fondé que pour détacher les ouvriers de la démocratie socialiste, les rallier à l' « Empire social » et les enthousiasmer pour les crédits militaires et maritimes et l'impérialisme. M. Naumann, son fondateur, n'a jamais compris qu'un « Empire social » était une contradiction dans les termes et qu'une politique militariste et impérialiste ne pouvait être poursuivie qu'aux dépens des travailleurs. Aussi, M. Naumann succombe-t-il avec son parti. Sans doute, M. von Gerlach a réussi à triompher, avec beaucoup de mal, il est vrai ; mais le chef, M. Naumann est exclu du Reichstag malgré les incroyables efforts qu'il a tentés avec ses amis ; il ne lui reste plus qu'à chanter le chant du cygne.

M. Naumann se plaint que le frère aîné du socialisme national, le parti démocrate socialiste, a mal agi à l'égard de son cadet. Mais, l'élection d'Iéna nous montre ce qu'il en est. Il y a cinq ans, les socialistes nationaux ont ménagé le succès de M. Bassermann, cette année, ils ont fait triompher son successeur. M. Bassermann aurait fait preuve de plus de jugement en se portant à Iéna et non à Karlsruhe. Il l'aurait certainement emporté avec l'aide de ses amis.

On pouvait prévoir que les choses se passeraient comme elles l'ont fait dans la circonscription d'Iéna. Quand on demanda à M. Damaschke, le candidat des

socialistes nationaux, si éventuellement il soutiendrait le candidat démocrate socialiste, il répondit que la démocratie socialiste était le dernier parti qu'il pourrait recommander au second tour. Le même Damaschke assurait aux paysans de sa circonscription que s'ils voulaient se voir enlever leur dernière vache, ils n'avaient qu'à élire un démocrate socialiste.

Tel est le socialisme national, vu à la lumière des élections au Reichstag.

Ce n'est pas le moindre profit que nous retirions de la dernière consultation du pays. Nous sommes délivrés d'une quantité d'illusions que conservaient nos propres camarades.

Le nouveau Reichstag, au point de vue des partis bourgeois, a fait des pertes non seulement quantitatives, mais surtout qualitatives. On ne remplacera évidemment pas les Barth, les Schrader, les Brömel, les Bassermann, les Busing, les Oertel. Là encore se manifeste la décadence du monde bourgeois.

Si nos adversaires ont à déplorer un recul, nous pouvons constater un progrès de notre parti. Le résultat des élections est un éclatant témoignage de confiance accordé à la tactique de la démocratie socialiste. Les électeurs se sont prononcés sur notre action, si attaquée de nos adversaires. Toutes les suspicions, toutes les accusations que la bourgeoisie tout entière a portées contre nous avec une véhémence inouïe se sont brisées comme le verre sur le granit.

Ce doit être un enseignement et une indication pour les luttes futures.

La démocratie socialiste s'est toujours montrée à la hauteur de sa tâche, elle a vaincu tous ses ennemis. Il en sera de même, il doit en être de même à l'avenir.

August Bebel.

(Traduit par Léon Remy).

II

A l'heure où ces lignes s'impriment, le scrutin de ballotage a lieu. Pour le lecteur, ses résultats seront déjà des faits accomplis. Pour l'auteur de cet article, ils restent encore enveloppés de l'obscurité qui voile les événements futurs. L'issue de ce scrutin peut modifier considérablement encore la physionomie du Reichstag. La prétendue bourgeoisie libérale qui s'est si honteusement conduite le jour de l'action principale, peut encore affaiblir les forces de la réaction. Mais si téméraire qu'il soit de risquer dès maintenant une prophétie qui pourra se trouver démentie par les événements au moment même où on la publiera, il n'y a cependant pas grand danger à se voir ainsi désavoué par les événements en supposant que la bourgeoisie libérale continuera au second tour de scrutin à trahir ses principes comme elle a commencé à le faire au premier, et que les sièges que nous conquerrons, nous les conquerrons réduits à nos propres forces.

Nous ne pouvons naturellement préciser dès maintenant le nombre des mandats qui nous reviendront. Mais quel qu'il soit d'ailleurs, qu'il reste inférieur à 70 ou dépasse la centaine, ou, ce qui est encore plus vraisemblable, qu'il oscille entre ces deux limites, il est une chose qui reste ineffaçable, que la plus grande fatalité au second tour ne peut amoindrir, que le succès le plus inouï pourrait à peine renforcer, c'est la conscience que la dernière victoire remportée après tant de glorieux triomphes par la démocratie socialiste d'Allemagne ouvre une nouvelle période dans l'histoire de l'Empire allemand, dans l'histoire du socialisme international, dans l'histoire du monde.

Le bourgeois à l'esprit le plus paresseux, le ministre à l'esprit le plus indigent sont forcés de sortir de leur stupidité et de se poser la question : *Et maintenant ?* Ils sont obligés de s'avouer qu'il est impossible de continuer à procéder comme auparavant, que la lutte menée contre la démocratie socialiste avec des « armes spirituelles » a complète-

ment échoué ; cette lutte d'ailleurs n'a jamais consisté qu'en une série de fausses citations fabriquées pour prouver que le parti le plus fort de l'Allemagne n'était qu'une bande d'idiots, de gredins et de vandales : c'est en effet toute la somme d'esprit que la bourgeoisie entière est parvenue à réunir dans la dernière campagne électorale.

Et alors ? Le « Sozialisten spiegel » (1) a fait long feu. On ne peut plus se borner à discuter avec un parti qui compte trois millions d'électeurs et qui disposera peut-être de deux à trois douzaines de mandats. Il faut essayer soit d'agir de concert avec lui, soit de lui barrer la route. La démocratie socialiste qui formait déjà le pivot de la lutte électorale, formera à l'avenir le pivot de la politique pratique.

Mais, sur ce terrain, que peut-on contre nous ? Le gouvernement dispose de deux méthodes. D'abord celle qu'on emploie dans l'Occident civilisé et bourgeois. On affaiblit l'assaut du prolétariat en détachant de lui ou en endormant ses défenseurs par des concessions. Ce procédé peut revêtir une forme brutale, ou une forme raffinée. On peut, par exemple, acheter, corrompre les personnes isolées qui se sont acquis une certaine influence sur le prolétariat en leur donnant emplois et honneurs. Cette méthode est absolument impraticable en Allemagne. Elle n'est applicable que là où le mouvement ouvrier ne connaît qu'imparfaitement les principes. Il est plus difficile, mais aussi plus efficace de prendre l'autre chemin. Grâce à de grandes concessions politiques ou économiques, on place dans une situation favorisée, supérieure à celle de la masse du prolétariat, des groupes ouvriers tout entiers qui sont à la tête du mouvement, les travailleurs organisés en syndicats par exemple. On détache ainsi ces derniers du prolétariat, on les rend conservateurs et égoïstes.

L'un et l'autre de ces moyens tendent à diviser le prolétariat et à rendre étrangers au mouvement, à endormir les éléments destinés à le guider et à se placer à sa tête. De cette façon, le prolétariat se trouve affaibli, il est privé de

(1) Pamphlet antisocialiste de Richter.

ses chefs, de sa confiance en lui-même ; son développement est entravé, l'énergie de son attaque diminuée.

Telle est la méthode que, depuis des dizaines d'années, on applique avec un plein succès en Angleterre et en Amérique. Dernièrement, on a tenté également de l'employer en France et en Italie ; mais jusqu'ici avec un succès plus douteux.

A la méthode dont use l'Occident civilisé pour arrêter le mouvement prolétarien s'oppose celle de l'Orient barbare : On emploie la violence de façon à rendre tout mouvement impossible. Le procédé est plus simple et n'exige pas beaucoup d'intelligence. On sait qu'avec l'état de siège, le premier âne venu peut gouverner. Mais l'expérience a également enseigné qu'employée contre un prolétariat industriel, dans un pays où la grande industrie est développée, cette méthode devient inefficace à la longue. Tôt ou tard, elle est condamnée à l'échec ; et une faillite de cette sorte n'entraîne que trop souvent après elle la chute du gouvernement existant et une catastrophe politique.

Sans aucun doute, si nos adversaires étaient intelligents, ils choisiraient le premier procédé ; c'est le plus dangereux pour nous, au moins sous sa forme raffinée. C'est ce que les gouvernements modernes paraissent reconnaître de plus en plus à mesure que la grande industrie prend de l'extension et que le prolétariat se développe. Ce n'est pas un effet du hasard qu'au moment même où les gouvernements de la France et d'Italie commençaient de s'appuyer sur des fractions des partis socialistes, Bülow en Allemagne et Körber en Autriche tentaient d'établir un « modus vivendi » avec les partis extrêmes en introduisant l'urbanité dans les relations et en essayant d'aplanir les difficultés.~

Il pourrait sembler fort imprudent de renseigner ainsi nos adversaires sur le meilleur moyen d'arrêter et d'endormir le mouvement prolétarien. Mais nous ne dévoilons rien qu'ils ne sachent déjà. L'exemple de Körber, Bülow et Zanardelli montre aussi que la mise en pratique d'une méthode politique quelconque dépend assez peu du jugement que l'on porte sur son efficacité, qu'elle est surtout déterminée par

une série d'autres facteurs, indépendants de la volonté et du bons sens des individus.

Plus est exacte notre hypothèse suivant laquelle Bülow et Körber connaissent fort bien le meilleur moyen de venir à bout du prolétariat militant, et plus il devient évident que leurs idées ne peuvent déterminer leurs actions. Ils sont forcés, par considération pour une quantité de facteurs supérieurs, d'agir autrement que ne leur commanderait leur jugement. La saignée de Trieste cadre aussi peu avec le caractère de la politique de Körber que les mesures de violences dirigées contre les Polonais prussiens avec la politique de Bülow.

Il y a donc lieu de douter que l'énorme accroissement de notre parti et la nécessité d'une politique ouvrière pratique engagent le gouvernement à faire d'importantes concessions sinon au prolétariat tout entier, du moins à quelques-unes de ses fractions. Il faudrait cependant que les concessions octroyées fussent bien considérables pour amener une grande partie du prolétariat allemand à penser comme le prolétariat anglais. En Allemagne, en effet, ces concessions viendraient à un moment où une politique de classe indépendante, menée avec succès pendant une génération, a éduqué le prolétariat et l'a rendu conscient. En Angleterre, elles s'adressaient à un prolétariat naïf, disséminé, complètement ignorant au point de vue politique. De plus, dans ce pays, les concessions furent accordées à une époque où la richesse s'accroissait follement, à une époque de prospérité inouïe. Une période semblable rend l'ouvrier plus satisfait, plus confiant. Aujourd'hui au contraire, nous nous trouvons en présence de la crise qui s'accusera encore dans les années prochaines à la suite de la dépression qui se prépare en Amérique.

Si pour ces raisons mêmes on ne peut espérer qu'une politique de concessions crée en Allemagne dans des sphères importantes un état d'esprit semblable à celui qu'on rencontre en Angleterre, il n'y a pas lieu de croire non plus que la classe capitaliste allemande soit disposée à suivre une semblable politique.

Seule une classe forte et consciente peut poursuivre la

politique qui consiste à amener un adversaire à désarmer en lui faisant des concessions. La bourgeoisie d'Angleterre, celle d'Amérique le peuvent, mais non celle d'Allemagne. En Angleterre et en Amérique l'époque du progrès de la bourgeoisie a été également celle des progrès politiques et économiques de la nation. Celle-ci devenait une puissance qui gouvernait le monde au moment même où la bourgeoisie conquérait le pouvoir à l'intérieur.

En Allemagne, la bourgeoisie a pris son essor après la guerre de Trente ans, quand la nation était tombée au plus bas, était politiquement démembrée et soumise à l'étranger. La bourgeoisie resta dans le même état de soumission vis-à-vis de ses princes. Aussi le bourgeois allemand a-t-il la servilité dans le sang. Mais quand l'Allemagne se releva au point de vue politique et économique, le prolétariat était déjà devenu une puissance ; non en Allemagne même, mais en France et en Angleterre. Quand la bourgeoisie fut assez forte pour faire la révolution, pour conquérir le pouvoir politique, elle avait déjà de l'aversion pour cette révolution qui présageait la conquête du pouvoir politique par le prolétariat menaçant ; la bourgeoisie revint donc se mettre à l'abri sous l'aile de ces princes et elle s'y tapit avec d'autant plus d'angoisse que le prolétariat gagne en puissance.

Une classe semblable n'a ni la force ni la conscience suffisantes pour poursuivre une large politique de concessions.

De la bourgeoisie même, naît, en Allemagne comme dans les autres pays industriels, une classe de magnats capitalistes qui mettent de plus en plus la nation sous leur dépendance. Ni la force ni l'audace vis-à-vis des gouvernements et des souverains ne leur manque. Mais cette classe ne poursuit jamais une politique aux vues larges. Ramasser tout ce qui peut être ramassé, sans considérations pour le déluge qui peut se produire, tel est son mot d'ordre. Cette classe représente partout la fraction la plus brutale, la plus provocante, la plus violente de la bourgeoisie. Plus elle a d'empire sur les gouvernements et moins il peut être question de concessions à la classe ouvrière, plus elle inclinera à employer la méthode

de la répression violente. Notre remarque s'applique à l'Amérique et à l'Angleterre comme à l'Allemagne. Si dans ce dernier pays, la « bourgeoisie libérale » est trop lâche et trop faible pour entreprendre une politique de grandes réformes sociales, la haute finance est trop cupide et manque trop de scrupules pour le faire. Ce qui était possible en Angleterre il y a trente ans, est devenu impossible actuellement en Allemagne. Cependant, en Angleterre même, les conditions préalables d'une politique de concessions ont de plus en plus disparu.

En Allemagne, les traditions et la nature des classes gouvernantes ne parlent que trop en faveur de la politique opposée, de la politique de répression brutale du mouvement prolétarien. En Europe, plus on avance vers l'Orient, plus la noblesse foncière est en général forte comparée à la bourgeoisie ; non pas seulement parce que l'état économique arriéré donne d'autant plus la prédominance à l'agriculture dans un pays qu'il est plus oriental, mais aussi parce que la lâcheté et la dépendance de la bourgeoisie croissent à mesure que nous nous avançons vers l'Est. Mais aux traditions et aux intérêts de la grande propriété foncière correspond partout la servitude des ouvriers qu'elle emploie. Elle n'a pas encore su s'assurer par un autre moyen un nombre suffisant d'ouvriers, les faire consentir à travailler. Dans les régions où elle régne, la compression violente du prolétariat est une des méthodes politiques qui correspondent à son essence, lui paraissent naturelles, vont de soi.

Dans un Etat possédant une autorité publique moderne, mais où prédomine la grande propriété foncière, domine également le corps d'officiers. Si l'essence de la grande propriété foncière implique la servitude de ses travailleurs, elle implique également la révolte contre le pouvoir public. Dans la solitude des plaines, le grand propriétaire foncier, seigneur et maître, se sent tout autre chose que le capitaliste dans la foule de la grande ville où il disparaît et où ses ouvriers ont tous les moyens d'échapper suffisamment à sa colère. Si la bourgeoisie, comme classe peut devenir très arrogante, là où les circons-

tances la favorisent particulièrement, en Amérique et en Angleterre par exemple, le bourgeois individuel se sent soumis à la généralité ; c'est un citoyen ami des lois. Le grand propriétaire foncier, au contraire, se croit volontiers supérieur au pouvoir public et aux lois, privilégié ; il devient facilement insubordonné quand l'autorité entre en conflit avec lui si elle ne dispose pas de forces très puissantes.

Le grand propriétaire foncier incline constamment à la rébellion. C'est ce que l'on voit clairement au Moyen-Age, c'est ce que nous montrent encore actuellement les républiques sud-américaines. Ce n'est pas la forme républicaine, comme voudraient bien nous le faire croire les conservateurs allemands, qui est responsable des continuelles révoltes, mais la prédominance de la grande propriété foncière.

Quand la bourgeoisie est faible et la grande propriété puissante, l'État n'est soutenu que par l'armée et la bureaucratie ; c'est de la force de ces dernières que dépend non seulement la puissance mais encore de l'intégrité de l'État. Plus nous avançons vers l'Orient, et plus ces deux corporations forment la seule base de l'État. Mais c'est encore à l'armée ou plutôt au corps d'officiers que revient la prépondérance ; et cela pour la raison suivante : l'armée se recrute principalement dans la classe dominante de la grande propriété ; les occupations des seigneurs fonciers en temps de paix, l'équitation et la chasse, les préparent mieux à la guerre que l'activité bourgeoise ne le fait pour le bourgeois.

Relevons ici une remarquable ironie du sort : la corporation qui est la plus redoutable pour la grande propriété foncière et permet aux princes de la maintenir, le corps d'officiers, se recrute principalement dans cette classe. Mais le fait suivant n'est pas moins surprenant : le prolétariat est maintenu à son tour par des prolétaires qui se laissent enrôler comme gendarmes, agents de police, et même comme soldats dans les pays où le service n'est pas obligatoire pour tous.

La tendance naturelle à la propriété foncière de passer à des actes de violence est poussée à son dernier degré dans

le corps d'officiers qui, il est vrai, a pour métier de réprimer violemment toute résistance opposée à l'Etat, et dont l'organisation repose sur l'obéissance passive, si bien que la moindre velléité d'indépendance devient de l'insubordination qu'il faut châtier avec rigueur.

Il est de l'essence du guerrier de n'attacher aucun prix ni à sa propre vie ni à celle des autres. Le duel, qui du point de vue des civils est une absurdité, est une conséquence naturelle et nécessaire de l'existence du soldat professionnel. La dernière catastrophe qui vient de se produire en Serbie montre à quel degré peuvent être portés dans un corps d'officiers le mépris de la vie humaine et l'inclinaison à supprimer tout obstacle de la façon la plus brutale quand la puissance d'aucune autre classe ne vient y faire échec. Ce ne fut nullement un événement tout-à-fait anormal, mais il répond parfaitement à la nature du corps d'officiers là où il forme l'unique base de l'Etat, depuis l'époque des prétoriens jusqu'à nos jours.

Il y a hypocrisie répugnante pour le moniteur russe, le *Messager du Gouvernement* à exprimer l'aversion morale que lui inspire la révolution sanglante de Serbie et à réclamer la punition des meurtriers du couple royal. Comme si parmi les prédécesseurs du tzar qui règne aujourd'hui, quantité d'entre eux n'étaient pas montés sur le trône grâce à des meurtres semblables ou plus détestables encore.

Catherine II arracha la couronne à son mari dans un coup d'Etat qui coûta la vie à ce dernier. Bien loin de punir les meurtriers, elle les combla d'honneurs, d'argent et de faveurs plus tendres encore.

Au sujet du coup d'Etat, grâce auquel Paul I^er^ fut rayé du nombre des vivants, voici ce qu'écrit un professeur allemand plein de bonnes intentions : « En fin de compte, ce furent les plus hauts dignitaires, les hommes de confiance les plus intimes de l'empereur, qui, *au su de sa propre femme et avec l'approbation de son propre fils*, ourdirent un complot de légitime défense contre la folie de persécution dont était atteint l'empereur, une conjuration des sphères gouvernantes de

Russie contre leur chef devenu presqu'insensé. » (W. Oncken, « Das Zeitalter der Revolution, » t. II, 146). Cette fois encore, ceux qui frappèrent le tzar et finirent par l'étrangler ne furent pas punis, comme le *Messager du Gouvernement* voudrait l'exiger des Serbes ; le frère du bisaïeul de Nicolas II, Alexandre Ier, en fit ses ministres.

Le bon professeur dont nous venons de parler n'éprouve pas la moindre aversion pour cet Alexandre ; au contraire, il excuse l'acte du fils par la « légitime défense » comme nous l'avons vu. Mais il est vrai, Alexandre Ier était un des fondateurs de la Sainte Alliance qui combattait au premier rang contre les « régicides » de la Révolution française, c'était l'éminent allié de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse.

Un malheureux prolétaire, à demi insensé, qui risque sa vie dans un attentat, dans la croyance folle de rendre ainsi service au peuple, devient pour nos journalistes un monstre qui n'a plus rien d'humain. Des officiers qui tuent un monarque qui les gêne sont, il est vrai, sévèrement blâmés par ces mêmes journalistes, mais on les prie humblement d'accorder une « interview ». Cependant les monarques qui doivent leur trône au meurtre d'un époux ou d'un père sont célébrés par l'histoire. Le proverbe qui parle des voleurs est également vrai des régicides.

Que l'on ne croie pas que ces méthodes de la politique russe soient en désuétude. Le coup d'État bulgare de 1886 contre le prince Battenberg qu'à l'instigation de la Russie ses officiers surprirent dans son Konak, emmenèrent, et forcèrent à abdiquer, montre que la révolte militaire est aujourd'hui encore un procédé fort applicable.

Pourtant, on peut trouver honorable l'indignation du *messager* russe si l'on y voit l'effet non d'une aversion morale, mais le résultat de la simple peur. Comme Alexandre de Serbie, Nicolas II ne s'appuie que sur l'armée ; et comme en Serbie également, cette armée donne en Russie des signes d'insubordination, d'une insubordination d'une nature plus noble cependant. C'est précisément parce que Nicolas II sait bien comment ses prédécesseurs sont montés sur le trône qu'ils

lui ont légué, qu'il a toute raison de trembler devant le fâcheux exemple donné par la Serbie. Son trône ne s'appuie que sur des baïonnettes ; mais que celles-ci se rebellent, où donc pourra s'asseoir le noble personnage.

Pourtant des actes de violence sanglants, exercés par l'armée de bas en haut, sont l'exception. La tendance à commettre ces actes pour écarter n'importe quel obstacle venant d'en bas, est la règle dans le corps d'officiers, et elle exerce une influence d'autant plus grande sur la politique que l'influence politique du corps d'officiers est plus grande. Malgré le développement que prennent actuellement l'industrie et la bourgeoisie, cette influence militaire est en progrès. Le monde bourgeois en Allemagne — ainsi qu'en France — bien loin d'adapter les idées et les sentiments du corps d'officiers à ses propres idées, à ses propres sentiments, se laisse plutôt capter par les idées et les sentiments des militaires. Nous devons voir là un effet du service obligatoire pour tous. L'officier n'apprend pas à penser bourgeoisement comme en Angleterre et en Amérique ; au contraire, le riche fils de bourgeois prend à l'armée les manières et l'état d'esprit de l'officier et se soumet, comme lui, à l'absurdité du duel. Aussi la tendance à employer des méthodes violentes en politique doit-elle s'accroître.

Sans aucun doute, le bond puissant fait par le chiffre des voix et des mandats démocrates socialistes renforcera considérablement cette tendance. C'est ce que nous accordent nos bons amis de la « bourgeoisie libérale », qui nous préviennent que nos libertés seront menacées au plus haut point si la démocratie socialiste fait de rapides progrès. Ces gens subtils pensent que le moyen le plus simple de conserver nos libertés est de ne pas les utiliser. Les armes politiques n'existent que pour figurer à l'inventaire et non pour être employées dans la lutte. Penser ainsi c'est montrer le peu d'estime où l'on tient les droits politiques. Pour les libéraux, ce ne sont que des curiosités destinées à faire croire à une apparence de démocratie, ce ne sont pas les éléments indispensables de

l'action politique, dont l'emploi le plus énergique est une nécessité vitale.

Sans aucun doute, il faut nous attendre aux pires attentats contre les droits populaires ; la bonne ou plutôt la mauvaise volonté de les escamoter ne manquera pas. Mais il n'est pas nécessaire cependant de voir la situation trop en noir. La réaction actuelle manque en effet non de la volonté, mais de la force nécessaire pour réduire énergiquement et longuement le prolétariat qui s'élève.

La réaction actuelle est différente de celle qui s'est produite après les guerres de libération et après 1848. A ces époques elle suivait la défaite violente et complète des couches et des pays révolutionnaires. Aujourd'hui ses progrès suivent ceux des masses prolétariennes. Autrefois elle tirait toute sa force de l'impuissance absolue de la nation vis-à-vis des gouvernements. Aujourd'hui elle est accompagnée d'un mécontentement croissant contre le régime dominant. Autrefois, ce qui la soutenait surtout, c'était un gouvernement fort, appuyé sur une caste nobiliaire, petite, il est vrai, mais unie et fermée, combative, énergique. Aujourd'hui, le gouvernement, considéré comme facteur réactionnaire, est dépassé de beaucoup par les partis réactionnaires, et ceux-ci ne procèdent pas d'une seule classe, mais de plusieurs, ayant les intérêts, les méthodes de lutte les plus diverses, les plus opposés, partis qu'il est incroyablement difficile de mettre sous un même bonnet, mais qu'il est absolument impossible d'unir d'une façon durable pour une action énergique dans une direction déterminée. Quel intérêt peut donc avoir le petit bourgeois des villes à l'élévation des droits sur les moyens de subsistance, au militarisme, au marinisme et et à leur suite d'impôts élevés ? Si réactionnaire qu'il paraisse, si hostile au prolétariat qu'il semble, l'opposition de ses intérêts avec ceux de l'agrarien qui spécule sur l'élévation de prix du pain ou du financier qui désire ardemment une politique de conquête le sépare de ses compagnons de réaction. Il en est de même des méthodes de combat et des intérêts. Les classes violentes gagnent en influence parmi les classes

dominantes ; mais le progrès de la réaction ne leur est pas dû tout entier, il procède aussi de l'aversion de la bourgeoisie pour la démocratie. Le bourgeois est comme on sait une outre pleine de peur et d'espoir. Les classes violentes peuvent travailler à avancer la guerre civile, et appeler de leurs vœux le moment où le fusil partira, ou le sabre frappera. Le bourgeois se détourne simplement de la démocratie pour avoir la paix. Plus l'adversaire est puissant, plus le bourgeois répugne à lui résister par la violence. Pour les fractions violentes de la réaction, l'attrait qu'il peut y avoir à nous abattre ou à nous réduire par la force peut être d'autant plus grand que le chiffre de nos voix augmente. La fraction bourgeoise de la réaction répugnera d'autant plus à des mesures de violence contre nous que nous devenons plus puissants et qu'il est plus dangereux de nous réduire aux extrémités. Dans cette mesure, le droit de suffrage, le droit de coalition sont d'autant plus en sûreté que notre force se manifeste davantage, que nos voix, nos mandats sont plus nombreux.

A cette division des éléments réactionnaires qui ne peuvent jamais se réunir en une seule masse qu'à certains moments vient s'ajouter ce fait important : la démocratie révolutionnaire socialiste, si étrange que cela puisse paraître, devient de plus en plus une nécessité d'Etat à mesure que le libéralisme périclite.

Actuellement, dans l'Empire allemand, la démocratie socialiste est le seul grand parti moderne, le seul sur lequel un gouvernement puisse compter quand il s'agit de réaliser des revendications modernes intéressant l'ensemble de l'Etat. Elle demeure le seul grand parti moderne. Le libéralisme a complètement fait son temps. Ce n'est pas la démocratie socialiste qui l'a évincé, et une défaite de la démocratie socialiste ne peut le remettre sur pieds. C'est ce que nous montrent clairement les Landtags saxon et prussien où l'absence de notre parti n'a pas pour résultat un progrès du libéralisme. Mais, ces deux exemples nous font voir ce que nous aurions à attendre d'un Reichstag élu suivant un mode de suffrage tel que la démocratie socialiste en serait exclue. Maintenant encore,

alors que ces Landtags ont pour contre-poids le suffrage universel qui nomme au Reichstag, ils agissent de la façon la plus décidée dans le sens de la ruine financière et de la stagnation économique. Si ce contrepoids vient à manquer, nous aurons un Reichstag pire encore que ces Landtags et le char de l'État ne tardera pas à tomber au fond du bourbier.

Le libéralisme est mort. Une forte démocratie socialiste permet seule d'épargner à la nation allemande les expériences les plus folles et de satisfaire, du moins en une certaine mesure, aux nécessités les plus pressantes du développement économique et du progrès de la civilisation.

Ce fait est si saillant qu'il n'est pas de gouvernement qui ne le reconnaisse de temps en temps. Et nous avons là une autre raison du phénomène que nous avons déjà remarqué : les gouvernements modernes ont parfois le besoin de s'entendre avec la démocratie socialiste.

Mais s'il en est ainsi, pourquoi ne pas accepter la tactique du « socialisme national » et ne pas se mettre à la disposition des gouvernements comme parti gouvernemental ? Ne serait-ce pas le meilleur moyen d'arracher les gouvernements à la réaction et de ménager une ère de progrès pacifique ?

C'est là une conception d'allure fort judicieuse ; elle est cependant cordialement folle. Elle néglige le fondement économique des choses. Elle part de cette idée que les gouvernements puisent leur force en eux-mêmes, et ne dépendent pas des classes dominantes.

Qui donc gouverne dans les États modernes centralisés ? En fait, c'est la bureaucratie. D'après la situation qu'elle occupe, elle peut sans doute mieux connaître l'intérêt général de l'État qu'aucune autre couche de la population, mais elle ne peut pas toujours agir d'après ce qu'elle connaît. Le serviteur peut être doué de beaucoup de jugement ; si le maître est stupide, il lui faudra collaborer à ses stupidités. Mais la bureaucratie n'est pas une classe indépendante ; elle ne règne pas, sa tâche est d'exécuter les ordres des puissants. Elle peut comprendre autant qu'il lui plaira toute l'utilité de la démocratie socialiste en se plaçant à un point de vue général,

il ne lui faudra pas moins, puisqu'elle représente les classes dominantes, combattre notre parti, tant que le prolétariat ne sera pas lui-même devenu une classe dominante — événement que plus d'un bureaucrate considère déjà comme une délivrance.

Mais la démocratie socialiste peut aussi peu devenir un parti de gouvernement que la bureaucratie devenir socialiste dans les conditions actuelles. Le mécanisme gouvernemental sert en effet à réprimer et à exploiter le peuple ; le rôle historique de la démocratie socialiste,qui représente le prolétariat, consiste à supprimer toute exploitation, fût-elle exercée par l'Etat ; consiste dans la lutte contre les impôts écrasants et le militarisme, contre la politique de conquête à l'extérieur et le règne de la police à l'intérieur. C'est sur la lutte décidée contre toutes ces pratiques que se fonde pour beaucoup sa grandeur, son progrès irrésistible. Ce serait pour elle tarir dans sa source sa force la plus précieuse, perdre la confiance des masses populaires et se condamner à une fin aussi pitoyable que le libéralisme, que de vouloir devenir un parti de gouvernement avant de pouvoir être le parti qui gouverne, que de vouloir obtenir le pouvoir par surprise en renonçant à son programme, même momentanément et partiellement, au lieu de conquérir le pouvoir en réalisant son programme. Comme parti du peuple, la démocratie socialiste est invincible ; comme parti de gouvernement elle perd toute tenue à tous égards ; elle devient incapable de subsister.

Pour la démocratie socialiste, devenir un parti de gouvernement est aussi incompatible avec l'essence des classes dirigeantes, qu'avec l'essence de la bureaucratie et de la démocratie socialiste elle-même. Le « socialisme national » qui veut concilier ces inconciliables est condamné à disparaître avant de s'être développé.

Si l'ère du socialisme de gouvernement est plus lointaine que jamais, néanmoins le fait que le libéralisme a disparu de la vie politique de l'Allemagne et la conséquence de ce fait, l'existence d'un seul grand parti moderne, la démocratie socialiste, ne peuvent pas rester sans influence sur l'attitude des

gouvernements. Ils doivent combattre la démocratie socialiste, non seulement comme servants des classes dirigeantes, mais encore comme représentants d'intérêts fiscaux et comme champions de l'autorité bureaucratique contre les self gouvernement » démocratique. Mais malgré tout ils ne peuvent plus se tirer d'affaire sans l'appui de la démocratie socialiste.

Si nous retenons toutes ces contradictions, toutes ces oppositions que nous avons relevées chez les gouvernants et dans les classes et les partis dominants, il ne peut y avoir aucun doute : maintenant que nos adversaires ont plus besoin que jamais d'une politique unitaire, logique, tendant à de grands buts, ils suivront en réalité une politique plus mesquine, plus contradictoire, plus confuse que jamais. Il nous faudra entendre de grands mots, assister à de grandes attaques tant au sujet de la politique de réforme que de la politique de persécution, de restriction des libertés et des droits du citoyen, mais on n'ira pas bien loin avec les promesses et les menaces de violence. Les actes ne suivront pas, il se produira tout au plus quelques convulsions, très violentes peut-être, mais très passagères. Si l'on fait des concessions au prolétariat, ce que l'on accordera sera si au-dessous des promesses, que bien loin d'en être satisfait, il n'en sera que plus indigné, plus emporté ; elles auront le même effet que les menaces et les injures, que ne suit pas l'acte qui pourrait intimider.

La situation actuelle exclut la possibilité d'un système de réformes politiques et économiques. Mais un système qui dépouillerait d'une façon durable le prolétariat de ses droits et l'opprimerait violemment est également invraisemblable. Ce dernier régime est cependant plus probable que le premier. Mais si l'on devait en venir à employer « l'homme fort », s'il réussissait à empêcher même pour un court espace de temps la démocratie socialiste de se livrer à certaines manifestations de sa vitalité, ce régime serait si absurdement contraire aux exigences de la vie moderne, si imbécile et si stupide qu'il amènerait rapidement l'Allemagne à une catastrophe dont la démocratie socialiste sortirait non seulement victorieuse, mais ayant conquis le pouvoir politique.

D'un autre côté le cas le plus vraisemblable, la réédition augmentée du « Zickzackkurs », n'ouvre pas au gouvernement existant une perspective plus consolante. Il disparaîtra devant un mécontentement peut-être moins vif mais devant un irrespect plus grand dans un grand conflit d'antagonismes croissants dont il n'aura pas su être le maître.

Dans un cas comme dans l'autre, la victoire de la démocratie socialiste est certaine dans un temps que l'on peut prévoir. Et c'est ce qui donne une importance historique universelle au 16 juin 1903.

Ce jour a fait de la démocratie socialiste d'Allemagne ce que le libéralisme a été pendant les trois quarts du XIXe siècle : il en a fait le *grand parti de l'avenir national.* Si jusqu'à présent la démocratie socialiste était le parti qui représentait l'avenir lointain de la nation, elle représente maintenant son avenir prochain. Sa victoire que quelques pessimistes appartenant à ses propres rangs plaçaient dans un éloignement que l'on ne pouvait apprécier, sa victoire est devenue proche, c'est un objet de politique pratique, non seulement de *possibilité*, mais de *nécessité* pratique. On ne peut songer à une renaissance du libéralisme. La démocratie ne peut être conquise que par la démocratie socialiste. Remettre sa victoire au siècle prochain, c'est abandonner le XXe siècle à la réaction.

Une durée si longue assignée à la réaction est une utopie. Le triomphe prochain de la démocratie socialiste n'en est plus une. Jusqu'au 2 février 1890 elle a lutté pour être tolérée. A partir de ce jour elle a lutté pour gagner du pouvoir. Le 16 juin 1903 a ouvert la lutte pour LE pouvoir. C'est la partie la plus grande et la plus difficile de notre tâche qui vient de se rapprocher. Elle ne sera pas rapidement menée à bonne fin. Elle peut se prolonger, coûter des sacrifices considérables, amener des défaites passagères ; mais elle ne peut se terminer que par la conquête du pouvoir politique par le prolétariat, car celui ci est aujourd'hui le nerf et l'avenir de la nation.

Nous laissons derrière nous un grand combat, une grande victoire. Nous avons devant nous de plus grands combats, de plus grandes victoires encore.

(*Traduit par Léon Remy*) K. KAUTSKY.

LETTRES A KUGELMANN

(SUITE [1])

XXIII

Londres, 10 août 1868.

Cher Kugelmann,

Je souhaite vivement que l'état de mes travaux me permette de quitter complètement Londres pour le continent à la fin de septembre. Je partirai dès que je pourrai me passer du British Museum. La cherté de la vie devient, à la longue, de plus en plus pesante. Certes, les conditions mesquines de là-bas déplairont un peu à quelqu'un. Cependant « la tranquilité est le premier devoir du citoyen ». C'est, d'ailleurs, la seule méthode pour arriver au calme. Toute espèce de scandales ont éclaté ici dans ce qu'on appelle la *French Branch* de l'*International Woorkingmen Association* et à son sujet, je vous ai renseigné dans ma dernière lettre.

Je suis actuellement *solus* et cela me semble étrange de ne plus entendre le bruit des enfants.

Salut.

Votre
Karl Marx.

XXIV

Londres, 12 octobre 1868.

Mon cher ami,

Votre silence obstiné m'est complètement incompréhensible. Vous en ai-je, par une dernière lettre, donné quelque raison ? Je ne le crois pas. En tout cas c'était contre mon intention : je n'ai pas besoin de vous le dire

(1) Voir nos numéros 105, 111, 123 et 124.

expressément. Vous savez que vous êtes mon ami le plus intime en Allemagne et je ne comprends pas bien qu'*inter amicos* on ait à se surveiller de si près pour la moindre vétille. C'est vous d'ailleurs qui en avez le moins le droit : vous savez en effet combien je vous suis obligé : vous avez plus fait pour mon livre que toute l'Allemagne prise ensemble ; mais peut-être gardez-vous si énergiquement le silence pour me montrer que vous n'êtes pas comme la foule des soi-disant amis qui se taisent quand les choses vont mal et parlent quand elles vont bien. Cependant, vous n'avez pas besoin de me fournir cette démonstration. Quand je parle du « bon état des affaires », j'ai en vue la propagande que mon livre a faite et l'approbation qu'il a rencontrée chez les travailleurs allemands, *since you wrote me last* (1). Puis j'entends aussi les progrès prodigieux faits par l'Association Internationale des Travailleurs, surtout en Angleterre.

Il y a quelques jours un éditeur de St-Pétersbourg m'a surpris en m'apprenant que la traduction russe du *Capital* se trouvait sous presse : il me demandait mon photogramme pour en faire vignette du titre et je ne pouvais refuser cette futilité à mes « bons amis » les Russes. C'est une ironie du destin que les Russes que je combats depuis 25 ans sans interruption, non-seulement en allemand, mais en français et en anglais, ont toujours été mes « patrons ». En 1843-44, à Paris, les aristocrates russes me choyaient. Mon écrit contre Proudhon (1847) ainsi que celui de chez Duncker (1858) n'ont nulle part trouvé un plus grand écoulement qu'en Russie, et la première nation étrangère qui traduit le *Capital* est la Russie. Mais il ne faut pas faire trop

(1) Depuis que vous m'avez écrit pour la dernière fois.

grand cas de tout cela : l'aristocratie russe passe sa jeunesse dans les Universités allemandes ou à Paris ; elle recherche avec passion tout ce que l'Occident fournit d'extrême : c'est pure « gourmandise », et c'est ainsi qu'agissait une partie de l'aristocratie française au XVIII^e^ siècle : ce n'est pas pour les « tailleurs et les bottiers », disait Voltaire en parlant de sa propre culture. Cela n'empêche pas les Russes, d'ailleurs, de devenir des canailles, dès qu'ils sont entrés au service de l'Etat.

Salut. Votre

Karl Marx.

P. S. I. — La révolution espagnole est arrivée comme un *Deus ex machina* pour empêcher la guerre franco-allemande, inévitable sans cela, et *désastreuse*.

P. S. II. — Vous m'avez écrit une fois que je recevrais un livre de Buchner : quand et comment ?

XXV

Londres, 26 octobre 1868.

Mon cher ami.

Au moment où votre lettre m'arrive, j'ai du monde sur le dos. Aussi je ne vous réponds que par ces quelques lignes.

. . . . . .

Maintenant permettez-moi un mot. Sur votre avis et sur celui de Engels (vous pensiez que la chose était utile), j'ai consenti à cette réclame dans la *Gartenlaube* : j'y étais complètement opposé ; maintenant je vous demande très instamment de renoncer définitivement à cette plaisanterie ; cela ne sert qu'à faire croire à des individus comme Keil et au « Daheim » que l'on fait partie du tas de leurs grands hommes, littéraires et

autres, que l'on a besoin de leur protection ou qu'on la désire.

Je tiens ces sortes de choses pour plus nuisibles qu'utiles, et indignes du caractère d'un homme de science.

Par exemple, le *Meyers konversations lexikon* m'a depuis longtemps demandé par écrit une biographie. Non seulement je ne l'ai pas envoyée, mais je n'ai même pas répondu à la lettre. Chacun doit faire son salut à sa facon.

Salut.

Votre
Karl Marx.

XXVI

Londres, 5 décembre 1868.

Cher Kugelmann,

Avez-vous l'adresse de Dietzgen ? Il y a déjà quelque temps qu'il m'a envoyé une partie d'un manuscrit sur la « faculté de penser ». Bien qu'on puisse lui reprocher une certaine confusion et des répétitions trop nombreuses, ce travail contient beaucoup de choses intéressantes, suprenantes même si l'on considère qu'il est l'œuvre d'un ouvrier. Je ne lui ai pas répondu immédiatement après l'avoir lu ; je tenais à connaître l'appréciation de Engels. J'envoyai le manuscrit à ce dernier ; mais il se passa du temps avant qu'il me fût possible de le ravoir. Et maintenant je ne puis retrouver la lettre de Dietzgen qui contenait sa nouvelle adresse. Dans son dernier mot qu'il m'envoyait de Pétersbourg, il m'écrivait qu'il allait revenir sur les bords du Rhin pour s'y établir. Peut-être avez-vous son adresse ? Si oui, envoyez-la moi immédiatement, je vous prie. Ma conscience — on ne se débarrasse jamais

complètement de ces sortes de choses — me reproche d'avoir laissé si longtemps D. sans réponse. Vous m'aviez promis de me donner quelques renseignements sur sa personne.

J'ai reçu les leçons de Büchner sur le Darwinisme. C'est évidemment un « Buchmacher » (faiseur de livres) et c'est probablement pour cela qu'il s'appelle « Büchner ». Tout son bavardage superficiel sur l'histoire du matérialisme est incontestablement copié dans Lange. La façon dont un semblable avorton dépêche Aristote, par exemple, — qui était un bien autre naturaliste que B. — est vraiment étonnante. Il est bien naïf aussi quand il dit de Cabanis : « on croirait presqu'entendre Karl Vogt ». Vraisemblablement, c'est Cabanis qui a copié Vogt !

Je vous avais promis, il y a longtemps déjà, de vous écrire quelques mots sur la « French branch » (1). Ces « ragamuffins » (2) se composent pour la moitié ou pour les 2/3 de « maquereaux » et d'espèces semblables. Mais tous, — depuis que nos amis se sont retirés — sont des phraseurs, des héros révolutionnaires en parole qui, « from a safe distance of course » (3), tuent rois et empereurs et tout spécialement Louis Napoléon. Pour eux, nous sommes naturellement des réactionnaires ; ils avaient dressé contre nous un acte d'accusation en forme qui fut réellement distribué au congrès de Bruxelles, — au cours des séances secrètes. Le dépit de ces « blacklegs » s'était accru de ce que Félix Pyat les avait conquis. C'est un mélodramaturge malheureux, de quatrième rang, qui dans la révolution de 1848 n'a

(1) Section française.

(2) Canailles.

(3) Naturellement à distance, en toute sécurité.

rempli que le rôle de « toast master », (c'est ainsi que les Anglais appellent les gens à gages chargés dans les banquets publics de porter les toasts, c'est-à-dire de surveiller l'ordre des toasts). Il est véritablement atteint de la monomanie de « to shout in a whisper » et de jouer au conspirateur dangereux. Pyat voulait, grâce à cette bande, faire de l'Internationale une clique à sa dévotion. Il réussit surtout à nous compromettre. Dans un meeting public que la « French branch » annonçait comme une réunion convoquée par l' « International Association », Louis-Napoléon, alias Badinguet, fut formellement condamné à mort ; l'exécution était naturellement abandonnée aux soins de Brutus inconnus des Parisiens. Comme la presse anglaise n'accorda aucune attention à cette farce, nous aurions également fait autour d'elle la conspiration du silence. Mais un individu de la bande, un certain Vésinier, journaliste maître-chanteur, dévoila toute la chose dans un journal belge « *La Cigale* », qui se donne elle aussi pour un organe de l'Internationale. C'est une feuille de genre comique comme il n'y en a pas deux en Europe. Elle n'a de comique que son sérieux. L'histoire passa de « *La Cigale* » dans « *Le Pays, journal de l'Empire* ». C'était naturellement une aubaine pour Paul de Cassagnac. Nous envoyâmes aussitôt (*id est* le « general council ») une déclaration officielle de six lignes à la « Cigale », affirmant que F. Pyat n'avait aucun rapport avec l'Internationale dont il n'était même pas membre. *Hinc illæ iræ*. Cette batrachomyomachie se termina par la démission bruyante de la « French Branch » qui fait maintenant toute seule ses affaires sous l'égide de F. Pyat. Il s'est fondé ici à Londres à titre de succursale un soi-disant groupe allemand de propagande qui comprend une douzaine et demie de membres et a pour chef un

vieux réfugié du Palatinat, à demi-fou, Weber, horloger de son métier. Vous savez maintenant tout ce qui se rapporte à cet événement solennel, important. Encore un mot. Nous avons eu la satisfaction de voir Blanqui, par la plume d'un de ses amis, ridiculiser Pyat à mort dans cette même « Cigale » et ne lui laisser d'autre alternative que de s'avouer monomane ou policier.

. . . . . .

Mes conditions « économiques », il ne s'agit pas ici d'économie politique, prendront à partir de l'année prochaine une tournure satisfaisante par suite d'un « settlement » (1).

Avec mes meilleurs souhaits, etc. Votre
Karl Marx.

P. S. — Votre femme participe-t-elle à la grande campagne d'émancipation menée par les dames allemandes ? Je pense que les dames allemandes feraient bien de commencer par pousser leurs maris à s'émanciper eux-mêmes.

XXVII

Londres, 12 décembre 1868.

Cher ami,

Je voulais vous écrire plus longuement, mais des « affaires » étrangères auxquelles je ne m'attendais pas ne me l'ont pas permis. Que cela ne vous empêche pas de reprendre bientôt la plume.

La lettre de Freund (ci-incluse, avec mes remerciements) m'a fait bien plaisir. Il est temps qu'en Allemagne se produisent d'autres hommes que les « soutiens de la science. »

(1) Arrangement.

La biographie de Dietzgen suit également. Elle n'est pas exactement celle que je me figurais. Cependant, je me disais toujours qu'il n'était pas « un ouvrier comme Eccarius. » En réalité, la conception philosophique qu'il s'est élaborée demande une certaine tranquillité et certains loisirs dont ne dispose pas le « every day workman » (1). J'ai deux très bons ouvriers à New-York, A. Vogt, cordonnier, et l'ingénieur des mines Siegfried Meyer. Tous deux ont été autrefois à Berlin. Un troisième qui a pu faire des conférences sur mon livre est un menuisier (common working man) (2) Lochner. Il réside à Londres depuis quinze ans déjà.

Dites à votre chère femme que je ne l'ai jamais « soupçonnée » de s'être mise sous les ordres de la générale Geck. Ma demande n'était qu'une simple plaisanterie. D'ailleurs, les dames ne peuvent se plaindre de l'Internationale, qui vient d'élire au Conseil général Mme Law.

Plaisanterie à part, le dernier congrès de l'« American Labour Union » marque un très grand progrès en ce sens : les travailleurs des deux sexes y ont été traités sur un pied d'égalité absolue, tandis qu'à ce point de vue, on peut reprocher aux Anglais, et surtout à nos galants Français, une grande étroitesse d'esprit. Quiconque sait un peu d'histoire n'ignore pas que les grandes transformations sociales sont impossibles sans l'aide du ferment féminin. Le progrès social se mesure exactement par la situation faite dans la société au beau sexe (les laides y comprises).

Pour ce qui est du « settlement », il ne pouvait être question pour moi d'entreprendre une affaire avant que

(1) L'ouvrier qui travaille journellement.

(2) Ouvrier ordinaire.

mon livre fût terminé. Autrement, j'aurais pu, depuis longtemps, me soustraire à ce que ma situation avait de pénible. Voici ce qui en est — mais ceci entre nous — : d'une part je me suis arrangé avec ma famille, et d'autre part, Engels, à mon insu, s'est entendu à ce propos avec son « partner » en réglant ses revenus personnels et m'a ménagé un « settlement ». Il se retire des affaires au mois de juin. Dès l'année prochaine, je pourrais travailler en toute tranquilité.

Avec mes meilleurs souhaits. Votre

K. M.

XXVIII

Londres, 11 février 1869.

Cher ami,

. . . . . .

Mon ami Strohn, de Bradford, a reçu d'une personne avec qui il est en relations commerciales, la lettre de A. Ruge, que vous trouverez ci-jointe. Ruge devait évidemment succomber à la « négation de la négation ». Je vous prie de me retourner la lettre aussitôt. Strohn doit, en effet, la remettre au destinataire.

Le « treasurer » de notre « general council », Cowell Stepney, homme riche et distingué, mais dévoué corps et biens et même d'une façon un peu folle à la cause ouvrière, avait demandé à un de ses amis de Bonn les ouvrages sur la question ouvrière et sur le socialisme, parus en langue allemande. Cet ami lui envoya « en réponse » un tableau (écrit) composé par le Dr Held, professeur d'économie politique à Bonn. Ses gloses montrent combien est effroyablement borné l'esprit de ce mandarin instruit. Voici ce qu'il écrit sur Engels et sur moi.

« Engels. — « *La situation de la classe ouvrière*, etc. C'est l'œuvre la meilleure de la littérature socialiste, communiste allemande. » « Marx est très lié avec Engels. Il est l'auteur de l'œuvre la plus scientifique, la plus savante que le socialisme ait à nous offrir, *le Capital*. Ce livre, bien qu'ayant paru récemment, est encore un écho (!) du mouvement de 1848. C'est pourquoi je le joins ici à l'étude de Engels. Cet ouvrage est en même temps (!) très intéressant pour l'époque actuelle. C'est, en effet (!!!), la source où Lassalle a puisé ses idées principales.

Doux pays !

Un privadozent d'économie politique, appartenant à une université allemande, m'écrit que je l'ai absolument convaincu, mais sa situation l'oblige « comme d'autres de ses collègues » à ne pas confesser ses convictions.

Cette lâcheté des mandarins de profession, et d'autre part la conspiration du silence de la presse bourgeoise et réactionnaire me fait beaucoup de tort. Meissner m'écrit que la vente à la foire d'automne n'a pas été bonne. Il s'en faut encore de plus de 200 thalers pour que les frais soient couverts. Il ajoute : « Si sur quelques places importantes, comme Berlin, etc., on avait fait la moitié de ce que Kugelmann a fait à Hanovre, nous en serions déjà à la seconde édition ».

. . . . . .

Avec mes meilleures salutations, etc.

Votre
Karl Marx.

La lettre de Arnold Ruge à laquelle Marx fait allusion est la suivante :

7. Park Crescent. 25/1. 1869.
Brighton.

Cher Monsieur Steinthal.

En même temps que cette lettre, je vous envoie par la poste l'œuvre de Marx sur *le Capital*.

Recevez mes meilleurs remercîments. Ce livre m'a pris tous mes instants, et cependant j'ai dû me livrer en même temps à des travaux de toutes sortes.

C'est une œuvre qui fait époque. Elle jette une lumière vive, éclatante parfois, sur le développement et sur la décadence des périodes historiques, sur les enfantements douloureux, sur les jours de souffrances effroyables.

Quand Marx établit que la plus-value est du travail non payé, que les ouvriers qui travaillent à leur compte sont expropriés, que l'expropriation des expropriateurs est imminente, sa démonstration est d'une beauté classique.

Je citerai, par exemple, la dernière page, 745 :

Le mode de production et d'appropriation capitalistes est la première négation de la propriété individuelle fondée sur le travail personnel. La négation de cette négation rétablit la propriété individuelle, mais sur la base de la conquête de la sphère capitaliste, c'est-à-dire sur la base de la coopération exercée par des travailleurs libres et de la propriété commune du sol et des moyens de production produits par le travail même.

Marx possède une érudition très étendue et un grand talent de dialecticien. Son livre dépasse de beaucoup l'horizon de bien des hommes et de bien des journalistes ; mais il finira certainement par percer et exercera un effet puissant malgré l'ampleur des perspectives ou plutôt précisément à cause de leur étendue.

A propos de la religion, l'auteur dit très justement, p. 608 :

De même que dans la religion l'homme est gouverné par les illusions de son propre cerveau, il est dominé dans la production capitaliste par les produits de sa propre main.

Et pendant longtemps encore, il ne suffira pas de l'éclairer pour le délivrer. Si, comme en France ou en Espagne, il perd son maître, il le rétablit lui-même dans son ancien pouvoir.

Je vous souhaite beaucoup de bonheur pour 1869. Puisse cette année faire ses preuves comme les précédentes. Mes meilleures salutations à Madame Steinthal et à Monsieur Heydemann.

Bien à vous, Dr A. Ruge.

XXIX

Londres, 3 mars 1869.

Cher Kugelmann,

Quetelet est maintenant trop vieilli pour qu'on tente encore quelque expérience sur lui. Il a rendu de grands services dans le passé. Il a montré que les phénomènes de la vie sociale qui semblaient fortuits sont soumis à une nécessité interne qui se manifeste par leur retour et leurs moyennes périodiques. Mais il n'a jamais réussi à donner uue interprétation à cette nécessité. Il n'a pas progressé. Il s'est contenté d'étendre la sphère de ses observations et de ses calculs. Il n'est pas plus avancé aujourd'hui qu'en 1830.

Je n'aurai pas terminé le tome II avant l'été. Alors je viendrai en Allemagne avec le manuscrit. Ma fille m'accompagnera et je vous verrai. Ou, pour m'expliquer d'une façon plus précise, je vous rendrai visite.

Il se produit actuellement en France un mouvement très intéressant.

Les Parisiens se remettent formellement à l'étude de leur passé révolutionnaire et se préparent ainsi à la Révolution qui les attend. C'est d'abord l'origine de l'Empire, puis le coup d'Etat de Décembre. On avait complètement oublié ces événements ; de même, en Allemagne, la réaction a réussi à effacer complètement le souvenir de 1848-1849.

Les livres de Ténot sur le *Coup d'État* ont produit une telle impression à Paris et dans les provinces que 10 éditions se sont enlevées en peu de temps. Les études sur cette même période se sont succédé par douzaines. « C'était la rage. » On en fit bientôt une spéculation de librairie.

Ces écrits émanent de l'opposition. Ténot, par exemple, est un « homme du *Siècle* » (j'entends par là le journal bourgeois libéral, et nullement notre époque). Tous les gredins, libéraux ou non, qui appartiennent à l'opposition officielle, favorisent ce « mouvement ». La démocratie républicaine fait de même ; par exemple, des gens comme Delescluze, ancien adjudant de Ledru-Rollin qui rédige maintenant le *Réveil*, de Paris, à titre de patriarche républicain.

Tout ce qui n'est pas bonapartiste s'est grisé de ces révélations posthumes ou plutôt de ces souvenirs.

Mais alors vint le « revers de la médaille ». D'abord, le gouvernement français fit publier par le renégat Hippolyte Castille « *Les massacres de Juin 1848* ». C'était un soufflet pour les Thiers, Falloux, Marie, Jules Favre, Jules Simon, Pelletan, etc., bref pour les chefs de ce qu'on appelle en France « *l'Union Libérale* », ces vieillards infâmes qui veulent escamoter les prochaines élections.

Puis le parti socialiste a entrepris lui aussi ses révélations sur l'opposition et sur les démocrates républicains à l'ancienne mode.

Par exemple, Vermorel à publié « *Les hommes de 1848* » et « *l'Opposition* ».

Vermorel est proudhonien.

Les blanquistes ont enfin donné, par exemple, G. Tridon : « *Gironde et Girondins* ».

Toute la cuisine de l'histoire est sens dessus dessous.

Quand serons-nous aussi avancés chez nous ?

Voyez comme la police française est bien servie :

J'avais l'intention d'aller à Paris au début de la semaine prochaine pour voir ma fille.

Samedi dernier un agent de police vint demander à

Lafargue si M. Marx était déjà arrivé. Il avait une commission pour lui. « Forewarned » (1).

Votre
K. M.

XXX

Londres, 11 mai 1869.

Cher Kugelmann,

. . . . . .

Malgré la meilleure volonté, je n'ai pu retrouver les « Palmerston pamphlets » (les miens). Les « publications » d'Urquhardt contre la Russie et Palmerston contiennent assez de vérités, mais les « crotchets » (2) du grand « David » gâtent tout...

J'ai lu votre lettre à Borkheim. Vous avez raison de remarquer que tout le bavardage sur les « Belgian massacres will not do ». Mais d'un autre côté, vous méconnaissez l'importance et la signification particulière de ces événements. Il faut que vous sachiez que la Belgique est le seul pays où régulièrement tous les ans le sabre et le fusil ont le dernier mot dans chaque grève. Tout cela est exposé dans une adresse de notre « general council » que j'ai écrite en français et en anglais. Il est possible qu'elle soit imprimée aujourd'hui ou demain (en anglais). Je vous l'enverrai aussitôt.

J'ai également composé une adresse en anglais pour le « general council » de l' « International Association » destiné à la « National labour Union in the United Stades ». Elle a trait à la guerre avec l'Angleterre que les républicains bourgeois veulent « just » mettre en scène.

Votre
(A suivre.) Karl Marx.

(1) Garde à vous.
(2) Lubies, fantaisies.

LES PARTIS SOCIALISTES

BOHÊME

Le parti Socialiste Tchèque et les Luttes nationales en Autriche

En Autriche, comme en Allemagne, tout parti ouvrier qui se réclame du programme collectiviste, prend le nom de « Social-democrate » : c'est qu'en effet, en Autriche, d'autres partis recrutés surtout dans une petite bourgeoisie démagogique et « nationaliste », s'emparent fréquemment du qualificatif de socialiste : c'est par exemple le « parti national ouvrier tchèque », qui envoie au Reichsrath 5 députés, ou le « parti socialiste polonais », maître d'une seule circonscription. Ces partis sont des partis petits bourgeois, essentiellement nationaux, qui prennent une étiquette de ce genre, pour s'efforcer d'acquérir, dans la curée du suffrage universel, des voix ouvrières.

Tout au contraire, les organisations social-démocrates, unies les unes aux autres pour former un grand parti *non-national*, répudient hautement les luttes de races que se plaisent à exciter et à réveiller les socialistes-nationaux. Ils tendent et ils arrivent à apaiser chez eux les dissensions entre nationalités, pour se consacrer aux réformes sociales.

Ainsi, aussi bien au point de vue de la politique générale autrichienne qu'au point de vue de l'étude des partis socialistes, il est curieux d'examiner cette organisation démocratique de l'Europe centrale, particulièrement chez la nation où ces luttes ethniques sont, à l'heure présente, si vives, qu'elles sembleraient devoir étouffer les luttes sociales.

Aussi voudrais-je esquisser ici le développement du parti

social-démocrate tchèque, son organisation, son programme et ses tendances (1).

I. — Formation et développement du parti social-démocrate tchèque

Le mouvement socialiste quelque peu organisé date en Bohême de 1872 ; mais il n'était en rien tchèque : les socialistes tchèques étaient mêlés aux socialistes allemands, leurs initiateurs et, dans la réalité, ces derniers seuls dirigeaient le mouvement. Cette fusion persévéra, sans mésentente, pendant une vingtaine d'années. Elle fut au reste favorisée par l'attitude du gouvernement qui essayait alors de supprimer cette agitation par une action énergique. Pour le crime de participation à une société secrète, les gens soupçonnés étaient incarcérés, condamnés et ils expiaient par de longues peines leur propagande socialiste : ainsi vient de sortir de prison un homme, Pacès, embastillé pour 18 ans pour un acte qui lui vaudrait aujourd'hui quelques jours de détention. L'attitude violemment hostile du gouvernement mettait l'union dans les rangs socialistes.

Mais vers 1890-92, Vienne comprit que le mouvement ne pouvait être supprimé ; il fallait s'en accommoder. Les classes dirigeantes, qui n'avaient vu en lui jusqu'alors que le fait d'un groupement anarchique plus ou moins secret, le reconnurent comme parti politique ; des congrès se tinrent ; l'agitation s'organisa. Mais alors les ouvriers tchèques réclamaient des chefs parlant leur langue, des journaux écrits en tchèque : tout en conservant le programme socialiste, ils commencèrent à s'organiser à part ; dès 1893, le parti socialiste tchèque était formé, autonome et national. Cette tendance séparatiste gagna alors les groupements syndicaux corporatifs et toute l'organisation provinciale et locale.

(1) Je dois ici remercier M. Němec, ancien député au Reischrath, directeur du grand journal socialiste de Prague, le *Pravo lidu*, qui voulut bien s'entretenir longuement avec moi, dans un récent séjour en Bohême, et me donner maints renseignements, chiffres et faits précis sur le parti social-démocrate, dont il est un des directeurs.

Comment allait se résoudre cette crise ? C'était une sorte de crise de croissance, amenée, au moment où la compression gouvernementale se relâchait, par le renouveau d'activité des « nationalistes » d'Autriche, surtout par l'instinctif désir de conservation de la langue, par l'autonomie naturelle des milieux ouvriers nationaux.

Les chefs du parti social-démocrate comprirent le danger, et les Allemands, pour sauver l'intégrité du mouvement, organisèrent des groupements nationaux autonomes, reliés par un comité central, dont nous verrons plus loin le rôle. Le parti socialiste d'Autriche avait triomphé de la crise et la fraction tchèque pouvait dès lors se développer librement.

Depuis longtemps déjà démonstrations diverses, grèves, réunions privées, propagande occulte, manifestaient l'action des idées socialistes. Celles ci se répandant, les démonstrations augmentèrent d'intensité et Prague se rappelle la colossale manifestation du 1er mai 1900 où 50.000 individus allèrent célébrer la fête révolutionnaire à Schietzen-Insel, une des îles de la Moldau, en plein centre de Prague.

Alors commence l'agitation en faveur du suffrage universel : le ministère Taaffe le promet, mais il échoue et doit donner sa démission en 1893. L'agitation redouble et, à la faveur de certains calculs, on obtient en 1896 une cinquième curie, dite du suffrage universel, grâce à laquelle les socialistes peuvent venir à la tribune du Reischrath porter leurs revendications ; tandis qu'aux élections de 1891 pas un seul social-démocrate, ni tchèque, ni d'autres nationalités, ne représentait le parti au Reischrath, en 1897 14 socialistes demeuraient victorieux. Cela paraît peu, au premier abord : c'était cependant un très grand succès. Il suffit pour cela de considérer un instant le système électoral autrichien : les 425 députés sont élus en Autriche par 4 curies privilégiées et 1 curie dite « *Allgemeine Curie* » où tout le monde vote : or cette dernière n'est représentée que par 72 députés : c'est donc 72 députés qui correspondent en Autriche à ce qu'est notre Chambre des Députés en France : or 1/5 d'entre eux sont socialistes, ce qui équivaudrait à 120 représentants chez

nous. Ce résultat, obtenu du premier coup, est d'autant plus remarquable que, même dans cette curie du suffrage universel, le suffrage n'est direct que pour 15 mandats ; pour 57 députés, le suffrage est à deux degrés ; chaque groupe de 500 habitants choisit 1 « wahlmann » et c'est la réunion de ces derniers qui élit le représentant. De cette minime participation à l'élection, en même temps au reste que du manque d'éducation politique, il résulte que tandis que le nombre des votants est en moyenne de 72 °/₀ du nombre des électeurs dans les districts à élection directe, il tombe dans les districts à élection indirecte, à une moyenne de 36 °/₀ (1). Malgré cela les socialistes triomphent et ils forment le parti le plus nombreux, si l'on ne tient compte que des résultats de la cinquième curie. En Bohême, sur les 18 circonscriptions, ils sont élus dans 6, et 2 de ces derniers sont tchèques. C'est une victoire pour le socialisme autrichien et le parti tchèque en prend sa part.

Les récentes élections de 1901 ménageaient une surprise désagréable à la social-démocratie d'Autriche en général et à celle de Bohême en particulier : Dans la cinquième curie, 9 d'entre eux seulement réussirent à passer (2) : de leurs 6 sièges de Bohême, 1 seul put être conservé, celui de Reichenberg, un centre industriel allemand, et la social-démocratie tchèque perdit tout représentant au Reichsrath. D'après les représentants de cette dernière, leur défaite est

(1) Dans les districts à élection directe, le maximum est de 78 °/₀ à Vienne, le minimum de 54 °/₀ à Lemberg : ces districts sont du reste formés partout par des villes, sauf en Basse-Autriche et depuis 1901 en Carniole. — Dans les districts à élection indirecte, le maximum est de 52 °/₀ en Bohême, le minimum de 8 °/₀ en Dalmatie : mais ces proportions sont calculées sur les résultats de la province entière, villes et campagnes. — Ces chiffres sont tirés des statistiques bien connues du professeur Hickmann, éditées chez Freytag, Wien, 1901.

(2) Les socialistes sont actuellement 10 au Reichsrath, grâce à un siège conquis, pour la première fois, dans une curie privilégiée, la curie urbaine de Kornenburg en Basse-Autriche : c'est là pour eux assurément un grand succès, qui montre que les idées socialistes sont en progrès dans la classe moyenne et parmi les ouvriers et employés aisés.

due à plusieurs causes, dont l'influence concomitante produisit ce résultat fâcheux, mais sans doute temporaire. Les partis bourgeois, tout d'abord, s'étaient quelque peu désintéressés des socialistes aux premières élections de la cinquième curie en 1897 : voyant le succès et le danger de ce nouveau parti, ils se sont ressaisis et ont su faire bloc contre le parti social-démocrate : seul le parti réaliste, sorte de parti « intellectuel » nouveau, démocrate universitaire, qui voudrait devenir populaire, tout en étant nettement anti socialiste, se garde, sous la direction de son chef, le professeur Masaryk, de tous rapports avec la social-démocratie ; mais tous les autres partis bourgeois ont fait taire, quand il le fallait, leurs rivalités, et agrariens, vieux tchèques, jeunes-tchèques, radicaux et socialistes nationalistes ont voté comme un seul homme contre le candidat collectiviste. Cet acharnement est tout naturel, mais il était encore favorisé par les luttes économiques récentes : les grèves de mineurs et d'ouvriers textiles, qui se sont étendues à travers toute l'Autriche, ont encore avivé les antagonismes des classes ouvrière et bourgeoise et, en donnant à cette dernière une plus claire conscience de cette rivalité de classe, elles l'ont uni d'un lien plus fort contre le socialisme.

Mais un autre facteur fut encore plus prépondérant dans la lutte engagée : c'est le « nationalisme ». L'accusation, partout jetée, propagée, répétée, fut celle du socialisme traître à l'idéal national. Les faits ne le démontrent-ils pas, disaient leurs adversaires ? aux fêtes de notre grand homme et historien national, aux fêtes de Palacky, les socialistes s'abstiennent ; au Reichsrath, en 1897, les socialistes se prononcent hautement pour le droit naturel (Naturrecht) contre le droit d'État : qu'est-ce à dire, sinon qu'ils abandonnent, bien plus ! qu'ils condamnent ce qui fut toujours pour tous les partis tchèques, modérés ou violents, l'idéal national, la restauration de l'État de Bohême, un et indivisible ; notre patrie et notre sol, ils le démembrent de leurs propres mains, et livrent aux Allemands ce qui aujourd'hui est habité par ceux-ci. Dans les luttes exacerbées des nationalités autri-

chiennes. de telles accusations ne pouvaient manquer d'avoir grand effet sur le peuple : élevé dans le culte de l'idée historique, rempli de la tradition d'un Etat bohémien un et indépendant dont les palais vides du Hradschin, à Prague, sont pour lui le vivant souvenir, il ne peut qu'accueillir avec défaveur l'idée d'une Bohême disséquée selon les aspirations nationales des éléments actuels de sa population. Il faut donc un certain temps, et une éducation nouvelle des esprits, pour que les socialistes réussissent à remplacer l'idée historique par l'idée de droit naturel des habitants. Les nationalistes avaient donc beau jeu pour accabler leurs adversaires : ils eurent l'habileté de soutenir les plus avancés d'entre eux, les socialistes-nationalistes, et c'est ainsi que la social-démocratie tchèque fut privée de tout représentant au Reischrath.

Elle n'en a du reste pas davantage, et n'en a jamais eu, au Landtag de Prague. A cela rien d'étonnant : la curie du suffrage universel n'existe pas pour les diètes, et le socialisme tchèque n'a pu encore faire brèche dans les curies privilégiées.

Le développement du parti socialiste tchèque est donc momentanément arrêté dans les assemblées parlementaires, mais il se fortifie chaque jour dans le pays grâce à une action constante et à une organisation intelligente que nous voudrions maintenant esquisser.

II. — Action et organisation du parti social-démocrate tchèque.

L'action du parti fut longtemps enrayée par l'intervention des pouvoirs publics : la découverte d'un numéro de journal socialiste pouvait suffire à être englobé dans l'accusation de « participation à une société secrète » ; les réunions étaient interdites, comme dangereuses pour la sécurité de l'Etat ; dans l'armée, les socialistes étaient traqués et toute propagande arrêtée.

Depuis 1892, la situation est changée : le parti d'abord n'est plus organisé en société secrète ; puis en vertu du § 2 de la loi sur les réunions, il n'est nul besoin de déclaration

préalable pour les réunions privées ou sur invitation, et grâce à ce moyen les socialistes peuvent sans difficultés se réunir ; enfin l'attitude du gouvernement s'est modifiée. Elle se manifesta nettement en 1892 : un congrès devait se tenir à Linz : le gouverneur de la Haute-Autriche l'interdit comme attentatoire à la sûreté de l'Etat ; or cette décision fut de suite annulée par le gouvernement de Vienne. Depuis 1894, les socialistes ne subissent plus de persécutions de la part des pouvoirs publics et dans cette Autriche, que nous nous imaginons si réactionnaire, je pouvais il y a peu de temps entendre un des chefs du socialisme tchèque me dire : aujourd'hui, nous ne pouvons véritablement élever aucune plainte ; notre action est pleinement libre ; à l'armée comme ailleurs, le gouvernement a la sagesse de ne plus nous persécuter d'aucune manière. Des entraves sont, sans doute, souvent apportées à notre agitation, mais par l'influence et l'oppression des classes bourgeoises ; quant à l'administration, nous devons reconnaître qu'aujourd hui nous vivons avec elle sur le pied de paix.

Aussi, depuis quelque 10 ans, l'action du parti s'est-elle considérablement fortifiée ; par la propagande individuelle, le socialisme a fait de grands progrès dans l'armée ; les autorités ne veulent pas le reconnaître, mais si l'on cause avec des officiers, on peut entendre plus d'un dire qu'ils sont épouvantés de l'extension que prend cette doctrine dans certains régiments. Les ouvriers viennent naturellement en foule au nouveau parti et celui-ci fait d'assez grands progrès parmi les petits paysans tchèques, déjà groupés en plusieurs organisations socialistes. Dans la crise agraire, que subit l'Autriche, autant que d'autres nations, avec l'extension considérable de la très grande propriété, latifundia avec majorats, le socialisme devait avoir sur la démocratie de Bohême, comme de Galicie et même d'Autriche en général, une prise plus aisée qu'ailleurs. Il n'est point étonnant que les paysans, dont l'esprit est ordinairement conservateur, n'aient tendu ici à se joindre à des partis réformateurs, tantôt à des partis purement agraires (comme il en existe dans toute l'Autriche et particulièrement

en Bohême), tantôt au parti social-démocrate. Selon des Tchèques que j'interrogeais sur l'état social de ces paysans, ces derniers sont autant des ouvriers agricoles que de petits propriétaires ; ils n'ont qu'une propriété trop petite ou trop pauvre pour en vivre et s'engagent comme travailleurs pour acquérir un salaire complémentaire. D'autre part, un régime féodal atténué subsiste encore dans les campagnes autrichiennes et, surtout en Bohême, où l'aristocratie est très nombreuse et puissante, la grande propriété attire à elle toute l'influence économique et politique ; favorisée par la tradition, par ses richesses, par l'administration, par la faiblesse, l'ignorance et le manque d'organisation de la classe paysanne, elle est maîtresse absolue des villages tchèques. C'est grâce à cette situation politique et économique que le parti social-démocrate trouve dans la démocratie rurale un terrain préparé, ou il peut étendre son action.

Cette action s'exerce de façons multiples : par la parole, par le journal, par l'organisation économique, par l'organisation politique.

Les Slaves semblent avoir pris aux Allemands leur amour de la statistique, et, dans une petite brochure parue à Prague en 1902, sont notés et classés tous les genres de réunions tenus par les social-démocrates tchèques pendant 1 an dans toutes les régions où l'on parle tchèque, en Bohême, Moravie, Silésie et à Vienne : il y eut 127 meetings, 3029 réunions publiques, 3782 réunions d'association, 4239 assemblées privées sur invitations, 1377 réunions électorales ; sur ce nombre 63 réunions publiques et 4 meetings furent supprimés pendant leur durée et en plus 141 réunions publiques et seulement 12 meetings furent interdits pour raison de sûreté publique (1).

(1) La même brochure additionne les condamnations obtenues : en 1901, 72 socialistes ont été cités devant les tribunaux ; ils ont obtenus 10 ans, 7 mois et 4 jours de prison et 2.400 couronnes d'amendes. Cette brochure de propagande, sorte de compte-rendu de l'action du parti schèque en 1901, a paru à Prague en 1902 sous la signature de Jos. Steiner : elle est naturellement écrite en tchèque : M. Němec a bien voulu me traduire les passages que je cite.

La presse socialiste tchèque augmente et s'étend assez rapidement (1) : à la fin de 1902, elle comptait 15 journaux politiques, 20 journaux de syndicats ou de corporations à tendance nettement socialiste, 1 revue scientifique, 1 journal littéraire et illustré, 1 journal satirique et 1 journal anticlérical. Sur ce nombre, 2 organes sont surtout importants : ce sont les 2 seuls journaux quotidiens socialistes tchèques : le *Pravo Lidu*, qui paraît à Prague sous la direction de M. Anton Němec et tire à 12.000 et le *Delnicke Listy* qui se publie à Vienne où une population surtout ouvrière de 300.000 âmes parle tchèque et semble augmenter chaque jour (2).

Les socialistes tchèques ont compris qu'un des plus puissants éléments de force était l'organisation économique au sens le plus large du mot, en vue de la satisfaction de tous les intérêts matériels et intellectuels de la classe ouvrière ; 342 syndicats ouvriers ou paysans forment les cadres d'une démocratie socialiste, organisée du reste d'une façon absolument indépendante ; à côté 328 associations cherchent à donner au peuple l'instruction et l'éducation par des cours populaires, des bibliothèques ; enfin des bourses du travail, des sociétés de gymnastique ouvrières (si importante dans ce pays où la grande société nationaliste des sokols prospère de si remarquable manière), de coopératives, achèvent la liste des institutions destinées à développer la vie intellectuelle et à satisfaire les besoins matériels de l'ouvrier.

Comme dans tous les pays de suffrage universel, l'organisation politique est aussi étendue et serrée que l'organisation économique. Le premier degré est l'organisation locale ;

---

(1) Voyez sa statistique en 1900, dans la *Revue Socialiste*, août 1901, p. 225 : communication adressée au Bureau Socialiste International. — Cf. mon article sur *la presse politique en Bohême, Moravie, Silésie* dans les *Questions diplomatiques et coloniales* du 15 février 1903.

(2) Une discipline règle l'action en vue d'un but commun de tous ces journaux : ils sont obligés d'obéir aux directions données par le Congrès des socialistes tchèques. Certains d'entre eux appartiennent aux cantons électoraux, dont nous parlerons plus loin ; le *Pravo Lidu* appartient au parti entier et est dirigé par lui ou plutôt par ses délégués.

ce sont d'ordinaire des membres de syndicats réunis par petits groupes locaux : il y a 456 associations de ce genre. Ce sont aussi des cercles d'études et sociétés du même genre, ou encore des groupes politiques proprement dits : ces derniers sont au nombre de 56 (1). L'ensemble de ces groupements forme par ses délégués une sorte de comité de district ou de circonscription électorale. Telle est la base de l'organisation politique. Quant à sa direction, elle est élue de la façon suivante : chaque circonscription nomme, par son comité, des délégués que les Allemands appellent hommes de confiance (*Vertrauensmänner*) : ces délégués sont envoyés à des comités provinciaux et à un congrès central. Les Tchèques ont groupé les circonscriptions électorales en 5 comités provinciaux correspondant aux cinq provinces du pays de la couronne de Bohême, Moravie, Silésie, Haute-Autriche, Basse-Autriche. Quant au congrès central de tous les social-démocrates de langue tchèque, il se réunit tous les 2 ans et c'est lui qui élit le « comité exécutif central », directeur suprême, composé de 6 membres et qui siège à Prague (2).

Comme on le voit, cette organisation est purement autonome, mais elle n'est pas séparatiste : après la crise de 1891-96, le conseil général d'Autriche, à Prague en 1896, à Vienne en 1897 et à Brunn en 1899, a organisé ce que l'on pourrait appeler la fédération des partis social-démocrates d'Autriche de langues diverses. L'organisation actuelle paraît satisfaire également chaque nationalité : cette organisation fédérale se compose de deux éléments : un congrès périodique, composé de délégués de toutes les associations politiques des diverses nationalités, et un comité fédéral permanent, non plus élu par le congrès, mais composé simplement des « comités exécutifs centraux » de chaque nationalité à organisation autonome ; aujourd'hui ces nationalités sont au

(1) Les 456 associations locales groupent environ 20.000 membres ; les 56 associations politiques environ 4.000 personnes.

(2) Cette organisation rappelle d'assez près l'organisation socialiste de la section allemande, dont au reste elle s'est inspirée : Voir Le *Mouvement socialiste*, 1er juillet 1900. Dr Ellenbogen, l'organisation du parti autrichien.

nombre de 6 : les Allemands, les Tchèques, les Polonais, les Italiens, les Slovènes et les Ruthènes.

Cette organisation fédérale, très heureusement combinée, assure à chaque groupe une égale importance dans le comité fédéral, composé comme une Chambre Haute d'État fédéral, et une importance, dans une certaine mesure, proportionnelle à son développement, dans le congrès, constitué un peu comme une Chambre des Représentants d'État fédéral. Le socialisme a su ainsi réaliser en Autriche un fédéralisme pratique, qui semble avoir pacifié dans le parti les luttes de nationalités (1).

III. — Programme et tendance du parti social-démocrate tchèque.

Adhérant à la social-démocratie, le parti ne peut qu'adopter le programme marxiste intégral. Mais à côté du programme idéal, il y a les solutions contingentes à donner, la tactique au jour le jour, les tendances d'esprit ; en matière politique, économique, religieuse et nationale, celles-ci sont intéressantes à noter.

Au point de vue politique, l'esprit de discipline des Tchèques, qui leur semble venu d'Allemagne, leur fait sentir tout le prix de l'unité : pour y atteindre, ils ont eu à résoudre les questions les plus délicates possibles, celles des luttes nationales, et parce qu'ils avaient la volonté d'aboutir, ils sont arrivés à l'entente. Aussi ne peuvent-ils juger trop sévèrement l'attitude des socialistes de France, qui n'ont point su réaliser cette union, malgré des obstacles moins grands. D'autre part, comme tout parti éloigné du pouvoir qui aspire au gouvernement, ils évitent toute action commune avec des

(1) Le parti social-démocrate tchèque est aussi adhérent direct au « Bureau Socialiste International », où ses délégués sont : Anton Němec et Dr Franz Soukup ; les autres principaux représentants du socialisme tchèque sont : en Bohême, Houšar, Hornof, Reis, Karl Vaněk, secrétaire général du parti ; en Moravie, Hybeš, Seba ; à Vienne, Steiner, Krapka. A côté de ceux ci, nous devons citer Mme Toužilova, la principale promotrice du mouvement féministe socialiste et de ses organisations.

partis bourgeois, toute compromission avec eux, et c'est pourquoi, quand ils parlent des choses de France, ils sont plutôt portés vers Guesde que vers Jaurès: ils voient ces partis bourgeois faire l'union entre eux, sauf le petit groupe encore très faible des réalistes, et la pensée ne peut donc leur venir de s'allier avec les uns contre les autres; aussi adoptent-t-ils pleinement et en doctrine et en pratique cette résolution du programme de Hainfeld : « Le parti défendra » toujours les intérêts de classe du prolétariat et s'opposera » énergiquement à toute tentative faite pour obscurcir ou » voiler les antagonismes de classe. »

C'est dans cet esprit que les social-démocrates réclament le suffrage universel ; sans doute ils le désirent total pour tous les organes politiques, mais ils savent que les réformes ne peuvent être que graduelles et leur campagne se borne pour l'instant à en demander l'introduction aux Landtags et aux conseils municipaux, tel qu'il existe déjà pour le Reichsrath.

Au point de vue économique, les questions à l'ordre du jour sont la journée de 8 heures, alors qu'elle est actuellement en moyenne de 10, et l'adoption de projets de lois d'assurance obligatoire contre la vieillesse et l'invalidité (1). C'est à ce même point de vue économique, et non par suite d'une idée nationale, que les socialistes ont décidé dans leur récent congrès d'Aussig de voter contre le compromis, l'*Ausgleich* austro-hongrois ; ils le jugent désavantageux pour l'Autriche, déplorable pour les intérêts des classes ouvrières autrichiennes ; ils estiment que la répartition des charges entre les deux pays n'est pas équitable : payer 2/3 des dépenses communes leur paraît excessif ; d'autre part, quoiqu'ils respectent les intérêts des ouvriers magyares, le droit de la démocratie autrichienne leur paraît être de ne pas payer un prix surélevé les denrées de première nécessité pour le plus grand bonheur de la Hongrie ; celle-ci en effet veut développer son industrie et réclame une taxe protectrice

(1) L'assurance obligatoire contre les accidents existe déjà en Autriche.

assez élevée contre les produits industriels autrichiens ; et elle veut que le marché autrichien soit réservé comme débouché à son agriculture, réclamant une protection agricole efficace contre les marchandises venant de Russie et des Balkans, qui pourraient abaisser le prix des denrées (1).

La question religieuse n'est pas une question pour eux : la religion leur apparaît, par doctrine autant que par tactique, chose privée dont le parti n'a pas à se mêler ; il est anticlérical, en ce sens qu'il repousse l'intrusion de l'Église dans la politique ; il demande comme conséquence de la liberté de conscience la séparation de l'Église et de l'État en toute matière et particulièrement dans l'école, soumise aux influences confessionnelles. Si l'on cause avec les chefs du mouvement socialiste tchèque, on s'aperçoit aisément que dans le fond de leur âme, ils sont opposés à toute religion positive ; mais le parti se refuse à avoir vis-à-vis de l'Église une autre politique que celle de la tolérance et de la neutralité. Anton Němec pense à cet égard comme Karl Kautsky (2) : marcher contre l'Église serait éloigner les ouvriers restés chrétiens du mouvement socialiste ; approuver toute mesure d'exception serait « préparer la voie à des mesures de ce genre contre les démocrates-socialistes. »

L'organisation fédérale du parti socialiste autrichien est ce que l'on pourrait appeler une solution élégante de la question des nationalités : dans cette Bohême, où Tchèques et Allemands semblent vivre sur un pied de guerre constant, les social démocrates des deux races entretiennent des rapports, je ne dirai pas intimes, mais courtois et pacifiques. Sur la base de leur programme identique et de leur organisation séparée, ils ne demandent qu'à se développer chacun de

(1) Ajoutez à ces raisons économiques des raisons d'ordre sentimental : les Tchèques, comme les Allemands, du reste, n'ont pas une bien grande sympathie pour les Hongrois qui persécutent leurs frères de race, les slovaques, qui ne sont pas tendres pour la propagande socialiste et qui ne paraissent guère se soucier ni de la classe ouvrière, ni de la législation sociale, au dire du moins des socialistes tchèques.

(2) *Mouvement Socialiste*, 15 déc. 1902, Karl Kautsky, réponse à l'Enquête sur l'anticléricalisme.

leur côté, en évitant tout froissement et en faisant appel au sentiment de la communauté d'intérêt. C'est grâce à ce vouloir réciproque de bonne entente qu'ils ont pu réaliser l'organisation si suggestive, que j'esquissais plus haut.

Certains, en Autriche comme en France, ont prétendu qu'ils se faisaient ainsi les complices inconscients et les propagateurs malgré eux du germanisme, et que là, comme en Alsace, comme en Pologne, c'était mettre « le socialisme au service du pangermanisme » (1). Je crois ce reproche parfaitement injuste : sans doute le socialisme, en Autriche comme ailleurs, peut répandre une certaine sympathie intellectuelle parmi ses adeptes envers le peuple qui a donné le jour à Marx et chez qui la pensée marxiste s'est si remarquablement développée ; sans doute encore les socialistes tchèques sentent et surtout acceptent plus aisément que tout autre parti tchèque les attaches forcées qui, par intérêt, lient, dans une certaine mesure et dans les circonstances présentes, l'Allemagne à l'Autriche. Mais c'est tout : et dans leur programme, comme dans les faits, ils ont proclamé et ils ont fait admettre par les socialistes allemands le droit à l'autonomie de chaque nationalité, le devoir de tout le parti de défendre toutes les minorités. Ils ont réalisé ce programme ; ils en ont arraché peu à peu l'exécution aux chefs allemands, d'abord hésitants ; aujourd'hui ils l'ont fait admettre sans conteste par tous les congrès ; le congrès de Brunn en 1899 a promulgué à cet égard une véritable *déclaration des droits des nationalités*, allant jusqu'au rejet de l'idée d'une langue fédérale officielle, de l'allemand langue d'Etat ! Pour qui connaît la violence du nationalisme en Autriche, la volonté, naturelle au reste, des Allemands de maintenir leur prédominance dans l'empire, il apparaît clairement que l'unité socialiste autrichienne s'est faite pour le plus grand triomphe des autonomies nationales et l'égalité réelle de toutes les races. L'on doit reconnaître, avec Max Adler (2), que le parti

(1) La *République*, 25 novembre 1902 : En Alsace-Lorraine.
(2) *Die Neue Zeit* 1902, N° 21.

socialiste autrichien a su résoudre pour lui, par l'union étroite de ses fractions, le rude problème des nationalités ; mais c'est en réalisant, dans sa sphère, l'égalité de chacune d'elles.

Gabriel-Louis JARAY.

HONGRIE

Le Congrès du Parti socialiste

Nous venons de tenir à Budapesth le Congrès général du Parti socialiste de Hongrie, et, à plusieurs points de vue, son importance dépasse celle des Congrès tenus jusqu'à aujourd'hui. Il faut dire qu'il devait discuter le nouveau programme et les statuts du Parti.

Aussi la participation au Congrès a-t-elle été considérable. Il y avait 165 communes, représentées par 274 délégués. La capitale, à elle seule, avait envoyé 92 délégués, représentant 50 organisations.

Ces chiffres démontrent non seulement le grand intérêt que les camarades prennent aux questions discutées au Congrès, mais encore la grande extension prise par les idées socialistes en Hongrie, dans l'élément hongrois et allemand, et dans l'élément serbe et roumain de la Hongrie méridionale.

Ces deux nationalités, qui, au Congrès de l'an passé, n'étaient pas représentées, ont envoyé cette fois un grand nombre de délégués.

Aussi ce Congrès peut-il être considéré comme international en fait, sinon en droit ; et, en réalité, on y a parlé bien des langues.

Il faut remarquer encore que l'élément agricole était bien représenté à cette Assemblée. Domokos, que nous venons de perdre, nous a renseigné sur les paysans salariés et métayers de notre pays. Mais la participation des petits propriétaires au mouvement socialiste et à ce Congrès est particulièrement intéressante.

Comme la Hongrie est un pays où l'expropriation et l'absorption de la petite propriété terrienne s'opèrent sans façon, soit par l'État, soit par les hobereaux, les petits propriétaires comprennent de plus en plus le phénomène inexorable de l'économie bourgeoise qui les prolétarise; ils savent que, seul, le socialisme sauvera leur dignité d'hommes et de travailleurs.

***

Plusieurs jours avant le Congrès, le Comité directeur du Parti avait distribué les rapports. Nous en extrayons les renseignements suivants :

En vertu d'une décision du Congrès de 1902, le Parti a entrepris une agitation en faveur du suffrage universel. Une pétition a été établie. Les feuilles ont été répandues dans le pays et, dans l'espace de quelques mois, plus de 170.000 signatures ont été rassemblées.

L'action générale du Parti a pris de l'extension. Dans la capitale, on a consacré une énergie de plus en plus grande à la propagande; les résultats de ce travail n'ont pas tardé à apparaître en plusieurs occasions, dans les grandes réunions publiques, par exemple, où le Parti a pu réunir 15 à 20.000 personnes. La province, le Midi en particulier, a fait de grands progrès. On a fondé ou développé les groupes politiques et les syndicats.

La presse socialiste s'est également développée, à ce point qu'il existe actuellement neuf journaux politiques et autant d'organes syndicaux. Huit de ces journaux sont rédigés en hongrois; cinq paraissent moitié en hongrois, moitié en allemand; trois entièrement en allemand; un en roumain; deux en serbe ou en croate.

La littérature de propagande socialiste a également fait des progrès au cours de l'année. Les brochures en langue hongroise, vendues à 4 et 6 centimes, ont atteint un tirage de 10 à 25.000 exemplaires. Les brochures en langue serbe ont également eu un grand succès et leur tirage s'est élevé de

4 à 6.000 exemplaires, chiffre que les publications bourgeoises en cette langue atteignent rarement.

En même temps que se faisaient ces progrès, la situation financière s'améliorait considérablement. Pendant la période qui a séparé les deux Congrès, les rentrées se sont élevées à 65.802 couronnes, ce qui fait une augmentation de près de 30.000 couronnes sur l'année précédente.

***

Après une discussion sérieuse, qui dura deux jours, le Congrès a adopté de nouveaux statuts portant règlement sur l'organisation intérieure du Parti. D'un côté, les conditions politiques; de l'autre, la situation, encore incertaine, du Parti, avaient empêché le Parti socialiste de s'organiser formellement. Le Congrès actuel a résolu un grand problème en créant des statuts qui permettront au Parti de consolider son organisation intérieure et de peser de plus en plus sur la vie politique de la nation.

L'organisation est donc centraliste à ce point de vue et fédéraliste pour le reste; c'est ce qu'exigeait la composition démographique et géographique de la Hongrie. C'est ainsi que sont instituées, ou plutôt reconnues, les fédérations régionales, — elles existaient déjà auparavant, — absolument autonomes dans leur action locale.

***

La question qui suivait immédiatement à l'ordre du jour était le fameux problème douanier. Les discussions qui se sont déjà produites en Autriche et en Allemagne se sont reproduites en Hongrie.

Le protectionnisme est-il utile ou nuisible à la classe ouvrière? Tel est le problème que le Parti s'est posé depuis un an et que le Congrès a amplement discuté.

Les relations économiques de l'Autriche et de la Hongrie ont donné à ces débats un intérêt particulier. L'union douanière avec l'Autriche est-elle bonne ou mauvaise?

La question était bien posée et on ne peut dire que le Congrès l'ait bien résolue. L'ordre du jour adopté revendique nettement des droits protecteurs pour la jeune industrie hongroise. « L'union douanière de la Hongrie avec l'Autriche, dit cette résolution, a pour effet de tuer l'industrie hongroise au profit de l'industrie autrichienne. L'intérêt de la Hongrie demande que ses forces de production industrielles entrent dans le champ de la grande industrie capitaliste et répondent ainsi aux besoins du pays, fournissent du travail à la population ouvrière et utilisent les matières premières de la région. Pour ces raisons, le Parti socialiste hongrois réclame : 1° la séparation douanière de la Hongrie avec l'Autriche; 2° des encouragements à l'industrie nationale au moyen de tarifs protectionnistes; 3° la conclusion de traités de commerce à longs termes avec les puissances étrangères, etc. »

On a ainsi frayé la route au protectionnisme et on ne peut prévoir à quel point on s'arrêtera dans cette voie. En effet, voici, par exemple, la Croatie qui peut réclamer sa séparation d'avec la Hongrie, la Bosnie et l'Herzégovine d'avec l'Autriche Hongrie, etc.

***

L'autre question, celle du programme du Parti, a été traitée avec plus de soin.

Le texte que la Commission nommée avait définitivement adopté a été approuvé par le Parti presque sans discussion.

La partie théorique de ce programme résume la doctrine socialiste sur l'évolution économique du régime bourgeois aboutissant au collectivisme par nécessité historique. Les revendications pratiques sont celles que l'on trouve dans tous les programmes socialistes.

La question des nationalités, qui ne pourra que devenir plus aiguë en Hongrie, a à peine été effleurée. Le programme se borne à demander « l'égalité des droits pour toutes les nationalités vivant en Hongrie ».

La religion est proclamée « affaire privée »; aussi le programme réclame-t-il l'expropriation des biens ecclésiastiques.

Il demande également l'extension continue de la propriété publique, la nationalisation des mines, cours d'eau, etc. De même il préconise la municipalisation des services publics qui rentrent plus particulièrement dans la sphère d'action de la commune, l'éclairage, le service des eaux, etc.

***

Depuis plusieurs années, il existe en Hongrie un parti qui s'intitule le « Parti du Peuple » et qui n'est que l'organisation politique du cléricalisme catholique. Il possède déjà de nombreux députés à la Chambre et cherche maintenant à étendre son influence sur la classe ouvrière de la capitale.

Bien mieux, ce parti possède un journal à 2 centimes qui fait une campagne systématique de calomnies et de diffamation contre le Parti socialiste et ses membres les plus connus.

En présence de ce fait, le Congrès a décidé à l'unanimité de faire appel à tous les camarades pour donner plus d'importance et plus d'activité à la lutte contre le cléricalisme.

De même, et à l'unanimité, on a voté un ordre du jour en faveur des socialistes croates soumis à un régime de réaction brutale par le Ban de Croatie, le comte Khuen Hedervary.

***

Ayant ainsi consciencieusement travaillé, le Congrès a clos ses travaux. Il a marqué un réel progrès dans l'organisation du Parti et fortifié le grand mouvement socialiste.

M. Popovitch.

(Traduit par Léon Remy).

LES SYNDICATS OUVRIERS

AUTRICHE

Le quatrième Congrès des Syndicats

Dans les journées qui viennent de s'écouler s'est accompli un travail sérieux, considérable. Le congrès des syndicats autrichiens vient de clore ses délibérations, et l'ensemble des débats a montré qu'un grand pas en avant avait été fait, ce que le rapport sur l'action du parti, dû à la commission des syndicats, nous laissait déjà espérer. Les syndicats autrichiens ont pris conscience de la gravité et de l'importance de leur tâche. Il peut sembler étonner que l'on ait à faire cette constatation alors que la chose devrait être toute naturelle. Pour quiconque a feuilleté le compte-rendu du premier congrès syndical, et a connaissance des débats des deux congrès suivants, le progrès est visible. Il y a huit ans, au premier congrès, les questions d'ordre du jour, les discussions sur des objets mesquins, insignifiants, pullulaient encore. Dans les deux autres congrès, elles avaient, il est vrai, disparu. Mais les assemblées se distinguaient par des discussions prolongées, incroyablement riches en digressions sur la meilleure forme d'organisation. Au dernier congrès, cela ne se produisit plus, on ne parla que sur le contenu, sur la constitution de l'organisation. Sans doute une de ces questions d'organisation était à l'ordre du jour. Mais la façon dont elle fut traitée et résolue montre clairement que, sur ce point encore, il ne s'agissait plus de discuter, mais de décider. Il ne se produisit plus de discussion de principe sur la meilleure forme d'organisation. La question à laquelle nous faisons allusion était celle de l'expulsion hors de la fédération générale des syndicats qui devait être prononcée contre l'union nationale des fondeurs. A l'origine, les ouvriers

métallurgistes d'Autriche étaient organisés en plusieurs grandes unions, différentes suivant le pays et suivant les branches d'industrie. Il y a quelques années, toutes ces unions se réunirent en une fédération possédant un journal corporatif commun et des institutions d'assistance communes.

Après le troisième congrès corporatif, la fédération fit un nouveau pas en avant, et voulut rendre l'union encore plus étroite. Les différentes branches et les différents groupes locaux devaient se convertir en organisations permanentes, soumises à une direction unitaire et fortement centralisée. L'union des fondeurs dont la plus grande partie des membres était fournie par Vienne, et qui ne comptait que peu de groupes ou d'adhérents en dehors de cette ville, ne voulut pas coopérer à cette besogne.

Un congrès corporatif des fondeurs décida de dénoncer le pacte fédéral et de constituer une fédération nationale indépendante pour la corporation. Malgré de longues négociations auxquelles la commission générale prit une part active, on n'arriva pas à une entente. Nous ne dévoilerons pas les raisons de cet échec. Il n'est pas nécessaire ici de prononcer un jugement de condamnation ou un verdict d'acquittement. Il est sûr que les deux organisations, celle des métallurgistes et celle des fondeurs, agissaient dans la bonne intention de servir la cause ouvrière. Mais il nous faut dire cependant que la fondation de l'union des fondeurs constituait une violation des décisions du congrès et mettait en péril la solidité de l'organisation. La commission générale des syndicats prononça contre l'union nationale des fondeurs l'exclusion hors de la fédération générale des syndicats. Le congrès corporatif avait à approuver cette décision, et sans hésitation, il prit le seul parti parti possible. Dans un scrutin nominal, 77.139 voix contre 8.695 approuvèrent la conduite de la commission générale. Mais en même temps, on décida à l'unanimité d'autoriser la nouvelle commission des syndicats, à l'élection de laquelle on allait procéder, à réintégrer l'union des fondeurs quand son différend avec les métallurgistes aurait pris fin. Actuellement, la situation est donc

bien claire. Le congrès corporatif a ainsi condamné les velléités séparatistes, la constitution de petites organisations incapables de travail sérieux. Mais la seconde décision signifie que le premier jugement porté est dirigé non contre les fondeurs. mais contre la forme de leur organisation. Il y a quelques années une semblable décision aurait été impossible en Autriche. Aujourd'hui, la commission générale des syndicats est assez forte pour qualifier comme elles le méritent de semblables fautes contre la discipline.

Les débats sur la propagande et l'organisation, qui ont occupé la majeure partie du temps, portaient surtout sur l'affiliation des organisations constituées encore sur le modèle des anciens « Arbeiterbildungsvereine » (groupes ouvriers d'études) ou d'autres plus récents, les « Allgemeine Gewerkschaften » (syndicats généraux). Tous ces groupements ont encore pour principe la modicité des cotisations, ils ne possèdent pour ainsi dire pas d'institutions d'assistance, et leur seule raison d'être est ce fait que dans de vastes régions de l'Autriche, l'industrie est encore fort en retard. Dans les petites localités où il n'y a que peu d'ouvriers employés dans chaque branche d'industrie, la fondation de groupes locaux homogènes est impossible et l'on ne peut éviter le groupement de travailleurs appartenant à des branches distinctes. Le congrès a adopté un règlement concernant ces organisations ; il leur impose et leur fixe une cotisation relativement élevée et décide qu'une partie des fonds ainsi recueillis devra être versée aux syndicats centraux (fédérations de métiers) de leurs membres. Nous espérons que cette décision sera appliquée.

Le congrès a employé le temps qui lui restait à discuter une série de questions qui n'intéressent pas les seuls syndicats, mais la classe ouvrière comme telle. L'attaque que l'on préparait contre l'existence même des travailleurs et que l'on devait perpétrer grâce aux nouveaux tarifs douaniers a été repoussée dans une énergique résolution de protestation. On a flétri également, au sujet de l'assurance contre l'invalidité, la conduite du gouvernement autrichien dont les actes

ne répondent jamais aux promesses. Les débats sur les rapports des représentants ouvriers dans le conseil du travail, dans la commission des accidents et celle des canaux, montrèrent que les délégués étaient convaincus qu'il n'y avait rien à attendre des puissants et que c'était à l'action syndicale à se substituer à la politique sociale du gouvernement.

A la fin du congrès, on adopta encore deux résolutions demandant que l'on aidât les coopératives ouvrières et qu'on ratifiât des tarifs communs.

Au congrès assistaient 135 délégués, représentant 88.212 voix, ainsi que 80 délégués ayant voix délibérative. La commission générale des syndicats d'Allemagne était représentée par le camarade Döblin.

Ce congrès syndical nous permet de bien augurer de l'avenir.

Dr Fritz Winter.

(Traduit par Léon Remy).

LE DROIT OUVRIER

I

Les Ouvriers Étrangers et la Loi sur les Accidents du travail.

Lors des premiers projets de loi sur les accidents dont sont victimes les ouvriers dans leur travail, et lors des toutes premières discussions de ces projets à la Chambre et au Sénat, aucune distinction n'avait été faite entre les victimes au point de vue de leur nationalité. Toutes, à quelques nation qu'elles appartinssent, avaient droit soit à l'indemnité journalière soit à la rente. La loi était considérée comme d'ordre public et s'appliquant aux ouvriers travaillant dans les usines ou les chantiers de France, sans qu'on eut à rechercher leur origine.

Brusquement, sans qu'aucune observation eut été faite à cet égard — on peut relire les travaux préparatoires depuis 1892 jusqu'à 1898, — entre le 25 janvier et le 19 février 1898, la commission du Sénat proposa : 1° que les ayants-droit de l'ouvrier étranger victime d'un accident et qui résident à l'étranger n'auront droit à aucune rente ; 2° que si la victime étrangère cesse de résider sur le territoire français, la rente ne lui sera plus payée et sera remplacée par un capital égal à trois fois le montant de la pension qui lui était servie.

Ces dispositions ont entraîné des difficultés d'interprétation et ont abouti souvent dans la pratique à de véritables injustices.

Tout d'abord il est souverainement injuste de décider qu'un ouvrier étranger qui quitte sa famille pour venir travailler en France, et qui, là, se trouve victime d'un accident du travail, ne peut, en succombant, laisser aucune rente aux siens qu'il a abandonnés pour aller au travail.

Il y a plus.

Même en ce qui concerne les ouvriers blessés, la dispositions de la loi 1898 est très criticable.

Il est arrivé que dans un département frontière un ouvrier habitait l'étranger, mais venait tous les jours sur le territoire français où était son travail. Il fut un jour blessé et la Cour de Douai déclara que comme il ne résidait pas en France, il avait beau exercer en réalité son métier sur notre territoire, il n'avait droit à aucune indemnité, et cela d'après les termes mêmes du dernier paragraphe de l'article 3 de la loi de 1898 (1).

La Cour de Paris a eu de son côté à s'occuper d'une question encore plus grave et la solution qu'elle a consacrée est encore plus injuste.

Il s'agissait d'un ouvrier italien qui avait été blessé à l'œil pendant son travail. En première instance, et malgré les obstacles nombreux apportés par la compagnie d'assurances (2), il était arrivé à faire décider qu'il était bien victime d'un accident de travail et une rente de 396 francs lui avait allouée.

Les patrons firent appel ; entre temps, le ministère Waldeck-Rousseau prenait contre Pafloni, qui appartenait au parti socialiste, un arrêté d'expulsion.

La Cour de Paris, saisie de l'affaire, décida alors que Pafloni ne résidant plus en France, et que l'article 3 ne faisant aucune distinction entre le cas où l'ouvrier a quitté volontairement la France et celui où il a été forcé de le faire, sa disposition était applicable à Pafloni : la rente se trouvait supprimée et remplacée par un capital égal à trois fois cette rente (3).

Certes, il semble bien que, d'après l'esprit de la loi, l'expulsion de l'ouvrier étranger ne peut pas être assimilée au cas où l'ouvrier quitte de son propre gré le territoire ; il semble bien que l'article 3 n'ait voulu viser que le départ volontaire.

En mettant sur la même ligne le conjoint qui se remarie

(1) C. Douai, 18 juillet 1900. (S. 1901, 2, 44).

(2) J'avais plaidé pour ce camarade en 1re instance. La Cie avait refusé de lui payer l'indemnité temporaire et je dus aller plaider en justice de paix à plusieurs reprises pour que notre camarade obtînt enfin son demi salaire qui lui était indispensable pour ne pas mourir de faim.

(3) *Gazette des Tribunaux*, 7 juin 1903.

et change ainsi d'état-civil par *un acte qui dépend essentiellement de sa libre volonté*, et l'ouvrier étranger qui cesse de résider sur le territoire français, en remplaçant dans les deux cas la rente allouée par un capital égal à trois années de travail, payé une fois pour toutes, il semble bien, dis-je, que la commission du Sénat ait voulu prévoir le cas où ce serait aussi *par un acte qui dépend de sa volonté* que l'ouvrier quitterait le territoire français.

Néanmoins étant donné le silence des travaux préparatoires, étant donné qu'aucun motif pour expliquer sa disposition n'a été donnée par la commission, on se trouve réduit à de pures conjectures et nous comprenons fort bien l'interprétation de la Cour de Paris.

Pour éviter ces inconvénients, pour mettre fin à ces difficultés, il nous paraît souhaitable que le législateur reprenne à cet égard la loi de 1898, qu'il abroge les dispositions qui visent la nationalité des victimes, qu'il accorde aux blessés comme aux représentants de ces ouvriers, alors même qu'ils résideraient à l'étranger, les mêmes droits qu'aux ouvriers français.

Qu'il réclame simplement à titre de réciprocité la même solution des législations étrangères.

Déjà la loi sur l'assistance aux vieillards a assimilé l'ouvrier étranger à l'ouvrier français, le projet de loi belge sur les accidents accorde aux étrangers les mêmes droits qu'aux nationaux à titre toutefois de réciprocité. Qu'une réforme de la loi de 1898 élargisse encore cette assimilation.

II

Jurisprudence

A. — *Accidents du travail.*

α. — M. Taisne, ouvrier ayant été victime d'un accident de travail, avait assigné ses patrons en paiement : 1° d'une indemnité journalière; 2° d'une rente viagère pour incapacité permanente. Le Tribunal de Cambrai avait accueilli la demande, mais la Cour de Douai avait rendu un arrêt infir-

matif. La Cour de cassation, par un arrêt du 9 mars (1), a cassé l'arrêt de Douai.

Elle a décidé que, dans le concours de deux juridictions l'une ordinaire, l'autre exceptionnelle, quand il s'agit d'une action comprenant des chefs distincts mais unis par des liens d'une connexité si étroite, qu'on risquerait en les jugeant séparément, de leur donner des solutions inconciliables, la juridiction ordinaire doit, par l'effet d'une prorogation légale, prévaloir sur la juridiction ordinaire et reste saisie de l'action.

En conséquence, le tribunal saisi par un ouvrier d'une demande en paiement du demi-salaire en même temps que de la rente, ne peut se déclarer incompétent.

La Cour de Douai avait de plus déclaré que le président n'ayant pas convoqué les parties en conciliation, la citation de l'ouvrier n'avait pu interrompre la prescription et qu'elle devait être considérée comme nulle. La Cour de cassation a cassé encore sur ce point l'arrêt de Douai.

Elle déclare, et ceci est très important, que si la loi du 9 avril 1898 donne à l'ouvrier la faculté de faire ou de renouveler la déclaration de tout accident de travail, elle ne lui en impose pas l'obligation et ne subordonne pas à l'accomplissement de cette formalité l'exercice de l'action en indemnité qu'elle lui accorde.

La procédure édictée par les articles 12, 13, 16 de la loi est remise aux magistrats ; par suite, si le maire a omis de transmettre la déclaration de l'accident au juge de paix, ou si les magistrats compétents ne se sont pas conformés aux prescriptions de la loi, la victime n'a aucune qualité pour requérir l'accomplissement de ces formalités, mais son action, son ajournement devant le tribunal ne peuvent être déclarés nuls comme n'ayant pas été suivis de tentative de conciliation, ainsi que le veut le Code de procédure ; cette citation est régulière, elle interrompt la prescription et le tribunal saisi n'a simplement qu'à surseoir, à statuer et à ordonner que les formalités substantielles de la loi soient remplies.

(1) *Gazette des Tribunaux*, 10 mars 1903.

3. — Une ouvrière, ayant aperçu un déchet de laine sur le métier d'une de ses camarades, avait voulu le ramasser, mais ce déchet avait été emporté sur la roue à rochet. L'ouvrière, profitant du moment d'arrêt qui se produit périodiquement dans le mouvement, avait voulu retirer ce déchet, mais le mouvement ayant repris avant qu'elle n'eut retiré sa main, celle-ci fut prise entre le rochet et la chaîne : d'où accident et incapacité partielle permanente. La Cour de Douai a déclaré que cet accident constituait un accident du travail. Elle a déclare que si l'ouvrière a commis une faute en enlevant le déchet sur les métiers en marche, dans les industries visées par l'article 1er de la loi de 1898 où le travail s'effectue sous la direction du chef de l'entreprise : *L'on doit considérer comme survenu par le fait du travail, tout accident causé par l'outillage de l'usine et arrivé pendant le travail dans les lieux où l'ouvrier victime était soumis à cette direction* (1).

Cette solution a été encore consacrée par la Cour de cassation par deux arrêts du 8 juillet 1903 ».

Elle a décidé que l'on doit considérer comme survenu par le fait du travail, tout accident causé par l'outillage et arrivé pendant le temps où l'ouvrier est soumis à la direction du chef d'entreprise et dans les lieux du travail. Le risque professionnel mis à la charge des patrons n'est pas seulement inhérent à la besogne assignée à chaque ouvrier, mais encore à l'ensemble des moyens mis en œuvre dans l'entreprise pour atteindre une production déterminée.

La faute inexcusable de l'ouvrier permet de réduire la rente, mais ne le prive pas du droit à l'indemnité.

« Ainsi, un jeune ouvrier qui s'est approché contrairement » aux ordres donnés, et dans un but de curiosité, d'un lami- » noir qui lui a broyé la main, a droit à une rente. De même » l'ouvrier qui fait une chute en courant après un camarade » qui, passant près de lui pour sortir de l'usine pendant qu'il » était à son poste de travail, lui avait enlevé son béret, » est en droit d'obtenir une rente viagère ».

« *C'est bien le travail qui a mis les deux ouvriers en présence*

(1) *Gazette des Tribunaux*, 5 juin 1903.

» et a donné à l'un d'eux l'occasion de la plaisanterie dont les » conséquences ont entraîné l'accident » (1).

Cependant, sur la portée des expressions « lieux et temps de travail », la Cour de cassation décide que si le lieu de travail *n'est pas forcement limité au poste assigné à l'ouvrier, il ne comprend pas non plus nécessairement l'ensemble des établissements placés sous la direction d'un même chef d'entreprise, qu'il doit être déterminé d'après les conditions dans lesquelles s'effectuait le travail, qu'il en est de même du temps de travail qui peut ne pas correspondre exactement aux heures de présence effective exigée de l'ouvrier.»*

Par suite un ouvrier du P. L. M. atteint par une locomotive au moment où il traversait les voies principales pour aller à son travail, au lieu de suivre un chemin latéral créé par la C^ie^, ce qui lui aurait permis de traverser la voie sans danger, n'a droit à aucune rente; l'accident étant survenu avant que l'ouvrier eut commencé son travail et en un endroit qui ne peut être considéré comme dépendance du lieu de travail (2).

7. — Les tribunaux du Puy et de Bagnères de Bigorre, saisis d'une demande en rente viagère, l'un par un cocher, l'autre par la veuve d'un ouvrier camionneur, ont décidé que les pourboires doivent entrer dans le calcul du salaire de base. Ces pourboires représentent, soit un travail supplémentaire dont le patron permet à l'ouvrier de toucher la rémunération, soit un supplément de salaire dont il est fait état du reste dans le contrat entre le patron et l'ouvrier — le contrat de louage comportant dans ces cas un élément fixe et un élément variable mais prévu par les contractants (3).

8. — La Cour de Lyon vient de décider que la loi du 9 avril 1898 s'applique exclusivement aux industries où le chef d'entreprise salariant des ouvriers réalise des fabrications en vue d'un gain; elle est donc inapplicable à une œuvre d'assistance par le travail qui se propose un but essentiellement charitable.

La Cour s'appuie sur l'avis du comité consultatif des assurances du 31 mai 1899, et sur une circulaire du Ministre du Commerce en date du 24 août 1899, qui déclarent la loi

(1) *Gazette des Tribunaux*, 12 juillet 1903.
(2) *Gazette des Tribunaux*, 10 juillet 1903.
(3) *Gazette des Tribunaux*, 17 mai 1903.

inapplicable aux œuvres d'assistance (1). La Cour de Paris, cependant, avait décidé qu'un établissement d'aveugles et un orphelinat étaient soumis à la loi.

Cette dernière solution nous semble la plus exacte. Il suffit à notre avis que des ouvriers soient rassemblés en un même lieu et que des moteurs ou machines mues par une autre force que celle de l'homme y existent pour que la loi soit applicable. La loi ne distingue pas. Elle ne fait pas du gain réalisé par le chef d'entreprise une condition de son applicabilité.

B. — *Louage de service*

La Cour de cassation continue a donner à l'article 1780 l'interprétation étroite qu'elle lui a déjà donnée. C'est ainsi qu'elle décide : 1° qu'un patron ne peut être condamné à payer des dommages et intérêts à un ouvrier renvoyé par lui pour avoir manqué à son devoir professionnel, que l'opportunité du renvoi ne peut être alors appréciée que par le maître seul à qui incombe la responsabilité du travail et qu'il ne peut être déclaré avoir commis une faute en abusant de son droit (2).

2° C'est à l'ouvrier à prouver que son patron a commis une faute en le congédiant — ce n'est point à ce dernier à prouver la légitimité de la mesure qu'il a cru devoir prendre, ni le bien fondé des griefs, qui ont pu la lui inspirer (3).

On le voit, avec cette interprétation, l'article 1780 ne pourra presque jamais recevoir son application. Il faut une faute de l'entrepreneur, et c'est lui qui est le seul juge de l'opportunité du renvoi. Il faut un motif légitime et c'est à l'ouvrier à prouver que ce motif n'a pas existé, c'est-à-dire qu'on lui impose la charge d'une preuve négative. Il est de plus en plus démontré que l'article 1780, édicté en faveur des ouvriers, a été détourné de son but ; une modification complète de son texte, qui a permis ces interprétations contraires à son esprit, apparaît comme urgente et s'impose à l'attention du législateur.

Jules Uhry,
Avocat à la Cour d'Appel.

(1) *Gazette des Tribunaux*, 18 avril 1903.
Voir aussi *Rec. Gaz. des Tribunaux* (1902, 2e sem. 2. 260).
(2) *Gazette des Tribunaux*, 10 juin 1903.
(3) *Gazette des Tribunaux*, 7 juillet 1903.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE ITALIENNE

Il Socialismo. — N° IV. — *E. Ferri* porte son jugement sur la grève des typographes de Rome et la grève générale qui en fut la conséquence. On sait que la grève des typographes était mal engagée, elle avait été déclarée à l'improviste, puis c'était une grève offensive, toujours plus difficile à mener qu'une grève défensive. Le refus opposé par les patrons à toutes les propositions d'arbitrage a heureusement ménagé aux ouvriers les sympathies de l'opinion publique, indisposée par la rapidité avec laquelle la grève avait été proclamée. Mais la grève générale déclarée par mesure de solidarité par les travailleurs romains inquiéta de nouveau l'opinion. Le temps était fort mal choisi, c'était la semaine sainte. De plus le mouvement n'était pas préparé de longue main, ne s'appuyait pas sur une forte organisation. Ce n'était pas non plus un de ces mouvements spontanés qui n'ont leur raison d'être que quand ils sont une arme politique. Bref, après deux jours de grève générale, le Président de la Fédération romaine du livre, les Membres de la Commission exécutive de la Bourse du Travail et les Membres présents de l'Extrême-Gauche décidèrent la reprise du travail. Pour *Ferri*, cette tentative a eu indéniablement deux avantages : elle a d'abord fait voir d'une façon tangible à quelle paralysie la suspension générale du travail quotidien condamnait la société ; de plus l'énergie avec laquelle s'est affirmé l'esprit de solidarité dans un prolétariat aussi faiblement organisé que celui de Rome montre combien se développe la conscience ouvrière. En somme cette tentative constitue une expérience encourageante.

Lajos Domokos, mort au mois de mars dernier, publie un article sur le gouvernement, les socialistes et les paysans hongrois. Les libertés politiques sont à la merci du gouvernement et de la police. Une agence spéciale, le *Correspondenz Bureau*, est chargé de répandre des nouvelles diffamant le Parti ; le gouvernement publie le *Neplap* en six langues (magyare, allemand, serbe, roumain, slovène et ruthène) uniquement dans le but de calomnier le mouvement socialiste auprès des paysans hongrois. Ces calomnies ne viennent pas seulement du gouvernement, mais encore d'un certain parti socialiste hongrois à tendances nationalistes, le parti des Socialistes indépendants qui s'est séparé du parti démocrate socialiste hongrois parce que celui-ci ne voulait pas reconnaître la légitimité de l'hégé-

monie magyare sur les Allemands, les Serbes, etc. A la suite de la dernière campagne électorale, le parti hongrois a recueilli 800 voix, ce qui est considérable si l'on songe que ce sont des voix bourgeoises, le système électoral étant fondé sur le cens. Les paysans hongrois touchent un salaire en nature qui ne dépasse guère 27 centimes par jour. Les vignerons de Tokay ne connaissent pas la monnaie, les bergers et les ouvriers agricoles sont dans des conditions analogues. Le mouvement paysan en Hongrie revendique en premier lieu le paiement au comptant à la place du paiement en nature. La chambre des députés de Hongrie a approuvé une loi qui permet de condamner, par voie administrative, un paysan, convaincu d'avoir fait grève, à 60 jours de prison. La même loi accorde au patron le droit de réquisitionner l'armée pour forcer le paysan à travailler ; ce qui n'empêche pas ceux-ci de faire grève ; mais on comprend que leur organisation ne soit pas ordinaire. Fait partie de l'organisation des travailleurs hongrois quiconque paie sa cotisation au Parti socialiste et s'abonne au journal. Cette organisation tient des Congrès distincts de ceux du Parti.

N° V. — *E. Ferri* publie un article conçu dans un style oratoire sur le 1er mai. — *Gina Lombroso* répond à une critique de Bang qui lui reprochait que des chiffres cités dans son étude sur le travail des femmes et des enfants on pouvait tirer des conclusions contraires, savoir qu'il était impossible d'établir que c'était dans les pays où l'on travaillait le plus qu'on mourait le plus. — *Dewinne* nous donne des renseignements sur les Jeunes Gardes socialistes de Belgique. — Le docteur *L. M. Hartmann* étudie l'évolution historique et examine les trois grandes écoles actuelles, l'école individualiste et dualiste représentée par Ranke, l'école matérialiste et économique, celle de Marx et Engels, mais que ceux-ci n'ont pas su déterminer suffisamment, si bien que leurs successeurs donnent à leur théorie les interprétations les plus variées, enfin l'école qui, partie de points de vues économiques, est arrivée à la conception psychologique et dualiste, et qui a pour chef Lamprecht. L'auteur termine en disant que quand on observe l'évolution humaine, on doit tenir compte, d'une part de la lutte contre la nature extérieure et, de l'autre, de la lutte des hommes entre eux. La lutte contre la nature est le travail et l'objet de l'histoire économique ; la lutte des hommes entre eux est la politique et l'objet de l'histoire politique au sens le plus large du mot. — Sous le titre « Les Patriarches du Socialisme », *P. Orano* consacre une petite étude à Thomas Munzer.

N° VI. — Sous le titre « Toujours sur la brèche », *Michel Gotz* remercie la providence qui sous l'aspect de la police italienne l'a rappelé à son devoir et n'a pas permis qu'il s'endormit dans la contemplation des monuments de Rome et des beautés naturelles de Naples. — *J. Spargo* fournit de très intéressants documents sur le problème des trusts ; après avoir rappelé les quatre classes de propositions

tendant à résoudre le problème, destruction de tous les monopoles au moyen d'une législation sévère, révision des tarifs pour ceux qui croient que ces monopoles sont le résultat du protectionnisme, réglementation des monopoles par voie législative, socialisation des monopoles, l'auteur nous fournit des chiffres qui lui permettent d'affirmer que le quart au moins, et plus vraisemblablement le tiers des produits manufacturés d'Amérique est gouverné par les trusts. Il voit dans ce phénomène une confirmation de la doctrine de Marx. — *J. Karski* et *A. Bonger* nous renseignent respectivement sur les élections allemandes et sur la situation en Hollande.

N° VII. — *C. Rubino* recherche quelle doit être l'attitude du parti socialiste italien dans la question de l'enseignement. Il s'arrête au programme suivant : pour l'enseignement primaire, une école primaire proprement dite où l'on enseignera les premiers éléments d'après les systèmes de pédagogie les plus modernes ; puis une école complémentaire, comprenant une école des arts-et-métiers et une école d'études supérieures pour le peuple, celle-ci devant enseigner les éléments des sciences naturelles, de la sociologie, de la littérature et de l'histoire. Pour l'enseignement secondaire, une école moyenne unique et les diverses sections de l'école préparatoire, classique, technique, commerciale, agricole, etc. L'école moyenne enseignera les sciences expérimentales et en premier lieu les sciences biologiques, botanique, zoologie, paléontologie, anthropologie, embryologie, sociologie, géologie, astronomie, physique, chimie, minéralogie, mathématiques, histoire, philosophie naturelle, principales langues et littératures modernes. La durée des études à cette école ne devra pas être inférieure à cinq ans. L'école préparatoire sera une école de perfectionnement. Le jeune homme qui voudra apprendre le grec, le latin, l'hébreu, les littératures antiques, etc., ira à la section classique. Celui qui voudra s'adonner à l'agriculture suivra la section agricole, etc. — *E. Leone* analyse le sixième volume de l'introduction générale aux rapports du jury international de l'exposition universelle de 1900, volume consacré à l'économie sociale et dû à C. Gide. — *J. Longuet* traite du socialisme au Congrès de Bordeaux. — *C. Lombroso* publie une courte étude sur l'homme de génie et l'homme moyen dans les transformations sociales.

N° VIII. — *K. Kautsky* étudie les Slaves et la révolution en 1848 et aujourd'hui. La position actuelle des Slaves vis-à-vis de la révolution, caractérise la grande transformation qui s'est opérée depuis les journées de mars 1848. Le rôle qu'ils avaient joué à cette époque les avait fait considérer par les révolutionnaires allemands comme un peuple d'esclaves, destinés à végéter dans l'esclavage. A la vérité, c'était moins une disposition naturelle pour l'esclavage que les conditions économiques qui avaient poussé les Slaves à intervenir comme ils l'avaient fait. Sauf les Tchèques, ils formaient tous des populations agricoles, incapables de comprendre les nécessités de la vie sociale

moderne. En Bohême, l'Allemand était l'ennemi, l'exploiteur, l'oppresseur. Aussi est-il compréhensible, que, bien que, dans ce pays, l'industrie capitaliste se fût développée, le peuple tchèque se jeta dans les bras de la contre-révolution. Depuis 1848, le capitalisme non seulement a conquis l'Allemagne et la Pologne, mais fait de grands progrès chez les Slovènes, les Serbes et les Croates. Économiquement et politiquement, les Slaves peuvent maintenant être considérés comme des peuples révolutionnaires. Le centre de l'action et de la pensée révolutionnaire s'est peu à peu transporté vers l'ouest. Aucun fait, sauf la Commune de Paris et l'accroissement prodigieux des forces du parti allemand, n'a exercé une influence plus grande sur le mouvement socialiste européen que la lutte à outrance par une poignée de révolutionnaires russes contre l'autocratie. Cette lutte était condamnée à prendre fin faute de combattants. Mais aujourd'hui, il existe un prolétariat russe puissant qui donne naissance à des héros qui ne sont plus des solitaires. Peut-être le centre de l'action révolutionnaire se transporte-t-il en Russie. La lutte y a désormais une base plus large, la conscience des classes populaires s'éveille, et peut-être ce pays s'apprête-t-il à nous montrer l'exemple de l'initiative. — *G. Trespioli* commence une série d'articles sur le remaniement des Collèges politiques italiens. — *H. Quelch* nous donne des renseignements sur le mouvement ouvrier et socialiste en Angleterre. A propos de l'élection de Crooks à Woolwich, il critique sévèrement le « Parti indépendant du Travail » qui a représenté cette élection comme une grande victoire ouvrière : c'est une victoire que les ouvriers ont gagné pour les libéraux. La rédaction fait remarquer que le parti socialiste anglais, le plus transigeant et le plus réformiste de tous, est aussi le parti socialiste le plus faible, tandis que le parti allemand qui n'a jamais recherché le succès à tout prix et la conquête immédiate, qui a toujours observé la méthode révolutionnaire, est aussi le plus fort des partis européens.

N° IX. — *E. Ferri*, sous le titre de « Deux enseignements », examine la portée de la crise ministérielle en Italie et du résultat des élections générales en Allemagne. Il se réjouit de ce que le parti socialiste ait contribué à la chute du ministère Zanardelli. Il attribue ce succès au fait que le parti italien à de nouveau fait preuve de son ancienne combativité. Il voit la cause du triomphe du parti allemand dans son intransigeance tactique, posant des candidats dans 397 collèges sans souci du succès immédiat, ne faisant alliance avec aucun des partis libéraux ou démocratiques, à sa fidélité aux grandes lignes du marxisme (propriété collective, lutte des classes). — *Trespioli* termine son article sur les circonscriptions électorales. — *A. Dewinne* rend compte du Congrès international des mineurs tenu à Bruxelles. — *P. Orano* termine son étude sur T. Morus.

N° X.— *B. Franchi* commence une étude ayant pour titre « Un Criterium sociologique de la politique socialiste ». — *C. K.* analyse des éléments du triomphe socialiste en Allemagne. — *Nix* étudie les rapports de l'hystérie, de la suggestion et des miracles.

L'Art, la Littérature

CRITIQUE D'ART

Les Salons

Les trois Salons sont chaotiques, mais le chaos des « Indépendants » est un chaos libre, où tous peuvent entrer, moyennant des cotisations modiques destinées à couvrir les frais généraux, tandis que l'accès des deux autres est dispensé par des gens solennels, sensibles aux flatteries, intrigues et cupidités humaines. Aux Indépendants l'Art s'offre ingénûment aux yeux du public. Aux Artistes Français, à la Société Nationale, il ne se présente qu'épuré, trié, estampillé, garanti. L'épuration est faite, l'estampille donnée par des Jurys, protecteurs de la Beauté. Or, les jurés de ces Jurys dirigent pour la plupart des ateliers fructueux. Et chacun laisse entendre : « Recevez, médaillez mes élèves ; la rentrée sera bonne pour moi et ce sera votre tour l'an prochain. » Et les peuples sont invités à s'ébahir devant des œuvres qui, sans ces petits calculs, seraient restées chez leurs auteurs.

Et le salon des Indépendants — l'anarchiste — est moral, et les deux autres — les bourgeois — ne le sont pas.

Indépendants

D'excellents paysagistes, Deville, Albert, Lebasque, Le Beau, mais surtout Butler dont la couleur est drue, et va par flaques chaudes ou vives largement coulées ; Prunier, maître de lui, âpre et perçant, qui de la peinture fait de l'eau-forte ; Maglin, un poète exact ; Tharkoff, qui griffe ses toiles de mille traits, traces phosphorées d'allumettes multicolores, composant des ensembles jaillissants, fins et brusques ; Roussel, un délicat, un arcadien que hante un rêve antique et subtilement exprimé. Et voici les Pointillistes — pur sang — comme Signac et Cross, modérés comme Rysselberghe. Ils rendent à merveille les vibrations et le rhythme de la lumière, c'est-à-dire toute la réalité visuelle. On prétend qu'il n'y a pas de matière solide dans leurs tableaux, mais de minces voiles tendus sur le vide. Or, pour nos yeux, y a-t-il autre chose dans le monde ? Une chose « dure » est pour la vue une forme plus ou moins éclairée, d'un grain très serré, aux atomes très rapprochés. Il se peut que les

Pointillistes parfois ne serrent pas assez les atomes, les points. Mais leur système reste inattaquable. Les Signac (Sisteron, Castellane, Auxerre) sont d'admirables et véridiques « luminismes ». Le Jardin et les Amandiers de Cross ravissent les yeux d'un frais printemps, Rysselberghe est très doux, très pur, impeccable, un peu pâle, un peu froid.

Luce fait le « paysage urbain », tel le second plan de ses « batteurs de pièces » qui est la butte Montmartre avec son église coupolée, ses masses de pierres, sous un ciel de faïence, tel une Notre-Dame aux tours trop hautes et qui eut chez Vollard des sœurs mieux conformées. Paysages urbains encore de Cœuret qui peint avec verve et justesse le boulevard à toute heure, de Hazledine qui multiplie d'expressives vues de Bruges.

Peu de portraits méritoires, sauf celui de Fénéon par Luce, encore que terriblement triste et sec, et celui de Brunelleschi par Brunelleschi, très volontaire.

Et puis, il y a les panneaux de Martin (fleurs, fruits, etc.) pâtes généreuses et bien battues, savoureuses joies des yeux, les scènes paysannes de Milcendeau, d'une crudité rude et précise que j'aime fort, puis Vallotton, le simple, très appliqué et très hideux, M^lle^ Bermont, qui peint avec des pinceaux de plumes et des mousses célestes, Forain, le Forain des tribunaux, des théâtres, des ateliers, suraigu et bref, Angrand rustique, profond comme Millet (pourquoi si peu connu), Minartz qui évoque en troublantes harmonies très inventées, l'étrangeté névrosée des music-hall et des jardins de plaisirs, puis Guérin, le Watteau du Luxembourg, où il promène dans un air tiède ou floconneux, sous des arbres à panaches, des dames falbalassées (couleurs moelleuses et duveteuses d'un charme doux et rare), puis Ibels au rude humour, aux teintes fraîches comme d'un pastel de Pissaro. Enfin, il y a Bernard Naudin qui révèle cette année un talent fait de fougue et de pathétique, et de vérité. « La Charge » (Valmy 92) battue et courue par des êtres hagards, transportés de peur muée en courage est une chose vivante de vie, impétueuse et superbe. Facture à coups de sabre, entraînante. Le « Faubourg St-Antoine, en 1814 » — barricades, maisons hautes, fumées, rue étroite, soldats tragiques — est une saisissante image des journées sinistres d'alors.

A cette révélation d'un jeune peintre correspond celle d'un sculpteur qui lui aussi s'imposera : Wittig. Son art est épris d'idées qu'il sait traduire par une composition très créée, par un faire étonnamment énergique et ressenti. « Des-

tin », tombeau en pierre, est un puissant symbole de l'angoisse humaine et de l'Indifférence éternelle. La tête énorme du Sphinx-Destinée ne voit ni n'entend l'homme agenouillé qui supplie. C'est là une « œuvre ».

Notons les têtes (vieillard, enfant, jeune homme) et les bas reliefs de Marque, d'une simplicité franche et vivante, les grès robustes de Méthey et ses deux bustes d'enfants plus beaux encore.

L'impression est que ce salon renferme, avec des pauvretés et des inepties dont mieux vaut ne pas parler, beaucoup d'œuvres originales et généreuses où les artistes jeunes que le succès n'a pas encore figés, ont mis toute leur ardeur chercheuse et toute la naïveté souvent féconde de leur bonne foi devant la vie. On n'y trouve pas peut-être les travaux les plus réfléchis et les plus parfaits, mais à coup sûr les plus vibrants et les plus sincères.

Société des Beaux-Arts ou Champ de Mars

L'aspect en est joli : salles vastes, claires, peu chargées ; mais au fond c'est un pêle-mêle. Pourquoi ne pas classer paysages avec paysages, portraits avec portraits, etc. ? On s'y reconnaîtrait mieux et l'on saisirait plus facilement le recul ou le progrès d'un genre.

Le portrait se recommande par beaucoup de distinction et de tenue, à tout le moins par une discrétion louable. Besnard ajoute à tous ses prestiges une belle gravité. Aman-Jean serre sa facture à la rendre opaque et sableuse, mais sa valeur psychologique est grande et ses alliances de teintes (lie de vin et noir) séduisantes au possible. Blanche est un bon boulanger de bons portraits appétissants. Des Vallières — un isolé — se plaît aux élégances hautaines où se devine comme une fierté de lignes antiques. Lavery a pour lui l'accord des bruns assourdis et des gris mats nuancés de bleu, l'accent des visages bien ouverts à la vie et sérieux. Simon est un probe et un fort ; sa manière est déconcertante d'audace et de simplicité. Caro-Delvaille, un peu superficiel, est limpide et voluptueux. Mais Sargent l'emporte : soies moirées des amples jupes, sourires purs des yeux et des lèvres, ingénieuse noblesse de la pose, le portrait des demoiselles Hunters ira de pair avec les Reynold et les Van Dyck, pour sa sérénité délicieuse.

Longue liste de paysagistes : Buysse et Gilsoul avec des

canaux, Claus avec sa feuillée d'automne dorant la route, attestent la bonne santé de l'art belge, mais aussi ce qu'il y a dans cet art énergique d'un peu lourd et rugueux. Avec la Péniche et la Porte de Marbre — un peu épais et vernissés pourtant, — le Norwégien Thaulow se relève. Morrice nous enchante et domine par un Effet de neige au Canada, par un Jardin public à Venise, une merveille où la mer s'endort sous l'air rose et palpable du crépuscule ; Cottet, puissant et sombre, expose de navrantes marines bretonnes qui ont le goût de la mort ; La Plaine de Dauchez est d'une vieillesse infinie et triste et grande comme elle est vieille. Sur les Bords du Lac de Genève Lebourg fait flotter de mélodieuses vapeurs bleues. Duhem est pâle et délicat. Lhermitte sobre et juste a le sens de la campagne française, mais reste purement intellectuel. Enfin Auburtin, l'un des plus beaux artistes de ce temps, a la simplicité passionnée d'où sortent les plus nobles ouvrages. Il sait le ciel immense, l'air flottant, la mer émeraudée et fondante, les pins au vert parasol, l'âme du matin sur les flots, l'âme du soir sur les lacs et les monts vers lesquels crie la nymphe Echo.

Quatre bons décorateurs : Auburtin encore dont l'Aube traversée de danses vues au-dessus de la mer est d'une luminosité voilée, silencieuse, exquise ; La Touche, spirituel, ravissant, adorable avec ses deux panneaux que Trianon et les fées de la grâce inspirèrent, puis Dumoulin dont la Normandie est gaie, puissante, très « enlevée », et Prouvé, qui déploie toute la fête humaine dans une grande toile aux couleurs extrêmes mais harmonieuses.

Les trois femmes de Cottet, l'Asile des Vieillards de Simon, le Salon rouge de La Touche, les Le Sidaner intimes et mystérieux, les Zuloaga fringants, craquants... et truqués, l'Enterrement de Maurice Denis (un primitif touchant jusqu'au cœur) le Calvaire de Roll (un pauvre vagabond mort au pied d'un arbre), les Legrand — qui sont d'un Lautrec plus moelleux, plus voluptueux, plus chatoyant, la Justice d'Agache (sévère et un peu scolaire), les Fleurs de Breslau, les hétaïres inquiétantes d'Anglada sont — dans la peinture de genre — les œuvres qu'il sied de retenir et d'admirer.

La Sculpture est très pauvre ; est-ce une phrase critique? A louer les statuettes bien vivantes de M^me^ de Giessendorf, exécutées par la Fonderie d'Art (Association ouvrière), puis les bronzes et plâtres de Nocquet d'une ardente allure, les masques subtils de M^me^ Besnard, les Voulot ressouvenirs

charmants de Tanagra. Tout ceci est réduit. Il y a, grandeur nature, un bon tigre, une bonne panthère et un bon lapin de Pierrat, un tireur d'arc (par Hettner), si maigre et les muscles si tendus qu'on s'étonne, un Saint-Just de Roche et rien en somme dont on ne puisse se passer, mise à part la splendide et métaphysique tête de Beethoven par Bourdelle, d'ailleurs déjà connue.

Art appliqué : Les faiseurs de meubles ont honnêtement travaillé. L'ameublement complet pour maison d'ouvriers, en bois naturel, si simplement ajusté, qu'expose Benouville, est propre, frais, neutre, et n'aura aucun intérêt dans cent ans. Je préfère un meuble vivant à un meuble qui n'est que rationnel et utilitaire. Benouville d'ailleurs vend trop cher : 1.200 fr. La « Chambre pour Enfants » de Sauvage est jolie et nettement coquette, ce qui est d'une juste pédagogie. Gaillard ne s'est pas vaincu lui-même.

Et donc, nous avons des décorations murales de F. Jourdain, traitées synthétiquement comme des fresques. « Les Moutons » ont le charme envahissant et calme des estampes de Rivière. Et nous avons des grès de Bigot (baignoire), de Vallombreuse (pots), de Lachenal (vases, cruches, gourdes), de Moreau Nélaton (bêtes, plantes), de Delaherche, puis des plats et aiguières en argent de Bocquet, des lampes électriques de Boutet de Monvel, des verres de Dammouse et de Gallé, des tentures en velours de Friedrich, Prouvé, Gallé, des bijoux, etc., etc., et c'est bien, très bien, en pleine force, digne d'un bel avenir, dirigé dans une bonne voie, celle de la Nature et de la Vie.

Artistes français

D'une étouffante cohue on voit émerger peu à peu des paysagistes précis et sensibles : Gosselin, Jacques-Marie, élève et sosie de Gosselin, mais non son plagiaire, Dambeza, tous recueillis, pacifiques et forts. Marché, Lefebvre, Cabié, eux aussi vont jusqu'à l'âme des choses. Cabié surtout analyse les paysages de l'hiver ou du soir avec une très fine émotion. M. Gihon a une large manière — à l'anglaise — de l'éloquence, des qualités décoratives, mais ses tableaux, plus frappants que profonds, ont de faux airs de tapisseries. East connaît la grâce brillante et fière des arbres élancés au-dessus des eaux. Boggio surprend par un impressionnisme chaud aux empâtements savoureux. Il a de la sève et tire des choses une image bien nourrie à pleines couleurs.

Ceux qu'on appelle les maîtres du portrait, Humbert, Chartran, Roybet, Romani, Flameng, ont une élégance ripolinée, une élégance à gifles. Une goutte de vie, un éclair d'émotion, un trait de personnalité feraient mieux notre affaire. Le portrait de Thaddée Styka, par Jean Styka, m'a paru net et convenable. Celui de Mme Morris, par le Viennois Fucho, a l'humide et le caressant d'une douce figure féminine. Enfin le portrait de M. Thor, par son fils, est le plus carrément peint, le plus robuste de ce salon.

Une Descente de Croix par Pierre, une Charité de Besson, sont solides et bien en pâte. Le Benedicite de Bail est vraiment très agréable : salle aux boiseries bien cirées, lumière tamisée. Mais les visages des nonnes ont trop la même valeur que les matières ambiantes et sont peu expressifs.

Mlle Dufau a fait avec la mer et un couple humain une fantaisie très exaltatrice et très belle, avec les pelotaris, les Basques et les Pyrénées un long panneau d'un mouvement heureux, d'une ordonnance souple, où cependant les montagnes de l'horizon sont d'un ton assez faux.

Premier panneau : se regardant et se parlant à peine, de rustiques fiancés sont debout sous les pommiers fleuris. Panneau central : des faucheurs fauchent le foin de la prairie. Troisième panneau : une vieille et sa chèvre passent, les arbres sont dorés. Tout le long du triptyque courent les mêmes collines et le ruisseau des champs. Printemps, été, automne de la terre et des hommes. L'air est frais, chaud, humide, la lumière murmure ou chante ou soupire; la vie éclôt ou foisonne ou pâlit. Telle est la première page d'une œuvre immense. Tel est le chef d'œuvre d'Henri Martin. — La sculpture est innombrable et c'est le désert. Passons.

Art appliqué : Majorelle a de beaux et riches meubles, des lampes électriques, Lée des grès louables, Falize de l'orfèvrerie jolie et menue. Lalique, en ses bijoux, interprète la nature avec une nervosité plus raffinée et plus rare que jamais.

Et maintenant, où s'oriente l'art? Cela est difficile à dire. On fait de tout et avec succès. Il semble pourtant que les genres d'observation pure, d'où l'imagination est à peu près exclue, mais où des sensibilités très diverses peuvent intervenir, soient le plus généralement pratiquées : paysage, portrait, mœurs intimes ou publiques. Les peintres — les Béraud exceptés, — repoussent l'allégorie ou en donnent (Henri Martin) l'équivalent par des pages détachées de la vie. Le plus souvent, ils peignent ce qu'ils ont sous les yeux. La

peinture religieuse est presque morte, parce que la religion se meurt. Seul Maurice Denis (l'École) a le secret d'être, en notre temps, naïvement pieux. La peinture d'histoire est presque stérile ; par-ci par-là, un Annibal, un Bonaparte. Ce genre académique a bien mérité de périr et l'État essaie en vain de le galvaniser en commandant d'épouvantables « Funérailles de Carnot » à M. Bertrand. Bref, on ne voit guère que des rues, des jardins, des champs, des têtes et des intérieurs. Les tendances sont positives.

Les sculpteurs, en moyenne, me semblent bien inférieurs aux peintres ; ils sont aisément fades, niais, sans invention, sans goût.

L'art appliqué suit un excellent chemin et sa force d'impulsion n'est pas près de décroître.

On sera surpris peut-être que je sois resté muet sur « l'Art Social ». Mais, à mon sens, tout art sincère est social, parce que ce qui est avant tout social c'est la beauté. Quand le prolétariat aura conquis le bonheur matériel, les formes d'art simple qui aujourd'hui représentent ses aspirations vers ce bonheur lui paraîtront insuffisantes et, comme l'élite actuelle il s'éprendra des œuvres esthétiques plus complexes. Il s'apercevra à son tour que l'art peut n'être ni moral, ni intéressé, et garder des attraits divins. Il concevra le prix d'un sonnet parnassien et Manet ou Monet ne lui cacheront pas Gustave Moreau. L'art social, où les prolétaires peuvent enrichir et illustrer leur amour légitime de la vie forte, saine, heureuse, ne saurait prétendre être tout l'art. L'humanité connaîtra toujours l'inquiétude, la mélancolie, la chimère et le plaisir du jeu. L'art social qui célèbre le travail, la joie, la nature, n'est aux yeux du critique qu'un art comme les autres, il n'occupe pas une place privilégiée. Et à ceux qui me taxeront de dilettantisme indifférent je répondrai que l'âme et le monde sont vastes, que tout ce qui est beau est humain et que bien des choses sont humaines.

René Fleury.

Le Directeur Gérant : Hubert Lagardelle.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LA BUSSY FRÈRES

ASSURANCE SOCIALE & ASSISTANCE

Le 13 novembre 1900, le citoyen Vaillant présentait à la Chambre des Députés un projet de loi, contresigné par tous les membres du « Groupe socialiste révolutionnaire » ayant pour objet l'institution d'une Assurance sociale.

Le 20 juin 1901, la Chambre, par 362 voix contre 140, en rejetait le dispositif, formant contre-projet au projet de retraites ouvrières du Gouvernement et de la Commission, qui attend encore aujourd'hui dans les cartons de ladite Commission le jour de la discussion.

Enfermée dans son égoïsme de classe, la majorité bourgeoise recule autant qu'elle peut le jour où il faudra qu'elle reconnaisse autrement que par des promesses le droit à l'existence réclamé par les travailleurs. Ce n'est que par bribes qu'elle se laisse arracher quelques-unes des réformes attendues depuis si longtemps, au lieu d'avoir le courage d'envisager la question dans son ensemble, ainsi que Vaillant l'y invitait, et de chercher de bonne foi à résoudre un problème qui intéresse à juste titre la plus grande masse de la nation ; car ce qui rend le plus terrible l'existence de l'ouvrier, c'est la crainte du chômage, de la maladie, de la vieillesse. Comment en effet pourrait-il se prémunir contre la misère qui en est la conséquence, alors que, bien portant et ayant du travail, il ne peut suffire que bien difficilement aux besoins de sa famille ? C'est avec raison que, dans l'exposé des motifs de son projet de loi, Vaillant disait :

La vie de l'ouvrier est devenue, dans le régime de production capitaliste, d'une telle insécurité, de la naissance à

la mort, qu'en dehors de la période écourtée où son dur travail le sauve de la faim, il est ballotté sans cesse des tortures de la misère aux humiliations de l'assistance.

Le tableau n'est pas exagéré et les malheureux qui sont contraints d'avoir recours à l'assistance trouveront que le mot humiliation est plutôt trop doux.

L'assistance a trop la forme de la charité. Quand elle n'humilie pas celui qui en dépend, elle le démoralise. C'est pourquoi à l'assistance, les socialistes opposent l'assurance.

Dans la séance de la Chambre des Députés du 10 juin 1901, Vaillant établissait ainsi la différence entre l'assistance et l'assurance :

En quoi diffère l'assurance, que je vous demande d'instituer, de l'assistance ?

L'assistance correspond à la notion ancienne des sociétés hiérarchisées, dans lesquelles les gouvernants et les possédants viennent au secours du faible et du pauvre suivant les circonstances et plutôt dans l'intérêt de leur privilège que par bienfaisance individuelle et sociale. Les mesures prises restent toujours bien au-dessous des besoins, et il n'en peut être autrement, car il s'agit seulement de pallier les maux que l'on prétend secourir ; il s'agit simplement de calmer, de faire taire les revendications, les plaintes du pauvre, du prolétaire.

Qu'arrive-t-il, au contraire, dans l'assurance ? L'assurance reconnaît à ce pauvre, à ce prolétaire, son droit légal ; elle doit, si elle est bien comprise, le lui reconnaître tout entier et ne pas se borner à l'inscrire sur le papier.

Par ce fait même de la reconnaissance d'un droit légal, la société où l'assurance existerait en régime capitaliste se différencierait essentiellement de la société dans laquelle l'assistance seule existerait, ou serait le facteur principal, parce qu'elle s'organiserait pour satisfaire à ce droit et établirait pour l'assuré la faculté d'en exiger la réalisation.

Mais c'est précisément ce droit que la société bourgeoise conteste à ceux qu'elle exploite; ce droit, elle en a peur, sentant bien que les réclamations des travailleurs ne s'arrêteront pas là. Pourtant elle est forcée de reconnaître que la charité ou l'assistance sont impuissantes à soulager les misères que le régime capitaliste accumule à sa suite. Cest ce que constate Vaillant :

Nous sommes arrivés à un moment du développement économique et social, où, en regard de ce développement, l'Assistance publique, quelque agrandi que soit son rôle, est presque aussi impuissante et discréditée que l'était la charité à la chute de l'ancien régime.

Malgré la notion, toute platonique il est vrai, d'obligation, ses procédés sont encore semblables. Elle ne se contente pas de constater la misère de celui qui s'adresse à elle, ou qu'elle rencontre ; il lui faut savoir la cause et les circonstances de ses besoins, rechercher les responsabilités ; et elle décide alors, arbitrairement, s'il y a lieu ou non à secours ou aide, et ce secours, cette aide ont, le plus souvent, un caractère si évident d'aumône et d'humiliation, qu'en nombre de pays, il suffit de les subir pour être privé de certains droits civils et électoraux.

Il n'est même pas besoin d'aller à l'étranger pour trouver la preuve de cette affirmation. La loi du 5 avril 1884, art. 32, dispose : « Ne peuvent être conseillers municipaux ceux qui sont dispensés de subvenir aux charges communales et *ceux qui sont secourus par les bureaux de bienfaisance.* » Ajoutons que, dans le département de la Seine, les vieillards hospitalisés à Nanterre ou à Villers-Cotterets ne jouissent pas de leurs droits électoraux.

Voilà donc toute une catégorie de citoyens qui sont mis au ban de la société par ce seul fait qu'ils sont dans la misère.

L'assistance, sous quelque forme qu'elle se présente, est donc condamnée par les socialistes ; elle doit faire place à l'assurance. Mais celle-ci doit être réelle :

L'Assurance ouvrière, et mieux encore sociale, doit être, dans son essence et par son développement, l'image vivante du droit ouvrier s'imposant à la bourgeoisie avec ses garanties légales et d'exécution.

Elle se définit donc et se réalise par les trois conditions essentielles suivantes :

1° Reconnaissance, inscription dans la loi : du droit, du droit légal de l'assuré (classe ouvrière et pauvre) et du devoir légal ou de l'obligation correspondante de l'assureur (État et classe possédante).

2° Exercice effectif du droit et du devoir, ou de l'obligation réciproque de l'assureur et de l'assuré, par une organisation du fonctionnement de l'Assurance, sous la co-direction et le contrôle de l'assuré, par ses comités organisés et ses syndicats ouvriers.

3° Nécessité, d'après sa définition, que l'Assurance soit bien : l'assurance des assurés, l'assurance et garantie de la classe ouvrière et pauvre et non celle des assureurs et employeurs, classe régnante et Etat. L'assuré, ouvrier ou pauvre, doivent trouver dans l'Assurance toutes garanties possibles contre les risques sociaux, et pour la compensation de leurs effets. L'assureur : patronat, propriété et Gouvernement, qui doit et donne ces garanties et compensations, ne peut réduire ses obligations qu'en réduisant les risques et remédiant à leurs effets. C'est surtout par une législation réellement protectrice du travail et des travailleurs, par une législation appliquant les principes de l'hygiène publique et de la prophylaxie médicale, etc., que ces risques peuvent être diminués et qu'il peut être remédié à leurs effets. C'est dans la mesure où cette troisième condition est remplie, que, dans la même mesure, l'Assurance devient un facteur énergique de défense ouvrière et de progrès social.

Vaillant cite ensuite ce qui a été fait en Allemagne, grâce à la poussée socialiste. Mais nous devons faire mieux :

L'Assurance doit donc franchir les limites qu'en Allemagne élargit sans cesse l'effort socialiste et occuper aussi le domaine, jusqu'ici réservé, même en Allemagne, à la charité, à la bienfaisance, à l'Assistance, et qu'elles ne savent, qu'elles ne peuvent gérer. L'enfant sera assuré contre l'abandon et la misère, comme l'invalide et le vieillard ; et le droit à l'existence que lui donne sa naissance dans une société, dans une nation civilisée, sera respecté. Il sera garanti matériellement et moralement ; il sera élevé dans le respect de sa dignité, non par charité ou assistance, mais en vertu de son droit.

La nouvelle politique sociale de l'empire allemand a surtout la valeur historique et mondiale d'un nouveau cours de la politique sociale.

Nous devons suivre, en effet, un exemple, non pour le copier simplement, mais pour en développer le principe et en améliorer l'application, en rapport avec les besoins individuels et sociaux actuels. Nous voulons donner à l'Assurance l'extension et la grandeur qui confèrent à la classe ouvrière et pauvre, pour tous ses membres, le droit légal à une vie normale, assurée contre tous risques, droit garanti par la collectivité nationale, par l'Etat.

Certes, si, pour ses débuts, l'Assurance sociale, en France, devait être bornée aux limites qu'elle a atteintes et va franchir en Allemagne, ce serait déjà un grand et inestimable progrès, mais pourquoi nous y arrêter et nous en contenter, quand nous pouvons aller plus loin et faire, de suite, beaucoup mieux et sans demander aux ouvriers les mêmes sacrifices ?

Ce n'est pas quelques risques, si importants soient-ils, c'est tous les risques, toutes les misères, qu'il nous faut comprendre dans l'Assurance. Aussi, étendant le domaine de

l'Assurance, nous y faisons entrer également tous les services de l'Assistance publique transformée et nous donnons par là, au pauvre, au faible, en même temps qu'au travailleur, toute sécurité compatible avec l'ordre de choses actuel.

Dans l'Assurance, les services anciens de l'Assistance prennent place, dans un ensemble coordonné, pour un maximum d'effet utile immédiat et de développement ultérieur. L'effort, enfin organisé, du présent, met en œuvre les forces accumulées, mais incohérentes du passé, les ordonne, distribue, développe et emploie les ressources qu'il requiert, pour répondre aux besoins de réparation, d'aide, de secours, de protection, de défense, de prophylaxie, d'hygiène et de sécurité.

Forcément incomplète à son origine, comme toute institution de la période de transition capitaliste, l'Assurance sociale doit du moins être conçue et créée de façon à réaliser les conditions d'un rapide développement. »

La législation de l'Allemagne s'est arrêtée en chemin en ce qui concerne les accidents ; elle reconnaît que l'indemnité due aux victimes d'accidents du travail est toujours payée par le patron, mais dans les assurances contre la maladie, l'invalidité, la vieillesse, elle exige la contribution pécuniaire de l'ouvrier aussi bien que du patron. C'est ce, qu'avec raison, Vaillant n'admet pas :

Maîtresse de la matière et des instruments de production, la classe capitaliste et son gouvernement sont responsables des risques auxquels ils exposent la classe ouvrière qu'ils emploient à cette production. C'est à eux uniquement qu'incombent la prévention, la compensation de risques qui entrent comme partie dans les chances et les frais généraux d'une production sociale, toute à leur profit, et dont, par le travail ouvrier, asservi à cet effet, ils tirent propriété, capital et pouvoir, c'est-à-dire leur domination économique et politique.

La maladie, l'invalidité, la vieillesse et, avec elles, le

chômage et toutes causes, générales et particulières, d'incapacité de travail et de misère, sont le fait du mode actuel de production, de l'état d'inégalité sociale et d'anarchie économique où le prolétaire est broyé, sacrifié par la force des choses, malgré sa résistance, ses efforts, son travail, et dont il est victime, non moins inévitablement que des accidents de l'industrie. La cause lui est extérieure dans l'un et l'autre cas, et, dans l'un pas plus que dans l'autre, on ne peut réclamer de lui une contribution, une cotisation,

Si on considère en outre que, dans la production marchande et capitaliste, la classe prolétaire donne sa force quotidienne de travail en échange d'un salaire, prix quotidien d'entretien de cette force, prix qui n'est qu'une fraction de la valeur par elle produite et dont la plus grande partie est prélevée par le capitalisme, on ne peut, contre tout droit, augmenter cette spoliation par une retenue nouvelle, alors surtout qu'il s'agit de compenser les effets meurtriers du travail accompli dans les conditions sociales désastreuses qui en sont les causes effectives.

La philanthropie des législateurs libéraux et individualistes continue à méconnaître ces vérités et réclame de la classe ouvrière, pour ces œuvres sociales, soit d'assistance, soit d'assurance, une part contributive, comme si cette classe recevait tout le produit de son travail ; comme si elle ne pouvait revendiquer mieux que cette portion de son dû, acquittée sous forme de soins et d'indemnités ; comme si elle ne devait jamais revendiquer l'intégralité de son droit, l'intégralité du produit de son travail. Ce n'est donc pas à ceux à qui, par une protection additionnelle, on ne fait qu'une restitution partielle, qu'on peut imposer un nouveau sacrifice, une cotisation.

Aux charges de l'assurance sociale, l'impôt doit en premier lieu pourvoir, et il faut choisir parmi les impôts ceux qui ont le moins de répercussion sur la classe ouvrière : impôt sur les successions comportant la limitation du droit d'héritage, produit des monopoles et

services d'Etat (de la fabrication, rectification et vente de l'alcool, des assurances sur la vie, l'incendie, la grêle, etc.), impôt progressif sur le revenu, suppression du budget des cultes, etc.

L'Etat doit donc payer la plus grosse part et c'est justice, mais l'employeur doit payer aussi sa part contributive. Vaillant la fixe à priori à 10[c] ou 15[c] par ouvrier employé et par journée de travail effectuée.

En dehors de la raison qui oblige à une contribution quotidienne le patron, le propriétaire chez qui et pour qui le travailleur court une partie des risques auxquels l'expose une vie de travail et de misère, il en est une autre déterminante :

C'est qu'en la majorant en rapport avec les résistances que l'employeur met à l'observation de la loi et avec ses lenteurs ou hésitations à prendre les mesures de défense, de prophylaxie, de protection ouvrière, on brise ces résistances, on fait cesser ces hésitations, on accélère le progrès de la législation ouvrière dont celle de l'Assurance est partie intégrante.

En effet, en ce qui concerne l'assurance des accidents de travail, les patrons allemands ont à payer une cotisation d'autant plus forte qu'il y a dans leur industrie un plus grand nombre d'accidents. Les patrons ont donc un intérêt direct à ce que le nombre d'accidents diminue :

Un exemple. En 1898, le docteur Freund, président de l'Établissement d'Assurance de la vieillesse et de l'invalidité à Berlin, remarquait, que grâce surtout aux mesures préventives contre les accidents édictées par les associations professionnelles, de 1886 à 1894 le nombre de blessures mortelles avait été réduit de 25.7 à 9.1 °/₀. Il concluait : que ce qui était vrai pour l'accident, le serait pour la maladie, et qu'il fallait, de même, donner aux Établissements, aux Caisses, le droit de

prescrire et de faire observer par les industriels, des règlements ayant pour objet : l'hygiène des ateliers et la préservation des maladies professionnelles et autres.

C'était une vérité certaine, mais non de l'avis du Gouvernement, qui a jusqu'ici résisté à cette réforme réclamée par l'opinion. Les socialistes, par la voix du *Vorwærts*, approuvant la proposition du docteur Freund, y ajoutaient un commentaire nécessaire.

Ce n'est pas seulement parce que, disaient-ils, les associations professionnelles ont fait des règlements de prévention des accidents, que les accidents les plus graves ont diminué de fréquence ; c'est, plus encore, parce que chacun des industriels sait que d'après le nombre et la gravité des accidents, qui se produisent chez lui, il est inscrit dans une classe de risques plus élevée et a plus à payer. Son intérêt individuel est une garantie nécessaire de l'observation des règlements. Il faudrait qu'il en fût de même pour la maladie, et que, par décision des Caisses, des Établissements d'Assurance contre la maladie, contre l'invalidité, et de l'Office impérial d'Assurance, la contribution du patron, qui n'observerait pas les règlements d'hygiène et de préservation des maladies, fût augmentée.

C'est ce qu'il faut faire, et faire dans toute la mesure nécessaire, pour que l'assureur ait tout intérêt, un intérêt personnel, et partagé par sa classe, son gouvernement, aux mesures préventives d'hygiène et de sécurité, au développement de la législation ouvrière.

Le citoyen Vaillant terminait ainsi son remarquable exposé :

Avant de terminer, reprenons et résumons les conditions caractéristiques et pratiques du projet d'Assurance sociale dont nous ne pouvons, évidemment, qu'esquisser les dispositions générales.

Il satisfait aux trois conditions principales de l'Assurance :

1° Par l'inscription dans la loi du droit de l'assuré et du devoir de l'assureur ;

2° Par l'organisation et la garantie d'un exercice effectif résultant de la part de direction et du contrôle des assurés organisés et de leur organisation, reliée à cet effet, avec celle des syndicats et de la *Confédération du travail* ;

3° Par une augmentation de la cotisation propriétaire et patronale, stimulatrice des progrès de prévention des risques, de protection du travail et du développement de la législation ouvrière et sociale ;

Et comme corollaire de ces trois conditions : la participation ouvrière aux jugements de tout litige et de toute interprétation de la loi, soumis aux conseils des prud'hommes, en attendant que de véritables tribunaux arbitraux et plus ouvriers soient constitués pour l'Assurance.

La majorité bourgeoise ne se laissa pas convaincre par ces raisons. Vaillant n'y comptait pas. Mais l'idée fait son chemin : ce n'est plus que timidement qu'on ose prononcer le mot d'assistance. C'est aux travailleurs organisés à faire le reste par une agitation constante, surtout en périodes électorales. Et, quand on aura enfin vaincu les résistances bourgeoises, les prolétaires pourront attendre avec moins de souffrances l'avènement d'un ordre social où les mots Assistance, Assurance seront disparus du langage courant et des lois, puisque tous auront leur part des produits que la nature et le travail peuvent donner à tous les êtres humains.

Emile LANDRIN.

LA COOPÉRATION SOCIALISTE [1]

Citoyennes et Citoyens,

Je me considère un peu comme un missionnaire de la coopération socialiste, mais un missionnaire qui ne veut ni la guerre ni le pillage.

Je viens plaider devant vous la cause de la coopération, pour la seconde fois (2). Je sais qu'il est difficile, devant le même public, et sur le même sujet, de dire des choses neuves. J'ose m'y risquer, pourtant. Car, plus je vis dans le mouvement ouvrier, plus j'ai la conviction de l'utilité, de la nécessité du mouvement coopérateur socialiste. Et les quelques jours que j'ai passés à Paris ne pouvaient que me raffermir encore dans cette conviction.

Permettez-moi, avant de commencer, de me citer moi-même. Il y a de longues années, M. de Boyve, directeur du journal coopératif de Nimes : *L'Emancipation*, me demanda, pour ses lecteurs, mon opinion sur l'avenir de la coopération et le socialisme. Je lui répondis par ces lignes, qui étaient, permettez-moi de le dire, assez prophétiques :

« Aucun socialiste ne pourra reprocher aux socialistes » belges d'avoir été traitres au programme international, et » nous sommes de si bons coopérateurs, nos magasins et nos » ateliers marchent si bien, qu'une législation spéciale a été » créée par notre gouvernement censitaire contre les coopé- » ratives.

« Ce que les Belges peuvent, tout le monde le peut, et si » une grande catastrophe, une guerre européenne, une crise » financière, commerciale ou industrielle, frappant plusieurs » États à la fois, et entraînant une révolte ou une révolution,

---

(1) Conférence faite sous les auspices du *Groupe des Étudiants collectivistes* de Paris, le 2 juin 1903.

(2) Voir le *Mouvement Socialiste*, nº 59, 1er août 1900. (*La Coopération et le Socialisme*, conférence).

» ne vient pas changer la marche normale des choses, la » coopération sera acceptée dans peu de temps par les socia- » listes de tous les pays, comme mine d'or pour la propagande, » comme moyen de donner du travail aux socialistes et d'en- » traîner les femmes dans le mouvement. »

C'est ainsi que j'ai été prophète et bon prophète. Le mouvement socialiste coopérateur a fait aujourd'hui son tour du monde. En Danemark, l'œuvre coopérative socialiste est très développée ; en Hollande, où l'anarchie avait, dans les derniers temps, une grande influence sur le mouvement ouvrier, la coopération est fortement prêchée par les socialistes, et des coopératives socialistes égales à celles de Belgique, y sont créées. En Allemagne même, où nos camarades se déclarèrent ouvertement contre la coopération, à la suite de Lassalle, et l'attaquèrent, la dernière scission qui s'est opérée dans le grand mouvement coopérateur allemand, a eu pour raison qu'un grand nombre de coopératives avaient une tendance socialiste, et que les coopératives petites bourgeoises ne voulaient pas marcher avec elles. En Italie aussi, même marche en avant. Jusque dans la République Argentine, le mouvement coopérateur socialiste s'étend, et je reçois de temps en temps des lettres de camarades de l'Amérique du Nord, nous demandant des renseignements sur les méthodes grâce auxquelles nous sommes arrivés à notre belle œuvre, pour l'imiter.

En France, dans le Nord, le mouvement coopérateur socialiste progresse chaque jour. Reims, Troyes, me demandent des conférences franchement socialistes et coopératives ; et à Paris, j'ai eu la joie, la grande joie d'être reçu, avec mes camarades du *Fouruit*, dans l'admirable local de la Coopérative de Levallois-Perret, drapeau rouge flottant sur la façade..... celle qui donne, il est vrai, non pas sur la rue, mais sur la cour. Bientôt, j'espère, il pourra changer de place..... (*Rires*). Dans d'autres coopératives parisiennes, l'esprit socialiste fait aussi de très grands progrès.

En Angleterre, les trades-unions ont fini par suivre la tactique politique du socialisme continental. Les coopératives

anglaises se composant en grand nombre de syndiqués, ne résisteront pas longtemps à l'entraînement général et suivront bientôt les syndicats anglais et le mouvement ouvrier international. *(Vifs applaudissements).*

Ma prophétie commence donc à se réaliser. La coopération, comme le suffrage universel, employée par une partie de la bourgeoisie contre le socialisme, devient dans la main des socialistes, une arme d'organisation, d'éducation et d'émancipation prolétarienne. Le prolétariat est devenu son propre instituteur, après avoir enseigné aux « Sages » de l'autre classe. Vous savez que le Nouveau Testament nous raconte qu'à 12 ans, Jésus enseigna les Sages. La classe ouvrière a rempli la même tâche. Ce miracle s'est renouvelé dans les derniers 30 à 40 ans.

Il y a 30 à 40 ans, la classe ouvrière se trouvait comme à une bifurcation. A droite, marchaient les prêtres, disant : Suivez-nous, la charité va tout guérir ! A gauche, marchaient les libéraux bourgeois, disant : Suivez-nous, la liberté va tout harmoniser. Mais les ouvriers conscients disaient : Non, sans organisation ouvrière, sans pouvoir public ouvrier, sans solidarité, point de salut pour notre classe. Dans tous les séminaires, dans toutes les universités, on prêchait contre l'interventionnisme, et la théorie manchestérienne était la véritable théorie du siècle.

Les libéraux chantèrent leur hymne à la liberté du travail ; les cléricaux prêchèrent : « Gloire à Dieu ! Travailleurs, souffrez ici bas, pour conquérir la félicité éternelle ». Et que faisaient les ouvriers ? Ils dormaient. Ignorants, inconscients, non organisés, sans droits et sans espoir, ils « laissaient faire et laissaient passer » la société capitaliste.

Cependant une minorité de travailleurs, enseignés éclairés, soutenus par quelques rares bourgeois de génie et de cœur, trouvèrent leur voie et leurs cris de ralliement et de guerre.

L'Internationale des Travailleurs fut créée et bientôt retentirent dans le monde ces paroles fameuses : « L'Emancipation de la classe ouvrière sera l'œuvre de la classe ouvrière elle-même ». « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! »

La campagne ouvrière commença. Elle fut rude. Nous parlions d'abord à dix ouvriers. Neuf se méfièrent et ne comprirent pas, un seul suivit ; mais bientôt nous parlions à vingt, à cent, à cinq cents, à mille, à dix mille ! L'idée se répandit ; les groupes se formèrent, des œuvres se créèrent, la conscience prolétarienne universelle naquit.

Et toujours les libéraux chantaient : « Vive la liberté ! », et les cléricaux : « Gloire à Dieu ! ».

Bientôt les foules nous suivirent. Les rues, les plaines et les marchés furent noirs de nos auditeurs ouvriers ; nos clameurs et nos cris remplirent l'espace ; nos chants montaient aux cieux, étouffant hymnes bourgeois et cantiques. Les bourgeois étonnés, effrayés, firent quelques lois sociales ; les prêtres qui planaient là-haut dans les cieux, montrant aux foules le corps meurtri du Christ, descendirent sur la terre, créèrent des syndicats, des coopératives agricoles et se firent marchands d'engrais et de cochons gras.

Ainsi les ouvriers, comme Jésus, avaient enseigné les « Sages ». Les bourgeois libéraux renièrent en partie le manchestérianisme, et l'orgueilleuse Eglise romaine dut changer de tactique.

Le bon Dieu lui-même retrouva dans la question son chemin, qu'il avait perdu.

Longtemps les ouvriers croyants l'avaient vainement prié, supplié : « Venez de notre côté, chez nous, par ici, par ici, Vieux Père ! » Il passait, quant tout-à-coup le prolétariat socialiste lui cria, à lui et à son pape : « Arme sur l'épaule gauche ! ». Le bon Dieu, et le pape obéirent : l'encyclique *Rerum Novarum* fut écrite (*Vifs applaudissements*).

Et cette classe, qui a su faire changer de tactique la plus forte organisation de réaction qui jamais ait été, elle ne saurait pas trouver le moyen de s'affranchir et de se créer un monde conforme à son intérêt et à son idéal ? Cela arrivera. La coopération est un de ces moyens ; et je viens, quoique vous soyez déjà convaincus de la nécessité, de l'utilité de la coopération, quoique vous connaissiez beaucoup d'arguments en faveur de la coopération, je viens vous en parler encore.

Je veux une fois de plus vous montrer qu'un socialiste qui n'ose pas ouvertement dire : Je suis coopérateur, c'est une intelligence qui ne voit pas clair dans les moyens de lutte de la classe ouvrière. (*Applaudissements*).

Je sais bien, je devrais commencer par cela, que la coopération seule ne saura pas nous délivrer ; pour trente-six raisons, dont je vous citerai seulement quelques-unes : l'enrichissement de la classe capitaliste croît d'une manière si rapide qu'avec tout notre esprit pratique, dans nos coopératives, nous ne saurons jamais la rattraper ; nous ne serons jamais assez riches pour racheter ce qu'elle possède aujourd'hui, et ce qu'elle possèdera dans un siècle entier ou dans un demi-siècle. Il faudra donc arriver à l'expropriation, avec ou sans... adjectif. Mais c'est là une question pour l'avenir et que je ne résous pas pour le présent.

Mais même si nous devions devenir, par nos œuvres commerciales, industrielles, aussi riches que les organisations capitalistes existantes, dans beaucoup d'industries la forme coopérative de la production n'est pas possible. Voyez, par exemple, pour les chemins de fer, soit ceux donnés en concession, soit ceux de l'Etat. Quand la société concessionnaire ne veut pas céder, pouvons-nous créer une ligne de Paris à Versailles, à côté de celle qui existe déjà ? Non, n'est-ce pas ? Pour les champs, pour les prairies, les forêts, quand les propriétaires, les communes ne veulent pas les céder pour en permettre l'exploitation aux coopératives, pouvons-nous au-dessus, à côté, au-dessous des fermes et des bois existants, créer une ferme ou un bois coopératif, pour permettre la production agricole coopérative ? Non.

D'un autre côté, une grande partie de la bourgeoisie continuera, par intérêt et par sympathie, à acheter dans des magasins bourgeois, ce qui fait que la consommation coopérative et la production coopérative ne pourront jamais devenir complètes dans les cadres de la société actuelle.

Voilà des raisons très fortes qui font que la coopération par elle-même ne peut pas résoudre la question sociale.

Mais, cela étant acquis, je défends devant vous le principe coopérateur, et à tous les points de vue. J'entends par principe coopérateur la jonction de la production à la consommation.

Et, tout d'abord, comparativement au mouvement syndical.

Supposons que tous les ouvriers des villes et des champs de France soient membres de leurs syndicats. Supposons que tous les ouvriers des villes et des champs de France, achètent dans une coopérative de consommation. Supposons que tous les ouvriers des villes et des champs de France votent pour des socialistes. Voilà trois forces ouvrières. La force coopérative serait-elle la moins grande ?

Comprenez-moi bien ; je suis un ardent partisan des syndicats. J'en ai créé par douzaines ; j'ai travaillé pour augmenter le nombre des membres dans les syndicats existants ; j'ai tâché d'en créer dans les métiers où il n'en existait pas. Chez nous, dans la ville pauvre mais foncièrement socialiste de Gand, nous avons dix secrétaires ouvriers, payés par huit syndicats, et deux secrétaires du Parti Ouvrier.

Mais cela n'empêche pas que quand j'établis la comparaison entre ces deux mouvements, les généralisant sur le monde travailleur tout entier, je sais peser et mesurer la force et l'influence de ces deux moyens de lutte.

Le mouvement syndical n'est pas une solution. Vous connaissez l'histoire de Pénélope défaisant la nuit la toile qu'elle avait tissée le jour. Or, le développement du machinisme, l'accroissement de l'armée de réserve des travailleurs, la formation des syndicats jaunes, tout ce que la société capitaliste porte dans ses flancs contre la classe ouvrière, fait que, pour une grande partie, le travail des syndicats, c'est le travail de Pénélope ; et, si la loi d'airain des salaires n'est scientifiquement pas vraie, la société capitaliste porte dans ses flancs des tendances si nombreuses, qu'elle devient presque exacte, et que c'est une raison pour laquelle la lutte des syndicats, si elle était seule, serait une lutte sans issue pour la classe des travailleurs.

Je prends un syndicat triomphant d'un patron, ou d'une

société patronale. L'ouvrier rentre dans l'usine, drapeau déployé et le cœur joyeux. Mais, ne l'oubliez pas, je vous prie, il rentre comme salarié, et les syndicats les plus forts ne peuvent rien changer à sa situation de prolétaire, à sa situation de salarié. Prenez au contraire l'ouvrier associé d'une coopérative de production ; il entre dans son atelier, non pas en subordonné, mais en co-propriétaire ; il est chez lui. *(Applaudissements).*

La situation de l'ouvrier de la coopérative de production est supérieure à la situation de l'ouvrier syndiqué, même après le triomphe sur le patronat. On nous dit qu'un homme qui, dans la société actuelle, se suffit à lui-même, est un homme énergique, exemplaire. De même une classe qui se suffit à elle-même par la coopération, est une classe forte. Se libérer de toute la société d'aujourd'hui, c'est l'idéal ; et, si la classe ouvrière, par la coopération ou par tout autre moyen, se libère de l'oppression des autres classes, c'est là son plus beau triomphe !

Quand, par une grève victorieuse, alors que je ne gagnais que 30 francs, j'augmente mon salaire et j'en gagne 31, je passe, n'est-il pas vrai, pour un homme qui a bien servi sa classe ? Or, quand, par la suppression des intermédiaires, j'augmente la valeur de mon argent de 10 % et que mon salaire vaut finalement 33 francs, j'ai encore mieux servi les intérêts de la classe ouvrière. Voilà ce que produit la coopération pour le prolétariat.

La coopération est peut-être une arme plus forte contre la bourgeoisie que le syndicat. En voulez-vous la preuve ? Ah ! citoyens, dans une élection, maint candidat osera se déclarer pour le syndicat, qui n'osera pas se déclarer pour les coopératives. (*Vive approbation*).

Sachez-le bien, les syndicats sont obligés d'accepter le régime bourgeois, en tant que syndicats. Ils ne connaissent pas la transformation de la production privée en production sociale ; ils sont même soutenus, dans les crises et dans les grèves, par une infime partie de la petite bourgeoisie, par le crédit, tandis que la coopération attaque la bourgeoisie tout

entière, et commence par les petits, non pas par jalousie, mais par pauvreté et par faiblesse, en attendant qu'elle soit plus forte pour s'attaquer aux grands. La coopération est si fortement, si profondément un embryon d'une nouvelle société, que le grand argument que lui oppose la bourgeoisie, c'est qu'elle suprime trop vite et trop de bourgeois à la fois. Un boutiquier comprendra facilement que vous achetiez chez son concurrent qui vend meilleur marché, mais il ne vous pardonnera pas d'acheter dans une coopérative, quand elle aussi vend à des prix inférieurs. Cherchez votre profit chez un bourgeois, vous êtes encore de la société actuelle, mais cherchez votre profit en dehors de la bourgeoisie, vous devenez de la société nouvelle. Voilà la grande différence ; et les coopérateurs qui ne sont pas socialistes sont des gens qui ne savent pas ce qu'ils font ; ils ne sentent pas la logique fatale de leur principe. Au fond, moi je vous le répète, je ne comprends pas un socialiste qui n'est pas coopérateur, et je ne comprends pas un coopérateur qui n'est pas socialiste.

Un socialiste, que veut-il ? Que la production privée et la distribution privée des richesses se changent en production commune et en distribution commune des richesses. Mais qu'est-ce que la coopération, si ce n'est la production en commun et la distribution en commun des produits du travail commun ? C'est là du socialisme. Et un coopérateur logique, que veut-il ? Que dans toute la France, dans toute l'Europe, dans le monde tout entier le travail et le capital soient dans la main et sous la direction des travailleurs associés. Mais le capital et le travail réunis et confondus dans la main du travailleur, c'est là du socialisme ! (*Applaudissements*).

Voilà pourquoi j'ai fait une prédiction, il y a une dizaine d'années, qui devait nécessairement se réaliser.

La coopération socialiste a fait et fera plus encore son tour du monde, et, en bon philosophe que je suis, avec beaucoup de foi et beaucoup de patience, je sais qu'un jour l'heure sonnera du triomphe de la coopération socialiste.

Les coopérateurs socialistes restent complètement dans la

tradition de l'Internationale. Au Congrès de Genève, vous le savez, l'Internationale a conseillé à la classe ouvrière de créer des coopératives de production. Elle a un peu dédaigné les coopératives de consommation. Lassalle a pensé de même, et la plupart des socialistes aussi. Mais, dans la pratique, les ouvriers ont fait juste le contraire.

Pourquoi ? Mais parce qu'ils ont commencé par la chose qu'ils pouvaient faire le mieux, qu'ils étaient capables de réaliser. Quand nous nous approchons d'une classe qui est opprimée par de longues heures de travail, qui touche de bas salaires, qui n'a aucune éducation industrielle, ni commerciale, ni financière, ni aucun esprit de direction, lui dire, d'un seul coup : fais-toi patron... cela se dit, mais cela ne se fait pas. Les Internationaux nous ont prêché l'idéal. Merci à eux. Mais, lisant les décisions des Congrès, les tisserands, les tailleurs, les ouvriers, réunis autour d'une table, et n'ayant pour toute fortune que les deux pièces de cent sous qu'ils peuvent tout au plus réunir, se sont dit : « Nous attaquer d'un seul coup au patronat, ce n'est pas possible. Nous allons nous attaquer aux plus faibles de l'autre côté, aux petits bourgeois. Nous commencerons par faire du pain, nous commencerons par acheter de la chicorée, du café, du sirop et toutes les denrées de ce genre. Nous travaillerons dans la mesure de nos moyens. Mais nous savons très bien que si nous sommes mille dans un quartier, dix mille dans une ville, un million dans un pays, 50 millions dans un continent, et que si ces 50 millions achètent tous et toutes, dans leurs coopératives, leur sirop, leur vinaigre, leur sucre et leur farine, dix ans après tous ces produits seront fabriqués pour nous-mêmes et par nous-mêmes. Mais prêcher d'abord la coopérative de production à de pauvres gens, c'est atteler les bœufs derrière la charrue. Le bon sens des pauvres les a attelés devant. C'est la coopérative de consommation qui traîne la charrue, et c'est la coopérative de production qui suit, en bonne et belle enfant de la coopérative de consommation. (*Applaudissements*).

Il y a encore autre chose : produire pour le marché, c'est

difficile ; les clients et les clientes ont tant d'occasion d'acheter ailleurs ; mais produire pour soi même, pour ses propres clients, c'est plus facile. Quand je fais une paire de bottines pour ma mère, elle sera plus facilement contente que si je les fais pour un étranger quelconque. Quand les ouvriers produisent pour les membres de leurs coopératives de consommation, cela veut dire qu'ils travaillent pour leurs frères, leurs meres, leurs sœurs ; ils pourront plus facilement contenter ces membres, qui, sachant que c'est fait par leurs propres fils, feront moins de critiques.

En second lieu, quand je travaille pour ma propre famille, je suis sûr d'avoir des paiements réguliers ; quand je commence avec le fameux capital de deux pièces de cinq francs, je dis : les traites à trois mois, je ne peux pas les supporter, il faut presque me payer d'avance !

Donc, pour toutes ces raisons et pour d'autres encore que je ne puis développer, la coopérative de consommation doit précéder la coopérative de production.

Nous sommes arrivés, chers citoyens, comme coopérateurs, dans le monde tout entier, à d'admirables résultats. Vraiment, je ne crois pas qu'aucune idée religieuse ou philosophique ait fait en si peu de temps des conquêtes si nombreuses, produit des résultats aussi grands, que l'idée de la coopération. Voyez le point de départ : 28 pauvres tisserands de Rochdale qui commencent avec une poignée de gros sous ! Aujourd'hui cinq millions de familles sont membres des sociétés coopératives du monde, et elles font pour près de 3 milliards d'affaires. En moins de 60 ans, réunir 5 millions d'êtres humains dans l'ancien et le nouveau monde, avec les difficultés que chaque idée nouvelle rencontre sur sa route ! Reculez par la pensée dans le passé, connaissez-vous une idée, connaissez-vous une religion, connaissez-vous une classe, connaissez-vous un parti qui ait fait en aussi peu de temps des progrès aussi gigantesques ? Non ; et nous aurions, nous autres, la faiblesse de ne pas croire au triomphe d'une cause qui a fait de si prodigieux progrès en si peu de temps ?

Pour la Belgique, je n'ai pas à vous parler à nouveau du *Vooruit* ; vous connaissez aussi la Maison du Peuple. Mais il y a d'autres belles choses encore qui se passent en Belgique. Quand vous venez à Gand, chez nous, vous êtes les bienvenus. Vous allez à Bruxelles, bienvenus encore ! Mais cela ne suffit pas. Restez deux ou trois jours de plus dans notre pays, voyez les coopératives au milieu des pays agricoles, et de là, rayonnant sur vingt, trente communes de paysans, voyez cette œuvre que vous saurez en France réaliser comme nous, si vous avez la même ténacité que nous ! Vous constaterez nos progrès. En Belgique, le parti catholique contre nous est tenace, oui, mais nous sommes tenaces aussi, encore plus tenaces que lui. Et dans la lutte pour notre indépendance, jamais nous n'aurons de repos, jamais, jusqu'au triomphe final et complet !

Allez dans ces coopératives, et vous y verrez de belles choses. Tenez : près de Liège, dans une commune, les commerçants n'existent plus que pour la forme seulement. Des faits curieux sont à citer. Nos camarades ont institué là-bas un service médical. Or, il y a, dans cette commune, un médecin catholique, qui ne s'entend pas bien avec le curé. Le curé est malade : il ne veut pas se faire traiter par le médecin catholique. Il vint donc tout bonnement à la Maison du Peuple, pour se faire soigner par le médecin socialiste coopérateur ! (*Rires*) Dans une autre ville, il y a un couvent de nonnettes. Elles sont locataires de leur immeuble, et savez-vous à qui elles paient le loyer ? Au caissier de la Maison du Peuple, de la coopérative socialiste, qui est propriétaire. (*Rires*).

Sans doute ce n'est là rien, ou du moins ce n'est pas grand chose. Mais voyez-vous, dans une commune, la bourgeoisie presque éliminée, le curé ayant le choix entre bien s'entendre avec un médecin qu'il ne peut pas souffrir, ou bien se faire guérir par un franc-maçon peut-être ?... Il y a de ces faits constants, et la propagande en regorge. (*Applaudissements*).

Il y a dix ans, près de Gand, nos amis furent battus, blessés à mort. Huit jours après, nous sommes revenus dans la petite commune, à 500, et disant : « Maintenant que les

paysans viennent, s'ils touchent à un cheveu des nôtres, qu'il y ait ou non de la troupe, nous ne céderons pas! » Ils n'ont rien touché. Aujourd'hui, nous avons dans cette commune une admirable Maison du Peuple. Nous y avons une organisation ouvrière coopérative qui rayonne sur 23 communes, et les charrettes de la coopérative vont au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, porter le bon pain, le bon café et la bonne semence socialiste. Et c'est comme cela, lentement, journée par journée, semaine par semaine, constamment, sans perdre un instant, qu'on se montre, qu'on se fait connaître ; on se fait aimer, on se fait respecter, et on apprend à se faire suivre! Voilà comment nous agissons en Belgique ! (*Applaudissements*).

Ainsi, dans un arrondissement au nord de Gand, il y a trois ans, on nous avait chassés complètement. Cet arrondissement est annexé par un nouveau règlement électoral, à l'arrondissement de Gand ; nous sommes obligés de le travailler, nous y allons, nous avons une Maison du Peuple; et là aussi, même résultat. Les charrettes rayonnent du nord au sud, portant toujours marchandises et bonnes idées. Voilà comment une classe s'infiltre dans une partie de notre propre classe, voilà comment malgré toutes les oppositions, ceux qui sont tenaces, ceux qui travaillent pendant la journée pour la cause, et qui en rêvent pendant la nuit, voilà comment lentement ils arrivent à créer une force ! (*Applaudissements*).

Vous me direz : il faut beaucoup d'argent pour cela. Non, il faut beaucoup plus de foi que de sous. Tout l'argent du monde ne donnerait à un parti aucun homme, et quand un parti a quelques hommes, il trouve relativement facilement l'argent nécessaire pour sa propagande.

Telle coopérative a été créée avec rien il y a 25 ans. Celui-ci y avait mis 25 centimes, celui-là 50 ; bref, un insignifiant capital servit de début. On se logea : on acheta à crédit et on vendit au comptant. Et l'affaire a marché!

Mais c'est bien contrôlé. On tâche que l'homme qui achète ait un esprit pratique. On examine s'il achète mal ; on le lui

dit ; on lui dit : cela ne va pas, vous n'êtes pas à la hauteur. S'il fait... certaines choses, on lui dit : « Vous êtes trop » malin pour nous, veuillez céder la place. Nous aimons » les hommes très intelligents, les gens supérieurs, à quelque » classe qu'ils appartiennent, mais les gens trop... malins, » non. »

L'œuvre de la coopération, de cette façon, s'étend, et nul ne peut se faire une idée de notre audace croissante, à nous surtout, socialistes coopérateurs de Gand.

Oui, à Gand, la grande industrie, les fermes, la mer, tout nous attire ! Nous sommes des commerçants, nous devons devenir des industriels. Nous serons un jour de grands fermiers. Nous serons des armateurs : le drapeau rouge traversera les flots, et ira de Gand à New-York. (*Applaudissements*).

Pour commencer, nous avons un tissage et j'ai le plaisir de vous annoncer que la souscription avance vite. Il fallait 170.000 fr. ; nous avons trouvé 43.000 fr. de prêts sur hypothèques, nous avons des souscriptions, jusqu'à 85 ou 90.000 fr. Le restant, on le trouvera bien. Le tissage marchera.

Nous avons un hôtel à Ostende. Et le 15 juin,... il s'ouvrira... Pourquoi pas ? Ah ! quelle belle réforme, que la classe ouvrière puisse dire un jour : Elles commencent enfin mes vacances, mes huit jours de repos à la mer ! En fait de huit jours, dans notre vie de travailleurs, nous ne connaissions jusqu'ici que les huit jours du congé « illimité ». Nous allons au vocabulaire ouvrier, ajouter huit autres jours ! A un prix presque de revient : 3 fr. 50 par jour, bière et pain à discrétion, les travailleurs pourront venir à notre hôtel d'Ostende, respirer l'air de la mer.

Dans deux ans, dans trois ans, nous aurons des bateaux. Comment ? Je vous l'avoue, je ne le sais pas, mais je sais que nous en aurons. Il faut des bateaux, nous aurons des bateaux. Des bateaux de pêche. J'espère qu'à ce moment nous aurons, ici encore, une conférence comme ce soir, et à la suite, un souper, avec rien que du poisson, venant de la mer, pêché par les pêcheurs coopérateurs belges, et mangé

ici par les coopérateurs socialistes parisiens. Je vous le dis d'avance : bon appétit ! (*Rires*).

Toutes nos coopératives de production, à Gand, marchent bien. Et si quelqu'un d'entre vous désespérait de la classe ouvrière, il aurait tort. Nous avons su créer une coopérative de production des ouvriers et transbordeurs des docks. Je ne sais si vous connaissez ces ouvriers, ceux de Marseille, de Cette, du Havre, de Dunkerque ; c'est l'ouvrier le moins maniable et cela par suite de la forme même de son travail. De ces ouvriers les moins souples qui soient, nous avons fait une arme admirable ; il y a une coopérative de production « chargeurs et déchargeurs » et l'année passée, à Gand, un seul jour, il y avait, dans le port de notre ville, dix grands bateaux chargés ou déchargés par les coopérateurs socialistes. N'est-ce pas beau, admirable, de faire de ces hommes rudes des apôtres d'une nouvelle idée ? A des hommes qui ne connaissent ni ordre ni discipline, inculquer la discipline, sans fouet, sans amende, sans crainte ni peur de la faim, uniquement par le simple sentiment de supériorité qu'on leur a donné de leur vie ? Vous travaillez pour vous, sans patrons, vous êtes les pionniers d'une nouvelle société, les créateurs d'un nouveau monde, faites de votre mieux ! Cela promet pour l'avenir, citoyens, et si partout on faisait la même chose, on aurait, après quelques essais malheureux, les mêmes heureux résultats.

En Belgique, en dehors de Gand, cela va également très bien ; nous entrons lentement dans les milieux paysans. Dans quelle situation étions-nous, il y a dix ans ? Imaginez-vous un homme qui se met à sa fenêtre pour voir si le temps est beau et qui tout à coup, à gauche et à droite, recevrait des gifles, des gifles de tous les côtés. C'était là le sort des socialistes gantois, il y a dix ans, lorsqu'ils s'aventuraient à une demi-heure de leur ville. Si nous voulions aller à quelques pas de notre ville, faire de la propagande dans une commune, où il y avait déjà quelques âmes gagnées, nous devions nous faire une trouée avec les poings ou avec les bâtons, pour ne pas être assommés par les cultivateurs !

Dans les communes flamandes, nous progressons. En ce moment, en Belgique, les agrariens veulent faire mettre des droits élevés sur les blés. Or, il y a peu de temps, je suis allé dire à des cultivateurs : Je vais voter contre les droits que vous demandez. Je suis franchement, ouvertement venu leur dire : je voterai contre, comme libre-échangiste, comme socialiste. Et j'ai expliqué ce que le socialisme mettait à la place des droits protecteurs; et à la fin de la conférence, les trente cultivateurs protectionnistes qui étaient là, et qui m'écoutaient avec méfiance, ont tous applaudi à la manière loyale, ouverte, courageuse avec laquelle les socialistes avaient développé leurs théories. C'est partout comme cela ; nous ne nous cachons pas; drapeau déployé, nous marchons de l'avant. Chaque pas que nous faisons est un pas de gagné, et nous ne le cédons plus jamais ; où nous sommes entrés un jour, où nous nous sommes ancrés un jour, la plus terrible force du monde, la force du cléricalisme, ne pourra plus nous en chasser.

Nous avons encore des coopératives agricoles intéressantes. Des camarades ont voulu créer une fabrique de conserves alimentaires, et nous avons, nous, osé commencer la vente des pommes de terre. Je prévois que ces pommes de terre vont nous conduire droit à une ferme !

Toutes ces expériences, citoyens, sont concluantes et décisives. Mais il ne faut pas vouloir marcher trop vite. J'avoue que je crains que cette classe ouvrière n'ait pas encore la capacité nécessaire pour la direction générale de l'industrie.

Permettez-moi un exemple. Supposez qu'ici, dans cette salle, soient réunis dans cet instant, les plus intelligents des administrateurs des coopératives de Paris et de France, ou les hommes les plus dévoués de Paris et de France à la cause ouvrière, et qu'il y ait un groupe de capitalistes qui leur disent : « J'ai à votre disposition 500 millions; nous voulons bien, avec plaisir, les confier, à une coopérative de production, à la condition de produire 3 °/₀ ». Croyez-vous, franchement, que ce groupe d'hommes intelligents, sincères oserait accep-

ter cette mission, de faire produire 3 °/₀ à 500 millions par des coopératives de production ? Non, je pense que non.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Incapacité. Et quand la coopération vient augmenter la capacité technique directrice de la classe ouvrière, on oserait nous dire que nous agissons contre notre classe ?

Allons nous désespérer devant cette constatation ? Au contraire. Rappelez-vous 1846 et les 28 tisserands de Rochdale ; rappelez-vous les trois milliards actuels d'affaires, et dites : « Messieurs les capitalistes, veuillez revenir, s'il vous plaît, dans cinq ans ou dans dix ans, ajoutez une centaine de millions, et nous accepterons de marcher ! » (*Vive approbation*).

C'est que, voyez-vous, la coopération donne à la classe ouvrière de belles, de grandes idées, des idées audacieuses. Ainsi, quand vous passez à côté du *Bon Marché*, du *Louvre*, du *Pont-Neuf*, de *La Samaritaine*, est-ce que jamais l'idée ne vous est venue de vous demander pourquoi cela n'appartient pas à une collectivité d'ouvriers, d'ouvrières et d'employés, au lieu d'appartenir à une collectivité de capitalistes ?

Vous entrez là ; vous passez, et sur votre passage, pendant toute une année, c'est par milliers et milliers que vous laissez tomber de vos poches, des francs et des francs, qui vont dans la caisse de quelques capitalistes qui vous grugent comme clients, qui vous exploitent comme employés, comme ouvriers et comme ouvrières. Je dis que le fait que les citoyens, ouvrières et employés de Paris, ne sont pas encore arrivés à créer une œuvre comme le *Louvre* et le *Bon Marché* est un signe de l'incapacité prolétarienne ! Et je viens vous dire : « Citoyennes et citoyens, en passant à côté de ces grands magasins, dites-vous une fois à vous-mêmes : Pourquoi ne puis-je être que client dans une semblable maison, pourquoi ne puis-je être co-propriétaire, co-administrateur ? » Cela, vous le pouvez ! Je viens vous donner l'immense orgueil de vous dire : Citoyens, prolétaires et employés de Paris, tous les Louvres, les Bon-Marchés, les Samaritaines, tout

cela doit être un jour à la classe des ouvriers et des producteurs qui, par leur travail et par leurs centaines de millions d'achats, font des millions de dividendes à quelques messieurs !

Qui donc oserait prétendre que la coopération vient diminuer, vient rapetisser la classe ouvrière dans ses conceptions ? Avouons-le, la coopération a quelque chose de beau. Que dit-elle, dans sa langue de paix et de concorde, de véritable civilisation ? Elle dit : vous me parlez des droits de Dieu, des droits des rois et des empereurs. Pour le moment, je ne les discute pas. Mais au-dessus de tous ces droits, il y a un droit sacré entre tous, c'est le droit à la vie du travailleur, de sa femme et de ses enfants, et je veux arriver à ce que, dans les institutions, dans les lois, le droit à la vie soit inscrit et gardé.

Ce que nous voulons, c'est que la coopérative de production dise au monde : Aujourd'hui, dans la production, on n'a qu'un but : arriver au prix de revient le plus bas possible, au détriment de la vie des travailleurs. Nous voulons, par la production coopérative, arriver à ce que le prix de revient soit fixe, afin que l'existence soit assurée, aux travailleurs. C'est la grande différence entre le socialisme et la société actuelle ; prêtres, armée, gouvernement bourgeois, doctrines bourgeoises, magistrature, n'ont au fond qu'un seul but : c'est de tâcher que le travail soit livré au prix de revient le plus bas possible, pour que dividende et rente soient le plus élevés possible. Et si le prêtre nous prêche la résignation, le calme et la patience, c'est pour que nous nous contentions de un, deux ou trois francs, quand nos besoins d'hommes exigent le double ou le triple, et que le produit de notre travail nous y donne plein droit !

C'est cela que nous ne voulons pas ; nous sommes pour le développement le plus gigantesque possible de la production, mais à une condition : c'est que la marchandise travail ne soit plus une marchandise, et que tous les besoins de l'homme soient satisfaits et garantis par des institutions. Voilà le beau but auquel tendent la coopération et le socialisme.

Et nous avons contre nous les deux ailes de l'armée bourgeoise, et nous n'avons peur ni de l'aile gauche ni de l'aile droite; nous marchons droit devant nous !

Enseignons, éduquons, organisons la classe ouvrière; en elle réside la grande force réformatrice, et elle fera sa propre délivrance.

Une anecdote pour vous le démontrer.

En 1856-1857, les fileurs de coton de Gand avaient un drapeau sur lequel était inscrit : pour Dieu et pour la Loi.

Ces pauvres ouvriers allèrent un jour chez leurs patrons libéraux et chez les prêtres, et leur dirent : « Nous voudrions bien avoir le droit de suffrage. »Messieurs les fabricants et les curés leur répondirent : « Vous voudriez faire des lois ? — Oui, » Messieurs les bourgeois. — Mais pourquoi ? — Pour amé» liorer notre sort. — Malheureux que vous êtes ! Vous avez » les soucis de la vie, les soucis du travail, les soucis de la » famille, et vous voulez encore les soucis de la politique ! » Et de plus, vous n'êtes pas assez instruits pour faire des » lois ! Non, mes amis, mes braves ouvriers, pas de rêve » fou ! Laissez-nous les soucis de la politique ! Contentez» vous du ciel ; gardez le ciel ; quelques années de souffrances » seront largement payées par des félicités éternelles. »

Et les ouvriers dirent : « Mais c'est vrai ! Nous avons » tous ces soucis, nous ne sommes pas assez instruits, et ces » Messieurs veulent bien nous débarrasser des soucis des » lois, nous laissant la félicité éternelle des cieux. Quels » braves gentilshommes ! Vivent nos patrons, et vivent les » curés ! »

Quelque temps après, une grève éclata. L'ouvrier se disait : Nous allons triompher ; nous avons avec nous Dieu et la justice de notre cause. Intervint la loi, sous forme de gendarmes, de police, d'armée, de magistrature. Et Dieu ne se laissait ni entendre ni voir. Il y eut des blessés, des cadavres, des années de prison et Dieu ne vint pas au secours de ceux qui croyaient si sincèrement en lui.

Une seconde grève éclata : ce fut la même chose, puis une

troisième... Les ouvriers se dirent : « C'est tout de même curieux, nous avons avec nous la plus grande force et nous sommes toujours battus. Nous avons la justice de Dieu, et nous sommes abandonnés par la justice des hommes! Ce n'est pas bien. » Et ils allèrent chez leurs patrons, et ils leur dirent : « Messieurs, vous avez été jusqu'ici si bons pour nous, de » nous donner, pour quelques soucis de la vie, les félicités » éternelles ! Et vous avez encore le souci de nous donner du » travail, de surveiller vos rentes et vos dividendes. Et vous » y avez ajouté les soucis de la politique ! Et encore l'Evan- » gile, pour votre récompense, vous dit qu'il sera plus difficile » à un riche d'entrer dans les cieux qu'à un chameau de » passer par le trou d'une aiguille. Nous ne voulons plus » qu'il en soit ainsi, vous êtes trop malheureux ! Voulez-vous » changer ? Chacun son tour ; prenez Dieu et laissez-nous » la Loi.

» — Comment ! dirent les curés et les patrons libéraux, » vous prenez la Loi! Anathème ! Syllabus et Liberté du Tra- » vail ! Liberté du travail et Syllabus ! » Les curés gardèrent Dieu et la Loi, les patrons libéraux gardèrent la Loi et prirent Dieu en même temps, car beaucoup d'entre eux votèrent pour les catholiques ! (*Applaudissements*).

Je vous ai raconté cette histoire pour vous démontrer que la classe ouvrière ne peut compter que sur elle-même, et sur quelques intelligences d'élite et des cœurs généreux de l'autre classe. Si elle ne peut pas créer tous les éléments de sa propre émancipation, notre classe sera impuissante à faire par elle-même quelque chose de sérieux ; et c'est parce qu'elle a, dans la coopération, des éléments matériels et intellectuels pour arriver à son émancipation, que nous devons, nous autres, avec enthousiasme, nous emparer de ce moyen de lutte !

Voulons-nous diminuer la richesse mondiale d'un centime ? Non... Nous voulons accroître la richesse mondiale, pour augmenter notre jouissance et pouvoir diminuer nos heures de travail. Nous voulons seulement instituer, en atten-

dant la transformation sociale, un système d'irrigation qui distribue les richesses un peu plus largement, un peu plus justement qu'elles ne le sont. Il pleut de l'or, de toutes ces machines, de toutes ces usines, de tous ces chantiers, par millions et par millions ! L'or est craché, ainsi qu'au temps du déluge la pluie tombait sur la terre. Mais nous, les ouvriers, où sommes-nous ? Nous sommes à cent mètres au-dessous de la surface, et il doit tomber beaucoup de pluie d'or pour qu'une seule pièce arrive jusqu'à nous !

Nous voulons, par les coopératives de production et par les coopératives de consommation, relever la classe ouvrière et entre temps organiser un système d'irrigation pour que la distribution des richesses pénètre plus profondément, jusqu'à la masse qui est au-dessous, et qui a soif et faim, au milieu de ce déluge d'or. Voilà ce que la coopération veut ! Elle ne peut pas changer totalement la géologie des classes, mais elle peut organiser un système d'irrigation meilleur.

Et pour finir, la coopération est-elle la seule route à suivre ? Tous les chemins conduisent à Rome, pourvu qu'on y veuille arriver. A la classe ouvrière en route pour son salut, je ne dis pas : viens de notre côté ! Je n'impose aucune voie. Je conseille cette direction, parce que je suis convaincu qu'elle conduit au triomphe. Qu'un autre aille dans une autre direction, c'est son affaire. Je sais très bien que, devant le port qui est loin, il y a des rochers, des profondeurs, des courants dangereux. Le pilote n'a pas toujours le choix de ses moyens. Si, un jour, par la force de l'ouragan, par les dangers de la route, il est obligé de prendre à gauche quand il voulait tourner à droite, il est forcé de se cacher derrière une roche pour ne pas être écrasé,en attendant des vents meilleurs qui le lanceront plus vite en avant, qu'il aille à gauche ! Mais qu'il marche avec la certitude d'arriver. Qu'il y ait seulement de la sincérité dans les actes, qu'on garde pure la foi dans l'avenir, et claire la vision du but définitif : *l'émancipation totale des travailleurs !* (*Longs applaudissements*).

Edouard Anseele.

(*Sténographié par Corcos frères*).

LES PARTIS SOCIALISTES

BELGIQUE

Le Congrès des Jeunes Gardes Socialistes (1)

Parmi les nombreux congrès qui se sont tenus à la Maison du Peuple de Bruxelles, pendant les fêtes de la Pentecôte (31 mai — 1er juin 1903), l'un des plus intéressants, celui dont les militants du Parti suivaient les séances avec une attention particulièrement vive, était le Congrès de la Fédération nationale des Jeunes Gardes socialistes. C'est qu'en effet les Jeunes Gardes, comme leur nom l'indique, représentent dans le Parti Ouvrier la génération qui, sortant de l'adolescence, aborde la vie publique, et l'on comprend que les aînés assistent avec émotion aux premières armes de ceux qui seront les continuateurs de l'œuvre entreprise.

Jadis les militants du Parti Ouvrier Belge regardaient volontiers l'organisation des Jeunes Gardes comme un dérivatif aux idées anarchistes qui, par leur violence simpliste, sont de nature à séduire des imaginations jeunes et passionnées. Exclusivement voués à la propagande antimilitariste, consacrant toute leur activité à dénoncer les iniquités de la loi militaire et à combattre chez les soldats l'esprit d'obéissance passive. les Jeunes Gardes étaient considérés et aimaient à se considérer comme les éléments violents, un peu hors-cadres, du Parti. Dans les congrès, dans les meetings, ou même dans leurs longues causeries, le soir, au café de la Maison du Peuple, les Jeunes Gardes (du moins certains d'entre eux) se faisaient remarquer par des motions et des discours qu'ils croyaient révolutionnaires parce qu'ils ne tenaient pas compte des nécessités de la vie réelle, ils n'avaient pas trop de sarcasmes contre la timidité du Conseil général et flétrissaient amèrement l'opportunisme des députés socialistes. Ce

(1) Voir pour le Congrès précédent, le n° 103 du 1er septembre 1902 du *Mouvement Socialiste*.

type du *vieux* Jeune Garde, d'ailleurs courageux et supportant d'un cœur léger les mois de prison, mais plus bruyant qu'actif, est fort heureusement en voie de disparition complète, et il ne vivrait plus qu'à l'état de souvenir, si le Congrès avait adopté la proposition qui lui a été faite et qui fixe à vingt-cinq ans l'âge maximum des Jeunes Gardes. La mentalité des Jeunes Gardes actuels est bien différente. Ils n'ont certes rien abandonné de leur ardeur antimilitariste : ils mènent, à ce point de vue, une campagne aussi courageuse, plus méthodique, plus prudente et plus efficace que celle de leurs aînés. Mais ils ne se laissent plus absorber par cette propagande.

Ils estiment que leur antimilitarisme ne doit être qu'un aspect particulier de leur socialisme; ils considèrent leurs groupements comme les écoles préparatoires du socialisme.

Ils fréquentent moins le café de la Maison du Peuple et davantage les bibliothèques ; ils sont membres des universités populaires, ils étudient le fonctionnement des syndicats, des coopératives, des mutualités ; ils acquièrent ainsi une forte éducation socialiste et se font sur les multiples problèmes proposés à l'activité du Parti des opinions personnelles et raisonnées au lieu de se borner à répéter ce que d'autres ont dit avant eux.

Cette heureuse transformation de la mentalité des Jeunes Gardes, dont on peut suivre depuis plusieurs années les progrès continus (1), s'est manifestée avec force au Congrès de Bruxelles.

La situation de la Fédération. — En ouvrant les séances du Congrès, le président, Troclet, député de Liège, s'est réjoui des progrès accomplis par la Fédération nationale des Jeunes Gardes, depuis l'année dernière. Ce n'était pas là un banal panégyrique fait pour la satisfaction des congressistes. Il résulte, en effet, du rapport présenté par le compagnon Cornen, son jeune et dévoué secrétaire, que les forces de la Fédération se sont accrues et que sa propagande s'étend cha-

(1) Voir notamment le compte rendu du Congrès de 1902 (*Mouvement socialiste*, 1er septembre 1902).

que jour davantage. Des groupes de Jeunes Gardes ont été fondés dans le Luxembourg, resté jusqu'à présent vierge de toute propagande, et dans le Borinage, longtemps rebelle à la Fédération. L'arrondissement de Charleroi compte à lui seul 29 groupes. Les provinces flamandes, malgré toutes les oppressions économiques et religieuses, se réveillent ; elles ont une fédération composée de 18 groupes de Jeunes Gardes, l'arrondissement de Liège en compte cinq, celui de Verviers six, celui de Huy six ; celui de Waremme un ; Namur en possède quatre, Soignies quatorze, Thuin onze, Nivelles six, le Luxembourg trois, le Borinage trois, Bruxelles et son agglomération neuf. Dans leur ensemble ces groupes réunissent plusieurs milliers de jeunes gens.

La propagande antimilitariste ne l'a pas cédé, en intensité, à celles des années précédentes. La *Caserne* a été, au moment de l'incorporation des jeunes soldats, envoyée à domicile ou distribuée à 29.000 exemplaires ; le *Conscrit*, au moment du tirage au sort, a été répandu à 30.000 exemplaires. Les fédérations de Huy, Thuin, Verviers, Soignies et Bruxelles, qui ont fourni au secrétariat des rapports détaillés sur leur activité, ont distribué dans tous les coins du pays 80.000 journaux antimilitaristes et 260.000 circulaires-manifestes. 20.000 journaux d'éducation ont été vendus. L'on a organisé 600 meetings, 90 fêtes dont 42 avec conférences. Les groupes ont inauguré 14 drapeaux et bibliothèques.

Le rapport de Cœnen insiste sur le rôle éducateur des Jeunes Gardes :

« Il nous plaît aussi de constater avec une grande satisfaction que nos groupes accentuent leurs efforts en vue de l'éducation de leurs membres. C'est la tâche urgente et nécessaire, car si nous voulons être l'espoir du Parti Ouvrier, il faut aussi se montrer digne de cet honneur et des responsabilités qu'il apporte. Il faut que d'ici peu nous puissions dire à nos syndicats, coopératives, mutualités, groupes politiques : voyez cette jeunesse pleine d'enthousiasme et de conviction, elle est la réserve de l'avenir : là se trouvent ceux qui bientôt iront grossir vos rangs, vous donneront des hommes éprouvés qui vous succéderont lorsque l'âge vous empêchera de continuer la lutte. Là sont les orateurs de demain, là sont les continuateurs de toutes les grandes œuvres que vous avez

réalisées, là est la jeunesse qui assurera dans l'avenir la perpétration de notre œuvre et continuera le bon combat pour la réalisation de notre idéal ».

On ne saurait définir d'une façon plus noble et plus précise la mission qui incombe à la jeunesse d'un parti socialiste organisé.

Le rapport, présenté par M. Van Ousem, a trait spécialement à l'action des Jeunes Gardes dans la partie flamande du pays. Il confirme les résultats donnés par celui de Cœnen pour l'ensemble de la Belgique. Les Jeunes Gardes flamands ne bornent pas leur action à la ville ou aux formidables garnisons d'Anvers et de Gand, ils l'ont résolument étendue à la campagne. Les Gantois, comme toujours, sont remarquables par leur forte organisation et leur infatigable propagande. Ils ont distribué *De Kaserne* à 20,000 numéros, et *De Loteling* à 25,000. Ils ont encouru des condamnations judiciaires pour avoir courageusement dénoncé les scandales de l'éducation cléricale. Ils ont créé en face des patronages catholiques ou libéraux, un patronage socialiste où plus de 100 jeunes hommes achèvent leur éducation morale et physique. Les Anversois, eux aussi, ne restent pas inactifs : leur journal *De Zaier* (le Semeur), dirigé par le compagnon Deman, est répandu jusque parmi les Jeunes Gardes de Néerlande.

Disons enfin, pour achever cet exposé de la situation de la Fédération nationale, que la revue *la Jeunesse socialiste*, créée l'année dernière, et dont la rédaction est confiée au citoyen Fisher, lutte honorablement contre les difficultés financières et fournit mensuellement aux Jeunes Gardes des articles éducatifs et d'utiles renseignements sur le mouvement socialiste.

La grève des soldats. — La question qui a soulevé les plus vifs débats au congrès était celle de l'attitude des partis socialistes au cas d'une guerre européenne. Le rapporteur, Deman (d'Anvers), paraît avoir subi profondément l'influence des idées de Domela Nieuvenhuis. Suivant lui, la politique belliqueuse des grands États modernes, serviteurs de la classe

capitaliste, les charges croissantes que leur impose l'entretien des armées permanentes, rendent la guerre européenne inévitable, à brève échéance. L'action politique du prolétariat peut bien réduire les occasions de conflit et transformer partiellement les mœurs, mais ne saurait battre en brèche les puissants intérêts capitalistes qui ont besoin de l'armée pour résister au socialisme et de la guerre pour parer à la surproduction et à la surpopulation. Devant ce mal grandissant, le militarisme, ressource suprême de la réaction, et devant ce mal inévitablement prochain, la guerre, catastrophe pour l'humanité, un devoir sacré s'impose aux partis socialistes et en particulier aux Jeunes Gardes : préparer la grève des soldats (refus de service collectif), celle des corps de métier dont la production est nécessaire à l'entretien des armées belligérantes, enfin, s'il y a lieu, la grève générale et l'agitation révolutionnaire. Deman blâme les socialistes tels que Liebknecht, Kautsky, Bernstein, qui, dans les congrès internationaux, ont critiqué l'idée de la grève générale des soldats et ont déclaré que le devoir des socialistes, en cas d'invasion étrangère, était de marcher contre les agresseurs. Toutes les guerres sont également odieuses, qu'elles soient défensives ou offensives, et nos convictions humanitaires doivent nous les faire condamner. Il s'agit, dit Deman, non pas de prendre une décision qui ne peut venir que d'un congrès national ou international, mais d'affirmer, au nom de la jeunesse belge, un principe antimilitariste discuté, méconnu ou mis en doute par quelques socialistes modernes.

La thèse de Deman, soutenue avec beaucoup de talent et de sincérité par son auteur, n'a pas prévalu au Congrès. Fisher a observé qu'elle reposait sur un principe très contestable. Deman prétend en effet que le capitalisme rend la guerre inévitable : c'est là une simple affirmation, et l'on peut soutenir avec autant de raison que le capitalisme, à côté des chances de guerre, contient des éléments de paix qui vont se développant à mesure qu'il progresse. Fisher estime d'ailleurs, en présence de l'insuccès des récentes tentatives de grèves générales en Hollande, en Australie et ailleurs,

que la proposition de Deman est purement utopique. Il ajoute que, fût-elle réalisable, il la repousserait encore : il estime en effet que les socialistes belges, en face d'une invasion allemande ou russe, auraient pour devoir de défendre les libertés constitutionnelles et le degré de civilisation que lui assure l'indépendance nationale.

Le même point de vue a été développé avec éloquence par Vandervelde qui suivait les débats du Congrès. Il a montré que pour les Belges, il n'y avait pas d'autre guerre possible qu'une guerre défensive et que le devoir des socialistes était de défendre les libertés politiques qui favorisent le développement du socialisme. Vandervelde a ajouté qu'il ne croyait pas plus que Deman à l'efficacité des conférences de la paix, mais que la véritable solution du problème consistait, non pas à prêcher la désertion aux soldats en cas de guerre, mais à propager, en temps de paix, les idées socialistes qui rendront la guerre impossible.

A la suite de cette discussion, deux ordres du jour étaient proposés au Congrès.

Le premier, déposé par Deman, était ainsi conçu :

« Le Congrès des Jeunes Gardes socialistes belges.

Considérant que la guerre européenne, conséquence inévitable du manque d'équilibre dans l'état social actuel, serait une catastrophe pour l'humanité et surtout pour le prolétariat, qu'elle diviserait et dont elle retarderait le triomphe ;

Considérant que probablement tous les moyens d'action politiques à la disposition des partis socialistes pour diminuer la probabilité de la guerre ou rendre ses conséquences moins funestes, échoueront devant la volonté belliqueuse des gouvernements et du capitalisme international ;

Convie les partis socialistes du monde entier et surtout les groupes de jeunesse anti-militariste, à préparer la grève militaire (refus de service collectif), la grève générale et l'agitation révolutionnaire en cas de guerre européenne, tout en laissant aux pouvoirs exécutifs des partis socialistes le soin de décider s'il y a lieu d'employer les moyens préconisés avec espoir ou certitude de succès ;

Et charge le délégué de la Fédération nationale des Jeunes Gardes socialistes de faire porter la question à l'ordre du jour du congrès du Parti ouvrier belge ».

Le second, proposé par Troclet, Fisher, etc., s'exprimait ainsi :

« Examinant l'attitude du Parti Ouvrier Socialiste international en cas de guerre ;

Le Congrès national des Jeunes Gardes socialistes belges déclare :

S'en rapporter purement et simplement aux déclarations antérieures des congrès socialistes internationaux ».

Par 17 voix contre 15 et 2 abstentions, l'ordre du jour Troclet-Fisher a été adopté. On peut trouver faible la majorité par laquelle l'ordre du jour Deman a été repoussé, et la presse capitaliste, au lendemain du Congrès, n'a pas manqué de signaler ce fait et d'en conclure que l'esprit le plus déplorable régnait dans la Fédération des Jeunes Gardes. Mais, à supposer que l'adhésion de nombreux Jeunes Gardes à la proposition de Deman pût leur mériter la vertueuse indignation de la presse bourgeoise, il importe de remarquer que le vote qui a suivi la discussion de cette proposition n'indique que d'une façon très inexacte l'opinion de la Fédération. Il suffit, en effet, de lire l'ordre du jour Deman pour voir qu'il est moins absolu que ne l'était son rapport, puisqu'il subordonne la réalisation de sa thèse à la décision des partis socialistes intéressés. Et, d'autre part, il convient de rappeler que des orateurs, qui, comme Vandervelde, avaient combattu les idées de Deman, ont déclaré ne pas s'opposer à l'adoption de son ordre du jour. Enfin, l'ordre du jour Troclet, dans sa forme primitive, avait le tort d'exprimer la confiance de ses auteurs dans l'arbitrage et les conférences de la paix, de sorte qu'il avait soulevé contre lui des objections qui se sont maintenues, même sous sa forme laconique définitive. Ces diverses raisons expliquent que la majorité en faveur de l'ordre du jour Troclet ait été aussi faible : on a vu les Gantois, par exemple, qui sont les éléments les plus pondérés du Parti, voter l'ordre du jour Deman, alors qu'ils avaient applaudi les déclarations de Fisher et de Vandervelde.

La question religieuse. — Les deux tendances entre lesquelles se divisent les partis socialistes relativement à la conduite qu'ils doivent tenir envers les religions se sont manifestées au sein de la Fédération nationale des Jeunes Gardes. Certains congressistes, comme Souplit et Troclet, ont

exprimé l'avis qu'il fallait engager une lutte directe contre le cléricalisme : à leur avis, il y a une besogne préliminaire qui s'impose si l'on veut faire pénétrer dans les cervelles ouvrières les idées socialistes.

Mais la majorité des délégués est restée fidèle à l'opinion traditionnelle du Parti qui estime que la « religion est chose privée » et qu'il faut la combattre seulement lorsqu'elle prétend empiéter sur la vie sociale et politique du pays. Vandervelde et Fisher se sont faits les défenseurs éloquents de cette opinion ; ils ont insisté sur la nécessité de ne pas diviser la classe ouvrière en deux fractions : croyants et non croyants, mais au contraire de la maintenir unie contre tous les capitalistes, cléricaux ou franc-maçons. D'ailleurs les progrès industriels de la Belgique et le développement socialiste qui en est la conséquence sont le meilleur rempart contre le cléricalisme et le gage le plus sûr de l'avènement définitif de la libre-pensée.

L'instruction obligatoire. — Si la majorité des Jeunes Gardes, fidèle à l'opinion traditionnelle de la social-démocratie internationale, estime que le parti ouvrier ne doit pas se départir de l'attitude tolérante qu'il a toujours eue vis-à-vis des religions, ils sont unanimes, en vertu des mêmes traditions, à combattre l'Eglise quand elle prétend s'opposer aux nécessités les plus indéniables de la démocratie moderne. Le gouvernement clérical n'a pas encore su réaliser l'instruction obligatoire. Il s'attache même, autant que possible, à ruiner l'enseignement officiel afin de favoriser les écoles libres catholiques, où les enfants reçoivent une instruction confessionnelle et tout à fait insuffisante.

A l'unanimité le Congrès a adopté l'ordre du jour proposé par le citoyen Lequy :

« Le Congrès :

Demande au Conseil général du Parti Ouvrier de mener la campagne en faveur de :

1. La gratuité complète de l'enseignement à tous les degrés, organisé par les pouvoirs publics ;

2. L'enseignement obligatoire jusqu'à quinze ans avec les cantines scolaires ;

3. Mesures assurant la liberté politique des instituteurs et institutrices et fixant une échelle de traitements dont le minimum serait de 1800 francs.

Le Congrès :

Demande au Conseil général de charger le groupe parlementaire socialiste de déposer un projet de loi en ce sens ;

D'organiser une manifestation nationale, avec d'autres partis, lors du dépôt de ce projet :

Qu'il se mette en rapport avec la Fédération nationale des instituteurs de Belgique ».

Questions diverses. — Parmi les autres questions à l'ordre du jour du Congrès, figurait la *cause des femmes*. Le Congrès a décidé, sur la proposition de Troclet, d'appuyer dans la mesure de ses moyens l'organisation des groupes de femmes socialistes.

Enfin le Congrès s'est, comme tous les ans, réuni en séance privée pour régler la question de la propagande antimilitariste. Il a préconisé une campagne contre le volontariat et contre les agissements des bureaux de recrutement, et mis à l'ordre du jour du prochain congrès la question de la propagande dans la garde civique.

Telle est dans ses grandes lignes l'œuvre du Congrès de la Fédération nationale des Jeunes Gardes, de 1903. Les qualités de méthode, d'union, de modération, qui font la force du Parti Ouvrier et qui n'excluent pas d'ailleurs l'enthousiasme révolutionnaire, s'y sont révélées avec une puissance rare chez de jeunes militants. La semence, répandue depuis vingt ans, porte ses fruits : et du vieux sol de la Belgique, fécondé par le travail obstiné des propagandistes, la moisson socialiste surgit chaque année, plus serrée, plus belle, plus forte.

Raoul Briquet.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

Le nouveau mouvement syndical chez les travailleurs ruraux du Cher et de la Nièvre (1899-1903)

Vers 1891-1892, les bûcherons du Centre s'étaient un peu partout mis en grève, poussés par la faim. Supportant les conséquences, et de la concurrence que les marchands de bois se faisaient entre eux, et de la compétition de la main-d'œuvre tout entière inoccupée pendant l'hiver au moment de l'exploitation des forêts, les travailleurs des bois en étaient arrivés en 1890 à gagner pour une journée de travail, allant du lever au coucher du soleil, un salaire de 0,45 à 1 fr. (0,60 en moyenne). Si l'on songe, d'un côté, que l'ouvrier embauché dans les coupes n'est pas nourri, si l'on réfléchit d'autre part que souvent il a une famille nombreuse et que, pendant plus de la moitié de l'année, il ne trouve pas à placer ses bras, on voit dans quelle situation se trouvaient à cette époque les bûcherons du Cher et de la Nièvre : ils étaient sans ressources, sans argent et sans crédit. Le refus de travailler, l'abandon en masse du chantier fut la première manifestation spontanée et instinctive du mécontentement et de la résistance.

Les bûcherons grévistes ne songèrent pas tout d'abord à s'organiser d'une façon solide et durable. Ils ne soupçonnaient ni la légalité, ni la possibilité du syndicat, ils n'en voyaient pas l'utilité. Pour soutenir plus efficacement leurs revendications, ils avaient créé tout d'abord des comités ou « syndicats de grève » qui ne devaient être que temporaires. Ce n'est qu'en raison de l'entêtement des patrons qui s'obstinaient, contre l'opinion générale de toute la région, à ne vouloir ni augmenter les prix, ni améliorer les conditions du travail, que l'association professionnelle put voir le jour grâce

à la propagande énergique que menèrent Baudin et Mauger dans le Cher, Ville, Locquin et Chandioux dans la Nièvre.

A la faveur de l'organisation, les salaires se relevèrent, d'un seul bond, dans des proportions considérables (plus de 50 %) et furent en moyenne de 1,50 à 1,75. Non seulement l'ouvrier eut du pain, mais il conquit aussi, dans son labeur, plus de liberté et plus de dignité.

Le succès obtenu par l'association professionnelle eut beaucoup de retentissement : les syndicats de bûcherons se multiplièrent. D'après les publications officielles, en 1892, le Cher et la Nièvre comptaient 23 organisations d'ouvriers de bois avec 3.893 adhérents ; en 1893, 34 syndicats avec 5.158 membres. Les renseignements publiés par l'Office du Travail sont au-dessous de la réalité, car beaucoup de syndicats n'avaient pas osé faire la déclaration prescrite par la loi de 1884 et n'étaient pas connus. En 1892, les organisations du Cher se groupèrent en une Fédération Départementale qui, au mois de mai de la même année, déclara « qu'il existait dans ce département 6.000 syndiqués ». A un congrès de la même Fédération, en juin 1892, 8.000 syndiqués répartis dans 60 communes du Cher étaient représentés.

Le mouvement bûcheron eut une très grande répercussion dans le calme des campagnes. Très important par lui-même, il l'est encore davantage par ses contre-coups et par ses conséquences. Un des caractères les plus originaux des bûcherons, c'est de n'être pas exclusivement des bûcherons. Dans les forêts, l'ouvrier c'est le paysan. Tout ce qu'il y a dans le pays de journaliers, de manœuvres, d'artisans, de petits propriétaires, ne vit l'hiver que du travail au bois. Les prolétaires qui s'étaient syndiqués au bois emportèrent avec eux dans les différents chantiers les sentiments d'émancipation et les idées de lutte de classes jusqu'alors peu développés chez les ruraux. On vit de toutes parts surgir des organisations dans les campagnes : il n'est pas jusqu'aux femmes qui furent entraînées dans le mouvement ; en 1892, les laveuses de lessive de Saint-Amand (Cher), lasses d'être exploitées, se formèrent en syndicat.

Mais ce fut surtout du côté du travail agricole que l'organisation prit son essor. La plupart des associations bûcheronnes mettaient dans leur dénomination « travaux similaires » ou « travaux agricoles ». La Fédération Départementale du Cher établit, le 17 juin 1892, un tarif pour les travaux des champs. Dans la Nièvre, le syndicat de Chantenay-Saint-Imbert, en juin 1892, celui de la Croix-Rouge (Cercy la-Tour) en mai 1893, publièrent des séries de prix pour les labeurs agricoles. De ce côté, on enregistra quelques succès partiels et relatifs. Des syndicats de journaliers avaient été fondés dans le Berry : il y en avait 4 en 1892 avec 816 membres et 5 en 1893 avec 886 adhérents. Dans la Nièvre, les militants étaient parvenus à créer un syndicat de valets de ferme à La Fermeté en 1893. La réussite avait dépassé les espérances ; elle ne fut pas de longue durée.

Les syndicats ont bien de la peine à éclore dans un milieu rural ; ils ont encore plus de peine à y subsister. Pendant la majeure partie de l'année, le paysan travaille, isolé dans les champs, sous les ordres directs du propriétaire ou du fermier. Il est docile, résigné, respectueux de l'autorité patronale et il faut qu'il soit bien poussé à bout pour s'insurger contre elle. L'association professionnelle agricole-bûcheronne ne trouvait pas seulement de sérieuses difficultés dans le milieu où elle se développait. Elle était encore battue en brèche par les attaques qui venaient du dehors. Les travailleurs qui étaient convaincus ou seulement soupçonnés d'appartenir à un syndicat étaient mis à l'index et ne pouvaient plus se procurer d'ouvrage. Souvent, personne ne voulait plus consentir à les loger et ils étaient obligés de quitter le pays. S'ils avaient emprunté à des propriétaires, ils étaient poursuivis impitoyablement. La persécution était aisée, car il n'est pas rare de voir tout le territoire d'une commune possédé par une ou deux personnes.

Ce n'est pas tout. L'association professionnelle était prise à partie par des hommes politiques qui lui avaient été toujours opposés ; même, certains de ses fondateurs la trouvèrent bientôt trop puissante et la virent avec regret suivre des

doctrines trop avancées à leur avis. L'administration, suivant les ordres des ministères *modérés* de l'époque, poursuivait avec une partialité inouïe les syndicats. Des mères de famille, des vieillards, mais plus particulièrement les membres du bureau des associations, les « *meneurs* », étaient traduits, sans motifs, devant les tribunaux, et condamnés pour entrave à la liberté du travail.

Et puis, comme cela arrive dans tous les corps de métier, mais surtout dans ceux où les ouvriers ne sont pas très clairvoyants et très instruits, aux époques de calme le syndicat faiblit et tombe. C'est ce qui se produisit dans le Cher et dans la Nièvre : l'organisation née de la nécessité où l'ouvrier était de se défendre disparaissait quand avait cessé par son action les injustices les plus flagrantes. Petit à petit, les syndicats avaient fondu, et en 1897 on ne relève, dans les publications du Ministère du Commerce, pour les deux départements qui nous occupent, que 25 syndicats avec 2.446 syndiqués. Et encore ces associations n'existaient que sur le papier, la plupart des bureaux envoyant, par habitude, des chiffres et des renseignements.

Avec la disparition des organisations ouvrières, les patrons reprirent de l'audace. Timidement d'abord, plus ouvertement ensuite, ils diminuèrent les salaires, aggravèrent les conditions du travail. Les bûcherons, qui voyaient s'en aller, morceau par morceau, toutes les concessions obtenues si difficilement en 1891, commencèrent à juger les fautes qu'ils avaient commises en ne maintenant pas les syndicats, en ne laissant pas en face de l'autorité patronale une autorité collective capable de lui tenir tête.

A partir de 1899, un nouveau mouvement d'organisation se dessina chez les travailleurs des forêts, qui, évidemment, se ressent de celui de 1891, mais qui présente avec lui de grandes différences. Les conditions de milieu s'étaient profondément modifiées. Les ouvriers avaient vu fonctionner les premiers syndicats, ils en comprenaient la nécessité avec le récent abaissement des prix de façon. Le syndicat était quelque

peu entré dans les mœurs ; il faisait moins peur aux prolétaires ruraux et aux exploitants. Le socialisme, qui peu à peu s'infiltrait dans les campagnes, n'était pas étranger à la recrudescence de l'idée syndicale, qui allait définitivement s'implanter dans les villages et dans les chaumières.

Le nouvel état d'esprit ne se manifesta pas d'une façon soudaine : très lentes et très peu évidentes tout d'abord vers 1899, la création des nouveaux syndicats et la transformation des anciens, qui était presque une création, vont en s'accélérant, en s'amplifiant à mesure qu'on se rapproche de nos jours. Elles ne sont plus la suite d'une coalition étendue ou de conflits répétés, mais la mise en pratique d'un raisonnement sûr et d'un plan étudié : il n'y a plus ou il y a peu de grèves. Les bûcherons, les ouvriers agricoles se syndiquent non pour se défendre dans le présent, mais pour assurer l'avenir, pour faire triompher leurs revendications au moment voulu, pour préparer mieux leur émancipation.

Ils sont poussés et soutenus, dans le Cher et dans la Nièvre, par les groupements de syndicats constitués au chef-lieu du département. Ceux-ci se sont livrés à une propagande fructueuse et sont arrivés à une réussite inespérée, comme nous allons le voir successivement pour les deux départements.

Département du Cher. — L'exploitation du bois pendant l'année 1899 amena quelque agitation dans le Cher : en mai à La Guerche, en novembre et en décembre à Arpheuille et à Torteron. Ces grèves, qui furent suivies d'un relèvement de prix et qui rapprochèrent les salaires du taux de 1892, attirèrent l'attention sur les bûcherons et montrèrent le tort causé aux ouvriers par la chute des syndicats.

La Bourse du Travail de Bourges, qui avait été fondée en 1896, s'était mise en rapport avec les associations qui n'avaient pas encore complètement sombré. D'accord avec la Fédération des chambres syndicales et groupements ouvriers du département du Cher, qui comptait encore quelques syndicats bûcherons parmi ses adhérents, elle étudia le moyen de

réorganiser le prolétariat des bois et des champs. En mai 1899, Cuffy, Grossouvre, Apremont s'étaient déjà donné des syndicats. Ils furent suivis par La Guerche en juin, par Brécy en octobre et par Sancoins en décembre, à l'instigation de la Bourse du Travail de Bourges et de militants locaux.

L'année 1900, avec l'Exposition, amena une relâche; mais, dès les premiers mois de 1901, la marche en avant reprend : en février, le syndicat de Neuvy-le-Barrois est créé. La Bourse du Travail engage une correspondance journalière avec les milieux forestiers. En avril 1901, les bûcherons de Feux, de Tours-les-Barres, de Cuffy lui demandent des renseignements et des conseils. Son bulletin publie les nouvelles reçues, les succès remportés.

La Bourse, tenue au courant de toutes les tentatives, les encourageait, les excitait : « On apprend, lisait-on dans son *Bulletin*, que les bûcherons d'Allogny, qui avaient laissé tomber leur syndicat, ont l'intention de le reconstituer. Notre concours leur est acquis sans réserve... » L'intérêt que porte la Bourse de Bourges aux ouvriers ruraux se manifeste d'une façon plus pratique encore. Le Conseil d'administration délègue le secrétaire général Hervier « pour aller à Nérondes le premier dimanche de septembre reformer le syndicat...» Il y fait une conférence qui « porte immédiatement ses fruits ».

Le Bulletin de la Bourse publie des appels, indique les nouvelles créations d'organisations bûcheronnes (Cours-les-Barres notamment, en novembre 1901). Le secrétaire de la Bourse se rend partout où sa présence peut être utile : à Cuffy, par exemple, où, à la fin de 1901, un syndicat jaune tente de s'établir pour entamer les 130 ouvriers déjà syndiqués.

L'Office Indépendant du Travail, qui venait de s'installer à Bourges, croyait trouver chez les travailleurs ruraux un accueil favorable et pouvoir exercer une grande influence dans les campagnes. Il espérait substituer facilement, chez les bûcherons, son action à celle de la Bourse du Travail, d'autant mieux que la majorité des ouvriers n'avaient jamais été syndiqués et que les patrons, trompés par les apparences,

croyaient pouvoir compter au moins sur leurs employés les plus directs. Mais les travailleurs, s'ils ne pouvaient entrer dans les syndicats rouges par crainte de représailles patronales, ne voulurent pas s'affilier aux syndicats jaunes. Malgré les promesses du comte de Nayves, le « Syndicat Mutuel » ne réunit à Cully que 5 adhésions et ne dura que quelques semaines. Cette tentative eut des conséquences : ceux d'entre les bûcherons qui étaient indécis, qui avaient peur de se prononcer, avaient été mis en demeure de le faire par les patrons. Ayant refusé de participer aux syndicats jaunes, les ouvriers n'eurent plus dans la suite à respecter les apparences : ils étaient jugés par leurs employeurs.

Cependant, plus active encore, la campagne syndicale se poursuit : les bûcherons, de toutes parts, demandent des délégués pour des conférences, pour des réunions de propagande. Le syndicat de Feux se réorganise. Ceux qui viennent de réapparaître gagnent des adhérents.

Le 9 février 1902, Hervier et Mauger fondent un syndicat à Mornay-sur Allier, puis le même jour, se rendent à Grossouvre. Les mêmes orateurs sont à Saint-Germain-des-Bois le 23 février. Hervier va à Saint-Loup-des-Chaumes le 3 mars et à Germigny-l'Exempt le 4 mai, où, sur ses conseils, 52 ouvriers s'inscrivent au syndicat, et versent immédiatement leur première cotisation.

Les syndicats qui voyaient ainsi le jour ou qui sortaient de leurs cendres étaient épars, isolés. L'espèce de trait d'union qu'était pour eux la Bourse de Bourges ne suffisait pas complètement pour mener une action d'ensemble. C'est ce que comprit très bien le secrétaire général de la Bourse. Il avait été délégué au XII[e] Congrès corporatif à Lyon en septembre 1901, et il résolut d'appliquer un vœu de ce congrès approuvant les Fédérations Nationales de métier. Au mois de janvier 1902, il envoie un *Avis important* à tous les syndicats de bûcherons du département. « Une importante question s'impose à votre attention : celle de créer la Fédération des Bûcherons de France.... Mettons-nous à l'œuvre dès maintenant et, avant trois mois, notre Fédération sera créée... »

La Fédération des Bourses du Travail appuie le projet. Celui-ci intéresse bien les départements voisins qui envoient des adhésions, mais c'est surtout dans le Cher qu'il trouve un accueil favorable. En février, les bûcherons de La Guerche, de La Chapelle-Hugon, de Cuffy, de Mornay et de Saint-Germain-des-Bois avaient donné leur assentiment. Le secrétaire de la Bourse active la réalisation de son projet. Il parcourt les centres forestiers, rend compte du Congrès de Lyon, sollicite le concours des syndicats formés ou en formation.

Le premier Congrès de la Fédération nationale des Bûcherons eut lieu, le 29 juin 1902, à la Bourse du Travail de Bourges (1). Il réunit des délégués de plus de 50 organisations. Le Cher, à lui seul, y comptait 22 syndicats représentés : La Guerche (333 membres), Cuffy (138), La Chapelle-Hugon (100), Grossouvre (36), Torteron (250), Sancoins (150), Sancergues (309), Mornay-Berry (76), Mornay-sur-Allier (45), Nérondes (60), Saint-Loup-des-Chaumes (30), Vereaux (30), Germigny-l'Exempt (65), Neuvy-le-Barrois (39), Cours-les-Barres (186), Meillant (90), Feux, Méry-ès-Bois, Apremont, Sagonne et Givardon, Farges-en-Septaine, Levet. Dans les trois dernières communes, le syndicat était en formation. Parassy et Arpheuille avaient envoyé leur adhésion morale seulement, parce qu'ils n'étaient pas complètement constitués. Saint-Germain-des-Bois, Bigny-Vallenay, Jussy-le-Chaudrier, Uzay-le-Venon (2) n'avaient pas répondu à l'appel. L'Indre comptait au Congrès 3 syndicats, la Nièvre et l'Allier 4, l'Yonne 7.

Hervier prit d'abord la parole : « Vos exploiteurs, dit-il, savent que les bûcherons ont enfin compris leur devoir de classe.... L'effort dépensé est largement récompensé et fait espérer à bref délai l'éclosion de nombreux syndicats sur tout le territoire.... Partout, ce fut le réveil; des syndicats, dissous depuis longtemps, se sont reconstitués.... »

(1) Voir le compte rendu très détaillé de ce Congrès dans le *Bulletin de la Bourse du Travail de Bourges*, juin 1902.

(2) Le syndicat d'Uzay-le-Venon a adhéré à la Fédération en novembre 1902.

Le Congrès approuve les statuts qui lui sont soumis, adhère à la Confédération générale du Travail, fixe son siège social pour la première année à La Chapelle-Hugon. Le secrétaire général de la nouvelle Fédération se met résolûment à l'œuvre : « C'est un pas gigantesque qui a été fait, écrit-il dans le *Bulletin de la Bourse de Bourges*, mais il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin... Pas un syndicat, pas un syndiqué ne voudra rester en arrière... » Le Comité fédéral « se tient à la disposition des ouvriers bûcherons des communes du Cher qui veulent s'organiser ». Le groupe cycliste de la Bourse de Bourges se répand chaque dimanche dans les campagnes.

Le 24 août, le syndicat de Meillant s'était complètement transformé, à la suite d'une réunion faite par Hervier. En octobre 1902, le Bulletin de la Bourse de Bourges énumère les derniers progrès : « A Vzay-le-Vernon, l'organisation compte 130 membres. .. Menetou-Couture, pays essentiellement socialiste, voit naître son syndicat; Barlieu, que l'on disait réfractaire, s'organise le 5 octobre ; à Vailly, le syndicat des ouvriers agricoles et bûcherons est créé à la date du 26. Argent est à l'œuvre ainsi que Blancafort ; Baugy va suivre le mouvement, Sagonne également, ainsi que Marenil où a lieu une réunion le 1er novembre... »

En novembre 1902, Dun-sur-Auron et Saint-Pierre-les-Etieux fondent des associations professionnelles, grâce à la persévérance de Mauger. Le 14 décembre 1902, Hervier est à Concressault. Au commencement de 1903 « l'organisation admirable des bûcherons est maintenant un fait accompli... »

Le nouveau mouvement syndical bûcheron ne borne pas son influence à la forêt. Il soutient les revendications de ses membres quand ceux-ci travaillent en dehors des coupes. C'est ainsi que nous voyons les forestiers de La Guerche, occupés à des terrassements pour le chemin de fer local, se mettre en grève au mois d'avril 1901, à l'instigation de leur syndicat. Mais les organisations sont prudentes. Ce n'est que de cette année seulement (26 avril 1903) qu'elles ont élaboré un tarif pour les travaux agricoles, dans une réunion tenue

à La Guerche. De jour en jour plus fortes et plus nombreuses, les associations agricoles-bûcheronnes du Cher avancent lentement et sûrement dans le chemin qu'elles se sont tracé. Il en est de même dans la Nièvre.

Département de la Nièvre. — L'agitation syndicale qui reprend dans la Nièvre en 1899 présente bien les mêmes caractères d'une façon générale que celle que nous avons trouvée dans le Cher, mais avec quelques différences cependant. Si l'on remarque, dans la Nièvre, des syndicats qui éclosent au milieu du calme, on en voit d'autres néanmoins qui renaissent ou qui prennent de l'extension à la faveur des grèves. La coalition etait presque indispensable dans la Nièvre, car les patrons organisés, comptant sur leur union, tentaient plus volontiers, d'une façon plus suivie, d'abaisser les salaires.

A l'embauchage des bois de 1898-1899, appuyé par le syndicat de La Fermeté, le syndicat de Chantenay-Saint-Imbert, qui comptait encore 100 adhérents et qui avait conservé son bureau et ses réunions, adressa une lettre au préfet de la Nièvre pour le prier d'intervenir auprès des exploitants en faveur du rétablissement des prix jadis convenus. Cette pétition n'ayant pas obtenu une réponse favorable, la grève éclata et la coupe des bois d'hiver ne put commencer que le 22 mars 1899. Les dix patrons intéressés voulaient payer la corde 1 fr. 75, les ouvriers maintinrent énergiquement le taux de 2 fr. arrêté autrefois et ils l'obtinrent à la fin. Le 8 février, les ouvriers d'Azy-le-Vif, de Sainte-Parize, de Fleury, de Saint-Pierre-le-Moustiers, de Luthenay, de Neuville, qui avaient fait cause commune avec leurs camarades de Chantenay, se réunissent sur une chaume communale, en plein air, et après une allocution de Ville, reforment l'association professionnelle dans toute son étendue telle qu'elle existait en 1893 : elle compte bientôt 1000 adhérents.

En juillet 1899, Chaudioux recrée un petit noyau d'organisation à Montaron, dans le Morvan.

La Bourse du Travail de Nevers n'avait jamais été bien active dans les milieux forestiers : elle était pourtant le siège

d'un syndicat de bûcherons, fondé le 1er juillet 1898, mais ce syndicat n'avait pas d'existence réelle.. L'Union des Syndicats, qui, à la suite de dissentiments, se sépare de la Bourse du Travail, en 1900, donne un nouvel élan à l'organisation rurale : elle réunit les syndicats dans son sein et mène, par son délégué Legros, une propagande énergique. En novembre 1900, les syndicats d'Annay et de St-Amand-en-Puisaye voient le jour. En décembre, profitant des difficultés de l'embauchage, Desnoyers, secondé par l'Union des syndicats, fortifie la vieille association de La Fermeté. L'Union des syndicats groupe 250 bûcherons dans le canton de St-Saulge (Rouy, Saxi-Bourdon, Crux-la-Ville, St Franchy).

En 1901, de nouveaux syndicats apparaissent à Sichamps, à Billy-sur-Oisy. Dans le courant de cette même année, celui de Trois-Vesvres, fondé en janvier avec 5 membres par le maire Labarre, prit une grande extension. En 1902, les bûcherons de La Celle-sur-Nièvre s'organisent.

Le projet de fédération des bûcherons de France avait frappé les militants de la Nièvre. Au congrès du 29 juin, les syndicats de Chantenay, de Trois-Vesvres, de La Fermeté avaient des délégués et l'Union des syndicats était représentée par son secrétaire général Legros.

En 1902 1903, le développement des syndicats nivernais s'accélère de tous côtés, favorisé par la grève. L'organisation naissante se butait à l'obstination des marchands de bois qui, par leur syndicat, qui comptait encore 60 membres, faisaient tête aux revendications ouvrières. Les pays sont bien rares où le dernier embauchage ait eut lieu sans retards ni contestations.

A Chantenay-Saint-Imbert, le 15 décembre, après une intervention du juge de paix, qui fut marquée par une sortie très violente du président du syndicat patronal contre le secrétaire du syndicat ouvrier, les conditions des bûcherons furent acceptées sans réserve.

Sur la rive droite de la Loire, le travail ne commence pas davantage : le syndicat de La Fermeté, complètement d'accord avec celui de Trois-Vesvres, ne peut s'entendre avec les

marchands de bois et tous deux sont suivis dans le chômage par les bûcherons des communes voisines. Les réunions se multiplient, à la suite desquelles des sections du syndicat de Trois-Vesvres sont immédiatement formées; les cotisations sont versées sur le champ (Verneuil, Champvert, Cercy-la-Tour, Béard, Limon, St-Ouen). L'organisation englobe Thianges, La Machine, St-Benin d'Azy, Charrin, etc. La grève devient violente, elle s'étend de ce côté jusqu'au massif du Morvan à Vandenesse et à Châtillon. Elle se termina en plusieurs forêts par des ententes successives en mars et avril 1903; dans d'autres, les patrons, plutôt que de céder, préférèrent laisser leurs bois inexploités. On peut estimer à 10.000 le nombre des grévistes pour cette région (1). L'agitation avait amené près de 3.000 adhérents au syndicat de Trois-Vesvres.

Au nord-ouest du département, il y eut de nombreux tiraillements dans l'arrondissement de Clamecy. Mais le conflit devint surtout grave dans la région de St-Aubin. Au milieu de janvier, le travail n'y était nulle part commencé, les patrons n'offrant que 2 fr. 25 de la corde au lieu de 2 fr. 50. Dans une réunion tenue le 15 février à St-Aubin, on accusa un chiffre de 3.000 grévistes. La coupe des bois commença seulement en mars 1903. Les syndicats ouvriers reconstitués (Urzy, Parigny) ou renforcés ont obtenu une satisfaction complète.

Comme les associations bûcheronnes du Cher, celles de la Nièvre commencent à tourner leurs efforts du côté des travaux agricoles. Le syndicat des valets de ferme, qui avait été fondé en 1893 à La Fermeté et qui était tombé, vient d'être recréé. Un tarif a été publié en juin par plusieurs organisations pour les divers labeurs ruraux : il donne actuellement lieu à de graves difficultés.

(1) Le Bulletin de l'Office du Travail n'indique au commencement de 1903 que quelque chômage dans certains syndicats, « faute d'entente » avec les patrons. Il est surprenant, qu'avec les moyens d'investigation dont il dispose, il n'ait pu signaler une grève qui trouble tout un département, qui réduit au chômage 15.000 ouvriers pendant 5 mois et qui a causé une misère générale chez les ruraux.

Le nouveau mouvement syndical a été déjà fertile en résultats : il a rendu moins minime le salaire, moins esclave le travailleur. Il a donné à l'ouvrier plus de conscience de sa force, de ses droits et de ses devoirs. Le contrat collectif est maintenant dans les forêts une condition sine qua non de l'embauchage.

Sur un autre terrain, malgré la modicité des cotisations (0 fr. 25 par membre et par mois) les organisations agricoles-bûcheronnes ne sont pas restées en arrière : elles ont développé, chez elles, dans la mesure de leurs moyens, les œuvres d'assistance et de prévoyance : caisses de secours, secours de route, indemnités pour blessures, placement gratuit, bibliothèques, etc. Dans le Cher même, plusieurs associations adhèrent au « Sou du soldat ».

Les résultats qui viennent d'être obtenus n'amèneront pas les syndicats à s'endormir dans une douce quiétude. Instruits par l'expérience de 1891, les travailleurs agricoles-bûcherons sont décidés à rester unis dans leurs organisations. Leur situation est d'ailleurs plus menacée aujourd'hui que jamais. L'introduction à outrance des machines agricoles, depuis deux ans surtout, a rendu la vie impossible. On ne peut plus trouver d'ouvrage aux champs.

Les syndicats, groupés dans leur Fédération nationale (1), tournent les yeux vers l'État. Il réclament au moins comme les ouvriers des villes la protection légale et sont las d'être des déshérités. En attendant l'avenir socialiste, ils entendent être traités comme des hommes, et vraiment, en examinant sérieusement leur situation, on est tenté de se rappeler certain passage de La Bruyère et on est forcé de convenir que depuis deux siècles les choses ont ici bien peu changé !

L. H. Roblin.

---

(1) La Fédération nationale des Bûcherons comptait, au 1er mai 1903, 42 syndicats avec 3.833 membres. Son deuxième Congrès, qui se réunira à Nevers le 30 août 1903, promet d'être très important.

LES COOPÉRATIVES

BELGIQUE

La Fédération des Sociétés Coopératives [1]

L'idée d'une Fédération de Coopératives fut, pour la première fois, mise en avant en Belgique au Congrès des sections de l'Internationale, tenu à Anvers le 16 mai 1869 (2). De nombreux articles de journaux, des discussions dans les groupes insistèrent sur l'intérêt d'un tel groupement, à l'instar des Wholesales britanniques. La société La Mutualité de Liège lança un appel à toutes les coopératives de consommation affiliées à l'Internationale, et le Congrès fut convoqué pour les dimanche 9 et lundi 10 avril 1871 au siège de la Section Liégeoise. L'ordre du jour ne différait pas sensiblement de celui de nos Congrès contemporains, et c'est à peu près les mêmes questions que l'on discuta à Bruxelles en avril dernier et que l'on discutera chez nous, à Sotteville, cette semaine :

1° Des Associations coopératives de consommation et des moyens de les faire servir à l'affranchissement du prolétariat ;

2° Des rapports à établir entre les Sociétés de consommation et les Sociétés de production ;

3° De la fédération des Sociétés coopératives de consommation, par bassin et par province.

---

(1) La Fédération a tenu son Assemblée générale le 12 avril 1903 à la Maison du Peuple. C'est, en fait, le Congrès des Coopératives socialistes de Belgique. Pour faire partie de la Fédération, il faut qu'une coopérative soit affiliée au Parti Ouvrier (Art. 5 des Statuts). Toutes les Sociétés socialistes peuvent envoyer des délégués au Congrès. Mais, seules, celles qui adhèrent à la Fédération ont le droit de voter.

(2) Voir Bertrand : Histoire de la Coopération en Belgique. T. Ier, pages 410 et suivantes.

4° Des moyens d'établir en Belgique un entrepôt central qui servirait à alimenter les différents magasins (1).

5° De la création des Sociétés de crédit avec l'aide des Sociétés de consommation (2).

Vingt sections de l'Internationale étaient représentées par 33 délégués au Congrès.

On décida la constitution d'une Fédération et on nomma un Comité Central. Mais ces résolutions précises n'eurent pas de suite. La défaite de la Commune, les divisions de l'Internationale vinrent s'ajouter aux causes internes (mauvaise administration, etc.) qui anéantirent bien vite les dernières coopératives socialistes, et par suite leur Fédération.

Le 20 février 1887, sur l'initiative du Vooruit, les délégués des sociétés de 23 localités se réunirent à Gand pour discuter la création d'un organisme central.

Une commission fut nommée pour préparer des statuts. D'éminents jurisconsultes reconnurent qu'il était légalement impossible de fonder une coopérative dont les membres seraient des coopératives. La forme anonyme fut donc adoptée pour la Société. Le projet de statuts fut accepté par le Congrès du 27 Septembre 1887. Malgré la forme juridique, ces statuts présentaient une grande analogie avec ceux de la Fédération actuelle, notamment pour le partage des bénéfices.

« Des semaines se passèrent et c'est à peine si deux ou trois petites sociétés envoyèrent leur bulletin d'adhésion... Les autres coopératives, les plus importantes, ne répondirent point » (3).

C'était un nouvel échec, dû non plus aux circonstances, mais aux préventions ordinaires contre les groupements de

---

(1) Question discutée au Congrès de 1901.

(2) Au Congrès de 1903 on examina aussi la création de Caisses d'Épargne coopératives, ou plutôt la possibilité de faire jouer ce rôle aux Sociétés de consommation et à la Fédération. Aucune solution n'est intervenue ; la question sera de nouveau étudiée. Elle avait déjà été l'objet d'un rapport imprimé, du camarade Bonenfant, qui s'est spécialement attaché à cette étude.

(3) La Coopération, par Louis Bertrand, 1 vol., 178 p., Charles Rodez, Bruxelles, 1892, p. 142.

coopératives, et aussi, pour une grande part, à une cause spéciale : « Le mot : *Société anonyme* semblait faire peur... Société anonyme était pour beaucoup synonyme de millions » (1).

La question fut reprise au Congrès annuel du Parti, à Louvain, les 6 et 7 avril 1890. Le Conseil général fut chargé de convoquer une réunion de délégués de coopératives socialistes. Cette conférence se tint à Bruxelles le 28 septembre 1890. Comme précédemment, on acclama Anseele montrant les avantages de la Fédération, et on vota même des dispositions très précises. Le Conseil fédéral se réunit à Gand quelques jours après, il envoya une circulaire aux sociétés et on en resta là.

La question revint régulièrement devant le Congrès annuel du Parti, sans cependant faire un pas en avant.

Victor Serwy (2) attribue cet échec : 1° à une cause historique : jusqu'en 1893 les militants belges furent absorbés par la lutte pour le Suffrage Universel ;

2° A l'esprit particulariste qui régnait dans les sociétés ;

3° A ce que les administrateurs n'étaient pas bien convaincus des avantages de la Fédération (3) ni de sa réussite.

Au Congrès de Verviers, en 1898, le P. O. B. examina plus sérieusement la nécessité du groupement des forces coopératives. Un Congrès des Sociétés socialistes (4), tenu le 6 novembre de la même année, fut le véritable point de départ de la Fédération actuelle.

On se décida à faire un premier essai de Fédération ; ce n'était qu'un simple bureau de renseignements. Avec un droit d'entrée de 25 francs et une cotisation de 0,25 par an

(1) Bertrand, p. 142.

(2) La Fédération des Sociétés Coopératives Socialistes par Zéo (V. Serwy), brochure, 1898, au *Peuple*, p. 11.

(3) A l'heure actuelle encore de grandes coopératives, comme le Progrès de Jolimont, ne trouvent guère d'avantages à la Fédération. Le Progrès y adhère par discipline et esprit de solidarité, mais, étant avant tout boulanger et brasseur, ne tenant pas l'épicerie, il ne peut pas être un client effectif.

(4) 66 Sociétés y étaient représentées.

et par membre, une somme de près de 2.000 fr. fut recueillie pour la soixantaine de Sociétés adhérentes.

L. Bertrand et V. Serwy firent une tournée de propagande au printemps de 1895 dans le pays de Liège et l'arrondissement de Huy (1). En août on commença les achats en commun; au bout d'un mois, la vente atteignait environ 1.600 francs à 11 Sociétés (2) et, au bout de six mois, 34 000 francs à 43 Sociétés (3).

Dès cette période de début, l'activité du Secrétariat fut grande : distribution de brochures, organisation de conférences, rédaction du Bulletin coopératif dans l'*Avenir social*, consultations juridiques sur des questions commerciales (4).

La Fédération se développant heureusement en fait, on résolut de lui donner une forme définitive et légale. Le Congrès de Bruxelles, en février 1900, examina un projet de statuts (5), qui fut voté en juillet et définitivement adopté en septembre, après examen du Conseil juridique.

La Fédération est une Société coopérative formée pour trente années entre 9 Sociétés, parmi lesquelles le Vooruit, la Maison du Peuple et la Populaire de Liège.

Peut faire partie de la Fédération toute coopérative affiliée au P. O. (art. 5).

Le capital est fixé au minimum de 25.000 francs, divisé

---

(1) Il y eut Congrès en février 1899.

(2) Savons, sel, cristaux, cirage, etc. On débuta par de petits articles dont les Coopératives isolément ne pouvaient acheter que de faibles quantités.

(3) Le savon Sunlight y figurait pour 17000 francs. C'était le seul produit que la Maison du Peuple et le Vooruit achetassent à la Fédération. Déjà cette dernière vendait des salaisons et de la margarine.

(4) Tout cela malgré la modestie de l'installation : loyer, 180 fr.; indemnité à un employé, 487 fr. 50.

(5) 74 Coopératives étaient représentées par 113 délégués. On discuta surtout le mode de représentation des Sociétés aux Assemblées de la Fédération. Les grandes coopératives voulaient avoir un nombre de voix proportionnel au nombre de leurs membres avec un maximum, alors que les petites coopératives soutenaient que tout le monde ne devait avoir qu'une voix.

en parts nominatives et individuelles de 100 francs (1) (art. 12).

Art. 13. « Toutes les sociétés coopératives adhérentes aux présents statuts sont obligées de souscrire au moins une part de 100 francs (2). Les sociétés que leur genre d'opérations oblige à faire leurs achats à la Fédération s'engagent à souscrire autant d'actions ou de parts de 100 francs qu'elles comptent de fois 100 membres ou fraction de 100 membres ».

L'art. 10 contient une autre disposition impérative : « Tout associé s'engage à acheter à la Fédération au cours de chaque année sociale pour une somme égale à 5 fois (3) au moins le montant de sa participation dans le capital social (4) ».

Chaque associé a une voix par 50 membres ou fraction de 50 avec un maximum de 10 (art. 20).

Les bénéfices nets sont répartis : 1° 25 % au fonds de réserve, qui ne doit pas dépasser le quart du capital social ; 2° le reste aux sociétés au prorata de leurs achats (art. 39).

L'administration est confiée à un Conseil de 9 membres au moins, nommés pour 3 ans par l'assemblée générale, parmi les administrateurs des Sociétés fédérées. Le Conseil choisit dans son sein un Président, un Secrétaire, un Trésorier (5).

Un collège de 5 commissaires (6) élus également pour 3 ans par l'assemblée générale, est chargé du contrôle.

---

(1) Modification faite au Congrès d'avril 1903. Auparavant les parts étaient de 50 francs.

(2) Autrefois 50 francs.

(3) Article modifié en avril 1903 ; le taux était de 10 fois le montant des parts souscrites lorsque ces parts étaient de 50 francs.

(4) Les sociétés qui ne peuvent pas se servir à la Fédération par suite du genre de leurs affaires (coopératives de production, coopératives de consommation ne vendant que des articles non encore traités par la Fédération), payent une cotisation spéciale, fixée par le Conseil d'Administration, pour subvenir aux frais de la Chambre consultative.

(5) Ce sont L. Bertrand, député de Bruxelles, président, Van Loo, directeur de la Maison du Peuple, trésorier, et V. Serwy, secrétaire.

(6) Dans les statuts primitifs il n'était question que de trois commissaires, mais au Congrès d'avril on porta leur nombre à cinq parce que les trois commissaires réélus (Hubin, député d'Huy et directeur de la Coopérative, Gérard, de Wottem et Thoue, directeur de l'Imprimerie de Liège), habitant tous hors de Bruxelles, on en ajouta deux : Levêque, comptable de la Maison du Peuple et H. Léonard, député de Charleroi.

Comme l'organisation hollandaise, qu'elle a prise pour modèle, la Fédération belge est divisée en deux organismes distincts : la Chambre consultative et la Chambre commerciale.

La Chambre consultative s'occupe de la propagande par conférences et par brochures, des réponses aux demandes des sociétés sur les questions fiscales juridiques (1), les questions d'outillage, de comptabilité, etc., de la solution des conflits soit entre coopératives, soit entre l'administration d'une coopérative et son personnel, enfin des relations avec l'étranger.

Dans son long et intéressant rapport (2) au dernier Congrès, Victor Serwy a fort bien établi le bilan moral de la Fédération :

« On peut, dit-il, estimer à 210 environ le nombre des Sociétés coopératives de consommation... et à 20 celui des Sociétés coopératives de production adhérentes au P. O. ou sympathiques au socialisme (3).

Non seulement il y a augmentation du nombre des sociétés, mais on constate avec plaisir, presque partout, un accroissement de l'effectif de leurs membres, qui est de plus de 105.000 ; ce qui donne un total de plus d'un demi million de consommateurs...

Plusieurs de nos sociétés ont dirigé leur activité vers de nouvelles branches de commerce : c'est notamment le cas dans le Borinage, où, à côté de la boulangerie, se sont ouverts des magasins d'épicerie, de tissus. L'idée d'une brasserie coopérative a été préconisée par nous pour cette région, mais sans aucun succès ; de même que nos efforts vers la constitution d'une Fédération coopérative du Borinage n'ont abouti à aucun résultat. A Liège il est question de

(1) En 1901, il y a eu 83 consultations juridiques sur les sujets les plus divers : droit civil ou législation des coopératives. Font partie du Conseil juridique entre autres les camarades Max Hallet et Grimard, avocats, à Bruxelles. Dans les rapports du Congrès de 1903, ne figurent pas le nombre des consultations en 1902.

(2) Des extraits de ce rapport ont été publiés dans *L'Avenir Social* de mai 1903, pages 194 et suivantes.

(3) Nous en publierons sous peu la liste complète.

En Belgique comme en France il est extrêmement difficile d'établir une statistique coopérative. La plupart des Sociétés ne répondent pas aux questionnaires qu'on leur adresse. Principalement sur les Coopératives de production, le Secrétaire de la Fédération lui-même n'a que des renseignements vagues ou incomplets.

créer une brasserie coopérative fédérale; ce serait à notre avis une excellente affaire, matérielle et morale; elle rapporterait un joli bénéfice et serait de nature à consolider l'entente dans cet arrondissement ..

Certes ces progrès sont bien faits pour nous réjouir, mais il est une constatation plus réjouissante encore, c'est l'amélioration de nos procédés d'administration, c'est la compréhension plus intelligente des rouages de l'industrie et du commerce manifestées par les gérants des coopératives... « époque où livres de comptabilité, registres, tickets, étaient comme un luxe, une nuisance même, s'éloigne à grands pas... Ainsi peu à peu les administrateurs-ouvriers se préparent à l'examen sérieux des budgets des administrations publiques et font leur éducation de citoyens ».

A côté de ces progrès dans la technique commerciale, il y a progrès dans la technique industrielle, spécialement dans les procédés de panification. Ce n'est point encore suffisant et V. Serwy propose la nomination d'une Commission qui étudiera le perfectionnement de la boulangerie.

« A mesure que la coopération s'étend et pénètre, son rôle devient plus complexe : à côté des avantages qu'elle procure d'habitude à ses membres, on la voit se préoccuper de constituer des œuvres de prévoyance, des caisses de pensions (à Jolimont, à Roux), des caisses de secours (à Vottem, à Souvret, à Forchies etc.) ; on la voit former, à l'instigation de Jules Destrée (1), des bibliothèques populaires.

Les bilans des sociétés coopératives eux-mêmes se transforment matériellement ; ils sont des exposés clairs et nets de situation et de programme en même temps que des brochures d'éducation (2).

Notre devoir est non seulement de voir notre mouvement coopératif par ses beaux côtés, il est surtout de l'examiner là où il y a des faiblesses, des erreurs, des vices (3).

Dans cet esprit, nous devons signaler le crédit, qui fait des

---

(1) Voir *Mouvement Socialiste* nos 103 et 104 : Les préoccupations intellectuelles du Parti ouvrier belge, par J. Destrée. La Coopérative d'éditions, Germinal, qui a commencé à fonctionner en janvier dernier, sous la direction de Destrée, contribue, par ses publications à bon marché, à garnir ces bibliothèques.

(2) L'exemple peut-être le plus remarquable de ces bilans de propagande est fourni par le *Progrès de Jolimont*. Chaque bilan est une brochure contenant de courts articles analogues à ceux de l'Almanach de la Coopérative belge et de l'Almanach du Comité français. Notre ami Eugène Rousseau, secrétaire du *Progrès*, reviendra sur ce sujet dans une étude sur la grande Coopérative du Centre, que nous publierons ultérieurement.

(3) Un défaut assez sérieux des Coopératives belges, qui est aussi ordinaire en France, c'est le peu d'empressement des adhérents à assister aux assemblées générales.

ravages considérables dans la coopération, particulièrement au pays de Liège. Faut-il répéter que la vente à crédit est l'antithèse de la coopération? Mais tous les militants de la coopération le répètent à leur tour. Ce qu'il faut, c'est prendre des mesures sérieuses pour enrayer cette plaie du crédit.

La coopération ouvrière et socialiste a pour devoir de faire la guerre, une guerre implacable au crédit.

A ce mal est venu se joindre, excité par la concurrence commerciale, par la rivalité coopérative (1), l'appât des grosses ristournes de fin d'année.

On distribue des 15 et 18 %, aux coopérateurs, mais au prix de quels efforts, de quels casse-tête? Heureux si on ne distribue pas des bénéfices non réalisés! Heureux si on n'entame point les réserves! Heureux si ce n'est pas au détriment de l'amortissement!

Cette rivalité entre les coopératives sur le point de savoir qui accorde le plus de pour cent est vraiment désastreuse, car on finit par faire croire que le degré de prospérité est en raison directe du taux des bénéfices distribués!

---

(1) Au Congrès de Bruxelles (2 octobre 1901), fut examinée la question de la concurrence entre Sociétés coopératives: elle présentait un intérêt pratique surtout pour les coopératives du Borinage et du Centre. On vota l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès rappelle aux socialistes et aux organisations du Parti, d'une part, aux Fédérations d'arrondissement, d'autre part, que les statuts du P. O. (art. 5) déclarent qu'il ne peut y avoir qu'une seule coopérative de production (*a*) par commune et les invite à s'y conformer;

Déclare que les Fédérations d'arrondissement ont pour devoir de refuser l'affiliation au P. O. d'une seconde société coopérative socialiste dans une même localité;

Déclare aussi qu'il est désirable de n'avoir par région qu'une puissante coopérative, surtout au point de vue boulangerie;

Invite les Fédérations d'arrondissement à s'efforcer d'opérer la fusion des coopératives dans les localités et, s'il y a lieu, dans les régions où il y en a plusieurs ».

Au Congrès de 1903, Massart (de Jolimont), le créateur de l'admirable mouvement coopératif du Centre, insista encore sur les inconvénients de cette concurrence, en montrant l'exemple du Progrès perdant ses membres parce qu'à Charleroi on donne 10 % des bénéfices à la caisse de secours. Il est vrai que le Progrès ne fait pas de retenue pour les pensions alors que ses concurrents en font, Massart demandait une réglementation, sans laquelle il est bien difficile de faire vivre une Fédération. Dans le Borinage, où les Coopératives sont nombreuses et ont un champ d'action restreint, on les a vu engager une lutte âpre pour la conquête d'un morceau de village ou de quelques adhérents. Le même spectacle nous a d'ailleurs été offert en France.

(*a*) Cette expression englobait les brasseries, boulangeries, etc., comme le constata expressément Victor Serwy.

Par la coopération, il faut inculquer à la classe ouvrière des habitudes d'ordre, de prévoyance, de sacrifice. En lui permettant d'user du crédit, de n'estimer la coopération que pour le pour cent de bénéfices à recevoir (1), on n'éveille en elle que des sentiments de pur égoïsme, de pur mercantilisme.

La Coopération doit rester dans nos mains un instrument d'éducation administrative et morale. Si elle n'est qu'une forme particulière du commerce, il n'est pas bien nécessaire que les travailleurs y consacrent leur intelligence, leur savoir et leur temps.

Elle ne peut être une œuvre de mercantilisme, mais une œuvre ayant un caractère de rédemption sociale...

Dans cette pensée, apprenons leur (aux travailleurs) à laisser sur leurs bénéfices un tantième pour les institutions d'instruction, pour les œuvres de propagande socialiste, pour l'achat de brochures, pour la formation de bibliothèques. Apprenons-leur aussi à fortifier et à développer l'œuvre collective en constituant de sérieux fonds de réserve, en rendant les amortissements plus conséquents, plus rapides. Apprenons-leur à s'enorgueillir de l'érection de leur nouvelle Maison du Peuple...

Nos ouvriers et nos employés de coopératives ont droit à plus d'égards que ceux auxquels ils sont souvent habitués. Il faudrait à ce sujet faire parfois comprendre à nos amis les coopérateurs qu'ouvriers et employés sont des collaborateurs d'une œuvre qui leur crée des avantages et leur rend des services. Dans cette voie il importerait d'examiner dans un prochain Congrès la situation matérielle de ce personnel.

Lui assurer les moyens de vivre honnêtement, favoriser les initiatives, l'attacher à l'œuvre coopérative, doit être notre pensée.

Il faudra aussi que le travail de direction soit apprécié à sa réelle valeur et par tout le personnel et par les membres...

D'autres questions doivent dès aujourd'hui attirer l'attention de cette assemblée. La lutte dirigée par des adversaires politiques contre la coopération socialiste ne peut nous laisser indifférents, d'autant plus qu'ils prennent pour nous combattre des armes empruntées à la plus casuiste jurisprudence. C'est pour n'avoir pas rempli des formalités légales à la constitution de la société qu'on a poursuivi plusieurs de nos coopératives. Chênée, Antheit, Seilles, Jolimont (2) et d'autres en savent quelque chose.

---

(1) Certaines coopératives donnent de forts dividendes pour lutter, non seulement contre les commerçants, mais surtout contre les groupes économiques. On donne ce nom à des personnes qui se réunissent pour acheter une quantité de marchandises qu'elles se partagent ensuite, sans avoir aucun frais. Le cas est fréquent dans le pays de Liège.

(2) L'œuvre patronale de M. Valère Mabille, Le Bon Grain, de Morlanwez, a poursuivi le Progrès et opposé à une demande recon-

Il importe donc de se mettre en règle avec la législation.

Après avoir beaucoup parlé du passé, qu'il nous soit permis de nous préoccuper de l'avenir.

La coopération de production semble prendre en Belgique une heureuse tournure. Il ne nous étonnerait point d'apprendre que la Fédération y soit pour quelque chose, attendu qu'elle a essayé depuis 3 ans de rapprocher la consommation de la production coopérative. Dans cette voie, il reste beaucoup à faire, en attendant le jour où la Fédération pourra avoir ses ateliers et ses fabriques... Il y aurait lieu tout d'abord de *convoquer un Congrès spécial* des Sociétés de production (1) : 1° pour régler la question de la représentation, qui est souvent mal organisée parce que les frais qu'elle nécessite sont au-dessus des moyens financiers des sociétés; 2° pour rechercher les moyens d'accroître leurs débouchés. »

C'est dans le rapport de la Chambre commerciale que se trouvent tous les renseignements sur la situation financière et les opérations commerciales de la Fédération (2).

La vente aux Sociétés a passé de 769 356 fr. 35 en 1901 à 1.211 439 fr. 17 en 1902.

Le bénéfice net s'élève à 9.422 fr. 60, ainsi répartis :

Au capital versé	510 90
A la réserve légale	1.353 78
Au fond de prévision	1.274 17
Au personnel, 2 %.	188 45
A l'amortissement du mobilier et du matériel. .	2.078 83
Au prorata des achats : 1 %, sur 400 747 fr. 88 (3).	4.007 47
	9.422 60

---

ventionnelle la non-existence légale de la Coopérative Socialiste. L'affaire a commencé en avril dernier devant le Tribunal de Commerce de Mons ; notre ami Jules Destrée a plaidé pour le Progrès.

(1) Ce Congrès a eu lieu le 28 juin 1903, à la Maison du Peuple. J'en rendrai compte ultérieurement en étudiant la Coopération de production en Belgique.

(2) Au Congrès d'avril, Hubin s'est plaint de l'insuffisance des renseignements contenus dans ce rapport. Il demande au moins que le chiffre total des affaires de chaque coopérative figure à côté de ses achats à la Fédération. V. Serwy propose la publication d'un Annuaire comme en Hollande, en Allemagne, etc.

(3) La ristourne ne profite qu'aux sociétés actionnaires, et elle n'existe que pour certaines marchandises. Les sucres, les tissus, les lards et les farines entre autres ne produisent pas de bénéfices. La Fédération vend au public, c'est-à-dire aux sociétés coopératives non adhérentes.

Les frais généraux ont été de 19.210 fr. 66, dont 9.322 fr. 61 pour appointements et 905 francs pour loyer.

Le nombre des Sociétés clientes est de 177 en 1902. Les plus fidèles sont, comme en 1901, celles de la province de Luxembourg et de l'arrondissement de Huy (1). Dans l'arrondissement de Charleroi, il y a une tendance plus grande à acheter. « Dans le Borinage, la Fédération pénètre assez difficilement; en Flandre, nous comptons plus d'adhésions que par le passé, mais moins de continuité dans les relations; dans le pays de Thuin, il y a progrès évident. Dans la province de Namur, à part trois ou quatre exceptions, le concours des Sociétés ne nous est pas encore entièrement acquis. L'arrondissement de Liège est, de toutes les régions du pays, celui ou nous rencontrons le plus d'adhésions platoniques, mais le moins de clientèle stable, fidèle, etc....

» En ce qui concerne les grandes Sociétés coopératives du pays, nous constatons que nos relations sont devenues un peu plus fréquentes, mais elles sont loin d'être ce qu'elles devraient être. La Maison du Peuple de Bruxelles, le Vooruit de Gand ont légèrement augmenté le chiffre de leurs achats; la Populaire de Liège a acheté moins que les années précédentes (2). »

Les Sociétés actionnaires sont au nombre de 86, le capital souscrit de 28.950 francs dont 17.330 fr. 13 versés pour 579 actions (3).

La Fédération, après n'avoir été au début qu'un simple commissionnaire, fait aujourd'hui deux sortes d'opérations. Elle achète directement les salaisons (124.907 fr. 20), les savons durs (43.682 fr. 33), les savons mous, cristaux et sels

(1) En grande partie grâce à Colleaux pour le Luxembourg et Hubin pour Huy.

(2) La Maison du Peuple a acheté en 1901, 17.951 fr. 27; en 1902, 55.527 fr. 94; le Vooruit respectivement 12 924 fr. 95 et 36 795 fr. 59; la Populaire, 6.157 fr. 12 et 3.261 fr. 20 et le Progrès de Jolimont, 3 660 fr. 73 et 7.030 fr. 47. Il ne faut pas oublier que le Progrès ne tient pas l'épicerie.

(3) La Maison du Peuple 150 actions, 3909 fr. 53 versés, Vooruit 60 actions 1363 fr. 18, Le Progrès 100 actions 2.555 fr. 40, La Populaire 20 actions 670 fr. 18.

(39.254 fr. 26), cafés torréfiés (89 985 fr. 50), cafés crus (44 326 fr. 35), sucres (environ 110.000 francs), confitures et sirops (21.445 fr. 06), graines (21.293 fr. 10), farines (79.029 fr.), tissus de lin et de coton (90.862 fr. 92), tissus de laine (11.498 fr. 13), cuirs (14 283 fr. 28), etc.; en somme, la plupart des produits. Sont au contraire vendus par intermédiaire: margarine (285.745 fr.), savon mou (61.487 fr.), tissus de laine (37.160 fr.).

Dès 1900, on avait senti la nécessité de compléter l'organisme et de ne pas faire de la Fédération un simple office commercial, même achetant directement. Dans son rapport au Congrès V. Serwy insistait sur ce point. Il énumérait les inconvénients du statu quo:

1° Une correspondance longue et coûteuse;
2° Une certaine lenteur dans les expéditions;
3° Absence de contrôle de la qualité de la marchandise;
4° Absence de contrôle du poids de la marchandise;
5° Des frais de retour considérables;
6° Des échéances difficiles,

et surtout l'augmentation considérable des frais de port par suite de la multiplicité des expéditions pour des quantités médiocres de divers articles.

Serwy indiquait en même temps le remède: la création d'un *magasin de gros*. Le projet même était plus vaste. Il s'agissait de « la constitution de magasins placés dans le voisinage de nos coopératives (1). Il en faudrait un à Liège... un à Huy... un dans le pays de Charleroi, un autre à Libramont pour le Luxembourg, puis successivement pour le Borinage, la province de Namur, à Bruxelles pour le Brabant; on prévoit également la création d'une agence à Anvers. Voilà le plan dans son ensemble.... Il faut un commencement. Votre Conseil d'administration s'est rallié à l'idée de créer le magasin central à Bruxelles.... »

(1) Les commerçants offrent plus que les coopératives de grandes facilités d'approvisionnement. Leurs voyageurs passent très souvent et de grands camions viennent faire le ravitaillement des clients. Des magasins régionaux peuvent seuls lutter contre ces procédés.

Ce premier magasin n'existe que depuis 1902. Son installation a augmenté considérablement les frais généraux de la Fédération. En 1901 elle vivait encore dans une chambre de 15 francs avec 2 employés et un capital de 7.000 francs. On a dû louer un immeuble rue Haynaert, 63, dans le faubourg de Molenbeck-St-Jean, et le personnel comprend 7 personnes dont un comptable.

Le Congrès d'avril 1903 s'est surtout occupé des moyens de développer la Fédération. On continuera énergiquement la propagande : meetings, visites nombreuses aux coopératives et surtout aux Bourses régionales (1). expositions des produits vendus par la Fédération, etc.

On a voulu remédier aux faiblesses actuelles de l'organisation. La discussion a surtout porté sur trois points.

La nécessité pour la Fédération d'accorder un plus long crédit (2) aux coopératives a été proclamée par de nombreux délégués, surtout pour les petites et moyennes sociétés qui sont les meilleures clientes. Mais avec son faible capital la Fédération ne pouvait songer à lutter avec les riches commerçants. Le Secrétaire s'est plaint d'autre part des difficultés chaque jour plus grandes pour les échéances. Sur le dernier bordereau il y avait eu 5 à 6.000 francs de retour. L'augmentation du capital voté par le Congrès sous forme de modification aux statuts ne peut pas produire grand effet. Pour un commerçant en gros comme la Fédération, qui a de 30 à 35.000 francs de marchandises en magasin, il faudrait un fond de roulement considérable pour faire du commerce rationnel. Cette augmentation n'est donc qu'un premier pas et la question devra être reprise sous peu.

On peut aussi s'efforcer de rendre les achats à la Fédération obligatoires. On a modifié l'article des statuts qui vise cette obligation. Outre que les coopératives ont peu de

(1) Les gérants des Coopératives de certaines régions se réunissent ainsi mensuellement pour discuter et se renseigner mutuellement.

(2) La Fédération accorde un mois, alors que le délai de 3 mois est courant dans le commerce.

scrupules à indiquer inexactement le nombre de leurs membres, il faut tenir compte de tant de situations spéciales (sociétés qui ont des marchés avec des fournisseurs, sociétés qui vendent des produits dont la Fédération ne s'occupe point, cas où la Fédération vend plus cher que le commerce, etc.), que toute sanction pratique est impossible.

Enfin on proposa, et ce serait une réforme très importante, de modifier l'organisation intérieure de la Fédération. Anseele montra en son pittoresque langage le labeur écrasant de ce pauvre Serwy, tour à tour apôtre et épicier, exténué par la propagande et obligé de s'absorber dans tous les détails commerciaux. La nomination d'un commerçant de métier aux côtés du secrétaire peut seule remédier à cette situation intenable.

Notre ami Wauters (1), de la Justice de Waremme, formula une proposition précise. Mais le Congrès se contenta de nommer une Commission d'achats composée de V. Serwy, Van Loo et Van Driessche. Ce n'est là qu'une modification apparente. Serwy continuera à tout faire, et par suite à nécessairement mal faire une partie de sa vaste besogne. On sera fatalement amené un jour ou l'autre à reprendre la proposition Wauters.

En 1901, le rapport de la Chambre commerciale prévoyait que l'année suivante le chiffre d'affaires passerait de 700,000 francs à 2 millions. C'était une espérance un peu trop vaste. La Fédération belge est remarquablement prospère et selon toute probabilité, ses progrès continueront. Ils n'auront rien d'extraordinaire, mais seront plutôt à la fois lents et réguliers. La seule œuvre importante que la Fédération paraisse devoir entreprendre à bref délai, c'est la Brûlerie de café, dont la création est unanimement approuvée.

Ernest Lafont.

(1) Docteur ès-sciences, professeur à l'École de Tannerie de Liège.

ALLEMAGNE

Le Congrès coopératif de Dresde

Constitution de la nouvelle Union

Nous avons dit aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* (1) comment et pourquoi, au dernier Congrès de Kreuznach, 96 coopératives de consommation furent exclues de la Confédération coopérative, parce qu'elles avaient commis le crime de refuser, sur l'injonction du généralissime, M. le Dr Cruger, de prêter le serment de fidélité à l'ordre économique actuel. De plus, par leur nombre chaque jour croissant, elles menaçaient d'arriver, dans un des prochains Congrès, à avoir la majorité. Pensez donc, une majorité à tendances « subversives », quelle ignominie pour ces braves bourgeois, amis de l'ordre, que sont les représentants des coopératives de crédit! Il fallait donc aviser, coûte que coûte, avant qu'il ne fût trop tard, et, ne pouvant le faire par des moyens légitimes et parlementaires, ils ont eu recours à l'opération chirurgicale, au coup d'État. Voilà la gangrène arrêtée et la société sauvée une fois de plus! Cependant le triomphe de nos braves défenseurs de l'ordre ne devait pas être de longue durée. Par malheur, la gangrène n'était pas là où ils croyaient. Car, de la partie amputée, s'est développé avec une force de croissance et de vitalité tous les jours plus étonnante, tout un nouvel organisme, d'une espèce toute différente, une sorte de pieuvre géante avec manifestations conscientes dans toutes ses parties, dont nos bourgeois voyaient, avec effroi, s'allonger les tentacules jusqu'à couvrir toute l'Allemagne en peu de temps, et qui menace même de dépasser les frontières.

Aussitôt après leur expulsion, les coopératives, groupées en fait depuis longtemps autour de la Société pour l'achat de

(1) 15 novembre 1902, nº 108.

gros de Hambourg, déployèrent une activité systématique à conquérir d'abord les fédérations régionales. La criante iniquité dont elles avaient été victimes leur assurait d'avance toutes les sympathies. Dans tous les congrès régionaux qui furent convoqués les uns apres les autres, la question fut agitée. Le principe d'une nouvelle Union des coopératives de consommation fit rapidement son chemin. Dans quelques-uns de ces congrès cependant, grâce à certaines manœuvres et intrigues, le principe d'adhésion à la nouvelle Union ne pouvant réunir une majorité, la minorité s'en alla résolument adhérer à la fédération voisine. Bref, de semaine en semaine, par un incessant travail de détail, une coopérative après l'autre fut conquise. De sorte qu'au Congrès de Dresde de cette année il y eut 302 sociétés représentées par 621 délégués. De plus, 300 autres sociétés avaient donné leur adhésion à la nouvelle Union en s'excusant de ne pouvoir envoyer de délégué.

Dans son rapport sur la situation générale du mouvement coopératif en Allemagne, M. Kauffmann évalue le nombre des sociétés coopératives (y compris celles des fonctionnaires, mais non compris les économats et sociétés à caractère capitaliste) à 2.000 en chiffre rond, englobant de 900.000 à 1 million de coopérateurs. Les 2.000 sociétés font pour 200 à 250 millions d'affaires « Il se peut, ajoute-t-il, que ces chiffres soient pris trop haut, car il faut considérer que les sociétés qui n'ont pas répondu au questionnaire statistique soient pour la plupart peu importantes. L'accroissement du mouvement est de 10 pour cent par an. Il est à remarquer aussi qu'un bon nombre de jeunes sociétés, de même que la plupart de celles qui marchent dans le courant moderne ou néocoopératif, accusent une croissance plus rapide et montrent une plus grande activité que les autres. Ce fait nous permet d'inférer que, d'ici quelques années, la situation ira se déplaçer de plus en plus en faveur de notre nouvelle *Union*, de sorte que les sociétés qui s'obstinent à rester en dehors, contre leur intérêt, perdront de plus en plus en importance. Nous avons donc le droit d'espérer que la nouvelle *Union* représentera

de plus en plus fidèlement l'ensemble de la coopération de consommation en Allemagne. »

Nous disions que la nouvelle *Union* existait déjà en fait par les rapports commerciaux avec la Société pour l'achat en gros et par son organe hebdomadaire « le Wochenbericht », qui pénètre chaque semaine dans 1.700 sociétés. Outre cela, elle était encore préparée par tout un réseau de fédérations locales et provinciales (Verbände, Unterverbände. Revisionsverbände).

Aussi l'*Union centrale des Sociétés de consommation*, comme elle a été baptisée, repose-t-elle essentiellement sur le principe *fédératif*, avec les 7 fédérations provinciales comme piliers et la Société pour l'achat en gros de Hambourg comme huitième unité. Les sociétés isolées, toutefois, peuvent faire partie de l'*Union centrale*, s'il n'existe pas dans leur circonscription de fédération ; autrement, elles sont mises en demeure d'y adhérer.

La direction générale, la souveraineté, est mise dans la main d'une espèce de Parlement, « la Diète coopérative », qui se réunit une fois par an ; chaque société y possède une voix. Le « Comité central » ou Conseil de direction se compose des sept présidents des sept Fédérations provinciales, d'un délégué de la Coopérative de gros et de trois membres élus chaque année par la Diète. Le Comité directeur, c'est-à-dire l'Exécutif, se compose de trois membres, choisis et proposés par le Comité central et élu par la Diète. L'expédition des affaires (conseils juridiques, propagande, publication de journaux et brochures) est confiée à un Secrétariat. L'organe le *Wochenbericht*, et le *Journal des Ménagères*, jusqu'à présent propriété de la Société pour l'achat en gros, passent dans la main de l'*Union centrale*. A partir du 1er janvier 1904, l'organe portera comme titre : *Revue des Coopératives de consommation (« Konsumgenossenschaftliche Rundschau »)*. Les contributions sont fixées pour chaque société à 15 centimes pour 1.000 francs de débit, avec un minimum de 12 fr. 50 et un maximum de 125 francs.

Pour l'élaboration des statuts, ceux de l'Union suisse

ont servi de modèle. Ils en diffèrent cependant en ce sens que l'Union allemande repose sur le principe fédératif, tandis que l'Union suisse étant un organisme plus simple parce que moins étendu, la Centrale est à la fois le cerveau et le cœur; de plus, l'Union centrale allemande ne s'occupe pas, comme en Suisse, de l'achat en gros, cette dernière fonction relevant d'une organisation à part, parallèle ou juxtaposée à celle de l'Union.

L'étranger était représenté par des délégués des coopératives anglaises, suisses, danoises, hollandaises, italiennes et autrichiennes. Il ne manquait que les françaises et les belges; il est vrai qu'elles s'étaient fait excuser.

Comme le dit le délégué suisse dans le *Coopérateur Suisse*: « Tout le congrès a fait une impression imposante. Il y avait de la chaleur et de l'enthousiasme, des discussions vives, mais toujours courtoises. On sentait les coopératives de consommation heureuses et fières de s'être libérées du joug que l'ancienne Union faisait peser sur elles, et de l'autorité qu'elle employait contre elles. C'est ainsi que le coup d'état de Kreuznach, destiné à arrêter leur développement, leur a infusé une vie nouvelle. Comme s'est exprimé le président, on ne peut reprocher à la nouvelle Union qu'une chose : c'est qu'elle aurait dû exister depuis dix ans. La besogne faite serait autrement imposante. Quant aux adversaires de Kreuznach, il faut les remercier d'avoir provoqué la création d'une Union puissante, encadrant, dès son début, la plus importante partie des coopératives de consommation allemandes et bien décidée à agir dans l'intérêt de celles-ci. »

La société pour l'achat en gros.

En même temps que le congrès constitutif de la nouvelle Union, eut lieu à Dresde l'assemblée annuelle de la Société pour l'achat en gros. D'ailleurs, c'étaient les mêmes hommes, avec les mêmes aspirations, c'étaient les mêmes délégués.

Du rapport sur la situation générale, citons les faits les plus intéressants : l'organisation pour l'achat en gros a continué en 1902 sa marche en avant avec une progression presque plus

forte encore que les années précédentes. 59 nouvelles sociétés sont venues adhérer en souscrivant leur part, de sorte que le nombre de sociétés juridiquement intéressées se monte actuellement à 247. De même le nombre de sociétés qui sont avec nous en rapports commerciaux, sans cependant être membres, a presque doublé (484 en 1901, 830 en 1902).

Le débit de notre magasin central est monté de 19 millions de francs en 1901 à presque 27 millions en chiffres ronds en 1902. Le bénéfice net est de 92.233 marks dont 57.000 marks répartis aux sociétés au prorata de leurs achats ou plutôt transcrits sur leur avoir. Deux nouveaux centres d'approvisionnements en entrepôts ont dû être créés, ce qui porte leur nombre à 6.

Le capital initial, qui était de 200,000 m. en 1901, fut porté à 300,000 à l'assemblée de l'année dernière ; son augmentation à 500,000 a été remise à l'année prochaine ; les sommes en dépôt et le bon crédit dont jouit la société auprès de la finance suffisent en attendant.

La formation de la nouvelle Union avait nécessité aussi, pour la Société pour l'achat en gros, un remaniement de ses statuts. C'était le point principal de l'ordre du jour. Déjà bien avant l'assemblée générale une longue et intéressante discussion s'était engagée sur le mode de représentation démocratique. Les uns soutenaient que le principe démocratique exige que chaque société ait une voix. Les autres, parmi lesquels la commission des statuts, au contraire, proposaient l'article suivant : « Chaque société-membre a une voix. Le nombre des voix augmente, si le membre a acheté dans l'année écoulée pour plus de 100 000 m., jusqu'à 200,000, d'une voix, et d'une voix de plus chaque fois que les fournitures dépassent le chiffre de 400,000 m. » Au point de vue du droit, on ne peut contester que cette proposition était parfaitement justifiée. Car il n'est pas juste qu'un certain nombre de petites sociétés qui ne se fournissent à la Société de gros que pour quelques milliers de marks ou qui s'en désintéressent plus ou moins, y aient autant de droits qu'un nombre égal d'autres

sociétés qui se fournissent pour une somme 10 ou 100 fois plus grande.

D'un autre côté, plus une Société a de membres, plus elle est obligée de souscrire de parts; elle est donc, de ces deux chefs, financièrement beaucoup plus engagée qu'une petite. Vu le but surtout commercial de la Société de gros, ce principe technique aurait donc dû logiquement primer sur le principe démocratique, d'ailleurs assez vague en l'espèce. Aussi la discussion fut-elle assez vive. Mais, finalement, énervée sans doute par ces discussions théoriques et pour en finir, l'Assemblée, purement et simplement, a donné raison aux premiers, c'est-à-dire que chaque membre n'aura qu'une voix.

Une autre décision de l'Assemblée qui lui fait tout honneur consistait en ceci : la Commission des statuts, d'accord avec le Comité de direction, avait proposé de répartir le bénéfice comme suit : 5 p. c. au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il ait atteint 30 p. c. du capital de roulement, 20 p. c. au fonds de disposition et le reste à répartir parmi les membres au prorata de leurs achats. Mais l'Assemblée des délégués, allant plus loin que la Commission, a élevé le taux de 30 p. c. à 35, prouvant ainsi le sage souci de fortifier, même aux dépens immédiats de leurs Sociétés respectives, la situation financière du magasin central.

Comme la Wholesale anglaise, pour chaque Congrès, organise une exposition de marchandises, de même la Société de gros de Hambourg, depuis quelques années, a commencé à introduire cette habitude. Il paraît que celle de Dresde a dépassé en éclat et en succès les précédentes.

En somme, le Congrès de Dresde a posé les bases définitives du grand édifice de l'organisation des consommateurs. Les abeilles se sont remises à l'ouvrage plus actives que jamais et nous ne tarderons pas à voir s'élever et grandir la ruche immense, où il n'y aura pas de place ni pour les frelons ni pour les parasites, où chaque coopérateur trouvera la garantie d'un peu plus de sécurité, de bien-être et de joie pour lui et les siens!

C. MUTSCHLER.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

L'Expansion de la Nationalité française, coup d'œil sur l'avenir, par M. J. Novicow (Paris, Colin, 1903).

M. Novicow est un aimable étranger. Il aime la France comme sa seconde patrie. Et il la veut grande, forte, étendant son action sur le monde entier. C'est pourquoi il a entrepris de formuler, à l'usage des Français, ce paradoxe, qui doit relever leur courage, à savoir : que loin de faiblir, la nationalité française, et par elle l'influence de notre pays, va s'accroissant de plus en plus. En lisant M. Novicow, on oublie qu'économiquement, nous sommes un pays stagnant, sans développement industriel rapide, pays de ruraux et de petite bourgeoisie, de vie économique lente et paresseuse ; on ne songe plus au fonctionnarisme débordant qui anémie les forces nationales, ni au socialisme d'État prêt à tout envahir, à se substituer à toutes les énergies individuelles défaillantes et vaincues. M. Novicow se livre à des calculs subtils et intéressants pour montrer que le français est toujours la langue universelle : le public, surtout les industriels et les commerçants, savent bien que non. Il se peut que Paris soit la plus attirante ville du monde, que la femme française soit « certainement parmi les plus délicieuses et les plus séduisantes de l'Europe. » Nous n'en disconviendrons pas et nous applaudirons au goût de M. Novicow. Mais en présence des exigences du développement du capitalisme, il faut avouer que la grâce exquise et la mièvre élégance des femmes de nos aristocraties, ainsi que le trouble fascinant de notre capitale, pèsent peu de chose ! La force d'expansion d'un peuple se mesure à son degré de vitalité économique. Tant qu'on ne prend pas comme point de départ la situation matérielle et réelle de notre pays, on ne peut aboutir qu'à des paradoxes légers mais sans portée. L'expansion de la France dépend de son progrès économique. Or il ne semble pas qu'elle doive suivre de sitôt la voie qui y conduit. Sans doute, M. Novicow marque, avec raison, que lorsqu'on aura utilisé la houille blanche, les grandes sources de puissance hydraulique que contient la région des Alpes, il pourra y avoir là un centre prodigieux d'activité industrielle. Assurément. Mais pour utiliser les forces naturelles qui ne sont pas encore captées, faut-il une vie industrielle suffisamment intense et féconde ! L'industrie française, ni le commerce français, n'ont ni l'audace fièvreuse ni l'intensité de vie que comporte une rapide extension économique. Le protectionnisme des pays épui-

sés et fléchissants est trop en vogue chez nous, et le socialisme d'État, avec sa cohue de fonctionnaires à placer que lui fournissent nos classes moyennes, a encore de trop beaux jours. Le socialisme révolutionnaire seul, s'il arrivait à mettre en mouvement les ouvriers organisés, pourrait, par sa pression et son exemple, raviver des énergies nationales sommeillantes. A moins que la France ne soit destinée à demeurer le type de la nation petite-bourgeoise?

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE FRANÇAISE

Revue Socialiste. (*Juin*). M. Millerand expose aux lecteurs de la *Revue Socialiste* — après l'avoir fait entendre aux auditeurs de la *Coopération des Idées* — les bienfaits que la République et le parti républicain ont apportés à l'*organisation ouvrière*. Il rappelle son œuvre personnelle ; la réorganisation du Conseil supérieur du travail, l'institution des Conseils du travail, — toutes choses qui font l'admiration des partisans de la *paix sociale*, des catholiques sociaux, lesquels vont même jusqu'à proclamer, non sans joie, que M. Millerand n'a fait que réaliser simplement leur propre programme! On trouve, dans ces pages, un éloge de l'Administration française, que l'Europe nous envie, mais nous laisse pour compte! Il est vrai que l'ancien ministre du commerce pense à l'administration qui fut la sienne, et toute autre appréciation de sa part eut été inattendue. M. Millerand attend beaucoup de bien du projet qu'il a déposé avec M. Waldeck-Rousseau, concédant aux syndicats la pleine faculté d'acquérir et de posséder. Mais il ne dit pas ce qu'il en espère au point de vue de la *pacification sociale*. Il s'est réservé, à ce sujet, pour son fameux « projet sur le règlement à l'amiable des différends relatifs aux conditions du travail. » L'auteur n'arrive pourtant pas à expliquer l'insuccès simultané de ses tentatives auprès des patrons et des ouvriers. Il y a là un phénomène digne d'intérêt, qui peut-être éclaire quelque peu sur ce que sont les grèves, et qui montre à quel point deux intérêts et deux conceptions de droit contraires sont inconciliables, même par la magnanime intervention d'un gouvernement démocrate et républicain! Mais M. Millerand ne s'arrête pas à ces considérations. Il qualifie son projet de « révolution pacifique. » Il reprend quelques formules courantes, qui ne veulent pas dire grand chose : « substitution de la monarchie constitutionnelle à la monarchie absolue dans l'usine.... premier pas vers la République économique.... » En quoi la vie économique peut-elle bien ressembler à la vie politique? Et quel singulier abus des termes que de transporter dans le domaine économique la terminologie de la société politique? Mais M. Millerand ne va pas jusqu'à

nous expliquer ce qu'il a voulu dire. L'éloge ainsi fait de son action et de sa politique, l'auteur termine par des considérations générales, d'un pacifisme anti-révolutionnaire, que l'école catholique a bien raison de revendiquer comme sien : « Avec la République, avec le » suffrage universel, il est non seulement absurde, mais dangereux » par le succès même des idées que nous défendons, d'appeler la » Révolution.... Etre révolutionnaire, cela ne résout rien, mais » cela permet d'attendre le jour inconnu où s'opérera le change- » ment total, de se borner, en ne faisant rien, à critiquer ceux qui » agissent et prennent des responsabilités. » M. Millerand entend parler des gouvernements et des ministres. Il a bien raison ! Les socialistes ne vont pas jusqu'à demander aux gouvernements et aux ministres de faire l'apologie de la révolution ! En homme d'État prudent et avisé, il semble particulièrement redouter la grève générale et les sentiments que cette idée développe chez les prolétaires. En ministre soucieux des intérêts supérieurs de son peuple, il veut le mettre à l'abri des illusions et des rêves ! Pourquoi la classe ouvrière militante s'obstine-t-elle à méconnaître M. Millerand ?

— Il paraît que ce qu'on doit attendre d'un juge c'est qu'il rejette toute préoccupation juridique, toute subordination à la loi qu'il a mission d'appliquer, et qu'il se laisse seulement guider par ses préoccupations humanitaires et sociales. C'est du moins ce qu'un magistrat italien, M. Raffaele Majetti nous apprend, en commentant ce qu'il appelle, d'un nom que nous lui laisserons, le *Phénomène Magnaud*. Il faut se défier beaucoup des « bons juges ! » Il est difficile de faire la part de ce qui rentre dans la conscience d'un « bon juge », de singularisme, d'illusions philanthropiques, de tartufferie, de désir de flatter les passions populaires, qui se figurent bien à tort que les juges sont pour quelque chose dans la confection des lois et l'élaboration du droit ! M. Raffaele Majetti, juge au tribunal de Campobasso, nous apprend que « ce procès qu'un juge fait à la société fut appris avec une grande sympathie, en Italie »; et il ajoute même : « il eut des imitateurs », et cela, poursuit-il sans sourire, « à cause de la spécialité de l'intelligence dialectique et lucide » des Italiens ! M. Majetti ne recule devant rien. Quoi qu'il en soit, si ce sont maintenant les juges eux-mêmes qui déclarent la guerre à la société, le prolétariat n'a plus besoin de s'en charger : il n'a qu'à s'en remettre à leur humanitarisme et à leur bonté ! Car c'est là la conclusion à tirer de toutes ces comédies hypocrites que la philanthropie conservatrice et puffiste joue devant les prolétaires. Il faut habituer les ouvriers à voir les juges, la magistrature et la loi tels qu'ils sont. Ils rentrent dans un système social général, dont ils font partie intégrante. Individuellement, les hommes sont irresponsables. Un juge, même s'il condamne un ouvrier en vertu de la loi, accomplit sa fonction. Il ne faut pas s'en prendre à lui de ce que la loi est ainsi faite et de ce qu'il la suit; de même qu'il ne faut pas attendre de lui qu'il la viole ou la dénature, dans un sens favorable aux travailleurs.

Si l'on obéissait à ces tendances, malheureusement trop générales, on s'en prendrait, et cela n'arrive que trop souvent, non aux institutions et au type de société que nous combattons, mais aux hommes, aux juges qui n'en peuvent mais. Les « bons juges », de l'école du *Phénomène Magnaud*, sont à démasquer, même si leurs intentions sont bonnes, et elles le sont parfois évidemment. Que les juges soient ce qu'ils doivent être : des juges, purement et simplement. L'opinion populaire les qualifiera peut-être de « mauvais juges », parce qu'ils suivront les indications de la loi. Ça n'en vaudra que mieux. Ils ne voileront pas l'inflexible asservissement que le régime capitaliste, dans son développement implacable, fait peser sur les travailleurs. Nous n'avons qu'une chose à demander à la justice, comme à l'administration : c'est qu'elles se conduisent normalement, sans bluffage, sans essayer de tromper les ouvriers, sur leur vraie situation dans l'ensemble du régime capitaliste. Que les *Phénomènes Magnaud* nous soient plus longtemps évités!

Le numéro de juin de la *Revue Socialiste* contient encore la suite des études d'Eugène Fournière sur les *Systèmes Socialistes* et la traduction d'un travail inédit de Marx, publié récemment par la *Neue Zeit* : *Introduction à une étude de l'économie politique.*

(*Juillet*) Jaurès examine *Où en est l'Affaire Dreyfus* ; nous y reviendrons. Etienne Buisson commente les *Elections en Allemagne*, Paul Dramas critique les points de vue marxistes sur la question de l'*Eglise et le Socialisme* : il commente les articles de Berth et de Sorel.

TABLE DES MATIÈRES

TOME X

DE LA COLLECTION

MAI-AOUT 1903

N° 119. — 1er Mai

L'Algérie et la Politique coloniale. . .	H. van Kol . . .	1
Les événements de Hollande (*fin*). . .	W.-H. Vliegen . .	24
Polémiques.	Hubert Lagardelle	43
Jaurès historien	Franz Mehring . .	46

ENQUÊTE SUR L'ANTICLÉRICALISME ET LE SOCIALISME (*fin*)

Appendice : II. — Réponses à quelques critiques. . . .	Emile Vandervelde	36
III. — Correspondance . .	E. Losinsky . . .	76
Les Partis Socialistes. — FRANCE : Documents sur le Congrès de Bordeaux .	André Morizet . .	73

N° 120. — 15 Mai

Le problème des Trusts aux États-Unis.	John Spargo. . .	81
L'Algérie et la Politique coloniale (*fin*).	H. van Kol . . .	96
Sur les Coopératives Socialistes . . .	Étienne Buisson. .	118
Explications	Charles Guieysse .	124
Les Faits Politiques. — RUSSIE : Le Tzar réformateur	Parvus	127
Les Partis Socialistes. — FRANCE : Documents sur le Congrès de Bordeaux (*fin*).	André Morizet . .	131
Les Syndicats Ouvriers. — FRANCE : La Politique syndicale du Ministère Combes.	Raoul Briquet . .	139
Bibliographie. — *Revue Critique* : La Représentation proportionnelle . .	P.-G. La Chesnais .	149
Bibliographie — Notices : *Les Livres. Les Publications socialistes* . . .	Les Rédacteurs. .	153
L'Art et la Littérature. — *Critique d'Art*	René Fleury . .	156

N° 121. — 1er Juin

Prolétariat et Lutte de Classe	Karl Kautsky	161
La Révolution et le Droit ouvrier	Édouard Dolléans	171
Après la grâce de Millerand	Jean Longuet	180
Illusions tenaces	Hubert Lagardelle	187
Les Faits Politiques. — FRANCE : La Politique anticléricale	André Morizet	191
ALLEMAGNE : La lutte électorale	Karl Kautsky	202
Les Partis Socialistes. — JAPON : Le premier Congrès socialiste	Gustave Eckstein	207
Les Syndicats Ouvriers. — BELGIQUE : Le mouvement syndical belge	A. Octors	212
Les Grèves. — ITALIE : La grève générale de Rome	A. Schiavi	226
RUSSIE : Statistique des Grèves	R. Popoff	228
Bibliographie. — Notices : *Les Livres.* — *Les Publications socialistes*	Les Rédacteurs	234
L'Art, la Littérature. — *Critique d'Art*	René Fleury	236

N° 122. — 15 Juin

Prolétariat et Lutte de Classe (*fin*)	Karl Kautsky	241
Le Socialisme en Espagne	Mario Antonio	267
Les Partis Socialistes. — BELGIQUE : Le XVIIIe Congrès du Parti ouvrier	Ernest Lafont	287
Les Syndicats Ouvriers. — FRANCE : Le mouvement syndical en 1902	Jules Uhry	299
Les Coopératives. — FRANCE : « L'Union » d'Amiens	A. Marie	305
Bibliographie. — Revue critique : Les Grèves en France	Ernest Lafont	313
Notices : *Les Livres.* — *Les Publications socialistes*	Les Rédacteurs	318

1er 123. — 1er Juillet

L'Unité Interfédérale	Louis Dubreuilh	321
Lettres à Kugelmann (*suite*)	Karl Marx	330
La Concentration capitaliste en France	Paul Louis	343
Les Partis Socialistes. — ANGLETERRE : Le Congrès de l'Independant Labour Party	Mary A.-Macpherson	353

LES SYNDICATS OUVRIERS. — BELGIQUE : Le XIVe Congrès International des mineurs . . . . . Raoul BRIQUET . . 364

LES QUESTIONS AGRAIRES. — ANGLETERRE : La Question agraire en Irlande . . . . . M. BEER 378

BIBLIOGRAPHIE. — Notices : *Les Livres*. — *Les Publications socialistes* . . . LES RÉDACTEURS. . 391

L'ART, LA LITTÉRATURE. — Critique littéraire : Vérité, par E. Zola . . . . J. BAYLE. . . . 398

N° 124. — 15 Juillet

L'Unité Révolutionnaire . . . . . Louis DUBREUILH . 401

Lettres à Kugelmann (*suite*) . . . . Karl MARX . . . 413

LES FAITS POLITIQUES. — FRANCE : La Politique Anticléricale (*fin*). . . . André MORIZET. . 425

LES PARTIS SOCIALISTES. — BULGARIE : La Lutte de la Social Démocratie bulgare contre l'opportunisme. . . . Raph.-Chr. DENKOFF 435

LES SYNDICATS OUVRIERS. — ALLEMAGNE : La Crise Économique et les Syndicats . . . . . Karl LEGIEN. . . 447

LES COOPÉRATIVES. — FRANCE : Du Congrès d'Amiens au Congrès de Sotteville. . . . . Philippe LANDRIEU. 462

LE DROIT OUVRIER. — FRANCE : Les Syndicats de Travailleurs Municipaux et la jurisprudence . . . . . Raoul BRIQUET . . 476

N° 125. — 1er Août

Le Socialisme et les Élections allemandes I. August BEBEL . . 481

. . . . . II. Karl KAUTSKY . . 490

Lettres à Kugelmann (*suite*). . . . . Karl MARX . . . 506

LES PARTIS SOCIALISTES. — BOHÈME : Le Parti socialiste Tchèque et les Luttes nationales en Autriche . . . . . Gabriel-L. JARAY . 521

HONGRIE : Le Congrès du Parti Socialiste. . . . . POPOVITCH . . . 534

LES SYNDICATS OUVRIERS. — AUTRICHE : Le IVe Congrès des Syndicats. . . Dr Fritz WINTER . 539

LE DROIT OUVRIER. — Les ouvriers étrangers et la loi sur les accidents du travail . . . . . Jules UHRY . . . 543

Bibliographie. — Notices : *Les Livres*. — *Les Publications socialistes* . . . Les Rédacteurs. . 550
L'Art, la Littérature. — Critique d'Art : Les Salons. . . . . René Fleury. . . 554

N° 126. — 15 Août

Assurance Sociale et Assistance . . . Émile Landrin . . 561
La Coopération Socialiste . . . . . Édouard Anseele . 571
Les Partis Socialistes. — BELGIQUE : Le Congrès des Jeunes Gardes Socialistes . . . . . Raoul Briquet . . 591
Les Syndicats Ouvriers. — FRANCE : Les syndicats ruraux du Cher et de la Nièvre (1899-1903) . . . . . L.-H. Roblin. . 600
Les Coopératives. — BELGIQUE : La Fédération des Sociétés coopératives. Ernest Lafont . . 613
ALLEMAGNE : Le Congrès de Dresde. C. Mutschler . . 627
Bibliographie. — Notices : *Les Livres*. — *Les Publications socialistes* . . . Les Rédacteurs. . 633

Table des Matières du Tome II de l'Année 1903 637

Le Directeur-Gérant : Hubert Lagardelle.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

Imprimerie Le Bigot frères